



HAL
open science

Loger d'abord les sans-abri : Ethnographie de l'implantation d'un modèle de réponse au sans-abrisme en France

Lola Vives

► **To cite this version:**

Lola Vives. Loger d'abord les sans-abri : Ethnographie de l'implantation d'un modèle de réponse au sans-abrisme en France. Sociologie. Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2023. Français. NNT : 2023STET0064 . tel-04538661

HAL Id: tel-04538661

<https://theses.hal.science/tel-04538661>

Submitted on 9 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N°d'ordre NNT : **2023STET064**

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET SAINT-ÉTIENNE

**Membre de l'Université de LYON
École Doctorale N° 483
Sciences sociales**

Sociologie Anthropologie

Soutenue publiquement le 15/12/2023, par :
Lola Vives

Loger d'abord les sans-abri.
Ethnographie de l'implantation d'un modèle de réponse
au sans-abrisme en France

Devant le jury composé de :

Bertrand Ravon, Professeur de sociologie, Université Lumière Lyon II, Centre Max Weber, Président du jury.

Claire Lévy-Vroelant, Professeure de sociologie émérite, Université Paris 8, Centre de recherche sur l'habitat, rapportrice.

Dahlia Namian, Professeure agrégée de sociologie, Université d'Ottawa, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté, rapportrice.

Édouard Gardella, sociologue, Chargé de recherche CNRS, Laboratoire interdisciplinaire d'études sur les réflexivités-Fonds Yan Thomas.

Pichon Pascale, Professeure de sociologie émérite, Université Jean Monnet, Centre Max Weber, directrice de thèse.

Manuel Domergue, Directeur des études, Fondation Abbé Pierre, invité.

j'essayais de m'intégrer dans un système

qui me laissait vide

– *capitalisme*

Rupi Kaur, *Home body*

Remerciements

La perspective d'inscrire des mots sur cette page fut longue tant l'écriture des suivantes a été un long chemin. Dans mes insomnies, au cours de trajets urbains ou de balades champêtres, formuler ces mots m'a aidé à tenir et aller jusqu'au bout. L'épreuve de la rédaction est d'une solitude extrême mais l'expérience de la thèse définitivement collective.

En premier lieu, je souhaite sincèrement remercier Pascale Pichon qui a accepté de diriger cette thèse tout en m'initiant au monde de l'enseignement et de la recherche. Ma gratitude est immense pour son suivi patient, ses conseils précieux et son soutien du début jusqu'à la dernière relecture. Je souhaite à toutes les doctorant-es d'être encadré-e ainsi. Merci Pascale, j'ai apprécié nos échanges et j'espère qu'ils se poursuivront.

Merci à Claire Lévy-Vroélant, Dalhia Namian, Édouard Gardella, Manuel Domergue et Bertrand Ravon d'avoir accepté d'être dans mon jury de thèse. Je suis heureuse et fière que vous ayez accepté de me lire et impatientes d'échanger avec vous.

Je remercie toutes les personnes rencontrées durant l'enquête, et en particulier celles qui travaillaient au sein de l'équipe de Marseille qui m'ont accueillie chaleureusement, les personnes accompagnées, et toutes celles qui croient au *Housing First*. J'espère que le contenu de cette thèse sera à la hauteur de l'attention que vous portez aux personnes.

Merci à mes relecteurices Pascale Pichon, Marine Maurin, Nicolas Simoncini, Quentin, Tofie et surtout à Tanaïs Rolland qui s'est dévouée pour chasser la virgule et m'encourager avec sévérité.

La réalisation de cette thèse a bénéficié de collectifs de recherche :

En premier lieu, celui du réseau *Aux frontières du sans-abrisme*, où j'ai pu découvrir un champ de recherche, discuter des postures épistémologiques, participer et organiser des événements scientifiques enthousiasmants dans un environnement d'une bienveillance rare et précieuse. Merci donc à Mauricio Aranda, Clothilde Arnaud, Nataly Camacho, Louis Bourgois, Pierre Eloy, Édouard Gardella, Claudia Girola, Laura Jacquemard, Julien Lévy, Marion Lièvre, Marine Maurin, Pascale Pichon, Clara Piolatto, Gabriel Urribelerra.

En second lieu, merci à Domitille Blanco, collègue et amie avec laquelle nous avons tenu un atelier d'écriture ethnographique. Michel Naepels, directeur de recherche à l'EHESS a accepté que nous nous appropriions son atelier, et c'était fantastique ! Merci à toutes les personnes qui y ont participé permettant des échanges et des écritures stimulantes.

En troisième lieu, l'équipe COVABRI et en particulier Marine Maurin, que je remercie infiniment pour sa proposition d'intégrer cette équipe, au sein de laquelle j'ai considérablement appris. Merci pour sa confiance. Et merci aux collègues, Pascale Pichon, Gabriel Urribelarrea et Cédric Verbeck pour ce travail collectif, et d'avoir accepté de me suivre dans la réalisation d'un podcast méthodologique.

Enfin, *last but not least*, les collègues du *Laboratoire Junior Luttes urbaines : droit à la ville, droit au logement*. Avec Johanna Berthou, Tofie Briscolini, Camille Lassègue, Tanais Rolland, Anna Ternon, Aliénor Wagner-Coubès, nous explorons les intersections entre enquêtes et engagements militants d'une manière comparative et pluridisciplinaire. Vous m'avez permis de me projeter au-delà de la thèse.

Je tiens à remercier l'Université Jean Monnet et le service public de l'enseignement supérieur, d'avoir financé mon contrat doctoral permettant de réaliser cette recherche dans des conditions moins précaires que d'autres collègues ; et l'équipe du Département de sociologie qui m'a recruté en tant qu'ATER. Les personnel·les administratifs sont essentiel·les : Noa Achour, Benjamin Garnier, Hélène Guerdener, Fadoua Lafdill, Priyanka Valleix ainsi que Rachid Ounissi pour l'informatique ; sans ces personnes nous ne pourrions ni mener nos recherches, ni enseigner.

Depuis le début de ma thèse, j'ai eu l'opportunité et la joie d'enseigner : merci à toutes les étudiant·es d'avoir parfois été cobayes de tentatives pédagogiques et pour les échanges.

Merci aux personnes qui ont été là avant le début de la thèse, qui sont resté·es et m'ont encouragé jusqu'au bout : Rémi, Gaëlle, Dominique Babin (ma mère).

Des amies précieuses m'ont soutenu dans des moments particulièrement difficiles mais aussi joyeux : Anaïs, Camille, Clara, Emilie, Gaëlle, Tanais, Tofie. Votre amitié est de l'amour !

Merci Benoît d'avoir veillé de près et de loin sur moi et pour le soutien indéfectible dont tu as su faire preuve. Maintenant, j'aimerais bien qu'on joue aux jeux vidéos.

Une mention spéciale pour mes colocataires Jeanne, Kevin, Gautier et Adrien dont le soin collectif pour habiter ensemble dans notre jolie maison est une inspiration.

On le verra dans cette thèse, les réseaux humains et non-humains dans leurs alliances sont importants, alors pêle-mêle et sans hiérarchie : merci aux maisons qui m'ont accueillie ces derniers mois chez Clara à Chouy et à Marseille, celles dans les Corbières (merci Maman, merci Joël), en Lozère avec Tofie (merci le papa de Benoît), dans la Loire (merci l'équipe de la Condamine), dans la maison des livres chez Clara, à Romans-sur-Isère chez Gaëlle, chez Benoît avec Chichou et chez moi à Lyon. Merci à toutes celles et ceux qui luttent, qui y perdent de l'énergie et y partagent des sourires, merci aux habitant-es d'Oullins. Merci à Victor mon médecin qui ne m'a jamais jugé, Bernard ostéo et planteur d'aiguilles qui débloque aussi les larmes, les anti-dépresseurs et les anxiolytiques, le jardin de Montchat et les écureuils roux, la musique d'Hania Rani, les puzzles, les cafés en terrasse et surtout Muscade qui partage ma vie depuis sept ans, qui ne lira jamais ces mots, tout simplement car les félins ne lisent pas les thèses mais se couchent dessus.

Je dédie cette thèse à Éric qui aimait chanter Johnny.

Glossaire

AAP : Appel à projet

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

AP-HM : Assistance publique - Hôpitaux de Marseille

ASUD : Auto-support des usagers de drogues

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues

CAF : Caisse des affaires familiales

CASVP: Centre d'action sociale de la Ville de Paris

CCAS : Centre communal d'action sociale

CMP : Centre médico-psychologique

CNIS : Centre national de l'information statistique

CSAPA : Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie

DALO : Droit au Logement opposable

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

EMPP : Équipe mobile psychiatrie précarité

FAP : Fondation Abbé Pierre

FAS : Fédération des acteurs de la solidarité

FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

GCSMS : Groupement de coopération sociale et médico-sociale

HAS : Habitat alternatif social

INED : Institut national d'études démographiques

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MARSS : Mouvement et actions pour le rétablissement sanitaire et social

RAPSIM : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

RDR : Réduction des risques

SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation

SOLIHA : SOLIdaires pour l'HAbitat

VAD : Visite à domicile

Liste des figures, encadrés et tableaux

- Figure n°1 : Arbre de décision en trois étapes pour comprendre les modèles de logement*
_p.49
- Figure n°2 : Les premières expériences de Housing First_p.60
- Tableau n°1 : Les premières expériences de Housing First : quelques caractéristiques_p.61
- Encadré n°1 : Méthodologie de la revue de presse, « Sam Tsemberis » comme mot-clef de recherche _p.65
- Encadré n°2 : Portrait de Lloyd Pendleton, entrepreneur de politique publique _p.83
- Encadré n°3 : Olene Walker & Jon Huntsman, des figures politiques de soutien _p.87
- Encadré n°4 : Dennis Culhane, un entrepreneur de recherche _p.91
- Encadré n°5 : Philip Mangano, un entrepreneur de politiques de lutte contre le sans-abrisme _p.94
- Encadré n°6 : Pierre Gaudreau, figure critique des dénombrements _p.104
- Encadré n°7 : Maryse Marpsat, entrepreneuse de recherche _p.109
- Figure n°3 et n°4 : Campagne publicitaire pour le recensement en 1990 en France et aux États-Unis _p.110
- Figure n°5 : Capture d'écran du site internet de *l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme* _p.121
- Encadré n°8 : Manuel Domergue, l'activité de plaidoyer _p.118
- Encadré n°9 : Martin Hirsch et Esther Duflo, deux entrepreneur·ses de la randomisation _p.127
- Encadré n°10 : Qualifier les besoins ? _p.139
- Tableau n°2 : Composition du comité scientifique (mai 2021) _p.143
- Figure n°5 : Les mondes sociaux du Comité scientifique de la Nuit de la solidarité _p.148
- Figure n°6 : Extrait du document Le programme expérimental « Un chez-soi d'abord ». Principaux résultats 2011/2015, avril 2016, p.2 _p.154
- Figure n°7 : Capture d'écran, Youtube, consulté le 5/10/2023. _p.156
- Encadré n°11 : Pascale Estecahandy et Fanny G., deux entrepreneuses en politique à l'échelle nationale et locale _p.160
- Tableau n°3 : Fonction professionnelle des personnes jouant un rôle important à la FAS p.220
- Tableau n°4 : Réponse des équipes d'amont au questionnaire exploratoire sur leurs pratiques d'orientation p.264

Sommaire

REMERCIEMENTS 2

GLOSSAIRE 6

LISTE DES FIGURES, ENCADRES ET TABLEAUX 8

SOMMAIRE 10

INTRODUCTION GENERALE 14

LE SANS-ABRISME COMME CHAMP DE RECHERCHE 16

1. ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE MULTI-SITUEE 21

UNE ETHNOGRAPHIE MULTI-SITUEE DE L'ACTION PUBLIQUE 21

ENTRER DANS LA COMMUNAUTE *UN CHEZ-SOI D'ABORD*, RESTER A MARSEILLE, PRENDRE SES DISTANCES 24

RHONE-ALPES, ENTRER EN COLLABORATION, PERSISTER ET S'ÉLOIGNER 26

PARTICIPATION OBSERVANTE ET POSTURE(S) ENGAGEE(S) 29

2. INTERSECTIONS : RENCONTRES CANADIENNES, ENSEIGNEMENTS, ENQUETE DOCUMENTAIRE 32

TERRAIN EMPECHE A WINNIPEG, CANADA ET DISTINCTIONS DANS LA RECHERCHE 32

CURIOSITE INTELLECTUELLE ET PRATIQUES PEDAGOGIQUES 34

MENER L'ENQUETE DOCUMENTAIRE, ENJEU DE TRADUCTION ET DE CIRCULATION DES DONNEES 35

URGENCE(S) ET MILITANTISME 37

LES PERSONNES ENQUETEES : RESUME ET LIMITES 38

3. PROBLEMATIQUE, ELEMENTS DE REPONSE, QUELQUES DEFINITIONS ET ANNONCE DU PLAN 40

LE PROBLEME RENCONTRE SUR LE TERRAIN 40

PROBLEMATISATION ET QUELQUES ELEMENTS DE REPONSE 41

QUELQUES DEFINITIONS NECESSAIRES 42

ANNONCE DU PLAN 44

PARTIE 1 – UN DISPOSITIF RHETORIQUE DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME 48

INTRODUCTION DE LA PARTIE 48

CHAPITRE 1 : DES PREMIERES EXPERIENCES DE LOGEMENT ACCOMPAGNE AU HOUSING FIRST 49

1.1 LES PREMIERES EXPERIENCES DE « LOGEMENT ACCOMPAGNE » (1977-1992) 51

1.1.1 DES EXPERIENCES PEU DOCUMENTEES AVANT 1990 55

1.1.2 LES DEBUTS PLURIELS DU HOUSING FIRST 65

1.2 LE CONTE MORAL DU HOUSING FIRST OU LA CONFIGURATION NARRATIVE D'UN PROBLEME PUBLIC 69

1.2.1 TSEMBERIS, HEROS ET NARRATEUR D'UN PROBLEME SOCIAL 72

1.2.2 LES SANS-ABRI CHRONIQUES, VICTIMES ET HEROÏNES : POPULATION CIBLE DE L'INTERVENTION 74

1.2.3 À QUI LA FAUTE ? CRITIQUE DU SYSTEME DE PRISE EN CHARGE DIT « EN ESCALIERS » 79

1.2.4 LA RHETORIQUE D'UN CHANGEMENT RADICAL : LA SOLUTION 82

1.3 LES ALLIANCES DU *HOUSING FIRST* AUX ÉTATS-UNIS : RALLIER MEDIAS, SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES (1999-2006) 85

1.3.1 LES ALLIANCES AUTOUR DE SAM TSEMBERIS	85
1.3.2 LES ALLIANCES POUR LE HOUSING FIRST	94
1.3.3 RHETORIQUE SCIENTIFIQUE ET BUDGETAIRE AU SERVICE DU CIBLAGE SUR LES SANS-ABRI DITS « CHRONIQUES »	99
CONCLUSION : LE HOUSING FIRST DEVELOPPE PAR TSEMBERIS FAIT MODELE DANS LA REPONSE AU PROBLEME PUBLIC	107

CHAPITRE 2 : SOCIOLOGIE DE LA QUANTIFICATION DU SANS-ABRISME : LES CHIFFRES AU SERVICE DE LA DIFFUSION DU HOUSING FIRST 110

2.1 QUANTIFIER LE SANS-ABRISME	114
2.1.1 LES CONTROVERSES EPISTEMOLOGIQUES ET METHODOLOGIQUES	114
2.1.2 TROIS QUANTIFICATIONS DU SANS-ABRISME	120
2.2 QUANTIFIER L'ACTION PUBLIQUE DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME : OBJECTIVITE SCIENTIFIQUE ET MESURE POLITIQUE	136
2.2.1 ÉVALUER ET CONVAINCRE : L'EXPERIMENTATION RANDOMISEE ALEATOIRE	136
2.2.2 MESURER ET COMPARER : DU DENOMBREMENT PARISIEN A UNE DIMENSION NATIONALE	150
2.3 LE RECOURS AUX CHIFFRES : CONVAINCRE, ADAPTER, POLITISER ?	170
2.3.1 QUELLES TRADUCTIONS POUR CES DONNEES QUANTIFIEES ? FORMES ET PUBLICISATION	170
2.3.2 DECIDER ET CONVAINCRE : USAGE ET VALEUR DU CHIFFRE	176
2.3.3 ADAPTER L'ACTION ?	180
CONCLUSION : DANS QUELLE MESURE LES PERSONNES SANS ABRI COMPTENT-ELLES DANS LA QUANTIFICATION DU SANS-ABRISME ?	183

CONCLUSION DE PARTIE I 186

PARTIE 2 – IMPLANTER LE HOUSING FIRST EN FRANCE : ENQUETE AU SEIN D'UN DISPOSITIF D'INSTITUTIONNALISATION 190

INTRODUCTION DE LA PARTIE 190

CHAPITRE 3 : LA DIFFUSION DU HOUSING FIRST EN FRANCE : CHANGEMENT(S) D'ECHELLE(S) 192

3.1 IMPORTER LE HOUSING FIRST : SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION	193
3.1.1 GENESE MARSEILLAISE, PREMIER ENROLEMENT : UN SQUAT THERAPEUTIQUE NOMME <i>LE MARABOUT</i>	194
3.1.2 GENESE MARSEILLAISE, SECOND ENROLEMENT : LA LEGALISATION DU <i>MARABOUT</i>	199
3.1.3 INTERESSER L'ÉTAT : CHANGEMENT D'ECHELLES	203
3.1.4 LE TEMPS DE LA MOBILISATION : L'EXPERIMENTATION DU PROGRAMME	212
3.1.5 MOBILISER DANS LA DUREE : TRADUCTION JURIDIQUE	218
3.2 INSTITUTIONNALISER, C'EST CONVENIR PUIS MODELISER	228
3.2.1 LES ENJEUX DE LA MODELISATION PAR LES ACTEURICES DE LA COORDINATION DU PROGRAMME	229
3.2.2 MODALITES DE GOUVERNANCE : LES GROUPEMENTS DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	233
3.2.3 S'ACCORDER SUR UN LANGAGE COMMUN : LE CAHIER DES CHARGES	237
3.3 (S')ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU HOUSING FIRST EN RHONE-ALPES	241
3.3.1 UN DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE REGIONALE PORTEE PAR LA FAS	241
3.3.2 ORGANISER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES	247
3.3.3 GRENOBLE ET LYON : UN MEME OBJECTIF, DES ENJEUX DIFFERENTS	254
3.3.4 ÊTRE EN CONCURRENCE ET S'ORGANISER	264
CONCLUSION : LES MOUVEMENTS DU HOUSING FIRST EN FRANCE	277

CHAPITRE 4 – LA SOCIOLOGUE ET LA COMMISSION PARTENARIALE D’ORIENTATION AU DISPOSITIF MARSEILLAIS 278

4.1 LES COMMISSIONS D’ORIENTATION : PARTICIPATION A L’ENQUETE ET OBJET DE RECHERCHE 282

- 4.1.1 L’INTERESSEMENT DE LA SOCIOLOGUE 283
- 4.1.2 LES PREMIERES REFLEXIONS SUR L’ORGANISATION DE CETTE COMMISSION 286
- 4.2 À QUOI CELA SERT-IL DE SE REUNIR EN COMMISSION ? 300**
- 4.2.1 REGULER ET RELANCER LE PARTENARIAT APRES UN ENTRE-SOI EXPERIMENTAL 301
- 4.2.2 TROUBLES DANS LA COMMISSION 304
- 4.3 UNE INSTANCE DECISIONNELLE : ORGANISER LA NON-SELECTION EN COMMISSION 316**
- 4.3.1 LES CRITERES D’ELIGIBILITE ET LEURS PREUVES 316
- 4.3.2 MODALITES DU CHOIX 320
- 4.3.3 VALORISER LE TRAVAIL DES EQUIPES D’ORIENTATION 321
- 4.3.4 LES CO-ORIENTATIONS EXTERNES 322
- 4.3.5 PRESENTER LES DOSSIERS 324
- SELECTIONNER : REPARTITION ENTRE LES EQUIPES ET EVALUATIONS INTERNES 325
- CONCLUSION : QUITTER LE TERRAIN, QUITTER LA COMMISSION 331**

CONCLUSION DE PARTIE 332

PARTIE III : ETHNOGRAPHIE DU TRAVAIL DE CARE 333

CHAPITRE 5 – L’ATTENTION COMME PRINCIPE D’ACTION 335

- 5.1 PORTRAIT SOCIOLOGIQUE : DES PERSONNES DIAGNOSTIQUEES AVEC UN TROUBLE
PSYCHIATRIQUE SEVERE 338**
- 5.1.1 LA PRISE EN CHARGE PSYCHIATRIQUE DES PERSONNES SANS ABRI 338
- 5.1.2 HANDICAP PSYCHIQUE ET MALADIE MENTALE : TROUBLE DANS LA DEFINITION DU CHAMP DE
REPOSE 342
- 5.1.3 VIVRE AVEC PEU DE RESSOURCES FINANCIERES 351
- 5.2 LES ETHIQUES DU CARE A L’ŒUVRE DANS LE SOUTIEN AUX PERSONNES ACCOMPAGNEES
357**
- 5.2.1 L’ATTENTION INQUIETE PORTEE A LA SANTE DES LOCATAIRES 357
- 5.2.2 CADRAGE DE L’INTERACTION : DES PRATIQUES ORIENTEES VERS LE RETABLISSEMENT 366
- 5.3 UN MODELE ORGANISATIONNEL AU SERVICE D’UNE ETHIQUE DU CARE 371**
- 5.3.1 LA MULTI-REFERENCE : ACCOMPAGNER COLLECTIVEMENT 371
- 5.3.2 COMMUNAUTE UN CHEZ-SOI D’ABORD 374
- CONCLUSION : LES POSSIBILITES DU CARE 384**

CHAPITRE 6 – LE LOGEMENT AU CENTRE DES PRATIQUES 385

- 6.1 LES OUTILS DE L’ACCOMPAGNEMENT A L’HABITER 388**
- 6.1.1 LES LOGEMENTS 388
- 6.1.2 LA VISITE A DOMICILE 395
- 6.2 ÉPREUVES DE L’HABITER 401**
- 6.2.1 L’ÉPREUVE D’INCONFORT 401
- 6.2.2 L’ÉPREUVE DU VOISINAGE 402
- 6.2.3 LA DISCONTINUITÉ RESIDENTIELLE 406
- 6.3 MAINTENIR DANS L’HABITAT ET LES LOGEMENTS 408**
- 6.3.1 REPARER ET AMELIORER L’HABITAT INTERIEUR 408
- 6.3.2 GERER LE PARC IMMOBILIER DU DISPOSITIF UN CHEZ-SOI D’ABORD 411
- CONCLUSION : LE LOGEMENT, L’OUTIL INDISPENSABLE 414**

CONCLUSION GENERALE416

COMMENT EXPLIQUER L'IMPLANTATION DU HOUSING FIRST COMME UN MODELE A SUIVRE ? 416
CONTRIBUTION A LA SOCIOLOGIE DE L'ASSISTANCE EN DIRECTION DES PERSONNES SANS ABRI 417
DISCUTER DES IMBRICATIONS DES ACTIONS MILITANTES, DE L'ACTION PUBLIQUE EN DIRECTION
DES PERSONNES SANS ABRI ET DU DROIT 420

BIBLIOGRAPHIE 426

ANNEXES 438

ANNEXE N°1 : EXTRAIT DE CARNET DE TERRAIN, 2018, WINNIPEG 439
ANNEXE N°2 : REFERENCE DES ARTICLES POUR LA REVUE DE PRESSE « SAM TSEMBERIS » 440
ANNEXE N°3 : CHRONOLOGIE DE L'ORGANISATION EN RHONE-ALPES 447
ANNEXE N°4 : RETOUR SUR LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PARTENARIALE D'ORIENTATION
454
ANNEXE N°5 : LES COURRIELS INTERNES A L'EQUIPE *UN CHEZ-SOI D'ABORD* DE MARSEILLE, TYPE
DE DONNEES 470

RESUME 473

Introduction générale

Tout commence par une énigme, une incompréhension qui devient obsession. En 2011, je vis à Toulouse et tous les jours je croise une femme et son chien qui habitent sur un pont. Leur habitat est fait de bâches tendues contre la rambarde du pont. Je la vois parfois nettoyer le trottoir environnant et marmonner des phrases que je ne comprends pas ; de rares fois elle me demande un peu de monnaie. Sa présence m'interroge, elle habite sur le pont et le voisinage semble la connaître et la considérer comme habitante du quartier. Au retour de mes vacances estivales, elle n'est plus là, ni son chien ni son habitat de bâches. Au sol est tagué un grand point d'interrogation. Le commerçant à l'angle de la rue m'explique qu'à la fin du mois de juillet une ambulance est venue la chercher, accompagnée des services de police. Et dans ma boîte aux lettres, je reçois un courrier de la Mairie indiquant que des menaces de mort ont été proférées à l'encontre d'Élodie durant plusieurs mois, – j'apprends alors son prénom –, et pour la protéger elle a été hospitalisée en psychiatrie.

Cette même année je commence des études en anthropologie sociale¹, je découvre une manière de regarder le monde appuyée sur un décentrement radical, la déconstruction des évidences et l'expérience (Laplantine, 2006). L'histoire d'Élodie me reste en tête : pourquoi au motif de la protéger des menaces avoir mobilisé la psychiatrie plutôt qu'un hébergement ? La socio-anthropologie apparaît comme une méthode pour me permettre de comprendre et l'anecdote évolue en question de recherche. C'est ainsi que je consacre mon mémoire de master à l'étude d'une Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), où je m'intéresse à la prise en charge psychiatrique des personnes sans-abri en tant que dispositif d'action publique. Au cours de cette enquête je rencontre le service bordelais *Oikéo* qui met en œuvre un accès direct au logement en partenariat avec l'EMPP et des travailleur·ses sociales. Je découvre l'existence du « *Housing First* » et l'expérimentation du programme *Un chez-soi d'abord*.

Dans ces dispositifs, le logement est considéré comme un moyen pour accompagner des personnes sans abri relevant de la psychiatrie et non comme la finalité d'un processus d'accompagnement. En témoigne le *Housing First*, traduit en français par Logement d'abord, qui est annoncé comme une innovation au sein des politiques

¹ Après deux années, peu satisfaisantes, en histoire de l'art et archéologie, je me réoriente en troisième année de licence en anthropologie.

publiques du sans-abrisme. Cette découverte suscite une nouvelle énigme : en quoi est-ce innovant, plutôt que logique, humanitaire ou égalitaire de fournir un logement à une personne qui n'en a pas ?

Mon projet de thèse s'inscrit dans la continuité de ce questionnement et répond à une actualité des politiques publiques du sans-abrisme. En effet, le programme expérimental *Un chez-soi d'abord* est mis en œuvre à partir de 2011 à Marseille, Lille, Toulouse et Paris. Dans chacune de ces villes, une équipe médico-sociale accompagne dans des logements un peu moins de cent personnes sans abri de longue durée identifiées avec des troubles psychiatriques sévères, selon des pratiques professionnelles orientées rétablissement d'après le terme employé dans la politique publique. D'abord développé aux États-Unis dans les années 1990 par un psychiatre, Sam Tsemberis, le *Housing First* a été importé au Canada où il a été expérimenté à grande échelle entre 2009 et 2013. Ce modèle d'intervention, étayé sur des données probantes, circule depuis dans le monde occidental où le sans-abrisme est un problème public².

² Aujourd'hui, le Housing First est implanté dans les politiques et/ou dans les modes d'interventions sur de nombreux territoires et pays dont les États-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni et la France.

Le sans-abrisme comme champ de recherche

En 2015, j'intègre le réseau de recherche international *Aux frontières du sans-abrisme* grâce à Pascale Pichon, sociologue spécialiste du sans-abrisme, qui accepte de diriger ma thèse. « Le sans-abrisme est une perspective constitutive d'un objet de recherche, qui aborde notre actualité historique à travers les relations entre la vulnérabilité de l'habiter dans les espaces publics, son traitement par les institutions d'assistance et les possibilités offertes par une société démocratique d'avoir un chez-soi », écrivent les auteurices de l'ouvrage de recension bibliographique *Les sciences sociales et le sans-abrisme* (Choppin et Gardella, 2013, p.15). Les promoteurices du *Housing First* le présentent quant à elleux comme un dispositif d'assistance et d'accès au logement conçu et développé pour des personnes sans abri. Leur discours propose une critique du circuit assistanciel (Choppin et Gardella, 2013, p.171), soulignant ce qu'écrivent Élodie Jouve et Pascale Pichon : « les entraves à constituer un chez-soi stable et durable tiennent à de nombreuses causes structurelles, telles que les politiques publiques du logement, les effets du chômage, la désinstitutionnalisation mais également une cause moins connue, la consécration du modèle de l'urgence sociale dans les prises en charge des personnes » (Jouve et Pichon, 2015, p.49).

Comme l'atteste la revue de littérature anglophone des chercheuses finlandaises Kirski Juhila et Raitakari Suvi, la majorité des publications examinent le *Housing First* en termes de politiques publiques : études comparatives entre différents programmes, modélisations, évaluations, guides pratiques. Elles remarquent que :

Les publications sur le *Housing First* ont évolué au fil du temps ; l'orientation « comparaison » est la « racine » à partir de laquelle la littérature actuelle, très diversifiée, a germé. Les orientations s'appuient sur les recherches antérieures, inspirées par les lacunes et les insuffisances perçues. De la modélisation, aux essais et évaluations peu critiques, elles évoluent vers une recherche plus critique.*⁴

Raitakari et Juhila, 2015, p.149

En 2015, les travaux sur le Logement d'abord et l'expérimentation *Un chez-soi d'abord* en France ne sont pas nombreux et sont réalisés par des chercheur·ses associé·es aux structures chargées de la mise en œuvre du dispositif. Citons à ce titre Noémie Houard,

3 Durant cette période, des séminaires de recherche sont organisés autour de la question suivante: Quelles relations entre recherche et médias? <https://sansabrisme.hypotheses.org/>

4 Les astérisques indiquent une traduction de l'anglais vers le français réalisée par mes soins.

chargée de mission au sein de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (2008-2010) ainsi que Christian Laval, sociologue, Vincent Girard, psychiatre, coordinateurs du programme de recherche évaluative *Un chez-soi d'abord* et Pauline Rhenter, politiste et chargée de recherche au sein de ce dispositif. Si ces chercheur·ses s'intéressent toutes à la question du sans-abrisme, leurs points d'entrée diffèrent. Houard, autrice d'une thèse en sciences politiques sur le logement social, remet en perspective l'annonce de la nouvelle stratégie nationale orientée vers une approche de Logement d'abord au sein de la politique du logement en France et discute l'application insuffisante de la loi Droit au logement opposable (Houard, 2011). Dans un article sur l'accompagnement des personnes sans abri ayant des troubles psychiques, Rhenter analyse les ajustements entre les savoirs expérientiels et professionnels au sein d'une équipe pluridisciplinaire médico-sociale dont la pratique est orientée vers le rétablissement (*recovery*), qu'elle situe dans une évolution encore balbutiante de la place des usager·ères (patient·es) comme expert·es de leur condition (Rhenter 2013). Du fait de la dimension évaluative du programme de recherche, les premières publications font l'objet de descriptions de l'expérimentation et de ses enjeux et rendent compte des résultats obtenus (Goering et al., 2012 ; Laval, 2017; Rhenter, 2014).

La littérature en sciences sociales sur le *Housing First* est récente, et les travaux mobilisant une méthodologie qualitative et ethnographique sont réalisés, à notre connaissance, d'abord par des chercheuses rattachées à des Écoles de travail social aux États-Unis, Canada et Finlande.

La chercheuse Kirsi Juhila, quant à elle, travaille depuis les années 2010 au sein de plusieurs programmes de recherches sur l'implantation du *Housing First* en Finlande comme services d'accompagnement en santé mentale. Elle publie plusieurs articles et chapitres d'ouvrages en collaboration : dont la revue de littérature précitée (Raitakari et Juhila, 2015), des analyses du discours promu par Sam Tsemberis dans ses ouvrages sur le *Pathway Housing First* (Kirsi et Cecilia Hansen, 2017; Löfstrand et Juhila, 2012) et des études des visites à domicile dans une perspective ethnométhodologique (Johanna et Kirsi, 2019; Juhila, Hall, et Raitakari, 2015; Kirsi et al., 2022). Toutefois l'implantation du *Housing First* en Finlande diffère de la situation française et du modèle initial états-unien, notamment concernant le critère d'habitation dispersée et choisie par les personnes : « La transformation de bâtiments existants (refuges) en unités de logement collectif avec des contrats de location permanents pour les résident·es fait que le

modèle finlandais est différent du *Pathways to Housing* et de la plupart des modèles implantés en Europe. »* (Juhila, Raitakari, et Ranta, 2022, p.506). De l'autre côté de l'Atlantique justement, Victoria Stanhope s'intéresse aux interactions interpersonnelles entre les professionnel·les et les destinataires du *Housing First*, qui contribuent à l'efficacité du programme dans une ville de taille moyenne sur la côte est des États-Unis. L'ethnographie conduite durant dix mois (2009-2010) est complétée par des entretiens semi-directifs afin de « comprendre l'adhésion au dispositif (*service engagement*) au cours des douze premiers mois au sein du *Housing First* »* (Stanhope, 2012, p.416). Enfin, constatant que peu de chercheur·ses se sont concentré·es sur les processus d'implantation du *Housing First* au niveau local, Dahlia Namian mène une ethnographie entre 2016 et 2018 à Ottawa et Gatineau au Canada, auprès des actrices de premières lignes en charge de ces services (*street-level bureaucrats*). Mes intérêts de recherche font échos à ses publications aussi bien sur les objets analysés comme le ciblage politico-économique du public (Namian, 2018), les instruments de l'action publique pour sélectionner les bénéficiaires (Namian, 2019) et les significations du chez-soi (Namian, 2022) que pour les perspectives épistémologiques et analytiques qu'elle adopte avec l'ethnographie politique publique proposée par Vincent Dubois (Dubois, 2012).

Ces chercheuses mentionnent des postures d'observations directes auprès des professionnel·les. Sebastien Lo Sardo, a quant à lui mené une ethnographie par observation participante auprès d'une équipe à Bruxelles, où il indique avoir occupé durant plusieurs mois « une place située à mi-chemin entre l'observateur et le membre de l'équipe » (Lo Sardo, 2017, p.7). Réalisée dans le cadre d'une évaluation commandée par l'association *Le Forum Bruxelles*, cette étude vise à rendre compte du travail d'accompagnement.

En France, Nadyah Abdel Salam revendique une enquête ethnographique au sein des politiques locales d'habitat et propose une analyse de la mise à l'agenda et l'implantation du Logement d'abord dans la métropole de Lyon, sous le prisme de l'innovation institutionnelle (Abdel Salam, 2023)⁵. Tandis que les chercheurs Louis

5 Cette recherche a été conduite dans une temporalité similaire à celle ici présente, pour preuve la soutenance de Nadyah Abdel Salam est prévue pour le 17 novembre 2023 ; le titre de sa thèse *Logement d'abord, un processus d'innovation institutionnelle ? Quelle transformation de la perception et du traitement du sans-abrisme ?*

Bourgois et Julien Lévy⁶ revendiquent une approche différente centrée sur les personnes accompagnées avec une enquête débutant en 2019. Contactés pour évaluer les dispositifs de Logement d'abord sur les métropoles de Lyon et Grenoble, ils précisent leur démarche en se distinguant de l'évaluation dans leur rapport de recherche publié en 2023 :

Nous indiquons notre refus d'engager une démarche évaluative. Cependant, au regard de l'état de la littérature sur cette approche, il nous semble pertinent de mener un travail de recherche centré spécifiquement sur les personnes accompagnées dans le cadre de dispositifs relevant du Logement d'abord. Nous soumettons donc le projet d'une recherche en sciences sociales, reposant sur une méthode qualitative, s'inscrivant dans la durée et s'intéressant à la « réception » du Logement d'abord par ses destinataires. L'objectif n'est pas de mener une évaluation, au sens de mesurer et de porter une appréciation sur la pertinence de cette approche ; il s'agit, plutôt, d'engager une recherche, du côté des personnes prises en charge, pour comprendre ce qu'est le Logement d'abord au regard des expériences qu'elles en font.

Lévy et Uribelarrea, 2023, p.13

Leur méthode s'appuie sur un « suivi de cohorte » avec la réalisation d'entretiens semi-directifs visant « à documenter des pratiques concrètes » afin de « produire une analyse selon une perspective temporelle et dans une approche dynamique des parcours individuels » (Lévy et Uribelarrea, 2023, p.18).

La recherche que je présente ici a bénéficié du temps long du doctorat, permettant ainsi d'apporter une compréhension plus étendue du *Housing First* comme action publique et de rendre compte de son implantation dans les politiques publiques, à partir du programme français dénommé *Un chez-soi d'abord*. Fondée sur une démarche ethnographique, j'ai pris le train de Lyon pour me rendre à Marseille, à Paris, à Lille, à Chambéry, à Grenoble, à Toulouse, Bordeaux et Montpellier ; j'ai rencontré des personnes impliquées dans des expérimentations sociales randomisées dans leurs bureaux ou des cafés à Lyon, Paris, Winnipeg et Montréal ; je suis entrée dans des appartements petits, parfois insalubres, dans des chambres d'hôpital psychiatrique à Marseille et dans une grande salle de réunion du Ministère de l'Équipement à la

⁶ Ils sont les fondateurs de la Chaire de recherche Publics des politiques publiques, financée par la Fondation de Grenoble-Alpes, Gabriel Uribelarrea les rejoint ensuite et co-écrit le rapport avec Julien Lévy.

Défense à Paris ; j'ai mené une enquête documentaire dans plusieurs pays les États-Unis, le Canada et la France.

* * *

Cette introduction est organisée en trois parties afin d'explicitier le cheminement de cette recherche. Dans la première, je présente l'enquête ethnographique multi-située que j'ai menée de novembre 2016 à janvier 2019 sur l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* en France. La seconde expose d'autres éléments qui ont contribué à constituer l'objet de cette recherche comme les rencontres avec des chercheurs canadiens, l'expérience de l'enseignement et de la traduction ou encore un engagement militant. Ces récits sont l'occasion de présenter le corpus de matériaux afférents et de spécifier les postures prises dans l'enquête et l'écriture. Je présenterais ensuite les limites de ce travail. Enfin dans un troisième temps, j'annonce la problématique à laquelle cette thèse s'applique à répondre et le plan du déroulé de mon propos.

1. Enquête ethnographique multi-située

Où et quand commence le travail ethnographique ? Serait-ce l'implication dans l'enquête ou auprès des enquêté-es qui permettraient d'établir un début et une fin ? Plusieurs dates pourraient jaloner différemment mon terrain : je mène un premier entretien exploratoire le 17 décembre 2015 avec le coordinateur de l'évaluation qualitative dans un café de la gare Lyon Part-Dieu ; sept ans plus tard, je mène une dernière observation d'une réunion avec des professionnel·les de la gestion locative adaptée à Lyon dans une salle de co-working louée par l'occasion. Ou bien, je pourrais dire que j'assiste en juin 2016 au séminaire régional de la FNARS sur le *Housing First* à Saint-Étienne, où je rencontre pour la première fois des professionnels de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille et des actrices qui veulent développer le *Housing First* en Rhône-Alpes. À partir de la seconde moitié de l'année 2018, je prends progressivement mes distances, d'abord avec le terrain marseillais au mois de septembre, avec les équipes *Un chez-soi d'abord* lors des Journées inter-sites en novembre à Bordeaux, au niveau national lors d'une journée de comité de pilotage à Paris en janvier 2019 et je conclus mon terrain Rhône-alpin en assistant à la Conférence de presse de l'équipe lyonnaise en avril 2019.

Entre ces différentes dates, je remplis douze carnets d'observations, je reçois de nombreux courriels et je collecte de quoi remplir plusieurs classeurs de documentation. L'intention de cette sous-partie est de fournir des repères à propos de cette ethnographie multi-située.

Une ethnographie multi-située de l'action publique

Dans l'étude des politiques publiques, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès soulignent la multiplication des échelles d'action spatiale, « vers le haut (Union Européenne, international), le bas (régions, départements, villes, territoires) et de façon transversale (alliances transfrontalières, réseaux d'acteurs transnationaux, intégration européenne) », et des actrices étendant « les sources d'expertise, les lieux de débats et de décision et le rôle des organisations non gouvernementales en particulier » ainsi que l'accélération renforcée par les processus de mondialisation des modèles et instruments de l'action, des partenariats public/privé, du *benchmarking* (Lascoumes et Le Galès, 2012b, p.8). La notion d'action publique est alors privilégiée pour prendre en compte cet enchevêtrement des niveaux, des formes de régulations et des réseaux

d'acteurs. Comme je l'annonce dans mon projet de thèse pour obtenir un contrat doctoral et aux personnes que je rencontre dans le cadre de cette recherche, je souhaite mener une ethnographie de l'action publique du programme *Un chez-soi d'abord*.

Dans un article publié en 2012, Vincent Dubois effectue une revue de littérature de l'ethnographie politique (*policy ethnography*) et distingue trois tendances : la première obéit à une logique d'« ethnographie appliquée », où la connaissance issue de l'ethnographie permet d'effectuer un « retour » sur des politiques mises en œuvre et d'en cerner les « bons » et « mauvais » fonctionnements ; la seconde s'inscrit dans la tradition de l'anthropologie culturelle et consiste en une analyse des discours ou à une ethnographie textuelle dont l'intérêt porte sur la dimension symbolique des politiques ; la troisième se concentre sur les acteurs, en analysant les pratiques et les relations au travers desquelles l'action publique se réalise (Dubois, 2012). Dubois se revendique de cette dernière tendance et justifie l'usage de l'ethnographie par deux propositions :

La première consiste à considérer que les politiques (par exemple de sécurité, d'éducation ou d'insertion) existent concrètement à travers ce que font les agents de terrain (en l'occurrence policiers, enseignants ou travailleurs sociaux). Leurs pratiques ne sont pas seulement l'application plus ou moins fidèle d'orientations politiques préexistantes, mais sont parties prenantes du processus continu de fabrication de l'action publique dans lequel elles peuvent jouer un rôle décisif (Lipsky, 1980, p. 13-25). La seconde proposition consiste à intégrer l'expérience de ses destinataires à l'analyse d'une politique. Pour les élèves et leurs parents, les malades ou les chômeurs, les politiques éducatives, de la santé.

Dubois, 2012, p.84-85

Cette perspective d'ethnographie de l'action publique a grandement inspiré ma démarche de recherche ethnographique, privilégiant les personnes directement concernées par la mise en œuvre et une attention particulière aux pratiques.

L'enquête ethnographique à Marseille avec l'équipe *Un chez-soi d'abord* et en Rhône-Alpes avec les groupes de travail de la FNARS est une opportunité de rencontrer des personnes avec des implications variées concernant le programme *Un chez-soi d'abord* (locataires, membres d'équipe, coordinatrice nationale, cheffe de projet Logement d'abord, directrice d'institutions) en différents lieux (local de l'équipe, salle de réunion, appartement, café). Cette opportunité qui m'implique dans des terrains multi-localisés n'est pas une évidence ; j'aurais très bien pu me concentrer sur l'un ou

l'autre, ou les appréhender selon une visée comparative. Cependant, les actrices de ces terrains partagent un même problème, que je vais expliciter dans la suite de cette introduction, celui de l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord*.

C'est l'originalité de cette enquête ethnographique : j'ai enquêté au même moment deux facettes de la fabrique de l'action publique, la conception et la mise en œuvre, les terrains sont complémentaires et marqués par ma circulation entre différents lieux et au contact de différents types d'actrices. Dès lors, la démarche se revendique de l'ethnographie multi-située. Dans son article fondateur, George E. Marcus (Marcus, 1998) justifie la pratique nouvelle d'une ethnographie qui se dégage du site unique pour examiner la circulation de significations culturelles, d'objets et d'identités dans l'espace et le temps. L'ethnographe est alors mobile et peut suivre des trajectoires inattendues. De nombreux travaux se sont directement saisis des questionnements, des inquiétudes et des critiques faites à l'encontre de cette pratique. En réponse à « l'atténuation du pouvoir du terrain », le « manque de profondeur », la « dilution de la pratique ethnographique », ces travaux défendent une pratique qui permet de donner à voir une réalité sociale, certes incomplète, mais plus riche que si les données ne provenaient que d'un site unique (Coleman et von Hellermann, 2013; Falzon, 2009; Marcus, 1998). À propos de son enquête sur des missionnaires d'une organisation non gouvernementale norvégienne, Ingie Hovland indique « comme mon enquête de terrain commençait alors, je commençais à sentir que mon "terrain" n'était pas normal du tout, qu'il était plus "ici" et "là-bas", "maintenant" et "après" »* (Hovland, 2009, p. 137). Comme la sienne, mon enquête ethnographique suit un objet en différents contextes sociaux, institutionnels et temporels. C'est-à-dire que l'enquête ne se réduit pas à un territoire unique comme dans l'anthropologie traditionnelle mais implique des circulations, notamment parce que les enquêté-es circulent elleux-mêmes. Marcus explique que la « recherche multi-site se caractérise autour de chaînes, de chemins, de fils, de conjonctions, ou de juxtapositions de lieux dans lesquels l'ethnographe établit une certaine forme de présence physique, dont la logique explicite d'association et de connexion entre ces sites est l'argument même de l'ethnographie »* (Marcus, 1995, p.105). Il nous indique de suivre les gens, de suivre la « chose » qui pourrait être un objet matériel ou une « métaphore ».

Pour préciser les mouvements que m'a fait faire cette étude, je vais revenir sur deux portes d'entrées du terrain, distinctes bien que les actrices s'entrecroisent à certains

moments, ce qui me permettra de décrire comment j'ai pris place sur le terrain et comment je m'en suis éloignée.

Entrer dans la communauté Un chez-soi d'abord, rester à Marseille, prendre ses distances

Puisque je voulais enquêter sur la mise en œuvre concrète du programme *Un chez-soi d'abord*, choisir comme « terrain » une équipe que je suivrais dans ces activités quotidiennes était pertinent. J'avais contacté les quatre équipes par courriel, dont j'avais trouvé l'adresse sur des documents de présentation. Cela m'avait permis de rencontrer une première fois le coordinateur de Paris en février 2016, mais je ne voulais pas concentrer mon activité d'enquête dans la capitale. L'équipe de Toulouse ne me répondait pas et celle de Lille, par l'intermédiaire de son coordinateur, requérait l'approbation de la coordinatrice nationale du programme. L'équipe de Marseille n'avait pas non plus répondu à mon courriel mais nous avons eu une interaction mémorable avec le « médiateur de santé pair »⁷ lors d'une journée d'étude à Grenoble en septembre 2016, alors qu'il présentait avec deux de ses collègues, dont un psychiatre-coordonateur, l'implication des travailleur·ses pair·es dans le programme *Un chez-soi d'abord*. À l'une des questions que j'avais posée sur le statut et la reconnaissance du métier, il m'avait invectivée : « le statut, on s'en fout, c'est pas la question ! ». Que ma question soit pertinente ou non, je n'étais au moins pas passée inaperçue et lorsque je réussis à avoir au téléphone l'un des trois professionnels, le psychiatre, il déclara que j'avais été « un peu malmenée » et répondit positivement à ma demande de rencontre à Marseille avec l'équipe.

Au cours de ce séjour, le psychiatre me propose de revenir à la fin du mois à l'occasion des « Journées intersites », réunissant les quatre équipes expérimentales du programme, des locataires, les chercheur·ses de l'évaluation et la coordinatrice nationale. Le psychiatre-coordonateur est un « portier » (*gatekeeper*) enthousiaste au début de cette enquête (Cefai, 2006) et me permet d'entrer sur le terrain : celui de l'équipe *Un chez-soi d'abord* d'une part, et celui de la communauté *Un chez-soi d'abord* d'autre part. L'ambiance est familière et conviviale à ces premières journées intersites

⁷ Les médiatrices santé pair·es sont des professionnel·les dans le champ de l'action médico-sociale dont les compétences reposent sur leurs expériences en tant qu'usager·ères de services psychiatriques, désignées comme « savoirs expérientiels ».

auxquelles j'assiste, la prise de contact avec les coordinateurs et professionnel·les des autres villes en est ainsi facilitée, l'effet « boule de neige » est rapide et bientôt je suis identifiée comme « la doctorante sur le *Housing First* ». L'entrée sur le terrain du programme par l'équipe de Marseille, et plus spécifiquement par son psychiatre-coordonateur, du fait de sa sensibilité et de son intérêt pour la recherche sociologique, me permet d'éviter des négociations protocolaires avec les autres équipes comme celle de Lille et de prendre parti de cette interconnaissance pour leur rendre visite.

Je m'étais préparée à des négociations discursives et pratiques, où j'aurais dû faire mes preuves comme le relate Muriel Darmon décrit dans son article *La sociologue, la boulangère et le psychiatre* (Darmon, 2005)⁸, mais j'ai été accueillie sans réticence par l'équipe de Marseille, et cela m'a donné envie de poursuivre l'enquête en y effectuant des immersions ethnographiques régulières sur le long cours. Une autre raison, plus objective, appuie ce choix. L'initiative française pour le *Housing First* est née dans cette ville : un « squat thérapeutique » y est ouvert en 2007, la Ministre de la santé d'alors, Roselyne Bachelot, le visite et commande un rapport sur *La santé des personnes sans chez-soi*, dans lequel est recommandé la mise en œuvre d'une expérimentation *Housing First* (Girard, Estecahandy, et Chauvin, 2009). L'immersion ethnographique au sein de l'équipe d'accompagnement *Un chez-soi d'abord* marseillaise me semblait être une voie d'accès pertinente pour comprendre les éléments de la mise à l'agenda du *Housing First*, de son expérimentation et de son institutionnalisation, c'est ce que je développerai dans le chapitre 3.

La négociation pour rester sur le terrain, c'est-à-dire être présente en immersion auprès des membres de l'équipe marseillaise dans leur activité quotidienne, n'est pas plus ardue mais comporte des implications plus engageantes. Début janvier 2017, j'échange avec les coordinateurices suite à ma demande en réunion d'équipe de venir régulièrement. L'objet de notre discussion vise pour elleux à déterminer le rôle que je pourrais avoir en contrepartie d'une aide pour l'hébergement ; en somme, comment je pourrais leur être utile. Ce rôle se précise dans les mois suivants comme je le détaille dans le chapitre 4 : je serais responsable de la création et de la coordination de la commission d'orientation dans le dispositif.

⁸ J'avais expérimenté lors de mon enquête au sein d'une Équipe mobile précarité psychiatrique, dans le cadre de mon mémoire de master, le temps long et frustrant entre un premier contact, qui donna lieu à une prise de rendez-vous avec un *portier*, au cours duquel fut explicité l'obligation d'une convention de stage et puis l'établissement de celle-ci entre les deux institutions référentes.

À partir du mois de janvier 2017, mon nom est inscrit sur le tableau listant les professionnel·les de l'équipe et je participe avec elleux aux activités quotidiennes du dispositif, que je décris dans la partie III. Je me rends à Marseille deux semaines par mois jusqu'au début du mois de juin, je viens de me casser la cheville⁹ et mon travail de terrain est physiquement interrompu durant trois mois. Quand je reprends en septembre, j'adapte mes séjours avec la date de la commission d'orientation, le premier mercredi du mois, mensuelle en 2017 et bimensuelle en 2018, je m'y rends dès le lundi. J'ai préparé ma sortie du terrain au sein du programme *Un chez-soi d'abord* et de l'équipe de Marseille, en même temps que j'organisais la passation de la coordination de la commission au SIAO en septembre 2018. J'étais arrivée à saturation de mes observations (Olivier de Sardan, 2010), mes prises de notes des réunions et visites s'amenuisaient.

Pour résumer ce travail de terrain de manière quantitative : entre novembre 2016 et septembre 2018, j'ai effectué quinze séjours d'immersion au sein du dispositif marseillais, soit cinquante-trois journées dont l'une où j'accompagne des professionnel·les à Paris pour une réunion. Pour mettre en perspective les observations que je mène à Marseille, je vais passer deux jours avec l'équipe de Lille et une journée avec celle de Paris. L'enquête au sein de la communauté *Un chez-soi d'abord* se complète des trois intersites, de deux jours à chaque fois en novembre, à Marseille en 2016, Lille en 2017 et Bordeaux en 2018 pour la mise en œuvre pratique ; et de quatre réunions à dimension stratégique à la DIHAL à Paris en décembre 2017, novembre 2018 et janvier 2019.

Rhône-Alpes, entrer en collaboration, persister et s'éloigner

La seconde porte d'entrée de l'enquête est la délégation régionale en Rhône-Alpes de la Fédération des acteurs de la solidarité, encore nommée FNARS à ce moment-là. Ma directrice de thèse, Pascale Pichon, me met en relation en juin 2016 avec le directeur d'une grande association d'hébergements sociaux à Saint-Étienne pour que j'assiste à une journée régionale sur le *Housing First* organisée par la FNARS. Par son intermédiaire, j'intègre un groupe de travail sur l'implantation du Logement

⁹ Une expérience peu recommandable mais qui permet d'intégrer aux conditions de réalisation du terrain d'autres facteurs que ceux directement liés au terrain lui-même. N'hésitons pas à ajouter les financements, la vie personnelle, l'ennui, les charges d'enseignements, les mouvements sociaux, les maladies et pandémies, etc...

d'abord et du programme *Un chez-soi d'abord* dans la région ; ce groupe se démultipliera et se spécialisera par territoires et champs d'actions, nous le verrons au chapitre 4. Pour valider mon intégration dans ce groupe, je dois montrer ma valeur à la cheffe de projet Logement, qui vient tout juste d'être recrutée par la FNARS, organisatrice des groupes de travail, c'est elle la portière de ce terrain (Cefai, 2006; Olivier de Sardan, 2010). Ma présence fait l'objet de négociations avec elle durant lesquelles je dois me situer explicitement comme participante, au sens de contributrice et pas seulement comme observatrice pour me faire reconnaître comme légitime. Au cours d'une des premières réunions de ce groupe de travail en décembre 2016, les personnes réunies autour de la table font part des avancées opérationnelles sur les territoires qu'elles représentent, j'écris dans mes notes :

C'est à mon tour de parler. Tout le monde me regarde et je sens que je dois apporter et dire des choses. Alors je parle de la commission d'orientation dont j'ai appris la future existence aux Journées Inter-Sites quelques semaines auparavant. J'explique que son rôle sera de sélectionner les « inclusions », c'est-à-dire les admissions des bénéficiaires dans le programme. J'explique que dans le programme expérimental, les chercheurs et chercheuses se chargeaient des inclusions, et c'est maintenant une nouvelle forme qui est à trouver. [...] L'animatrice du groupe de travail, cheffe de projet Logement d'abord, me demande alors sur un ton offensif : « dans le cadre de ta thèse, t'apportes également un soutien à l'accompagnement de projet ? ». Cette formulation étant un peu floue pour moi je lui demande de préciser : « En gros, est-ce que tu te nourris et tu donnes un peu à manger aux autres ? Ou tu ne fais que te nourrir ? ». Je réagis en m'exclamant que « évidemment je donne à manger aux autres », tout en me sentant un peu coincée sur le coup. La personne représentant le département de l'Ardèche prend la parole et le tour de table se poursuit.

Groupe de travail FNARS Logement d'abord, 19 décembre 2016, Lyon, carnet n°1.

Pour rester sur ce terrain qui permet d'approcher l'organisation régionale de la mise en œuvre de futurs dispositifs *Un chez-soi d'abord*, je me dois de contribuer au(x) groupe(s) de travail par un échange réciproque d'informations. Pour cela, je communique des données factuelles observées ou entendues sur le terrain marseillais, que cela soit sur les avancées de l'institutionnalisation que sur des exemples d'opérationnalité. Par ailleurs je mets la cheffe de projet en lien avec les équipes *Un chez-soi d'abord* et je joue parfois un rôle de correctrice pour ses documents. Au fur à mesure de mon implication grandissante à Marseille, de l'avancée de l'agenda national

et des jeux de concurrences territoriaux, ces contributions évolueront sous la forme d'une collaboration avec elle, qui ne sera jamais formalisée. J'écris à ce sujet dans un ouvrage collectif sur les *Ethnographes engagés* :

Elle a compté sur moi, par exemple pour définir les points à aborder lors des groupes de travail, notamment ceux qui se font l'écho de la commission d'orientation marseillaise. En étant devenue légitime à ses yeux, grâce à mon expérience effectuée à Marseille au sein de l'équipe d'accompagnement et de la commission d'orientation, je contribue également, dans une autre mesure, à l'établissement de sa propre légitimité dans sa mission auprès des différent-es acteurs et actrices.

Vives, à paraître

Cette collaboration avec la chargée de projet de la FNARS m'ouvre des portes : j'accède à des réunions et informations auxquelles elle-même accède, mais cela a une contrepartie que nous pouvons qualifier d'« enclichage » à la suite de Jean-Pierre Olivier de Sardan (2010). Je suis identifiée à cette personne, et par conséquent à la FNARS et, à Lyon, dans un contexte concurrentiel entre actrices, il a été difficile pour moi de me détacher de cette affiliation.

Plus les réponses aux appels à projets pour mettre en œuvre le programme *Un chez-soi d'abord* se précisent à Lyon et Grenoble, plus l'implication de la cheffe de projet Logement se réduit dans ces groupes de travail pour des raisons que j'expliquerai au chapitre 4. Avec les débuts de la mise en œuvre des dispositifs à Lyon et Grenoble, les conditions du terrain évoluent ainsi que les portier·ères et je dois renégocier ma place. Nous sommes début 2019, bientôt mon financement doctoral se termine, et je décide de me retirer de l'enquête ethnographique intensive. Suite à un différend sur mes conditions de participation et de recherche, je cesse d'aller aux réunions et j'acte la fin du terrain en allant à la conférence de presse du dispositif lyonnais le 11 avril 2019.

Je prends ainsi de la distance avec le terrain en Rhône-Alpes à mesure que ma collaboration avec la cheffe de projet Logement d'abord s'amenuise, et qu'elle même se concentre sur d'autres activités. Entre septembre 2016 et avril 2019, je participe à 8 réunions à Grenoble et 26 à Lyon, d'environ 3 heures chacune.

Participation observante et posture(s) engagée(s)

Quand je présentais les objectifs de mon enquête aux enquêté·es potentiel·les, notamment pour entrer et m'implanter sur le terrain, j'expliquais l'intérêt que je portais à cette action publique et à sa mise en œuvre concrète : comment on passe du texte réglementaire aux actions quotidiennes ? Je présentais le *Housing First* dans la continuité de ma recherche en master d'anthropologie, sur la prise en charge psychiatrique des personnes sans abri par une Équipe mobile précarité psychiatrique : les professionnel·les faisaient le constat que l'absence de logements rendait le soin difficile (Vives, 2014). Que se passe-t-il lorsque les personnes sans abri accèdent à un logement ?

La lecture du chapitre « Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain » rédigé par Daniel Cefaï (2006) m'amène à clarifier une évidence sous-jacente à mon choix d'objet et à ma manière de mener l'enquête : je suis *pour* le *Housing First*. Autrement dit, selon moi l'accès au logement est un préalable et une partie de la réponse au problème du sans-abrisme.

Je souligne ici cette conviction personnelle parce qu'elle a influencé ma posture d'enquêtrice participante. De nombreux travaux caractérisent les différentes implications dans le travail ethnographique et celle de la « participation observante » fait l'objet d'un succès notoire, bien que ces modalités ne soient pas uniformes pour chaque enquêteurice (Soulé, 2007). Comment je m'engage sur le terrain auprès des personnes enquêtées ?

À Marseille, au sein de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, je deviens « collègue ». Mon nom est inscrit au tableau des professionnel·les et je participe à la vie quotidienne comme les autres membres de l'équipe : réunions du matin, réunions institutionnelles d'équipe, rencontres à domicile... Lors des visites, je forme souvent un binôme avec un·e professionnel·le et je m'engage dans les activités d'accompagnement : téléphoner à quelqu'un·e pour savoir comment iel va et s'iel a besoin de quelque chose, (essayer de) réparer une télévision, participer à un déménagement, chercher des documents dans le dossier administratif d'une personne, transmettre les informations importantes en réunion... Être collègue me permet d'être aux côtés des professionnel·les, de les questionner sur leur parcours et perception de leur travail, ainsi que d'éprouver physiquement et psychiquement leur quotidien.

Mon implication dans la commission d'orientation à Marseille et dans les groupes de travail en Rhône-Alpes souligne d'autant plus cette dimension participante car les rôles qui me sont attribués m'engagent comme partie prenante de l'action publique. D'une part, dans la communauté *Un chez-soi d'abord*, je suis la coordinatrice de la commission d'orientation du dispositif marseillais. Durant un peu plus d'un an et demi, ce rôle implique des fonctions administratives (recevoir des dossiers et vérifier leurs conformités, préparer un ordre du jour, rédiger et transmettre un compte rendu) et d'organisation de temps collectifs, des réunions, où des décisions sont prises (sur les modalités de fonctionnement et les personnes admises dans le programme). Je participe donc activement à la conception locale de cette commission à Marseille, avec les personnes concernées par cette mise en place, et à une échelle nationale car je suis sollicitée par d'autres actrices sur ces enjeux liés à l'orientation. D'autre part, j'incarne une fonction de personne-ressource en Rhône-Alpes, auprès notamment de la cheffe de projet Logement d'abord de la FNARS : d'abord c'est mon « expertise » sur le *Housing First* qui est sollicitée pour préciser des éléments en réunion ou dans des documents de communication, puis c'est mon expérience en raison du travail que j'effectue à Marseille. Comme je l'ai écrit dans un chapitre d'ouvrage : « En dépassant le cadre du témoignage d'expérience pour m'inscrire plutôt dans des préconisations, je suis amenée à me positionner dans le champ partenarial de l'action publique. Je suis alors « associée », en partie, à l'action en train de se mener. Par exemple, en indiquant à la cheffe de projet les éléments à aborder en groupe de travail à Grenoble ou en prenant en charge, à sa demande¹⁰, le groupe de travail relatif aux orientations à Lyon » (Vives, à paraître).

Dans cette perspective réflexive, je conclus que « cette participation a été une des conditions d'accès et de maintien sur les terrains d'enquête » (Vives, à paraître) tout en soulignant l'environnement favorable à ma présence. Au début de celle-ci en 2016, c'est la fin de l'expérimentation du programme *Un chez-soi d'abord* à laquelle des chercheur·ses aux méthodologies quantitatives et qualitatives sont associé·es. Je démontrerai dans la première partie de cette thèse la construction scientifique de la

¹⁰ Cette demande ne s'effectue pas de manière anticipée. Lors de la création d'un nouveau groupe de travail axé sur l'accompagnement, elle se rend compte qu'une partie des professionnel·les présent·es ne sont pas familier·es du programme, tandis que d'autres pourraient être concerné·es en tant qu'équipes d'orientation. Séparant les deux groupes, elle prend le premier et m'indique « Tu prends l'autre groupe, avec ton expérience à Marseille, ça te va ? ». Une question à laquelle il est peu aisé de répondre publiquement « non ».

politique publique qu'est le *Housing First*, mais pour l'heure remarquons l'heureuse temporalité de mon arrivée à Marseille : mon inscription en thèse débute quelques mois après la fin du contrat et le départ à la retraite du chercheur-coordonateur de l'évaluation qualitative, dont la présence au sein de l'équipe a plusieurs fois été soulignée positivement. La communauté *Un chez-soi d'abord* est sensibilisée au travail des sociologues à leurs côtés, la coordinatrice du dispositif *Un chez-soi d'abord* de Marseille me présente d'ailleurs comme « la relève de la recherche ». Je rencontre ce chercheur en décembre 2016, et il me précise qu'il s'agissait plus d'un travail d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle que d'une évaluation.

Par ailleurs, la valorisation de la « recherche » au sein du programme *Un chez-soi d'abord* a permis que ma présence en tant que sociologue en Rhône-Alpes, auprès d'actrices candidates, soit considérée comme un atout. Je représente une « caution scientifique » : la cheffe de projet Logement d'abord me présente dans les réunions comme la « spécialiste du *Housing First* » et utilise d'ailleurs à de nombreuses reprises le « nous » dans les réunions, à propos des orientations choisies et à suivre pour la construction du projet par exemple, m'incluant de fait dans cette mission de promotion et d'aide au projet (Vives, à paraître).

* * *

Tout comme l'enquête de terrain peut être pleine de surprises, les perspectives d'analyses, d'écritures et les rencontres ont également leur importance dans le rendu final. J'ai longtemps cru que je travaillais sur l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* en France, parce que c'était le problème que je suivais au cours de l'ethnographie. Je développe cette institutionnalisation en deuxième partie de cette thèse. D'autres moments ont compté pour la rédaction de cette thèse, c'est le cheminement d'enquête et d'écriture que je souhaite maintenant expliciter.

2. Intersections : rencontres canadiennes, enseignements, enquête documentaire

Durant ces sept années de doctorat, mon activité ne s'est pas restreinte à l'ethnographie de l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord*. Un jour, alors que j'enquêtais dans un accueil de jour et y passais une partie de mon temps soit à distribuer des cafés, soit à échanger de manière informelle avec les intervenant-es sociales et les personnes accueillies, un des professionnel·les me demande avec beaucoup de bienveillance : « En fait, c'est quoi le travail d'un sociologue ? ». Je comprends sa question, la seule partie de mon travail qu'il perçoit est celle où je suis rémunérée pour boire des cafés et fumer des cigarettes en discutant avec des gens ! Je lui explique le travail qui prolonge celui de l'observation ou de l'entretien : reprendre les notes, toutes les relire de manière cumulative, réfléchir à des pistes d'analyses, écrire... Ainsi que les autres contextes de travail : ceux où l'on présente notre travail à d'autres chercheur·ses en séminaire, colloque, conférence ou journée d'étude, dans les papiers que l'on rédige, les enseignements que l'on donne à l'université ou en école de travail social. Toutes ces activités, à l'intersection de l'enquête même peuvent nourrir la recherche, et je vais les détailler ci-après : mes voyages au Canada et deux enseignements sur la quantification.

Terrain empêché à Winnipeg, Canada et distinctions dans la recherche

J'ai effectué deux séjours au Canada durant mon doctorat pendant les étés 2018 et 2019. Le *Housing First* est implanté au Canada, et c'est même l'expérimentation *At home/Chez-soi* qui a inspiré celle menée en France, alors je profite d'espaces scientifiques où je peux communiquer pour m'y rendre et tenter de mener l'enquête là-bas.

Le premier été 2018, je séjourne un mois et demi à Winnipeg, capitale du Manitoba, entourée sur des milliers de kilomètres par des grandes plaines. Dans cette ville, le programme *At home/Chez-soi* a été expérimenté avec une focale sur les populations autochtones. Avant mon arrivée, j'avais contacté les deux chercheurs responsables de l'évaluation à l'Institut des études urbaines de l'Université de Winnipeg (*Institute of Urban Studies*) et je les rencontre le 26 juin. Dans une ambiance décontractée, nous échangeons sur le sans-abrisme, comparons la situation en France et à Winnipeg, et l'un d'eux nous emmène visiter la ville en voiture (voir annexe n°1). À l'issue de cette

rencontre, ils me proposent de venir travailler à la bibliothèque de l'institut et me demandent d'envoyer des questions plus précises à l'un d'entre eux, urbaniste, pour qu'il m'organise des rencontres. Je dois également faire mes preuves auprès du chercheur-urbaniste, portier d'une possible enquête de terrain à Winnipeg, et cela m'a rappelé qu'il peut être difficile et long d'entrer sur le terrain. Cette tentative d'enquêter en tant qu'ethnographe à Winnipeg sans succès permet néanmoins de souligner plusieurs points.

D'une part, nous avons avec le chercheur-urbaniste des démarches de recherche différentes. Il procède par déduction alors que comme je l'ai indiqué précédemment ma démarche est inductive. Les contextes de recueil des données et de productions finales sont aussi différents, pour sa part il s'agit d'une commande institutionnelle et de rapports d'évaluation tandis que je bénéficie d'une indépendance universitaire et que mon objectif est d'écrire une thèse de sociologie. Cette dimension de l'indépendance vient en contrepoint de l'existence des comités d'éthique, dont l'urbaniste s'étonne de leur absence en France, et qui autorisent les recherches et ont un droit de regard et de modification sur les guides d'entretiens. Dans notre échange, je me rends compte que si nous n'avons pas (encore) de comité d'éthique en France, je fais l'expérience dans ma formation d'une attention particulière « à ne pas blesser les gens » pour reprendre ses mots, et que cette dimension de l'éthique de la recherche est présente dans mes échanges avec mes collègues¹¹. D'autre part, je pensais que nous parlions le même langage, nous mobilisions les mêmes mots mais nous n'y entendions pas exactement la même chose. C'est ainsi que je comprends que le *Housing First* n'est pas pérennisé de la même manière qu'en France, qu'il y a plusieurs équipes *Housing First* adaptées à des besoins modérés ou élevés et/ou des populations autochtones, et que les professionnel·les sont des référent·es uniques aux *clients*, locataires. L'un de ces locataires critique d'ailleurs le turn-over de ces professionnel·les et me dit que son appartement « *It's not a place like home* », car un véritable « *home* » pour lui serait une maison où il peut avoir un atelier de bricolage.

Si ce séjour à Winnipeg n'ouvre donc pas des perspectives d'enquête sur le *Housing First* au Canada, il met en valeur des points de vigilance aux « évidences » dans ma

¹¹ Pour valider le doctorat, nous avons l'obligation de suivre la formation en ligne *Éthique de la recherche*. J'ai par ailleurs participé plus d'un an et demi à un atelier d'analyses de pratiques professionnelles sur les terrains de recherche (Blanco et al., à paraître).

réflexion ; ce qui est précieux car cela souligne la valeur performative du discours français « on fait exactement comme au Canada ».

Avant mon retour en France, je parviens tout de même à effectuer plusieurs entretiens¹², je collecte de nombreux documents en lien avec l'évaluation (rapport, grilles) et la formation. Et de cette rencontre avec ces chercheurs émerge une enquête sur les décomptes de rue et un intérêt considérable pour la documentation anglophone.

Curiosité intellectuelle et pratiques pédagogiques

Lorsque je rencontre pour la première fois les deux chercheurs à Winnipeg, ils me font part des résultats du décompte de rue de 2018, *Winnipeg Street Census*, dont l'un d'eux a participé à la rédaction du rapport de 2015. L'année suivante, je prends conscience que « compter les personnes sans abri » est un sujet d'actualité sur les territoires en France¹³. Comme je l'explique dans le chapitre 2, à ce moment-là je ne fais pas de lien entre ces pratiques et ma recherche sur l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord*, mais une envie pédagogique m'anime.

Je propose à ma directrice de thèse, Pascale Pichon, qui s'occupe alors du master Politiques sociales et développement territorial à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, un module d'enseignement à visée appliquée pour l'année universitaire 2019-2020. Voici un extrait de ma proposition :

Ce projet pédagogique propose de réaliser une étude de ce type avec les étudiant.e.s de l'Université de Saint-Étienne en prenant le « comptage » des personnes sans abri comme question de recherche à part entière, de soulever les enjeux méthodologiques et éthiques de la production des chiffres sur cette population et de co-construire une enquête.

Pour alimenter cet enseignement, je réalise deux entretiens à l'été 2019 à Montréal sur le décompte montréalais, l'un avec le chercheur qui l'organise et le second avec un critique de cette pratique ; et je me rends à Paris pour la Conférence des villes

¹² Avec des personnes qui étaient engagées sur l'expérimentation (deux coordinateurices de la recherche, une coordinatrice d'équipe), une personne responsable du service d'admission aux programmes Housing First et deux personnes qui bénéficient d'un des programmes.

¹³ Ces études sont nommées « Un jour donné » à Montpellier, « Nuit de la solidarité » à Paris, Rennes, Grenoble, Metz ou encore étude visant à « échanger avec les personnes sans abri autour de leurs parcours et besoins en termes de logement et d'accès aux droits » à Lyon.

procédant à des dénombrements en France en octobre. L'objectif du premier semestre avec les étudiant-es est que nous réalisons un état des lieux du comptage des personnes sans-abri et de les informer en parallèle sur les politiques de prise en charge, notamment sur le territoire stéphanois. Au second semestre, nous devions élaborer un protocole d'enquête et le mettre à l'épreuve. La crise sanitaire et le premier confinement annulent cette ambition. Au fur et à mesure de la préparation et de l'enseignement de ce cours, je développe une curiosité de plus en plus forte pour la sociologie de la quantification, tant et si bien que je propose un cours magistral avec cet intitulé l'année suivante en licence 3, dont l'une des séances est dédiée aux dénombrements.

Cette curiosité intellectuelle, d'un objet rencontré sur le terrain et transformé en sujet d'enseignement, m'a conduite à développer une réflexion sur les pratiques de quantification du sans-abrisme et le *Housing First*, ainsi que le rôle des chiffres et des nombres à valeur scientifique dans notre société, en particulier dans les politiques publiques. C'est cette intersection avec des enseignements que je voulais souligner car elle m'a conduite à élargir mon étude de l'analyse des données ethnographiques.

Mener l'enquête documentaire, enjeu de traduction et de circulation des données

Le second aspect bénéfique du séjour à Winnipeg se manifeste par le temps important passé à la bibliothèque de l'Institut des études urbaines. Cela m'a notamment permis de découvrir un ouvrage qui m'a beaucoup guidé pour comprendre le *Housing First* et les contextes d'implantation nord-américaine, *Housing, Citizenship, and Communities for People with Serious Mental Illness. Theory, Research, Practice and Policy Perspectives* dirigé par les chercheurs John Sylvestre, Geoffrey Nelson et Tim Aubry (2017).

En France, les personnes responsables de l'expérimentation sociale m'avait dit qu'elle était similaire à celle menée au Canada, elle-même fidèle au modèle de *Pathways to Housing*. Je souhaite alors comprendre cette circulation du *Housing First* des États-Unis au Canada et puis en France, et pour cela je me lance dans une vaste enquête documentaire depuis mon domicile, en ligne. Je mobilise principalement deux entrées pour cette collecte : les médias et les sites internet d'observatoire du sans-abrisme. Les médias m'ont permis de reconstituer l'histoire du *Housing First* aux États-Unis, à partir d'une revue de presse considérée aussi bien comme « reflet des tendances [...] d'une

époque et [...] en tant que source de renseignements » (Grawitz, 1975, p.529), dont je précise la méthode dans le chapitre 1. Les sites internet des observatoires¹⁴ constituent une ressource en termes historiques, d'actualités politiques et de recherche, ce sont des banques de données librement accessibles. « Une caractéristique importante de cette documentation écrite, c'est que le chercheur n'exerce aucun contrôle sur la façon dont les documents ont été établis et doit sélectionner ce qui l'intéresse, interpréter ou comparer des matériaux pour les rendre utilisables », nous informe Madeleine Grawitz (Grawitz, 1975, p.521). C'est selon une perspective cumulative que j'ai mobilisé ces documents écrits afin d'élargir ma compréhension du *Housing First* et me décaler de l'expérience ethnographique.

Cette collecte documentaire s'est articulée à l'enjeu de la traduction en français car la majorité des documents sont écrits en anglais. Traduire n'a pas été une évidence même si depuis plusieurs années, je m'exerce à lire et à parler en anglais mais je n'ai pas de compétence en traduction. Dans une première version de cette thèse, je mettais donc en note tous les extraits originaux. La lecture enthousiasmante de l'ouvrage de Noémie Grunenwald, *Sur les bouts de la langue, traduire en féministe/s*¹⁵ en 2021 m'a enjoins à m'affranchir de cette règle et à m'en imposer d'autres. D'abord, elle souligne l'importance de citer les traducteurices, exigence que je reprends dans la bibliographie, car :

Citer le nom de la personne qui traduit, c'est d'abord reconnaître un travail souvent invisible, bien qu'inscrit noir sur blanc, en majeure partie réalisé par des femmes. Mais c'est aussi une question de rigueur intellectuelle. C'est annoncer : "voici le texte de tel·le auteur·rice passé par le filtre de tel·le traducteur·rice." On peut souvent traduire un même texte de différentes façons qui pourraient toutes être considérées comme juste, selon les perspectives traductologiques, littéraires et politiques qu'on adopte.

Grunenwald, 2021, p.164-65

¹⁴ L'observatoire du sans-abrisme de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri ([en ligne](#)), l'Observatoire canadien de l'itinérance ([en ligne](#)), les ressources de l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme des États-Unis ([en ligne](#)).

¹⁵ Publié dans la collection *Contrebande* qui se désigne comme « un repaire pour celles et ceux qui traduisent, qui ne cessent de faire circuler avec leurs mots ceux des autres. Pour faire entendre la parole d'un traducteur ou d'une traductrice, un parcours, une réflexion, le bruit de la traduction ». Noémie Grunenwald est autodidacte, elle a traduit des ouvrages féministes, lesbiens et trans...

Ainsi toutes les traductions de l'anglais vers le français que j'ai réalisées sont indiquées par une astérisque associée à la référence. Ensuite, traduire s'articule à l'objectif de faire circuler des idées. J'avais ainsi à cœur de pouvoir partager auprès de locuteurices uniquement francophones ce que j'ai compris des lectures et recherches anglophones que j'ai effectuées, dans une perspective d'accessibilité du savoir. Associée à cette circulation d'idées, j'ai pris soin « d'essayer encore et encore de remettre en question l'empreinte patriarcale dans la langue » (Grunenwald, 2021, p.100) et de recourir à une écriture féministe. Dans cette perspective, je recours à néologismes épïcènes, c'est-à-dire des mots issus de la contraction entre les versions féminines et masculins, pour leur donner un genre neutre tels que « acteurices », « promoteurices », « iels » ; je réserve le point médian aux termes très semblables (par exemple : les hébergé-es) et tente d'utiliser soit le pluriel soit des termes collectifs ou de fonction (les personnes, le monde professionnel).

Urgence(s) et militantisme

La troisième étape commence peut-être en avril 2020, ou un peu plus tard. Au début du confinement sanitaire, lié à la crise du Covid, j'ai déjà rédigé une première version d'un chapitre de cette thèse. Je prends un poste d'intervenante sociale dans un centre de mise à l'abri qui a ouvert spécifiquement pour permettre aux personnes sans abri, hommes ou femmes seules, familles, de se confiner. J'y travaille 50 jours, et après avoir enquêté plusieurs années au sein d'un dispositif d'accès au logement, je rencontre le monde de l'urgence sociale. Je prolonge l'expérience par la suite en m'impliquant dans l'ouverture de squats et le soutien aux personnes y habitant. Cette étape où l'activisme pour le droit au logement prend beaucoup de place dans ma vie personnelle m'incite à rédiger ma recherche selon une perspective d' « ethnographie publique », dont Didier Fassin explicite des enjeux :

Le premier processus correspond à la popularisation qui suppose de rendre la production ethnographique à la fois accessible et aimable. Cette double qualification implique de choix de forme, par exemple en évitant le jargon, en favorisant la description et la narration, en insérant la théorie dans la discussion du matériau empirique plutôt que d'en faire un traditionnel exercice académique, ou encore en reportant l'appareil de notes en fin de texte afin de ne pas en gêner la lecture. Il s'agit à la fois d'offrir la possibilité et de donner l'envie de lire – ou de regarder s'il s'agit d'un film – à des publics allant au-delà des cercles d'initiés. Le

second processus est la politisation, terme qui peut s'entendre d'au moins deux façons renvoyant l'une à la polis et l'autre aux politiques. Dans un cas, l'ethnographie est mise dans l'espace public de manière à susciter le débat, avec ou sans l'auteur, et à donner lieu à des appropriations ou des contestations. Dans l'autre, elle est mise au service d'acteurs des mondes institutionnel, associatif, militant, syndical ou politique pour contribuer à leur réflexion en vue d'actions de différentes natures, qu'il s'agisse de décisions, d'interventions ou de mobilisations. Les deux processus sont en partie liés, et la popularisation, telle que décrite, facilite la politisation, laquelle commence dès la détermination du thème qu'on souhaite étudier et de la problématique dans laquelle on souhaite l'inscrire.

Fassin, 2020

Je m'efforce alors d'adopter un ton d'écriture qui me ressemble et qui puisse « intéresser » les lectrices (Callon, 1986), tout en soulignant les enjeux politiques de cet objet de recherche.

Les personnes enquêtées : résumé et limites

Pour récapituler, les personnes enquêtées dans le cadre de la recherche ethnographique sont celles qui produisent au quotidien le programme *Un chez-soi d'abord* localement, bien que nos relations et interconnaissances sont d'intensité variable (régulière à Marseille, sporadique avec les autres équipes ; et celles qui se réunissent en Rhône-Alpes pour organiser la mise en œuvre du dispositif. Les personnes auprès desquelles l'enquête ne s'est pas focalisée : celles en charge de la décision politique et proches des décisionnaires et celles directement concernées par la réception de l'action publique (Hassenteufel, 2008).

J'ai bien sûr rencontré les destinataires du programme *Un chez-soi d'abord* mais c'était par l'intermédiaire des professionnel·les et je n'accède à leurs perceptions que dans ce contexte situé. Deux raisons viennent asseoir cette limite, la première est d'ordre pratique : les personnes accompagnées me percevaient comme faisant partie de l'équipe *Un chez-soi d'abord*. J'ai choisi dans ma posture d'être dans l'imitation de l'attitude des professionnel·les plutôt que de m'en différencier à tout prix d'elleux. La seconde repose sur une éthique de recherche. Comme nous le verrons dans le chapitre 2 et 3, les personnes en intégrant le programme ont fait partie d'un protocole de recherche et ont été largement enquêtées durant plus de deux ans, je ne souhaitais pas

les solliciter et contribuer à un phénomène de sur-étude (Chossière, Desvaux, et Mahoudeau, 2021).

3. Problématique, éléments de réponse, quelques définitions et annonce du plan

Le problème rencontré sur le terrain

Le début de cette recherche s'inscrit dans une temporalité particulière pour les actrices du programme *Un chez-soi d'abord* : l'expérimentation conduite est considérée comme suffisamment satisfaisante pour que l'action publique soit prolongée. Dès les premières rencontres à la fin de l'année 2015, plusieurs personnes m'assurent que le programme va être « pérennisé »¹⁶. En juillet 2016, soit près d'un an plus tard, le comité d'évaluation valide officiellement l'intérêt de cette mise en œuvre et en préconise la pérennisation et le déploiement¹⁷. J'ai pu assister à ce moment d'officialisation de la fin de l'expérimentation par la coordinatrice nationale rattachée à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), Pascale Estecahandy. Aux actrices en charge de la mise en œuvre sur le terrain, c'est-à-dire aux équipes dédiées de Lille, Toulouse, Paris et Marseille réunies aux journées inter-sites en novembre 2016, elle annonce : « Vous n'êtes plus expérimental, vous changez de statut » (24/11/2016, Marseille, carnet n°2). Ce nouveau statut s'inscrit dans un nouveau cadre juridique, celui des Appartements de coordination thérapeutique *Un chez-soi d'abord*. Un décret est promulgué le 28 décembre 2016, il pérennise les quatre sites expérimentaux et prévoit le déploiement sur seize nouveaux sites entre 2018 et 2022.

Cette coïncidence entre le début de la recherche et l'institutionnalisation du programme est une opportunité pour observer l'action publique en action. L'enquête ethnographique multi-située fait écho à « l'étude de [ce] processus à la fois très localisé et articulé à des échelles trans-locales ou transnationales » (Baby-Collin et Cortes, 2019, p.15). Je peux distinguer trois de ces échelles : celle au niveau national avec le travail mené à la DIHAL en particulier par Pascale Estecahandy, à partir des informations transmises et les documents produits. Celle de la mise en œuvre sur un territoire en particulier, avec l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille. La promulgation du décret vient confirmer les pratiques professionnelles au sein du dispositif, mais il ajoute une

¹⁶ Je ne trouve de trace écrite nulle part et à chaque fois iels me répondent « *Je suis en contact avec Pascale Estecahandy à la DIHAL* », qui est la coordinatrice nationale du programme.

¹⁷ Avis et recommandations du Comité d'évaluation du programme *Un chez-soi d'abord*, 6 juillet 2016, [document en ligne](#).

obligation dans le portage institutionnel avec la constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale, qui réorganise les relations partenariales. Et celle de la circulation et de l'appropriation du modèle que j'observe à travers mes liens avec le groupe de travail consacré de la FNARS Rhône-Alpes. En participant aux groupes de travail, je suis l'évolution de leurs questionnements, des informations reçues, de leurs interprétations et traductions ainsi que l'organisation développée pour répondre à l'appel à projet.

Problématisation et quelques éléments de réponse

Les promoteurices du programme Un chez-soi d'abord mobilisent régulièrement un vocabulaire désignant un « modèle » *Housing First* et une « fidélité » à celui-ci. Ainsi lors des discours de présentation, la coordinatrice nationale a plusieurs fois répété : « c'était prouvé que c'est un modèle qui marche »¹⁸, le programme français « est fidèle au modèle ». Dans la dynamique du déploiement du programme sur de futurs sites, différent-es acteurices en charge assènt l'importance de « respecter le modèle ». Au cours d'un entretien avec la coordinatrice nationale je demande à celle-ci préciser cette signification, lui faisant part des différences dans l'implantation française avec le Canada. Sa réponse souligne les enjeux des transferts transnationaux des modes d'intervention liés aux politiques publiques nationales : l'implantation d'un modèle nord-américain en France doit nécessairement prendre en compte l'organisation des services sur le territoire. Elle stipule « on fait de l'A.C.T à la française », « on est dans un modèle sans l'être », « on l'a aménagé » tout en assurant une fidélité à un modèle initial, celui du *Pathways to Housing* (1/10/2018, Paris, entretien enregistré).

Durant plusieurs années, j'ai cherché à comprendre quel est ce modèle dont je constatais surtout la dimension performative durant l'enquête ethnographique. C'est ainsi que cette recherche vise à caractériser le modèle *Housing First* au moment de son institutionnalisation en France : **alors que des politiques publiques en direction des personnes sans abri existent depuis les années 1990, de quelles manières expliquer l'émergence et l'implantation du *Housing First* comme un modèle à suivre ?**

¹⁸ Sous-entendu en France, puisque qu'au cours des vingt dernières années, l'efficacité et l'efficacé de ce modèle a été démontré par des évaluations dans plusieurs pays.

Les éléments de réponse présentés tout au long de cette thèse s'articulent au sein de trois parties où je propose d'analyser le *Housing First* en tant que dispositif rhétorique, puis à travers l'institutionnalisation de celui-ci en France et enfin, en me focalisant sur les pratiques professionnelles associées. Ces parties permettent de souligner trois caractéristiques constituant le *Housing First* : c'est à la fois un modèle de preuves, un modèle organisationnel et une éthique du *care*.

Quelques définitions nécessaires

Housing First, Logement d'abord ou programme Un chez-soi d'abord ?

C'est un paradoxe d'écriture, j'annonce ma volonté de tout traduire en français or je m'obstine à mobiliser le terme *Housing First* plutôt que sa traduction Logement d'abord. J'ai fait ce choix afin d'éviter toute confusion entre les usages lexicaux indifférenciés, que j'ai pu rencontrer tout au long de mon enquête, désignant l'ambition de « loger d'abord » les personnes sans abri. Dans cette thèse, *Housing First* englobe cette volonté d'une manière large et comprend aussi bien des principes rhétoriques qu'une philosophie d'intervention. Avec cette appellation, je souligne également son ancrage nord-américain, avec une focalisation sur un public cible spécifique, les personnes sans abri dites chroniques, que nous explorerons en première partie. Le programme *Un chez-soi d'abord* sur lequel l'enquête ethnographique porte est une des déclinaisons du *Housing First* et s'inscrit dans la politique du Logement d'abord en France.

En 2009, l'État annonce une stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées (2009-2012) reposant sur deux orientations, l'une vers « un service public de l'hébergement et de l'accès au logement », et l'autre vers une logique « logement d'abord ». La stratégie « logement d'abord » est précisée dans sa mise en œuvre et réaffirmée comme « un axe majeur de la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement » par une circulaire en 2012¹⁹. Celle-ci insiste auprès des préfet-es sur leur rôle de pilotage et l'enjeu d'impliquer toutes les actrices concernées (représentant-es d'associations du secteur de l'hébergement et du logement d'insertion, bailleur·ses sociaux, collectivités locales, agence régionale de

¹⁹ Circulaire du 13 janvier 2012 relative à la mise en application du logement d'abord. [Consultable en ligne](#).

santé, personnes accueillies ou hébergées) dans l'objectif « d'améliorer la gouvernance locale, [... d']amplifier la transformation de l'offre d'hébergement pour favoriser l'accès au logement, [et d']accompagner le changement » (Circulaire n° Cabinet/2012/04 du 13 janvier 2014 relative à la mise en œuvre opérationnelle du logement d'abord, p.3). Les actrices au cœur de la DIHAL reconnaissent néanmoins que durant cette période « cette politique n'a pas été portée au niveau national et de manière discrète au niveau local » (Chargée de mission Logement, 14/10/2016, Paris, entretien enregistré). Noémie Houard souligne d'ailleurs en 2011 le contraste entre l'annonce du logement d'abord comme principe d'organisation de la prise en charge des personnes sans abri et les services intégrant toujours la logique ascensionnelle (Houard, 2011). C'est ainsi qu'est lancé à moindre échelle en 2011 le programme expérimental *Un chez-soi d'abord* à Marseille, Toulouse, Lille et Paris. Présenté comme visant à « apporter de nouvelles réponses pour l'accès au logement et aux soins des personnes sans abri souffrant de troubles psychiques sévères », il est issu d'une proposition intégrée dans la stratégie nationale (Présentation du programme expérimental *Un chez-soi d'abord*, Chantier national prioritaire, 2011, p.1).

L'annonce le 11 septembre 2017 par le Président de la République du premier Plan quinquennal pour le logement d'abord relance la volonté d'une réforme structurelle de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement. Depuis les dispositifs se revendiquant du logement d'abord se multiplient en France ainsi que des postes de pilotage et de coordination pour cette mise en œuvre au sein des collectivités locales. Les modalités d'intervention, les publics ciblés ainsi que les financements alloués sont à distinguer aussi bien entre ces dispositifs au label logement d'abord qu'avec ceux du programme *Un chez-soi d'abord*.

Recovery et rétablissement

La traduction en français de *recovery* par « rétablissement » n'est pas tout à fait exacte puisque si les francophones peuvent y entendre un synonyme de guérison, il ne s'agit pas de désigner la disparition d'une maladie ou d'un problème de santé. Les personnes rencontrées durant la réalisation de l'enquête ethnographique utilisent d'ailleurs soit le terme anglophone ou bien l'expression « pratiques orientées vers le rétablissement » pour désigner ce processus visant à explorer les possibilités d'amélioration de sa vie lorsqu'on est diagnostiqué-e avec un trouble psychiatrique.

Car c'est d'un mouvement en santé mentale, initié par des usager·ères de la psychiatrie aux États-Unis dans les années 1980 dont il s'agit.

Je développe les usages du rétablissement au sein des pratiques professionnelles dans la partie III. Pour fournir un premier éclairage sur cette notion, je m'appuie sur une synthèse proposée par Tim Greacen et Emmanuelle Jouet : « ce mouvement revendique surtout une approche résolument optimiste pour devenir des personnes vivant avec un trouble psychique » (Greacen et Jouet, 2017, p.16). Cette approche qui valorise le pouvoir d'agir et l'auto-détermination des personnes est encore récente et marginale en France ; notamment car elle nécessite une organisation des services de soins sanitaires et sociaux permettant de développer une relation avec la personne. Iels soulignent également la place importante et significative des savoirs expérientiels :

Une approche basée sur le rétablissement est indissociable de la reconnaissance de l'expertise d'expérience des personnes ayant un vécu de la maladie mentale. Valoriser les acquis de cette expérience en aidant d'autres usagers voire en devenant professionnel de la santé mentale fait partie des pistes à explorer avec tout usager de la psychiatrie. [...]

En France, si les notions de pair-aidant et de médiateur santé pair commencent à s'affirmer en milieu associatif, elles tardent à arriver en milieu psychiatrique ou dans les structures médicosociales œuvrant dans le domaine de la santé mentale. Des expériences exemplaires telles que le programme MARSS (Mouvement et Action pour le Rétablissement Sanitaire et social), une équipe rattachée au pôle universitaire de psychiatrie l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (Girard et al., 2012) ou le projet expérimental Un chez soi d'abord en quatre villes françaises : Marseille, Toulouse, Paris et Lille (Estecahandy et al., 2015) montrent que le médiateur santé a un vrai rôle à jouer en accompagnant, à leur rythme, des personnes en grande difficulté telles que les personnes vivant dans la rue depuis de nombreuses années et présentant des troubles psychiatriques sévères.

Greacen et Jouet, 2017, 24-25

Annonce du plan

La thèse est composée de six chapitres répartis en trois parties.

La première partie montre la construction scientifique du *Housing First* comme action publique. Le chapitre 1 vise à reconstituer l'émergence du modèle sur lequel les

promoteurices français·es s'appuient, celui du *Pathways to Housing* développé par Sam Tsemberis aux États-Unis au début des années 1990. L'enquête documentaire réalisée montre les ressorts rhétoriques mobilisés pour la mise à l'agenda de cette solution dans la politique publique américaine. Cette rhétorique s'appuie en particulier sur des arguments scientifique et permet de caractériser le *Housing First* comme un modèle de preuves. Le chapitre 2 situe ce dispositif rhétorique dans les pratiques de quantification du sans-abrisme pour comprendre comment ce modèle circule au Canada et en France.

La seconde partie décrit l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* en France du point de vues des acteurices. Le chapitre 3 rend compte du changement d'échelles de cette action publique partant d'une initiative locale. Les différentes étapes sont présentées selon une perspective de sociologie de la traduction et montrent comment les acteurices s'organisent pour faire perdurer et mettre en œuvre ces dispositifs : c'est le modèle organisationnel. Le chapitre 4 donne à voir les effets des principes du *Housing First* et de son institutionnalisation à partir de ma participation observante au dispositif d'entrée dans le dispositif : la commission d'orientation.

La troisième partie s'appuie sur l'ethnographie réalisée au sein dispositif *Un chez-soi d'abord* de Marseille et s'intéresse aux pratiques professionnelles mises en œuvre. Le chapitre 5 décrit les réponses apportées par l'équipe médico-sociale aux problèmes des personnes accompagnées sous l'angle des éthiques du *care*. Le chapitre 6 se focalise sur les pratiques professionnelles de l'habiter et replace le logement au cœur de l'étude.

Partie 1 – Un dispositif rhétorique de lutte contre le sans-abrisme

Introduction de la partie

Cette première partie vise à contextualiser l'implantation du Housing First : comment est-il développé en tant que « modèle » et quelles sont les conditions de sa diffusion ?

Cette question nous conduit, dans le chapitre 1, à investiguer l'émergence du Housing First en Amérique du Nord autour des années 1990. À partir d'une enquête documentaire, nous focalisons sur le programme *Pathways to Housing* développé par Sam Tsemberis pour montrer le dispositif rhétorique qui soutient son implantation. Celui-ci s'articule à une manière de raconter visant à persuader du bien-fondé de cette action, qualifiée de « conte moral » (Kirsi et Cecilia Hansen, 2017), et d'alliances avec les médias, des chercheur·ses et des responsables politiques.

Le procédé rhétorique repose sur des arguments scientifiques et c'est pourquoi dans le chapitre 2, nous nous intéressons aux pratiques de la connaissance du sans-abrisme, selon une perspective de sociologie de la quantification (Desrosières, 2008; Marpsat, 2012). L'analyse des enquêtes quantitatives concernant les personnes sans abri soulignent l'entrecroisement du monde de la recherche et des politiques pour cibler des publics dans la conduite d'actions publiques, évaluer celles-ci et produire des arguments pour leurs mises en œuvre.

En montrant la construction scientifique de la politique publique du Housing First, je décris un modèle de preuves, qui s'inscrit dans un environnement où les termes « d'efficacité » et « d'efficience » sont importants pour assurer la circulation du programme initial.

Chapitre 1 : Des premières expériences de logement accompagné au Housing First

En France, les promoteurices du Housing First rencontrées lors de l'enquête font habituellement référence au modèle développé par l'organisation *Pathways to Housing*. Cette mention est présente dès l'entretien exploratoire que je conduis avec la Cheffe de projet Logement d'abord de la DIHAL. Lorsqu'elle parle du travail de sa collègue, coordinatrice nationale du programme *Un chez-soi d'abord*, elle stipule qu'elle, « elle est vraiment sur une mise en œuvre qui est le modèle *Pathways to Housing* » avec toute la « rigueur » que cela comporte (14/10/2016, entretien enregistré). Les actrices impliquées au niveau national ou régional dans la diffusion du Housing First en France associent toujours un même patronyme au *Pathways to Housing*. Il s'agit de Sam Tsemberis, président fondateur de l'organisation. Iels le citent aussi bien dans la documentation écrite²⁰ que lors de présentations orales préparées²¹. Les auteures du rapport qualitatif de l'évaluation française ajoutent que cette affiliation s'élargit à la notion de modèle, ainsi le « programme national [français] se réclame du modèle nord-américain du Housing First inventé par Sam Tsemberis dans les années 1990 » (Laval et al., 2015, p.8).

Dans ce chapitre nous nous intéressons à cette association quasi-systématique entre Sam Tsemberis et le Housing First dans le récit des actrices du programme au moment de mon enquête en France²². Le prendre au sérieux est l'occasion d'enquêter sur le contexte de promotion du programme, sur la nécessaire constitution d'alliances, qui ont participé à la diffusion de ce modèle d'intervention. Il s'agit de revenir sur les premiers temps de l'histoire courte du Housing First, qui le font entrer dans l'Histoire, plus longue, de la prise en charge des personnes sans-abri. Le Housing First est présenté comme une formule à succès pour un problème public dont nous allons analyser la configuration narrative (Cefaï, 1996), plutôt que de reproduire le

²⁰ Notice technique DIHAL Programme Un chez-soi d'abord, 2012 ([en ligne](#)).

Présentation sur le site internet de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne-Rhône-Alpes ([Consulté le 24/10/2019](#)). À ce moment-là, la Fédération s'appelle encore la Fédération Nationale des Acteurs de la Réinsertion Sociale.

²¹ Comme l'a régulièrement fait la Chargée de mission Logement d'abord de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes.

²² C'est-à-dire entre 2016 et 2019 ; maintenant que le programme est institutionnalisé, le rappel historique semble moins nécessaire comme en témoigne l'émission « Comment sortir les personnes sans abri de la rue ? » dans *Spla\$h*, un podcast de vulgarisation économique où Sam Tsemberis n'est pas cité ([écouté le 10/05/2021](#)).

« storytelling » promulgué par son fondateur (Salmon, 2007). En effet, Daniel Cefai soutient que :

Appliquée aux problèmes publics, cette configuration narrative s’ancre en amont, dans la gestation dans l’expérience privée et dans la formulation à usage interpersonnel d’un « malaise », par des producteurs de sens qui ne sont pas encore des victimes ou des dénonciateurs (avant la configuration), et surtout en aval, dans la réception par les différents acteurs collectifs et leurs destinataires respectifs des versions du problème public (après la configuration). [...]

Cette configuration narrative est aussi une configuration dramatique, la mise en récit se doublant souvent d’une mise en scène qui ne lui est pas réductible. L’une et l’autre ont pour caractéristique de rendre sensibles et dicibles des thèmes et de les articuler dans des contextes de sens. Le procès de publicisation se joue dans le passage de l’un à l’autre des moments de la triple mimesis, dans le jeu des cadrages et des re-cadrages successifs du problème public.

Cefai, 1996, p.48

Nous allons déployer dans ce chapitre cette configuration narrative. Nous verrons qu’à peu près au même moment sur le même continent, différentes initiatives et expériences tentent de trouver une réponse au problème social qu’est le sans-abrisme (1.1). Nous nous concentrerons ensuite sur l’histoire racontée par Tsemberis, à laquelle il associe une dimension dramatique dans la mise en récit et que les chercheuses finlandaises Kirsi et Hansen désignent comme un conte moral, composé d’« affirmations de ce qui est injuste (*wrong*), pourquoi ça l’est et ce qui devrait être fait, ensemble avec les victimes, les méchant·s et héro·ïnes » (Kirsi and Hansen, 2017, p. 17) (1.2). Enfin, nous expliciterons le réseau d’alliances constitué autour du Housing First, au moment de son développement et de ses implantations états-uniennes (1.3).

Ainsi, au fil des données majoritairement issues d’articles de presse anglophone, nous verrons comment l’expérience *princeps* conduite par Sam Tsemberis, *Pathways to Housing*, répond à un problème social auquel il est professionnellement confronté, pour être traduit en (modèle de) solution en même temps que lui et des allié·es cadrent, et re-cadrent, le problème public du sans-abrisme sur un public cible : les personnes sans-abri chroniques.

1.1 Les premières expériences de « logement accompagné » (1977-1992)

À la fin des années 1980, des études démontrent l'importance du logement pour développer l'intégration et l'accès aux services des personnes sans-abri identifiées avec des troubles psychiatriques (Rosenfield, 1991). Dans ces travaux anglo-saxons, les auteurices problématissent le sans-abrisme en lien avec les recours aux services hospitaliers psychiatriques, arguant que pour améliorer les soins apportés aux personnes sans-abri, il est nécessaire qu'elles vivent en logement²³. Les dispositifs d'accès au logement étudiés sont alors qualifiés de « logement accompagné » (*supported housing*). Cela ne vient néanmoins pas désigner un « modèle unique prédéfini » (Hurlburt, Wood, et Hough, 1996, p.293), mais plutôt un cumul de principes d'organisations et de postulats qui promeuvent l'intégration des personnes sans abri avec des maladies mentales dans la société. C'est-à-dire minimiser les liens coercitifs entre le logement et des traitements en santé mentale, reconnaître l'importance de vivre en logement ordinaire et la prise en compte des choix des personnes comme des outils favorisant leur stabilisation. Ces principes fondés sur le pouvoir de décision et d'agir des bénéficiaires conduisent certain·es chercheur·ses à proposer une qualification extensive de ce type d'intervention : le « logement accompagné indépendant » (Hurlburt et al., 1996).

Cette première partie de chapitre présente les premières expériences de « logement accompagné », identifiées dans et par la littérature sur le *Housing First* comme des programmes précurseurs posant les bases de ce qui sera défini plus tard en tant que modèle. Cela permet d'ores et déjà de relativiser le *Housing First* comme un changement radical et soudain, caractéristique historique souvent mise en avant par les promoteurices, et d'inscrire ce modèle de prise en charge des personnes sans abri dans une continuité et une pluralité de réponses à la problématique du sans-abrisme des personnes avec des troubles psychiatriques.

Comme l'indiquent les revues de littérature sur le *Housing First* (Groton, 2014; Johnsen et Teixeira, 2010; Nelson, 2010; Raitakari et Juhila, 2015; Waegemakers Schiff et Rook, 2012; Woodhall-Melnik et Dunn, 2016), un certain nombre de travaux procèdent à une comparaison des programmes d'accès au logement en direction de personnes sans abri. En effet, sur les 186 publications passées en revue par Raitakari et Juhila, 36 sont des

²³ Nous reviendrons sur cette articulation du sans-abrisme et santé mentale dans le chapitre 5.

études comparatives dont l'objectif serait de convaincre de l'efficacité du *Housing First* pour diminuer le sans-abrisme et promouvoir la réduction des risques, le rétablissement et le respect des choix de la personne. Ainsi, la dimension comparée avec d'autres modèles, notamment celui reposant sur la continuité des services (*continuum of care*) constitue les premiers écrits sur le sujet. Je m'appuie ici sur la revue des programmes effectuée par Nelson et Caplan dans l'ouvrage *Housing, Citizenship, and Communities for People with Serious Mental Illness*²⁴ (Nelson and Caplan, 2017). Cette comparaison, bien qu'elle érige le modèle *Pathways to Housing* comme la référence absolue (*gold standard*), présente en outre les premières expériences et distingue trois modèles de dispositifs d'accès au logement, tout en faisant part de la difficulté de les singulariser car les différences ne sont pas toujours très claires. Pour cela, iels établissent un processus de différenciation en trois étapes articulant approche catégorielle pour les deux premières et dimensionnelle pour la dernière, qui révèle également quels sont les principes constitutifs du *Housing First*.

²⁴ Il n'est pas traduit en français à l'image des principaux travaux sur le sujet. La traduction du titre pourrait être : *Logement, citoyenneté et communautés pour les personnes avec des troubles psychiatriques sévères*. Comme ne l'indique pas son titre, la majorité de l'ouvrage est consacrée à des programmes et interventions de type *Housing First*.

Figure 3: Arbre de décision en trois étapes pour comprendre les modèles de logement*
(Nelson et Caplan, 2017, p.25)

Arbre de décision en trois étapes pour comprendre les modèles de logement

Étape 1 - Le logement est-il sous surveillance ou accompagné?	
Sous surveillance - Le logement est rentable ou n'offre pas de réhabilitation psychosociale	Accompagné - Le logement est géré par une organisation à but non lucratif et offre des services de réhabilitation psychosociale
Étape 2 - (Si le logement est accompagné) - Il y a-t-il la possibilité de choisir son logement et une aide au loyer ?	
Site unique - Le choix du logement est limité car il n'y a pas d'aide au loyer disponible	
OU	
En diffus - Le choix du logement est permis par l'apport d'aide au loyer	
Étape 3 - Dans quelles mesures le programme est fidèle aux éléments clefs liés aux résultats positifs ?	
Choix du logement et structuration - Incluant le choix, l'accès rapide, permanent, abordable (pas plus de 30% des revenus dépensés dans le loyer), en diffus	
Séparation du logement et des services cliniques - sans précondition, location non lié à la participation à un traitement, bail locatif standard, nouveau logement fournit à ceux qui ont perdu leur logement, l'accompagnement se poursuit si le locataire perd son logement, pas de professionnel·les sur site du logement	
Philosophie de l'accompagnement - Accompagnement fondé sur l'autodétermination, pas d'adhésion à un traitement requise, approche de réduction des risques et des dommages, entretien motivationnel, planning individualisé, etc.	
Gamme de services - Accompagnement fourni pour se maintenir dans le logement, soins psychiatriques, traitement de la consommation des substances, services de soins, etc.	
Structuration du programme - Priorité donnée aux individus faisant l'expérience de nombreux obstacles dans l'accès au logement, un faible ratio d'usager·ères et de professionnel·les, seuil de contact minimum, fonctionnement en équipe, travailleur·ses pair·es	

La première étape distingue des programmes dits « sous surveillance » (*custodial*) ou « en accompagnement » (*supported*) à partir des critères de rentabilité et de la présence de services avec des pratiques orientées rétablissement et réhabilitation psychosociale. La seconde s'appuie sur la possibilité de choisir son logement (*consumer choice*) et celle de bénéficier d'une aide financière pour le paiement du loyer (*rent subsidy*). Cette étape permet notamment de distinguer les programmes en « logements regroupés » (*single-site*) des « sites diffus » (*scattered-site*). La troisième mesure la fidélité des programmes en logements regroupés et diffus aux principes clefs qui sont reconnus comme liés aux

résultats positifs du Housing First. Cette échelle de mesure a été développée par les tenant-es du programme *Pathways to Housing* (Stefancic et al., 2013).

La fidélité se mesure d'une part sur des indicateurs liés au logement, à son accès et à son maintien : le choix du logement, l'entrée rapide et permanent (*permanency of housing*) à des appartements dispersés et intégrés dans la cité, la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour que 30 % des revenus soient au maximum dépensés dans le loyer, et la distinction entre logement et services cliniques. L'accès au logement ne doit pas s'appuyer sur l'expression d'une « capacité à habiter » et la location n'est pas conditionnée à un suivi médical. Des indicateurs concernant le mode d'intervention à partir de la philosophie, l'offre des services et la structure des programmes complète la mesure. Ces éléments renvoient à des approches fondées sur les preuves telles que les suivis du type « Traitement communautaire dynamique » (*Assertive Community Treatment*) ou de « gestion intensive de cas » (*Intensive Case Management*)²⁵.

Les résultats de la comparaison soulignent les différences entre les modèles de « logements accompagnés » « en regroupés » de ceux dits en diffus. Selon les auteurices, plusieurs éléments caractérisent ces différences : les dates de début des programmes, l'inscription dans une « théorie du changement »²⁶, et la diversité des modèles dans l'implantation. Iels montrent que les programmes de logements accompagnés regroupés sont plus anciens (30-40 ans) et ne bénéficient pas d'une large popularité tandis que ceux en diffus sont plus d'actualité, plus récents (20 ans) ils continuent d'être mis en œuvre d'une part, et se diffusent d'autre part. De plus, une grande diversité entre les programmes est remarquée au sein du type regroupé, qui ne s'articulent pas à une théorie du changement, au contraire des modèles en diffus dont cette inscription est claire et où moins de différences dans l'implantation sont à noter.

Nous allons nous focaliser sur le logement accompagné en diffus car le programme *Un chez-soi d'abord* en relève. L'examen de la littérature rappelle l'existence d'autres programmes de type *Housing First*. Leurs mises en œuvre débutent au cours des

²⁵ J'utilise ici la traduction francophone trouvée sur des sites gouvernementaux canadiens (pays bilingue anglais/français). Néanmoins je n'ai jamais entendu une personne sur le terrain français recourir à ces appellations, la version anglophone étant reprise : « Assertive community treatment » et « Intensive case management ». Ces modes d'accompagnement seront traités plus en détail dans la partie III.

²⁶ « La théorie du changement » (*theory of change*) est un concept mobilisé dans le champ de l'évaluation, en lien notamment avec une modélisation du dispositif mis en œuvre et évalué.

mêmes années, avec le *McKinney Project* à Boston et San Diego aux États-Unis d'Amérique (Nelson et Macleod, 2017) ; et même précédemment avec l'organisation communautaire *Houselink* à Toronto au Canada (Falvo, 2009, 10)²⁷ et le programme *Beyond Shelter* à Los Angeles aux États-Unis d'Amérique (Waegemakers Schiff et Rook, 2012). Ce sera-là notre premier pas de côté au « storytelling » rencontré au cours de l'enquête sociologique conduite au Canada et en France, où la filiation des programmes *At Home/Chez-soi* et *Un chez-soi d'abord* est effectuée avec celui développé par Sam Tsemberis, le *Pathways to Housing*.

1.1.1 Des expériences peu documentées avant 1990

Dans leur papier, Waegemakers-Schiff et Rook identifient trois programmes fondateurs du *Housing First* (Waegemakers Schiff et Rook, 2012). Bien entendu, le *Pathways to Housing* en fait partie, mais iels en citent également deux autres programmes qui retiennent notre attention : *Houselink* et *Beyond Shelter* qui ont démarré leurs activités avant les années 1990. L'organisation communautaire *Houselink* à Toronto est le programme le plus ancien de type *Housing First* que j'ai pu relever dans la littérature. Dès 1977, *Houselink* permet à des personnes avec une maladie mentale faisant usage ou non de substance d'accéder à un logement, soit en diffus soit en site regroupé, et à des soins. Les logements peuvent être pour un individu seul, un couple ou encore une famille avec enfant(s) à charge, et cet accès n'est pas conditionné à un suivi médical ou à l'abstinence de produits addictifs. Les services d'accompagnement s'inscrivent dans une philosophie orientée vers le rétablissement (*recovery oriented program philosophy*) et reposent sur une acceptation mutuelle des décisions. Les auteurices soulignent que *Houselink* est similaire aux principes opérationnels des Clubhouses²⁸, en se focalisant sur le rétablissement des personnes et en encourageant les locataires à participer comme collaborateurices dans l'organisation. En effet, la communauté, la culture, la participation des personnes et le rétablissement sont au

²⁷Dans sa thèse de sciences politiques, Allison Smith stipule d'ailleurs que pour pour de « nombreux-ses militant-es et professionnel-les de longues dates dans la lutte contre le sans-abrisme au Canada argument que l'idée de placer le logement au centre de la solution contre le sans-abrisme n'est pas, en fait, une nouvelle idée »* (Smith, 2016, p. 96).

²⁸ Les Clubhouses sont des espaces associatifs non médicalisés, fondés sur le modèle du Fountain House, créé à New York en 1948. L'objectif est la réhabilitation psychosociale des personnes diagnostiquées avec des troubles psychiatriques sévères, notamment à travers l'insertion par l'emploi (Kovess-Masféty et Villani, 2019).

cœur des principes organisationnels de *Houselink* (Waegemakers Schiff et Rook, 2012). L'organisation existe toujours à Toronto, se présentant d'ailleurs comme cheffe de file dans le logement accompagné et le rétablissement des personnes avec des maladies mentales sévères et/ou des addictions²⁹. *Beyond Shelter* a quant à lui débuté onze plus tard, soit en 1988 à Los Angeles et cible spécifiquement les familles avec enfant(s) à charge. Le programme propose des relogements rapides, soit en diffus soit en regroupé, et selon différentes modalités de statuts d'occupation et d'arrangements financiers. La réussite de ce programme a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies, qui a désigné ce mode de relogement des familles comme l'une des cent meilleures pratiques internationales dans le champ du logement. Ce mode là a également été répliqué, à Mississauga au Canada en 2002 par exemple (Waegemakers Schiff et Rook, 2012). L'organisme *PATH Beyond Shelter*, fondée en 1985, existe toujours³⁰.

Voilà deux autres programmes que l'on peut qualifier de *Housing First* et mis en œuvre plusieurs années, et même plus d'une décennie pour *Houselink* avant celui développé par Sam Tsemberis. Alors pourquoi est-ce dernier qui bénéficie d'une renommée internationale ? La première hypothèse repose sur la documentation à disposition, car au-delà des informations que j'ai repartagées ici, les auteurices ne développent pas d'autres éléments sur ces deux programmes. En effet, les seules sources indiquées sont un lien vers les sites internet, ne comprenant aucune présentation historicisée, alors que comme nous allons le voir, les programmes mis en œuvre dans le cadre du *McKinney Project* et par l'organisation *Pathways to Housing* font l'objet d'une documentation plus volumineuse ainsi que d'une littérature scientifique.

Le McKinney Project

Le *McKinney Project* s'inscrit dans le McKinney-Vento Homeless Assistance Act, la loi signée le 22 juillet 1987 par Ronald Reagan constituant la première réponse significative au sans-abrisme d'un point de vue législatif au niveau fédéral. En effet, elle prévoit des financements fédéraux pour les hébergements, des programmes éducatifs ainsi que le financement d'expérimentations dont l'objectif est de réduire le sans-abrisme et d'examiner de nouvelles approches à cet effet (Roman et Berg, 2004).

²⁹ Le site internet est [consultable en ligne](#).

³⁰ [Le site internet est consultable en ligne](#).

Sur le *McKinney Project*, nous disposons notamment d'un rapport évaluatif des services de santé publique américains publié en 1995 sur les programmes mis en œuvre l'année précédente. Il stipule que ce programme expérimental visait à « explorer de nouvelles manières de réduire le sans-abrisme et d'améliorer la santé mentale des personnes sans-abri en proposant différentes combinaisons de gestions de cas et de logement »* (*Performance Improvement 1995 : Evaluation Activities of the Public Health Service*, 1995, p. 24). En 1990, le programme de recherche démonstrative pour les adultes sans-abri malades mentaux McKinney (*the McKinney Research Demonstration Program for Homeless Mentally Ill Adults*) est lancé par l'Institut national de santé mentale (*National Institute of Mental Health*) et est financé pendant trois ans pour un total de 16,8 millions de dollars³¹. Il est mis en œuvre sur cinq sites : Boston (*The Boston Project*), Baltimore (*The Baltimore Project*), San Diego (*The San Diego Project*) et deux à New York (*The New York City Street Outreach Project*, *The New York City Critical Time Project*). Si les différents sites ont en commun de se focaliser exclusivement sur des personnes sans abri avec des troubles psychiatriques, selon Schern et les autres chercheur-ses de l'expérimentation, de nombreuses variations existent (Schern et al., 1997). D'abord la définition du sans-abrisme peut reposer soit sur un nombre significatif de nuits passées à la rue, en foyer ou dans des hébergements temporaires, ou sur le fait d'avoir été sans-abri au moment de l'admission dans une institution ou encore de ne pas avoir de domicile permanent à la sortie d'une institution.

Les comparaisons portent également sur des modèles d'intervention et les types de logements qui diffèrent. Ainsi le *New York Street Outreach Project* mobilise comme ressource principale des logements spécialisés pour personnes sans-abri avec maladie mentale sévère et l'étude conduite est effectuée sur le principe de la randomisation contrôlée avec groupe témoin³². Tandis que pour le *Boston Project* la comparaison repose sur la distinction entre l'accès à des logements autonomes (*independent living*) ou communautaires (*congregate consumer-run housing*). Chaque projet évalue l'efficacité de différents types de logement, mode d'accompagnement et services de réhabilitation associés dans la réduction du sans-abrisme. 896 personnes sans-abri adultes sont concernées : 57 % d'entre elles sont diagnostiquées avec des troubles psychotiques (du

³¹ 14,05 millions d'euros aujourd'hui (Conversion Dollar/Euro, 1990/2019).

³² La conduite d'expérimentations randomisées contrôlées dans le cadre de mise en œuvre de politique publique, et les enjeux qui y sont liés, seront traités plus spécifiquement dans le chapitre 2 de cette partie.

type schizophrénique) et 32 % avec des troubles affectifs (dépression). Plus d'un tiers recourt aux refuges, un peu moins de l'autre tiers vit dans la rue tandis que le reste subsiste dans des lieux communautaires, des hôpitaux ou encore en prison. L'objectif est, d'une part, de fournir « une combinaison de services sociaux et de logement qui formerait les participant-es à la vie quotidienne, les reliant aux services sociaux et médicaux nécessaires, les aidant à recevoir les droits pour lesquels iels sont éligibles, et les assister dans le maintien dans le logement »* (*Performance Improvement 1995 : Evaluation Activities of the Public Health Service*, 1995, p. 24). Et d'autre part, d'apporter une analyse comparée permettant de distinguer les effets de l'accès au logement et aux services.

Les projets développés à Boston et à San Diego sont le plus régulièrement cités dans la littérature sur le *Housing First*. Le *Boston Project* compare les effets du logement indépendant sur le sans-abrisme avec les foyers collectifs (Goldfinger et al., 1999). 118 personnes répondant aux critères de sans-abrisme et de maladie mentale sont assignées aléatoirement dans un appartement indépendant ou dans un foyer collectif. L'office du logement (*Boston Housing Authority*) fournit aux participant-es des logements indépendants dans des appartements de type 1 ou 2 issus du parc public. Les autres sont en logement collectif avec la présence continue d'un-e professionnel-le de l'intervention sociale tout en étant encouragé-es à « réduire leur dépendance vis-à-vis de l'équipe et à commencer à prendre leurs propres décisions concernant l'organisation du foyer »* (Schutt, 1998, p.10). Chaque participant-e a une rencontre prévue par semaine avec un-e professionnel-le de l'équipe de Gestion intensive de cas, disponible 24h/24 au besoin, pour des conseils, un accompagnement à la vie quotidienne et à l'accès aux services souhaités. Iels sont également encouragé-es, sans être contraint-es, à s'impliquer dans des programmes de santé mentale, leur implication dans un suivi médical étant alors volontaire (Goldfinger et al., 1999). Les résultats de l'étude menée par un psychologue, un psychiatre, un sociologue et deux cliniciens soulignent que les participant-es logé-es dans les foyers collectifs ont plus d'opportunités de bénéficier d'un accompagnement additionnel en raison de la présence quotidienne de l'équipe sur place. Ils montrent que 76 % des participant-es sont encore en logement après 18 mois, sans grande différence entre les types de logements. Cependant ce sont les jours de sans-abrisme durant cette période qui varient. En effet, 19,7 % des personnes logeant en foyer collectif ont été à nouveau sans-abri pour une durée moyenne de 43 jours, 35,3 % pour les personnes en appartement

indépendant pour une durée de 78 jours. Au type d'habitat, individuel ou communautaire, les critères d'abus de substances illicites et l'appartenance à une minorité raciale augmentent ce risque. Enfin, l'étude révèle que la majorité des participant-es montrent une préférence pour un appartement indépendant, alors que leur famille ou les professionnel·les ont plutôt tendance à recommander les foyers collectifs.

De l'autre côté des États-Unis d'Amérique, le *San Diego Project* a pour projet d'intégrer les personnes sans abri avec une maladie mentale sévère dans la communauté (*community*) en s'appuyant sur un accès au logement ordinaire avec un accompagnement. Le projet repose sur l'idée que le logement en diffus diminue les liens entre le logement et les services de santé mentale, et permet à la personne de choisir à la fois son logement et les services auxquels elle souhaite recourir (Nelson et Caplan, 2017). L'essai randomisé contrôlé compare ici le type, la durée d'accès et la stabilité en logement à partir de différentes intensités d'accompagnement et de l'octroi ou non de la Section 8. La « Section 8 » inscrite dans la législation du logement américain, le *Housing Act*, permet aux ménages à bas revenus de bénéficier d'aide au paiement de loyer pour des logements issus du parc privé. Cette allocation est distribuée soit directement à la personne locataire ou à celle qui possède l'appartement et permet que les dépenses concernant le loyer n'excèdent pas plus de 30 % des revenus, tout en accédant au marché locatif privé³³ (Rog et Holupka, 2004). 363 personnes correspondent aux critères d'éligibilité : maladie mentale sévère et persistante (trouble schizophrénique, trouble bipolaire, dépression majeure), sans-abrisme, ne pas être reconnues comme dangereuses ni avoir casier criminel, et enfin, accepter de participer à l'étude. La moitié est accompagnée par des professionnel·les formé·es à la gestion globale de cas (*comprehensive case management*), disponibles 24h/24 et 7 j/7, tandis que l'autre moitié bénéficie des services traditionnels de gestion de cas. Une autre assignation aléatoire octroie à une moitié des participant·e l'allocation de la Section 8. Quatre situations sont expérimentées à partir de l'attribution d'une aide financière ou non pour le loyer et de deux modalités d'accompagnement. Cependant, les résultats de l'étude montrent que la variable d'intensité d'accompagnement dans cette expérimentation ne produit pas de grandes

³³ C'est un peu l'équivalent des aides au logement en France, administrées par la Caisse des affaires familiales, bien qu'elles soient notamment limitées en nombre. À ce sujet, se référer à (Desmond, 2019).

différences, la gestion globale de cas n'étant pas assez intensive pour induire des différences notables selon les chercheur-ses (Hurlburt et al., 1996). À l'inverse, le recours à la Section 8 révèle des résultats plus marqués. En effet, les personnes qui n'en ont pas bénéficié accèdent pour 30 % d'entre elles à un logement stable au bout des deux ans du programme, alors que celles qui en ont disposé sont plus nombreuses à se stabiliser en logement (57 %) et surtout plus rapides, moins de six mois en moyenne.

L'évaluation de ces deux programmes expérimentaux à Boston et San Diego montrent l'état des réflexions au début des années 1990 sur les possibilités de réduire les situations de sans-abrisme vécues par des personnes identifiées avec des troubles psychiatriques sévères. Ce ciblage sur des personnes cumulant les problématiques, sans-abrisme et psychiatrique montre l'intérêt des actrices politiques et des chercheur-ses pour ce problème social. Certains éléments de réflexions et d'actions, comme l'accès à un logement individuel en diffus, le soutien financier au paiement du loyer, l'idée du choix tant du logement que de l'accompagnement et de ses modes, l'intensité de l'accompagnement, permettent d'ores et déjà de tisser des liens avec le *Pathways to Housing*. Remarquons tout de même le critère exclusif de dangerosité, qui discrimine notamment les personnes ayant eu une peine de prison. Si les conclusions des chercheur-se-s du *Boston Project* ne sont guère enthousiastes vis-à-vis du logement indépendant (Goldfinger et al., 1999), celles de San Diego sont plus affirmatives et invitent à déstigmatiser le diagnostic de maladie mentale comme frein à l'accès au logement :

La grande différence indique que pour beaucoup de client-es sans-abri malades mentaux la maladie mentale n'est pas ce qui entrave la vie en logement indépendant. Comme certain-es chercheur-ses l'ont suggéré, l'accès à un logement avec un loyer abordable est ce qui joue un rôle majeur dans la possibilité d'accéder au logement indépendant. Cela nous porte à croire qu'une grande partie de la population sans-abri malade mentale, en bénéficiant d'autres approches (Lipton, Nutt, & Sabatini, 1988), a la capacité d'emménager dans un logement indépendant rapidement. Si les stéréotypes semblent suggérer que les sans-abri malades mentaux n'ont pas la capacité de se maintenir en logement indépendant, ces résultats montrent que c'est possible pour beaucoup d'entre elleux lorsqu'ils accèdent à des logements décents abordables.*

Hurlburt et al., 1996, p.307

Le *Pathways to Housing* ou le logement accompagné fondé sur le choix des personnes
(*Consumer Preference Supported Housing Model*)

À l'initiative du directeur du *Project Help (The Homeless Emergency Liaison Project)*, Sam Tsemberis qui dirige alors une équipe mobile d'urgence pour les personnes sans abri avec des troubles psychiatriques à New-York³⁴, est fondé en 1992 le *Pathways to Housing*. Le mode d'intervention est qualifié de logement accompagné fondé sur le choix des personnes et sera par la suite largement documenté (Tsemberis et Asmussen, 1999). Le développement du programme se fonde sur des résultats d'études concernant les modèles de logement accompagné et de réhabilitation psychiatrique, et sur des années de pratiques cliniques axées sur le respect du pouvoir d'agir des personnes (*empowerment*). Les services d'accompagnement fournis par les équipes, qualifiés de « Traitement dynamique communautaire » reposent sur le modèle de traitement en milieu communautaire (*Community based treatment*), auquel quelques adaptations ont été effectuées pour le public : un nombre plus important de travailleur·ses pair·es et d'infirmier·ères ainsi qu'une disponibilité 24h/24, 7 j/7. Les critères d'admission sont décrits comme simples :

Les individus doivent être sans-abri, avoir un handicap psychiatrique compromettant leur capacité à fonctionner (symptômes actifs principalement décrits dans l'axe I diagnostique du DSM IV ou historique d'hospitalisation), être volontaire durant la première année de location pour rencontrer un coordonnateur de services deux fois par mois, et contribuer au financement du programme. Il n'y a pas de prérequis d'implications à des traitements psychiatriques, pour l'usage de substance, ou à des programmes d'abstinence. Un historique de violence ou de prison ne disqualifie pas lae postulant·e d'entrer dans le programme.*

Tsemberis et Asmussen, 1999, p.122

Cinq années après son début, le programme compte 218 locataires, qui ont entre 18 et plus de 51 ans, et dont 36 % sont des femmes. L'article mobilisé est le premier à rendre compte du programme développé par l'organisme *Pathways To Housing*, dont Tsemberis est l'un des co-auteurices. Lors de sa publication en 1999, le terme de « *Housing First* » n'apparaît pas encore, le modèle présenté porte alors le nom de « Logement accompagné fondé sur le choix des personnes » (*Consumer Preference*

³⁴ Un équivalent américain des Équipes mobiles précarité psychiatrique créées par une circulaire en 2005 en France.

Supported Housing/CPSH). S'il n'a pas encore son nom de marque – *Housing First* –, il fait déjà l'objet d'un dispositif de modélisation visant à produire un manuel, qui ouvre une voie favorable à la diffusion et la promotion du dispositif. Reprenant le dispositif de « concept mapping » (Trochim, 1989), les locataires, les professionnel·les et les administrateur·ices sont impliqués dans ce processus de modélisation³⁵. Par exemple, ils ont pris comme données de départ les ressources disponibles pour les futures locataires, c'est-à-dire des allocations issues des droits fédéraux, des États ou de la ville tout en soulignant que ces droits pouvaient être difficiles à obtenir et pouvaient être interrompus arbitrairement. Ils ont par ailleurs fait l'hypothèse que les locataires ont besoin d'un logement et d'un accompagnement qui ne compromet pas leur dignité et qui n'accroît pas leur stigmatisation. Au sujet du mode d'intervention, un certain nombre de services liés au logement accompagné et au Traitement communautaire dynamique s'inscrivent dans un cadre conceptuel combinant la réhabilitation psychiatrique, la réduction des risques, la psychologie de soi (*self-psychology*), le plaidoyer et l'intervention de crise. Les objectifs sont l'amélioration de la qualité de vie, du pouvoir d'agir (*empowerment*), de l'accès aux services, la réduction du « rôle du patient », des symptômes, de l'usage d'alcool et de substances ainsi que l'expansion du réseau social. Les résultats liés à ces objectifs sont individuels et répondent aux besoins exprimés par les locataires. Les participant·es au dispositif de *concept mapping* soulignent toutefois qu'au-delà des interventions elles-mêmes, c'est le sentiment et l'intention avec lesquels elles sont fournies qui comptent ; elles doivent l'être « dans une atmosphère qui encourage l'expression d'amour et de respect et la création de nouvelles possibilités »* (Tsemberis et Asmussen, 1999, p.121).

C'est pourquoi au sujet du recrutement des professionnel·les, la volonté d'avoir des équipes soudées (*cohesive teams*) composées de personnes d'univers culturellement différents, mais qui sont « créatives, compatissantes et flexibles et qui ont la volonté de mettre les besoins des locataires au-dessus de toutes autres considérations »* (Tsemberis & Asmussen, 1999, p.123) est mise en valeur. Les effectifs de l'équipe

³⁵Dans une première étape, chaque groupe proposait une description du programme à partir d'un brainstorming d'hypothèses, d'expériences et d'approches définissant les thèmes liés au programme. Ces idées ont ensuite été combinées en des listes constituant 87 déclarations à propos de l'environnement, 113 à propos de l'accompagnement, 30 à propos de la philosophie et 72 sur la conceptualisation des résultats. Au cours d'une nouvelle étape, chaque individu notait chaque déclaration par niveau d'importance, de pertinence et de relativité au programme. À la fin du processus, 35 catégories avaient été développées donnant à voir un cadre et une logique conceptuelle au modèle, fondées sur les perceptions des personnes parties prenantes.

comprennent des gestionnaires de cas (*case manager*), un·e infirmier·ère, un·e psychiatre, un·e conseiller·ère en réhabilitation vocationnelle (*vocational rehabilitation*), un·e intervenant·e social·e, un·e conseiller·ère en toxicomanie (*drug counselor*), un·e assistant·e administratif·ve et un·e coordinateur·trice. La moitié des professionnel·les sont des personnes dites « en rétablissement », c'est-à-dire qui ont une expérience du sans-abrisme, et/ou de l'abus de substance et/ou de la maladie psychiatrique, ce qui peut permettre aux locataires de s'identifier à elleux. Les groupes d'analyse de pratiques et les « staff day » participent à rendre possible cette cohésion d'équipe. Chaque locataire est assigné·e à un·e gestionnaire de cas bien que toute l'équipe de Traitement communautaire dynamique entière soit impliquée dans la planification et la délivrance des services, mobilisant un outil intitulé Plan global de service (*Comprehensive Service Plan*). Les domaines aussi bien matériels (logement, dépenses financières), de santé (mentale, physique, abus d'alcool et de substances) qu'ontologiques (éducation, vocation, soin de soi, réseau social et familial) peuvent être choisis par les locataires qui déterminent leurs objectifs et progressions. Les progrès au sein de chacun de ses domaines sont régulièrement discutés et mis à jour. Les auteurices soulignent que les cas de non-respect du Plan global de service sont rares et concernent des situations où à risque pour les locataires, la présence de contraintes légales, tel qu'être en probation judiciaire, des loyers ou factures impayées, des acte(s) de violence ou des acte(s) d'abus d'enfant. La locataire doit rencontrer la coordonnatrice au moins deux fois par mois, l'objectif est de coordonner les services notamment grâce aux nombreux liens en place avec les cliniques et hôpitaux de la ville de New York. L'accompagnement dure aussi longtemps que la personne le souhaite.

Au sein de l'équipe, trois professionnel·les s'occupent de la mission logement, iels gardent un registre des logements vacants, négocient les baux des récent·es locataires, complètent les demandes d'allocation de la Section 8 et coordonnent les réparations au sein des logements. Bien que la séparation entre l'accompagnement et le logement soit revendiquée, au sens où l'un ne conditionne pas l'autre, l'organisation *Pathways to Housing* est habituellement la représentante financière de la locataire. Le loyer est financé par les revenus de la personne, à hauteur de 30% de ces revenus, 30 % des revenus de la personne financent en partie son loyer, le coût restant est assuré par l'organisation³⁶. Les auteurices soulignent que dans les cas où les locataires sont aussi

³⁶ L'organisation a d'ailleurs été assignée en justice en 2014 pour des impayés massifs de loyers. Voir [l'article du New York Daily News du 6 septembre 2014](#).

consommateurices d'alcool et/ou de drogues, cela permet de limiter leurs dépenses. Cette gestion financière peut prendre différentes modalités :

Une fois le loyer payé, un budget mensuel est mis en place entre la locataire et la coordonnatrice de services selon les conditions de responsabilités du·de la représentant·e de la bénéficiaire. Certain·es locataires reçoivent l'entièreté de leur argent tandis que d'autres ont des budgets hebdomadaires ou bihebdomadaires. Les locataires reçoivent mensuellement des relevés bancaires montrant leurs versements, leurs crédits, et leur solde pour le mois. L'objectif est que finalement toutes les locataires gèrent leur propre argent après avoir acquis les compétences nécessaires à la gestion budgétaire. »*

Tsemberis et Asmussen, 1999, p. 126

Toujours selon les auteurices, ce mode de gestion financière est un élément central dans la prévention du sans-abrisme, auquel s'ajoutent l'intervention de type « Traitement communautaire dynamique » ainsi que le logement en diffus. En effet, la location de logements privés dispersés dans la ville permet une meilleure intégration sociale et nécessite moins de procédures administratives que dans le parc social. De plus, les propriétaires locateurices se montrent rassuré·es par l'affiliation des locataires au programme, qui présente une garantie pour les paiements de loyer.

Comme Felton l'indique, l'organisation *Pathways to Housing* revendique une « expertise unique » (Felton, 2003, p. 316) à laquelle s'ajoute une action de plaidoyer. Ce plaidoyer s'appuie sur l'intervention mise en œuvre pour des personnes qui n'accèdent pas habituellement aux programmes de logement du fait de leur situation (refus de traitement psychiatrique, abus actif de substances, historique de violence ou d'incarcération, troubles du comportement). Et l'organisation se désigne comme « le seul [programme] aux États-Unis à offrir aux personnes sans abri avec double diagnostic un accès immédiat à des appartements indépendants »* (Tsemberis et Asmussen, 1999, p.114). Iels inscrivent ainsi le droit au logement en tant que droit fondamental et comme « la pierre angulaire » de cette intervention. En décrivant la logique du programme, fondée sur les cinq années d'intervention et la mise en place du dispositif de *concept mapping*, les auteurices mettent en valeur une structure flexible : l'organisation du travail, de la comptabilité³⁷ et des services proposés aux locataires

³⁷ L'équipe a par exemple un accès à de l'argent liquide, utilisable immédiatement en cas d'urgence, sans besoin de remplir des documents et autorisations au préalable.

permet à l'équipe de mettre l'accent sur les préférences des locataires (*consumer preference*). De plus, un argument économique vient compléter ce plaidoyer : en effet, les auteurices soulignent le « coût très raisonnable » du programme en estimant que chaque appartement coûte 15 000 \$ par an, alors que les dépenses pour une personne en refuge municipal sont de 18 500 \$.

1.1.2 Les débuts pluriels du *Housing First*

Ces cinq programmes identifiés dans la littérature comme des premières initiatives entre 1977 et 1992, nous permettent de constater que les débuts du *Housing First* sont pluriels dans le temps, les lieux et les modalités opérationnelles. L'invention même du terme « *Housing First* » est d'ailleurs tantôt attribuée à l'organisation *Beyond Shelter* (Waegemakers Schiff et Rook, 2012) ou au directeur de *Pathways to Housing*, Sam Tsemberis (Felton, 2003). La Présidente de l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme (*National Alliance to End Homeless*), Nan Roman, fait ainsi part d'une anecdote suite à la Coupe du monde football des sans-abri en 2011 : « Un de nos bénévoles a inventé le terme "*housing first*" pour décrire ce concept. [...] Nous avons rencontré par hasard *Pathways to Housing*, dont le fondateur, Sam Tsemberis, utilisait également le terme "*housing first*" » (Roman, 2013, p. 129).

Figure 4. Les premières expériences de Housing First



<i>Tableau 1. Les premières expériences de Housing First : quelques caractéristiques</i>				
	<i>Houselink 1977</i> Toronto, Canada	<i>Beyond Shelter 1988</i> Los Angeles, USA	<i>Le McKinney Project 1990</i> Boston & San Diego, USA	<i>The Pathways to Housing 1992</i> New-York City, USA
Statut expérimental	Non	Non	Essai randomisé	Essai randomisé
Émerge du champ de la santé mentale	Oui	Non	Oui	Oui
Population cible	Famille Personne avec maladie mentale	Famille	Personne avec maladie mentale	Personne avec maladie mentale
Accepte des personnes issues de la justice/criminelle	Oui	Non	Non	Oui
Abstinence	Pas de prérequis	Pas de prérequis	Pas de prérequis	Pas de prérequis
Type de logements	Diffus et groupé	Diffus et groupé	Diffus et groupé	Diffus
Accompagnement limité dans le temps		Oui		Non

Dans chacun de ses programmes des variations peuvent être identifiées sur le type de logement, qu'il soit en diffus ou regroupé, sur la population cible ou encore sur le modèle d'accompagnement. Des similitudes sont néanmoins à souligner. Un des principes fondamentaux de ces programmes est l'accès direct au logement notamment sans prérequis d'abstinence et favorisé par des aides financières. Les services d'accompagnement, associés à la vie en logement, mais qui ne conditionnent pas le maintien résidentiel, promeuvent la capacité de faire des choix et d'agir des personnes locataires. Comme le remarque Waegmakers-Schiff et Rook, il est possible qu'au regard de l'éloignement des différents lieux de mises en œuvre des programmes, leurs auteurices n'en ont pas eu connaissance, bien qu'il répondait à des enjeux croissants concernant le droit des personnes (droit à l'autodétermination, rétablissement). Pour expliquer la « prolifération » de ces programmes, iels ajoutent que la souplesse du style de management (*leadership styles*) de ces organisations et le climat politique favorisant la recherche sur le logement, notamment pour les personnes diagnostiquées avec une maladie mentale y ont certainement participé (Waegmakers Schiff et Rook, 2012). Les programmes, ainsi qualifiés de *Housing First*, se distinguent des autres programmes de « logement accompagné » en raison de cette focalisation sur le choix des personnes et de l'accès au logement comme une nécessité à l'intervention (Felton, 2003).

Dans la littérature le programme développé par l'organisation *Pathways to Housing* est désigné comme la « référence absolue » (*gold-standard*) des programmes de logements accompagnés en diffus, sur laquelle des échelles de comparaison et des mesures de fidélité sont fondées. Il s'agit maintenant de comprendre comment le *Housing First* devient un modèle et une référence dans le champ des politiques de prise en charges des personnes sans abri.

1.2 Le conte moral du Housing First ou la configuration narrative d'un problème public

Une des caractéristiques du modèle Housing First est sa dimension rhétorique. Celle-ci repose en partie sur la « configuration narrative » (Cefai, 1996) du problème social auquel répond initialement le Housing First, à travers son histoire telle qu'elle est contée par Tsemberis. Je ne suis pas la première à remarquer ce travail de formulation³⁸ : dans un article non publié la canadienne Dahlia Namian fait référence à la pratique du « storytelling » (Salmon, 2007) tandis que les finlandaises Cecilia Hansen et Juhila Kirsi parlent de « conte moral » (2017). Selon ces dernières, le « conte du *Housing First* », pour acquérir en légitimité et s'institutionnaliser, a dû être présenté non seulement comme une option politique appropriée, mais surtout comme l'unique solution naturelle. Considérée comme une histoire réussie (*success story*), celle du Housing First est comme toute histoire une narration avec « une intrigue, des protagonistes et une raison pour être contée »* (Kirsi and Hansen, 2017, p. 16). Les autrices finlandaises citent Donileen Loseke, sociologue américaine qui travaille sur les productions narratives de la réalité :

Ces intrigues et protagonistes peuvent être construit-es à partir de combinaisons variées de statistiques, de résultats de recherche, et/ou d'histoires de personnes, et elles peuvent être construites par de nombreux·ses revendicateurices (militant·es, scientifiques, médias de masse) qui chacun·e construisent seulement une partie de l'histoire. Pourtant on peut regarder comment ces ensembles d'affirmations construisent la formulation de *l'histoire de problèmes sociaux*.*

Kirsi and Hansen, 2017, p. 16

Les chercheuses Kirsi et Hansen posent les bases de ce qu'elles nomment le conte moral du *Pathways to Housing* : « une histoire qui a ses protagonistes — des victimes, des méchant·es et des héro·ïnes — et qui dramatise ses personnages, pour faire une histoire fascinante »* (2017, p. 16). Elles mobilisent le lexique de la moralité, car c'est une histoire à propos de « quelque chose qui n'est pas juste, de pourquoi c'est injuste » et

³⁸ Le rôle des « récits » est très prégnant en communication d'entreprise et politique. La recherche sur ce rôle en sociologie, anthropologie et psychologie est abondante. Elle devient également importante en économie avec la publication du Prix Nobel Robert Schiller en 2019 de *Narrative Economics : How stories go viral and drive major economic events*. Il semblerait que tout le monde se raconte des histoires et que celles-ci jouent un rôle important dans l'action.

c'est une histoire « sur les injustices qui arrivent aux bonnes personnes »* (2017, p. 16-17). Pour leur démonstration, elles s'appuient sur l'ouvrage *Housing First. Ending Homelessness, Transforming Systems, and Changing Lives*, rédigé par Tsemberis et des chercheur·ses (Padgett, Henwood, et Tsemberis, 2016). D'ailleurs dans l'introduction, iels annoncent que « cette histoire compliquée et en cours de changement de système est le sujet de ce livre »* (Padgett et al, 2016, p.ix ; Kirsi and Hansen, 2017, p. 18). Selon elles, la structure de l'ouvrage qui suit une série de questions, donne de la crédibilité à l'histoire :

Les questions portent (1) sur le sujet de l'histoire (résumé) ; (2) qui, quand et où (directions / scène) ; (3) que se passe-t-il (complication) ; (4) donc quoi (évaluation) ; (5) qu'est-ce qui s'est finalement passé (résultat) ? Le sixième élément de cette structure est la *coda*, qui clôt l'histoire en retournant au temps présent. Les réponses aux questions soulignées peuvent produire différents scénarios. Par exemple, dans des histoires d'échecs (ou des histoires tristes) les évènements et les causes sont organisées dans un format régressif, alors que les questions d'histoires de succès sont adressées dans une forme de narration progressive.*

Kirsi et Cecilia Hansen, 2017, p.19

Je procèderais selon le même mouvement que Kirsi et Hansen pour donner à voir la « configuration narrative » (Cefai, 1996) et dramatique (Gusfield, 2009) de l'histoire du *Housing First*. Pour décrire la formulation du malaise et présenter le producteur de sens principal, Sam Tsemberis, je m'appuie sur un type de données plus variées que les chercheuses finlandaises : des articles et interviews journalistiques. À partir d'une revue de presse citant directement, via des interviews, ou indirectement Tsemberis, je donnerai à voir l'histoire reconstituée du *Housing First*, telle qu'elle est déployée dans un cercle de visibilité plus ouvert et accessible que celui de la publication de l'ouvrage, celui des médias accessibles en ligne. Cette histoire est celle qui circule à travers le monde, et comme le relèvent Kirsi et Hansen « les conséquences des formulations d'histoires à succès sont très vraies puisqu'elles peuvent mener au changement social »* (Kirsi and Hansen, 2017, p. 21). Il s'agit ici de retracer la configuration narrative du *Housing First* en nous intéressant aux affirmations qui sont faites à propos de ce qui est injuste, pourquoi ça l'est et ce qui devrait donc être fait et par qui, pour que cela cesse, et par là même identifier les différents personnages de ce conte moral : les victimes, les méchant·es et les héro·ïnes.

Encadré n°1 : Méthodologie de la revue de presse, « Sam Tsemberis » comme mot-clef de recherche

Cette revue de presse n'est pas un travail statistique, mais son statut de document quantitatif (non exhaustif) a pour objectif de donner à voir une cumulativité des informations qui circulent sur Sam Tsemberis et donc le *Housing First*.

La recherche a été effectuée sur internet, via le moteur de recherche Google en sélectionnant l'entrée *Actualités*, avec comme mot-clef « Tsemberis », donnant 598 résultats au 21 octobre 2019. Ciblant des publications dites « grand public », j'ai réduit les résultats aux journaux et médias d'informations, excluant les publications d'associations et d'institutions ou de revues académiques telles que *Psychiatric Services*.

134 articles ont été retenus, diffusés dans 26 pays, ils sont rédigés en anglais (88), espagnol (13), italien (7), français (6), portugais (5), chinois (2), hongrois (2), néerlandais (2), polonais (2), allemand (1), japonais (1), norvégien (1), roumain (1), suédois (1) et tchèque (1). Le premier article de cet échantillon non exhaustif est publié le 20 décembre 2004 par le journal de gauche contestataire américain *Mother Jones* et titre « Give Me a Home ». Le dernier article paru consulté est issu du journal local de la Bavière allemande *Nordbayern* le 25 octobre 2019, et intitulé « "*Housing first*" : Bündnis will neues Hilfsmodell für Obdachlose ». J'ai trouvé 4 articles datant d'avant 2010, c'est à partir de 2014 que leurs nombres augmentent significativement pour atteindre 31 titres en 2015, dont la moitié est issue des États-Unis et l'autre moitié montre la tournée internationale du *Housing First* de Sam Tsemberis au Canada, en Australie, Nouvelle-Zélande et en Europe.

Pour comprendre l'étendue de cette circulation médiatique du *Housing First*, je me suis intéressée à plusieurs critères :

- Une distinction entre journal (publication en ligne et sous presse) et médias dont la diffusion est uniquement en ligne et qui concerne aussi parfois des publications écrites par des radios ou télévisions.
- Lorsque les publications sont spécialisées sur les sujets d'économie, d'affaires et de finances, car comme nous allons le voir le *Housing First* est lié à toute une rhétorique économique. Elles sont regroupées sous la catégorie « économie ».
- L'échelle de diffusion, nationale ou locale, même si cette dernière dimension varie allant de la municipalité, au comté, à la région, voir plus. Les États-Unis et le Canada de par leur immense superficie compliquent la catégorisation : le *Los Angeles Times* est un des titres les plus lus de la côte ouest Américaine, l'*Actualité* journal au Québec (Canada) n'est pas comparable avec le *Leinster Leader*, journal du comté de Kildare en Irlande traitant des actualités locales. Relevons l'exception particulière pour le média *Epoch Times*, destiné aux Chinois-es ne vivant pas en Chine et décrit comme voulant s'opposer à la censure, qui publie des théories du complot, soutient Donald Trump et les politiques d'extrême droite en Europe.
- L'orientation politique de la publication : extrême droite, droite, centre droit, centre, centre gauche, gauche ; contestataire, alternatif, libéral, conservateur. Elles sont notamment reprises des qualifications sur les sources utilisées par le *Courrier International*.

Ces critères, quelque peu arbitraires, et surtout simplificateurs ont pour objectif de démontrer la diversité des publications en termes de moyen de diffusion (presse et en ligne), d'échelle très locale à nationale, au sein de lignes éditoriales alternatives ou contestataires, spécialisées sur les questions économiques ou sociales, d'actualités généralistes locales, nationales et internationales ou encore les tabloïds-presse à scandale, avec des tendances politiques couvrant tout le champ politique.

À chaque article a été associé un numéro, qui sera mentionné dans le propos entre parenthèses (ex. : (8)), pour citer la ou les sources sur l'information fournie, sachant que j'ai privilégié celles en langue française et anglaise. Les citations sont des extraits des articles et les guillemets anglais indiquent les citations à l'intérieur des articles. Je renvoie à l'annexe n°2 pour consulter le tableau complet des références d'articles.

Notons toutefois que les deux articles parus dans des médias nationaux français en 2013, *Libération* et *Le Monde* qui présente l'expérimentation du programme *Un chez-soi d'abord* ne mentionnent pas Sam Tsemberis.

Cela nous permet de constater que l'histoire du *Housing First* racontée par Sam Tsemberis circule particulièrement dans l'aire culturelle occidentale. Comme le montre le nuage de mots ci-dessous, cette circulation médiatiques s'effectue à travers différents types de publications et au sein d'idéologies politiques variées.



1.2.1 Tsemberis, héros et narrateur d'un problème social

Le héros de cette histoire est bien entendu Samuel Tsemberis. Avec les autres fondatrices du *Pathways to Housing*, il a « inventé le programme, pris des risques, l'a défendu et a convaincu d'autres personnes de son efficacité » et « ce travail nécessita du courage et de la force »* (Kirsi and Hansen, 2017, p. 21). En plus de fonder le modèle *Housing First* à New York, il participe activement à le diffuser à travers le monde occidental (États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, Europe). À la manière du storytelling dont l'essence se retrouve dans les TedXtalks³⁹, nous verrons que le principal narrateur de ce « conte moral » est présenté comme un homme ordinaire, il pourrait être vous ou moi, car il a eu une idée à la fois si simple que nous aurions toutes pu l'avoir, pourtant celle-ci semble relever du génie.

« Créateur du modèle *Housing First* », c'est ainsi que Sam Tsemberis se présente sur sa biographie Twitter⁴⁰. Lorsque l'on passe en revue les nombreux articles de presse le nommant, il est tantôt présenté comme le « fondateur » ou « pionnier » du *Housing First*, ou plus précisément du *Pathways to Housing*, dont il est également présenté en tant que « directeur ». Certain·es journalistes lui attribuent l'invention en stipulant que « l'idée est née à New York City au début des années 1990 dans [son] cerveau » (121) tandis que d'autres le présentent comme celui qui a popularisé, en premier, cette stratégie d'intervention (96). Mission qu'il poursuit en tant qu'expert consultant puisqu'il « voyage à travers le monde pour faire des interventions sur le modèle de *Housing First* » (35).

Plusieurs articles permettent de retracer rapidement son parcours. Né en Grèce, il fuit avec sa famille la guerre civile (1946-1949) pour s'installer au Canada (39) (54) où iels tiennent une épicerie « déli » (35) à Montréal. D'abord enseignant remplaçant dans des classes spécialisées, c'est après avoir regardé « ses élèves cacher leur honte en classe (...) et pourtant briller sur la scène du club de théâtre, [qu'] il est retourné à l'école pour devenir un meilleur enseignant » (35). C'est finalement un doctorat de psychologie clinique et communautaire (*clinical and community psychology*) qu'il obtient en 1983 à

³⁹ Les conférences TedX sont organisées au niveau international par une fondation nord-américaine dont le slogan est « des idées qui valent la peine d'être diffusées » (*ideas worth spreading*). Tsemberis présente d'ailleurs l'ouvrage *Housing First. Ending Homelessness, Transforming Systems, and Changing Lives* lors d'un TedX organisé par Moses Brown School, vidéo mise en ligne sur YouTube le 4 mai 2012 ([en ligne](#)).

⁴⁰ <https://twitter.com/SamTsemberis> (Consulté le 28/10/2019).

l'Université de New York⁴¹. Il fait son internat, puis continue de travailler à l'hôpital psychiatrique Bellevue⁴²(35), sur la rive Est de Manhattan au début des années 1980 (61). Entre 1988 et 1992, il est le directeur du *Project Help (The Homeless Emergency Liaison Project)*, l'équivalent des Équipes mobiles précarité psychiatriques françaises. Il décrit cette activité comme du « travail social de proximité » (27) où il devait « déterminer si les personnes sans abri étaient dangereuses pour elles-mêmes ou pour les autres » (32). Il explique : « après que plusieurs personnes sans abri aient été retrouvées mortes de froid ou électrocutées dans le métro, le maire de New-York qui avait alors “plutôt mauvaise presse” à cause de ces événements tragiques “a voulu mettre un terme à cette forme d'exclusion en [leur] donnant l'autorité pour hospitaliser de force tous les sans-abri” [et que] “c'était une décision terrible” [pour lui], car il a “vu des gens se débattre pour ne pas être interné-es” » (27). Suite à ces hospitalisations forcées, il constate qu'en parcourant les trente îlots de maisons pour joindre son domicile et l'hôpital Bellevue, « [il] commen[ce] à passer devant des personnes qu'[il] reconnaît, des personnes qu'[il] suit au service hospitalisation de l'hôpital. Elles [ont] été autorisées à sortir et [sont] dans la rue, portant parfois littéralement le pyjama avec lequel elles [ont] été autorisées à sortir de l'hôpital » (61*) (35). En somme, lorsque les personnes sortent du service d'hospitalisation, elles retournent à la rue (35) (27) (39) (3). À ce moment-là, son objectif est de :

sortir et garder les personnes en dehors de la rue. Cela voulait dire les « préparer à habiter » – être stable mentalement et sobre – puis leur trouver un endroit où vivre. C'était difficile de réussir. Il travaillait pour faire rentrer quelqu'un dans un programme de traitement pour l'alcoolisme, pour la ou le trouver saouil·e et de retour dans les mêmes rues. Il fournissait des traitements psychiatriques à des personnes pour les retrouver sans-abri et en crise un mois plus tard. (54*).

Faisant le constat qu'hospitaliser les personnes sans abri ne fonctionne pas (27) (39) (54) pour lutter contre le sans-abrisme, – « c'était assez dérangeant » (61*) (54*) et surtout « extrêmement difficile pour quelqu'un·e qui est sans-abri de gérer sa santé mentale, rester sobre ou devenir “prêt·e à habiter” » (54*) – , Sam Tsemberis demande alors à ces (ancien·nes) patient·es quels sont leurs besoins. Comme il le dit à plusieurs reprises, « la réponse est unanime : ils veulent une pièce à eux » (27), en effet « nombre d'entre

⁴¹ Selon son profil LinkedIn ([consulté le 24/10/2019](#)).

⁴² C'est le plus ancien hôpital public des États-Unis, il est renommé en 2015 New York City Health + Hospitals/Bellevue, suite à une réorganisation institutionnelle.

elleux [lui] ont dit encore et encore “j’ai besoin d’un endroit où rester, un endroit à moi simple, décent et abordable, comme avant que je devienne sans-abri” » (61*). Et plus précisément « lorsque tu demandes à une personne (sans-abri) avec des problèmes (de santé mentale ou d’addiction) leur plan de traitement, elles fournissent immédiatement une séquence similaire au Housing First » (31). Il explique qu’il était devenu plus proche des patient·es à l’hôpital Bellevue que de ses collègues professionnel·les. Ceux-ci « portaient leurs clefs de bâtiments comme des boucliers de distinction ». Tsemberis ajoute, « je ne pense pas que j’aurais eu l’idée de mettre des personnes dans leurs appartements si je n’avais pas écouté ce que les personnes voulaient vraiment [...] “Tu peux me rendre visite” [iels me disaient] “mais je ne veux pas avoir à cacher ma bière sous le canapé lorsque tu passes” » (35*).

C’est ici un élément important du dispositif rhétorique : la solution au problème public du retour à la rue des personnes sans abri après une hospitalisation, constaté par Tsemberis aussi bien dans son activité professionnelle que dans sa vie personnelle, est prescrite par les individus directement concernés. Et cette solution s’exprime dans les termes d’accès à un logement « sûr » et « chaleureux » (54).

1.2.2 Les sans-abri chroniques, victimes et héro·ïnes : population cible de l’intervention

Sam Tsemberis raconte avoir calculé avec quelques un·es de ses collègues le coût d’une nuit en logement et constaté qu’il était inférieur à celui d’une nuit à l’hôpital ou en prison (27). Puisque toutes les personnes interrogées déclarent « vouloir d’abord un logement » et « plutôt que de leur dicter [une] façon de faire » (39), il quitte son poste à l’hôpital Bellevue et crée une organisation non lucrative, similaire au statut associatif français, « avec quelques associés et 35 dollars en poche » (27). Ces associé·es constituent une « très petite et très inhabituelle équipe » composée de personnes anciennement dépendantes à l’héroïne pour l’un·e, précédemment sans-abri pour l’autre, un·e psychologue et une poétesse survivante d’incestes (35) (31). Cette dernière, Hilary Melton, est d’ailleurs depuis 2009 la directrice du *Pathways to Housing Vermont*. L’équipe a une étiquette « santé mentale » tant par sa composition que par les expériences de ses membres et s’inscrit dans un courant alternatif à la psychiatrie institutionnelle, celui du rétablissement (*recovery*).

Dès le départ, iels ciblent leurs actions auprès des personnes qu’iels qualifient de « sans-abri chroniques » (*chronically homeless*), considérées comme les cas les plus difficiles (54). Ce sont les personnes que Sam Tsemberis revoit dans la rue après leur passage à l’hôpital (32). Il explique qu’à ce moment-là, « la plupart des gens ne voyaient pas les sans-abri chroniques comme une responsabilité d’un système imparfait, mais comme des individus réticents ou simplement incapables d’aller bien – des personnes qui soit étaient trop malades ou qui s’étaient découragé·e et avaient déçu la société en choisissant de rester sans-abri » (32*). Ces personnes « les plus malades », considérées comme les « cas les plus durs », quittent rarement la rue (61) (27) : « elles sont programmées à l’impuissance » (61*). En disant cela, il confère à ces personnes un statut de victimes dans l’histoire du *Housing First*, ou de personnes considérées comme « grandement blessées sans que ce soit leur faute » et qui en tant que victimes du système méritent notre attention et compassion (Kirsi and Hansen, 2017). En effet, pour Tsemberis « beaucoup de gens méconnaissent ces problèmes, croyant qu’il s’agit d’un choix de vie. Ce n’en est pas un. Ils consomment pour se mettre K.-O., ne plus ressentir leur peine, s’endormir la nuit » (39). Ces personnes, difficiles à accompagner du point de vue des professionnel·les (*hard-to-serve*), méritent tout autant que tous·tes citoyen·nes d’avoir un logement à elles. L’extrait suivant montre comment Tsemberis désigne le public ciblé par le *Housing First* en tant que victimes du système de prise en charge des personnes sans-abri, système dans lequel un jugement moral est porté sur les comportements et qui relève du mérite et non du droit :

« Passer du sans-abrisme à un chez-soi change l’identité psychologique d’une personne, de marginale elle devient membre de la communauté, », dit Tsemberis. L’ancien modèle « était bien intentionné, mais mal informé. C’est un long parcours qui requiert de l’abstinence et de la stabilité pour accéder au logement. Tant de personnes ne pourraient jamais parvenir à atteindre cet objectif quand elles sont à la rue. Tu as en fait besoin d’un logement pour parvenir à l’abstinence et à la stabilité, ce n’est pas dans l’autre sens. Mais c’est comme ça qu’était le système. Certain·es appelaient ça l’industrie du « prêt à habiter », parce que tous ces programmes soutenaient les personnes pour qu’elles soient prêtes à habiter. Améliorer leur personnalité, améliorer leurs comportements, améliorer leurs standards moraux. Il y a aussi un jugement concernant les personnes pauvres, comme quelque chose qu’elles porteraient sur elles-mêmes en ne se comportant pas bien. ». Au contraire, ajoute-t-il, « le *Housing First* fournit une nouvelle

dimension à l'appartenance qui est renforcée dans chaque interaction avec le nouveau voisinage et les autres membres de la communauté. On conçoit en partageant cette conviction que le logement est un droit fondamental. Tout le monde dans la rue mérite un chez-soi. Il ou elle ne devrait pas avoir à le mériter, ou à prouver qu'iels sont prêt-es ou méritant-es. (23*)

Ainsi, le *Pathways to Housing* met en place un dispositif pour une catégorie cible de personnes, en réponse à un problème social constaté lors de leurs précédentes expériences personnelles et professionnelles. Comme l'ont montré Kirsi et Hansen à propos de l'ouvrage *Housing First*, les personnes sans abri sont présentées comme des "victimes souffrant des mauvaises politiques de prise en charge des personnes sans abri et des services organisés selon « le vieux "modèle" et "sans-voix" à propos de leurs expériences et souhaits [qui] n'étaient pas une priorité dans ces services »* (Kirsi and Hansen, 2017, p. 21*).

Pour Tsemberis, « ce qui compte ce n'est pas comment tu priorises, mais qui tu priorises » (71*) et avec ses collègues iels se focalisent sur ceux qui ont un double diagnostic de maladie mentale et d'abus de substances, sans-abri depuis plus d'un an ou qui ont eu au moins quatre épisodes de sans-abrisme en trois ans (54). À partir de longues conversations au sein de l'organisation *Pathways to Housing*, iels pensent « les contours sommaires de ce que pourrait devenir le *Housing First* » (31). Dans le conte moral du *Housing First*, Sam Tsemberis écoute et surtout il *entend* les personnes sans-abri chroniques. Il promet le fait qu'iels aient « un endroit où vivre, de manière permanente, sans qu'iels aient à passer des tests, participer à un programme [de traitement] ou remplir un formulaire » (23*) et qu'on leur propose « gratuitement du conseil, de la thérapie, des soins de santé, et de les laisser décider s'iels veulent participer » (23*). La journaliste du *Globe and Mail*, journal canadien à tendance libérale, en résume les principes :

D'autres groupes, dont le programme nommé *Houselink* à Toronto, ont fait emménager des personnes sans abri dans des logements indépendants depuis des décennies. Mais Tsemberis projette un plan plus structuré : faire emménager les personnes dans des appartements en diffus dans la ville pour qu'iels puissent vivre comme des locataires ordinaires, sans restriction liée à l'abstinence ou au suivi de traitement, leur rendre visite régulièrement et leur fournir le niveau d'assistance qu'iels souhaitent et ont besoin. C'est une approche sociocomportementale plutôt

qu'une approche biomédicale. Le logement est venu en premier, l'aide est venue ensuite. (35*)

La référence aux locataires ordinaires et à l'absence de restrictions indique qu'il leur est possible de boire de l'alcool, prendre des drogues ou encore être en crise dans leur appartement, tant qu'ils ne blessent personne et ne dérangent pas le voisinage (54) (23), comme chacun·e citoyen·ne. Quant au niveau d'assistance, cela signifie que si les personnes ressentent le besoin et demandent une cure de désintoxication, d'accéder à des soins médicaux, ces services sont fournis (23) (100). La règle : c'est à la personne de décider (23). Les personnes sans abri sont considérées dans le contexte du *Housing First* comme des consommatrices, « qui ont à la fois le droit et la capacité de faire des choix concernant leurs logements et les services »* (Kirsi and Hansen, 2017, p. 21).

En 1992, lorsqu'ils demandent une subvention à l'Office de la Santé Mentale de New York (*New-York State Office of Mental Health*), il n'est pas précisé que l'accès au logement ne comporte pas de condition (32). Grâce à l'obtention de ce financement, l'équipe accompagne cinquante personnes dans des logements lors de leur première année d'activité, « seules huit » d'entre elles retournent à la rue (32). Pour Tsemberis « les mettre dans des appartements était facile, même si leur diagnostic psychiatrique laissait penser le contraire [...] C'était joyeux pour elles et troublant pour [lui] parce que cela n'avait pas été testé avant » (32*). Le projet pilote permet de trouver des appartements, de les meubler et d'aider les personnes à s'y installer ; dans certains cas en passant la porte d'entrée avec le caddie de courses contenant les affaires de la personne, comme cela est relaté à deux reprises (54) (31). Les résultats « stupéfiants » (54) sont traduits en pourcentages et encensés tant par les journalistes que par Tsemberis lui-même (35) : « c'était une énorme prise de conscience. "Hé ! On tient quelque chose ici ! Personne n'a 84 % de résultats avec cette population" » (54*), car « en général, dans la plupart des programmes de traitement, la règle c'est un tiers va mieux, un tiers empire et un tiers reste dans la même condition. On savait qu'on était sur quelque chose de très important » (61*). Ce pourcentage renvoie au taux de maintien dans les appartements pour les personnes qualifiées comme sans abri chroniques, bien qu'il varie selon les articles : 84 %, 85 % et même 88 % (3). C'est l'ordre de grandeur qu'il porte qui compte : celle de la réussite, du maintien en logement pour une immense majorité des personnes bénéficiant du programme. La « principale cause d'échec » renverrait aux personnes qui « ont du mal à consommer seules, invitant alors

beaucoup de monde (*sic*) et ne respectant pas leur bail » (39). Car il ne s'agit pas seulement de les loger, comme Tsemberis et ses collègues l'ont réalisé :

Quel travail ça a été de garder des personnes logées durant cette première année [:] "Les personnes que vous amenez au logement, c'est un grand soulagement et une amélioration importante, mais iels luttent toujours avec des addictions, la pauvreté extrême, la santé mentale et d'autres problèmes de santé. [...] Le logement est un bon premier pas qui vous donne réellement un élan pour prendre soin des personnes. C'est après que le vrai travail commence... C'est loger d'abord, mais certainement pas loger seulement. (54*)

Au-delà du logement, l'enjeu principal est celui du type d'intervention proposé par l'équipe qui repose sur une dimension inconditionnelle, comme le montre cette histoire à la fois anecdotique et emblématique de la philosophie que promeut le *Housing First* :

Une des premières nuits, un homme a sorti tous les objets (meubles, etc.) d'un autre appartement et les a vendus dans la rue pour gagner de l'argent et acheter du crack pour le locataire accro qui y vivait. L'homme avait été plombier, donc ça incluait le lavabo et les toilettes. "On commençait à réaliser que ça allait être très compliqué", se souvient Tsemberis. "Les gens vont vous donner de très nombreuses occasions de vous débarrasser d'eux". Un autre appartement a été donné au plombier, puis un autre ; il est allé en prison et quand il est sorti, il a encore eu un autre appartement. Quatre appartements plus tard, il allait à des présentations avec Tsemberis pour vendre le programme à des décideur-ses politiques. (35*)

Car la clef du modèle d'intervention promu par Tsemberis c'est le type d'accompagnement fourni : une gestion des cas intensive où la personne accompagnée édicte ce qui compose son suivi⁴³. En effet, « tous reçoivent des services de soutien personnalisés, c'est obligatoire. Ils peuvent choisir ce qu'ils veulent – un traitement, un emploi, renouer avec leur famille... –, mais ils doivent accepter nos visites à domicile. Et respecter les conditions d'un bail standard, comme tout locataire » (39). Aux coordinateur-ses, se rajoutent des psychologues, des psychiatres et des spécialistes de la réduction des risques pour instaurer une « collaboration » avec les personnes accompagnées, qui se distingue des relations asymétriques soignant-es/soigné-es au

⁴³ On se concentre ici sur l'histoire du *Housing First* telle qu'elle est contée, nous reviendrons sur ce type d'accompagnement dans la dernière partie de cette thèse.

sein du modèle médical (54). Pour reprendre les mots de Tsemberis, il s'agit d'une « dynamique relationnelle, elle engage la personne d'une manière très active à participer au plan. Elles possèdent le plan. Ce n'est pas comme si tu leur imposais le plan, elles sont co-autrices du plan avec toi » (54*). Les personnes accompagnées sont alors perçues et désignées comme des collaboratrices du *Housing First*⁴⁴.

Dans ce conte moral que raconte Sam Tsemberis au fil des interviews et publications, Kirsi et Hansen remarquent que « le rôle des personnes sans-abri change [... elles passent] de victimes passives à des agent-es actif-ves (héro·ines) »* (Kirsi and Hansen, 2017, p. 21).

Dans toute histoire, et encore plus dans les contes moraux, il y a des méchant-es, ceux « qui sont dépeint-es comme responsables – pour leur situation individuelle ou pour une condition par exemple la condition de sans-abrisme »* ; souvent décrit-es comme le diable, ceux-là méritent notre blâme et notre condamnation (Kirsi and Hansen, 2017, p. 17). Voyons donc comment Tsemberis nous mène à identifier les méchant-es du *Housing First*.

1.2.3 À qui la faute ? Critique du système de prise en charge dit « en escaliers »

Ce qui ressort également de nombreux articles, c'est le caractère anodin, la simplicité de cette solution. Cette évidence est déjà formulée dans la terminologie employée : pour qu'il n'y ait pas de personnes sans abri, *homeless*, il faudrait pouvoir enlever la préposition sans / *ness*. L'absence de logement ou de chez-soi catégorise cette population, en recourant à la négative, alors pour y remédier il suffirait d'ajouter ce qu'il manque. Comme le notent les journalistes, « l'idée coule de source... » (27), « c'est si évident dans sa simplicité : pour aider les personnes qui sont sans abri, il faut leur trouver un logement » (61*), c'est un « modèle si simple qu'un enfant pourrait le comprendre » (31*). Dans le portrait qui lui est consacré au sein de la rubrique « Vie inspirée » du très réputé journal de centre droit américain, *The Washington Post*, Tsemberis est présenté comme un « outsider qui a accidentellement résolu le sans-abrisme »⁴⁵. Car il fait :

⁴⁴ Comme l'indique leur participation au *Concept mapping* dans la partie 1 de ce chapitre.

⁴⁵ C'est même le titre de l'article : « Meet the Outsider who accidentally solved chronic homelessness ».

Quelque chose que personne n'avait réellement fait avant, c'est-à-dire prendre des personnes à la rue, leur offrir un endroit où vivre, sans autre condition que de signer un bail et payer un loyer. L'autre révolution était de proposer un logement ordinaire. On louait des logements à des propriétaires dans le marché privé, et les personnes vivaient en appartement avec de la famille, des personnes âgées, des plus jeunes, des étudiant-es, des personnes de tout type, dont certaines qui juste le jour précédent était sans abri. (61*).

Avec son équipe iels ont été « les premiers étonnés » (27) du fort taux de maintien des personnes dans leur logement après une première année de fonctionnement. Cet étonnement répond sûrement à une habitude d'exercer dans un système de prise en charge des personnes sans abri, régulé par des normes et des valeurs reposant sur des jugements institutionnels et des évaluations professionnelles. Il peut également être considéré comme un procédé rhétorique pour vivement critiquer le système en place. C'est-là la configuration dramatique du récit produit par Tsemberis. En effet, selon lui « simplement survivre quand on est sans-abri est un travail intensif, fatiguant et un effort compliqué », c'est alors « extrêmement difficile [...] de gérer sa santé mentale, de rester sobre ou de devenir "prêt-e à habiter" » ; en bref « ce système ne fonctionnait clairement pas » (54*). Il dresse le constat critique de l'inefficacité du système de prise en charge des personnes sans abri, en termes de sortie de la rue, pour ceux qu'il rencontre dans le cadre de son activité professionnelle à l'hôpital Bellevue. Mais lisons plutôt comment Tsemberis explique cette inefficacité dans une interview pour *MiBiz*, journal local du Michigan (États-Unis) :

Tsemberis : Voilà une personne avec beaucoup de problèmes complexes. Vous leur donnez un logement. Mais pourquoi ça nous a pris tant de temps pour comprendre ça ? Ça semble ridiculement facile. Et ça l'est. Je ne peux pas dire pourquoi ça nous a pris tant de temps, mais je peux dire ce qui se mettait en travers du chemin.

Journaliste : Qu'est-ce qui bloquait pour trouver une solution ?

Tsemberis : Avant qu'on soit capable d'atteindre cette solution, ce qui bloquait c'était la désinformation. Si une personne a une maladie mentale, elle a besoin d'un logement supervisé avec un accompagnement 24h sur 24... Si une personne a des problèmes d'addiction, comment va-t-elle alors gérer ? On a besoin qu'elle soit clean et sobre, sinon elle va s'endormir en fumant et brûler toute la maison. On a besoin de sobriété avant le logement.

Journaliste : Vous n'êtes pas d'accord avec cela ?

Tsemberis : On a créé un système de soin, mais il était erroné dans ses présomptions à propos des priorités des gens. On a continué d'essayer de guérir la maladie mentale et les addictions avant de pouvoir fournir un logement. On ne sait toujours pas comment guérir la maladie mentale et l'addiction, mais *on sait*⁴⁶ comment fournir des logements aux gens. Ce que cela a permis franchement, c'était de faire un pas de côté des croyances traditionnelles, cliniques. (71)

Si Tsemberis ne situe pas précisément ses propos, c'est parce qu'il ne critique pas uniquement le système local de prise en charge qu'il a pu observer à New York. Ils ont en effet une portée plus générale et visent ce qui a été désigné par la suite comme le « modèle en escaliers ». Schématiquement, ce modèle suit une logique selon laquelle l'accès au logement est organisé en une série d'étapes. À chaque étape correspond un type d'habitat et d'occupation – hébergement, logement accompagné, location d'un appartement –, et des niveaux de confort, d'intimité et de sécurité. C'est-à-dire que plus une personne est avancée son parcours d'hébergement, « dans l'escalier », plus elle aura accès à du confort, de l'intimité, une sécurité d'occupation et moins elle sera confrontée à un contrôle social et à des règles d'occupations, et vice-versa. Chaque passage à l'étape supérieure est conditionné à un bon comportement, des normes administratives et institutionnelles, et donc un mauvais comportement ou non-respect de ces normes peut impliquer de redescendre à la marche inférieure (Sahlin, 2012, p.256).

Dans ce « modèle en escaliers », « la philosophie était très différente » de celle que Tsemberis promeut, « les personnes vivant dans la rue, luttant avec les maladies mentales et les drogues, devaient être aidées avant de pouvoir vivre indépendamment [...] elles devaient apprendre, une fois de plus, à suivre les règles de la société comme établies dans les foyers et logements de transition » (61*). Selon lui, « mettre les personnes dans des logements de transition c'est leur apprendre à gérer leurs vies dans un habitat de transition » (10*). Concernant les financements engagés dans des habitats transitionnels, tels que les tiny houses proposées à onze personnes par la *Beloved Community Village* à Denver (105), Tsemberis les considère sévèrement comme un « gaspillage de ressources et [indique que] Denver devrait plutôt se concentrer sur la construction d'unités de logements abordables » (111*). À propos de la réouverture d'une ancienne prison et hôpital pour vétérans, nommé *Fort Lyon* dans le Colorado

⁴⁶ Je marque l'emphase, en italique, en raison de la traduction de « *we do know* » qui met l'accent sur le verbe.

dont l'objectif est d'accueillir, soigner et loger sur volontariat des personnes sans abri avec des troubles de santé mentale, Tsemberis stipule « vous pouvez sauter tout ce truc transitionnel, et aller directement à la sortie de rue ; donnez les services d'accompagnement et vous n'aurez pas à passer par *Fort Lyon* pour aller chez vous » (10*). Il s'appuie sur les résultats de recherche qui montrent que louer des appartements aux personnes sans abri avec des troubles psychiatriques dans le quartier où iels vivent déjà et leur apporter un suivi sur place fonctionne mieux que de les envoyer ailleurs (10).

D'une manière rhétorique, il explique par une analogie dramatique : « c'est comme si les sans-abri chroniques étaient emportés en aval dans une rivière déchaînée, et que les gens travaillant pour le système étaient sur les berges criant "tu t'es mis là-dedans toi-même — si tu veux en sortir, nage plus fort !" » (32*). La critique de Tsemberis se focalise en partie sur la dimension morale, fondée sur le mérite, du modèle en escaliers. Pour lui, « le mauvais comportement, c'est de laisser dans la rue quelqu'un qui souffre de maladie mentale et qui se bat avec des dépendances » (39) et « alors, pourquoi ne pas leur donner un endroit pour vivre et leur offrir des conseils gratuits et de la thérapie, des soins de santé, et les laisser décider s'ils veulent s'en sortir ? Pourquoi ne pas traiter les personnes sans abri chroniques comme des êtres humains et des membres de notre communauté qui ont un droit fondamental à un logement et des soins de santé ? » (27) (23).

1.2.4 La rhétorique d'un changement radical : la solution

L'étonnement que partage Tsemberis sur la réussite de l'intervention *Housing First* pour sortir les personnes sans abri chroniques de la rue, lui permet de critiquer le modèle en escaliers tout en formulant un procédé rhétorique qui conduit à envisager le changement. Il reconnaît d'ailleurs être « devenu "addict" à ce projet » (27). Si lui-même, promoteur convaincu du *Housing First*, a été étonné la première fois, cela veut dire qu'il n'y croyait pas vraiment et qu'il a eu tort ; donc toutes celles qui n'y croient pas ont maintenant tort, et « un changement radical s'impos[e] » (39), car :

La partie la plus difficile à comprendre est que les bénéficiaires du *Housing First* n'ont pas à "mériter" leurs nouvelles résidences permanentes. Il n'est pas requis qu'ils soient, comme iels l'ont habituellement été, "prêt-es à habiter" dans des foyers temporaires, des maisons de transition ou des centres de désintoxication.

Les toits au-dessus de leur tête ne sont pas contingents à l'abstinence, au travail communautaire, à un travail stable, ou à des rendez-vous avec un·e thérapeute. Les bénéficiaires du *Housing First* ne sont pas découragés de prendre en charge leur addiction, leurs problèmes de santé mentale, ou peu importe ce qui les a conduits à cette situation, ou fait rester dans la rue. Mais il n'est requis ou même attendu, d'aucun·e d'entre elleux qu'iels se "réparent" elleux mêmes. Les personnes qui intègrent le *Housing First* ont simplement un lieu permanent pour vivre qu'on leur donne. Sans condition. » (32*)

Tsemberis affirme que c'est « "clairement absurde" de forcer des personnes sans abri à traiter leurs problèmes avant qu'elles aient un endroit où vivre » (100*). De fait le *Housing First* comme solution au sans-abrisme chronique s'inscrit, selon son promoteur, dans une guerre de valeurs. Et celle-ci « est presque impossible à remporter », car « les gens ne comprennent pas que l'on puisse offrir un logement à quelqu'un dans la nécessité, sous prétexte qu'iel ne l'a pas mérité. Et surtout, il est difficile d'accepter à quel point on a pu être dans l'erreur – pendant des années – en matière de lutte contre le sans-abrisme » (27). Ce qu'il nomme « guerre de valeurs » dans son interview avec *Alter : échos*, média alternatif belge spécialisé sur les questions sociales en 2015, renvoie pourtant à des valeurs largement partagées dans les sociétés occidentales contemporaines ; comme le droit au chez-soi, l'autodétermination, l'égalité des chances. Ces valeurs ont d'autant plus de poids qu'elles sont faciles à soutenir et difficiles à contredire (Kirsi and Hansen, 2017).

* * *

Qu'il y ait autant d'articles à propos du *Housing First* mobilisant les propos de Tsemberis, indéniablement présenté comme une figure charismatique de la lutte contre le sans-abrisme, montre la visibilisation réussie de l'expérience new-yorkaise et du modèle qui en découle. Cela nous permet, à la suite de Dahlia Namian de qualifier Sam Tsemberis d'« entrepreneur de cause », selon la notion du sociologue Howard Becker (1985). Dans un article non publié intitulé *Pathways to Policy : Meaning-Making and the Cultural politics of Housing First*, elle écrit :

Howard Becker dans *Outsiders* (1963) qualifie les "entrepreneurs de cause". Ce concept fait référence aux militant·es (*crusader*) qui cherchent à changer les normes

sociales existantes concernant un problème ou un comportement particulier, tel que le sans-abrisme. Les entrepreneurs de cause sont souvent décrits comme des “outsiders de l’intérieur”, c’est-à-dire des individus ou des groupes extérieurs au gouvernement qui cherchent à attirer l’attention des décideur·ses politiques, en changeant et en créant les normes par lesquelles le problème est défini et traité. Les entrepreneurs de cause servent souvent de “modèles de référence”, incarnant un “label” politique spécifique, tel que [le Housing First], et le popularisant par le biais d’une “narration politique” (*policy narrative*) distinguée (Stone, 2002 ; Fischer 2003 ; Baumgartner et Jones, 2009), qui peut être décrite comme un récit stylisé des origines et des objectifs d’une politique, avec un personnage central, une intrigue et une morale impliquant un changement ou une solution (Stone, 2002). [...]

Les entrepreneurs de cause qui partent en croisade morale pour tenter de convaincre les autres de la nécessité d’un changement de normes et de politiques doivent souvent s’appuyer sur le sceau de la science ou l’avis d’expert·es (avec des statistiques, des rapports officiels, des expertises, des recherches, etc.) qui contribuent à légitimer les principes défendus en fournissant ce qui apparaît comme une justification neutre et objective (Kingdon 2003 ; Stone 2002).

On reconnaît là les qualificatifs utilisés pour désigner Tsemberis, un « outsider » qui connaît pourtant bien le problème qu’il dénonce, puisqu’il travaille avec les premier·ères concerné·es. Comme nous l’avons vu, la revue de presse effectuée montre qu’il raconte une histoire au sens dramatique, un « conte moral » ou une « narration politique », qui formule un problème et à laquelle il associe une solution. Dans la configuration narrative du problème public des personnes sans abri dites chroniques (Céfaï, 1996), la mise en récit dramatique contribue pour sûr au succès de la diffusion de cette histoire. Allons maintenant regarder de plus près comment à partir de cette première expérience à New York au début des années 1990, dont l’histoire est publicisée, le *Housing First* circule et gagne d’autres arènes, médiatique, scientifique et politique.

1.3 Les alliances du *Housing First* aux États-Unis : rallier médias, scientifiques et politiques (1999-2006)

Pour que le *Housing First* soit cette histoire réussie que nous décrit Sam Tsemberis, des alliances furent nécessaires pour dépasser les frontières de l'expérience new-yorkaise et arriver entre autres jusqu'à la ville d'où j'écris ce chapitre fin 2019 à Lyon en France. Comme le relèvent Tsemberis et ses co-auteurices en 2004, le *Housing First* fait des progrès, mais n'est pas encore présent dans les médias et ne reçoit pas d'approbation nationale (Padgett et al., 2016, p. 78). Dans cette sous-partie, nous allons poursuivre l'identification des alliés qui vont se rallier à la cause de Tsemberis, et soutenir plus globalement le *Housing First*. Ces acteurices collectif-ves (Céfaï, 1996) sont aussi les protagonistes du conte moral du *Housing First* et participent à la définition du problème public et à sa mise à l'agenda politique aux États-Unis d'Amérique. Pour cela, je continuerai de m'appuyer sur la revue de presse mobilisée précédemment ainsi que sur des productions écrites par les alliés-eux-mêmes (articles de journaux, articles scientifiques, chapitre dans un ouvrage).

1.3.1 Les alliances autour de Sam Tsemberis

Une alliance, qu'il est important de nommer même si nous l'avons déjà largement mobilisée dans les pages précédentes, est celle des médias de masse. Ils constituent d'une part des passerelles entre des expériences vécues⁴⁷ et des lecteurices et, d'autre part, ils permettent des échanges et des communications à travers le monde. En plus d'une accessibilité importante à l'information⁴⁸, les journaux locaux de divers pays participent à diffuser l'histoire et les principes du *Housing First*, notamment tels que promulgués par Tsemberis. Dans la revue de presse effectuée, sur les 133 articles promulgués, 15 langues d'écritures sont représentées pour 26 pays de diffusion. Le

⁴⁷ Un autre exemple pour faire connaître le *Pathways to Housing* au grand public a été la mise en place d'une installation vidéo dans les rues de New York en 2010. Cet événement a été relayé notamment par le *Huffington Post* : l'installation projetait la vidéo d'un homme sans abri qui demandait aux piéton-nes d'envoyer un message avec leur téléphone pour l'aider à trouver un abri. Puis la vidéo montrait l'homme entrer dans un logement pour signifier aux spectateurices l'impact de leur action. L'opération consistait à demander, in fine, aux personnes d'effectuer une donation à *Pathways to Housing*. ([En ligne](#))

⁴⁸ Quoique toute relative selon les langues parlées, les pays de résidences (accès restreint à des journaux en ligne) et possibilité d'une connexion internet. D'un autre côté, des médias locaux relaient certains articles déjà publiés par ailleurs. Cette étude permet de dénombrer 29 publications dans des journaux locaux issus de six pays différents : l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande.

rôle de la médiatisation est à considérer sérieusement dans la manière dont elle se fait l'écho de débats ou d'idées, à partir d'images et de témoignages, mais aussi en cadrant d'une manière particulière des histoires, qui peuvent constituer des problèmes publics (Lascombes and Le Galès, 2012). La médiatisation donne à voir le fruit de la circulation du *Housing First* dans le monde : la mention de Tsemberis et de l'expérience new-yorkaise peut servir à présenter une implantation locale du *Housing First*. Si tous les articles ne sont pas encenseurs⁴⁹, une grande majorité d'entre eux promeuvent le *Housing First*, et présentent Tsemberis comme une figure charismatique. Des portraits photographiques où on le voit déterminé, visionnaire et/ou souriant illustrent les articles. Celui-ci trouve dans les médias des alliés de tous bords politiques. En effet, comme le relève le média *Take Part*, le *Housing First* coche toutes les bonnes cases : « il aide les moins fortunés, améliore la société, et économise de l'argent » (10*). Aussi bien le journal d'investigation progressiste et contestataire *Mother Jones*, que des publications conservatrices telles que l'hebdomadaire américain, *The Weekly Standard*, ou soucieuses des questions de fiscalité comme *The Economist*, hebdomadaire britannique imprimé dans six pays et ouvertement libéral, ou encore l'hebdomadaire de la puissante agence de presse économique américaine *Bloomberg News* soutiennent le *Housing First*, qui « semble être une des rares questions sur laquelle des législateurices politiquement opposées sont d'accord » (10*).

De plus, les médias en tant qu'arène de visibilisation distribuent également les (autres) alliés qui gravitent autour de Tsemberis, et permettent de les identifier. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux témoignages des personnes relayés⁵⁰. Comme nous l'avons vu, Tsemberis déclare avoir débuté l'organisation *Pathways to Housing* pour répondre à la demande des personnes sans abri qu'il voyait à l'hôpital et dans la rue : celle d'avoir un chez-soi.

⁴⁹ Le *New York Daily News*, un tabloïd à très grands tirages, rapporte en 2014 que l'organisation new-yorkaise *Pathways to Housing* est convoquée au tribunal pour non-paiement de loyers et notifications d'expulsions des locataires. Le groupe en dette comptabilise un déficit de 3 millions de dollars et un retard de 1,6 million en loyer, avec une moyenne de six mois de retard. 1 300 avis d'expulsions ont été notifiés sur les quatre dernières années. Toujours selon le tabloïd, l'Office de la santé mentale s'interroge sur la gestion budgétaire : l'organisation reçoit les allocations des locataires, le montant du salaire de la directrice est de 174 000 \$ (126 169,24 €) et celui de Tsemberis de 300 000 \$ (217 533,17 €) pour l'année 2013. L'état de New York a refusé de renouveler leur contrat de 5 ans avec l'organisation. (30)

⁵⁰ Comme cela le sera également, via d'autres médias, concernant les expérimentations canadiennes et françaises. Le projet canadien a fait l'objet d'un documentaire Web, qui n'est malheureusement plus disponible en ligne, [Ici, chez-soi](#). En France, une série de vidéos financée par la DIHAL permet de suivre l'expérimentation, les coulisses et l'usage de outils sont documentées dans le chapitre 2.

Iels sont nommé-es dans de nombreux articles et leurs photographies servent parfois d'illustrations. Sont mentionné-es, aux États-Unis, Judy et Joe Jeannotte à Boston (3), Michael Sumling et Rodney Johnson à Las Vegas (4), Charmik Collins, 29 ans, handicapée et orpheline à New York (6), Junior Rosario, 35 ans, à Lowell dans le Massachusetts (37) ; dans l'état de Californie, Dorothy Edwards, 56 ans à Pasadena (13), Brad Saxenhaus, 62 ans à Eureka (54), Dawn Ghan, à Covina (74), Hank et Kathy Elands à Cabrillo (118) ; à Salt Lake City, ce sont Madeline Wesson, 63 ans, Kim Hansen, Patrick Bartholomew, Scott Nowlin 60 ans (23) et Steve Rader, 60 ans (49) ; ou encore William Mann qui bénéficie du Housing First à Washington D.C. et dit « sans logement, je serais mort » (82). Au Canada, Katrina Blanchard-Gervais, mère de six enfants, bénéficie d'un programme Housing First à Hamilton en Ontario (40), Gerald Nygaard, à Medicine Hat en Alberta (77) et Renais Blaie, 28 ans, à Ottawa, qui auparavant « était sans-abri, se prostituait pour de la drogue, toutes ses affaires tenant dans un sac. La nuit elle s'endormait sans savoir si ses chaussures seraient volées durant la nuit, ou pire » (35). En Nouvelle-Zélande, les journalistes nous parlent de Rangitahi Larsen, Sam et Fatso, 43 ans (38) à Hamilton, de James Caldwell et Daniel Davidson à Auckland (100) et de Tony à Wellington (101). En Espagne, ce sont des femmes et des hommes anonymes à Madrid (72) et dans une ville des Asturies (85), tandis qu'en France, Clothilde qui habite à Paris (81) nous est présentée.

Ce qui est marquant à la lecture de ces articles, c'est l'articulation dans la mise en récit des histoires de vies tragiques et entre les citations des professionnel·les et bénéficiaires mentionnant amélioration et espoir. L'histoire de Charles, publiée en 2014 par *CityLab* dans la série dédiée à l'état du sans-abrisme dans les villes américaines, média spécialisé dans les questions d'urbanisme, en est un exemple. Dans le récit, les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées (abus sexuels, victime de violences intrafamiliales, dépression, addictions, divorce...) dans sa vie ne font que s'ajouter aux deux décennies passées dans les rues de Washington D.C. En 2006 il intègre le programme et huit ans plus tard il accueille la journaliste dans son appartement « propre, aux murs blancs » à qui il raconte qu'à chaque fois qu'il retournait dans la rue, l'équipe le cherchait :

Iels m'ont montré que je comptais. Cela m'a donné de l'espoir. Je n'avais pas ça dans ma vie avant », dit-il. Leur soutien infatigable finit par percer sa carapace. « Quand j'ai commencé à laisser les gens m'aider, petit à petit les choses ont commencé à s'améliorer ». [...] Maintenant, Charles passe ses journées à se

projeter : faire des plans dans le futur avec sa fiancée, des plans pour dîner avec ses enfants et petits-enfants, des plans de carrières pour aider les autres. [Il conclut] « Je pensais que j'allais vivre dans la rue jusqu'à la mort, mais maintenant je sais que des gens m'aiment. Et je m'aime. (20).

Dans l'ouvrage *Housing First*, Padgett, Henwood et Tsemberis font également usage de cette configuration dramatique dans un chapitre entier consacré au partage des histoires des personnes bénéficiaires, intitulé « avec leurs propres mots » (Padgett et al., 2016)⁵¹. Pour cela, iels s'appuient sur les récits de six personnes recueillis dans le cadre d'enquêtes comparatives soit sur l'accès au logement, direct ou transitoire (*New York Services Study*), soit sur le rétablissement (*New-York Recovery Study*) où près de deux cents individus ont été interviewés. Il y a dans les propos des auteurices pour introduire ces récits un mélange d'honnêteté, de précautions et de fierté quant à l'usage de ces extraits d'entretiens. Ainsi iels relèvent que ce type d'entretien – avec des bénéficiaires de programme – produit souvent des récits formulés pour faire plaisir, ou en tout cas répondre aux attentes des enquêteurices. Cependant iels se dégagent de ce biais-là en arguant d'une méthodologie qualitative⁵² et d'une relation de confiance entre les personnes. Il s'agit donc pour lae lecteurice de croire en la bonne foi de ce qu'iel lit, même si les auteurices reconnaissent également être les arbitres de ces récits puisqu'en tant que « conteur·ses », iels ont choisi les extraits correspondant à ce qu'iels veulent montrer. Pour elleux, il s'agit dans ce chapitre de « personnifier » les expériences vécues par les personnes sans abri, et surtout celles qui arrivent après qu'elles soient logées, dans un programme *Housing First* ou non⁵³, et reconstruisent pour cela des récits de vie en citant abondamment les extraits d'entretiens.

Sur les six récits, quatre concernent des personnes qui ont intégré le *Pathways to Housing* : Alfred, un Africain-Américain de 39 ans, Mitch un blanc divorcé de 56 ans, Rob un Africain-Américain de 52 ans et Shirley une Africaine-Américaine de 51 ans, sans qu'il ne soit indiqué si ces personnes sont représentatives des locataires du *Pathways to Housing*. Ces personnes font le récit d'usages de drogues, d'alcoolisme et

⁵¹ Le chapitre 6, intitulé « In their own words. Consumers share their stories », p.77-100.

⁵² D'ailleurs une des autrices, Deborah K. Padgett est professeure au département d'Anthropologie et au Collège de Santé publique globale à l'École de travail social, Silver, de l'Université de New York. Elle a dirigé et écrit plusieurs ouvrages sur l'usage des méthodes qualitatives et mixtes, notamment dans le travail social et la santé publique.

⁵³ Ceux qui ne sont pas dans le programme de l'organisation *Pathways to Housing* ont intégré un programme de logement transitoire.

d'abus subis (sexuels et autres, au sein de la famille, du couple et autres) parfois dès la plus jeune adolescence ; d'entente de voix, de maladies et de douleurs somatiques chroniques ; de perpétration de délits, d'endettements, de négligences de leurs enfants et de passages par la prison. Ces récits se font aussi l'écho d'expériences mal vécues dans des programmes d'assistance aux personnes sans abri, hébergements et/ou logement transitoire, et/ou de réhabilitation pour les consommateurices de substances, de longue période de sans-abrisme, de nombreux passages dans les centres d'hébergement. Au sujet du programme *Pathways to Housing*, iels se montrent reconnaissant-es de l'aide apportée, comme celle que mentionne Shirley pour gérer son budget. Toustes déclarent un mieux-être, exprimé de manière variée. Deux d'entre elleux sont travailleurs-pairs au sein du programme et un autre donne des cours de sciences bénévolement. L'un insiste sur la liberté qu'il a au sein de son logement et qui se traduit par prendre des bains à bulles, fumer une cigarette quand il veut et être à l'abri des regards.

Les auteurices opposent les récits de personnes bénéficiaires du *Pathways to Housing* à celles participant à un programme de logement transitoire ; pour ces dernières, si l'expérience est similaire, une frustration vis-à-vis de leur programme et notamment ce qui concerne un accompagnement insuffisant, est exprimée. D'ailleurs, iels indiquent avoir voulu inclure « un récit d'échec », mais que sur les deux cents personnes ayant répondu à l'enquête, seules trois d'entre elles ont quitté le programme, car elles ne pouvaient vivre de manière autonome. En effet, s'il y a 80-85 % de réussite au programme, cela signifie à l'inverse qu'il y a 15-20 % d'échec. Ce que les auteurices nous disent ici, c'est que l'objectif du programme est d'habiter en logement personnel, et donc autonome, et que « seul-es » 1,5 % ne parviennent pas à cet objectif (Padgett et al., 2016, p. 99). Iels ne fournissent pas d'explications pour les 13,5 -18,5 % restants.

Les personnes qui témoignent sont des alliées indéniables de la promotion du *Housing First*. En donnant un visage au « 85 % de réussite », elles sont une preuve de plus, « vivante », des bienfaits de ce type de programme. Si leurs vies sont une accumulation de moments très compliqués, elles ont pu avoir ce qu'elles souhaitaient – un logement –, elles vont mieux, certaines travaillent et, surtout, elles le disent, elles sont reconnaissantes envers le *Pathways to Housing*. Elles administrent ainsi la preuve tout en l'incarnant.

Les médias permettent également d'identifier d'autres allié-es. Au niveau local, par exemple, les logements (Vives, 2019b), ou tout le moins leur aspect esthétique – « Les appartements doivent être convenables. Les itinérants y acquièrent un sentiment de propriété, la fierté d'avoir un chez-soi » (4) – et les propriétaires qui louent peuvent ainsi être considérés : « nous leur expliquons notre programme en insistant sur le fait que le paiement du loyer est garanti, et que nous allons nous assurer que tout se passe bien dans l'appartement. Ça leur enlève des soucis, car certains de leurs locataires "normaux" peinent à payer leur loyer, ne respectent pas les règles sur le tapage nocturne, etc. » (4). Tandis qu'à une échelle plus globale, les travaux de recherches de Tsemberis sur le *Pathways to Housing* « centralisent le soutien de la plupart des chercheur-ses, [et] a inspiré des politiques publiques à travers le pays [des États-Unis d'Amérique] » (7*). Il a le soutien des chercheur-ses parce qu'il les a convaincu-es. Richard Bebout⁵⁴ en fait partie, il indique dans le *Washington Post* qu'il fut d'abord critique du travail de Tsemberis : « La vérité, c'est qu'on pensait que la terre était plate. [...] Mais lui disait que la terre était ronde et on lui répondait "Tu n'es pas sérieux !" »(7*).

Mais alors, comment Tsemberis est-il parvenu à convaincre ses (futur-es) allié-es ? J'aimerais soutenir ici que c'est en allant sur *leurs* terrains qu'il les a convaincus, à l'image du récit que nous propose Bruno Latour au sujet de Louis Pasteur. Pionnier de la microbiologie connu pour avoir développé le vaccin contre la rage, celui-ci avait mis en scène un « théâtre de la preuve », qui a participé à son succès dans le combat contre l'agent microbien. Nous pourrions en effet imaginer Tsemberis, comme « un grand homme seul dans son laboratoire, seul avec ses concepts, et qui révolutionne la société à bout de bras, par la seule puissance de son esprit » (Latour, 2001, p. 30).

Néanmoins le postulat suivant, « pour convaincre quelqu'un qu'une expérience est réussie, qu'un procédé est efficace, qu'une preuve est vraiment décisive, il faut être au moins deux », formulé par Latour (Latour, 2001, p. 32) m'a servi de conseil analytique

⁵⁴ Richard Bebout a soutenu une thèse de psychologie clinique à l'Université de Caroline du Nord en 1987. Entre 1988 et 2004, il travaille pour *Community Connections*, une organisation de santé pour les résident-es vulnérables de Washington, DC. Il est co-auteur de 12 articles selon *PubMed* qui portent sur des populations avec des troubles psychiatriques sévères, sans abri et/ou ayant des addictions à l'alcool, visant à évaluer des services de logement ou d'emploi accompagné, à partir d'études longitudinales, randomisée ou de focus group. Son approche s'inscrit alors dans celle de la Continuité des soins.

et d'enquête. C'est la diffusion de l'expérience et le récit de cette diffusion qui nous permettent de comprendre l'ampleur que prend le *Housing First*, et qui participe à sa dimension rhétorique. En effet, Sam Tsemberis n'a pas attendu qu'on s'intéresse à lui et à son projet, il est allé chercher ses alliés sur leurs terrains, celui de la recherche d'une part, et celui de l'implantation politique, d'autre part. C'est ainsi qu'il pose les termes du nouveau modèle de *Housing First* en rédigeant des articles pour des revues scientifiques⁵⁵ dont l'un est publié en 2000 dans le « respecté *Psychiatric Services*, [et] déclench[e] un vif débat dans la communauté des services d'aide aux sans-abri » (7*). Il diffuse également l'expérience *Pathways to Housing* new-yorkaise sur d'autres territoires et à des échelles plus importantes, l'État de l'Utah devient un « laboratoire du modèle » où Tsemberis rapporte avoir pratiquement éradiqué le sans-abrisme chronique en 2015 (7*)⁵⁶.

Prenons maintenant connaissance de l'allié le plus connu de Tsemberis dans la diffusion du programme et dans sa promotion, Lloyd Pendleton.

Encadré n°2 : Portrait de Lloyd Pendleton, entrepreneur de politique publique

Élevé dans un milieu plutôt pauvre (9), dans un ranch en Utah « comme un cowboy du désert de l'ouest » (61) (9). Après l'obtention de son master en gestion administrative (MBA), il est directement engagé par l'entreprise Ford Motor Company dans le Michigan (9), où bien qu'il se sente outsider, il développe ce qu'il appelle « sa méthode de champion » pour avoir des résultats (9). Il travaille ensuite pour l'Église de Jésus Christ des Saints des Derniers jours, dont il fait partie, il est missionné pour restructurer des banques alimentaires, des foyers d'urgences et autres œuvres de charité en difficultés à travers le pays. Il travaille d'ailleurs une année sur le site du plus grand centre d'hébergement d'urgence de l'Utah, the *Road Home*. Il avait l'habitude de penser que les personnes en situation de mendicité étaient paresseuses (37) (61), jusqu'à ce qu'il ait une conversion du regard qu'il porte sur les personnes sans abri, « un changement de paradigme majeur ». Selon lui, elles sont comme ses frères et ses sœurs, qui lorsqu'ils souffrent, toute la communauté souffre, car « on est tous connectés » (37).

Lui aussi est reconnu comme une figure médiatique dont le dévouement et l'efficacité sont largement relayés dans les médias. En se décrivant comme quelqu'un de persévérant, enthousiaste, avec le sens de l'humour et surtout, concentré sur la finalité

⁵⁵ Le premier est publié dans *Alcoholism Treatment Quarterly* dans le cadre d'un numéro double consacré à des programmes ciblant des personnes sans abri ou à risque de l'être. Cet article « From Streets to Homes » est celui nous appuyons dans la première sous-partie de ce chapitre (Tsemberis and Asmussen, 1999). Le second s'intitule « Pathways to Housing: Supported Housing for Street-Dwelling Homeless Individuals With Psychiatric Disabilities ». (Tsemberis et Eisenberg, 2000).

⁵⁶ Cet article relate un succès similaire à Phoenix et à La Nouvelle-Orléans concernant les vétérans en situation de sans-abrisme.

plutôt que les moyens (38), il concède cependant que lorsqu'on⁵⁷ vient lui présenter le *Housing First*, sa première réaction est de dire « Vous avez fumé quelque chose, parce qu'il n'y a pas moyen sur cette terre que vous éradiquiez le sans-abrisme » (61*) (10). Il est « sceptique » (61), car en tant que conservateur, il ne pensait pas que le gouvernement devait simplement donner un endroit où vivre aux gens (61). Pourtant il aime le défi et pense : « Si quelqu'un·e peut faire ça, c'est moi » (10*). Alors à sa prise de poste à la tête de la *Homeless Task Force* de l'Utah de lutte contre le sans-abrisme en 2004⁵⁸, Pendleton qui est décrit comme un chercheur et lecteur vorace, se rend à des conférences et visite différentes villes pour se renseigner sur les dernières stratégies (37). Mais selon lui, rien ne pourrait fonctionner dans l'Utah (38), jusqu'à sa rencontre avec Tsemberis, dont la date et les circonstances divergent selon les médias. Certains indiquent que c'est en 2003 à Chicago que Pendleton prend connaissance du plan sur dix ans qui commence à s'implanter dans le pays pour éradiquer le sans-abrisme et qu'il découvre le buzz autour du « *Housing First* » (37). Il rencontre alors Tsemberis qui lui explique que les personnes sans abri chroniques coûtent énormément d'argent aux gouvernements lorsqu'elles vivent dans la rue, à cause de leurs usages des services, des urgences et de la prison (61). Ou en 2003 à Las Vegas, à l'occasion d'une réception dans une salle caverneuse peuplée d'une foule en costume, alors que des officiels émettent des idées « un chercheur en sciences sociales nommé Sam Tsemberis s'est levé pour présenter une méthode étonnamment simple et rentable pour en finir avec le sans-abrisme chronique » (42*), il lui demande alors de venir en Utah pour travailler ensemble. Ou encore que c'est en partageant une navette pour l'aéroport (38) (37) après une conférence à Las Vegas en 2005 (37) que Tsemberis « témoigne, comme les Mormons diraient, sur le pouvoir transformatif de donner à quelqu'un·e un chez-soi » (38*).

De retour en Utah, Pendleton est maintenant du côté du *Housing First*, mais c'est au tour des législateurices, des fondations et des propriétaires d'être convaincu·es (37). Alors avec Tsemberis, qui vient à deux reprises échanger avec la *Homeless Task force* de l'Utah (38), ils montent un projet pilote, un essai à petite échelle (42), pour prouver que le *Housing First* fonctionne selon la logique que « si tu peux loger les personnes sans-

57 Il est recruté pour mettre en œuvre le *Housing First* en Utah, nous y reviendrons très prochainement. Ici on se concentre sur la figure de Pendleton et comment il est un allié pour Tsemberis.

58 Que l'ont peut traduire par « détachement spécial » ou « force d'intervention », j'ai choisi de garder la version anglophone qui me semble conserver le sens d'opération spéciale.

abri les plus chroniques, tu peux loger n'importe qui » (37*). Une réunion est relatée dans le journal de gauche américain *Mother Jones* en 2015 :

Pendleton convoque une réunion avec toutes les parties concernées et annonce qu'iels vont conduire un essai de *Housing First* à Salt Lake City. Il leur a dit de venir avec 25 noms de personnes sans abri chroniques, « les pires des pires », et qu'iels allaient leur donner des appartements répartis dans la ville, sans poser de condition. Si cela fonctionne pour elleux, cela pourrait fonctionner pour tout le monde. « Je ne voulais pas d'écœurement » dit Pendleton « On avait besoin d'être capable de faire confiance aux résultats ». De nombreuses personnes dans la pièce étaient mal à l'aise avec l'idée de Pendleton. Iels étaient travailleur·ses sociales, directeurices de centres d'hébergement et représentant·es de l'Office du logement de la ville qui travaillaient avec « les pires des pires » chaque jour et savaient qu'iels avaient de sérieux problèmes personnels - un alcoolisme terrible, de la démence, une schizophrénie paranoïde. Quelque chose de terrible allait arriver. Il pourrait y avoir des poursuites en justice. Et qui serait responsable ? Non, iels ne pensaient pas que cela fonctionnerait.

Pendleton ne voulait cependant pas entendre de plaintes. C'était un essai à petite échelle, et il voulait uniquement qu'iels répondent à une question : « De quoi avez-vous besoin pour faire ça ? ». Alors iels l'ont fait. (38*)

En 2004 (42), ils prennent alors les dix-sept cas considérés comme les plus difficiles, les logent tout en leur fournissant les services nécessaires (61), notamment en soins de santé (38).

Les résultats selon les médias eux aussi divergent : deux ans plus tard, tout le monde est encore logé·e (61) ; à l'exception d'une personne décédée, toutes les locataires le sont encore 21 mois plus tard (37) ou un an plus tard, quatorze étaient encore chez-eux, trois étaient décédées (42) et iels n'ont pas eu de problèmes ni en ont causé à leur voisinages (38). Dans tous les cas, et c'est ce qui est retenu, le ratio de succès est au moins de 80 % (42). Même si les coûts pour loger et s'occuper de ces dix-sept personnes sur deux ans ont été plus onéreux que prévus, notamment en raison des soins médicaux et hospitalisations nécessaires, Pendleton est décrit comme « confiant » sur la question financière (38). En effet, cela ne coûte apparemment pas plus cher de loger les personnes sans abri et de les soigner chez elles que lorsqu'elles sont en centres d'hébergement, en prison ou aux urgences. Le journaliste remarque que cela permet également des bénéfices pour les autres citoyen·nes, comme un temps réduit d'attente

aux urgences, des services de police plus réactifs et des rues plus propres (38). L'État de l'Utah qui comptait 1 932 sans-abri chroniques en 2005 en compte 539 neuf ans plus tard, soit une baisse de 72 % (42), et en dix ans cette population a baissé de 91 % (61).

Mettre fin au sans-abrisme chronique, c'est l'objectif du plan de dix ans en Utah annoncé en 2005 par Pendleton (38) (10) (37), que nous pouvons qualifier d'« entrepreneur de politique publique » à la suite du travail initial de John Kingdon (Kingdon, 2010). C'est ainsi que Pendleton se présente comme un véritable allié de Tsemberis dans l'implantation du *Housing First*, car il permet de prouver que l'expérience new-yorkaise est transférable en lieu, mais aussi en échelle, comme le dit Tsemberis : « iels se sont engagé-es à faire du grand *Housing First* [...]. Si nous avions échoué [en Utah] il n'y a vraiment pas d'espoir » (6*).

1.3.2 Les alliances pour le *Housing First*

La revue de presse nous a permis d'identifier des alliés-es de Sam Tsemberis : les médias, les personnes accompagnées, des politiques comme Lloyd Pendleton et d'une manière plus implicite les chercheur-ses. Cependant, il nous faut maintenant élargir la focale et quitter l'histoire seule de Tsemberis pour faire l'histoire parallèle du *Housing First*. Nous allons cheminer dans les paragraphes suivants au sein des alliances autour et pour le *Housing First* qui nous permettront de complexifier un peu le récit, pour ne pas en rester à l'hagiographie. Reprenons ainsi l'histoire (dite) réussie de l'État de l'Utah de la (presque) résorption du sans-abrisme (chronique). Comme nous l'avons déjà vu, il ne s'agit pas d'une rencontre due au hasard entre un New-yorkais qui a eu une idée révolutionnaire pour qu'il n'y est plus personne à la rue et un Utahain, professionnel des défis organisationnels s'alliant soudain à la cause du précédent. Leur rencontre a *a priori* eu lieu lors d'une conférence, où le premier présentait le *Housing First* et où le second cherchait une solution à mettre en œuvre dans son État⁵⁹. À cette rencontre d'intérêts convergents, la lecture des articles prenant pour sujet l'Utah et les résultats de sa politique de résorption du sans-abrisme mettent également à jour que

⁵⁹ Sans doute organisée par l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme (*National Alliance to End Homelessness*). Cette organisation a été fondée en 1983 par des citoyen-nes en réponse au phénomène de plus en plus visible du sans-abrisme. À partir de recherches et constitutions de données, l'Alliance se présente comme la principale voix nationale sur les enjeux du sans-abrisme. En 2000, elle propose aux communautés et à l'État de développer des plans pour éradiquer le sans-abrisme.

le *Housing First* bénéficie de cette alliance grâce à un contexte préexistant, qui se montre propice.

Remontons donc un peu dans le temps, avant même que Pendleton ne prenne la tête de la *Homeless Task Force* de l'Utah en 2004. Il était alors connu par de nombreux·ses directeurices d'organisations, tout du moins en Utah, pour ses qualités de gestion et de direction dans le secteur caritatif et humanitaire (37). Des acteurices de la prise en charge des personnes sans abri dans l'État de l'Utah considèrent d'ailleurs que si quelqu'un·e peut faire changer des choses, c'est lui. Dénommé tantôt comme le « Tsar » (37) ou le « champion » dans les articles, il est d'abord considéré comme un allié dans la lutte contre le sans-abrisme. Et ceux qui ont identifié le *Housing First* comme une solution adéquate à mettre en œuvre à Salt Lake City ont conscience des enjeux à convaincre les personnes qui participent à la décision politique :

Certain·es défenseur·ses des sans-abri pensaient que le nouveau modèle serait un désastre. Aussi, cela serait difficile de vendre à la Législature de l'Utah, ultraconservatrice, le don gratuit de logements à des toxicomanes et alcooliques. Et la Législature devrait soutenir cette idée, car même si la plupart des financements venaient du gouvernement fédéral, l'État doit trouver un équilibre et un moyen de planifier, construire et gérer de nouveaux logements. Et où va-t-on les mettre ? Pas chez-moi. (26*)

Pour mener à bien l'importation du *Housing First* à Salt Lake City, Matt Minkevitch le directeur de *The Road Home*, la plus importante organisation d'hébergements de la ville, et Kerry Bate, le directeur de l'Office du logement du comté de Salt Lake, décident qu'ils ont besoin de Llyod Pendleton (38). Ils le reconnaissent comme un allié, car en tant que directeur exécutif du département d'assistance de l'Église des Saints des Derniers Jours⁶⁰, « il avait la réputation de résoudre les problèmes managériaux compliqués aux États-Unis et à l'étranger » (38). Et il s'était impliqué pour aider des projets d'assistance aux personnes sans abri à Salt Lake City, telle que l'organisation « d'activités de bénévoles et de dons de nourriture à la réserve épiscopale » (38*). Le

⁶⁰ L'Église de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours Saints (*L.D.S. pour Latter Days Saints*) est le principal corps dont la religion est le Mormonisme, fondée aux États-Unis par Joseph Smith autour de 1830. Au début du XXI^e siècle, l'Église L.D.S. comptent plus de 12 000 000 membres, son siège est à Salt Lake City (Utah). Lire à ce sujet : Trigeaud S-H, Willaime J-P. *Devenir Mormon : La Fabrication Communautaire de l'individu*. Presses universitaires de Rennes ; 2013.

département d'assistance de l'église est par ailleurs une très grande organisation que le journaliste compare au fonctionnement du *Housing First* :

Si tu es membre de l'Église et que tu perds ton travail, ta maison, et tout ton argent, tu peux aller voir ton évêché et il te donnera un endroit où vivre, de la nourriture, de l'argent, et te trouveras un travail... Sans te poser de questions. Tout ce que tu as à faire en retour c'est de donner du temps à la communauté et d'essayer de suivre les enseignements du Prophète Joseph Smith. Un système très proche du *Housing First* – donne-leur ce dont iels ont besoin, et après iels dépasseront leurs problèmes (38*).

À leurs yeux, Pendleton peut à la fois mobiliser l'Église des Saints des Derniers Jours, rallier les différentes opératrices des services d'aide aux personnes sans abri et promouvoir le paradigme du *Housing First* auprès de la Législature (38), c'est-à-dire le gouvernement de l'Utah. Pour cela, ils conduisent des négociations, des « sortes de complots » (10), pour convaincre les personnes qui ont de l'influence en Utah : celles qui sont aux plus hauts rangs de l'État sont non seulement des personnalités politiques conservatrices, du Parti Républicain, mais aussi membres de l'Église des Saints des Derniers Jours (10). Comme Olene Walker alors Lieutenant-Gouverneuse de l'Utah (38) et Jon Huntsman qui font ainsi « lobbying » auprès de l'Église (38) (37) pour qu'elle « loue » Pendleton à l'État, lui permettant de commencer son action à mi-temps durant deux ans, avant de prendre son poste à temps plein en 2006 (37) (10).

Encadré n°3 : Olene Walker & Jon Huntsman, des figures politiques de soutien

Olene Walker (1930-2015) est une femme politique, élue au Parti Républicain, la première à prendre le poste de Gouverneuse dans l'État de l'Utah en 2003. Elle est très impliquée au sein de l'Église L.D.S, elle a siégé au Comité de coordination du logement de l'État de l'Utah où elle a travaillé avec Kerry Bate. Depuis 2018, un prêt financier de l'état visant à favoriser le logement abordable porte son nom.

Jon Meade Hunstman Sr. (1937-2018) a fait fortune dans l'industrie chimique dont il détient la plus grosse entreprise privée des États-Unis d'Amérique. En 2007, avec son épouse Karen, iels sont à la 242ème place des 400 personnes les plus riches des États-Unis, selon le classement de *Forbes*, et sont les deuxièmes plus grandes philanthropes, ayant fait don de 750 000 000 \$, d'après les *Chronicles of Philanthropy*. Il est très impliqué au sein du Parti Républicain, au niveau de l'État de l'Utah et nationalement ; son fils sera d'ailleurs gouverneur de l'Utah. Il officie également dans l'administration Nixon, dont il est assistant et secrétaire en 1971-1972. La famille fait, en outre, partie de l'Église L.D.S.

Pendleton permet une collaboration des actrices au niveau local qui va au-delà des services publics et partenariats traditionnels du champ de l'aide aux personnes sans abri : sa carrière chez Ford et son engagement au sein de l'Église des Saints des Derniers Jours apportent à la fois l'implication du milieu des affaires et le soutien d'une

des forces les plus influentes de la région (61). Cela ne surprendra sûrement personne, mais en termes d'action publique, il ne s'agit pas seulement d'avoir de la volonté politique, mais également de ressources organisationnelles et financières. Ainsi lorsque Pendleton annonce son plan sur dix ans pour mettre fin au sans-abrisme chronique, et par là même loger deux mille personnes, il emprunte « une voie compliquée et détournée », mais « politiquement plus facile que [si] les législateurices allou[aient] des milliards à des pauvres »(38*). Trouver des logements en diffus n'allait pas être suffisant, construire cinq immeubles était également nécessaire pour répondre à l'objectif attendu.

Essayons maintenant de comprendre ce chemin sinueux d'alliances pour financer cette mise en œuvre (38) :

- 90 % de l'argent pour les constructions viennent du crédit fédéral de taxation de logement pour les individus à faible revenu (*Federal Low Income Housing Tax Credit program*). Ce programme permet un crédit d'impôt aux entreprises qui financent les offices du logement ou aux organisations qui construisent des logements pour de bas revenus.
- Les 10 % restants sont issus de l'impôt de l'État et d'organismes de charité. Le secteur privé, lucratif ou non, s'associe ainsi au plan conduit par Pendleton.
- La majorité des loyers et des services de maintenance sont financés par l'allocation fédérale au logement, appelée « Section 8 ».
- Et les services spécifiques au programme, tel que l'accompagnement, proviennent des fonds généraux de l'état et du comté.

On voit ici l'alliance des différents niveaux de gouvernance des États-Unis d'Amérique. De plus, la situation de l'État dimensionne le problème du sans-abrisme d'une manière particulière : le nombre de personnes sans abri chroniques est considérablement moins important que dans d'autres États (61). Par exemple, l'Utah compte 2 000 personnes sans abri chroniques en 2005 tandis que la Californie en compte 29 000. L'Utah est en effet un État prospère dont les taux de pauvreté et de chômage sont les plus bas du pays (6).

Les possibilités d'implantation du *Housing First* en Utah ont ainsi été favorisées par le soutien déclaré de la part du gouverneur de l'Utah, du maire de Salt Lake City, de l'Église des Saints des Derniers Jours qui ont permis « une levée de fonds inégalée et

une force de frappe bénévole » (6*). Et par l'existence de communautés politiques (*policy communities*) (Kingdon, 2010) constituées de personnes à l'intérieur et à l'extérieur des instances gouvernementales, qui se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble (61) sur le territoire pour lutter contre le sans-abrisme. Les journaux rapportent « une victoire » (61) et l'expérience utahaine bénéficie d'une large couverture médiatique (61) (133) : dans la presse avec *The New Yorker*, *Mother Jones*, *The Washington Post*, *The LA Times*, *The Christian Science Monitor* et à la télévision dans *The Daily Show* avec Jon Stewart⁶¹.

Pour récapituler, Pendleton est recruté dans l'instance gouvernementale de l'Utah de lutte contre le sans-abrisme en raison de sa carrière professionnelle et de son engagement réputé. Après avoir rencontré Tsemberis, il investit son énergie et ses relations pour entreprendre de développer le *Housing First* comme politique publique, mobilisant les communautés politiques dont il fait partie (Kingdon, 2010). À la manière de Tsemberis, il contribue également à la diffusion et à la promotion du *Housing First* puisqu'il accueille dans sa ville et reçoit des coups de téléphone de personnes intéressées pour connaître sa méthode (61). Pendleton apporte la preuve de la réussite du *Housing First* (2) à l'échelle territoriale de l'État utahain et « les politiques ont commencé à y croire, parce que ça a marché à Salt Lake City » (61*).

Cette complexification du réseau d'alliances, qui permet un « succès », ne doit cependant pas nous rendre aveugles à deux traductions différentielles du modèle de *Housing First*, tel que promu par Tsemberis. En effet comme nous l'avons indiqué précédemment, mettre en œuvre le *Housing First* à Salt Lake City implique la construction d'immeubles donnant lieu à des sites de vie collective, où les salles de bain peuvent être par exemple partagées (61) et où la notion de choix du logement est réduite. Voilà déjà une première traduction locale divergente de la volonté de permettre l'accès à des logements en diffus dans la ville, telle qu'elle est promue dans le *Pathways to Housing*. Cette dimension collective est sûrement ce qui mène à la deuxième traduction visible, celle de la sélection des personnes pour entrer dans le programme⁶². Celle-ci est relaté dans un article publié sur le site de la radio nationale américaine (*National Public Radio*) en 2015 :

⁶¹ Émission satirique américaine diffusée sur *Comedy Canal* depuis 1996 ([en ligne](#)).

⁶² Cette question de la sélection des personnes et de l'adéquation de celle-ci avec les principes du *Housing First* sera traitée dans le chapitre 5.

Par exemple, il y a une disponibilité dans un site collectif avec des salles de bain partagées. Austin note qu'il leur faut un candidat qui soit un homme, cordial avec les autres. Une personne recommande un nom de la liste. Et juste avant que le groupe finalise cette décision et poursuive, Ed Snoddy, qui fait partie de la maraude médicale pour *Volunteers of America*, une organisation confessionnelle, parle. « Il deale notoirement (de la drogue) », dit Snoddy. « Ok, ne faisons pas ça alors », dit Austin.

Le groupe s'accorde sur le fait que ce n'est pas un individu recommandable dans sa relation avec les autres et n'est pas un bon choix pour cet appartement en particulier. Pour l'instant, son nom reste sur la liste. (61*)

Cet extrait du reportage écrit de la version utahaine d'une commission d'orientation et d'admission montre que s'il n'est pas question d'« être prêt·e à habiter », les critères de capacité à la vie collective (être cordial) et le respect de pratiques légales (ne pas faire commerce de drogues) interfèrent dans la possibilité de cette personne d'intégrer le programme à ce moment-là, ne faisant pas preuve d'une aptitude à *co-habiter*.

1.3.3 Rhétorique scientifique et budgétaire au service du ciblage sur les sans-abri dits « chroniques »

Un paramètre de l'histoire du *Housing First* se dégage en filigrane tout au long de ce chapitre, et la dimension rhétorique prend appui sur celui-ci. Il s'agit du ciblage du *Housing First* sur les personnes sans abri dites « chroniques ». En même temps que les actrices s'allient et contribuent à produire cette catégorie cible, ce ciblage leur fournit des arguments pour ce type d'intervention et pour une planification politique du *Housing First*. Je m'appuie en particulier sur un article de presse : « Million Dollar Murray », rédigé par Malcom Gladwell et publié dans *The New-Yorker* en 2006. Cet article est célèbre, car il marque l'histoire du *Housing First* en cadrant les enjeux auxquels répond le programme *Pathways to Housing* auprès notamment des intellectuel·les américain·es⁶³. Pour nous, il introduit également les alliés de la sphère scientifique et de la sphère politique, au niveau fédéral, qu'il nous reste encore à identifier.

⁶³ La version pdf que je mobilise ici est en ligne sur le site stophomelessness.ca. Sous ce format, l'article est long de 9 pages en police 12, interligne simple. Il ne s'agissait donc pas d'un simple encart dans le magazine. Selon googlescholar, cette version a été citée 164 fois (16/01/2020).

Au fil des pages, le journaliste décrit la situation de Murray Barr, surnommé Smokey et sans-abri à Reno (Nevada, États-Unis), au contact des représentant·es de services d'utilité publique (police, urgence médicale, travail social). Les premiers paragraphes, ne sont pas sans nous rappeler les caractéristiques présentées des bénéficiaires du *Pathways to Housing*. La description permet de confirmer son alcoolisme – son breuvage préféré est la vodka et s'il n'a plus d'argent, il s'introduit dans les casinos pour finir les verres laissés sur les tables –, complétée par le témoignage de deux officiers des forces de police, O'Bryan et Johns, « J'ai ramassé Murray toute ma carrière [15 ans]. Littéralement ». Sa consommation était telle qu'il a été hospitalisé à de nombreuses reprises en urgence, trop intoxiqué pour intégrer la cellule de dégrisement. Pour appuyer son propos, le journaliste ajoute que cette situation a si souvent eu lieu que l'officier de police en charge, Steve Johns, s'est marié avec la travailleuse sociale du service des urgences, Marla Johns. Les trois personnes témoignant dans l'article décrivent par ailleurs le sens de l'humour et la gentillesse de Murray, signifiant que *malgré tout* c'est une bonne personne. Ils relatent que Murray a participé à plusieurs programmes, dans lesquels il s'impliquait – « venait au travail avec conviction » –, mais lorsque les programmes se terminaient, il retournait dans la rue consommer de l'alcool. Et ils font part de son destin tragique : son décès à cause d'une hémorragie intestinale.

Lorsqu'en 2003, le département de police local est vivement critiqué pour avoir lancé une initiative visant à limiter la mendicité dans le centre-ville, le policier O'Bryan est exaspéré. Car selon lui, les personnes sans abri ont toutes les ressources à disposition pour pouvoir se nourrir et si elles mendient c'est pour se procurer de l'alcool « et l'alcool est tout sauf inoffensif ». Il constate qu'au-delà de détourner sa mission professionnelle pour se rapprocher de celle d'un intervenant social, les personnes comme Murray impliquent d'autres personnes et services ; « rien de tout ça ne peut pas être onéreux, pour sûr », comme le remarque le journaliste avisé. Après s'être renseignés auprès des hôpitaux locaux, les policiers découvrent le montant des factures hospitalières que Murray a accumulé en dix ans, et concluent : « Ça nous coûte un million de dollars de ne rien faire pour Murray ».

L'argument que poursuit le journaliste soutient l'idée d'une répartition (*distribution*) au sein de la population sans abri. Il explique que lorsque le sans-abrisme a émergé comme un problème national dans les années 1980, on supposait que « le problème correspondait à une redistribution normale : la grande majorité des sans-abri étaient

dans le même état quasi-permanent de désespoir ». Selon lui, le travail de Dennis Culhane dans les années 1990 permet de remettre en cause cette hypothèse.

Encadré n°4 : Dennis Culhane, un entrepreneur de recherche

Dennis Culhane a soutenu une thèse en Psychologie sociale au Boston College en 1990 dont le titre est *On Becoming Homeless : The Structural and Experiential Dynamics of Residential Instability*.

Depuis 1990, il enseigne à l'Université de Pennsylvanie. Dans les années 2000, il prend les postes de professeur de psychologie en psychiatrie à l'école de médecine, de politiques sociales à l'école de politiques sociales et pratiques (*School of Social Policy and Practice*), de recherche politique et d'évaluation (*Policy Research and Evaluation*) à l'école d'éducation. Entre 1995 et 1998, il fait partie de l'Homelessness Prevention Task Force de la ville de Philadelphie et du comité de pilotage du Centre national de ressources sur le sans-abrisme et la maladie mentale (*National Resource Center on Homelessness and Mental Illness*). Entre 2003 et 2004, il participe au « plan sur dix ans pour mettre fin au sans-abrisme chronique : comité stratégique de planification de l'aller vers, de l'hébergement temporaire et permanent » de la ville de New York (*10-Year Plan to End Chronic Homelessness : Strategic Planning Committee on Outreach, Shelter and Permanency*). Il est consultant pour le Conseil interministériel des États-Unis sur le sans-abrisme (*US Interagency Council on Homelessness*) pour la Maison Blanche (2003-2008) ; et depuis 2007, il co-préside le Conseil consultatif pour la recherche de l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme (*National Alliance to End Homelessness*).

Depuis trois décennies, ses recherches financées portent sur la connaissance des publics (utilisateurs des centres d'hébergement avec des troubles mentaux ; les enfants, les familles et les personnes vieillissantes en situation de sans-abrisme), en lien avec une planification de programmes. Ses travaux portent sur l'articulation de ces liens avec le recours aux hôpitaux et aux dispositifs d'accès aux logements, dans une perspective axée sur les coûts. De plus, il a travaillé à la constitution d'une base de données, à partir de données administratives, concernant les personnes en situation de sans-abrisme.

Gladwell cite l'observation participante de Culhane lorsque celui-ci a vécu sept semaines dans un foyer de Philadelphie. Lorsqu'il y est retourné plusieurs mois plus tard il a été surpris de découvrir que les personnes hébergées qu'il avait côtoyées n'étaient plus là. Cela lui fait réaliser « que la plupart de ces personnes ont repris leurs vies »*. Culhane va poursuivre cette investigation en travaillant sur une base de données administratives des personnes qui recourent aux centres d'hébergement à New York City (1987-1994) et à Philadelphie (1991-1994) (Culhane and Kuhn, 1998). Ce travail lui permet d'établir une typologie des personnes sans abri à partir de l'usage des services et met en évidence trois sous-groupes (Kuhn and Culhane, 1998) :

- « les sans-abri transitoires » (*transitionally homeless*) qui sont plutôt jeunes, peu atteint-es de maladie mentale, peu consommateurices de substances et qui sont surreprésenté-es dans la population blanche par rapport aux autres sous-groupes. Lorsqu'ils recourent aux systèmes d'hébergement, c'est pour une courte période de quelques semaines maximum. Ils constituent environ 81 % des usager-ères des centres d'hébergement.

- « les sans-abri épisodiques » (*episodically homeless*) sont plutôt jeunes, mais à la différence du groupe précédent, ce groupe est constitué majoritairement de personnes

non blanches, avec une maladie mentale et/ou un problème médical, et qui consomment des drogues dures. Leurs recours au système d'hébergement s'effectuent parfois entre deux institutions qui les logent, pour des périodes de quelques jours à deux semaines, de manière périodique. Ils représentent environ 9,1 % des usager·ères.

- « les sans-abri chroniques » (*chronically homeless*) sont quant à eux plus âgé·es et plus souvent noir·es, avec des problèmes de santé mentale, d'addictions et/ou de handicap physique. Ils comptabilisent moins d'épisodes de recours aux services d'hébergement, mais sur des périodes bien plus longues que les autres groupes, parfois sur plusieurs années. Ils représentent 9,8 % des usager·ères.

Pour Gladwell, ce sont ces dernières personnes – « dormant sur les trottoirs, mendiant agressivement, allongées et soûles dans les entrées de portes, recroquevillées contre les grilles du métro et sous les ponts » – que l'opinion publique a en tête, alors même qu'elles ne constituent qu'une petite partie du nombre important de personnes sans abri.

Les programmes *Housing First* se focalisent sur cette dernière catégorie, car la définition reposant sur le nombre de jours en hébergement donne à constater que ce groupe mobilise 53,4 % de l'utilisation du système (Culhane et Kuhn, 1998). Des études suivantes⁶⁴ portant sur les coûts de cet usage des services d'hébergements, mais aussi d'urgences médicales, d'hospitalisation, d'incarcération (Culhane, 2008) révèlent les dépenses considérables des villes pour les personnes sans abri, et mettent à jour « l'incongruité des situations de personnes ne vivant avec rien aux marges de la société [tout en] générant de grosses factures pour lae contribuable »* (Stanhope et Dunn, 2011, p. 278). Ainsi au sujet de la situation de Murray, « ça aurait sûrement coûté moins cher de lui donner un·e infirmier·ère à temps plein et son propre appartement », argumente Gladwell. À partir de situations individuelles, – nous prenons ici l'exemple de Murray désigné de « sans-abri chronique » –, Gladwell et Culhane, décrivent en fait des causes, des services inadaptés, et des conséquences collectives et économiques considérables pour les contribuables .

Le sans-abrisme chronique est alors énoncé comme un problème de santé publique et économique. Comme le note Stanhope et Dunn, l'article de Gladwell en qualifiant le problème comme chronique et coûteux participe à sa mise en priorité à l'agenda

⁶⁴ L'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme (*National Alliance to End Homelessness*) a constitué une carte répertoriant ces études et leurs principaux résultats ([en ligne](#)).

politique (Stanhope et Dunn, 2011). L'argument économique commence à prévaloir sur la dimension morale de l'action, Gladwell relève d'ailleurs que « dans une perspective économique cela fait parfaitement sens. Mais d'une perspective morale, cela ne semble pas juste »*. Ce recours à l'argument budgétaire dans les campagnes de plaidoyer du *Housing First* a, semble-t-il, fait l'objet de controverses comme l'explique Nan Roman⁶⁵ :

Le groupe s'est entendu pour dire que bien que les arguments de coûts soient importants, ils ont leurs écueils. Tout ce qui est fait coûte de l'argent, et mettre fin au sans-abrisme aura dans l'ensemble un prix. Même quand les interventions sont rentables, l'économie ne peut pas toujours être réalisée ou accessible. Ceux qui s'occupent du budget ne sont pas convaincus par les arguments du moindre coût quand ils ne peuvent réaliser ces économies immédiatement. Et finalement, se reposer trop étroitement sur un argument économique peut pousser les fonctionnaires à faire des coupes dans les programmes, puisqu'ils en déduisent qu'ils peuvent être distribués à moindres frais.
Roman, 2013, p.130

D'autres chercheur·ses questionnent également les implications d'une promotion du *Housing First* en termes d'économies financières. En effet, les articles de médias de masse, comme celui de Gladwell, diffusent des données « largement issues d'études non contrôlées, non publiées, et de rapports anecdotiques »*⁶⁶ (Kertesz et al., 2016, p.2116). Du point de vue des bénéficiaires, il n'y a habituellement pas d'attentes d'économies d'argent concernant les services sociaux et de santé, alors « insister sur les économies nettes issues des programmes de *Housing First* dévalue implicitement les vies des personnes sans abri »* (Kertesz et al., 2016, p. 2116). Du point de vue de l'évaluation des politiques, si les économies constituent l'indicateur d'efficacité, alors certains programmes pourraient être considérés comme inefficaces, car ne donnant pas lieu à des économies budgétaires, même s'ils ont un taux élevé de stabilité résidentielle. Iels plaident d'ailleurs pour dépasser cette argumentation :

Enfin, accorder trop d'importances aux dimensions budgétaires réduit la situation sociale complexe à un calcul financier. Les défenseur·ses de la cause et les

⁶⁵ Nan Roman, Présidente de l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme (*National Alliance to End Homeless*), lors du colloque « La rue : y tomber, y vivre, s'en sortir et ne pas y retomber », organisé à Paris en 2011 par l'association Un ballon pour l'insertion, dans le cadre de la coupe du monde de football des sans-abri.

⁶⁶ Un article publié dans *Jacobin*, en 2014, accuse le gouvernement de manipuler les données pour qu'elles apparaissent plus positives qu'elles ne le sont en réalité ([en ligne](#)).

chercheur·ses ne devraient pas agir comme si les Américain·es étaient si insensibles qu’iels seraient en faveur de réponses au sans-abrisme seulement s’il y avait des gains d’argent. Un argument plus profond et convaincant pour le *Housing First* se fonderait plutôt sur la recherche scientifique, des considérations économiques et des valeurs morales.*

Kertesz et al., 2016, p. 2116

De plus, l’argument budgétaire repose sur une rhétorique « cela coûte moins cher », renvoyant en réalité à des coûts évités, puisque les programmes *Housing First* restent sources de dépenses. Ces coûts évités au regard de l’organisation politique des services et des dépenses restent problématiques ; si le secteur de la santé réalise des économies grâce aux moindres recours aux urgences et aux hospitalisations, les financements pour le logement et l’accompagnement ne sont pas issus de ce secteur. Les dépenses réalisées et évitées ne circulent donc pas selon un principe de redistribution.

Néanmoins, c’est cet argument de l’économie budgétaire qui va être saisi par un nouvel allié au niveau fédéral cette fois, dont nous parle Gladwell : Philip Mangano. Proclamé « abolitionniste » (20) son objectif est d’éradiquer le sans-abrisme.

Encadré n°5 : Philip Mangano, un entrepreneur de politiques de lutte contre le sans-abrisme

Il raconte avoir quitté son travail après avoir vu un film sur Saint François d’Assises en 1980, pour revenir à Boston et être bénévole à plein temps à la soupe populaire de Saint Anthony’s Shrine. Au cours des vingt années suivantes, il est devenu un défenseur reconnu de la cause des sans-abri. Directeur (1990-2002) de l’Alliance de l’hébergement et du logement du Massachusetts, « Tsar » au Conseil interministériel des États-Unis sur le sans-abrisme (*US Interagency Council of Homelessness*) (2002-2009) sous l’administration Bush et en partie sous celle d’Obama.

En 2009, il a fondé la Plateforme américaine pour abolir le sans-abrisme (*American Round Table to Abolish Homelessness*).

À partir de l’année 2002, il mène pour l’administration Bush une politique fédérale de lutte contre le sans-abrisme « stratégique ». En effet, le conservatisme compassionnel, au centre de la campagne de Bush en 2000, laisse entendre qu’il est possible de répondre aux préoccupations sociales libérales traditionnelles par des principes conservateurs comme la responsabilité (*responsible, accountability*). Comme le relate Mangano, l’administration Bush lors de sa prise de pouvoir en 2001 proclame une nouvelle vision des responsabilités et ressources fédérales (Mangano, 2017). Il résume ainsi les principes décrits dans le Programme de gestion du Président (*President’s Management Agenda*) : les ressources ne sont plus considérées comme des financements, mais comme des investissements, et qui dit investissements implique retour sur

investissements. De plus, chaque investissement doit être fondé sur des données, orienté selon des indicateurs de performances et guidé par les résultats. Mangano indique qu'il n'était pas attendu que le Conseil interministériel du sans-abrisme (*US Interagency Council on Homelessness*) suive ces préceptes, mais qu'il les a pourtant adopté « sachant qu'[iels] ne recadreraient pas uniquement le problème par une approche commerciale, mais qu'[iels] assureraient les activités du Conseil conformément aux principes de la plus haute autorité de la nouvelle administration »* (Mangano, 2017, p.262). Il met donc l'accent sur une stratégie financière qui conviendra au gouvernement⁶⁷.

La politique de lutte contre le sans-abrisme cible alors en priorité le sans-abrisme chronique, ces 10 % considérés comme les cas les plus difficiles. L'idée défendue par Mangano est que le gouvernement pourrait économiser de l'argent et libérer des dizaines de milliers de lits dans les centres d'hébergement, en faisant emménager les sans-abri chroniques dans des dispositifs de logements accompagnés. Selon lui, les politiques ne sont plus convaincu·es par les récits misérabilistes et la « recherche fonde un nouveau plaidoyer ». En termes de stratégie, un plan sur dix ans est proposé pour réduire le sans-abrisme chronique, le *Ten Year Plan to End Chronic Homelessness*. Pendant deux ans il voyage à travers les États-Unis pour convaincre les villes de mettre en œuvre ce plan, comme dans l'Utah.

En somme, la promotion du *Housing First* bénéficie du ciblage sur une population dont la situation est décrite comme « chronique » par différent·es acteurices. Des chercheur·ses analysent les usages des services et Culhane produit une typologie, les professionnel·les de terrain, dont Tsemberis et les policiers cités dans l'article de Gladwell, constatent l'inefficacité de certains services pour un type de personnes, et des entrepreneurs de politiques, Pendleton, Mangano, prennent conscience de dépenses qui ne correspondent pas à une perspective coût-efficacité des politiques publiques. Ce dernier, Mangano, reconnaît lui aussi les rôles d'allié·s dans la mise à l'agenda politique du *Housing First* : repenser la politique de prise en charge des personnes sans abri a été possible grâce à la recherche de Culhane et à l'innovation de Tsemberis tandis que l'article de Gladwell a fait exister publiquement le problème. Dans un agencement d'actions, les acteurices collectif·ves, que l'on nomme ici les

⁶⁷ Il cite d'ailleurs deux ouvrages de stratégies commerciales publiés par deux maires, devenus gouverneurs, issus du milieu des affaires : Gavin Newson à San Francisco et John Hickenlooper à Denver.

alliées du *Housing First*, s'interconnectent et entre-définissent le *Housing First* comme réponse à un problème public (Cefai, 1996). L'article de Gladwell permet par exemple de mettre clairement en évidence le rôle de la recherche dans le cadrage du problème et dans sa solution proposée, qui ne relève alors plus de l'idéologie ou des valeurs, tel que le rapporte le journaliste du *The Atlantic* :

En ce matin de mars [2004], la maire d'Atlanta Shirley Franklin, une fervente supportrice de Mangano, et Angela Aliota, une avocate des droits des personnes en charge du plan contre le sans-abrisme chronique à San Francisco, ont voyagé jusqu'à New York pour rencontrer les officiel·les de la ville qui se préparent à sortir leur plan pour combattre le sans-abrisme, et pour visiter deux programmes que Mangano est dérisieux de répliquer ailleurs. On s'entasse dans un van blanc et on file vers East Harlem, où *Pathways to Housing* gère près de 500 appartements pour des malades mentaux. Son fondateur et directeur exécutif, Sam Tsemberis, est un homme de cœur pour Mangano. Lorsqu'on arrive, il distribue des copies d'une nouvelle étude publiée dans *l'American Journal of Public Health* qui suit la performance du *Pathways*. « Chaque programme peut faire avancer les gens dont les vies sont sauvées », explique-t-il. Mais cela ne les rend pas équivalents [les programmes]. « Si nous n'avions pas de données scientifiques, cela serait un débat ».*

« [The Abolitionist](#) », par Douglas McGray, *The Atlantic*, juin 2004.

À travers la réception, la traduction et la transmission de récits descriptifs et interprétatifs mais aussi de propositions et de solutions, les actrices collectives formulent un problème public (Cefai, 1996, p. 47). Cet agencement d'actions, en nommant et narrant, catégorise un public et agit en sa direction tout en concourant à mettre le *Housing First* à l'agenda (Kingdon, 2010) et c'est, en partie cette raison que la filiation du *Housing First* s'effectue dans l'arène publique avec Sam Tsemberis.

Conclusion : le *Housing First* développé par Tsemberis fait modèle dans la réponse au problème public

Dans ce chapitre j'ai investigué les débuts de l'histoire du *Housing First* sur une période allant de 1977 à 2006, en m'appuyant sur des données majoritairement issues d'articles de presse et sur deux ouvrages sur le *Housing First* (Sylvestre et al., 2017; Tsemberis, 2010). En mettant l'accent sur la dimension de diffusion, j'ai voulu donner un sens à la filiation avec le programme *Pathways to Housing*, développé à partir de 1992 à New York par Sam Tsemberis, qui est régulièrement évoquée sur les terrains d'enquête en France et au Canada.

Nous avons pu voir qu'entre la fin des années 1970 et le début des années 1990, plusieurs expériences, prenant la forme de programmes et/ou d'expérimentations ont vu le jour en divers endroits d'Amérique du nord. Sur les cinq expériences que j'ai présentées, celle du *Pathways to Housing* reste la plus documentée, et de manière la plus diversifiée. Dès la première publication scientifique, la présentation d'un dispositif de schématisation conceptuelle (*concept mapping*) et de ses résultats met à jour les principes fondamentaux de l'intervention de l'organisation (Tsemberis and Asmussen, 1999), qui dressent les contours d'une éthique du *care* (Partie III).

Dans la sphère médiatique, Tsemberis fait le récit de l'histoire du *Pathways to Housing*, en mettant en avant le bon sens de ce programme et en produisant un « conte moral » (Kirsi et Hansen, 2017). L'intrigue au sens dramatique est révélatrice d'un problème social (Gusfield, 2009), qui traduit un malaise personnel et professionnel pour Tsemberis : des personnes sans abri qui font des allers-retours entre l'hôpital et la rue, et qui souhaitent un chez-elles. Tsemberis et son équipe⁶⁸ sont les héroïnes tout comme les personnes sans abri, dont le statut de victime est mis de côté lorsqu'on écoute et réalise leurs souhaits. Iels sont confronté·es au système de prise en charge, dit « en escaliers » (Sahlin, 2012), le « grand méchant » de cette histoire, dont les valeurs morales qui imposent des conditions et des évaluations – il faut prouver qu'on est prêt·e à habiter, que l'accès à un logement indépendant se mérite et se prépare – ne répondent pas aux besoins de certaines personnes sans abri. Celles-ci sont alors présentées comme victimes de ce système. Heureusement des allié·es viennent soutenir la cause de nos héroïnes. Certain·es sont issu·es du monde de la recherche

⁶⁸ Qui est souvent invisibilisée dans les récits, mais rappelons-nous que si Tsemberis est le narrateur de cette histoire, il n'était pas tout seul à l'avoir rendu possible.

avec notamment les travaux de Culhane qui catégorise un public cible de l'action publique : les sans-abri chroniques (Kuhn et Culhane, 1998) et des études de coûts-efficacité (Culhane, 2008). D'autres sont des entrepreneurs de politiques, au niveau local (ville, comté, État) comme avec l'exemple de Pendleton dans l'Utah, et ses propres alliés ; ou encore au niveau fédéral avec Mangano (Kingdon, 2010). Ce réseau d'alliance dont les médias de masse font partie, et qu'ils rendent visible, administre la preuve de l'efficacité du *Housing First* à d'autres échelles que celle très locale du *Pathways to Housing* new-yorkais et promulgue un argument budgétaire. Comme nous avons pu le voir, différentes traductions de l'expérience *Pathways to Housing* ont lieu ; en termes de mise en œuvre (site unique par exemple) ou comme planification politique (le plan sur dix ans pour éradiquer le sans-abrisme chronique). Cet agencement d'alliances agit dans la constitution d'un problème public – les sans-abri chroniques, peu nombreux, mais mobilisant abondamment les services publics sont un coût onéreux pour la société – en même temps qu'il présente une solution, évidente, à ce problème : le *Housing First*.

Au cours du terrain ethnographique français, les personnes promouvant le *Housing First* font très souvent référence au « modèle », dont elles revendiquent une fidélité. C'est pourquoi il était judicieux de revenir sur le contexte américain afin d'introduire les dimensions – rhétorique, organisationnelle, de *care* – qui constituent ce modèle. Dans les chapitres suivants nous poursuivrons l'investigation sur l'appropriation française du « modèle », mais pour l'heure, la présentation historicisée du *Housing First* telle que nous venons de l'analyser permet déjà de comprendre ce qui rend possible l'énonciation en termes de « modèle ». Jean-Christophe Barbant, en s'appuyant sur le travail de Moutchouris, nous dit que « la formation d'un modèle est la résultante d'une conception théorique et d'un pragmatisme » (Barbant, 2011, p.54), on ne peut que constater que le programme développé par Tsemberis remplit les cases à cocher – trois notions clefs (Barbant, 2011) – pour *faire modèle*. En effet, il fait « exemple » : le *Pathways to Housing* apparaît comme modèle, car il est le résultat d'un processus créatif unique dont l'organisation est en même temps visible par une arène médiatique importante. En terme de rhétorique, l'organisation se déclare comme la première à permettre à des personnes sans abri chroniques d'accéder à un logement personnel, en diffus dans la ville et sans condition de contrainte, couplé à des services médico-sociaux. Un modèle dont on suit l'exemple et que l'on s'approprie, comme Pendleton dans l'Utah et qui donne lieu à des transformations. La dimension scientifique

complète cette rhétorique en le situant comme « référence », par le passage d'un savoir pratique à la constitution d'un savoir scientifique (Adell, 2011), avec notamment les articles co-écrits par Tsemberis et ses collègues. Cela permet aux programmes *Pathways to Housing* d'être qualifiés de « référence absolue » (*gold-standard*) (Sylvestre et al., 2017). C'est également la « rupture paradigmatique » par rapport au système de prise en charge des personnes sans abri, considéré comme traditionnel et dit « en escalier » (Sahlin, 2012), qui participe à cette rhétorique et l'institue comme modèle. J'ai d'ailleurs entendu de nombreuses fois l'expression de « changement de paradigme » à propos du *Housing First* sur le terrain français. Nous avons constaté les éléments moraux, scientifiques et économiques au sein de la rhétorique du *Housing First* aux États-Unis, à partir d'une sociologie du problème public. Nous allons maintenant prolonger l'analyse, en faisant un pas-de-côté, vers la sociologie des sciences et les enjeux de la quantification du sans-abrisme, pour montrer comment le *Housing First* en tant que modèle de preuves se diffuse au Canada et en France.

Chapitre 2 : Sociologie de la quantification du sans-abrisme : les chiffres au service de la diffusion du Housing First

À l'été 2018, je me rends à Winnipeg, au Canada, où je rencontre les deux chercheurs coordinateurs de l'évaluation qualitative du programme expérimental *At Home/Chez-soi*, alors terminée. L'un d'eux me présente les résultats du « dénombrement à un moment donné » (*Point-In-Time*) réalisé quelques mois auparavant, à partir d'un rendu visuel graphique, et me questionne sur la situation du sans-abrisme en France, en termes de composition (qui est concerné ?) et de nombre (combien ?). Je suis bien en peine de lui répondre sur cette dernière question. Pourtant l'organisation en 2018 du premier dénombrement parisien par la Mairie avait fait du bruit dans les médias et au sein du réseau de chercheur·ses Aux frontières du sans-abrisme⁶⁹. Mais c'est au cours de l'année suivante, avec la reconduite à Paris et les initiatives similaires dans d'autres villes (Metz, Rennes, Grenoble, Toulouse, Lyon), que mon intérêt pour cette démarche prend de l'ampleur⁷⁰. Je profite d'un second séjour au Canada, à Montréal cette fois-ci en 2019 pour rencontrer deux personnes impliquées dans le dénombrement montréalais : Éric Latimer, sociologue statisticien qui met en œuvre ces enquêtes et Pierre Gaudreau, directeur du Réseau d'aide aux personnes itinérantes à Montréal qui incarne une posture critique quant aux chiffres élaborés par le précédent⁷¹.

Dans le chapitre précédent, nous avons constaté l'intégration de valeurs chiffrées, – études quantitatives, distinction d'une population sans abri par des pourcentages, dépenses et économies budgétaires –, dans le dispositif rhétorique constitutif du *Housing First* aux États-Unis. Dans celui-ci, je poursuis l'analyse en reliant les terrains canadiens et français à partir de l'étude de la quantification du sans-abrisme contemporain, en tant qu'enjeu persistant dans les politiques publiques. En effet, ces

⁶⁹ Nous nous interrogeons notamment sur les usages du chiffre comme vérité et représentation de la réalité ainsi que sur la méthodologie, l'enquête étant principalement conduite par des bénévoles.

⁷⁰ Je décide alors de proposer un module d'enseignement dans le master professionnel de politiques sociales et développement territorial à l'Université de Lyon – Jean Monnet, intitulé « Compter (avec) les personnes sans abri ? ». Portant sur les enjeux politiques, éthiques, méthodologiques et techniques des dénombrements, l'objectif est d'élaborer un protocole de recherche à expérimenter à Saint-Étienne. Le second semestre ayant été catapulté par le premier confinement sanitaire lié au Covid-19, nous n'irons pas jusque-là.

⁷¹ Lors d'échanges informels avec des chercheur·ses canadien·nes j'apprends d'ailleurs que les relations sont si tendues entre les deux individus qu'ils ne peuvent pas être dans la même pièce au même moment.

pratiques de quantification circulent par les programmes expérimentaux et les dénombrements, et soutiennent l'élaboration d'un *modèle de preuve*, via l'expérimentation sociale randomisée. C'est parce qu'elles participent à la construction scientifique de politiques publiques en direction des personnes sans abri que je souhaite explorer les liens entre quantification(s), sans-abrisme et *Housing First*.

Au cours de mes séjours canadiens, le lien entre la mise en œuvre du *Housing First* comme politique nationale du sans-abrisme et les dénombrements m'interrogeait. La conduite généralisée des dénombrements à l'échelle des pays est encadrée et demandée par les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada. Celle-ci s'effectue quelque temps après avoir impulsé le *Housing First* au sein de leurs stratégies fédérales, en lien notamment avec des objectifs de réduction du sans-abrisme chronique. De plus, comme j'ai pu le constater à Winnipeg et à Montréal, les personnes en charge de l'évaluation du programme expérimental sont aussi celles qui organisent ces dénombrements. Enfin, cette modalité spécifique de comptage s'est diffusée des États-Unis vers le Canada et de New-York à Paris.

Aux dénombrements s'ajoutent une autre modalité de quantification du sans-abrisme ou plutôt de l'action publique en direction des personnes sans abri : la conduite d'expérimentations sociales randomisées dans l'implantation du *Housing First*. Ces opérations de mise en chiffre du sans-abrisme s'inscrivent dans des processus d'évaluation des politiques publiques qui ne sont pas neutres et qui doivent être explicitées. Pour Alain Desrosières, s'intéresser à la quantification et faire une sociologie de celle-ci, c'est partir d'un constat : « La réification est en effet une propriété forte de toute forme de quantification : une fois les chiffres produits, on laisse de côté leur élaboration » (Desrosières, 2008, p.33). Tandis que les chercheur·ses américain·es Wendy Espeland et Mitchell Stevens la définissent comme « la production et la communication de nombres et leurs conséquences sur l'organisation et les caractéristiques de la vie moderne » (Espeland et Stevens, 2008, p.402). Effectuer une sociologie de la quantification consiste à procéder à « l'étude des activités sociales de construction, d'élaboration et d'utilisation des chiffres, quels qu'ils soient » et à « mettre au jour les "conventions de mesure" qui sous-tendent les chiffres, à insister sur les enjeux de définitions et de catégorisations statistiques, et à questionner la portée de certains indicateurs » (Henneguella et Jatteau, 2021, p.38).

Dans ce chapitre, je mobilise de la documentation (littérature scientifique en sciences sociales et santé publique, rapports, documents publics) ainsi que des données issues d'entretiens, d'observations et de recueils de documents⁷². À partir de ces matériaux, nous constaterons l'inscription de ces pratiques de quantification dans une conception statistique du sans-abrisme liée à un État néo-libéral. À ce sujet, faisant référence aux manières de concevoir l'État et le rapport qu'il entretient avec les statistiques, le sociologue Alain Desrosières explique :

L'État néo-libéral est pensé au contraire comme un ensemble de pôles administratifs ou territoriaux différents, dont les relations sont négociées, contractuelles, réglées par le droit. Les États fédéraux ou les unions d'États souverains comme l'Union européenne offrent des exemples variés de telles modalités. Celles-ci sont fondées sur les notions de subsidiarité, d'action procédurale, de négociation et de réseau (Nelson, 1987). Le plus de libertés possible sont laissées aux niveaux élémentaires de la société, en ne confiant aux niveaux supérieurs que les pouvoirs que ne peuvent assurer les premiers. L'action procédurale édicte des modalités de négociation et de décision et non pas des règles substantielles. Les lieux d'action, de décision, et par là de production et d'usage de l'information, sont nombreux et reliés entre eux de façons variées. [...] Dans chaque cas sont élaborées et négociées *simultanément* des modalités de jugement et de mise en statistique de ces problèmes, des répartitions des responsabilités entre les divers acteurs, des façons d'évaluer *a posteriori* les actions publiques, et de transformer celles-ci en fonction de ces évaluations. Des informations sont produites et utilisées dans tous les maillons de cette chaîne circulaire de la description, de l'action et de l'évaluation.

Desrosières, 2003, p.218-19

En nous focalisant sur les méthodes de quantification du sans-abrisme auxquelles sont attribuées une valeur de scientificité, nous pourrions explorer les interactions entre néo-libéralisme et sans-abrisme.

Tout d'abord nous reviendrons sur les trois quantifications distinguées par Maryse Marpsat (2012) : le recensement, les enquêtes par échantillon et les dénombrements locaux, en croisant les cas états-unien, canadien et français. Ensuite, nous considérerons deux pratiques de quantifications, la conduite d'expérimentation

⁷² Les données mobilisées seront présentées au fur et à mesure du chapitre en raison de leur diversité.

sociale randomisée avec les programmes canadien *At home/Chez-soi* et français *Un chez-soi d'abord*, et ferons la chronique du dénombrement parisien nommé *Nuit de la Solidarité*. En partant de ces cas, je chercherais à apporter une (ou des) réponse(s) à une interrogation qui a émergé au cours de la recherche : de quelles manières ces pratiques sont des quantifications de l'action publique ? Enfin, en mobilisant des données ethnographiques recueillies en France, je montrerai la « valeur sociale » des chiffres auxquels les actrices ont recours (Marpasat, 2012, p. 22 ; Ogien, 2020). Les modalités de traduction et de publicisation seront ici à l'étude d'une part, ainsi que la mobilisation de cette valeur sociale pour convaincre de l'implantation du *Housing First*, d'autre part.

2.1 Quantifier le sans-abrisme

En 1996, les auteures d'un rapport à destination du gouvernement canadien intitulé *Estimating Homelessness : Towards a Methodology for Counting the Homeless in Canada* (Estimer le sans-abrisme : vers une méthodologie de comptage des sans-abri au Canada) écrivent en préambule de leurs propos : « *Qui on définit comme sans-abri détermine comment on compte* »⁷³. Cette sous-partie est dédiée à ces pratiques de quantifications des personnes sans abri et nous donnera l'occasion de constater leurs circulations, notamment via des échanges entre chercheur·ses.

2.1.1 Les controverses épistémologiques et méthodologiques

À partir de la moitié des années 1980, une question anime la sphère politique et scientifique, comment compter les personnes sans abri ? En effet, la diversité des estimations est élevée comme l'explique Julien Damon :

Des recherches méthodologiques sont entreprises pour apprécier avec plus de rigueur la question du dénombrement des sans-abri. Ces travaux ont d'abord consisté en reprises et en tests de démarches développées aux États-Unis. Des techniques de chiffrage, assises sur des méthodologies élaborées de collecte, d'échantillonnage et de pondération, sont utilisées. L'abondante littérature produite montre qu'il est possible de faire des estimations raisonnablement fiables, au moins sur certains segments de cette population.

Damon, 2012, p.141

Dans la première moitié des années 1990, les publications sur la quantification des personnes sans abri sont produites par et pour des institutions gouvernementales. Des groupes de travail sont sollicités et/ou des rapports écrits sont commandés dès 1991 aux États-Unis par le Bureau des statistiques américain, le Conseil inter-agences sur le sans-abrisme et le Département du logement et développement urbain ; en 1993 en France par le Conseil national d'information statistique ; en 1996 au Canada par la Division de la recherche et des politiques sociales et économiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La question du chiffre est abordée par le prisme scientifique – comment identifier les doubles comptes ?, – méthodologique –

⁷³ Ce rapport est rédigé par David Hulchanski, Lynn McDonald et Tracy Peressini, chercheur·ses au Centre de recherche appliquée du département de travail social à l'Université de Toronto à la demande de La Société canadienne d'hypothèque et de logement. ([Consultable en ligne](#))

comment recueillir ces chiffres ? –, mais aussi de l'éthique comme en témoigne l'article, publié dans la *Revue française des affaires sociales* par Jean-François Firdion et Maryse Marpsat, intitulé « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domiciles ? Une question éthique et scientifique » (Firdion et Marpsat, 1990).

Dans les trois pays, le débat oppose notamment d'un côté les militant-es et défenseur-ses de droits des personnes sans-abri et de l'autre les gouvernements et chercheur-ses, lorsqu'ils travaillent ensemble. En 2019, je rencontre Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM pour un entretien sur les dénombrements conduits à Montréal.

Encadré n°6 : Pierre Gaudreau, figure critique des dénombrements

Pierre Gaudreau est directeur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérants de Montréal (RAPSIM) depuis 2003, ce réseau regroupe 108 organismes communautaires montréalais à destinations des itinérant-es ou personnes à risque de l'être, et se mobilise notamment sur les enjeux politiques de l'itinérance. Cumulant 35 années d'expériences dans la promotion du logement social et la lutte contre la pauvreté et l'itinérance, en 2014 il a activement participé au groupe de travail pilotant la Politique nationale de lutte contre l'itinérance conduite par le gouvernement de Québec. En tant que représentant du RAPSIM au sein du Comité directeur en itinérance de Montréal, il participe à l'implantation de cette politique. En 2016, il est récompensé par le Centraide of Greater Montreal's Solidaires Leadership Award pour son travail sur les enjeux de l'itinérance.

Voici un extrait qui vient nous éclairer sur les enjeux de ce débat où la dimension méthodologique est centrale :

Il y a des enjeux de méthodologie, de pratiques aussi. Il y a beaucoup de bénévoles. Par exemple, les étudiants de bonne foi qui participent à l'exercice *Je compte Montréal* et qui sont envoyés dans chaque [quartier] rencontrer des toxicomanes, des prostituées qui sont dans la rue. Évidemment, les gens qui sont dans la rue, si quelqu'un d'inconnu va les voir et demande « où est-ce que tu as dormi hier soir ? », vas-tu répondre à ça et encore moins à un jeune étudiant que tu connais pas. La façon de faire, d'aller voir des gens dans la rue permet pas de créer un lien avec des personnes qui sont en situation d'itinérance. L'autre élément est que Montréal, comme toute grande ville, a un grand territoire. Les gens en situation d'itinérance visible sont certes concentrés au centre-ville, mais il y en a aussi ailleurs. [...]. Pour répondre à votre question, d'autres formules sont plus performantes pour établir la réalité de l'itinérance dans certains quartiers que l'exercice limité d'un soir, trois soirs ou trois jours de voir qui on peut voir.

Entretien enregistré avec Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal.

Cet exemple de la mesure de l'itinérance à Montréal met en exergue l'intérêt d'une sociologie de la quantification, en s'intéressant au travail de production du chiffre. En

effet, avant d'obtenir une mesure, il faut recueillir les données. Et comme le partage Pierre Gaudreau, dans la conduite des dénombrements dits « *Point-in-Time* » dont il fait la description dans cet extrait, ce sont des bénévoles qui rencontrent les personnes.

Aux États-Unis, Alastair Boone, une journaliste, partage son expérience bénévole lors du dénombrement à Oakland le 30 janvier 2019 :

Dans mon groupe, j'étais avec une autre personne bénévole et un guide – un homme qui est actuellement sans abri et dont la tâche était de nous montrer les endroits où des personnes pourraient dormir. [...] On a décollé vers 5h30 du matin, avec un plan pour couvrir le secteur à recenser [...]. On nous a donné une carte avec le chemin à suivre et une feuille de décompte où l'on notait certaines caractéristiques démographiques de chaque personne qu'on voyait : le genre, l'âge et le type d'abri. Les méthodes utilisées dans les PIT dénombrements varient plus ou moins selon les villes, dans certains, les bénévoles interviewent les personnes qu'ils trouvent. [...] Nous avons pour instruction de ne pas parler aux personnes que nous rencontrons.*

Alastair Boone, « Is There a Better Way to Count the Homeless ? », *Bloomberg CityLab*, 4 mars 2019.

Sur le même principe, en France, ce sont des bénévoles en équipe qui passent les questionnaires. À Paris, iels bénéficient d'une courte formation avant d'aller dans la rue ; à Montpellier la mission est confiée à des étudiant·es en sciences humaines et sociales. Si l'engagement de ces nombreux·ses bénévoles est parfois salué, – des citoyens qui au moins le temps d'un soir s'intéressent à leurs voisin·es sans abri –, il peut être relativisé. À Paris des professionnel·les d'organisations de l'intervention sociale et de certaines entreprises, dont les lieux d'activités sont concernés tels les gares et parkings, sont ainsi mis à disposition par leurs structures employeuses. En octobre 2019, je participe à un atelier, organisé par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris sur les dénombrements, et je demande dans quelle mesure cette « mise à disposition » est bénévole ou décomptée sur le temps de travail des professionnel·les. Les animatrices n'ont pu me répondre avec exactitude, expliquant que c'était à la discrétion de chaque organisation. Un autre exemple de professionnel·les du social, des travailleur·ses sociaux de rue, réalisant la passation de questionnaires lors du *Point-in-Time* conduit à Los Angeles est également donné dans la presse en 2015 (« Three nights and thousands of homeless to be counted on L.A. County's streets », *Los Angeles Times*, 12 janvier 201). La participation bénévole au recueil de données, au-delà

de se confronter à la critique du « travail gratuit » (Simonet-Cusset, 2010) vient interroger la signification accordée à cette étape du processus de quantification. Du côté des bénévoles, la collecte d'informations quantitatives semble pouvoir être exemptée d'une solide formation méthodologique sur la passation de questionnaire, les effets subjectifs et d'interprétation dans la manière de poser les questions et de noter les réponses. Du côté des personnes enquêtées, les objectifs de l'enquête et certaines questions peuvent être interprétées de manière diverse. En somme, cela omet la dimension sociale qui est celle de la relation d'enquête, bien que la forte participation citoyenne soit valorisée dans ce type d'opération. Nous pouvons nous interroger à la suite de Pierre Gaudreau qui m'expliquait :

Nous on est partisan davantage de portraits qualitatifs comme ils ont été faits dans la Côte des Neiges [quartier Montréalais], mais aussi d'autres secteurs, partant des constats qui sont faits par la police, par des services sociaux, par des organismes communautaires, qui ne sont pas [spécialisés] en itinérance, mais qui travaillent avec différentes populations et qui voit des gens en situation d'itinérance.

Entretien enregistré avec Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal.

Dans une perspective éthique, de considération (Macé, 2017), n'y a-t-il pas des personnes plus habilitées à mener l'enquête auprès des sans-abri que des citoyen·nes bénévoles ?

Les éléments que nous avons pu lire nous informent sur un autre plan méthodologique du recueil de données : la répartition des équipes bénévoles par secteurs, qu'ils sillonnent, selon un quadrillage préalable des espaces urbains. C'est également une dimension scientifique et politique qui s'intègre à ce choix méthodologique. En effet, décider où s'effectue le comptage signifie choisir qui sera compté·e. Cela renvoie ainsi à la définition de la population à décompter dont Pierre Gaudreau souligne bien les enjeux :

Le dénombrement n'arrive pas à faire un portrait juste de c'est quoi l'itinérance parce que l'itinérance c'est une définition qui vient de la politique en itinérance, qui désigne un processus. Donc ça se limite pas à des gens qui sont dans la rue un soir ou dans des ressources. Et la définition québécoise qui a été travaillée dans le cadre de la politique en itinérance a été travaillée en ce sens-là, la définition canadienne aussi. Les groupes autochtones vont parler de personnes itinérantes aussi pour des personnes qui sont en mal-logement, en sur-logement, en sur-

occupation, en logement insalubre, donc il y a toute sorte de gens qui n'ont pas l'assurance d'un toit. Et on a avancé avec une définition qui est très concrète et qui permet d'identifier des actions à mener pour sortir les gens de l'itinérance et à contrario le dénombrement, ça va avoir un portrait beaucoup plus restreint. [... Le dénombrement] ça malmène la définition même de l'itinérance, ça l'explique pas, si l'objectif c'est de compter l'itinérance, le dénombrement n'y arrive pas.

Entretien enregistré avec Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal.

La critique que porte le directeur du RAPSIM soulève également un enjeu important dans l'établissement de conventions – ici, qui et comment on compte –, et la mesure, – le chiffre diffusé – : qui décide de compter qui ? Dans le cas canadien, c'est la reprise de la définition fédérale de l'itinérance qui établit qui sera compté. De plus, comme me l'indique Éric Latimer, responsable du dénombrement à Montréal, lors du dénombrement de 2018 à Montréal dans le volet concernant les hébergements, ceux pour les réfugié-es ne sont pas pris en compte, car iels sont dans des dispositifs financés par une branche fédérale différente de l'itinérance. D'une manière similaire en France, les personnes en demande d'asile et les réfugié-es sont censées bénéficier de dispositifs particuliers, via l'Office Français de l'Immigration, comme les Centres d'accueil pour demandeurs d'asiles dont les hébergements sont saturés. On peut dès lors s'interroger sur les implications de la prise en compte de ces populations ou non dans les dénombrements actuels et futurs.

Selon le même principe de visibilité dans l'espace public, ce sont généralement les personnes qui vivent dans la rue qui sont dénombrées en France⁷⁴. Les conventions des politiques publiques sont reprises ainsi que les définitions déjà en usage, ce qui peut nous donner une idée de l'intention : mesurer l'action publique de lutte contre le sans-abrisme.

En dénonçant le nombre de personnes itinérantes qu'établit le dénombrement ponctuel montréalais, Pierre Gaudreau interpelle sur une représentation réductrice de la situation de l'itinérance et critique la construction d'une réalité produite par les chiffres :

⁷⁴ Elles n'ont pas besoin d'être « endormies », à l'image des *rough sleepers* en Angleterre. J'écris *généralement* car quelques variations locales existent. Par exemple, à Toulouse il y a la volonté de dénombrer les personnes en squat. Le nombre de personnes en hébergement d'urgence peut également être comptabilisés.

En soi-même au niveau sociologique, politique, de dire : par exemple comme on le fait avec le deuxième dénombrement à Montréal qu'il a 3149 personnes en situation d'itinérance, pour nous ça donne un portrait tout à fait inexact de la réalité, ça amplifie l'itinérance chronique versus d'autres itinérances. Ça donne un portrait plus important de l'itinérance des hommes et encore pas tous les hommes non plus, parce que c'est pas tous les hommes qui sont dans les refuges, tous les hommes qui dorment à la rue, il y a aussi des jeunes en itinérance. Mais au premier rang, c'est clair que ça occulte l'itinérance des femmes.

Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal, entretien enregistré.

Le genre est, comme l'évoque Pierre Gaudreau, un bon exemple des biais des démarches de dénombrement. La littérature sociologique qui aborde les situations de sans-abrisme à travers le prisme du genre indique ce phénomène de l'invisibilité des femmes sans abri. Elle est généralement liée à leur volonté de s'invisibiliser dans l'espace public en raison des conséquences d'existence au sein de sociétés patriarcales, où les violences sexistes et sexuelles sont ordinaires et les rapports de pouvoirs sont à la faveur des hommes. Marine Maurin décrit dans sa thèse un « répertoire d'actions », plus ou moins complexe, en réponse à cette domination (Maurin, 2017). Elle explique que :

Quelle que soit leur catégorie sociale, les femmes éprouvent un sentiment d'insécurité dans les espaces publics. Elles intériorisent le fait qu'elles constituent un danger, notamment la nuit : peur des « harcèlements publics » (Gardner, 1995), de l'agression verbale, physique ou sexuelle. Conscientes des types de violences auxquelles elles s'exposent, elles mettent en œuvre des tactiques d'évitement de l'espace public (Lieber, 2008, p. 232). Les femmes sans abri ne font pas exception. En effet, ce sentiment d'insécurité dans les espaces publics a été largement relaté par les femmes sans abri que nous avons rencontrées.

Maurin, 2017, p. 140

Les femmes sans abri ont donc intérêt à ne pas être identifiées comme telles dans l'espace public⁷⁵, ce qui peut répondre au paradoxe statistique de leurs sur-

⁷⁵ Remarquons toutefois l'analyse de Joan Passaro qui souligne les violences domestiques et leurs fuites comme causes du sans-abrisme pour de nombreuses femmes, mettant en évidence la dangerosité de l'espace privé, lorsqu'il est partagé notamment avec des hommes (Passaro, 1996)

représentations parmi les personnes pauvres alors qu'elles sont sous-représentées parmi les personnes sans abri (Marpsat, 1999). Ainsi que le relève Pierre Gaudreau :

Statistique Canada, dans le cadre de son enquête sur les ménages a publié le 15 novembre 2016 une étude sur l'itinérance cachée au Canada qui est très intéressante, qui porte sur le vécu de 32 000 personnes. Donc c'est un échantillon qui est énorme. Statistiquement, vous êtes sociologue donc vous savez. [...] Une question qui était posée dans le cadre de cette enquête et sur différents éléments est : est-ce que vous avez vécu dans votre vie une situation d'itinérance cachée ? 8 % des hommes ont répondu oui et 7 % des femmes. Donc on est à un niveau de prévalence d'un vécu d'itinérance qui est à peu près le même. Or encore une fois le dénombrement qui a été rendu public à Montréal cette année a chiffré à 23 % le nombre de femmes qui ont été comptées, parmi les 3140 et quelques personnes qui ont été vues ce soir là. Donc on a un portrait qui est très en dessous de la réalité. Pour les femmes, mais aussi pour différentes populations.

Cet exemple des dénombrements ponctuels auquel nous allons revenir bientôt nous permet d'interroger le « chiffre », le nombre des personnes sans abri, du point de vue de la controverse. Néanmoins pour décrire à partir des chiffres cette réalité qu'est le sans-abrisme, d'autres types d'enquêtes statistiques existent.

2.1.2 Trois quantifications du sans-abrisme

Maryse Marpsat, dans son article intitulé « Mesure statistique, mesure politique – Le cas des personnes sans-abri » (2012), nous éclaire sur l'articulation entre les outils statistiques, des façons de penser la société et des politiques visant à agir sur celle-ci.

Encadré n°7 : Maryse Marpsat, entrepreneuse de recherche

Maryse Marpsat est agrégée de mathématiques et habilitée en sociologie, maintenant à la retraite. De juillet 1993 à janvier 2006, elle a travaillé à l'Institut national d'études démographiques sur les enjeux du sans-abrisme, prenant part à la première enquête sur échantillon représentatif conduite en France, à Paris en 1995. De janvier 2006 à mai 2013, elle rejoint l'INSEE au département Populations-ménages en tant qu'experte sur les personnes sans domicile, les situations marginales par rapport au logement et les inégalités. Impliquée en tant que chercheuse dans la production des données statistiques sur les personnes sans abri, elle a également (co) publié un certain nombre de papiers abordant les enjeux statistiques sous le prisme réflexif, épistémologique, contextuel, éthique et méthodologique.

Dans une démarche qualitative, elle publie en 2004 un ouvrage *Le monde d'Albert la panthère, Cybernauta et sans domicile à Honolulu*, avec Albert Vanderburg, issu de l'expérience de celui-ci qu'il a relaté dans un journal intime sur internet.

Elle adopte la perspective proposée par Alain Desrosières de lier des types d'états aux manières de concevoir les statistiques par ceux-ci :

À une même époque peuvent aussi coexister, pour mesurer des phénomènes présentés comme identiques, plusieurs instruments, dont les usages, en particulier en termes de politiques sociales, correspondent à des visions distinctes du phénomène étudié et des personnes concernées, vision qui préside au choix de leur utilisation, mais qu'ils contribuent également à construire et à renforcer.

Marpsat, 2012, p.22

Pour cela, elle distingue trois quantifications du sans-abrisme : le recensement, les enquêtes par échantillon et les dénombrements de rue, dont cette dernière modalité est paradigmatique de l'État néo-libéral.

Les recensements

Les recensements sont des opérations visant à « recueillir un ensemble de données à partir du dénombrement de la population suivant des critères précis et à les exploiter statistiquement afin de connaître les caractéristiques de la population d'un État », selon le centre national de ressources textuelles et lexicales. Dans la majorité des situations, le recueil des données est effectué par le renseignement d'un long questionnaire, opération dans laquelle le lieu d'habitation joue un rôle de facilitateur. En effet, le questionnaire est reçu par courrier et les personnes recensées sont sollicitées par téléphone ou à leur domicile. L'absence de domicile ou d'habitat en son nom légal est alors un obstacle au recueil des données et écarte une partie de la population. Dans les années 1990, en raison de l'intérêt croissant des médias, de l'opinion publique et des pouvoirs publics pour le sans-abrisme, la statistique publique est sollicitée pour concevoir et mettre en œuvre l'intégration de cette population dans les recensements nationaux. Ainsi, la prise en compte des personnes sans abri dans le recensement semble répondre aux obligations légales faites aux institutions de recenser toute personne résidant sur le territoire, comme l'indique les campagnes promotionnelles en France et aux États-Unis. Marpsat qualifie cet argument de type civique : les personnes sans abri même si elles ont une expérience différente liée à l'absence de logement n'en sont pas moins des citoyennes, au sens où elles sont membres d'une communauté politique organisée en État. Comme l'indiquent les slogans des recensements en France, « Tout le monde compte », et aux États-Unis, « *Everyone counts !* ».

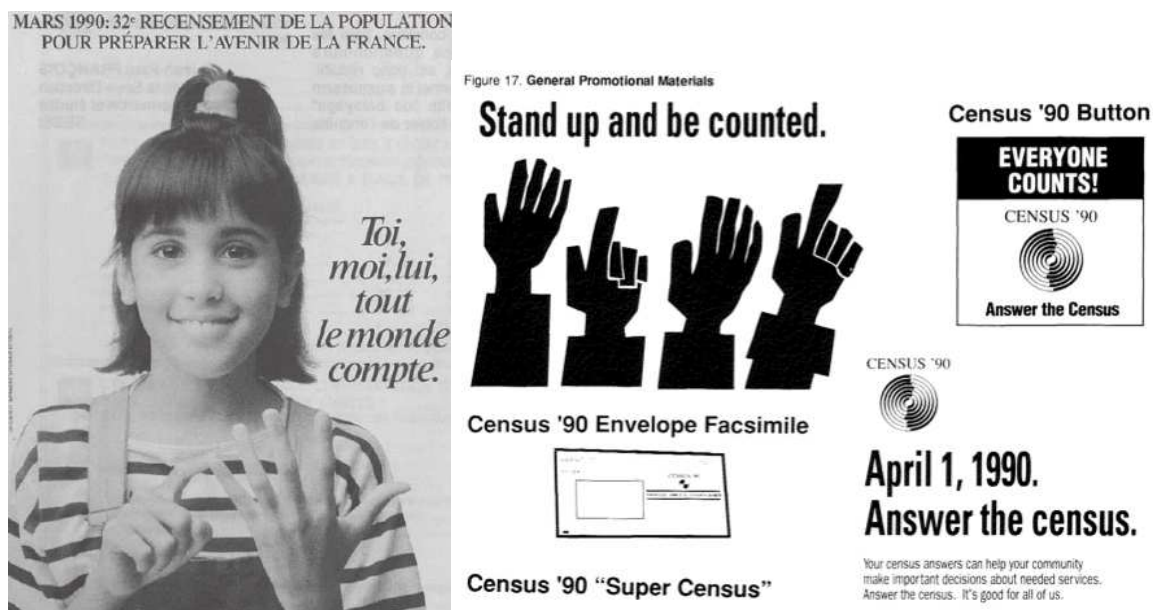


Figure 3 et 4 : Campagne publicitaire pour le recensement en 1990 en France et aux États-Unis

Maryse Marspat indique que « peu d’instituts nationaux de statistique pratiquent des dénombrements des sans-abri au niveau national » (Marspat, 2012, p.29). Or la France et les États-Unis sont des exemples des recensements de la population. En effet, la Constitution américaine prévoit un recensement tous les dix ans de toutes les résident-es du pays. Et comme le signifie Kim Hopper, un intérêt pour le nombre et les caractéristiques démographiques des personnes sans abri, de la part du Bureau des Statistiques, avait déjà donné lieu à un dénombrement en avril 1930 des hommes d’un quartier new-yorkais, mais c’est à la fin des années 1980 que cette démarche s’intensifie (Hopper, 2003)⁷⁶. Notons toutefois que fournir un chiffre décomptant la population sans abri n’est pas l’objectif à l’issue du recensement (Hopper, 2003 ; Marspat, 2012). Or l’enjeu du comptage des personnes sans abri dans le cadre des recensements nationaux n’est pas celui du nombre, quel est-il ?

Concernant la situation états-unienne, un document réalisé par la Coalition nationale pour les sans-abri visant à mobiliser les actrices pour le recensement de 2010 nous renseigne à ce sujet :

Pourquoi SBE est une opération importante ?

⁷⁶ Plus particulièrement le chapitre 5 « Out for the Count: The Census Bureau’s 1990 S-Night Enumeration » pp.131-146.

Les résultats du recensement décennal ont des impacts importants à travers le pays. L'exclusion de personnes du décompte, un décompte inexact ou une sous-représentation de populations et de leurs caractéristiques peuvent potentiellement avoir un impact grave sur les communautés à travers l'Amérique durant les dix ans suivant le recensement. Plus particulièrement, le recensement influe les représentations politiques. Les sièges de la Chambre des représentants sont reliés au nombre de la population issu du recensement. De plus, les données du recensement sont utilisées dans la législative pour déterminer les limites des législatures des États et du Congrès. De même, les données du recensement sont utilisées pour flécher la répartition des ressources. Plus de 300 billions de dollars issus des fonds fédéraux sont alloués chaque année aux États en se fondant sur le recensement. Par exemple, le recensement impacte le montant alloué pour les activités telles que la construction de nouvelles routes, les hôpitaux, les écoles, les garderies, les centres pour personnes âgées et les programmes d'assistance aux sans-abri.*

Extrait traduit de la page CENSUS 2010: SERVICE-BASED ENUMERATION (SBE) OPERATION*, [en ligne](#).

L'objectif annoncé est donc que tout le monde soit représenté, compté en tant que citoyen·ne de l'État afin de bénéficier de ses services. En France, le recensement qui compile cinq ans d'enquêtes en déterminant les différentes populations légales des circonscriptions administratives permet de définir les moyens de fonctionnements des communes, d'ouvrir de nouveaux commerces et de construire des logements. Ainsi l'enjeu principal du comptage des personnes sans abri est de les considérer à la fois du point de vue légal et civique, comme appartenant à la population, et du point de vue des dépenses publiques.

Cependant, les deux pays ont abordé l'élaboration statistique des personnes sans abri de deux manières différentes. Le Bureau des statistiques américain a soutenu des expérimentations de méthodologies et des études pilotes, tandis qu'en France, le Conseil national de l'information statistique en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques a d'abord soutenu une réflexion méthodologique.

Aux États-Unis, en prévision du recensement de 1990, plusieurs études pilotes sont financées pour investiguer les problématiques du comptage des personnes sans abri. Des essais de dénombrement visent à développer une approche plus systématique

pour les compter. Connus sous le nom de *S-Night (Shelter and Street Night)*, le Bureau des statistiques américain s'est appuyé sur les responsables locaux (*local officials*) et des groupes militants (*advocacy groups*) travaillant auprès de cette population, en leur demandant de fournir une liste des lieux de services d'hébergement et de rue où il serait opportun de recenser. Des évaluations de ces essais opérationnels de recensement des personnes ne vivant pas en logement conventionnel ont été financées à Chicago, Los Angeles, New-Orleans, New-York et Phoenix. Kim Hopper fait le récit d'une de ces études conduites à New-York, une « brève enquête ethnographique » réalisée par des participant-es observateurices durant cinq nuits successives en cinq lieux différents, constituant un abri informel dans l'espace public. L'objectif était de « subdiviser les rues [...] et dégager des implications pour l'évaluation de cet essai du recensement de la population sans abri habitant dans la rue »* (Hopper, 2003, p.133). Il relève que la presse a beaucoup focalisé sur les défaillances de la *S-Night*. Les critiques se focalisent sur la couverture inadéquate des lieux de regroupements des personnes sans abri, les pratiques inégales entre les recenseur·ses de rue et parfois la présence imposante des médias : « la couverture médiatique du processus suggère une grande latitude dans les interprétations sur le terrain des instructions données par le Bureau des statistiques »* (Hopper, 2003, p.135).

Les résultats de l'étude pilotée par Kim Hopper permettent d'établir plusieurs points de vigilance pour l'obtention d'une estimation plus précise du nombre de personnes sans abri. Les lieux enquêtés ne peuvent être considérés comme des adresses ou domiciliation, l'écologie des lieux ont pour effet une délimitation variable et floue, et enfin les personnes sont mobiles et se déplacent. Le chercheur fait également part d'une série de préconisations : abandonner la notion de dénombrement exhaustif au bénéfice de l'estimation statistique, produire un travail de connaissance des délimitations des sites d'enquête en amont, ajouter les résident-es des bidonvilles dans les lieux à recenser, utiliser une question de filtrage permettant d'établir le statut de sans-abri et procéder au dénombrement dans les lieux de services autres que les hébergements. Hopper indique que la procédure est révisée pour le recensement national conduit en 2000 afin de répondre aux difficultés rencontrées au cours de celui de 1990. Le Bureau des statistiques développe en 1989 une méthodologie expérimentée à petite échelle à Baltimore, des groupes de travail en 1993 et 1994 sont organisés pour en discuter la faisabilité, et un test de recensement est conduit en 1995 auprès des personnes recourant aux refuges et aux soupes populaires. La méthodologie de

dénombrement fondée sur les services, *Service Based Enumeration*, se stabilise autour de deux approches focalisées recensant les personnes sans-abri au sens de « passant la nuit dans un service d'hébergement ou un lieu non prévu pour l'habitation ». L'enquête est conduite d'une part lors de la nuit de référence dans les services d'hébergement et dans les lieux extérieurs repérés en amont par les associations, et de jour auprès des utilisatrices des distribution de repas, fixes ou mobiles, des accueils de jours et autres agences sur le terrain, d'autre part. Deux questionnaires constituent le recensement : l'un individuel et auto-administré et l'autre individuel aussi, mais passé par un·e recenseur·se, en versions courtes et longues pour les deux cas. La méthodologie semble être similaire lors des recensements décennaux suivants⁷⁷.

Malgré les efforts relevés pour intégrer les personnes sans abri dans le recensement, la Coalition nationale pour les sans-abri relève en 2012 que l'ampleur de cette population reste sous-estimée, car les recenseur·ces ne parviennent pas à visiter les nombreux lieux d'habitations et n'ont pas connaissance des conditions locales ou des modalités d'approches adaptées. Ainsi, comme l'un des chercheurs de cette organisation le déclare « la population sans abri reste largement occultée, avec potentiellement des millions d'Américain·es négligé·es par le recensement »* (Kearns, 2012, p.156).

Les enquêtes par échantillon

En France, c'est également à partir des années 1990 que les réflexions autour de la production épistémologique sur le sans-abrisme émergent. Mais c'est d'abord par des approches qualitatives qu'est construite une problématique de recherche sur les sans-domicile, notamment avec le financement de plusieurs programmes par le Plan Urbain⁷⁸.

En 1991 dans celui destiné aux « Espaces publics : construction sociale de l'urbanité, gestion des espaces publics », un axe de recherche portant sur les personnes sans abri est intitulé « Les sans domicile fixe dans l'espace public, quelques orientations de recherches ». Dans ces premières études en anthropologie urbaine sur les sans-abri, les

⁷⁷ Voir les rapports méthodologiques des recensements de 2010 ([en ligne](#)) et de 2020 ([en ligne](#)).

⁷⁸ Le Plan Urbain succède en 1984 à la Mission de la recherche urbaine (instituée en 1972) et s'inscrit dans le cadre de la Délégation à la recherche et à l'innovation (DRI) du ministère de l'Équipement. Il vise à multiplier les interactions entre sciences sociales, ingénierie et collectivités territoriales. En 1998, le Plan Urbanisme Construction et Architecture a remplacé le Plan Urbain et le Plan Construction, c'est un acteur majeur de l'animation de la recherche urbaine en France, structure à l'interface entre mondes académique et professionnel de l'urbanisme.

chercheur·ses analysent notamment la construction sociale de la catégorie et les questions liées aux modes de (sur)vie dans les lieux d'hébergements et les espaces publics urbains (Pichon, 1998). Ces recherches doivent aussi beaucoup à Isaac Joseph, responsable des programmes « Espaces publics » et « Services publics » du Plan Urbain (Grafmeyer, 2004). De son côté aussi, la recherche « Errances urbaines » dirigée par Daniel Terrolle sur deux ans et sur deux terrains différents, à Paris et à Clermont-Ferrand, commence par interroger la notion de « sans domicile fixe » d'un point de vue catégoriel et méthodologique (Terrolle *et al.*, 1993). De nombreuses thèses en ethnologie et en sociologie qualitative sont réalisées, mais comme le remarque Marpsat :

malgré l'apport de ces recherches, journalistes, associations, administrations se plaignaient du manque de données chiffrées sur ce qui était devenu un « problème social ». Les seules données statistiques étaient celles publiées par le ministère des Affaires sociales sur les personnes hébergées dans les centres financés par l'État, données disponibles à partir de 1982.

Marpsat 2008:54

C'est par la concomitance en 1993 de plusieurs évènements concernant la problématique du sans-abrisme⁷⁹ qu'un groupe de travail au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS) est créé. Comme le rapporte Marpsat, l'objectif annoncé de ce groupe est que « la population des sans-abri et sans-logis fasse l'objet, sous [l']égide [du CNIS], d'une investigation méthodologique pour préparer les voies d'une meilleure connaissance de ces populations » (Marpsat, 2008, p.57). À partir d'une étude approfondie des comptes rendus de ce groupe, elle dégage trois objectifs suivis par les différent·es participant·es :

- Un objectif de lobbying et d'alerte des médias et de l'opinion, qui correspondait plutôt à la position des associations ;
- un objectif de gestion et d'évaluation des politiques ; c'était plutôt la position des représentants de l'administration, mais aussi des fractions les plus administratives des grandes associations et des fédérations d'associations ;

⁷⁹ Une campagne autour des mort·es dans la rue, la création du Samu social, la fondation du Comité des Sans-logis, l'apparition des journaux de rue, la première enquête du Crédoc pour la Fédération nationale des acteurs de la réinsertion, le manifeste de l'Abbé Pierre pour que les candidat·es aux élections législatives se mobilisent pour défendre les mal-logé·es.

- enfin, un objectif de connaissance, qui était plutôt celui des chercheurs et des statisticiens, avec, de la part de ces derniers, une préoccupation pour les questions de méthode, particulièrement ardues sur ce thème.

Marpsat, 2008, p. 58-59

Nous observons une circulation des réflexions et pratiques de quantification entre les États-Unis et la France. D'une part, plusieurs publications de Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion et Kim Hopper, que l'on retrouve en français, reviennent sur les expériences américaines (Hopper, 1992 ; Marpsat et Firdion, 1994 ; Firdion et Marpsat, 2000) et montrent les échanges entre chercheur·ses de part et d'autre de l'Atlantique sur le sujet⁸⁰. D'autre part, et c'est lié au facteur précédent, l'Institut national des études démographiques (Ined), dans le cadre des travaux du CNIS, mobilise des éléments de la méthodologie élaborée aux États-Unis pour conduire des enquêtes pilotes, dont celle menée de nuit en 1995, nommée « rue et centres d'hébergement ». Maryse Marpsat confesse : « nous voulions tester une méthode américaine qui, bien qu'employée aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ne marchait pas très bien, et qui ne marche pas très bien non plus chez nous » (Firdion et al., 2000, p. 8). La seconde enquête de l'Ined est réalisée la même année auprès des utilisateur·ices des services d'hébergement et de restauration de plus de 18 ans sur un échantillon représentatif. Cette méthode d'enquête de l'Ined, qui est très proche de celle utilisée par l'Insee dans l'enquête Sans-Domicile en 2001 est une adaptation de la version américaine :

également très proche de celle qui a été employée par l'Urban Institute dans la première enquête nationale américaine de 1987, et par le bureau du recensement américain dans l'enquête nationale de 1996. Donc c'est un type de méthode largement répandu aujourd'hui. Il s'agit d'une enquête qui se déroule sur une période d'un ou deux mois, et qui, contrairement aux enquêtes où on doit interroger tout le monde dans la nuit, permet d'organiser les opérations de terrain et de proposer des questionnaires plus complets. Elle conduit à des résultats pour un jour moyen ou pour une semaine moyenne de la période d'enquête.

Firdion *et al.*, 2000, p. 14

⁸⁰ Donnant d'ailleurs lieu à la publication d'un numéro spécial de la revue *Sociétés Contemporaines* sur « les sans-domicile en France et aux USA », coordonné par Maryse Marpsat et publié en avril 1998.

C'est là, l'enquête par échantillon, une deuxième manière de quantifier le sans-abrisme, dont nous pouvons souligner deux écueils. D'une part, les enquêtes auprès des utilisatrices des services ne permettent de recueillir des données que sur des personnes qui ont recours à ces services et donc pas sur celles qui n'y recourent pas. Elles ne prennent alors pas en compte toutes les personnes sans abri et les personnes dont les situations d'hébergement et de logement varient. Comme le remarque Marpsat, le lieu de recueil des données contribue à une représentation particulière des personnes sans abri, celle d'un public de l'assistance :

Dans une optique de politiques sociales, ce type d'enquêtes est souvent associé à des préoccupations concernant non seulement l'amélioration des conditions de vie actuelles des personnes sans domicile et de leur accès aux droits (soins de santé, prestations pour lesquelles ils sont éligibles, droit de vote), mais aussi à la prévention de ce phénomène, puisque l'étude des parcours permet de mettre en évidence certains facteurs liés à la situation de sans-domicile (comme le passage par le placement en foyer ou en famille d'accueil pendant l'enfance, etc.)

Marpsat, 2012, p. 32-33

Cela fait écho à la proposition de Georg Simmel dans son ouvrage *Les pauvres* de considérer la pauvreté et les pauvres à partir d'une définition relationnelle qu'il qualifie de relation d'assistance. En effet, selon lui, les pauvres ne sont pas caractérisés par le manque et les privations mais par « l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à leur égard » (Simmel, 1998, p.98). Ces enquêtes en ciblant des services d'assistances s'intéressent donc aux sans-abri *assistés*. Le second écueil est celui du coût de ces enquêtes qui ne permet pas leur tenue régulière. Cela peut même être rédhibitoire comme au Canada, où suite à une étude sur la faisabilité de dénombrer les personnes sans abri à l'échelle nationale, Statistique Canada a estimé en 2001 « qu'un dénombrement complet des sans-abri serait d'un coût prohibitif et poserait d'importants défis méthodologiques » (Echenberg et Munn-Rivard, 2020, p. 7). Ces enquêtes sur le système public, généralement menées par les services statistiques de l'État (États-Unis, France), des instituts de recherche publics (l'Ined et l'Insee en France) ou encore de *think tanks* (comme aux États-Unis avec la *Rand*

*Corporation, Urban Institute*⁸¹) impliquent un partenariat avec les associations et les organismes d'aide.

Les questionnaires longs permettent de recueillir les caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées, d'améliorer la connaissance sur leur situation actuelle et leurs trajectoires, et les interactions entre différents facteurs. L'objectif n'est donc pas tant de pouvoir produire une estimation du nombre que de produire de la connaissance sur la population sans abri. Pourtant Marpsat souligne que ce ne sont pas des connaissances dont se saisissent les pouvoirs publics :

Ces enquêtes correspondent à une approche de la situation des personnes sans logement dans le cadre d'un État « social » proche de ce qu'Alain Desrosières appelle l'État-providence, ce qui se traduit par l'accent mis à la fois sur le présent et sur les parcours, et par le souci d'une action publique visant à améliorer la situation des sans-domiciles, mais aussi à la prévenir. Toutefois, les acteurs divers ne se jettent pas toujours sur les résultats. À propos de l'enquête française SD2001, Marie-Thérèse Join-Lambert ajoute, « On ne peut que regretter que les acteurs politiques et sociaux, les médias, l'opinion tardent à se saisir de ces analyses, qui invitent à l'adoption de problématiques nouvelles d'analyse et d'action, plus collectives, et moins exclusivement centrées sur les individus et leurs comportements » (Join-Lambert, 2006 : 12-13.). Ce décalage entre la vision de la société portée par ces enquêtes et l'État néo-libéral actuel conduit à se poser la question du devenir de ce type d'investigations.

Marpsat, 2012, p. 34.

Reconnaissant peut-être la valeur politique de ces études, et des chiffres fournis, d'autres actrices, instituts de recherche ou de sondage publics ou privés, organismes d'aide, autorités locales ou associations nationales s'associent dans la réalisation d'études sur les personnes sans abri, que la sociologue et statisticienne qualifie de « type intermédiaire ». Avec le développement de l'expertise associative, l'objectif de connaissance se complète par celui du lobbying, du plaidoyer, de la justification des décisions. Maryse Marpsat donne l'exemple de l'enquête OSC/FNARS de 2001,

⁸¹ Revenant sur le rôle politique et les effets des *think tanks* sur la structuration du débat public aux États-Unis, Thomas Medvetz explique que ces centres de recherche indépendants (liés au champ universitaire, à de grandes entreprises, à des partis politiques ou à des mouvements sociaux) se sont constitués comme « les fournisseurs de référence de savoirs techniques sur la politique américaine » (Medvetz, 2009 : 86). Ils produisent notamment deux types de « produits » intellectuels : le *short policy paper* (aussi appelé *backgrounder report, issue brief, policy brief*) et le plan de transition.

réalisée auprès des utilisatrices des services d'accueil, d'hébergement et d'insertion à la demande de la FNARS et pilotée par un sociologue rattaché à l'Observatoire sociologique du changement (Fondation nationale des sciences politiques et CNRS), Serge Paugam.

À l'heure de l'écriture de ces mots, c'est plutôt la Fondation Abbé Pierre qui est à remarquer. Au fil des années, la « FAP » dont les activités sont variées⁸² s'est positionnée en France comme le leader de l'expertise et du plaidoyer associatif sur les problématiques du mal-logement et du sans-abrisme. Dotée d'un directeur des études, Manuel Domergue, la FAP multiplie les niveaux de production et de diffusion d'informations : au niveau européen, elle est co-rédactrice depuis six ans du Regard sur le Mal-Logement en Europe, un rapport national annuel sur l'état du mal-logement en France, est largement diffusé⁸³, qui participe à financer des études locales.

Encadré n°8 : Manuel Domergue, l'activité de plaidoyer

Manuel Domergue est connu pour avoir participé à des collectifs militants dont *Génération Précaire* dénonçant l'augmentation du recours de stagiaires en entreprise, et *Jeudi-Noir* luttant contre les loyers prohibitifs avec comme pratiques d'action les réquisitions de bâtiments vacants. Il est porte-parole du Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement (CAU).

Il a été journaliste au magazine *Alternatives Economiques*, un mensuel traitant de questions économiques et sociales dont la ligne éditoriale est politiquement classée à gauche. Il a ensuite été recruté à la Fondation Abbé Pierre en tant que directeur d'études où il coordonne notamment depuis 2014 le rapport annuel sur l'état du mal-logement.

Il a également (co)écrit des ouvrages publiés : avec Thomas Deltombe et Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique* en 2011, avec Christophe Robert et Anne-Claire Vaucher, *Crise du logement : bien la comprendre pour mieux la combattre* en 2014, et *La guerre cachée du Cameroun. L'invention de la Françafrique* en 2016.

Il intervient régulièrement dans les médias (presse, radio) au nom de la Fondation Abbé Pierre.

La position de la FAP est intéressante, car elle ne produit pas elle-même de chiffres mais des analyses de chiffres, en agrégeant des études pour visibiliser un phénomène. Et dans ce processus de visibilisation, le recours aux chiffres est primordial. Dans son dernier rapport, le 26^e paru au début de l'année 2021, sont annoncés « les chiffres du mal-logement » dans lequel sont exposés ceux concernant le mal-logement, l'absence

82 Sur son site internet, il est indiqué que les agences régionales soutiennent les acteurs locaux en fournissant expertise, soutien financier et aide logistique sur une série d'actions thématiques comme suit: produire du logement très social, lutter contre l'habitat indigne, conseiller et accompagner, accueillir et loger, comprendre et interpeller, sensibiliser au mal-logement, agir au-delà des frontières, Solifap : Société d'investissements solidaires créée par la Fondation Abbé Pierre, changer le regard et rendre acteur. ([Consulté le 27/09/2021](#))

83 Sa publication fait l'objet d'une large couverture médiatique, des événements sont organisés pour la présentation du rapport national et de ces déclinaisons régionales. De plus, le rapport de belle facture peut être commandé gratuitement.

de logement personnel, les personnes touchées par la crise du logement⁸⁴. Un chiffre impressionnant est publicisé en exclusivité dans le *Journal du Dimanche*, puis repris dans les médias :

Il y a près de 300 000 SDF en France, selon la Fondation Abbé Pierre. [...] Le nombre de sans domicile fixe n'a jamais été aussi élevé en vingt ans. "Le chiffre actuel tourne autour de 300 000 SDF, annonce le délégué général de la Fondation Abbé-Pierre (FAP), Christophe Robert. Ça signifie deux fois plus qu'en 2012 et trois fois plus qu'en 2001. C'est effrayant !" La dernière enquête officielle de l'Insee, qui remonte à 2012, en recensait en effet 141 500.

« EXCLUSIF. Il y a près de 300.000 SDF en France, selon la Fondation Abbé-Pierre », Marie Quenet, *Le Journal du Dimanche*, 14 novembre 2020.

À l'image des *think tanks* outre-Atlantique, la Fondation Abbé Pierre, en promulguant ce chiffre impressionnant, et en ayant pris place dans l'espace public et auprès des pouvoirs publics cherche à influencer à la fois le débat public et les décisions politiques. En juin 2023, nous organisons avec mes collègues du Laboratoire junior Luttés urbaines une table-ronde où interviennent des militant-es de collectifs de lutte pour le droit au logement à Saint-Étienne, Lyon et Bruxelles et le directeur d'études de la Fondation Abbé Pierre. L'objet de la discussion porte sur la production des données et leurs utilisations, notamment lors de la rédaction de communiqués de presse. Les représentants du collectif *Pour que personne ne dorme à la rue* et *Jamais sans toit* soulignent le rapport annuel sur le mal-logement comme une ressource essentielle, en particulier concernant des données chiffrées. À cet égard Manuel Domergue précise :

On a évalué le nombre de sans-domicile à 330 000 en France. Maintenant c'est un chiffre qui fait un peu référence dans les discussions. Et en fait, il faut savoir que la création de ce chiffre est très simple, moi je l'ai fait sur un coin de table en 5 min au moment de boucler le rapport. [...] Et donc quand on a sorti ce chiffre, on a été accusé par Olivier Klein, le ministre [délégué chargé de la ville et] du logement de manipulation, de mentir sur les chiffres, etc. Parce que lui-même jouait sur l'ambiguïté de la définition, non pas pour contester notre addition mais pour

⁸⁴ Le rapport est [consultable en ligne](#).

Comme l'indique Julien Lévy dans sa thèse, un échange en 2018 entre Manuel Domergue et l'Insee sur le réseau social twitter révèle les tensions liées à la production de chiffres sur le sans-abrisme : « On constate ainsi que si l'enjeu de connaissance sur les personnes sans abri ne semble plus être une priorité au niveau national, il le demeure à l'échelle des territoires qui s'organisent pour produire leurs propres données. » (Lévy, 2021, p.69).

contester le sens qu'il fallait donner à ça. Et là où c'est très ambigu, c'est que le gouvernement avait lui-même communiqué pendant très longtemps en disant : « on héberge chaque nuit 300 000 personnes, l'État fait un effort ». Et nous on a transformé cette communication en disant : « il y a 300 000 personnes sans domicile hébergées par l'État et sans doute à peu près 30 000 sans-abri, en bidonville, etc... » Et même c'est une estimation très basse, mais on a renversé le sens. C'est-à-dire que pour l'État dire « on héberge des gens c'est positif, on agit, on dépense de l'argent ». Pour nous, c'est de dire « ce sont des gens qui n'ont pas de logement à eux et qui sont condamnés à rester sans domicile ». Et donc ça dépend de l'objectif, et pour nous l'objectif c'est la philosophie Logement d'abord, le fait de ne pas laisser des gens en hébergement et se contenter de ça. »

Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation Abbé Pierre, table-ronde « Que peut la recherche pour les luttes urbaines ? Le cas des données du mal-logement » organisée par le Laboratoire Junior Luttes urbaines, 26 juin 2023.

Les dénombrements de rue

La troisième forme de quantification mise en lumière par Maryse Marpsat est celle des dénombrements locaux, les *Point-in-Time*. Nous avons déjà abordé quelques enjeux méthodologiques, logistiques et éthiques, puisqu'ils s'inscrivent dans l'héritage des essais de recensement des personnes sans abri dans la rue. Si la pratique à l'échelle nationale a été laissée de côté par les instituts de statistiques, ces opérations se sont développées à l'échelle locale. Des autorités gouvernementales ou locales, ou bien des organismes d'aide sont à l'initiative et au pilotage de ces dénombrements, et partagent un objectif commun : évaluer l'action publique de lutte contre le sans-abrisme de rue. Et cette évaluation repose sur la production d'une donnée essentielle, celle du nombre de personnes vivant dans la rue à un moment précis.

Aux États-Unis, les dénombrements conduits tous les deux ans et complétés par un inventaire des places d'hébergements fournissent des chiffres par États depuis 2007. Une estimation nationale du nombre de personnes à la rue ou hébergées et du nombre de personnes seules ou en familles est, d'une part, fournie. Comme le montre la carte ci-dessous de l'évolution du nombre de personnes à la rue (*unsheltered*) entre les années 2007 et 2020, des diminutions et augmentations sont, d'autre part, constatées.

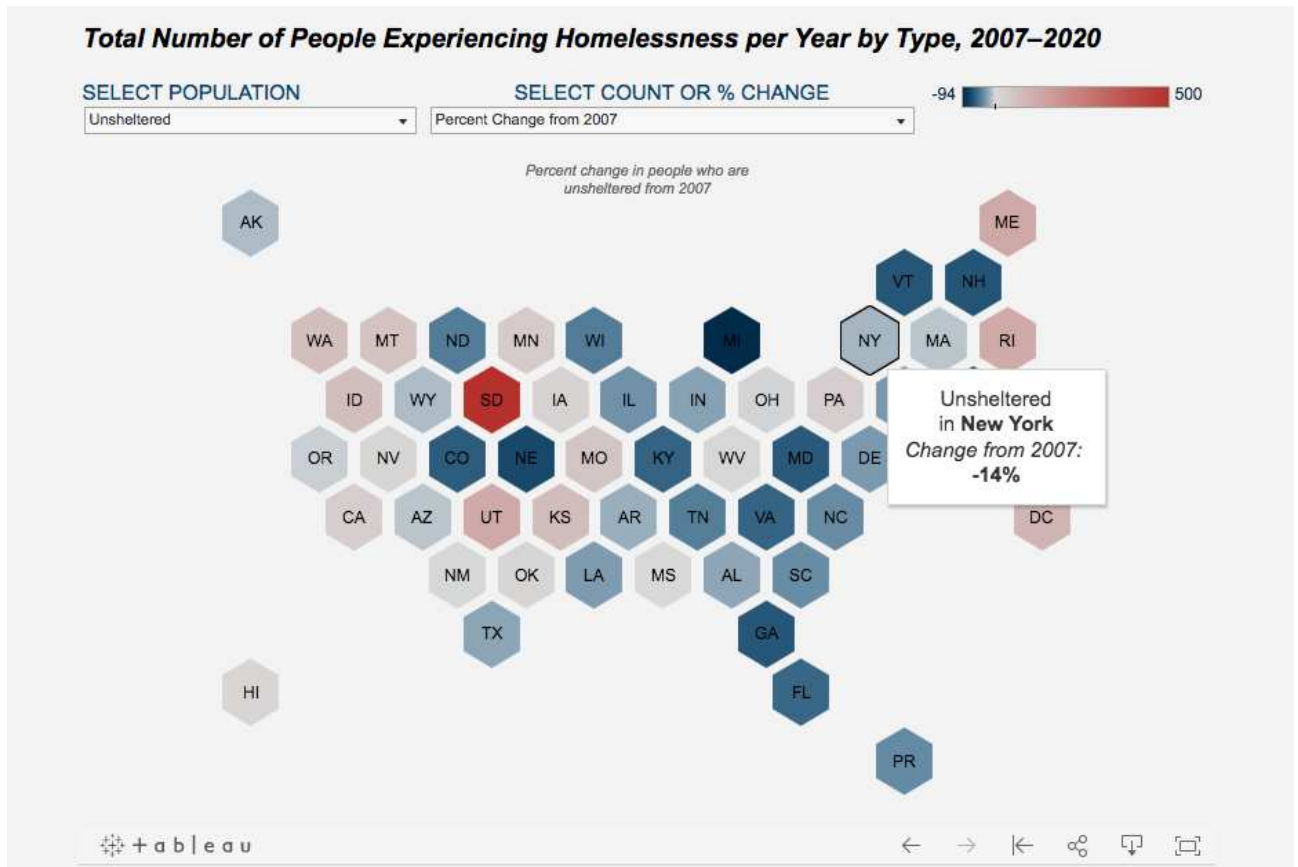


Figure n° 5 : Capture d'écran du site internet de l'Alliance nationale pour mettre fin au sans-abrisme. Résultats comparatifs du nombre total de personnes faisant l'expérience du sans-abrisme entre 2007 et 2020. (Consulté le 27/09/2021)

Au Canada, les dénombrements locaux sont encouragés par la politique fédérale depuis 2013. Les territoires qui implantent le Housing First mesurent leur progrès par cette pratique de quantification, qui leur fournit dans le même temps un outil pour identifier les populations sans abri dites chroniques et épisodiques. Comme il est indiqué dans un rapport de la Bibliothèque du Parlement :

Les dénombrements ponctuels offrent un « aperçu de l'itinérance dans une collectivité sur une période déterminée, généralement 24 heures ». La majorité des dénombrements ponctuels mesurent l'itinérance absolue, avec des bénévoles qui interrogent les personnes qui vivent à l'extérieur ou qui ont accès à des services pour sans-abri, tels que les refuges d'urgence. Ces dénombrements procurent deux types de renseignements :

- le nombre minimum de personnes sans abri dans une collectivité au cours d'une nuit donnée ;

- des renseignements sur la population tels que les données démographiques, les antécédents d'itinérance et les besoins en matière de services. En conséquence, les dénombrements ponctuels successifs peuvent servir à mesurer les progrès vers l'élimination de l'itinérance et à dégager les tendances, telles que l'augmentation ou la diminution de l'itinérance parmi certains groupes de population.

Echenberg et Munn-Rivard, 2020, p.6

Cette volonté de mesurer se lie à celle de la comparabilité et donc de la standardisation de la méthodologie. Pour cela, le gouvernement fédéral recommande un dénombrement de rue nationalement standardisé, avec une définition et une méthodologie commune. L'observatoire canadien de l'itinérance (*Canadian Observatory on Homelessness*) développe et rend alors accessible un guide méthodologique. La mesure se lie ici à la volonté d'*accountability*, c'est-à-dire de rendre compte et de rendre des comptes. Depuis 2013, les communautés financées par le gouvernement fédéral sont tenues d'organiser ces dénombrements. D'ailleurs, lors d'une communication scientifique au sein d'un panel sur la gouvernance de la marginalité urbaine⁸⁵, l'un des organisateurices qui était canadien et siégeait au conseil de l'Alliance pour mettre fin au sans-abrisme de sa ville, partage avec les participant-es que cette opération « est ressenti[e] comme un fardeau »* par les acteurices locales.

* * *

Maryse Marpsat, à la suite d'Alain Desrosières, resitue les dénombrements comme manière de quantifier, intégrée à des dynamiques liées à l'État néo-libéral. Ainsi, l'objectif des statistiques est de mesurer ces politiques, comme le montre l'exemple du taux de chômage. Deux raisons justifient ce caractère néo-libéral du recours aux statistiques. D'abord, comme on vient de le voir, celle reposant sur la mesure à partir d'un indicateur, le nombre de personnes visibles dans la rue, et du progrès d'une politique, ici le *Housing First*. Cette mesure permet de se comparer et de

⁸⁵ Intitulée « How do Point-in-time count reckon with homelessness? Inquiry into a new trend of governing urban marginality », celle-ci a eu lieu, en juillet 2021, dans le cadre du panel *Governing Urban Marginality*, d'un colloque de sociologie urbaine dont le thème général était « Sensing the City ».

répondre à la tendance du *benchmarking*, défini par l'économiste Florence Jany-Catrice comme une méthode de construction de jugement, traduite en un dispositif visant à chiffrer les écarts de performance (Jany-Catrice, 2012)⁸⁶. La seconde, nécessite de prendre un peu de recul. En effet, elle s'inscrit dans la politique sociale associée à des mesures répressives. Deux exemples significatifs peuvent être ici cités : les aides à l'hébergement des sans-abri auxquelles sont associées toutes sortes d'opérations de répression des personnes dans la rue (arrêté anti-mendicité, destruction d'installation, dispositifs urbains « anti-SDF », amende, etc.) (Terrolle, 2004 ; Marpsat, 2012) ou encore l'implantation du Logement d'abord réservée aux personnes à la citoyenneté française ou avec un titre de séjour longue durée tandis que les personnes étrangères éprouvent de nombreuses difficultés à pouvoir résider sur le territoire (difficultés d'obtention de titre de séjour, impossibilité de travailler légalement, expulsion aux frontières, etc).

C'est ainsi qu'il m'a semblé nécessaire de décaler le regard des pratiques de quantification du sans-abrisme aux quantifications de l'action publique de lutte contre le sans-abrisme, qu'incarnent notamment les expérimentations sociales aléatoires. C'est d'ailleurs dans cette continuité que nous nous interrogerons ensuite sur les dénombrements comme un instrument de mesure du *Housing First*.

⁸⁶ Elle ajoute : « Le dispositif du benchmarking vise à chiffrer des écarts de performance et se construit autour d'une cible à atteindre, cet étalonnage étant caractérisé par une grande variabilité. Ce benchmark est un véritable dispositif cognitif permettant d'installer des pratiques concurrentielles, là où elles étaient absentes. Isabelle Bruno souligne d'ailleurs combien ce dispositif exerce un double pouvoir de domination et de normalisation, en particulier du fait de la légitimité croissante du chiffre dans ces dispositifs (Bruno, 2008). Il se substituent à une multitude de formes de coordination qui préexisteraient jusque-là et qui n'avaient pas démerité, au premier rang desquelles la confiance » (Jany-Catrice, 2012, p.111).

2.2 Quantifier l'action publique de lutte contre le sans-abrisme : Objectivité scientifique et mesure politique

On peut observer, comme l'explique l'économiste Florence Jany-Catrice, un glissement de l'évaluation des politiques publiques vers la mesure de la performance des services publics. Cette dernière « est inscrite dans une posture réaliste qui prend pour acquis que ce qui est mesuré existe bien comme réalité non contestable » (Jany-Catrice, 2012, p. 92). Les deux pratiques de quantification rencontrées au cours de l'enquête ethnographique, orientent l'analyse sur la valeur de la scientificité, sur le(s) lien(s) entre objectivité scientifique et mesure politique.

Alain Desrosières associe à l'État néo-libéral une pluralité de formes statistiques qui fournissent l'État en données, considérées comme incitantes sur la performance de ces agents. Jany-Catrice écrit : « en endossant une posture profondément réaliste, l'État néo-libéral s'adosse à des outils de pilotage automatique considérant que ces "instruments de gouvernement" (Lascoumes et Le Galès, 2004) sont efficaces pour l'action publique. Mais c'est alors la nature de l'État qui se transforme » (Jany-Catrice, 2012, p. 94). Citant Alain Desrosières, « sont élaborées et négociées simultanément des modalités de jugement et de mise en forme statistique de ces problèmes, des répartitions des responsabilités entre les divers acteurs, des façons d'évaluer a posteriori les actions publiques » ajoute-t-elle (Desrosières, 2000 : 10 ; Jany-Catrice, 2012, p. 96).

Dans cette sous-partie, nous allons nous intéresser aux expérimentations sociales randomisées via notamment les programmes de recherche *At Home/Chez-soi* au Canada et *Un chez-soi d'abord* en France, et au dénombrement parisien nommé *Nuit de la Solidarité* afin d'explorer les interconnexions entre science et politique.

2.2.1 Évaluer et convaincre : l'expérimentation randomisée aléatoire

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 de cette thèse, dès les premières implantations, les promoteurices du *Housing First* reconnaissent la nécessité de démontrer l'efficience et l'efficacité de ce type d'intervention. Ainsi, quelques années après avoir fondé le programme à New-York, Sam Tsemberis met en place une évaluation du programme. Selon Victoria Stanhope et Kerry Dunn, le programme était revendiqué comme « progressif » et contrer les critiques conservatrices était nécessaire

(Stanhope et Dunn, 2011). Comme les expériences des professionnel·les et des bénéficiaires sont considérées au titre d'anecdotes et non comme scientifiques et prouvées, les actrices ont recours à des expérimentations randomisées aléatoires (Padgett et al., 2016, p. 50). Avec l'État néo-libéral, « l'action publique intervient plus par des incitations que par des règlements [...et l']évaluation de telles procédures incitatives peut être faite par des études sur données individuelles ou par des quasi-expérimentations, visant à mesurer et modéliser les comportements des acteurs », nous indique Desrosières (Desrosières, 2003, p. 219). Nous allons voir comment les expérimentations sociales aléatoires et leurs évaluations associées ont contribué à inciter l'implantation du *Housing First*.

Les expérimentations sociales randomisées

Comme l'indique le sociologue et économiste Arthur Jatteau dans son important travail sociohistorique sur les expérimentations aléatoires, celles-ci sont compliquées à nommer (Henneguelle et Jatteau 2021; Jatteau 2021). Car si le terme est relativement stabilisé en langue anglaise, *randomized controlled trials*, sa traduction francophone est beaucoup plus fluctuante et une multiplicité de termes et d'expressions désignent cette méthode, d'une part. D'autres chercheurs pointent d'ailleurs que cette méthode renvoie en elle-même à des méthodologies et des manières de « faire étude » et de « faire la preuve » différentes, d'autre part (Benmarhnia et al., 2019). Dans cette thèse, nous mobiliserons l'expression d'*expérimentation sociale randomisée*, car tous les termes de cette expression comptent pour désigner l'objet sur lequel nous nous focalisons à présent. En effet, le *Housing First* est expérimenté au Canada et en France, au sein d'un cadre légal de l'*expérimentation* dans l'action publique. Même si ce sont des arguments de santé publique qui sont avancés, c'est un traitement *social* qui est ici mis en laboratoire, celui de fournir un logement et un accompagnement spécifique aux personnes sans abri. Comme le souligne Jatteau, « on peut tout à fait expérimenter sans randomiser » (2021, p. 5). C'est pourtant sur la *randomisation* que se fonde la preuve, ou pour le dire autrement la scientificité des résultats, qui participe à la dimension rhétorique du *Housing First*. Ainsi la méthodologie dont on parle ici consiste à :

diviser aléatoirement une population en deux groupes. Le tirage au sort des deux sous-ensembles permet de rendre comparables pour peu qu'il y ait suffisamment individus. À l'un, on donne alors un « traitement » (des manuels scolaires, des

vaccins, des moustiquaires, des prêts à taux bonifié...), à l'autre, rien. Au bout d'un certain temps, on observe, à partir d'indicateurs chiffrés (résultats à des tests scolaires, prévalence d'une maladie, chiffre d'affaires, etc.), s'il existe des différences entre les deux groupes, ce qui doit permettre de quantifier l'impact du « traitement ».

Jatteau, 2013, p.8

Le « traitement », à l'image du vocabulaire médical, est dans notre cas d'étude le logement et l'accompagnement associé, que nous détaillerons dans la troisième partie de cette thèse.

Jatteau constate que le succès et la publicité croissantes de l'évaluation des politiques publiques sont en lien avec le renouvellement des approches apporté par les politiques fondées sur des preuves : « Il s'agit de fonder les politiques publiques ("policy") sur des preuves ("evidence"), sous-entendus des preuves "scientifiques" [;] les décideurs publics devraient donc avoir recours aux résultats scientifiques afin d'éclairer leur action » (Jatteau, 2021, p.9). Les expérimentations sociales aléatoires sont dérivées de la médecine fondée sur les preuves (*evidence-based medicine*), qui a développé à grande échelle et popularisé cette méthodologie d'évaluation randomisée. Dans le champ de l'évaluation des programmes publics, elles prennent de l'ampleur à partir de 1960 aux États-Unis, la décennie 1970 en constituant l'apogée, caractérisée par une forte concentration nord-américaine. Jatteau précise que si elles « reflètent [...] les préoccupations de l'époque » « du point de vue des décideurs publics [et] des chercheurs » (Jatteau, 2021, p.136), l'emploi, la fiscalité et le logement, ces dernier-es se désengagent rapidement. À partir des années 1980, il déclare qu'on « assiste [...] à une normalisation de l'usage de la méthode » (Jatteau, 2021, p. 155). Ce lien entre expérimentation sociale aléatoire et évaluation des politiques constitue une partie de l'explication de l'arrivée plus tardive en France de cette méthode. En effet, il rappelle que la conversion des pouvoirs publics à l'évaluation a été lente⁸⁷, mais aussi des

⁸⁷ Jatteau propose une explication de cette différence avec les États-Unis : « Comment expliquer cette différence avec les États-Unis ? On peut évoquer le lien historiquement ambivalent entre les élites administratives françaises et l'évaluation. La méfiance quasi-originelle des Américains pour l'intervention étatique les a poussés assez tôt à considérer l'évaluation d'un bon œil. Comme l'écrit Coralie Perez, "la réticence traditionnelle à l'interventionnisme va de pair avec la nécessité (pour qu'elle soit légitime) que la preuve soit faite de son 'efficacité'". Ce n'est pas un hasard si l'âge d'or de l'évaluation se situe outre-Atlantique dans les années 1970, à un moment où précisément la crise économique affaiblit la légitimité de la dépense publique, qui est alors obligée de se justifier. Devant le succès rencontré, le New Deal, suite à la crise de 1929, puis les politiques keynésiennes en eurent

obstacles d'ordre sociopolitiques, administratifs et méthodologiques ont joué en la défaveur des évaluations randomisées. Leurs apparitions en contexte français à partir des années 2005 reposent sur un changement dans la Constitution. Celui-ci permet de déroger au principe constitutionnel d'égalité devant la loi, si l'expérimentation a pour vocation à être généralisée sur le territoire, Comme cela a été le cas avec avec l'expérimentation du Revenu de solidarité active, qui fait suite à la volonté conjugée de deux entrepreneur·ses de la randomisation : Martin Hirsch et Esther Duflo.

moins besoin. En France, (p.173) la construction centralisée de l'État a limité les contestations sur la légitimité même de son intervention. » ([Jatteau, 2021, p. 173-174](#)).

Encadré n°9 : Martin Hirsch et Esther Duflo, deux entrepreneur-ses de la randomisation

Martin Hirsch est né en 1963. Diplômé en neurobiologie, il est haut fonctionnaire passé par l'École normale supérieure et l'École nationale d'administration. Depuis 2013, il est le directeur de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, nommé à la « discrétion du gouvernement », c'est-à-dire par décret du Conseil des ministres. Sa carrière s'inscrit dans les champs de la lutte contre la pauvreté et de la santé. D'une part au sein du gouvernement à partir en 1997, où est directeur du cabinet de Bernard Kouchner au secrétariat d'État à la Santé et à l'action sociale et conseiller chargé de la santé au cabinet de Martine Aubry alors ministre de l'Emploi et des solidarités ; dix ans plus tard il est nommé au poste de Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté au sein du gouvernement François Fillon, c'est lui qui est à l'origine du Revenu de solidarité active. D'autre part, il est Président de l'Union centrale des communautés d'Emmaüs de 1995 à 2002 ; il fonde en janvier 2006 l'Agence nouvelle des solidarités actives, qui a pour but de mettre en œuvre des actions locales de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les pouvoirs publics et les entreprises à travers notamment l'expérimentation sociale et il est également (entre autres) co-président de l'Action tank entreprise et pauvreté depuis 2011. Ces deux dernières organisations ont d'ailleurs collaboré en publiant un rapport en 2017, intitulé *Le logement d'abord, et après ? Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France*.

Esther Duflo est franco-américaine, née en 1972 à Paris. Normalienne, elle est formée aux sciences sociales et à l'histoire, puis elle se spécialise dans l'économie du développement notamment dans les domaines de la microfinance et de la pauvreté. Pouvant être considérée comme une « formidable entrepreneure de recherche » (Jatteau, 2021 : 159). Elle occupe la chaire Adbul Latif Jameel d'économie du développement et de réduction de la pauvreté (*Poverty Action Lab – J-PAL*) au Massachusetts Institute of Technology à Cambridge aux États-Unis à partir de 2004. En 2008, elle a aussi inauguré la chaire internationale *Savoirs contre pauvreté* au Collège de France. Elle a reçu de nombreux prix, dont la médaille John Bates Clark décernée par l'American Economic Association (2010), la médaille de l'innovation du Centre national de recherche scientifique (2011) et le prix Nobel de sciences économiques avec Michael Kremer et Abhijit Banerjee en raison de leurs travaux sur la lutte contre la pauvreté. Son activité scientifique s'allie au politique lorsqu'elle est nommée fin 2012 au sein de l'organisme américain, le President's Global Development Council, en charge de conseiller le président Barack Obama et son administration sur les enjeux de développement.

Grande promotrice de la méthode expérimentale, elle explique dans un entretien dans la *Vie des idées* son lien au politique et pourquoi elle a co-fondé le *Poverty Action Lab* : « parce que chaque chercheur considère que son métier c'est d'écrire des papiers, mais c'est une perte considérable de toujours évaluer sans assurer le suivi pour mettre l'information à la disposition des décideurs. Notre devise est "translating research into action", transformer la recherche en action, assurer la promotion des résultats. Je ne sais pas si on peut parler de lobbying, mais il s'agit de rendre les résultats présents dans le discours politique » (Mayneris, 2009).

Cependant, si les expérimentations aléatoires constituent une méthode d'évaluation quantitative de « programmes » plutôt que de « politiques », au sens strict du terme, expérimenter avant d'implanter une action publique est de plus en plus habituel depuis la dernière décennie. Dans cette perspective, nous considérons les expérimentations randomisées aléatoires comme des « instruments de l'action publique » (Lascoumes et Le Galès, 2012).

Les personnes rencontrées sur le terrain ethnographique en France ont régulièrement mis en avant la dimension du « programme de recherche », la mise en œuvre d'une

expérimentation sociale randomisée sur laquelle peuvent se fonder des pratiques et une politique publique. Cela constitue un point d'intrigue : pourquoi et comment les promoteurices d'un modèle d'intervention progressiste, désigné comme « innovant » et que je qualifie de dispositif de *care*, s'engagent-iels et s'appuient-iels sur une démonstration scientifique ?

Démonstration de l'efficacité et diffusion du *Housing First*

Dès 1997, lorsque les promoteurices du programme *Pathways to Housing* obtiennent une bourse pour évaluer scientifiquement l'efficacité de leur intervention, iels inscrivent le *Housing First* dans cette approche de démonstration scientifique. La comparaison met en exergue l'efficacité du programme concernant la stabilité résidentielle des personnes accompagnées par rapport à celles qui n'utilisent que les services habituels. Toujours dans cette logique de plaider et donc de démontrer, c'est la stabilité résidentielle qui est l'un des principaux indicateurs évalués, afin de contrer les arguments du système traditionnel du circuit de l'assistance désigné comme le modèle en escaliers (Chapitre 1). Ces résultats ont été publiés dans un journal scientifique : *The American Journal of Public Health* (Tsemberis *et al.*, 2004), acquérant alors le statut de preuves scientifiques. L'argument de réussite et d'efficacité, « *Le Housing First, ça marche* », était ainsi fondé.

Un autre argument s'ajoute rapidement, celui de la réduction des coûts que permet le *Housing First*. En effet, dans la période suivant cette première évaluation, des études se focalisent sur les coûts budgétaires liés à l'incarcération, aux services de crises et d'urgences, aux hospitalisations et à l'hébergement (Culhane et Kuhn, 1998 ; Culhane, 2008). Nous l'avons déjà constaté, c'est en mettant en lumière le paradoxe de l'existence des « sans-abri chroniques » parmi la population sans abri, « des personnes qui vivent avec rien aux marges de la société et qui génèrent d'énormes factures pour le contribuable » (Stanhope et Dunn, 2011, p. 278), que l'intérêt d'une intervention qui leur est destinée se justifie. De plus, les résultats de ces études clament que le *Housing First* est moins coûteux que le système traditionnel.

Son efficacité est scientifiquement prouvée et les preuves sont publicisées au sein de la communauté scientifique et de l'espace public américain. La démonstration publique de ce coût-efficacité mène à la possibilité de transférer le modèle du *Pathways to Housing*.

Au cours de mon enquête, à défaut d'observer l'expérimentation en action, j'ai recueilli des données sur cette phase de l'action publique en côtoyant sur le terrain ethnographique français des personnes impliquées, multipliant les échanges informels à ce sujet, que j'ai complétés par des entretiens enregistrés en France et au Canada, à Winnipeg, et par l'étude de la documentation associée. J'ai pu constater que le programme *Pathways to Housing* a été diffusé dans ces deux pays d'une manière similaire au regard de plusieurs aspects : un programme de recherche démonstratif, implanté à l'échelle nationale, et reposant sur le modèle de l'expérimentation randomisée aléatoire.

En effet, les deux gouvernements ont investi financièrement de manière conséquente. 110 million de dollars canadien (environ 76 129 835 €) ont été alloués pour expérimenter le *Housing First* dans cinq villes (Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton) entre 2008 et 2012. En France, quatre villes (Paris, Lille, Toulouse et Marseille) ont perçu chaque année durant cinq ans 1,4 millions d'euros pour l'implanter, tandis que le volet de recherche évaluative percevait d'autres financements. Si l'on a la curiosité de comparer, en calculant de manière un peu arbitraire et en arrondissant très largement, les financements opérationnels, c'est-à-dire de mise en œuvre, sont relativement proches. La différence majeure est que dans le cas canadien, le coût de la recherche et sa publicisation sont comptés dans le budget annoncé, ce qui n'a pas été le cas en France.

Ensuite, les deux expérimentations étaient randomisées. Au Canada, à Winnipeg par exemple, les participant·es pouvaient être assigné·es à trois programmes de *Housing First* (avec une équipe d'*Assertive community treatment* ou d'*intensive case management*) ou au « traitement habituel ». En France, iels étaient soit accompagné·es d'une équipe de type Traitement communautaire dynamique, soit demeuraient identiques à l'existant, « au bras traditionnel » comme disent les professionnel·les. Dans les deux cas, les personnes étaient informées à la fin de leur entretien d'intégration au programme de recherche, le résultat de l'assignation aléatoire apparaissait à Winnipeg sur un écran d'ordinateur tandis qu'il était glissé au préalable dans une enveloppe en France.

De plus, l'objectif de la recherche était de suivre les participant·es tout au long de l'expérimentation pour évaluer son efficacité et documenter l'implantation du modèle. Des rendez-vous sont donc pris suite à l'évaluation initiale au 6^e, 12^e, 18^e et 24^e mois

d'intégration dans le programme. Ainsi les personnes ayant accepté de participer font toutes partie du programme de recherche, tandis que la moitié d'entre elles bénéficient en plus du programme opérationnel, c'est-à-dire de l'intervention *Housing First*.

Enfin, le programme de recherche est divisé en deux parties : un volet intervention et un volet évaluation. Afin d'assurer la fidélité au modèle d'intervention développé, et à son évaluation associée, Sam Tsemberis et son équipe ont formé les Canadien·nes, dont les Montréalais·ses qui ont par la suite formé les Français·es, partageant un langage commun. Les documents déjà traduits en langue française par les Québécois·es ont ainsi pu circuler plus aisément.

Les justifications de la démonstration et résistances en France

Le projet canadien a influencé le lancement et l'expérimentation en contexte français. Pour preuve, le rapport gouvernemental sur *La santé des personnes sans chez-soi*⁸⁸, sorti en 2009, mentionne explicitement le *At Home/Chez-soi* et le *Pathways to Housing*, et souligne le rapport coût-efficacité du *Housing First*. Les auteurices recommandent de l'implanter en France à travers une expérimentation pour « produire des preuves visant [...] à la mise en place d'une politique nationale efficace, susceptible de favoriser la stabilité du logement et d'améliorer la santé et le bien-être de toutes les personnes sans abri » et trouver des approches rentables (Girard et al., 2009, p. 152). Des outils d'évaluation, issus de l'expérience canadienne étaient aussi proposés, les Français·es pouvant bénéficier d'échelles d'évaluation et de protocoles déjà traduits. Dans ce rapport, les auteurices dédient même une partie à « l'évaluation et la recherche » dans laquelle iels soulignent l'importance de l'évaluation, tout en déplorant la mise en avant d'enjeux économiques plutôt qu'une réflexion sur les raisons, les objectifs et les priorités des politiques publiques.

Comme les chercheur·ses de l'évaluation qualitative le remarquent dans leur rapport, les politiques qui étaient le plus convaincu·es de l'implantation du *Housing First* étaient aussi celles qui avaient le moins de capacité financière (Laval et al., 2015). Même si certain·es d'entre eux étaient plus intéressé·es par les apports d'une évaluation qualitative, iels ont défendu l'approche démonstrative reposant sur un protocole randomisé et des pratiques fondées sur les preuves. Selon eux, le haut niveau de preuve, de scientificité, fourni par cette méthodologie permettait d'assurer aux

⁸⁸ Nous revenons plus précisément sur ce rapport dans le chapitre 4.

financeur·ses l'efficacité du programme. Les chercheur·ses citent d'ailleurs une chargée de mission de la Direction générale de la cohésion sociale :

Quand on fait une recherche ou une expérimentation, moi j'ai plaidé en faveur de la randomisation. Soit on fait de la recherche soit on n'en fait pas. Pour moi, la randomisation était importante. Plus l'hypothèse est gonflée, plus il faut être d'une rigueur scientifique accrue. Or il n'y a pas d'intégration à un programme plus neutre que la randomisation (...) Les politiques et les directions veulent du chiffre. Pour eux, c'est du verbiage le qualitatif.

Laval *et al.*, 2015, p.246-247.

Au final, la ministre de la Santé ajoute à la commande une recherche qualitative pour compléter l'étude épidémiologique, tout en soulignant la légitimité qu'apportent les caractéristiques expérimentales et scientifiques du programme : « L'essai randomisé ? Et bien c'est la seule façon d'avancer là dedans. L'amateurisme et le côté non fiable de nombreuses recherches en santé saute aux yeux » ((Laval *et al.*, 2015, p. 247).

C'est donc un travail d'entrepreneuriat de la randomisation que mènent les auteurices du rapport sur la santé des personnes sans chez-soi en promouvant le *Housing First* en France. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, une « fenêtre d'opportunité » semble alors s'ouvrir pour expérimenter ce dispositif et l'apport scientifique de la randomisation a joué comme un argument convaincant. « La collusion de deux phénomènes a concouru à rendre réceptif l'appareil d'État à ce type d'expérimentation : le premier réside dans la montée en puissance du paradigme épidémiologique au sein de l'action publique depuis la fin des années 1990 ; le second tient à l'inscription dans l'action publique de méthodes d'évaluation scientifique » remarquent les chercheur·se du rapport (Laval *et al.*, 2015, p.308).

Cependant, il nous faut nuancer la valeur positive accordée à la randomisation. En effet, si en France du côté des actrices politiques et des premier·ères promoteurices du *Housing First*, la dimension scientifique est un argument convaincant, des résistances existent chez les actrices de terrain. Les rencontres sur le terrain au Canada et en France, même plusieurs années après l'implantation expérimentale, m'ont permis d'avoir un aperçu des critiques portées à la randomisation. Comme le rappelait encore récemment un directeur d'équipe au cours d'une formation, le tirage

au sort était un « frein »⁸⁹. Les équipes à qui l'on demandait d'orienter des individus vers le programme de recherche espéraient qu'ils intègrent le programme d'intervention et la randomisation était perçue comme « hyper violente » et « a beaucoup ému ». On retrouve des éléments sur cette résistance dans le rapport de l'évaluation qualitative du programme français :

La majorité des partenaires désapprouve le principe de la randomisation. De nombreux acteurs expriment leurs réserves quant à l'éthique de la randomisation tout en participant au repérage des personnes susceptibles de participer à l'étude, y compris au sein des porteurs. De nombreux acteurs se plieront à l'exercice de la randomisation avec énormément de réserves ; peu la refuseront en bloc : « Je désapprouve l'idée du tirage au sort. Si vous m'interviewez, vous allez m'entendre crier, hurler ; il est parfaitement stupide de dire "on va tester entre une population témoin et une autre population et on va voir ceux qui s'en sortent le mieux. Alors on coupe les pattes à un rat, on compare avec un rat qui a des pattes : pas besoin d'une expérimentation pour savoir qui va s'en sortir !" (Accueil de jour)

« Moi, je suis une incondionnelle de Girard. Girard me dit faire comme ça ; je fais comme ça. J'ai un patient. Il va mourir, il va mourir dans la rue, du sida, en 2012 et il est dans le groupe témoin. Donc moi ça m'énerve. Il fait son truc comme il doit le faire, Girard, mais est-ce qu'il fallait vraiment un groupe témoin pour montrer que quand on n'est pas logé... ? » (CSAPA)

« J'ai eu beaucoup de mal à me représenter, mais parce qu'aussi comme nos patients sont quand même de grands malades mentaux, c'était compliqué pour eux parce qu'ils amenaient aussi leurs propres représentations donc du coup je ne comprenais plus rien. Sur la question du tirage au sort, voyez, moi j'ai mis un certain temps à comprendre que le tirage au sort, c'était un tirage au sort, comme ben, de n'importe quelle recherche. Je comprenais pas pourquoi y avait qu'une enveloppe. C'était les patients qui ramenaient ça. En fait il y a un pré-tirage, c'est tout, mais après il suffit de se le représenter pour que les choses s'apaisent et aussi pour les présenter au patient. Mais c'est vrai que les psychotiques revenaient avec l'impression d'avoir été floués. » (secteur de psychiatrie)

⁸⁹ Dans le cadre du Diplôme Universitaire Logement d'abord, Lyon, 21 octobre 2021, intervention « Les différentes phases de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord* ». Je suis co-référente du module *Les politiques du Logement d'abord : enjeux, théories et controverses*, dans lequel j'ai demandé à ce directeur d'intervenir. Le tirage au sort renvoie notamment au principe d'inconditionnalité dans l'accès à l'hébergement et au logement en France. Nous traitons plus particulièrement cette question à partir de la mise en œuvre de la Commission partenariale d'orientation du dispositif marseillais *Un chez-soi d'abord* dans le chapitre 5.

Laval *et al.*, 2015, p. 261

Les chercheur·ses du volet qualitatif relèvent néanmoins un certain nombre de stratégies pour pallier à cet effet de loterie lié à la randomisation et traduite par la pratique du tirage au sort :

Pour limiter les effets délétères de la randomisation, certaines équipes d'amont prennent la précaution de trouver une solution pour la personne « au cas où elle tomberait dans le groupe témoin ». D'autres considèrent d'abord l'étude Un Chez Soi d'Abord comme une opportunité de relogement et tentent d'y inclure le maximum de personnes en « espérant qu'elles tombent dans le bon bras », y compris en développant des stratégies de « détournement » des exigences de l'étude. Au final, les équipes d'amont filtrent l'orientation vers le programme selon deux logiques : la première consiste à présenter les « bons candidats », c'est-à-dire les personnes dont ils estiment qu'ils ont « mérité » un logement ou offrent des garanties concernant leur capacité à habiter ; la seconde consiste à orienter des personnes dont la situation, extrêmement complexe, pose problème aux services habituels et professionnels, qui, démunis ou saturés psychiquement, ne parviennent pas à accompagner efficacement. Enfin, certaines équipes suggèrent quasi explicitement aux personnes de « tenter leur chance à la loterie du Chez Soi d'abord », quitte à ce qu'ils expriment leur refus de participer à l'étude en cas de randomisation dans le bras témoin, ce qui aura pour effet dans un site en particulier, d'entraîner une vague de sorties d'étude juste après l'inclusion.

Laval *et al.*, 2015, p.263.

Comme le retrace Arthur Jatteau, en objection à ces résistances est souvent employé un « argument selon lequel dans un monde de ressources rares, la loterie est la moins mauvaise des solutions pour allouer les ressources disponibles, argument repris par Esther Duflo » (Jatteau, 2021, p.193-194)⁹⁰. J'ai moi-même pu observer ce souvenir traumatique du tirage au sort de la part des équipes d'orientation lors de la création de la commission d'orientation à Marseille. Une solution suggérée pour choisir les personnes entrantes dans le programme, ou plutôt pour ne pas les choisir, était celle du tirage au sort. Elle fut vite abandonnée au profit d'une solution reposant sur « le

⁹⁰ Néanmoins comme le raconte le directeur précédemment cité, un autre type de « résistance » durant l'expérimentation a émergé : le développement d'un sentiment paranoïaque pour les personnes incluses dans le programme de recherche se sentant considérées comme des « cobayes ». Diplôme Universitaire Logement d'abord, Lyon, 21 octobre 2021, intervention « Les différentes phases de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord* ».

premier arrivé, premier servi ». Cependant, cela me donna l'occasion d'échanger avec la coordinatrice du programme local sur ce « traumatisme » du tirage au sort. Pour elle, il fallait le relativiser, car en entrant dans le programme de recherche même si les personnes ne bénéficiaient pas du *Housing First*, « on ne leur enlevait rien ».

L'évaluation française : toutes actrices de la quantification ?

Comme indiqué précédemment, les chercheurs constituent deux équipes de recherche, faisant partie intégrante de l'expérimentation sociale randomisée mise en œuvre entre les années 2012 et 2016. L'une, est en charge de suivre l'évolution des participant-es bénéficiaires et non-bénéficiaires du programme, en se focalisant sur des données quantitatives, tandis que l'autre a pour objectif d'observer l'implantation sur les quatre sites. Cette dernière, revendiquant une méthodologie qualitative, elle apporte également un soutien et un support réflexif aux équipes dites opérationnelles.

L'équipe de recherche quantitative est rattachée au Laboratoire de santé publique de Marseille, des enquêtrices passent les questionnaires et des chercheurs procèdent aux analyses. On retrouve là une division du travail classique dans la production de statistiques. L'étude se fonde sur la collecte de données tous les 6 mois, avec un questionnaire passé aux personnes sur une durée de deux ans, qui portent sur les caractéristiques sociodémographiques, l'accès aux minima sociaux, le(s) statut(s) professionnel(s), la qualité de vie, les addictions, les symptômes psychiatriques, l'observance médicamenteuse, la mortalité, le soutien social, le recours aux services de santé, de justice et sociaux (Tinland *et al.*, 2013). Dans l'objectif d'évaluer l'intervention de type *Housing First* par rapport aux seuls services habituels, l'équipe de recherche quantitative a eu recours à des outils de diagnostic et psychométriques approuvés par des membres de la communauté scientifique, comme l'échelle d'évaluation du rétablissement (*Recovery Assessment Scale*) (Girard *et al.*, 2015), l'échelle de notation d'adhésion médicamenteuse (*Medication Adherence Rating Scale*) (Boucekinge *et al.*, 2016), la mesure de la qualité de vie (*quality of life measurement*) (Auquier *et al.*, 2013).

Quatre chercheurs constituent l'équipe de recherche qualitative. L'une d'entre elleux a également fourni un travail d'analyse politique de l'implantation. Le coordinateur-chercheur est chargé de trouver des financements car ils n'étaient pas attribués sur le long terme. Chaque chercheur-se était assigné-e à un programme local.

Bien que les équipes quantitatives et qualitatives constituent les pourvoyeurs de preuve dans l'opération de démonstration, le coordinateur-chercheur du volet

qualitatif relève deux manières distinctes de conduire une recherche. Au cours d'un entretien, il m'explique :

Donc mon souci, c'était qu'on coordonne d'un site à l'autre nos points de vue, qu'on fasse des focus sur les mêmes endroits, d'ailleurs c'était important, c'était pas évident au début, parce que même dans un labo de santé publique ils ont pas l'habitude des petits séminaires comme ça.

Les « quali », ils [c'est-à-dire les « quanti »] comprennent pas comment ils fonctionnent. Au début j'étais même obligé de me battre pour qu'on puisse avoir des réunions, avec un séminaire, régulières. Pour eux, ils mettent en place une cohorte, ils mettent des enquêteurs, les enquêteurs vont chercher les informations, font passer des questionnaires puis à la fin ils moulinent quoi. Ils se posent pas de questions de problématisation ou de reproblématisation en cours. Au contraire, il faut surtout pas qu'ils le fassent parce que sinon du début à la fin, leurs données elles seraient pas justes. Donc cette espèce de... Assez classique finalement, j'ai traversé cette expérience-là, entre le modèle objectiviste, médical, épidémiologique, des sciences dures et puis le modèle plus qualitatif, on avance une théorie ancrée, des références chez Strauss, donc qui nécessite encore plus d'être attentifs à ce que disent les acteurs. Il a bien fallu un an, et encore je suis même pas certain que tout le monde l'ai compris dans le labo. Ce que les gens ont compris c'est qu'à un moment on avait besoin de se rencontrer. J'étais un peu sur deux fronts : le front de constituer une équipe et puis sur un front qui était celui de la culture du labo, qui était au début dans une sorte d'incompréhension, quelque peu de condescendance de ce que pouvait faire un qualitatif qui n'était pas réellement un vrai scientifique par rapport aux sciences dures. Et finalement ça c'est bien passé. On m'a laissé travailler, je crois que je me suis pas trop mal défendu. Pour répondre concrètement, à partir du moment où il fallait construire à la fois le cadre qui permettait aux « qualis », moi en plus je m'étais jamais déterminé ou autodéterminé comme chercheur qualitatif, c'est eux qui avaient cette imposition de catégorie. Moi j'étais sociologue. Donc à partir du moment où je suis rentré dans ce labo, je suis devenu un « quali », mes collègues aussi.

Christian Laval, coordinateur national du volet qualitatif de l'évaluation du programme *Un chez-soi d'abord*, jeudi 17 décembre 2015, Lyon, entretien enregistré.

Dans ces propos, nous pouvons percevoir comment sont considérées les données à la fois dans leur recueil, production et analyse par le prisme quantitatif ou qualitatif. Cela renvoie à deux épistémologies bien connues en sciences : l'une positiviste, reposant

sur un régime de preuve dont se revendiqueraient les « quanti », l'autre constructiviste reposant sur un régime d'analyse singulière pratiquée par les « quali ». Historiquement, la première est dominante dans les champs médical et épidémiologique alors que le second domine le champ des sciences sociales. Christian Laval est rejoint par son collègue Roch Hurtubise, qui a occupé un poste similaire au Québec durant le projet démonstratif canadien *At home/Chez-soi* dans un chapitre d'ouvrage qu'ils co-écrivent. Ils relèvent cet écart épistémologique, qu'ils relativisent néanmoins. Selon eux, ces deux positions, positiviste et constructiviste, peuvent se retrouver dans des considérations pragmatiques focalisées sur les effets et les conséquences (Hurtubise et Laval, 2016).

La conduite d'une expérimentation sociale randomisée dans le cadre du programme de démonstration *Un chez-soi d'abord* est un premier exemple de quantification de l'action publique, directement lié au *Housing First*. Nous avons pu voir que cette pratique spécifique de la quantification, l'étude randomisée, poursuit notamment l'objectif de convaincre les décideur·ses public·ques en raison d'une scientificité qui ne saurait être remise en cause et qui pourtant est questionnée dans sa mise en œuvre, sur des enjeux éthiques notamment. D'ailleurs, Arthur Jatteau en retraçant l'histoire des expérimentations aléatoires, remarque, dans son ouvrage *Faire preuve par le chiffre*, le recours à l'angle de la rupture par les promoteurices de cette méthode, mettant ainsi en avant une nouveauté : « Se présenter comme précurseurs s'inscrit en effet dans une logique d'acquisition d'une position dominante dans le champ de l'évaluation des politiques publiques comme dans celui de la lutte contre la pauvreté » (Jatteau, 2021, p. 142). Ce qui peut répondre à l'injonction à l'innovation que l'on peut constater depuis plusieurs années. Nous pouvons cependant remarquer que cette évaluation quantitative se complète d'un volet qualitatif, qui est un héritage d'une tradition française d'études qualitatives sur le sans-abrisme depuis les premières enquêtes conduites sous l'égide du Plan urbain en 1993. Cela montre aussi que d'autres modalités d'évaluation de l'action publique peuvent (co)exister, comme en témoigne d'ailleurs le rapport qualitatif sur le travail d'accompagnement de deux équipes qui mettent en œuvre du *Housing First* à Bruxelles, *Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First sur le contexte belge* (Lo Sardo, 2017).

2.2.2 Mesurer et comparer : du dénombrement parisien à une dimension nationale

Le second cas de quantification de l'action publique de lutte contre le sans-abrisme que je souhaite maintenant traiter est celui des « dénombrements à un moment donné », traduction française des *Point-in-time*. Nous en avons déjà détaillé des enjeux méthodologiques et éthiques sur leurs conduites dans la première partie de ce chapitre. Ce qui nous intéresse ici, c'est le rapport entre objectivité scientifique qu'apporte la mesure, via le décompte, et politiques publiques, que nous allons explorer à travers la chronique reconstituée de la *Nuit de la Solidarité* à Paris. Nous allons voir comment une construction scientifique de la contestation politique s'intègre dans le paysage de l'évaluation de la politique publique du logement d'abord.

Le 30 janvier 2018, le ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, déclare sur *France Inter* que seulement « une cinquantaine d'hommes isolés en Île-de-France » dormiraient dehors. En pleine période hivernale, ce chiffre annoncé donne lieu à une controverse. En effet, quelques jours plus tard sur une autre radio, le ministre sommé d'expliquer ce chiffre déclare qu'il correspond en fait au « nombre de personnes qui appellent le SamuSocial de Paris en fin de journée et à qui on dit "nous ne sommes pas en capacité de vous offrir un hébergement" ». Le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) dénonce « un bidouillage des chiffres » tandis que le président du SamuSocial de Paris, Éric Pliez, révèle la catégorisation de ce comptage qui considère des personnes sans abri « avérées à la rue » et non celles considérées comme « non avérées à la rue », car elles dorment dans un parking, une gare ou une station de métro. Les derniers chiffres issus de la statistique publique remontaient à 2012 avec les enquêtes SD de l'Insee, et ceux publiés par le « baromètre du 115 », réalisé depuis 2011 par la FAS en partenariat avec les Samu Sociaux, se focalisent sur les utilisateurices d'organismes d'aide et ne prend donc pas en compte le non-recours.

Dans cette controverse, la Mairie de Paris, à travers le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), se positionne en décidant d'organiser son propre comptage afin de poser un diagnostic chiffré précis de la situation. Cette prise de position de la part de la Mairie de Paris, et de sa maire, Anne Hidalgo, qui n'est pas de la même sensibilité politique que le gouvernement en place, manifeste les relations complexes entre les niveaux décisionnaires et d'actions où peuvent se confronter les ambitions politiques, électorales, et les compétences gestionnaires territoriales.

La conduite de la première *Nuit de la solidarité*, nom donné au décompte de rue, a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 février 2018 entre 22 heures et 1 heure du matin. Une petite équipe du CASVP a alors recruté et formé environ 1500 bénévoles pour passer des questionnaires dans la rue. Divisé·es en équipe de cinq, une zone géographique leur est assignée et après avoir collecté les questionnaires ils reviennent aux « QG » aux mairies d'arrondissement, afin que les données soient récupérées. Elles sont ensuite analysées par l'Atelier parisien d'urbanisme, une association qui se présente comme un outil aux services des politiques publiques. La méthodologie employée reprend pour beaucoup celle mobilisée en Amérique du Nord, que nous avons exposée précédemment. La filiation est d'ailleurs assumée puisque la méthodologie se veut celle de New-York. Les organisateur·ices parisien·nes mentionnent en effet l'aide apportée par le « Cabinet Bloomberg » au cours d'une journée de présentation nationale (8/10/2019, carnet de terrain NDLS,) et l'étude de l'Atelier Parisien d'urbanisme indique que « le questionnaire utilisé pour l'enquête (méthode Bloomberg) est inspiré des questionnaires utilisés à New York, Washington DC, Athènes ou encore Bruxelles »⁹¹.

Michael Bloomberg est un homme d'affaires et politique américain, maire de la ville de New-York durant douze ans (2002-2013), qui à la suite de son mandat fonde *Bloomberg Associates*, une branche de conseil philanthropique de son organisation caritative *Bloomberg Philanthropies*⁹². Fondée en 2014, l'objectif est de travailler avec des « villes clientes » pour améliorer la qualité de vie des habitant·es en développant des stratégies collaboratives axées sur les résultats « pour rendre les villes plus fortes, plus sûres, plus équitables et plus efficaces »^{*93}. L'un de ces axes d'expertises est de « soutenir les populations marginalisées et vulnérables »*, comprenant « le recensement des sans-abri et l'intervention »*, et c'est dans ce cadre que la Ville de Paris a sollicité *Bloomberg Associates*. On constate à nouveau ici une circulation de l'instrument qu'est le dénombrement, et de son approche méthodologique. À la

⁹¹ L'étude *Les personnes en situation de rue à Paris, la nuit du 15-16 février 2018. Analyse des données issues du décompte de la Nuit de la Solidarité*, publiée par l'APUR en octobre 2018, dont est extraite la citation (p.69) est [consultable en ligne](#).

⁹² Le magazine économique américain *Forbes* lui attribue le « score philanthropique » de 4, signifiant qu'il attribue de 10 à 19, 99 % de sa richesse à sa fondation. En 2022, il est le douzième milliardaire le plus riche du monde pour une fortune de 82 milliards de dollars (50 milliards en 2018), notamment issue de son entreprise d'informations financières et de médias ([consulté le 12/11/2022](#)).

⁹³ ([Consulté le 12/11/2022](#))

différence des pratiques de quantifications explorées précédemment, celle-ci ne se diffuse pas au sein de communautés scientifiques, mais à partir d'un « réseaux d'action publique ». Cette notion permet de mettre en évidence les interactions entre groupes publics et privées d'acteurs dans la production des politiques publiques (Hassenteufel, 2008), comme le montre le rôle de cette organisation philanthropique dans la diffusion de pratiques. En effet, « cette institution typiquement américaine est aujourd'hui appelée à un développement transnational du fait de l'augmentation de la richesse des plus fortunés d'une part et des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'État social d'autre part » écrit Nicolas Duvoux dans son ouvrage consacré à la philanthropie, *Les oubliés du rêve américain* (Duvoux, 2015, p.20).

Un des résultats de cette traduction est un questionnaire constitué de deux pages de vingt-six questions permettant d'établir le nombre, la géographie et le profil des personnes rencontrées (âge, genre, composition familiale, présence de compagnie animale).

La série de question vise à définir l'expérience du sans-abrisme des personnes. Certaines concernent la durée, « depuis combien de temps êtes-vous dans cette situation ? », l'hébergement ou les lieux de nuit, « Où pensez-vous passer la nuit ? » (dans un lieu public, un hôtel, un centre d'hébergement, un autre lieu, une halte de nuit, chez un tiers, etc.), « quand avez-vous été hébergé pour la dernière fois ? ». Tandis que d'autres ciblent le recours aux services sociaux (hébergement, appel au 115, accompagnement social, prestations sociales) et de santé (couverture maladie, dernière visite chez le médecin). Une question porte sur les besoins, « De quoi avez-vous besoin ? », à laquelle de nombreux items peuvent être cochés selon l'expression des personnes. Relevons une petite curiosité dans cette première version du questionnaire : le logement et l'hébergement sont sur la même ligne, comme s'il s'agissait du même besoin.

Encadré n°10 : Qualifier les besoins ?

La volonté de « connaître les besoins », de « les qualifier », s'inscrit dans des démarches d'enquêtes publiques, tels que les dénombrements, et semble succéder aux enquêtes par échantillon qui visent à comprendre les profils et parcours des personnes sans abri.

Au Canada, l'*Évaluation des besoins dans la rue* est un protocole d'enquête de dénombrement mise en œuvre la première fois en 2006. La méthodologie est celle recommandée par le Département américain du logement et du développement urbain, fondée sur le modèle développé par Kim Hopper pour l'estimation de la population sans abri à New-York (*New-York's Homelessness Outreach Population Estimate*). En plus de l'estimation du nombre de personnes, il s'agit de « déterminer les services dont les personnes qui sont sans abri ont besoin afin de les aider à trouver et à garder un logement de manière pérenne »* (*Street Needs Assessment Results. 2009*, rapport de la Division des refuges, du logement et du soutien de la ville de Toronto, p.3).

On constate deux dimensions liées à l'élaboration de cette catégorie « de besoin/s » dans l'action publique. D'une part, l'objectif annoncé est pour les pouvoirs publics de planifier et développer des services en rapport avec les « besoins » des personnes. D'autre part, cela peut permettre d'évaluer l'efficacité des programmes sociaux. Ainsi, dans un article intitulé *Demandons aux personnes sans abri elles-mêmes (Let's Ask the Homeless People Themselves)* deux chercheur·ses américain·es relèvent :

Les organismes de prise en charge des sans-abri se sont rarement appuyés sur des évaluations systématiques des besoins, mais ont plutôt traditionnellement fourni une assistance aux sans-abri en fonction de ce qu'ils croyaient intuitivement être les besoins fondamentaux de cette population. [...] Parmi les études d'évaluation des besoins, la plupart ont conclu que les services liés au logement, à l'emploi et à la nourriture étaient les plus immédiats, avec le désir d'un logement permanent étant le besoin à long terme le plus pressant. [...] Cependant, peu d'études demandant directement aux sans-abri de préciser les types d'aide qui leur seraient les plus bénéfiques ont été réalisées.

Acosta et Toro, 2000, p. 344.

Le rapport de la Mission régionale d'informations sur l'exclusion à propos de l'enquête conduite en 2019 à Lyon, en France, annonce que celle-ci « n'est pas un dénombrement des personnes en situation de rue, elle n'a pas pour objectif de dire combien de personnes vivent actuellement cette situation sur le territoire mais [qu']elle vise à identifier et qualifier des besoins, afin de soutenir et de nourrir l'action des acteurs, institutionnels et associatifs » (p.4). La mise en œuvre est constituée d'un travail préparatoire mené auprès des actrices de la veille sociale, une journée de formation des enquêtrices (professionnel·les du secteur médico-social, étudiant·es, autres) et de trois jours de passation de questionnaire dans la rue et des lieux spécifiques. Il est écrit :

La visée de l'enquête est bien de qualifier des besoins, et de les qualifier du point de vue des personnes concernées. Pour tout un chacun, identifier puis qualifier ses besoins n'est pas chose aisée. Pour des personnes en grande précarité ça l'est encore moins. Cette

- L'identification des besoins directement par les personnes au cours de la passation – notamment en réponse aux questions n°48 et n°49 : « Quels sont vos besoins dans les prochains jours et semaine ? » ; « Dans le futur [dans l'idéal], de quoi avez-vous envie pour votre logement ? »

- L'identification de besoins apparaissant "en creux", à partir des résultats de l'enquête, mais pas ou peu exprimés par les personnes.

Une aspiration largement partagée : être normal, vivre comme tout le monde

Ce qui revient très souvent dans les questionnaires, c'est cette aspiration d'une grande majorité des personnes rencontrées à vivre normalement :

« Un logement, une vie normale », « je souhaite avoir une vie normale », « travailler et avoir un logement : faire ma vie ».

Une personne a simplement répondu : « normalisation avant tout.

Logement d'abord. Qualifier des besoins. Enquête auprès des personnes en situation de sans-abrisme, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion, 2019, p.35.

Selon les résultats de l'enquête, cette « normalité » qui répondrait aux besoins des personnes sans abri se traduit par « être logé dans un logement ordinaire », « travailler et/ou pouvoir subvenir à leurs besoins par elles-mêmes » et « avoir une vie de famille ».

Si on décale le regard de cette élaboration de la catégorie du besoin liée à l'action publique, et que l'on se réfère à la « pyramide de Maslow », une hiérarchie des besoins fondamentaux développée par le psychologue Abraham Maslow, dans les années 1940, une réflexion critique peut émerger. En effet, ne peut-on pas considérer que les personnes sans abri, étant avant tout des personnes, ont des besoins similaires à tout le monde mais que le problème est qu'ils ne sont pas pourvus ? N'est-ce pas individualiser des situations, rendre des besoins fondamentaux, notamment ceux physiologiques (dont la nourriture, le sommeil, respirer) et de sécurité (du corps, de l'emploi, des ressources, de la famille, de la santé...) *spécifiques* aux personnes sans abri ? Alors que ces besoins devraient être fournis de manière égale et équitable à tout le monde, je m'interroge : n'est-ce pas redoubler de violences que d'interroger des personnes sur leurs besoins, en sachant qu'il n'y aura pas de réponse positive immédiate ?

Enfin, pour revenir au questionnaire de la *Nuit de la Solidarité* en 2018, nous pouvons aisément imaginer que si le « besoin du logement » est pourvu, les besoins correspondants à « prendre une douche », « un repas chaud », « laver ses vêtements », « avoir une domiciliation », « un accès à

Si une des intentions du premier dénombrement de rue conduit à Paris en 2018 est de produire une critique envers les pouvoirs publics et les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme, la mise en œuvre d'autres *Nuits de la solidarité* à Paris et ailleurs en France perdent ce caractère contestataire.

Le 8 octobre 2019, j'observe la « Conférence des villes sur les décomptes des personnes en situation de rue », organisée par l'équipe parisienne du CASVP pour les personnes impliquées et intéressées par les dénombrements dans d'autres villes, dans une volonté de partage d'expériences et d'échanges sur la méthode :

Dans le programme de cette journée interviennent notamment des personnes impliquées à la Ville de Rennes, au Centre communal d'action social de Metz, de Grenoble-Alpes Métropole, de la Ville de Grenoble, de la Métropole Montpellier Méditerranée.

Dans son introduction, le directeur du CASVP explique que cette approche est nouvelle en France et qu'elle vise à « mieux lutter contre les exclusions ».

La table ronde introductive intitulée « Les décomptes de rue, un outil pour les politiques sociales » rassemble les points de vue associatif et politique à l'échelle européenne (FEANTSA-Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri) et nationale (Fédération des acteurs de la solidarité), l'apport comparatif avec l'exemple de l'expérience bruxelloise et la réflexion distanciée avec la Professeure de sociologie Maryse Bresson.

Trois ateliers se sont succédé. Le premier sur l'organisation d'un décompte de rue divisé en deux groupes : « Comment réaliser son premier décompte ? » et « Comment approfondir et enrichir sa méthodologie après une première édition ». Le second sur l'intégration de nouveaux espaces d'enquête (squats, hôpitaux, haltes de nuit, centres d'hébergement, etc.) posant la question de l'élargissement du périmètre d'enquête pour une appréhension plus large du sans-abrisme. Et le troisième abordant les enjeux de publicisation « Une meilleure compréhension du sans-abrisme par tous : comment présenter les résultats, sous quelle forme, et quels canaux mobiliser ? » avec notamment la présence de l'Atelier parisien d'urbanisme.

Avant le mot de conclusion de la directrice adjointe du CASVP, le grand témoin de cette journée est intervenu : Manuel Domergue, directeur des études à la Fondation Abbé Pierre a présenté la stratégie de diffusion du rapport sur l'état du mal-logement en France.

Dans les rangs du public se trouvent des personnes d'autres collectivités locales (Toulouse, Lyon, Montreuil, Saint-Denis, Besançon, Nantes), des chercheurs à l'INSEE ou d'organismes de recherche locaux, des salarié·es de l'Action Tank Entreprise et Pauvreté, une chargée de mission à la Direction générale de la cohésion sociale. Les absent·es sont peut-être ceux que l'on compte.

« Conférence des villes sur les décomptes en situation de rue », Fabrique de la Solidarité, Paris, octobre 2019, Carnet de terrain NDLS.

Maryse Bresson souligne qu'il n'y a nul besoin de mener un dénombrement de rue pour savoir qu'il n'y a pas assez de lits disponibles dans les hébergements, pourtant les personnes présentes semblent s'accorder sur un même point : quantifier le sans-abrisme de rue est une manière forte de démontrer à la fois la saturation du système d'hébergement et le non-recours aux services. Le représentant de la Fédération des acteurs de la solidarité insistera d'ailleurs sur la nécessité de quantifier pour faire prendre conscience aux politiques et à l'opinion publique du problème public du sans-abrisme, tout en insistant sur une autre nécessité, celle d'implanter des réponses adaptées aux besoins des personnes.

Cette journée de réunion entre différentes personnes intéressées et impliquées dans les dénombrements me laisse perplexe. En effet, les organisateurices insistent particulièrement sur la participation citoyenne. Selon elleux, celle-ci participe à une prise de conscience au sujet des personnes sans abri et iels expriment une profonde gratitude envers les 1500 volontaires de cette première opération. La première action mise en oeuvre à la suite de ce décompte a été l'ouverture de la Fabrique de la Solidarité, décrite comme un « lieu de mobilisation citoyenne pour les Parisien·ne·s qui veulent agir dans le domaine des solidarités », où l'on peut notamment trouver des conseils et formations pour aller à la rencontre des personnes sans abri, des propositions de bénévoles (maraudes, collectes). Ainsi les réflexions méthodologiques et la focalisation sur la solidarité individuelle dissolvent la dimension de contestation politique, comme deux intervenantes le mentionneront en aparté « C'est bien que cela ne soit pas politique comme journée », et c'est la dimension scientifique qui sera mise en avant.

En effet, dès le départ, la Ville de Paris se dote d'un Comité scientifique « pour encadrer l'exploitation des données collectées au cours de la Nuit de la Solidarité » (Rapport par l'APUR, octobre 2018, p.15). Celui-ci se restreint à une chercheuse active, Marie Loison, et deux ans plus tard, il est ouvert à de nouvelles chercheur·ses. D'abord composé de

cinq chercheur·ses parisien·nes en histoire, en sociologie et en géographie travaillant sur la pauvreté et le sans-abrisme, le comité contacte en 2020 des spécialistes du sans-abrisme, faisant notamment partie du réseau de recherche « Aux frontières du sans-abrisme ». Au « collège de chercheurs » sont associés un « collège d'institutions » (institutions statistiques, observatoires, acteurs du champ de l'accompagnement des personnes sans abri et partenaires de l'opération), un « collège de Villes ou d'observatoires locaux ayant adopté une démarche comparable » et un « collège d'observatoires internes de la collectivité parisienne » dans une volonté « de croisement des approches, d'échanges d'expertises de différentes natures, de partage de pratiques » (Projet de Charte, document interne, 3/07/2020). Ce n'est pas la présence de chercheur·ses académiques qui est majoritaire au sein de ce comité, mais celle d'instances révélant les intrications entre conseil scientifique et politique, recherche et action publique. Observons le plus en détail en regardant la composition du comité scientifique en mai 2021.

Tableau n°2 : Composition du comité scientifique (mai 2021)

<i>Fonction occupée justifiant la participation au Comité Scientifique (poste actuel)</i>	<i>Fonction(s) occupée(s) auparavant</i>	<i>Formation/Diplôme</i>
Division Méthodes et référentiels géographiques, INSEE	Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale, INSEE	?
Directeur de Projet Statistiques de la grande pauvreté, INSEE	Adjoint de direction Enercoop, Adjoint puis Chef de Bureau à la Direction générale du Trésor, économiste à la Commission européenne	Master d'économie à l'ENSAE Paris, Master Public Affairs à Sciences Po, Diplôme d'ingénieur économie et mathématiques appliquées à l'École Polytechnique
Maîtresse de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord		Doctorat de sociologie à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Thèse intitulée « Habiter à côté des SDF, Représentations sociales et attitudes à l'égard des personnes sans domicile » (2009)
Docteur en sociologie, laboratoire affilié au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques		Doctorat de sociologie à l'université de Lille. Thèse intitulée « Question sociale, question médicale : la professionnalisation de la prise en charge des personnes sans-domicile en France » (2019)
Doctorante en Sociologie, affiliée au Centre Max Weber		Doctorante en Sociologie à l'université de Lyon – Jean Monnet. Thèse en cours « Loger d'abord les sans-abri. »
Chargée d'études à la Fondation Abbé Pierre	Co-rédactrice du 26ème rapport sur l'état du mal-logement en France (2021) Coordinatrice et rédactrice du rapport interassociatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faible ressource (juin 2020)	?

Directrice Observatoire du Samusocial de Paris chez Samusocial de Paris	Salariée cadre à MSF France, Aides et Médecins du Monde	Master en santé publique à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Chargée d'études, Démographe à l'APUR	Chargée d'études pendant 14 ans à la Caisse des allocations familiales de Paris	Master Démographie et études de la population à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Chef de projet à l'APUR & Chercheur associé à Sciences Po	Chargé d'études à FORS-Recherche sociale	Docteur en sciences politiques, Sciences po Paris. Thèse intitulée « Mettre en œuvre la mixité : rénovation et renouvellement urbains au sein des métropoles de Paris et de Chicago »
Directeur des études sociales, sociétales et innovation - APUR	Chargée d'études à l'APUR (évolutions de population, aux modes de vie et aux questions sociales 2005-2016)	Urbaniste de formation, diplômée de Sciences po Paris en 2004
Chargée d'études en politiques sociales à la Mairie de Paris	Chargée d'études et d'évaluation des politiques publiques – Observatoire Social DASES à partir de 2017	Master sciences politiques à l'université Paris 1 – La Sorbonne
Responsable Pôle Etudes, Contrôle de gestion, Participation des personnes accompagnées au Centre d'action sociale de la Ville de Paris	Poste Coordinatrice Pôle Etudes et contrôle de gestion de 2018 à 2020	Double M2 : urbanisme et aménagement – à l'institut français d'urbanisme, région parisienne puis traitement des données quantitatives et analyse statistique et démographique à l'université de Saint Quentin en Yvelines
Chargée de mission Nuit de la Solidarité (a quitté son poste, remplacée) - CASVP	Chargée d'étude UNCCAS, Observatoire national de l'action sociale décentralisée	Master sociologie à Sciences Po Paris
Coordinatrice de la Nuit de la Solidarité, CASVP	Chargée de développement social Paris CIFRE avec le CASVP (2016-2019)	Université Paris Dauphine Master 2 Etudes et Recherches Politiques et Sociales 2013 – 2014 Doctorat de sociologie à l'université Paris Dauphine. Titre provisoire : « Analyse sociologique des trajectoires des familles sans-domicile prises en charge par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris »
Directrice du CASVP, haute fonctionnaire à la Ville de Paris		
Adjointe à la Maire de Paris en charge des Solidarités depuis 2008		Master sciences politiques et gouvernement à l'Université Paris 1 — La Sorbonne
Directrice de cabinet de Léa Filoche, adjointe à la Maire de Paris en charge des Solidarités	Secrétaire Générale Groupe Génération:s au Conseil de Paris / Collaboratrice Groupe SOCA	Master 1 Intervention sociale (2007 – 2008) à l'Université Paris X Nanterre
Directeur de cabinet adjoint de Léa Filoche, Adjointe à la Maire de Paris en charge des Solidarités	Poste Conseiller lutte contre l'exclusion de 2018 à 2020	Master 1 de Droit Public à Sciences Po Paris et Master Affaires Publiques à l'université Panthéon Assas (Paris II)

Conseillère d'élue à Paris ?	?	?
Responsable de l'observation sanitaire et sociale, SamuSocial de Paris		Docteur en démographie économique à Sciences Po Paris. Thèse intitulée « La baisse de la fécondité en milieu rural iranien »
Stagiaire au Cabinet de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des Solidarités		Master Politiques Publiques — Université Paris 2 Panthéon-Assas (en cours)
Responsable de la mission de Lutte contre la Grande Exclusion de la RATP	A contribué à des études de l'Observatoire du Samu social de Paris	Doctorat en démographie à l'université Paris – La Sorbonne. Thèse intitulée « Démographie et santé de la reproduction en Afrique subsaharienne. Analyse des évolutions en cours : Une étude de cas : l'observatoire de population de Bandafassi (Sénégal) »
Chargé de mission Précarité Paris, Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France depuis 2018	Chargé de mission Solidarités, Emploi, Economie Sociale et Solidaire — Mairie du 12ème de 2014 à 2018	Master de Stratégies territoriales et urbaines à l'Institut d'Études Politiques de Paris
Conseillère technique, juriste, Unccas-Union nationale des centres communaux d'action sociale		Université Paris Dauphine — PSL — M2 Droit du Plaidoyer et Affaires Publiques 2018 – 2019 / M1 Action publique et Régulations Sociales 2016-2017
?	?	?

En étudiant les profils des vingt-huit personnes présentes en visioconférence lors du comité scientifique du 18 mai 2021 à partir du poste qu'elles occupent à cette date-là, et justifiant leur participation, leur(s) fonction(s) professionnelle(s) occupée(s) auparavant, et surtout leurs formations diplômantes⁹⁴, nous pouvons distinguer deux « mondes sociaux » (Cefaï, 2015).

Le premier est celui du « monde de la recherche », dont les participant-es sont en nombre majoritaire, bien que des nuances soient à apporter. D'une part, nous pouvons distinguer les chercheur-ses impliqué-es dont les occupations professionnelles sont

⁹⁴ Je n'ai pas trouvé la formation d'une de ces personnes, et rien concernant l'une des participantes. Une autre a également un double master. J'ai principalement recouru au réseau professionnel *LinkedIn* pour trouver ces informations.

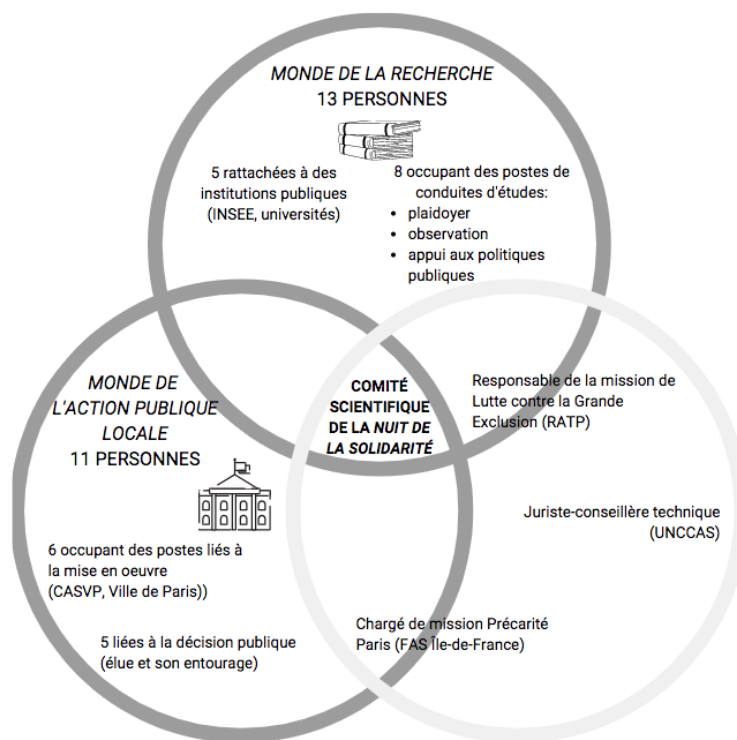
principalement dédiées à produire de la connaissance (5 sur 28). Ainsi deux personnes de l'Institut national de la statistique et des études économiques dont le directeur de projet « Statistiques de la grande pauvreté », trois chercheur·ses rattaché·es à des universités dont une maîtresse de conférence et deux doctorant·es, dont moi, sommes présent·es. D'autre part, des personnes occupent des postes de conduite d'études au sein d'organisations (8 sur 28), soit axées sur du plaidoyer comme la Fondation Abbé Pierre, l'observation avec l'Observatoire du SamuSocial de Paris, l'appui aux politiques publiques comme l'indique l'Atelier Parisien d'urbanisme, ou au sein même de la politique locale parisienne à la Mairie de Paris et au Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Elles se situent à divers niveaux hiérarchiques correspondant à des missions différentes, tantôt « chef·fe de projet », « chargées d'études », « responsable de l'observation sanitaire et sociale » ou dirigeante des « études sociales, sociétales et de l'innovation », « responsable du pôle études, contrôle de gestion », « directrice de l'observatoire ». Parmi elles, des constantes peuvent être observées concernant les formations universitaires : toutes les personnes possèdent au moins un bac+5, équivalent au niveau master, et deux ont obtenu un doctorat, elles ont étudié la démographie (3/8), les sciences politiques (2/8), l'urbanisme (2/8) ou la santé publique (1/8), soit à Sciences Po Paris (3/8), soit à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (3/8) ou encore à l'université Paris-1 La Sorbonne (1/8) pour l'une d'entre elles. Deux sont encore rattachées à des laboratoires de recherche, montrant que l'association avec les institutions académiques de recherche peut perdurer dans le cadre de leurs fonctions.

Le second est celui du monde de l'action publique locale, composé de onze personnes (sur 28), il peut être divisé selon deux niveaux de l'action publique (Hassenteufel, 2008). Du côté de la mise en œuvre et donc des services (6/11) du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (4/6) et de la Ville de Paris (2/6), plusieurs niveaux hiérarchiques sont à nouveau représentés : des postes de (sous) direction, de coordination, cheffe de service, chargée de projet, chargée de mission... Du côté des décideur·ses (5/11), une élue et son entourage professionnel participent : l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et les exclusions introduit ce comité et sont également présent·es deux directeurices de Cabinet, une stagiaire au Cabinet, la dernière étant, selon nos hypothèses, une conseillère.

Les trois dernier·ères participant·es ne font pas partie du même « monde » : une personne de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales en tant

que juriste-conseillère technique, le chargé de mission Précarité Paris de la FAS Île-de-France et la responsable de la mission de Lutte contre la Grande Exclusion de la RATP-Régie autonome des transports parisiens. Cependant pour deux d'entre elleux, leurs expériences professionnelles et fonctions précédemment occupées, à l'Observatoire du SamuSocial de Paris ou en tant que chargé de mission dans une mission d'arrondissement parisien, leur accorde une interconnaissance avec les mondes de la recherche et de l'action publique locale.

Figure n°5 : Les mondes sociaux du Comité scientifique de la *Nuit de la solidarité*



Les mondes sociaux du Comité scientifique de la *Nuit de la solidarité*

Les deux mondes sociaux auxquels les participant-es appartiennent, soit de la recherche soit de l'action publique locale, renvoient à des « champs d'expérience » et des « univers de discours » particuliers, mais dont le point de rencontre – le sans-abrisme – leur permet de se comprendre, tout en défendant des perspectives différentes, selon leurs postes professionnels (Cefaj, 2015).

Six missions sont conférées à ce comité : « garantir la qualité de la démarche de la Nuit de la Solidarité et la valeur scientifique du rapport qui en découle », « croiser les regards sur le public vivant à la rue ou "amené à dormir à la rue" », « enrichir le rapport de la Nuit de la Solidarité », faire office de « relais et de valorisation des résultats », « émettre toute préconisation méthodologique » et « toute préconisation utile sur les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme » (Projet de Charte, document interne, 3/07/2020).

Depuis le mois de juin 2020, je participe avec plus ou moins de régularité et d'implication durant plus d'un an au Comité scientifique de la Nuit de la Solidarité,

grâce à la sollicitation qui avait été faite à ma directrice de thèse, Pascale Pichon. Au cours des réunions en visioconférence, nous sommes consulté-es sur les questionnaires : le choix, la formulation, l'ordre des questions ; sollicité-es pour relire et commenter le rapport final, et enfin, enjoint-es à produire des analyses écrites et publiables⁹⁵.

À plusieurs reprises, en tant que chercheur-ses nous plaidons pour ajouter une question à propos de l'origine des personnes : sont-elles originaires d'un pays de l'Union européenne ou non. Les responsables politiques rappellent le contexte des politiques migratoires répressives et soulignent la dimension sensible et politique de cette question. En effet, quelle sera la réaction publique et politique si des chiffres apportent la preuve d'une majorité de personnes migrantes hors UE parmi la population sans abri s'inquiètent-iels ? Du point de vue des sciences sociales, il ne s'agit pas de traduire le sans-abrisme en une problématique migratoire, mais de comprendre dans quelle mesure la migration s'inscrit dans le problème social du sans-abrisme. La résistance de la part des parties prenantes de l'action publique se comprend dans l'anticipation d'un raccourci que des représentant-es des pouvoirs publics pourraient effectuer et des actions qui y seraient liées : augmentation des reconduites à la frontière, durcissement des lois migratoires, séparation stricte et contrôlée de l'hébergement des personnes sans abri migrantes, etc. Car les éditions sont largement couvertes par les médias presse à audience nationale (*Le Parisien*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* *), et les résultats majeurs (« nombre total », diminution/augmentation) ne manquent pas d'être utilisés par les pouvoirs publics. Ainsi le 21 mai 2021, la ministre du Logement en France Emmanuelle Wargon déclare à l'antenne de *France Inter* à propos du bilan du « programme logement d'abord » :

Le Logement d'abord [porté par le Président de la République] c'est de dire que tout le monde a droit à un logement et pas à une place d'hébergement. Et en trois ans, depuis 2017, nous avons permis à un peu plus de 230 000 personnes qui étaient à la rue ou dans des centres d'hébergement d'accéder au logement. Et cela

⁹⁵ Plusieurs jeunes chercheurs ont cessé de participer à ces réunions, en raison d'un scepticisme sur ce qui étaient attendus d'eux, l'un d'entre eux me disait « je ne sais pas trop à quoi on sert ». À cela s'ajoute la gratuité du travail fourni qui peut faire choisir d'autres priorités aux chercheur-es précaires.

⁹⁶ Paraissent le 1^{er} avril 2021 : « Paris : 2785 sans-abri recensés lors de la Nuit de la solidarité », Philippe Baverel, *Le Parisien* ; « Nuit de la solidarité : le nombre de sans-abri recensés à Paris a fortement baissé en un an », avec l'AFP, *Le Monde* ; « Le nombre de sans-abri à Paris en nette baisse, selon la mairie », avec l'AFP, *Le Figaro*.

commence à se voir puisque lors de la dernière nuit de la solidarité organisée à Paris, il y avait environ 20 % de personnes à la rue en moins que les années précédentes.

Emmanuelle Wargon, *L'invité de 6h20*, 21 mai 2021, France Inter, [en ligne](#).

La ministre effectue ici un lien de cause à effet, entre la mise en œuvre du programme Logement d'abord et la diminution du nombre de personnes à la rue. Elle donne ainsi à voir un usage *tactique* du dénombrement des personnes sans abri en rapport avec les actions publiques conduites et révèle les enjeux politiques à ces pratiques de comptages. La ministre omet dans son discours les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le sans-abrisme : les confinements ont donné lieu à une prise en charge d'un plus grand nombre de personnes, comme l'indique l'Adjointe aux solidarités de la Mairie de Paris dans *Le Monde*, en sus des dispositifs hivernaux, la fermeture des frontières semble avoir eu un impact sur les arrivées migratoires.

Partant d'une volonté de contestation, les actrices de la Nuit de la Solidarité à Paris s'entourent d'une caution scientifique dans l'objectif de procéder à une quantification du sans-abrisme, mais aussi de l'action publique par la mesure des besoins et du non-recours). Lors de la réunion du Comité scientifique en septembre 2021, j'apprends que l'initiative locale est reprise par le gouvernement via la DIHAL pour conduire en janvier 2022 une Nuit de la solidarité nationale, dans les grandes villes répondant à l'initiative. Cette volonté, bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts, – et pour l'instant nous ne pouvons que supposer les modalités à long terme –, ressemble en plusieurs points à ce que nous pouvons observer au Canada et aux États-Unis : c'est-à-dire l'incitation à la mise en œuvre de programmes Housing First, la généralisation de la conduite de ces décomptes en lien avec la politique publique et les financements gouvernementaux engagés.

Observons maintenant ce que nous rapportent la Cheffe de projet Hébergement/Logement de la DIHAL, et le Directeur de Projet statistique Grande Pauvreté à l'Insee lors d'un atelier sur la connaissance du sans-abrisme organisé par la Métropole de Lyon en octobre 2021 :

La Cheffe de projet de la DIHAL débute son intervention en rappelant que l'observation sociale est un « enjeu majeur » dans les politiques publiques du sans-abrisme, notamment avec le Plan Logement d'abord qui propose de « nouvelles

façons de penser et d'accompagner les personnes sans abri », issues d'expériences outre-Atlantique. L'amélioration des connaissances est d'ailleurs un des axes de priorité du plan pour pouvoir adapter les typologies de logement aux besoins.

Elle explique que la Ville de Paris a été précurseuse en 2018 en organisant la Nuit de la Solidarité et que depuis plusieurs villes l'ont décliné. Maintenant, « la volonté de la ministre est de proposer une nuit nationale de la solidarité » et qu'elle a faite cette proposition aux villes métropolitaines, dont les trois quarts n'en ont jamais réalisées. La DIHAL pilote ainsi un groupe de travail de partage d'outils. Un guide méthodologique a d'ailleurs été mis en ligne. Le champ de décompte (personnes sans abri, non hébergées), un tronc commun du questionnaire, une date commune (le 20 janvier 2022) avec le recensement de la population générale et une identité visuelle ont été travaillés avec l'Insee.

Le directeur de Projet statistique Grande Pauvreté à l'Insee poursuit en notant que « la FAP [Fondation Abbé Pierre] a sorti un chiffre en novembre de 300 000 sans-domiciles sur la base d'un calcul » dont le résultat est sûrement proche de la réalité. L'enquête Sans-Domicile de l'Insee s'intéressait aux profils des personnes à la rue et les personnes hébergées, car « ce n'est pas suffisant de compter ». En effet, selon lui le questionnaire de la Nuit de la Solidarité est correct, mais quinze minutes d'entretien ce n'est « pas suffisamment long pour aller dans le détail ». Il justifie la volonté de refaire l'enquête pour observer l'évolution de la situation depuis 2012 (crise migratoire, situation économique et sociale, dispositifs). Cependant, « c'est un peu compliqué parce que c'est très cher ». À l'Insee, iels y réfléchissent pour prendre en compte, à l'horizon 2025, les primo-arrivant-es dont iels se demandent s'iels ne constituent pas un tiers des publics : les personnes sans abri et les situations frontières (squat, bidonville, sortie sans domicile).

Atelier « Connaissances du sans-abrisme » dans le cadre de la *Semaine de l'hospitalité* organisée par la Métropole de Lyon, 15 octobre 2021, carnet de terrain.

Partie d'une volonté de contestation à l'initiative de la Ville de Paris, l'Insee en tant qu'institut national des statistiques s'associe ensuite au gouvernement pour mener une Nuit de la solidarité nationale en 2022. Celle-ci s'intitule « Comptez pour agir » et pose l'enjeu des liens entre savoir et pouvoir de manière très directe. Si pour l'instant l'articulation entre *Housing First* et mesure de l'action publique, via la mise en œuvre régulière de dénombrements, semble en être à ses prémises en France, l'entretien mené en juin 2019 avec Éric Latimer, économiste impliqué dans la recherche *At*

Home/Chez-soi et dans le décompte à Montréal peut nous éclairer. En effet, à la fin de notre entretien, je lui fais part de mes interrogations sur ce lien :

Une partie de la résistance au dénombrement provenait d'une perception, d'une association et c'est pas... sur le coup, j'étais un peu sceptique et surpris, mais en y pensant, je me suis dit, « mais oui les gens ont parfaitement raison », les gens procèdent de la même logique. C'est qu'à partir du moment où on se dit « on veut vraiment réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance », d'une part on a pas le choix que de mettre en place des programmes de logement d'abord, puisque si on aide les personnes qui sont prises dans des situations d'itinérance, la seule façon de les en sortir, c'est de les loger. C'est clair comme de l'eau de roche qu'il faut mettre en place ce genre de programmes si on veut réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance. Et d'autre part, si on veut mesurer les progrès qu'on fait, il faut faire des dénombrements. Donc les deux sont... font partie inévitablement d'une stratégie qu'on appelle mettre fin à l'itinérance.

Ce que nous dit Éric Latimer, c'est que les programmes *Housing First* répondent à une politique fondée sur des objectifs et des résultats, et qu'ainsi il faut les évaluer, les mesurer.

Dans ce gouvernement par les nombres, tel que le nomme Alain Desrosières (2008), les chiffres des dénombrements pourraient alors être compris comme « des reflets de la réalité » tout en étant les agents de la transformation de celle-ci. À la suite des travaux précités et de nos observations, nous pouvons souligner plusieurs biais méthodologiques et épistémologiques liés aux dénombrements. D'abord, les définitions catégorielles de la grille ETHOS auxquelles se réfère la *Nuit de la Solidarité* désignant comme « sans-abri », les personnes qui passent la nuit dans un endroit non prévu pour l'habitat ou dans des centres d'hébergement, et en situation de « logement précaire », celles qui habitent en squat ou qui dorment chez des tiers, incitent à ne prendre en compte qu'une forme de sans-abrisme caractérisée par sa visibilité dans l'espace public. Une des chercheuses du Comité scientifique plaide par ailleurs pour que l'opération soit conduite au cours de l'été, dénonçant une vision biaisée de la situation hivernale, avec la trêve des expulsions et les capacités d'hébergements à leur maximum, et arguant d'un réel intérêt comparatif entre les saisons. De plus, la teneur du questionnaire et ses modalités de passation par des bénévoles non accoutumés ne proposent pas la même rigueur scientifique que dans les enquêtes par échantillon, conduites par des professionnel·les de la statistique. Enfin, nous pouvons nous

interroger sur les effets d'une réalité décrite par un type de dénombrements tout autre : celui des logements vacants, dont le gouvernement s'est récemment saisi. Car, en se focalisant encore une fois sur les personnes sans abri elle-même, leur nombre, leurs profils, – mais pas nécessairement leurs trajectoires –, le problème public du sans-abrisme persiste à être considéré à travers ses dimensions individuelles, entraînant des réponses individualisées et non structurelles.

2.3 Le recours aux chiffres : convaincre, adapter, politiser ?

Nous avons décrit différentes pratiques de quantification du sans-abrisme et de l'action publique de lutte contre ce phénomène, en explorant les liens entre mesure statistique et État néo-libéral. Parmi ces pratiques, celles liées aux conduites d'évaluations sociales aléatoires soulignent la dimension rhétorique dans la revendication de mettre en oeuvre une politique fondée sur les preuves. Alors que nous avons montré différents enjeux de la production de ces preuves, c'est maintenant à « la valeur sociale du chiffre [qui] ne tient pas à ce qu'il est une représentation certifiée et concise d'une réalité objective, mais à la place qui lui est attribuée dans un énoncé formulé dans le cours des activités de la vie quotidienne » que nous nous intéressons (Ogien, 2020, p. 101).

La preuve est ici constituée par le chiffre et la réalité qu'il représente. Dans notre étude du recours aux chiffres dans la diffusion du *Housing First*, toujours dans une perspective de sociologie de la quantification, Albert Ogien nous permet de prolonger la réflexion. En effet, il ne s'intéresse ni à l'usage social du chiffre (à savoir le rapport coût-efficacité), ni à la construction sociale (comment sont établis ces chiffres ?), ni à la validité scientifique (est-ce que ces chiffres décrivent la réalité des faits ?), mais à la valeur sociale de celui-ci (Ogien, 2020). Ce qu'il désigne par cette notion ce sont les différents types de rapports, comme l'adhésion, le rejet, la critique, la croyance ou l'indifférence, entretenus par les participant·es à une forme d'action politique avec les diverses descriptions quantifiées dont ils prennent connaissance.

C'est ainsi qu'il propose d'analyser le chiffre à partir du rôle que jouent l'existence et la circulation des données quantifiées, ce que nous appliquons ici dans l'étude de la promotion et de la diffusion du modèle *Housing First* et du programme *Un chez-soi d'abord* en France.

2.3.1 Quelles traductions pour ces données quantifiées ? Formes et publicisation

Les actrices parlent de « preuves » pour démontrer l'efficacité du *Housing First*. Mais quelles sont ces preuves ? Et comment sont-elles concrètement traduites ?

Elles prennent la forme d'écrits, de nombres représentés visuellement, de vidéos, et leurs accessibilités sont relatives. Les principaux résultats de l'expérimentation

française sont disponibles dans des rapports, des articles académiques et des vidéos. Ils sont généralement résumés par deux phrases par les promoteurices : « Ça marche, c'est prouvé ! » parce que « la recherche a démontré que 80 % des personnes restent en logement ». Cette utilisation des nombres renvoie à ce que Desrosières nomme « l'argument statistique » (Desrosières, 2008, p. 22). Depuis l'émergence de l'état néolibéral, les modalités et l'utilisation de l'argument statistique se sont considérablement transformées, explique-t-il. La politique fondée sur les preuves, comme elle l'est actuellement promue en France, révèlent deux dimensions des statistiques, comme « outil de preuve » et « outil de gouvernement ». Dans le cas du *Housing First*, l'argument statistique entraîne « une politique des nombres », avec la quantification via des indicateurs d'évaluation et de performance qui traduisent des mots en nombre, et une « politique des grands nombres », avec l'essai randomisé contrôlé qui conduit à « développer les populations selon un modèle stochastique » (Desrosières, 2008, p.18), affirmant que mettre en œuvre le programme *Un chez-soi d'abord* assure statistiquement le maintien en logement pour au moins 80 % des personnes.

Différentes modalités de preuves sont publiées par la DIHAL. Sur leur site internet, nous pouvons lire trois documents apportant quelques-uns des résultats de la recherche menée durant l'expérimentation sociale aléatoire.

(1) Dans « Un chez-soi d'abord. Principaux résultats 2011 / 2015 » (avril 2016, 4 pages), l'auteurice anonyme stipule que le programme est « une stratégie efficace dès les premiers mois d'accompagnements » aux vues du « maintien dans le logement de plus de 80 % des personnes ». Sont soulignés la « diminution de leurs symptômes, [l']amélioration de leur qualité de vie, [de leur] bien-être psychologique et [de l']estime de soi, de leur rétablissement » [ainsi que] la durée moyenne d'hospitalisation réduite de moitié. L'ensemble de ces facteurs sont comparés au « groupe de contrôle ».

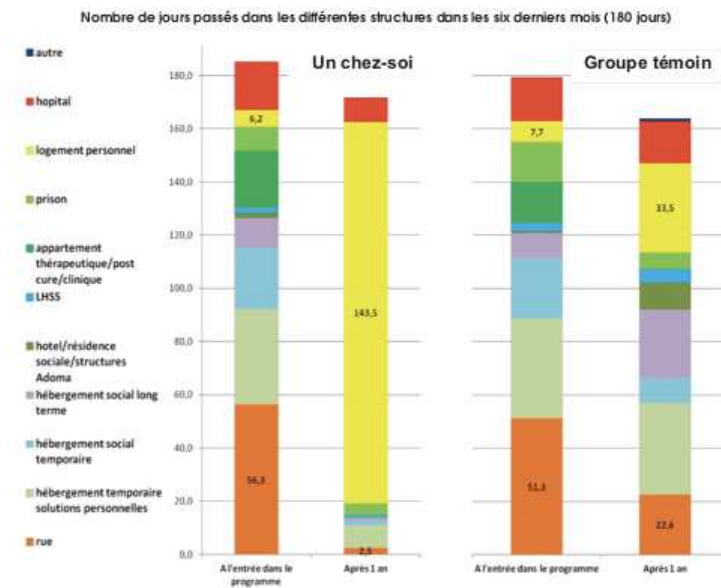


Figure n°6 : Extrait du document *Le programme expérimental « Un chez-soi d'abord »*. Principaux résultats 2011/2015, avril 2016, p.2, en ligne, Consultable en ligne.

L'utilisation de diagrammes colorés mettent en lumière les proportions relatives aux nombres de jours passés dans différents types d'hébergements pendant 180 jours (hôpital, hébergements sociaux, médicaux, privés, prison), dans la rue ou dans un logement personnel et de constater visuellement les résultats de la comparaison entre les bénéficiaires de l'intervention *Housing First* et ceux qui n'en bénéficient pas. Force est de constater que les bénéficiaires passent un nombre conséquent de jours dans un logement personnel contrairement à une diversité de situations pour les autres.

(2) Le « Rapport intermédiaire de la recherche — Volet quantitatif » (Mai 2016, 12 pages, en ligne), rédigés par quatre chercheur·ses en santé publique, met également l'accent sur les résultats positifs des bénéficiaires *Housing First* concernant les services de santé et de logement et des améliorations identifiables et mesurées chez les personnes du groupe *Housing First*. Sont ainsi mesurés le rétablissement avec l'échelle RAS, l'amélioration des symptômes avec le score (*MCSI Modified Colorado Symptom Index*) et la qualité de vie avec l'échelle spécifique S-QOL. Les résultats de ces mesures réalisées à partir d'outils scientifiquement éprouvés sont ensuite traduits en graphique.

Les résultats de l'analyse des coûts, prenant en compte services judiciaires, de soins et d'hébergement révèlent que le coût du programme *Un chez-soi d'abord* est compensé par les économies budgétaires que permettent l'intervention de type *Housing First*.

(3) Le powerpoint de « Présentation générale du dispositif Un chez-soi d'abord — Format powerpoint — Mai 2018 » (22 pages, [en ligne](#)) reprend les éléments de résultats et les différentes représentations visuelles des documents présentés précédemment. L'intérêt de ce document, au-delà de la traduction en écrits et graphiques des preuves apportées par l'expérimentation sociale aléatoire, c'est l'intention avec laquelle il a été produit, celle d'être un outil de communication et de sensibilisation.

D'autres traductions des preuves démontrant que le programme est efficace et efficient ont été réalisées : des publications académiques et des vidéos de vulgarisation. Comme nous pourrions nous y attendre avec la rhétorique de scientificité que nous avons déjà présentée, les équipes de recherche publient des articles dans des revues académiques. En effet, si les preuves sont inscrites dans la sphère scientifique, cela participe à leur scientificité. Les chercheur·ses français·es faisaient partie du laboratoire de santé publique, contribuant à leur inscription institutionnelle au monde social de la recherche et sont impliqués dans des activités de publications. C'est une manière d'être reconnu·es à la fois par leurs pair·es chercheur·ses et dans leurs carrières de recherche (Van Wesel, 2016). Les articles portent sur les échelles de mesure mobilisées dans l'expérimentation sociale aléatoire (Auquier *et al.*, 2013 ; Girard *et al.*, 2015 ; Boucekine *et al.*, 2016), les difficultés méthodologiques de l'essai randomisé contrôlé (Rhenter *et al.*, 2018), des approches comparées entre la France et le Canada (Goering *et al.*, 2012 ; Aubry *et al.*, 2021) ou entre des pays européens (Petit *et al.*, 2018 ; Gaboardi *et al.*, 2019), et les effets de l'accompagnement du programme *Un chez-soi d'abord* (Rhenter *et al.*, 2018 ; Loubière *et al.*, 2022), du point de vue du recours aux services d'urgences et hospitaliers (Tinland *et al.*, 2020), selon une analyse de coût-efficacité (Lemoine *et al.*, 2021), et concernant la mortalité (Tinland *et al.*, 2021).

Au-delà des informations fournies sur le programme français, leur accessibilité interroge : nombreux sont des articles issus de collaboration internationale et donc publiés en anglais (11 sur les 12 cités), et lorsqu'ils sont rédigés en langue française (Laval, 2018), leur accès est payant pour les personnes n'ayant pas de lien universitaire. De cette manière, nous pouvons conclure que ces articles ciblent directement le monde de la recherche, les sphères académiques et scientifiques, et cela nous interpelle sur les enjeux d'*accountability*, c'est-à-dire de rendre compte et de rendre des comptes, dans la publication de ces recherches.

Une autre modalité de traduction qui semble répondre à cet enjeu d'*accountability* s'incarne dans les vidéos produites par la DIHAL et disponibles sur Youtube, qui relatent l'implantation du programme *Un chez-soi d'abord*.

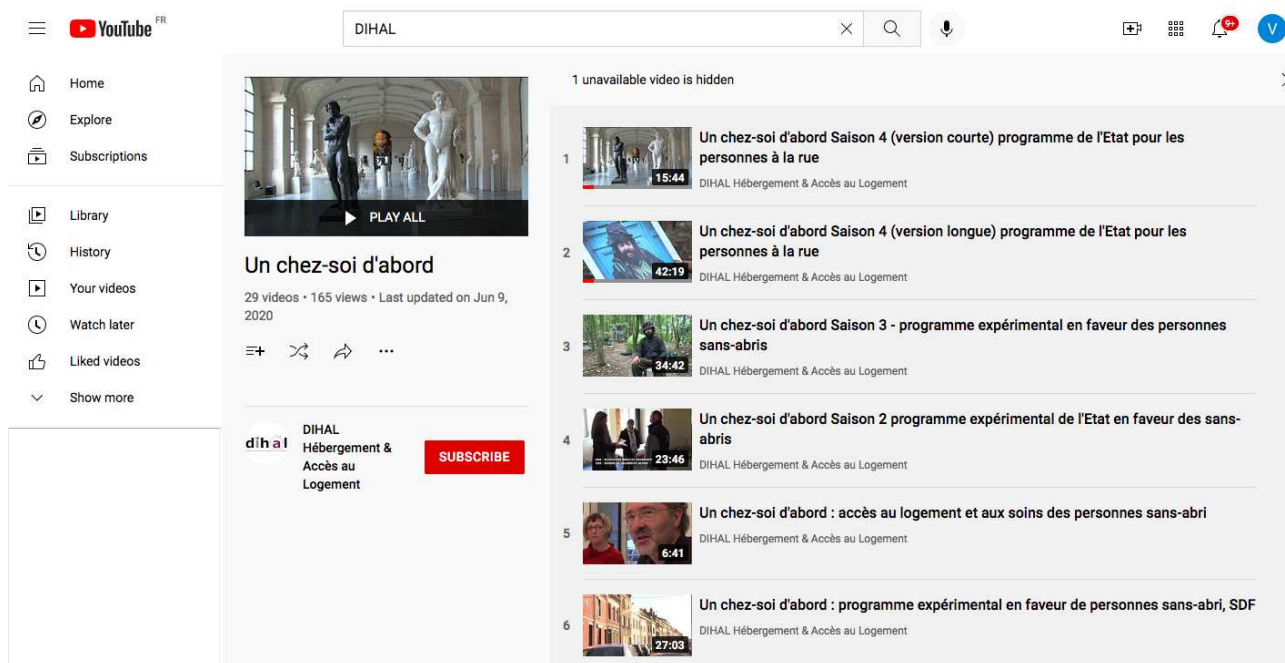


Figure n°7 : Capture d'écran, Youtube, consulté le 5/10/2023.

Chaque année, durant 4 ans, un réalisateur-documentariste a visité chaque site et les a documenté, principalement à partir d'entretiens avec les bénéficiaires-locataires. Lors de la dernière saison tournée, célébrant la pérennisation du programme, je le rencontre alors que je suis sur le terrain ethnographique à Marseille. Je l'accompagne réaliser une interview avec un locataire et il m'explique la consigne qu'il a reçue, celle de « filmer les parcours réussis » (20/02/2017, Marseille, carnet n°2). Les images sont cadrées proches du visage et montées sur une musique de piano, probablement dans une intention de produire de l'émotion. Il apparaît censé que l'objectif est de promouvoir le programme et qu'ainsi les actrices préfèrent montrer les situations et aspects positifs liés à ces objectifs. De cette manière, les locataires déclarent à l'écran :

« Honnêtement, c'est magnifique, magnifique. Une confiance aveugle. Ils ont tout fait pour me respecter, je les respecte à 100 %. Un chez-soi, ils me protègent, ouais » (Christopher, 2min18)

« C'est vraiment un programme super, c'est super ! » (Non nommé, 2min45)

« Le logement ça m'a apporté le bien-être, ça m'a apporté l'envie de revivre, ça m'a apporté de me situer comme toute personne » (Amaria, 8min22).

On y voit aussi des scènes avec des professionnel·les : une visite au musée, une visite d'un bénéficiaire avec un travailleur social à un ancien bénéficiaire ayant déménagé à la campagne, et une réunion de préparation de la nouvelle publication d'un journal. L'enquête ethnographique m'a permis d'échanger sur ces scènes, voire d'y assister. Dans le cas de la visite à la campagne, le travailleur social récemment recruté au sein de l'équipe me fait part de l'étrangeté de cette visite, due d'une part au jeu d'acting pour la caméra et d'autre part, car il ne connaissait pas l'ancien bénéficiaire. Mais, ces scènes permettent de montrer que des personnes peuvent quitter le programme et trouver leur propre logement, solliciter les services sociaux et aller mieux, comme l'ancien bénéficiaire l'indique « on parle même d'arrêter l'hôpital [psychiatrique] de jour ».

À Marseille, l'équipe essaie de maintenir une organisation d'usager·ères, comme le requiert le cahier des charges et le décret, qui publie un journal : *La feuille de chou*. Le jour de la présence du réalisateur documentariste, l'équipe a réuni les quelques membres de cette rédaction pour que la préparation de la publication soit filmée. Dans la scène, nous pouvons voir six personnes : trois d'entre elles sont des membres de l'équipe et les trois autres sont des bénéficiaires de longue date du programme. Iels incarnent en quelque sorte le rôle de « mascottes », car iels sont à l'aise pour parler de leurs histoires et expériences au sein du programme. Iels sont généralement sollicité·es pour prendre la parole en assemblée publique. Ces coulisses des vidéos tournées n'ont pas pour objectif de réfuter l'efficacité du dispositif, mais permettent de souligner les choix effectués par les actrices clefs pour mettre l'accent sur ses effets bénéfiques.

En liant les approches de la sociologie de la quantification et de la sociologie de la traduction, nous avons pu examiner différentes formes dans lesquelles les preuves s'établissent, sont diffusées et par quels canaux et accessibilités il est possible d'en prendre connaissance. Comme l'écrivent Isabelle Bakouche et Michel Naepels :

Les formes du savoir écrit, et notamment le cadastre ou la généalogie, procédant par matérialisation durable et décontextualisation de données, constituent en eux-mêmes des procédures d'établissement de la preuve qui s'opposent à des formes

d'établissement d'une légitimité par la notoriété, les relations d'interconnaissance ou la production d'un consensus local.

Backouche et Naepels, 2009, p.3

Nous ajoutons à la matérialisation écrite et graphique de ces preuves établies celle de la vidéo, et soulignons que leurs forces se fondent aussi sur leur potentiel de diffusion, adapté aux sphères qui vont permettre de convaincre, la sphère académique, et à celles qu'il faut convaincre, la sphère publique et politique.

2.3.2 Décider et convaincre : usage et valeur du chiffre

Nous l'avons vu, les arguments d'une politique fondée sur les preuves et donc les procédés d'établissements de ces preuves se fondent dans l'objectif d'aider à la décision publique. Les décisions des pouvoirs publics seraient ainsi *fondées*.

Dès lors, nous pouvons présumer que le gouvernement français attend les résultats finaux de l'expérimentation sociale aléatoire pour décider de son avenir : continuité du programme ou non. Alors que la décision de poursuivre sa mise en œuvre est rendue officielle par la publication d'un décret, très attendu fin décembre 2016, l'année précédente les actrices impliquées au sein de l'expérimentation sont déjà au courant de cette décision. Celle-ci est donc ée prise avant les résultats finaux et l'établissement final des preuves. Cela nous incite à nuancer le rôle des preuves en elles-mêmes dans la conduite d'une politique fondée sur les preuves, comme l'analyse le coordinateur de la recherche qualitative :

Christian L. : Mais ce que je veux dire c'est que dès le mois de juin 2015, le gouvernement a décidé qu'il était d'accord pour élargir l'expérimentation. Donc ça avec le recul c'est un peu étonnant. C'est-à-dire qu'on a une des premières fois en France, sûrement d'autres fois où ça s'est fait, en tout cas c'est assez exceptionnel, on a une expérimentation scientifique sur un dispositif expérimental, on nous dit « c'est bien, c'est l'aide à la décision, ça permettra aux politiques à un moment donné de décider en connaissance de cause », en fait ils décident avant qu'ils aient rendu des rapports finaux quoi. Donc c'est un peu la dynamique du programme qui a primé sur des résultats scientifiques. Et moi je trouve, avec le recul, que c'est pas plus mal, parce qu'avec cette question d'aide à la décision technique, ou technologique, technocratique ou technoscientifique, ça pose des problèmes. Parce qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont des éléments d'appropriation française de la culture du rétablissement, du chez-soi, des

nouveaux éléments qui font qu'ici on est dans un État-providence, alors qu'aux États-Unis on est dans un état beaucoup plus libéral. Et y'a des éléments de transfert qui sont difficilement plus évaluable, sinon par le fait qu'il y a une dynamique d'expérimentation et qu'elle va jusqu'au bout quoi. Moi ça me... À la fois ça m'a étonné et en même temps ça permet de relativiser tout ce discours technoscientifique sur les sciences dans l'idée de la décision politique, la *decision making*, comme ils disent, euh ça me gêne pas plus que ça.

Enquêtrice : Et du coup comment vous avez su que ça allait être étendu à d'autres villes ?

Christian L. : Parce que le service du Premier ministre a confirmé... C'est officiel, au mois de juin, qu'ils allaient étendre le programme à partir de 2017. Christian Laval, coordinateur national du volet qualitatif de l'évaluation du programme *Un chez-soi d'abord*, jeudi 17 décembre 2015, Lyon, entretien enregistré.

Nous pouvons en conclure que le gouvernement n'avait pas besoin de connaître toute l'analyse des données collectées durant l'expérimentation sociale aléatoire. Nous pouvons seulement supposer que dans un contexte permanent de réductions des coûts et de restrictions budgétaires, savoir que le programme permet d'éviter des dépenses est suffisant pour justifier cette décision.

Au cours de l'enquête ethnographique multi-située, j'ai rencontré deux personnes dont le rôle les démarquait des autres actrices impliquées dans le *Housing First* français. Du fait de leurs missions de promotion du *Housing First*, elles utilisaient fréquemment et avec insistance la rhétorique de « ça marche, c'est la Recherche qui le dit » fondée sur des arguments statistiques. Ici le chiffre, ou les données quantifiées, sont dotées de trois propriétés de l'objectivité : être vraie, neutre et incontestable. Albert Ogien nous explique que :

La valeur sociale du chiffre dans l'ordinaire des échanges politiques est déterminée par deux effets associés à cette dotation caractéristique de propriétés :

- ces trois propriétés de l'objectivité, être vraie, neutre et incontestable donc, sont en règle générale systématiquement attribuées au chiffre. Parce qu'on a un chiffre, on porte un discours objectif, car ce chiffre est vrai, neutre et incontestable.
- l'anticipation de cette attribution permet de se servir du chiffre dans toutes sortes de stratégies et de manipulations.

Ogien, 2020, p.102

Et cela est en lien avec un nouveau registre de légitimation de l'exercice du pouvoir apparu depuis une quinzaine d'années dans ce qu'il nomme les « démocraties avancées », celui de « gouverner au résultat ». Il entend la notion de résultat au sens particulier de mesure de la performance de l'action de l'État, selon le degré de réalisation d'objectifs chiffrés appliqués aux politiques publiques.

Encadré n°11 : Pascale Estecahandy et Fanny G., deux entrepreneuses en politique à l'échelle nationale et locale

Pascale Estecahandy est médecin spécialisée dans la précarité et co-auteurice du rapport gouvernemental sur *La santé des personnes sans chez soi*. À la suite de ce rapport, elle a été nommée par le DIHAL comme coordinatrice nationale pour piloter l'expérimentation sociale aléatoire et occupe ce poste jusqu'à la fin de la période de déploiement (prévue en 2022). Sa mission s'inscrit à l'interface des actrices institutionnelles gouvernementales, des représentant-es de l'État à l'échelle locale et des professionnel-les de terrain et dans les institutions affiliées. Elle a une vue globale sur les différentes implantations du programme en France, apportant un soutien dans les implantations locales et participe à la promotion du *Housing First* en particulier dans sa phase de déploiement.

Fanny G. est cheffe de projet en charge de la promotion du Logement d'abord dans la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la Fédération des acteurs de la solidarité. Anciennement travailleuse sociale dans le champ du sans-abrisme, elle a essayé de monter une structure de type Logement d'abord à Lyon avec un ami avant d'être recrutée par la Fédération des acteurs de la solidarité pour piloter l'implantation du *Housing First* sur le territoire. Sa mission est principalement d'informer et sensibiliser les organisations sociales et médico-sociales, et d'organiser des formations sur la philosophie et les pratiques liées. Elle a piloté durant deux ans des groupes de travail à Lyon et à Grenoble dans l'objectif de concevoir la réponse à l'appel à projet pour implanter le programme *Un chez-soi d'abord* dans ces villes (voir chapitre 4). Elle est en lien avec l'échelon national, notamment via la Fédération des acteurs de la Solidarité et la DIHAL, avec les équipes du programme expérimental, des membres de la recherche quantitative (par interconnaissance personnelle), et au niveau régional avec des organisations urbaines et rurales en recherche d'informations et d'accompagnement sur le *Housing First*.

Ainsi Pascale Estecahandy et Fanny G. travaillent activement à la circulation du programme *Un chez-soi d'abord*. Parce-qu'elles croient au *Housing First*, elles sont déterminées à investir leur temps et leur énergie dans l'espoir que ces programmes soient largement implantés sous forme de politiques publiques ; en ce sens nous pouvons les considérer comme des « entrepreneuses en politiques » (Kingdon, 2010, p. 122). Une partie de leurs missions, bien qu'elles ne soient pas à la même fonction professionnelle et avec le même parcours, est similaire : présenter le programme à des personnes qui ne sont pas familières du *Housing First* dans l'objectif de les convaincre du bien-fondé des pratiques. Car, au-delà de diffuser le programme *Un chez-soi d'abord* qui comporte bien des spécificités en termes de public, budget, organisation institutionnelle et professionnelle, il s'agit surtout de « faire tâche d'huile » et de contribuer à un changement plus global des pratiques. J'ai pu observé ce travail de

sensibilisation à plusieurs reprises : elles débutent généralement leurs présentations en montrant la vidéo produite par la DIHAL mentionnée précédemment, puis elles énoncent les résultats positifs de l'expérimentation en insistant sur le fait que cela a été évalué par une équipe de recherche.

Les preuves établies sont mobilisées par ces deux entrepreneuses en politiques d'une part, en rappelant le caractère « fondé sur des preuves » des pratiques et du programme dont elles parlent, et d'autre part par le recours régulier à l'argument statistique afin de convaincre l'audience qu'elles ont en face d'elle ; une étape préalable à l'implantation. Qu'elles s'adressent à des personnes des services sociaux ou d'institutions psychiatriques, elles sont confrontées à l'enjeu de convaincre que le *Housing First* peut être *bien* pour les personnes sans abri avec des besoins élevés au contraire du modèle dit traditionnel de prise en charge. Elles peuvent faire face à un·e travailleur·se social·e assurant qu'il y a une nécessité d'évaluer la capacité à habiter d'une personne en hébergement d'urgence ou de réinsertion tandis que les équipes *Un chez-soi d'abord*, s'appuyant sur les résultats de la recherche, assurent qu'il n'y a aucune prédictibilité à la capacité à habiter. Dans un contexte de diminution des financements de dispositifs sociaux, comme les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les professionnel·les du champ craignent les critiques concernant leurs métiers qu'implique la rhétorique du changement de paradigme et des pratiques promues dans le *Housing First*⁹⁷ ; iels sont alors d'autant plus, pour certain·es, des cibles à convaincre. Ou bien cela peut être des professionnel·les du champ de la psychiatrie qui ne sont pas familier·ères du courant du rétablissement et qui éprouvent des difficultés à concevoir que des patient·es avec des troubles psychotiques diagnostiqués vivent en dehors de tout maillage psychiatrique⁹⁸. Cela peut également être entendu dans une logique de défense de la psychiatrie, contextuelle à une détérioration des moyens de l'hôpital public (Juven *et al.*, 2019).

⁹⁷ J'ai moi-même pu expérimenter et observer cette posture de défense de la part de travailleur·ses sociaux·les rencontré·es à différents moments et dans des contextes professionnels ou personnels. Et je l'avoue, j'ai moi aussi eu recours à l'argument statistique pour « défendre » le *Housing First*.

⁹⁸ Les chercheur·ses de l'évaluation qualitative partagent cet enjeu face aux injonctions du secteur psychiatrique ou social : « La psychiatrie publique définit des critères individuels d'accès au logement : parcours de soins engagés, contrat de soins ou expression d'une demande de soins. Dans le champ de la réinsertion sociale, l'accès à l'hébergement et au logement est également conditionnée par l'élaboration de critères définis collectivement susceptibles de conditionner l'accès à l'hébergement et au logement : à un suivi sanitaire d'abord, à l'abstinence ensuite, puis à un projet d'insertion, etc. » (Laval et al., 2015, p. 307).

En somme, le *Housing First* n'apparaît pas nécessairement comme une solution logique à toutes les professionnel·les impliqué·es auprès des personnes sans-abri dans leurs activités. Et c'est pourquoi les entrepreneuses en politiques, Pascale Estecahandy et Fanny G., recourent à des arguments d'efficacité fondés sur une recherche scientifique pour que les résultats ne puissent être contredits. Pour le dire autrement, elles s'appuient sur la valeur sociale du chiffre attribuée dans l'action publique.

2.3.3 Adapter l'action ?

Les pratiques de quantification du sans-abrisme par les recensements ou les dénombrements s'inscrivent dans un objectif de connaissance de la population sans abri. Il s'agit de « mieux connaître une situation pour mieux y répondre », comme j'ai pu l'entendre lors de la Conférence des villes sur les décomptes des personnes en situation de rue à Paris en octobre 2019 ; autrement dit connaître les besoins et ainsi adapter l'offre sociale. Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM à Montréal, relève d'ailleurs un enjeu critique à ce sujet :

Ce qui nous préoccupe au-delà de l'enjeu du nombre, est-ce que c'est 3 000 personnes en situation d'itinérance à Montréal ou 30 000, c'est l'impact que ça a de cibler une partie de la population, en fonction d'un résultat qu'est le dénombrement, sur les actions elles-mêmes et le financement qui s'en suit.

Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal, entretien enregistré.

D'ailleurs, lors de notre observation de la Conférence des villes organisée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, seules deux actions faisant suite au dénombrement sont citées. L'une à Paris, qui a consisté en l'ouverture d'un lieu-ressource pour les associations et les personnes souhaitant s'impliquer bénévolement auprès des sans-abri, nommé la Fabrique de la Solidarité⁹⁹. Et l'autre à Rennes, où la chargée de mission explique qu'une bagagerie a été ouverte à la suite de l'opération organisée par la ville, même si ce projet « était déjà dans les tuyaux ».

Ainsi mon travail d'enquête sur les pratiques de dénombrements révèle un processus de quantification du sans-abrisme plutôt centré sur des enjeux techniques. Ceux-ci

⁹⁹ Une chercheuse du Comité scientifique m'informe lors d'un échange que la Halte pour les femmes a ouvert suite à la première Nuit de la Solidarité à Paris, pourtant cela n'en est pas fait mention lors de la Conférence des villes.

concernent le budget de réalisation du dénombrement, la gestion des bénévoles allant du recrutement, à la formation, l'encadrement et la valorisation de leurs participations, ou encore comment comparer les chiffres d'une année sur l'autre. À Rennes par exemple, près de 30 000 euros comprenant le matériel, la nourriture pour les bénévoles et des Thermos de café ont été engagés, auxquels il faut ajouter un poste de chargée de mission à temps plein.

S'il est certain qu'au départ, à Paris, la première Nuit de la Solidarité est une réponse critique et contestataire au discours gouvernemental, les actrices semblent par la suite se restreindre sur la politisation du problème public du sans-abrisme. En se concentrant sur le sans-abrisme de rue, les dénombrements laissent de côté ce qui est qualifié par certain·es de « sans-abrisme invisible ». Nous pensons en particulier aux femmes qui peuvent recourir à des stratégies comme utiliser les bus de nuit, passer la nuit dans les salles d'attente des urgences médicales ou échanger un toit contre du travail sexuel, les rendant moins visibles dans l'espace public, considéré comme un lieu de danger (Maurin, 2017). Nous pouvons également penser aux personnes habitant en squat dont la prise en compte dans les dénombrements rendrait également visibles les bâtiments vacants non présents sur le marché immobilier.

Cette pratique de quantification renvoie ainsi à une manière de concevoir le sans-abrisme pour les politiques publiques et d'y répondre. À ce sujet, Pierre Gaudreau nous éclaire à partir de la situation canadienne :

Vous travaillez sur le *Housing First*. Au Canada, présentement le gouvernement fédéral a annoncé des fonds pour la prochaine décennie visant réduire l'itinérance chronique de moitié, ça met l'objectif. Mais pour nous, pour réduire l'itinérance chronique il faut agir en prévention. [...] Et le dénombrement, c'est pas un outil pour aller vers ça.

Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal, entretien enregistré.

Nous pouvons alors nous demander si les dénombrements en tant qu'instrument de l'action publique ne participent pas à la technicisation du problème public du sans-abrisme et par-là même contribuent à le dé-politiser. D'ailleurs Pierre Gaudreau me disait :

Nous on pense que l'utilité de cet exercice-là, les investissements dans cet exercice-là, seraient mieux placés ailleurs. Notre ancienne présidente disait « laissez pas

l'argent au dénombrement, donnez nous l'argent pour aider à les loger, ça va vous coûter moins cher et il va y en avoir moins ». C'est une image bien entendu.

Pierre Gaudreau, directeur du RAPSIM, 27 juin 2019, Montréal, entretien enregistré.

Conclusion : dans quelle mesure les personnes sans abri comptent-elles dans la quantification du sans-abrisme ?

Dans ce chapitre, l'enquête ethnographique nous a menés à investiguer les interactions entre sans-abrisme, scientificité par la production de preuves et néolibéralisme par une culture d'objectifs et de résultats. L'analyse repose sur la sociologie de la quantification d'abord proposée par Alain Desrosières, sur l'établissement des mesures de conventions, et prolongée par Albert Ogien en prenant en compte la valeur sociale du chiffre. Nous avons documenté certaines des « activités sociales de construction, d'élaboration et d'utilisation des chiffres » concernant le sans-abrisme et la lutte contre celui-ci (Henneguelle et Jatteau, 2021, p. 38).

La quantification du sans-abrisme est un enjeu majeur à partir des années 1990 dans les sphères politiques, médiatiques et d'organisations de défense des droits aux États-Unis, au Canada et en France. Ces pratiques sont liées à la visibilité du problème social, avec la construction scientifique et politique du problème public. Néanmoins les modalités de quantification diffèrent d'un pays et d'une période à l'autre. Ces différences s'inscrivent également dans des controverses à la fois d'ordre méthodologique et épistémologique, tel que l'indique Pierre Gaudreau, un adversaire du dénombrement pratiqué à Montréal en 2015 et 2018. Pourtant le dénombrement apparaît actuellement être la pratique privilégiée de quantification du sans-abrisme, aux dépens du recensement ou de l'enquête quantitative à grande échelle, pour des raisons de reproductibilité, de comparaison et de coûts.

Mes recherches sur le *Housing First* m'ont conduite à réfléchir à la quantification sous le prisme de la scientificité, des interactions entre objectivité et mesure politique. La première quantification observée est celle de l'expérimentation sociale randomisée, qui montre le recours à la science comme outil de preuve au sein des politiques fondées sur les preuves. Nous avons ainsi pu remarquer le rôle prégnant et la valeur accordée aux expérimentations sociales randomisées par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre du *Housing First* aux États-Unis (État de l'Utah), au Canada (gouvernement fédéral) et en France (État) et pour son implantation dans les politiques publiques. La seconde quantification revient sur les dénombrements locaux, à travers le récit de l'opération parisienne *La Nuit de la solidarité*, issue d'une contestation politique et maintenant considérée comme un instrument de l'action publique, auquel est associé

un comité scientifique. Ces deux observations viennent contextualiser le caractère scientifique liée à la dimension rhétorique intrinsèque au modèle *Housing First*.

Enfin, l'étude de la traduction et de la circulation des « données » produites par la quantification révèlent les usages de l'argument statistique (Desrosières, 2008). En France, nous avons observé que cet argument n'a pas été véritablement mobilisé pour la prise de décision de prolonger le programme *Un chez-soi d'abord*, mais surtout pour convaincre ceux qui sont à convaincre, ou pour le dire autrement ceux dont l'alliance est nécessaire pour diffuser le programme. Ainsi, ce chapitre prolonge le précédent dans l'analyse de la production d'un *modèle de preuves*.

Avant de clore celui-ci, une remarque s'impose pour ouvrir la réflexion. En considérant à la suite des sociologues de la quantification que celle-ci est à la fois une conséquence et une modalité de l'État néo-libéral, une première interrogation doit être soulevée. Je reprends ici une question posée par une personne du public et la réponse fournie, lors de l'atelier où la DIHAL et l'Insee présentent la Nuit de la solidarité nationale :

- Que pensent les personnes concernées d'être questionnées ainsi ?
- C'est intéressant, mais on leur pose pas directement la question, répond la Cheffe de projet de la DIHAL.
- Je pense qu'il y a une forme de lassitude liée à la multiplicité des enquêtes, poursuit le Directeur de Projet statistique Grande Pauvreté de l'Insee, on leur dit que c'est pour améliorer les politiques publiques, mais parfois leurs situations ne s'améliorent pas.

Atelier « Connaissances du sans-abrisme » dans le cadre de la *Semaine de l'hospitalité* organisée par la Métropole de Lyon, 15 octobre 2021, carnet de terrain.

Ainsi la quantification du sans-abrisme, notamment en se focalisant soit sur la visibilité à un instant T, soit sur le recours à des services, est entremêlée d'enjeux publics et politiques et avec du recul je m'interroge : dans quelle mesure les personnes sans abri comptent-elles dans la quantification du sans-abrisme ?

Les preuves de l'efficacité du *Housing First* sont présentées au sein de la communauté scientifique et dans les communautés politiques aux États-Unis, au Canada et en France. Elles démontrent que le *Housing First* coûtent moins cher que le modèle en escaliers. La visibilisation de cette efficacité et efficacité participe à la diffusion du modèle. Cet enjeu que les actrices nomment « transfert » s'inscrit pourtant dans des

contextes nationaux d'implantations différents, dont les disparités entre les investissements publics, le marché du logement, les systèmes de soins, et l'existence d'équipes de Traitement dynamique communautaire ont des effets sur l'implantation du *Housing First*. C'est sur la situation française avec le programme *Un chez-soi d'abord*, que nous allons maintenant nous concentrer. Nous tiendrons toujours le fil de la dimension rhétorique, tout en développant le *Housing First* comme modèle organisationnel dans la prochaine partie.

Conclusion de partie I

Dans cette partie, nous avons observé le procédé rhétorique de constitution du *Housing First* en tant que modèle. Le programme développé par Sam Tsemberis en 1992 à New-York, *Pathway to Housing*, se distingue des autres dispositifs de logement accompagné mis en œuvre durant cette période. Cette distinction est mise en valeur par Tsemberis, qui adopte une « configuration narrative dramatique » pour désigner des victimes – les personnes sans abri –, un problème – la société ne les aide pas comme elles en ont besoin – et une solution – leur permettre d’accéder à un logement et leur proposer un accompagnement médico-social le moins contraignant possible (Cefai, 1996). Elle s’appuie également sur la critique du système d’hébergement et des réponses au sans-abrisme. Ce système qualifié « en escalier » est décrit comme inefficace et moralisateur à l’opposée, des études comparatives soutiennent la mise en œuvre du *Housing First*.

La constitution de la preuve – le *Housing First* permet à 80% des personnes sans abri qui accèdent à un logement par le programme de s’y maintenir et d’aller mieux – et de sa démonstration caractérisent le *Housing First* comme un *modèle de preuves* et, permet sa circulation en tant que réponse au problème public du sans-abrisme. Le ciblage de l’action en direction de personnes sans abri dites « chroniques » intègre le dispositif rhétorique appuyée par l’histoire racontée par Tsemberis, l’étude de Culhane et l’article de Gladwell.

La dimension scientifique constitue un argument rhétorique qui facilite l’implantation du programme à plus grande échelle aux États-Unis, dans l’Utah et comme orientation stratégique fédérale. Elle est également révélatrice d’un contexte néo-libéral où les politiques publiques s’appuient sur des logiques de preuves dans une volonté de réduction des coûts sociaux. La proposition d’implanter le *Housing First* au Canada et en France se fonde alors sur la conduite d’expérimentations sociales aléatoires.

Partie 2 – Implanter le *Housing First* en France : enquête au sein d'un dispositif d'institutionnalisation

Introduction de la partie

Dans cette seconde partie nous resserrons la focale sur l'implantation française du *Housing First* : quelles sont les conditions d'implémentation et d'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* ?

Le chapitre 3 propose une analyse de l'implantation du *Housing First* dans le champ politique et de l'action sociale, en reconstituant les réseaux d'alliances du point de vues des actrices. À partir d'une expérience initiale à Marseille, nous observerons le changement d'échelles réalisé par une expérimentation sociale aléatoire dans un premier temps, puis l'inscription de manière durable dans les politiques publiques du sans-abrisme. Au cours de cette seconde période, les actrices du programme distinguent des étapes : « la pérennisation » des dispositifs existants à Paris, Lille, Toulouse et Marseille, « le déploiement » sur de nouveaux territoires, « l'essaimage » c'est-à-dire l'ouverture à d'autres publics, la diffusion de pratiques, etc. Ces phases répondent à une perspective d'institutionnalisation que les actrices nomment « modélisation ». Dans son précis *Sociologie des institutions*, Virginie Tournay indique qu'« instituer équivaut dès lors à mettre en conformité des pratiques concrètes et effectives avec la rationalité des discours établis »¹⁰⁰ (Tournay, 2011, p.55). La production des règles d'organisation est étudiée à partir de deux instruments de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2012a), qui visent une homogénéité et une reproductibilité du programme : le cahier des charges et le groupement de coopération sociale et médico-sociale.

Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès nous rappellent que les instruments de l'action publique sont à la fois « porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé » et qu'ils constituent des dispositifs « à la fois technique et socia[ux] qui organise[nt] des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des

¹⁰⁰ Elle s'appuie sur des œuvres de Michel Foucault qui « fixent le processus d'institutionnalisation à l'établissement d'une correspondance entre des pratiques médicalisées de répression et un discours normalisateur de la maladie mentale et de la clinique » (Tournay, 2011, p. 55).

représentations et des significations dont il[s sont] porteur[s] » (Lascoumes et Le Galès, 2012a, p.13).

Le chapitre 4 prolonge l'étude de l'institutionnalisation en suivant la mise en place de la commission d'admission des bénéficiaires au sein du dispositif, un nouvel instrument consécutif à la conclusion de l'expérimentation. Le contenu de ce chapitre se distingue des autres du fait de ma posture impliquée, en tant que coordinatrice de la commission. Celle-ci se situe dans la participation observante au plus proche des valeurs, des enjeux et des tensions liées à cette organisation.

Mis en perspective, ces deux chapitres donnent à voir l'institutionnalisation de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord*, et laissent entrevoir un *modèle organisationnel* pour soutenir les principes du *Housing First*.

Chapitre 3 : La diffusion du *Housing First* en France : changement(s) d'échelle(s)

Dans ce chapitre, l'enquête se focalise sur l'implantation du *Housing First* en France. Lorsque je rencontre la coordinatrice nationale du programme et de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord*, Pascale Estecahandy, en 2016 elle m'indique : « Le *princeps*, c'était le squat et Vincent. Donc cette intervention est un peu *princeps*, voilà. » (14/10/2016, Paris, entretien enregistré). Il s'agit de Vincent Girard, un psychiatre marseillais fréquemment désigné comme celui qui a initié le transfert du *Housing First* en France.

Alors comment un squat a-t-il donné lieu à une expérimentation sociale aléatoire, ensuite institutionnalisée ?

En adoptant une perspective de sociologie de la traduction, nous retracerons les événements et réseaux d'alliances qui précèdent l'expérimentation *Un chez-soi d'abord* en 2012 (3.1). Puis nous nous intéresserons à l'institutionnalisation du point de vues des actrices qui l'organisent (3.2), et enfin de ceux qui s'approprient les outils du *Housing First* en Rhône-Alpes (3.3).

3.1 Importer le Housing First : sociologie de la traduction

L'histoire raconte que le programme *Un chez-soi d'abord* prend ses racines dans un squat thérapeutique ouvert à Marseille en 2006. Dans cette sous-partie, j'aborde la genèse du programme *Un chez-soi d'abord* et son inscription dans les politiques publiques en adoptant la méthode d'enquête et d'analyse de la sociologie de la traduction. C'est-à-dire à la manière de Michel Callon et de son célèbre article de 1986, je propose ici de suivre les actrices impliquées dans l'implantation expérimentale du *Housing First* en France et de repérer comment iels définissent et associent les différents éléments qui composent leur monde (1986, p.177)¹⁰¹. La perspective de la sociologie de la traduction, habituellement mobilisée dans les études des sciences et des techniques, permet de retracer les jeux et systèmes d'alliances qui se font, se défont et s'accumulent pour donner à lire la constitution progressive d'un savoir sur le *Housing First*, d'une part ; et de comprendre comment une action collective locale donne lieu à une politique d'envergure nationale, d'autre part.

Je m'appuie ici sur diverses documentations pour tenter de tirer les fils de ces alliances. Les dates clefs et historiques mises en ligne sur le site internet de l'équipe MARSS et de l'association *Les Nomades Célestes* ; un article publié dans *Le Monde* en 2006 intitulé « Psy des rues » et un dossier consacré à « l'histoire d'un squat thérapeutique » dans *Lien Social* en 2010 ; la présentation d'un extrait d'*Insensés Sensibles*, une publication artisanale, collective, poétique et documentaire initiée par une artiste au sein des *Nomades Célestes* en 2008 ; le livre-mémoire d'un ancien directeur d'une grande association marseillaise intitulé *Le travail social... Le grand malentendu*¹⁰² ; une vidéo de la visite de la Ministre de la Santé en 2008 ; les interviews données dans l'émission *l'Intempestive* diffusée sur Radio Galère en 2010 ; les rapports gouvernementaux, celui intitulé *La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement à un rétablissement sanitaire et social* remis en 2009 et celui de l'évaluation qualitative de l'expérimentation du programme *Un chez-soi d'abord* datant de 2015 ; et enfin, des extraits d'ouvrages consacrés à la pair-aidance récemment publiés dont *Pair-aidance en santé mentale: Une entraide professionnalisée* (Cellard et

¹⁰¹ Nous pourrions aussi dire issue de la théorie de l'acteur-réseau, ou de l'*Actor-network theory*, mais comme l'ont expliqué les désignés fondateurs de cette théorie, Michel Callon et Bruno Latour, l'usage de ce terme a dépassé leurs intentions initiales, un processus de traduction en soi.

¹⁰² Kérimel de Kerveno, Éric. *Travail social... Le grand malentendu*. Champ social « Acteurs sociaux », 2018.

Franck, 2020)). L'étude documentaire que j'ai construite au fur et à mesure de l'ethnographie de terrain est complétée par des entretiens avec des personnes impliquées à ce moment-là autour de ce squat en tant qu'activistes (Cyril Farnarier, Vincent Girard¹⁰³) ou représentante de la municipalité marseillaise (Mylène Frappas), dans l'expérimentation (Pascale Estecahandy, Marie Gaffet, Vincent Girard) et son institutionnalisation (Pascale Estecahandy, Vincent Lézac).

3.1.1 Genèse marseillaise, premier enrôlement : Un squat thérapeutique nommé *Le Marabout*

Le point de départ de cette histoire se cristallise autour de l'ouverture d'un squat dit « thérapeutique », *Le Marabout*, à Marseille en 2006. Lors de mon premier passage dans la ville phocéenne pour rencontrer l'équipe *Un chez-soi d'abord*, début novembre 2016, je suis guidée dans la rue Curiol, où le numéro 46 m'est désigné comme le lieu où « tout a commencé ». Je visite également *le Marabout* au 35.

Alors que nous raconte l'enquête documentaire et par entretiens à propos des actrices à l'initiative de ce squat ? L'un est un « vagabond international, dépressif, alcoolique vivant dans la rue à Marseille » depuis 2001 après avoir parcouru durant huit ans l'Europe et l'Afrique du nord. L'autre est psychiatre et revient des États-Unis où il a été formé au rétablissement et à la pair-aidance à l'Université de Yale (*Yale Program for Recovery and Community Health*) avec l'équipe de Larry Davidson (Entretien, 2022). Il est décrit par Mylène Frappas « comme impétueux, ne prenant pas nécessairement compte [...] de] ce qu'il y avait et le patrimoine de la ville sur différentes questions, mais avec un regard très négatif sur la psychiatrie et l'idée qu'il pourrait apporter des solutions nouvelles avec un discours très militant, très militant ». Hermann Händlhuber et Vincent Girard se rencontrent devant une banque en 2004 alors que le premier fait la manche et que le second est en maraude en tant que bénévole pour Médecins du Monde, ils se lient d'amitié. En 2005, Vincent Girard propose à Hermann Händlhuber d'être bénévole comme lui au sein de la mission psychiatrie/sans abri de Médecin du Monde. Celui-ci indique en 2010, à la journaliste de *Lien Social*, qu'« il est vrai que pour un psychiatre, c'est difficile de prendre contact avec les gens des rues. Ils perçoivent souvent les psys comme un danger synonyme

¹⁰³ Les personnes qui ont, à ma connaissance, participé en tant qu'activistes étaient/sont également des chercheur·ses en sciences sociales.

d'intervention » (p.14). D'après Cellard et Franck, « cet homme lui fera ainsi bénéficier de sa connaissance extrêmement précise du milieu de la rue » (Cellard et Franck, 2020, p.90).

Girard est notamment mis en contact avec des actrices locales par la mission santé publique de la Mairie à laquelle il :

faisait des retours réguliers de son travail auprès des SDF, les personnes sans-abri et les questions de santé mentale. Il a travaillé immédiatement sur une mise en tension, on était pas encore à l'époque de la réhabilitation, ce qu'il mettait en tension c'était la faillite de la psychiatrie publique, le secteur, les formes de prises en charge, comment elles s'organisaient, la mise en place, la rupture des soins, la nécessité d'organiser au plus près.

Mylène Frappas, chargée de mission au sein du service de santé publique à la Ville de Marseille, à la retraite depuis 2015, 7 juin 2021, en visioconférence, entretien enregistré.

De son bénévolat à Médecin du Monde va se constituer progressivement une mission autonome de santé mentale dont l'objectif est d'intégrer un premier travailleur-pair, Hermann Händlhuber, et de cibler les personnes sans abri de longue durée avec des troubles psychiatriques. Cette mission se réalise en 2007 par un partenariat et un cofinancement entre Médecins du Monde et l'hôpital public local, l'AP-HM, avec la création d'une équipe de cinq salarié-es, une Équipe mobile précarité psychiatrique, du nom de MARSS pour *Mouvement et Actions pour le Rétablissement Sanitaire et Social*. Ils font partie des cinq salarié-es : Vincent Girard en tant que psychiatre et Hermann Händlhuber au titre de travailleur-pair.

Ces deux acteurs s'allient dans une mission, celle du soutien aux personnes vivant à la rue avec des problématiques psychiques et/ou psychiatriques, d'abord bénévolement au sein de Médecin du Monde puis comme salariés de l'EMPP-MARSS. Mylène Frappas explique qu'« immédiatement [elle n'a] pas entendu parler de la nécessité d'un toit d'abord, mais [que] ça s'est rapidement posé, et [que Vincent Girard] a constitué autour un pôle très actif, on y retrouvait des militants de la réduction des risques, sur les questions de la santé mentale avec ces nouveaux publics ». Si on commence à comprendre la logique qui sous-tend l'implantation du *Housing First*, nous ne serons pas surpris-es d'apprendre qu'ils font le constat, dès leur alliance, du

phénomène de « *revolving-doors* » – les portes tournantes –¹⁰⁴, des personnes qui alternent les hospitalisations et la rue. Comme Hermann Händlhuber l'indique « une chose était claire, sans logement on ne peut pas soigner les gens, c'est pas possible ». Ils réalisent le *primum movens* et formulent leur problème : il faut un toit pour que les personnes à la rue puissent se soigner et être soignées.

Au même moment, suite à l'impulsion donnée par une nouvelle élue à la santé sur les questions relatives à la santé mentale, la mission « santé publique » de la municipalité de Gaudin est chargée de s'intéresser à ces questions. Plusieurs types d'actions sont menées pour « problématiser », c'est-à-dire comprendre ce qu'il se passe et ce qui peut être fait pour les « gens pas tranquilles, fatigués », comme l'explique l'ancienne chargée de mission, Mylène Frappas. Et pourtant, malgré ce contexte sensible aux questions de logement et de santé mentale, des réseaux santé mentale et logement qui ont été mis en place, un dispositif d'intermédiation locative développé, un coordinateur d'atelier santé ville spécifique à la santé mentale recruté ; elle raconte que « de façon assez étonnante, *le Marabout* n'est pas né du tout de ces expériences-là, il est né en parallèle. Il est pas né dans le conseil d'orientation en santé mentale, il est né à côté. Ça, ça a été un parti pris, du côté de Vincent notamment ».

Selon Callon, la problématisation ne se réduit pas au « problème » mais doit aussi prendre en compte les actrices concernées. Deux dispositifs d'action collective permettent de décrire cette entre-définition des actrices. Par exemple, la création en 2005 du collectif Logement et santé est impulsée par les travailleurs de rue, Girard et Händlhuber, leurs collègues articulant social et sanitaire, et réunit des responsables de la Ville, des professionnel·les du centre hospitalier, des associations. Ils s'allient en juin 2006 avec Nasser Tachougaft pour fonder l'association Les Nomades Célestes, « un groupe d'entre aide de personnes de la rue qui ont connues la psychiatrie ». Nasser Tachougaft travaille alors à ASUD, une association pour l'auto-support des usagers et ex-usagers des drogues. Ainsi les personnes concernées car faisant l'expérience de la rue et des problématiques psychiatriques soit du point de vue personnel ou dans le cadre professionnel d'une part, et concernées par ces questions du fait de leur engagement militant ou de responsabilités politiques d'autre part, s'associent au problème que formulent Girard et Händlhuber. Et ceux-là définissent un « point de

¹⁰⁴ Vincent Girard utilise cette expression en anglais, qu'il traduit ensuite, dans l'interview qu'il donne pour *L'Intempestive* ; signe de sa propre circulation entre le monde anglo-saxon et français de la psychiatrie de rue.

passage obligé » : permettre aux personnes à la rue avec des problématiques psychiatriques d'accéder à un toit pour se soigner et être soignées.

Nous avons la première étape de la « traduction », la problématisation au cours de laquelle l'entité de départ –le *primum movens* Girard- Händlhuber – s'associe avec d'autres actrices sur un objectif commun, même si ces dernières ont des inclinations et des buts qui peuvent être en compétition avec ceux des autres. La seconde étape, l'intéressement, est alors constituée de l'ensemble des actions par lesquelles une entité, ici le duo, s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres actrices qu'elle a définie par sa problématisation. Et dans ce processus de scellage d'alliances, certaines se défont tandis que d'autres se créent. Un intéressement réussi signifie qu'il y a « enrôlement » : le(s) dispositif(s) d'intéressement fixe(nt) les entités à enrôler pour construire un système d'alliance, tout en interrompant d'éventuelles associations concurrentes, car « aucune argumentation aussi convaincante soit-elle, n'est assurée du succès. En d'autres termes le dispositif d'intéressement ne débouche pas nécessairement sur l'alliance, sur l'enrôlement » (Callon, 1986, p.189). Il s'agit alors de « décrire l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir » (Callon, 1986, p. 193).

Dans l'histoire que nous retraçons ici, nous pouvons distinguer plusieurs phases de processus d'intéressement-enrôlement, qui s'enchaînent chronologiquement et en se cumulant marquent le passage d'une problématisation locale à une politique d'envergure nationale. La première phase est marquée par le retrait des pouvoirs publics à l'échelle locale. Le collectif Logement et santé rédige, en 2005, une charte et un manifeste et organise une manifestation dans la rue, tandis que « l'équipe milite pour la création d'une maison *ad hoc* et commence à travailler à un projet de logement aidé que le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo rend théoriquement possible » (« Psy des rues », par Michel Samson, *Le Monde*, 12 septembre 2006, [en ligne](#)). Mais vraisemblablement dans les échanges pour trouver une solution permettant la possibilité de se soigner sous un toit et non dans la rue, les pouvoirs publics à l'échelle locale ne sont pas officiellement impliqués dans le processus d'intéressement¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Dans le même temps en France a lieu d'importantes mobilisations collectives en faveur du droit au logement et de la défense des droits des personnes sans abri dont d'ailleurs Médecins du Monde mène la danse en disposant des tentes bleues pour les sans-abri à Paris et dans d'autres villes en 2006. Cette action des tentes est reprise par Les Enfants de Don Quichotte. Ce mouvement social

L'identité des autres actrices, définies par la problématisation, semble alors se stabiliser et sceller une alliance autour d'une action collective militante de désobéissance civile voulant apporter la preuve du bien-fondé de leur action. Comme le rapporte Vincent Girard, interviewé dans *L'Intempestive*, le collectif s'interroge sur les actions possibles :

On s'est dit qu'est-ce qu'on fait ? Et donc on avait deux projets. On voulait faire une gueux pride. Et on voulait ouvrir un squat. Et puis on a discuté, on s'est dit la gueux pride c'est sympa et tout mais ça va pas aider les gens. Donc on va plutôt ouvrir un squat en premier.

Alors à la fin de décembre 2006, iels entrent et s'installent dans un immeuble abandonné de quatre étages, situé en plein cœur de Marseille, rue Curiol¹⁰⁶. Les liens noués semblent « discrets » tout en concernant de nombreuses personnes. Selon Vincent Girard « énormément d'acteurs sont intervenus sur le lieu », des associations, l'équipe EMPP-MARSS, des artistes¹⁰⁷ et des gens de la rue sont actifs sur la rénovation du lieu. Je qualifie ici ces alliances de discrètes publiquement car c'est un enjeu que souligne le psychiatre pour *L'Intempestive* :

Notre idée c'était d'être assez invisible et de faire la preuve qu'on pouvait soigner des gens dans ce lieu. On voulait pas être un squat revendicatif comme le DAL, parce-qu'on ne voulait pas être expulsé. On voulait d'abord avoir la preuve par le biais de la santé que c'était un lieu absolument nécessaire, pour pouvoir leur dire après si vous fermez le lieu, vous allez tuer des gens quoi.

Les habitant·es au nombre de quatorze, en mars 2007, et les personnes qui oeuvrent dans le lieu recourent à d'autres voies légales d'existence. Les Nomades Célestes

contribue à la promulgation de la loi DALO, à l'échelle nationale et législative il y a un intérêt des pouvoirs publics pour le sans-abrisme en tant que problème.

Cyril Farnarier m'indique que lors de ses premières discussions avec Vincent Girard celui-ci envisageait au même moment d'installer des containers sur le Vieux-Port pour mettre à l'abri des personnes sous les fenêtres de la Mairie ; l'enjeu était ainsi à la visibilité du problème (Entretien, 9 avril 2021).

¹⁰⁶ Comme aiment à le relever les marseillais·es, il s'agit d'un ancien hôtel de passe. Vincent Girard le déclare dans *L'Intempestive* et lors de notre entretien, c'est un des internes de son équipe qui avait repéré le bâtiment car il habitait à proximité. Une personne y habitait, « squattait encore » sur place et lorsque celle-ci a voulu partir à l'étranger, elle leur a vendu la clef pour 400 euros. Si cette citation peut sembler anecdotique, elle répond aussi à une rhétorique d'auto-défense concernant l'occupation illicite d'habitation où la « voie de fait caractérisée » peut être sanctionnée au pénal.

¹⁰⁷ Par exemple, la publication *Insensés sensibles* « artisanale, collective, poétique et documentaire » est initiée en 2008 par l'artiste Claire Warren. Un atelier photographie (photo-collages, camera obscura et ballades urbaines) est menée par Sylvie Fremiot en 2009.

s'installent au rez-de-chaussée, et proposent un accueil de jour, la mise en œuvre d'un Groupe d'entraide mutuelle pour les gens à la rue avec problèmes d'addictions et santé mentale, Les Chamanes, est financée à partir de 2008. Une association Le Marabout du 46 est créée début 2007, ce qui permet d'obtenir des subventions. Les associations au problème initial, « un toit pour (se) soigner », passent ici par l'expérimentation d'une solution¹⁰⁸, « fournir un toit » à « des gens qui sont vraiment malades, pas juste [avec] des problèmes d'errance ». C'est-à-dire des pathologies psychiatriques lourdes, dont Vincent Girard dresse le portrait pathologique : « 80 % de schizophrènes dont 90 % ont des addictions et cumulent trois, quatre ou cinq pathologies chroniques ».

L'ouverture de ce squat sanitaire réalisé dans une optique d'entraide mutuelle et de santé communautaire est qualifié de « squat thérapeutique ». En effet, l'alliance avec des actrices du sanitaire, des médecins, des infirmier·ères qui viennent sur le lieu, en fait « une succursale de l'hôpital », « un lieu de soin », « une alternative à l'hôpital ». Toujours dans cette logique de solution, Vincent Girard affirme d'ailleurs « On était plus performant sur certains patients que l'hôpital » (*L'Intempestive*). Les actrices intéressé·es, c'est-à-dire les personnes à la rue et concernées par des problématiques psychiatriques, les professionnel·les du social et sanitaire travaillant auprès des personnes pré-citées, les associations et les militant·es sont « enrôlé·es » et confirment la validité de la problématisation.

3.1.2 Genèse marseillaise, second enrôlement : la légalisation du Marabout

Nous pouvons faire l'hypothèse suivante : puisque ce système d'alliances au niveau local est stabilisé, le processus d'intéressement *peut* se déployer géographiquement et les possibilités d'enrôlement, par des négociations, des coups de forces ou des ruses, *peuvent* être amplifiées. Nous avons vu que l'entité des pouvoirs publics n'avait pas été enrôlée. Cependant pour donner une autre dimension à la problématisation de Girard et Händlhuber, l'enjeu est qu'elle devienne « publique ». Cette publicité arrive d'une curieuse manière aux dires de Vincent Girard. Il raconte à *L'Intempestive* qu'en novembre 2007, les propriétaires et des personnel·les de la mairie se rendent compte, au cours d'une visite du bâtiment, qu'il est habité illégalement :

¹⁰⁸ Selon une logique de « s'il n'y a pas de solution, il n'y a pas de problème », dans ce cas il y a solution donc problème.

Je me souviendrais toujours de la tête qu'ils ont fait. Ils ont ouvert la porte, ils nous ont regardé comme ça et ils ont vu le mur tout peint avec écrit *Nomades Célestes*, il y avait 30 personnes. Quand on leur a expliqué ce qu'on faisait, ils ont compris qu'ils pouvaient pas nous expulser. Il y avait une mesure de pré-emption, la mairie était en train d'acheter et donc on a négocié pour qu'elle achète le bâtiment squatté, en échange on s'engage à réfléchir à un processus de désengagement et de légalisation, mais on partirait pas.

Cette anecdote, qui relève du storytelling, dissimule des alliances en coulisses. Ainsi la Mairie, au départ pas « intéressée » est (ou s'est) enrôlée dans cette problématisation. C'est par une entente, d'abord en coulisses entre le collectif Santé et logement, deux responsables du service de santé publique de la mairie et un professeur de psychiatrie de l'Université, Jean Naudin, que des négociations ont commencé. Ainsi « concrètement, le service de santé publique de la ville jouera le rôle de médiateur avec le service logement de la ville, mais également auprès des services de l'État mandatés sur les questions sanitaires » (Laval et al., 2015, p. 241 et donnera lieu à la légalisation du squat par la Mairie, dix-huit mois après son ouverture. L'une des responsables raconte :

Et puis un jour, [Vincent] a demandé à nous voir, un soir, je me souviens, il est venu dans le bureau et puis il a dit « voilà, on a squatté un immeuble, à rue Curiol, comment on peut avancer ensemble ? ». Donc nous, on s'est dit « c'est pas simple mais faut y aller » avec [mon collègue], et dans le « faut y aller », on a essayé de jouer la carte : il faut donner un statut à cette structure, il faut que ce soit reconnu et donner un statut. [Vincent Girard] était quand même identifié comme un psychiatre au sein de l'équipe de Naudin à l'AP-HM. Donc il squatte un immeuble dans une ville, qui fait rentrer des personnes souffrant de troubles psychiques dans l'immeuble, qui l'équipe, qui travaille de façon intéressante avec le voisinage pour l'eau, etc, qui s'associe rapidement avec la réduction des risques. Et de notre côté, avec [mon collègue], on s'est mis à réfléchir, on s'est dit « comment on peut avancer ? Il faut donner un statut, il faut que la Ville le reconnaisse ». Parce qu'on a travaillé des années avec nos propres tensions avec [mon collègue], dans une municipalité où la question de l'ordre public était prédominante et nous on était sur des sujets qui venaient tordre ça en permanence. Il fallait être réactif en permanence et trouver des formes de solution à des problèmes exclusivement réglés du côté de l'ordre public antérieur. Et donc là, ça s'est posé avec acuité. Ce qu'on s'est dit à ce moment-là, d'abord, très gentiment, mais enfin on avait beaucoup de clairvoyance vis-à-vis de Vincent. Il a aucune expérience sur la

gestion de ce type de trucs, il a une capacité, il avait une énergie d'enfer, il a tout ce qu'on veut, il va tenir, il va monter l'expérience, il va communiquer autour de l'expérience, il a une capacité de rassembler des gens, un pouvoir énorme de ce côté-là, mais structurer c'est pas son fort. Donc on va s'appuyer sur d'autres personnes, et on a rapidement sollicité, toujours pareil, il s'en rappelle, Eric Kérimel directeur d'HAS [Habitat Alternatif Social]. Un soir pareil, c'était l'activité du cabinet noir le soir (rires). Il est venu après sa journée de travail, on lui a dit « Voilà il se passe ça, tu connais Vincent ? ». « Oui ». »

Mylène Frappas, chargée de mission au sein du service de santé publique à la Ville de Marseille, à la retraite depuis 2015, 7 juin 2021, en visioconférence, entretien enregistré.

Et comme l'indique à son tour Éric Kérimel de Kernevo dans son livre-mémoire une nouvelle alliance se crée :

Un soir, Mylène Frappas, ancienne collègue de travail lorsque je travaillais à l'AMPT [association de réduction des risques] et désormais chargée de mission à la ville de Marseille, vient me voir pour me parler d'un immeuble du centre ville squatté par des sdf schizophrènes, conduits là par un jeune psychiatre atypique et provocateur : Vincent Girard. La ville ne peut pas officiellement soutenir le squat mais ne veut pas expulser ces personnes malades.

Mylène nous demande, officieusement, de louer l'immeuble qui perdrait ainsi sa qualité de squat. La ville s'engage à nous donner une subvention équivalente au prix du loyer et à nous aider à construire un dispositif alternatif.

Ce dispositif ô combien alternatif est habité par 13 sdf « entendeurs de voix » connus par l'équipe de rue psychiatrie-précarité. Le lieu est très dégradé, ne possède aucun système de sécurité matérielle, l'électricité est fournie par une voisine compatissante. Je demande au Conseil d'administration d'accepter cette prise de risque et de nous donner trois ans pour en faire un dispositif normé. Le débat est vif : une partie du conseil est favorable, puisqu'il répond aux valeurs du projet associatif, une partie du CA trouve que les risques sont trop forts. Néanmoins le vote positif l'emporte. HAS se lance dans une aventure qui va marquer son devenir.

Kérimel de Kernevo Éric, *Le travail social... Le grand malentendu*, Champ social « Acteurs sociaux », 2018, p.151-152.

Entre temps pour convaincre la Ville, une rencontre est organisée entre le Cabinet du Maire, le directeur général des services et Jean Naudin, chef de service à l'AP-HM. Mylène Frappas précise :

C'est-à-dire que Naudin, reprenait à son compte le *Marabout*, c'était important, l'AP-HM se mouillait, et il allait mouiller la ville. Donc entre temps nous on avait averti tous les services, nos directeurs, la hiérarchie, et Naudin est allé convaincre le directeur général des services. Il a joué finement, il a convaincu qu'il se passait à Marseille une expérience unique, qui n'avait jamais été faite ailleurs, et qui.. était conduite jusqu'à présent qu'aux États-Unis, l'autre il était complètement féru des États Unis, ça la séduit d'être... voilà. Ça a très bien marché la rencontre entre Naudin et le directeur général des services, ils se sont parlés entre notables locaux quoi. Voilà. Et ça signifiait pas pour autant que le DGS [directeur général des services] allait donné le blanc-seing sur tout, pas du tout. Il a pas fait passer d'ordre, mais au moins on avait cette couverture là, ils étaient au courant, la Ville était au courant. Et on sortait d'un squat, de ce statut de l'illégalité complète. Et pour se faire, on a fait la proposition immédiate au Maire et au directeur général des services de travailler avec la direction du logement. Et on a mobilisé la directrice du logement à la Ville de Marseille, on a créé une cellule au sein de la ville : la direction du logement, le directeur de l'immeuble qui avait été squatté, Marseille Habitat, Eric Kérimel, Vincent Girard, nous et on a fait venir l'ARS [agence régionale de santé]. En se disant le soin et la psychiatrie, ça concerne l'ARS, donc on a fait venir l'État, la directrice départementale. Et là on a commencé à travailler, au début c'était chaud, la directrice du logement était géniale, le bailleur l'a joué très serré, très dur, mais progressivement on a réussi à sortir statutairement. Je parle pas de l'organisation du squat, ça, ça relevait de Vincent et de l'équipe qu'il avait mobilisé, de HAS. Progressivement, on a essayé de travailler à une trajectoire de sortie de l'illégalité vers du légal, à tel point que le bailleur social est devenu administrateur de HAS. Donc la situation s'est retournée. L'ARS a pris ses responsabilités. Ça a mis des mois hein ! Entre temps, Roselyne Bachelot, parce qu'il avait le bras long par ses connaissances, Vincent, il a fait venir Roselyne Bachelot. Donc le squat en même temps qu'il est sorti... Vincent lui a donné une visibilité extrême, on a travaillé avec lui aussi sur sa sortie de l'illégalité d'un point de vue statutaire.

Mylène Frappas, chargée de mission au sein du service de santé publique à la Ville de Marseille, à la retraite depuis 2015, 7 juin 2021, en visioconférence, entretien enregistré.

L'ancien directeur d'Habitat alternatif social conclut sur ce pacte :

On a cherché un bailleur qui accepterait de réhabiliter un immeuble plus adapté, qui réponde aux normes de sécurité et de confort. Quoique très éloigné de nos positions politiques, deux adjoints de la ville de Marseille nous ont soutenus. Deux ans après nous avons pu inaugurer un immeuble à proximité de l'ancien squat comprenant : 13 studios, une vaste salle à manger, un salon et un jardin.

Kérimel de Kernevo Éric, *Le travail social... Le grand malentendu*, Champ social « Acteurs sociaux », 2018, p.153.

C'est l'officialisation du *Marabout* comme dispositif résidence accueil¹⁰⁹ le 1^{er} juillet 2009, dont Habitat Alternatif Social est responsable de la gestion administrative et locative¹¹⁰.

3.1.3 Intéresser l'État : changement d'échelles

Une importante mobilisation citoyenne, associative et institutionnelle permet la régularisation du *Marabout*. Cependant, nous sommes toujours ancrées dans le contexte marseillais à ce moment-là du récit. Alors comment les actrices de cette

¹⁰⁹ Les résidences accueil sont une formule de maisons relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique et qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté. Le projet social s'articule autour d'un triptyque : présence d'un-e hôte, accompagnement social et accompagnement sanitaire. Cette modalité de résidence sociale s'inscrit dans une logique d'habitat durable et se compose de 10 à 25 logements autonomes alliant logements privatifs et espaces collectifs. Elles sont lancées par la Circulaire n° 2006-13 UHC/IUH2 du 1er mars 2006 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'État pour 2006 et la note d'information DGAS/PIA/PHAN/2006/523 du 16 novembre 2006 relative à la mise en place de l'expérimentation des résidences accueil fournit le cahier des charges.

À ce sujet, Éric Kérimel de Kernevo indique : La seule proposition possible a été de labelliser ce lieu « Résidence accueil » avec un financement indécemment de 16 euros par jour et par personne, permettant l'embauche d'un seul professionnel et ne permettant pas l'équilibre économique puisque très peu de résidents avaient la capacité de payer une participation. » (p.153)

¹¹⁰ Notamment pour le financement des fluides, le loyer, l'entretien du lieu mais aussi avec une équipe dédiée sur place dont un coordinateur et une « jeune éducatrice à fort caractère » (p.153) dont nous entendrons à nouveau parler dans cette thèse, puisqu'elle a ensuite été coordinatrice du programme *Un chez-soi d'abord* marseillais lors de son expérimentation et au cours de ma phase d'enquête.

expérience inédite qu’iels désignent comme un « laboratoire social » et l’inscrivent dans une politique de reconnaissance d’un problème public, parviennent-iels à intéresser des (futur·es) allié·es pour une mobilisation d’envergure nationale ?

À partir de fin 2008, les initiateurs de la problématisation parviennent à intéresser un nouvel acteur : l’État¹¹¹, représenté par la Ministre de la santé Roselyne Bachelot. Comme l’indique le rapport de l’évaluation qualitative, en octobre 2008 « lors d’un congrès national sur les inégalités de santé, l’équipe officiant dans le squat communique pour la première fois dans un espace scientifique sur les effets positifs de l’accès au logement sur la réduction des inégalités de santé¹¹². Un conseiller de la Ministre de la Santé y découvre cette expérience et convainc la Ministre de la Santé d’aller visiter le squat quelques semaines plus tard » (Laval et al., 2015, p.6). Lors de notre entretien, Vincent Girard revient sur les coulisses de cette visite :

Enquêtrice : Je voulais revenir sur la venue de Roselyne Bachelot. Comment tu fais pour faire venir la ministre à Marseille ?

Vincent Girard : Au *Marabout*, c’est elle qui demande à me voir. En fait, je rencontre son conseiller par hasard en faisant une présentation sur la stigmatisation et la violence de la psychiatrie à Sciences Po. On se retrouve à une table avec ce gars, un petit costard cravate, cheveux courts, Yann Dubien¹¹³ et il y avait Béatrice Stambul [psychiatre et militante à Médecins du Monde] là, qui était avec moi. Et elle lui dit, elle qui est toujours très très enthousiaste, « je te présente l’avenir de la psychiatrie française quoi ». Donc on discute un peu. Il avait vu ma présentation, puis on échange nos cartes, on échange le truc et puis ça c’était en novembre. Et le 28 novembre, je crois qu’il y a Sarkozy qui fait un discours sur la

¹¹¹ Parler de « l’État » comme d’un allié est un raccourci hâtif en terme de désignation, auquel les actrices ont souvent recours, tout comme je peux le faire de manière simplificatrice. Pourtant « l’État » n’est pas une personne en soi et il est nécessaire de prendre en compte la diversité de qui et comment est constitué l’État, de s’intéresser à la production du travail d’État en train de se faire, pour donner du sens aux (non) actions et décisions.

¹¹² La communication s’intitule « Réduire les inégalités de santé : description d’une expérimentation liant habitat, citoyenneté et troubles psychiatriques sévères » et a lieu lors du Congrès national des Observatoires régionaux de la santé les 16 et 17 octobre 2008 et donne lieu à une courte publication dans la Revue d’Épidémiologie et de Santé Publique : (Girard et al., 2008).

¹¹³ Ancien élève de l’École des hautes études en santé publique, il alterne durant sa carrière des postes dans le secteur hospitalier (directeur de cabinet, délégué général et régional de la Fédération hospitalière de France, secrétaire général du centre hospitalier Sud Francilien, directeur général du CHU d’Angers, actuel directeur général du CHU de Bordeaux) et en cabinet ministériel (directeur adjoint de cabinet de la Ministre Roselyne Bachelot, conseiller social de l’ambassadeur de France à Londres, conseiller technique au cabinet du Ministre de la santé Xavier Bertrand, directeur adjoint en charge de la santé du cabinet d’Agnès Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé).

psychiatrie depuis Antony, mais catastrophique ! Et là pour rigoler, j'envoie un petit mail à Yann Dubien et je dis « vous devez pas être dans la merde avec un discours aussi pourri ». Je suis plus subtile que ça... Mais là il me renvoie un mail et me dit « Roselyne bachot veut vous voir ». Je dis « Ouais, Ok ». Il me renvoie un mail « Non, Roselyne Bachelot veut descendre vous voir ». [Je lui réponds] « C'est Ok quand elle veut ». Elle veut visiter le squat, mais dans ces cas-là, moi je veux qu'elle rencontre les habitants et qu'elle reste au moins une heure seule avec les habitants. Il n'y a aucun problème, Bachelot elle a peur de rien, c'est une nana tu sens qu'au contraire, ça là fait triper quoi. C'est ce genre de truc qu'il la fait triper d'être confrontée à des trucs un peu... Et je découvre qu'en fait c'est une nana qui est à fond, qui aime les pédés, qui aime les les malades mentaux, qui aiment les drogués. Voilà et qui a compris si tu veux un truc fondamental, c'est que la politique, elle se change à la marge aussi, qu'elle se change pas au centre, c'est dans les marges que tu peux expérimenter. Et moi, je suis en plein dedans, je corresponds exactement à ce qu'elle pense. [...]

Elle m'inspire confiance. En plus, je suis quand même assez radical à cette époque là, c'est quand même beaucoup plus nuancé maintenant et ça se passe super bien. [...] Enfin je me rappelle d'un truc assez délirant. Il y avait le préfet, il y avait le directeur de l'hôpital... Tous ces gens-là que je connaissais de loin, que j'avais croisé, que j'étais allé voir, que j'avais supplié de m'écouter et qui m'ont toujours fait des gros doigts, et là ils sont tous là à m'écoutez moi, dans un squat présenter le projet. [...] Il faut que ça soit Bachelot qui se pointe pour dire « Ouais, ça c'est une bonne idée. C'est vrai. Il faudrait loger des gens dans la rue ». Enfin, c'est c'est sur-réel, c'est quoi tu dis, mais si le système, il fonctionne, parce qu'il faut que la ministre se déplace pour repérer un truc qui marche, alors qu'en plus elle est pharmacienne, donc ce n'est pas non plus la personne qui devrait être la plus compétente pour dire « Ah bah ça, ça marche ». Donc on je me rends compte aussi à ce moment-là qu'on a beaucoup de chance, qu'on va surfer sur la vague.

Vincent Girard, psychiatre, 30 juin 2022, en visioconférence, entretien enregistré.

En décembre 2008, Roselyne Bachelot la Ministre et les représentants locaux de l'État, se déplacent au sein du laboratoire social qu'est le *Marabout*. Le film de cette visite¹¹⁴ permet de distinguer les différent-es participant-es engagé-es, constituant une première chaîne d'intermédiaires dans l'étape de la mobilisation. Claire Warren, « poète en

¹¹⁴ Cela n'a pas été aisé de trouver des compte rendus publics de cette visite, mais une vidéo de 4 minutes et 33 secondes a été publiée par Händluber Hermann sur son compte Youtube en 2015 ([en ligne](#)).

situation » comme elle se définit, lui offre la contribution collective *Insensés Sensibles*. Vincent Girard présente le lieu à la Ministre et insiste sur la plus-value de la présence de Herman Händlhuber, à l'image des professionnel·les issu·es de la population cible du projet qu'il a rencontré·es aux États-Unis. Herman Händlhuber prend la parole au sujet de son travail au sein de l'équipe et de son métier de « médiateur de santé pair », soutenu par Jean Naudin, psychiatre - chef de service au CHU Sainte-Marguerite de Marseille. Enfin, une des résidentes s'exprime auprès de la Ministre sollicitant le soutien de l'État aux associations comme *Les Nomades Célestes* ou *Médecins du Monde*.

Cette visite participe à *intéresser* l'État, mais pour que celui-ci se *mobilise* en faveur du *Housing First* d'autres étapes sont nécessaires. Lorsque je lui demande quel est l'enjeu pour lui, à ce moment-là, Vincent Girard répond :

Moi l'enjeu, c'est du pognon. C'est du pognon pour monter des projets. Et en fait elle [Roselyne Bachelot] va voir le directeur de l'hôpital, elle lui dit de demander à Vincent Girard combien il veut pour son projet sur Marseille. Et je veux un million [d'euros]. Elle me dit « Ok, un million pérenne hein? ». Donc un million par an, la vie quoi. Et elle me rappelle. Enfin, son service me rappelle, ils me disent Bachelot veut que nous fassiez un rapport sur la santé des personnes sans chez-soi, pas la santé mentale, la santé. Donc il me font une lettre de mission [...] Elle me demande de nommer deux rapporteurs. Je veux nommer des gens que je connais pas, [je lui demande] qui tu me conseilles ? Je veux des gens avec des profils différents, de villes différentes. Elle me dit « je te conseille Pascale Estecahandy à Toulouse et Pierre Chauvin à Paris. Un chercheur et une médecin de santé publique. Je les appelle, ils disent « oui », on se rencontre à Paris et là je leur dis « écoutez, on va pas travailler tous les trois, on crée un collectif et on fait venir un ensemble de chercheurs et de militants sur le sujet ». On bosse ensemble.

Vincent Girard, psychiatre, 30 juin 2022, en visioconférence, entretien enregistré.

Cet intéressement de l'État se complète ainsi par la commande d'un rapport gouvernemental au psychiatre sur la santé des personnes sans chez soi, assorti de recommandations. Cette préparation et rédaction sont l'occasion d'intéresser et d' enrôler de nouveaux·elles actrices en dehors du contexte local marseillais. À ce sujet, Vincent Girard déclare en 2010 dans *L'Intempestive* :

Pour moi le lieu ça a été un moyen de faire prendre conscience aux décideurs politiques qu'il y avait des solutions qui existait dans l'articulation étroite et opérationnelle entre le médical et le social. De fait le lieu il a joué ce rôle là politique

de lobbying, puisque la Ministre de la santé est venue le visiter en fin 2008, qu'elle m'a demandé de faire un rapport, que ce rapport qui a été fait avec plein de personnes qui ont travaillé avec moi, notamment les deux rapporteurs Pascale Estecahandy et Pierre Chauvin recommandaient deux choses. Plus particulièrement, la mise en place d'un programme expérimental de chez-soi d'abord, et ça il a été validé financé et on est en train de le mettre en place sur quatre sites en France Lille Paris Toulouse et Marseille et c'est 100 logements autonomes ordinaires et par site pour des personnes à la rue avec des troubles psychiatriques sévères. Voilà ça c'était un objectif militant.

Reprenons un peu le fil de cette histoire qui soudain semble s'accélérer. Dans la lettre de mission que la Ministre lui adresse le 21 avril 2009, « dans la perspective d'actions qui pourrait être préparées en interministériel », elle stipule que :

Cette mission visera à élaborer des propositions afin de faire évoluer nos dispositifs sanitaires destinés aux personnes en très grande précarité.

Ce travail devrait, en fonction des différentes spécificités du public « sans domicile fixe », permettre :

- d'identifier les difficultés et les freins existant dans les dispositifs actuels pour un accès aux soins de ce public,
- d'identifier les leviers d'actions susceptibles de rendre plus opérationnelle la prise en charge de ces publics en grande précarité, tant dans le champ du soin somatique que du soin psychique,
- propose des solutions novatrices à partir d'expériences locales, nationales et internationales et préciser les conditions de leurs réalisations,
- proposer des méthodes d'évaluation de ces expérimentations et plus globalement des politiques de santé publique en direction des personnes sans abri afin de pouvoir les améliorer ou les adapter.

Lettre de mission, p.2, publiée dans le Rapport d'évaluation qualitative p. 196.

Sont ainsi associées à Vincent Girard dans ce travail d'état des lieux et de recommandations deux personnes : Pascale Estecahandy qui est alors médecin généraliste et praticienne hospitalière au CHU de Toulouse où elle coordonne le réseau Santé et précarité, un réseau d'accès aux soins pour les personnes sans abri, une équipe mobile et des lits haltes soins santé , rattaché au Département de santé publique et médecine sociale du Professeur Grand, épidémiologiste ; Pierre Chauvin, médecin,

épidémiologiste, qui dirige une équipe de recherche sur les déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins (UMRS 707, Inserm-UPMC, Paris) et membre du Haut Conseil de la Santé Publique.

La santé publique est une nouvelle entité dans la formulation du problème. S'opère alors une traduction élargie de la problématisation initiale : « la (mauvaise) santé des personnes sans abri et leurs (difficiles et ponctuels) accès aux soins ». Comme le stipule les rapporteurices, la recherche en santé publique est *intéressante* car « on ne dispose en France que de données scientifiques assez parcellaires qui contrastent avec l'accumulation d'enseignements et de témoignages issus des personnes elles-mêmes ou des dispositifs qui les prennent en charge » (*La santé des personnes sans chez-soi*, rapport gouvernemental, 2009, p.2).

Au départ, Vincent Girard souhaite résumer le rapport à des propositions et à la négociation d'actions parce que, selon lui, « les rapports, ça sert à rien » et « il ne se passe jamais rien dans les rapports » mais, Pierre Chauvin rôdé à l'exercice lui rétorque que « cela ne marche pas comme ça » (Vincent Girard, 30 juin 2022, entretien). Au final, le rapport de près de 300 pages est constitué de plusieurs parties, comportant régulièrement des vignettes d'expériences parfois tragiques associées à des recommandations. Celles-ci sont souvent liées à des enjeux de formations et de sensibilisation des divers acteurices, de coordinations, d'articulations et de coopérations entre les différents niveaux d'actions, les acteurices et les dispositifs, et de production de guides de bonnes pratiques et de promotion d'alternatives.

Dans une première partie, iels dressent un état des lieux des liens entre l'état de santé et le fait d'être sans chez soi¹¹⁵ à partir d'une revue de littérature d'études scientifiques

¹¹⁵ Iels justifient ce choix dès la première page : « Le terme *sans chez soi* a fait débat lors de la première réunion du groupe de travail. Les personnes peu convaincues avançaient que ce n'était pas en changeant de terme que l'on changerait le problème ni la réalité, que ce terme ne renvoyait à aucune définition consensuelle au niveau international et qu'il était, en outre, difficile à prononcer. Nous avons néanmoins décidé de l'utiliser et de le conserver dans ce rapport pour plusieurs raisons. D'abord ce terme ne renvoyait pas à une définition administrative (sans domicile) mais partait de l'expérience des personnes. En effet ce qui pose problème, selon les personnes sans abri auditionnées, c'est l'absence d'un lieu à soi, où l'intimité et la sécurité soient garanties et qui s'inscrive dans un espace urbain délimité et privé : c'est-à-dire un « chez soi ». Il s'agit donc bien plus d'un habitat à soi que d'un simple abri contre le vent et la pluie. La question du « chez soi » renvoie à la citoyenneté (notamment au respect des droits fondamentaux et constitutionnels) et à l'accomplissement d'une vie pleine et entière, et pas seulement à la protection contre les intempéries ou à des logiques de survie.

La conférence de consensus de 2007 « Comment sortir de la rue » avait validé ce terme de sans chez soi comme un terme de référence. Ce rapport souhaitant s'inscrire dans la continuité de cette conférence

menées à l'étranger, notamment aux États-Unis, et en France dont iels déplorent la rareté des « enquêtes épidémiologiques systématiques, valides, non biaisées » (p.18). La seconde partie présente les interactions des personnes sans abri avec le système de soins (les pompiers, les urgences, les consultations, l'hospitalisation, les pharmacies d'officine), avec le système d'hébergement et de logements (unités d'hébergement d'urgences, les CHRS) et avec le système judiciaire (la police, la justice, la prison). La troisième partie dresse un inventaire des dispositifs de santé et d'accès aux soins. Concernant le droit commun, c'est-à-dire l'ambulatoire via les médecins traitants, iels constatent la fragmentation et l'éclatement des prises en charge, et si les urgences sont une porte d'entrée vers le soin elles représentent dans le même temps un accès aux soins de mauvaise qualité. Au sujet de ce qu'iels désignent les « dispositifs précarité territoriaux », que sont les Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, les Ateliers santé ville et les Équipes mobiles précarité psychiatrie, iels déplorent qu'ils ne fassent pas l'objet d'évaluation. Par ailleurs, iels mettent en avant des dispositifs innovants car, selon elleux :

En France, où les principes « universalistes » – certes légitimes – prennent souvent le pas sur le pragmatisme, les dispositifs spécifiques et les approches populationnelles et communautaires sont développées avec la plus grande retenue.

Les promoteurs des dispositifs innovants dits « spécifiques » argumentent eux – justement à partir d'une vision plus pragmatique qui cherche d'abord à répondre aux besoins des personnes – que ces dispositifs permettent d'améliorer l'accès aux services pour des personnes qui par ailleurs accèdent peu aux dispositifs de droit commun.

La santé des personnes sans chez-soi, Chauvin, Estecahandy et Girard, rapport gouvernemental, 2009, p.107.

Pour chacun de ces dispositifs, un historique et des exemples sont présentés et les intérêts et limites sont soulignés. Ces dispositifs (s')incarnent (dans) des métiers (les travailleur·ses pair·es, professionnel·les issus de la communauté, médiateur·ices), des approches (la santé communautaire, la réduction des risques et des dommages, l'auto-support, les groupes d'intérêts et les collectifs, l'empowerment et la citoyenneté) et des programmes (programme d'évitement à l'incarcération pour les personnes sans abri présentant des troubles psychiatriques). Dans la quatrième partie, les auteurices

de consensus, nous avons donc fait le choix de le reprendre à notre compte et de l'utiliser ici. » (Rapport, p.1).

dénoncent la crise du logement social et se montrent critiques envers les dispositifs de l'urgence sociale et les nouveaux outils que sont le Plan d'action renforcé en faveur des sans-abri et le Droit au logement opposable qu'ils désignent comme « un dispositif complexe qui ne répond pas à l'objectif qu'il s'est fixé » (p.139).

C'est ainsi que ce rapport s'allie à la cause de nos acteurs initiaux. Au long d'une dizaine de pages, les rédacteurices présentent dans une partie intitulée « Les dispositifs manquants » la démarche du « Chez-soi d'abord » et les expériences étrangères, comme une réponse efficace au problème des personnes sans abri :

« Un chez soi d'abord » (ou *housing first* en anglais) constitue un modèle innovant et relativement récent en matière de politique sociale destinée à apporter une réponse efficace au problème des personnes sans abri.

Cette démarche part d'un constat partagé par nombre de professionnels de la santé et du social qui interviennent auprès des personnes sans chez soi et particulièrement auprès de celles sans domicile fixe. Ce n'est pas seulement d'un toit dont ont besoin les personnes pour se rétablir et aller mieux, mais d'un « chez soi », intégré dans la cité, qui procure intimité, sécurité et stabilité... bref, un véritable logement comme tout un chacun, et pas seulement un hébergement ou un abri.

Une des plus grandes erreurs des politiques de lutte contre les exclusions est de faire peser une sorte d'injonction paradoxale sur les épaules des personnes sans domicile. Celles-ci sont considérées comme un public « captif », qu'il faut à tout prix protéger et assister, sans jamais croire que ces personnes peuvent et doivent être des citoyens comme les autres, ni leur donner l'opportunité de faire valoir leurs compétences et développer leur autonomie. Dans le même temps, leur sont souvent opposées, de façon plus ou moins explicite, des exigences préalables à leur prise en charge (et notamment à leur accès à un logement pérenne) : une bonne observance thérapeutique, un sevrage, etc. Ces exigences ne sont pas dénuées de jugement moral dans le sens où elles visent toujours l'« autre », le « différent ». Elles participent activement à mettre à distance la personne sans domicile qui demande de l'aide et qui doit, sans cesse et toujours, « montrer patte blanche ». Or il ne s'agit pas seulement d'un mécanisme symbolique mobilisé par les aidants (soignants ou travailleurs sociaux) dans leurs interactions avec les personnes sans domicile, mais également – de façon systémique – d'un mécanisme discriminatoire qui alimente l'exclusion, dès lors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin qui sont le plus tenus à l'écart d'un logement pérenne.

Il n'est pas question, dans cette démarche du « chez soi d'abord », de nier les précautions et l'accompagnement spécifique qui lui sont nécessaires, notamment quand elle concerne des personnes atteintes de troubles psychiatriques sévères ou dépendantes à l'alcool ou d'autres psychotropes, bien au contraire. Mais il s'agit également de retourner le stigmate : dans la population générale, depuis quand et à quel titre l'alcoolisme et la maladie mentale devraient-ils exclure une personne de son logement ? Il s'agit enfin et surtout de retourner la conditionnalité : ce n'est pas au malade de faire la preuve de sa bonne conduite – et/ou au médecin de le « stabiliser » préalablement – pour retrouver les conditions minimales d'une vie digne mais à l'action sociale de lui fournir ces conditions minimales (un chez soi) à partir desquelles il pourra se rétablir, et le médecin lui fournir les soins qu'il nécessite.

De nombreuses expériences qui se sont fondées sur cette nouvelle posture et ce pari (selon lequel « même » les personnes sans abri atteintes de troubles psychiatriques sévères pouvaient retrouver une autonomie et un statut de citoyen, s'intégrer dans la cité et se rétablir) ont été validées scientifiquement, aux États-Unis et au Canada notamment. Leur approche est devenue une stratégie de référence des politiques de santé mentale pour les personnes sans abri dans de nombreux pays (en Amérique du Nord, mais également aussi au Royaume-Uni, au Danemark ou en Scandinavie) avec des modes opératoires et des applications pratiques divers.

La santé des personnes sans chez-soi, Chauvin, Estecahandy et Girard, rapport gouvernemental, 2009, p.148.

Nous retrouvons les éléments constitutifs du dispositif rhétorique étudié en partie I de cette thèse, c'est-à-dire le logement comme un droit inconditionnel, la critique des conditions exigées et discriminantes pour accéder au logement, la validité scientifique des expériences étrangères et la présentation des coûts et des économies induites du programme *Chez soi d'abord* (p. 151). Pour diffuser ce *modèle de preuves*, les auteurices joignent dans un encadré les instruments proposés pour l'évaluation du programme et la description du projet multi sites canadien de recherche et démonstration sur la santé mentale et l'itinérance (novembre 2008) (en annexe du rapport, pp. 207-231). En rouge, iels écrivent : « Nous proposons un programme expérimental national sur 5 sites sur 4 ans, qui s'inspire du programme "sans chez-soi" du Canada, en tenant compte des réalités françaises, bien différentes, tant d'un point de vue culturel qu'organisationnel et politique. » (p.151). Dans une dernière partie, avant de présenter

une synthèse de leurs recommandations¹¹⁶, les auteurices insistent et argumentent pour la conduite d'évaluations tout en critiquant cette pratique liée à la démonstration de l'utilité sociale des actions menées auprès des personnes sans abri.

3.1.4 Le temps de la mobilisation : l'expérimentation du programme

Avec ce rapport, trois portes-paroles viennent porter le problème au gouvernement tout en indiquant un nouveau point de passage obligé : il faut expérimenter le *Housing First*. Cependant, la publication du rapport n'est pas une condition suffisante pour influencer les orientations politiques portées par le gouvernement :

Et là entre le moment où, parce-que tout s'est fait en même temps, entre le moment, on a remis le rapport je crois que c'était le 8 janvier, il y a eu après, un gros travail avec le cabinet qui a été essentiellement fait par Vincent d'ailleurs, ensuite, y'a eu un travail et en même temps le travail sur le cahier des charges et les premiers COPIL [comités de pilotage] nationaux. Et quand on a commencé à travailler sur le cahier des charges et qu'il y a eu le premier COPIL national, on avait décidé à ce moment là que ce serait déjà ces villes là. On a décidé assez rapidement aussi que Paris viendrait dans un second temps, parce-que c'était complexe de démarrer comme ça sur Paris. Donc on s'est dit « Tiens on va démarrer doucement en province, pour voir un peu comment ça marche et après on fera Paris. » Donc tout ça a été monté en même temps, et donc on avait quelques leaders, oui, qu'on avait plus ou moins repérés. Bon, Vincent a fait des choses à Marseille, moi j'en ai fait à Toulouse, Roelandt en a fait à Lille, enfin voilà, il y avait des.. et moi sur Toulouse j'avais déjà un peu repéré, j'avais beaucoup travaillé avec le GAF, avec Clémence Isaure, et l'hôpital s'est tout de suite porté partie prenante et le logement est arrivé parce qu'à l'époque le PACT [bailleur social] travaillait déjà en amont avec la psychiatrie et l'addicto. Donc voilà ces gens avaient déjà une histoire commune.

Pascale Estecahandy, co-auteurice du rapport, coordinatrice nationale du programme expérimental Un chez-soi d'abord, DIHAL, 14 octobre 2016, Paris, entretien enregistré.

¹¹⁶ Qui sont les suivantes : Décloisonner les politiques sanitaires et réorganiser le système de soin ; Coordonner et articuler les accompagnements somatiques, psychiatriques et sociaux ; Utiliser les compétences de personnes et développer de nouvelles pratiques professionnelles ; Loger d'abord et revoir les conditions de l'urgence et de la réinsertion ; Promouvoir la recherche et l'évaluation.

Afin de poursuivre le récit de ces systèmes d'alliance qui conduisent à la mobilisation, à la construction d'un réseau de professionnel-les pour l'expérimentation, puis à l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord*, je m'appuie sur la partie 3 du rapport d'évaluation qualitative, intitulée « Dynamiques institutionnelles et politiques »¹¹⁷, où les auteurices développent la thèse suivante :

Les partisans de l'expérimentation Housing First, durant une fenêtre d'opportunité politique de près de deux ans, ont bénéficié de soutiens internes aux administrations centrales émanant d'agents de l'État, qui au sein de chaque direction ministérielle engagée, sont certes minoritaires (respectivement celles dédiées à l'action sociale et l'exclusion, la sécurité sociale, l'organisation des soins et de la santé). Ils vont défendre avec succès le projet d'expérimentation en réalisant un véritable travail de transcodage destiné à "convaincre ceux qui ne sont pas convaincus", en particulier ceux qui détiennent les clés du financement de l'intervention expérimentale et de son évaluation. Laval et al., 2015, p.244

Des agents au sein de chaque administration centrale œuvrent en tant que chaîne d'intermédiaires pour porter une parole en faveur de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord*. Ils mettent en avant la dimension recherche et pour consolider leurs liens « ils vont faire appel à un organisme de recherche reconnu par les services de l'État, l'Institut de Recherche en Santé Publique (IRESP) afin de renforcer la "garantie scientifique" du projet et convaincre leurs collègues les plus réticents à accepter l'idée de financer une évaluation scientifique » (*Ibid*, p.244). Ces nouvelles alliances reposent sur une conviction commune, également partagée par la Ministre de la santé d'alors, et procède d'une retraduction du problème initial en termes de politiques publiques : les inégalités sociales de santé et de recours aux soins.

Éric Kérimel souligne le rôle important joué par Alain Régnier¹¹⁸ qu'il décrit comme « un homme remarquable », « discret, intelligent, pragmatique », « un chercheur converti à la préfectorale ». Celui-ci est alors le directeur de la nouvelle Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement (DIHAL) créée par le Cabinet de Benoist Apparu, il :

¹¹⁷ Et plus particulièrement « I. Les débuts du programme Un chez-soi d'abord », p.240-256 ; partie vraisemblablement rédigée par Pauline Rhenter, chercheuse politiste de l'équipe qualitative.

¹¹⁸ Dans sa thèse Édouard Gardella, décrit avec précision les débuts de la DIHAL « L'ancrage de la chronopolitique stabilisatrice au sein de l'État : ethnographie de la DIHAL naissante » (2014, p. 568-592).

va conduire au niveau national une révolution dans la politique d'hébergement et faire du « Housing First » un projet expérimental national. Il est persuadé que si l'expérimentation est concluante avec les personnes les plus éloignées du logement : « grands errants addicts présentant des pathologies psychiatriques sévères », alors cela démontrera que le « logement d'abord » est applicable à tous. Kérimel de Kernevo Éric, *Le travail social... Le grand malentendu*, Champ social « Acteurs sociaux », 2018, p.155.

Je m'étais entretenue à ce sujet en octobre 2016 avec la chargée de mission Logement et la coordinatrice nationale du programme *Un chez-soi d'abord* à la DIHAL :

Coordinatrice : Le programme *Un chez-soi d'abord*, il a été, il vient d'une proposition d'un rapport qui avait été demandé à Vincent Girard et après avec Pierre Chauvin on y a participé. Et quand on a rendu le rapport à l'époque, il y avait Bachelot à la Santé et Apparau au Logement, on a proposé d'essayer en France cette méthodologie. Qui dit que au fond on a pas besoin de préparer les gens au logement, voilà. Que l'on a pas besoin d'être préparé à être logé et que de toute façon, même si on les prépare à quelque chose, on les prépare dans l'hébergement et c'est pas du tout les mêmes types de compétences qu'ils ont eu au préalable dans le logement et l'hébergement. Voilà, et donc à l'époque Apparau avait lancé, la...

Chargée de mission : La politique de Refondation de l'hébergement.

Coordinatrice : Voilà ça, [la chargée de mission] connaît plus que moi. Donc la Refondation de l'hébergement avec une politique du Logement d'abord. Qui est arrivé en même temps que des coupes franches dans les financements, enfin en tout cas qui étaient ressenties aussi comme ça par les acteurs sur le terrain, donc qui ont été beaucoup critiquées.

Chargée de mission : (*coupe*) Coupes franches non objectivées hein, ressenties (*rires*).

Coordinatrice : Oui, ressenties voilà.. par les acteurs sur le terrain. Donc il y avait quand même des gens qui freinaient des quatre fers, notamment les fédérations du secteurs, la FNARS [actuelle Fédération des acteurs de la solidarité] pour ne pas la nommer, la FAP [Fondation Abbé Pierre] pour ne pas la nommer, voilà. Et donc quand ce programme est apparu, justement (*rires*) Apparau a trouvé que c'était quelque chose de très concret à mettre dans le petit panier, voilà. Tout en sachant que c'était une.. un petit bout de l'affaire. Et surtout ce qui a beaucoup plu dans l'affaire, c'était qu'on le vendait avec le paquet évaluation recherche et recherche randomisée, donc qui a été le plus haut niveau de preuves du fait que ça marche.

(*grande inspiration*) C'est vrai que nous... ça nous a d'une certaine façon étonné-es que tout le monde nous disent « Allez-y » en haut, parce-que c'était quand même assez cher. Je pense qu'on a bénéficié d'une fenêtre d'opportunité, qu'on l'a présenté sur le volet santé mentale et que voilà, ça, ça a été un point positif et sur le volet évaluation recherche je pense que sur la question du Logement d'abord, ils avaient pas grand chose à se mettre sous la dent, voilà. Y'avait une opposition du secteur, alors c'est mon analyse.

Chargée de mission Logement et coordinatrice du programme *Un chez-soi d'abord*,
Pascale Estecahandy, DIHAL, 14 octobre 2016, Paris, entretien enregistré.

Cette « fenêtre d'opportunité » est également mentionnée par d'autres enquêté-es. Le directeur de l'équipe de Toulouse par exemple, Vincent Lézac, insiste sur l'ouverture politique lorsqu'il présente le programme *Un chez-soi d'abord* et l'institutionnalisation de celui-ci dans le Diplôme universitaire Logement d'abord piloté par Bertrand Ravon et Nicolas Chambon¹¹⁹. Le politiste John W. Kingdon, dans son ouvrage classique en matière de mise sur agenda *Agendas, Alternatives and Public Policies* (2010) propose un modèle descriptif de la métaphore de fenêtre d'opportunité (*policy window*). Selon lui, c'est un alignement entre plusieurs courants : celui du problème (*problem stream*), celui des solutions (*policy stream*) et celui du politique (*political stream*). En France le problème du sans-abrisme est public depuis les années 1990 et a bénéficié d'un regain de visibilité en 2007 avec la mobilisation des Enfants de Don Quichotte et la promulgation de la loi DALO, avec une attention particulière portée aux enjeux de santé mentale. Le courant des solutions, au sein duquel des alternatives concurrentes circulent, est porté par des entrepreneur·ses politiques (Ravinet, 2019). Les entrepreneurs dont nous avons déjà parlé, Sam Tsemberis par exemple, propose une solution le *Housing First*, qui en même temps définit et critique une des alternatives, le modèle dit « en escalier ». Vincent Girard se saisit de la solution *Housing First* et critique également la prise en charge psychiatrique du système hospitalier. Le courant du politique est celui où « les événements évoluent selon des règles et un calendrier propres à la vie politique. Plus précisément, ce courant comprend l'opinion publique et ses revirements (*swings of national moods*), la politique électorale (vie des partis politiques, campagnes électorales), les changements dans le gouvernement et

¹¹⁹ En tant que co-référente du module « politique(s) du Logement d'abord », j'ai invité Vincent Lézac à intervenir sur les temporalités de l'institutionnalisation du programme en octobre 2021. L'année précédente, j'avais invité l'ancien coordinateur de l'équipe parisienne, Bruno Torregrossa.

l'administration (alternance, changement de personnel) et les actions des groupes de pression (*lobbies*) » (Ravinet, 2019, p.267). La médiatisation par des personnalités appréciées par l'opinion publique du mouvement des Enfants de Don Quichotte a participé à cette mise à l'agenda. Par ailleurs, les promesses de réduction du sans-abrisme sont présentes dans les discours électoraux des présidentielles depuis une dizaine d'années, comme le relève Julien Lévy : Lionel Jospin en 2002 avait la volonté d'arriver à « zéro SDF d'ici 2007 », Nicolas Sarkozy, élu, promettait en décembre 2006 que personne ne soit contraint de dormir à la rue, et son gouvernement lance un « Grand chantier national prioritaire » concernant le sans-abrisme (Lévy, 2021, p.14).

On peut faire l'hypothèse qu'avec le rapport sur la santé des personnes sans chez-soi et l'activité de lobbying de Vincent Girard auprès des institutions, le *Housing First* s'est greffé comme solution au problème du sans-abrisme, et est ainsi passé de l'agenda gouvernemental (*governmental agenda* ou liste des sujets auxquels le gouvernement porte attention) à l'agenda décisionnel (*decision agenda* ou liste des sujets qui se traduisent par une décision effective). Même si ces fenêtres sont rares, « les changements de politique publique majeurs résultent de l'apparition de ces opportunités » indique Kingdon (2010, p.175). Le pilotage de l'expérimentation est confié en 2010 au nouveau dispositif interministériel de lutte contre le sans-abrisme, la DIHAL : les lignes de financements sont décidées pour l'intervention, l'assurance-maladie finance les deux tiers pour la partie médico-sociale et le tiers restant est financé par des crédits « logement » ; le programme d'évaluation quantitative et qualitative confiée à un laboratoire de recherche, celui de santé publique de Marseille, dirigé par Pascal Auquier.

Le lancement de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord* en 2011 nous permet de dresser un système élargi d'alliances ancré dans différentes localités, en l'occurrence Marseille, Lille, Toulouse et Paris, à l'envergure nationale. Du côté de la recherche, les alliés récents partagent des intérêts communs aux acteurs initiaux. Par exemple, l'Observatoire régional de la santé Midi-Pyrénées mène des recherches aux objets proches tandis qu'à Paris, le laboratoire de recherche en santé mentale et sciences sociales, dirigé par Tim Greacen, développe déjà des recherche-actions autour du rétablissement et de l'empowerment des usagers en santé mentale. Du côté des organisations issues du champ du social, du logement et de la santé porteuses de l'expérimentation au niveau local, les liens entre acteurs collectifs s'inscrivent aussi dans des engagements précédents ou à plus long terme. Les associations Habitat

alternatif social (HAS) à Marseille, l'ABEJ à Lille et Clémence Isaure à Toulouse semblent être des habituées des expérimentations non conventionnelles et militantes. Ces engagements se conjuguent également avec des intérêts stratégiques et de contextes d'opportunité, comme le montre l'implication d'HAS dans la régularisation du squat *Le Marabout*. Les alliances des porteurs logements sont également des répliques d'alliances déjà existantes avec des organisations, le PACT 31 avec Clémence Isaure et le Centre Hospitalier Marchant (Toulouse) et le PACT 13 avec HAS (Marseille). L'expérimentation se présente aussi comme un « objet de valorisation majeur du projet d'établissement » au sein des structures de santé toulousaine et lilloise. Cependant les partenariats étroits reposent surtout sur « une frange minoritaire de professionnels [qui] montre un intérêt pour le programme Un Chez Soi d'abord, en raison de leur milieu d'exercice professionnel spécifique (Équipe mobile psychiatrie précarité, pôle de psychiatrie pénitentiaire) [et qui] formule explicitement une critique (ou une autocritique) du système public de santé mentale » (Laval et al., 2015, p.252).

Cette mobilisation est également rendue possible par des actrices individuelles, des figures locales, comme nous avons pu le voir avec la personne de Vincent Girard à Marseille. Présent au départ dans l'équipe d'intervention EMPP MARSS, auprès de personnes sans abri concernées par des problématiques psychiatriques, il est à l'initiative de l'embauche d'un travailleur-pair, impliqué dans l'ouverture et l'(auto)gestion du squat *Le Marabout* dès 2007. Il apporte ce faisant la preuve de la nécessité d'un toit pour se soigner. En 2009 la Ministre de la santé, Roselyne Bachelot, lui commande un rapport gouvernemental dans lequel il défend l'expérimentation évaluée d'un dispositif *Housing First* en 2010. À Lille, Jean-Luc Roelandt, psychiatre et épidémiologue, est également connu pour être le directeur du Centre Collaborateur pour la recherche et la formation en santé mentale. Il a longtemps dirigé un service à l'EPSM Lille Métropole affichant une politique d'innovation et s'impliquant dans l'expérimentation des « médiateurices de santé pair-es » depuis son début en 2008. À Paris, Tim Greacen qui dirige le laboratoire de recherche de l'hôpital Maison Blanche est considéré comme un leader national de la défense des droits des usager·ères en santé. Et enfin à Toulouse, Pascale Estecahandy, médecin de santé publique tient sa légitimité locale de ses liens historiques avec le CHU et l'Observatoire de la Santé, son travail à la Halte santé et au sein du réseau santé précarité et de son implication dans la création de l'Équipe mobile sociale et de santé à Toulouse.

3.1.5 Mobiliser dans la durée : traduction juridique

Au bout de plusieurs années d'expérimentation, l'heure est à nouveau à la décision politique : arrêter le programme *Un chez-soi d'abord* ou le poursuivre. Le système d'alliances s'est élargi et une porte-parole au sein même du gouvernement effectue un travail de médiation entre les différentes administrations et un travail de plaidoyer du programme : Pascale Estecahandy, la coordinatrice nationale. C'est d'ailleurs elle qui a majoritairement voix dans la presse, les médias et les assemblées liées aux questions de santé et/ou de sans-abrisme. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, elle s'appuie sur ce que j'ai qualifié de *modèle de preuves*. L'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* bénéficie à nouveau de cette « fenêtre d'opportunité politique », comme l'explique Vincent Lézac :

C'est une fenêtre d'opportunité politique complet quoi, c'est-à-dire que même le départ du dispositif, c'était une opportunité politique, l'expérimentation et on est resté dans cette fenêtre tout le long. Alors cette fenêtre, s'est parfois un peu refermée sur nous et donc du coup on s'est vu... mettre la clé sous le paillason, mettre la clé sous la porte. « Bonjour, au revoir, qu'est-ce qu'on fait avec les gens dans les apparts? » Et en fait, le fait que les résultats qui sont arrivés, qui étaient positifs, le fait qu'il y ait toujours malgré les balbutiements, le soutien de l'exécutif, malgré qu'on ne trouvait pas forcément de population sur les territoires... Et puis d'un coup tout arrive, je pense qu'il y avait une volonté politique de Bachelot clairement qui a soutenu vachement le truc. C'est pour ça. C'est vachement personne-dépendant. Et après ça... au bout d'un moment ça devenait difficile d'aller contre un dispositif où ils avaient mis autant d'argent. Et avec lequel il y a des résultats pareils. Donc là-dessus ce niveau, voilà, c'est sûr que si on fait des études, des évaluations à ce prix-là, qu'on montre que c'est pertinent, mais qu'on dit après « Bon maintenant finalement on le fait pas », là politiquement, ça n'a plus de sens donc je pense que la fenêtre politique s'est réouverte avec ces résultats. Et que la DIHAL avec Pascale [Estecahandy] et à l'époque Régnier se sont démerdés pour ouvrir en grand cette fenêtre et qu'elle se ferme plus. Clairement, c'est qui s'est passé.

Vincent Lézac, directeur de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Toulouse, 29 novembre 2021, Toulouse, entretien enregistré.

Le mardi 5 juillet 2016, comme prévu dans l'article 8 de l'arrêté du 11 avril 2011 portant agrément de l'expérimentation *Un chez-soi d'abord*, un comité d'évaluation se prononce six mois avant la fin de l'expérimentation sur la pertinence du dispositif, ses modalités

de réalisation et son coût pour l'assurance maladie¹²⁰. Ce comité est présidé par le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, Sylvain Mathieu. Il est constitué de représentant-es des grandes administrations centrales¹²¹, du directeur général de la Fondation Santé des Étudiants de France, le Président de la société française de santé publique, un psychiatre lyonnais spécialisé dans la réhabilitation psychosociale et la schizophrénie, Nicolas Franck et, *last but not least*, deux locataires, l'un vivant à Paris et l'une à Marseille. En s'appuyant sur un dossier constitué de deux volets, la recherche évaluative fournie par le professeur Pascal Auquier et le volet opérationnel porté par la DIHAL, le comité d'évaluation délibère :

1. que le programme « un chez-soi d'abord » répond à un besoin réel conforme aux orientations générales des politiques publiques en faveur des publics ciblés,
2. que le programme a une réelle efficacité en termes de stabilité dans le logement, d'amélioration d'état de santé et de réduction de recours au système de soins et aux structures dédiées aux personnes sans abri, ceci à un moindre coût pour la puissance publique,
3. qu'il apporte une plus-value en comparaison avec l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale existante,
4. que la gestion du programme et de ses ressources a été efficace et que les actions programmées ont été bien conduites.

[et préconise]

1. la pérennisation du programme « un chez-soi d'abord » au premier janvier 2017 et son inscription dans un cadre juridique adapté permettant le respect du modèle mis en œuvre et du public ciblé lors de la phase expérimentale,
2. le déploiement maîtrisé du programme sur le territoire, en s'appuyant sur une évaluation pertinente des besoins sur les sites ciblés,

¹²⁰ *Délibérations et recommandations du comité d'évaluation du programme expérimental « Un chez-soi d'abord »*, 5 juillet 2016, 3 pages.

¹²¹ La direction générale de la santé, la direction générale de l'offre de soins, la direction générale de la sécurité sociale, la direction générale de la cohésion sociale, la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, la direction de la caisse nationale de l'assurance maladie, la direction générale de la mutualité sociale agricole, de services déconcentrées avec les directions générales de l'agence régionale de la santé Provence-Alpes Côte d'azur et d'Île-de-France, la direction de la cohésion sociale du Nord et la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France.

3. d'assurer la transférabilité des enseignements du programme vers d'autres champs de l'intervention publique, en particulier d'accompagner la transformation du travail social dans un objectif global d'amélioration de la santé publique,

4. de porter une attention particulière à maintenir lors du déploiement un accompagnement évaluatif rigoureux.

Délibérations et recommandations du comité d'évaluation du programme expérimental *Un chez-soi d'abord*, 5 juillet 2016, page 1-2, ([en ligne](#)).

Cette délibération statue positivement à double-titre. D'abord pour ce qu'elle a été, c'est-à-dire une réponse à un « besoin réel », « d'une réelle efficacité » « à moindre coût » en termes d'objectifs et de gestion du programme et des ressources. Et pour ce qu'elle doit être, pérennisée, inscrite dans un cadre juridique, déployée. La traduction juridique du succès de l'expérimentation est la promulgation du décret n°2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord ».

La coordinatrice nationale du programme, au cours d'un entretien réalisé en 2018, souligne le travail minutieux dès le départ de l'expérimentation « en lien étroit avec les administrations centrales » au sein d'un « comité un peu technique ». Lorsqu'en réunion interministérielle est annoncé : « vous pouvez lancer le processus pour donner un statut juridique à ce programme », c'est ce comité qui « a servi à écrire le décret ». « Ça a mis du temps », « quasiment un an », « c'était vraiment très progressif » mais les ministères des Affaires sociales et de la santé et du Logement et de l'habitat durable le signent (Entretien, 2018).

Alors, de quoi est constitué le décret n°2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique *Un chez-soi d'abord* ?

Tout d'abord, il mentionne le public concerné, les « personnes sans abri atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères », conjuguant le double problème du sans-abrisme et du soin des personnes malades psychiatriques. C'est le problème formulé par Girard et Hermann Händlhuber à la fin de l'année 2006, que nous considérons comme la traduction française « du sans-abrisme chronique » d'outre-Atlantique. Puis, le décret résume en « objet » la solution à ce problème, c'est-à-dire « des dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique Un chez-soi d'abord comportant un logement accompagné », dont le texte qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 fournit un

cadre juridique pérenne, par l'entrée dans le Code de l'action sociale et des familles, suite à l'expérimentation débutée en 2011.

C'est ensuite le dispositif qui est présenté, en trois articles, précisant le contenu du décret et ses conséquences juridiques. Le premier modifie le paragraphe « Autres dispositions relatives aux établissements et services qui accueillent des personnes âgées ou des adultes handicapés », en complétant le sous-paragraphe « Appartements de coordination thérapeutique comportant un hébergement », par l'ajout du « Sous-paragraphe 2 « Dispositif « Un chez-soi d'abord » comportant des logements accompagnés ».

Quelles sont les conséquences pour les personnes ciblées ? Le décret rappelle donc en premier la population concernée. Ce sont « des personnes majeures, durablement sans abri et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères ». Elles peuvent arriver au *Un chez-soi d'abord* par différents dispositifs : une équipe mobile de psychiatrie à destination des personnes en situation de précarité ou d'une permanence d'accès aux soins de santé comprenant en son sein un psychiatre, un service médico-psychologique régional aménagé dans un établissement pénitentiaire, un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue ou une structure participant au dispositif de veille sociale, sous réserve de l'avis conforme d'un psychiatre. Deux phrases viennent discrètement resserrer le ciblage. Elles précisent que « ces personnes doivent être susceptibles de bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé en vertu de l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale » et que « pour accéder à un logement locatif social, elles doivent satisfaire aux conditions prévues au 1° de l'article R. 441-1 du code de la construction et de l'habitation ». Le décret exclut donc les personnes qui ne sont pas considérées administrativement comme résidentes de « manière stable et régulière » en France. C'est-à-dire celles qui résident plus de 3 mois par an à l'étranger, les personnes de nationalité étrangère non ressortissantes de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sans titre de séjour ou qui ne perçoivent pas l'allocation temporaire d'attente dans le cadre de la demande d'asile.

Le décret nous dessine ainsi le portrait du public : une personne à la rue connue de services psychiatrique et/ou d'addictologie et de veille sociale (115, équipe mobile, accueil de jour) française ou étrangère en situation régulière et reconnue comme ayant

des troubles psychiatriques sévères. Ou pour le dire autrement, par contraste, ce n'est pas une personne en situation d'exil arrivée récemment en France, qui n'aurait pas débuté de démarches pour la demande d'asile, qui n'aurait pas rencontré aucun service de soins et appellera le 115 alors qu'elle dort chez un tiers communautaire, tout en étant marquée par des traumatismes.

L'objectif de ce dispositif, on n'en sera pas surpris à ce stade de la lecture de la thèse, est de permettre aux personnes ainsi ciblées « d'accéder sans délai à un logement en location ou en sous-location et de s'y maintenir », « de développer leur accès aux droits et à des soins efficaces, leur autonomie et leur intégration sociale ». L'admission « ne peut être subordonné[e] au suivi d'un traitement ou à l'arrêt de la consommation de substances psychoactives ». L'idée initiale soutenue par Sam Tsemberis et intrinsèque à la critique du « modèle en escalier » de ne pas conditionner l'accès et le maintien dans le logement à l'abstinence est ici reprise. Pour débiter et officialiser juridiquement l'entrée dans le dispositif, un contrat de prise en charge doit être conclu, comme dans tout établissement médico-social qui ne prend fin qu'après 6 mois soit, de cessation de contact avec l'équipe, de demande de fin d'accompagnement ou de prise en charge dans un autre établissement. En effet, « les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement médico-social adapté, qui est réévalué au moins une fois par an », une manière d'écrire en langage juridique que l'accompagnement n'est pas fixé au préalable dans la durée. Leur nombre est prévu entre 90 et 105 et chaque année l'organisme gestionnaire communique des informations anonymisées qui leur sont relatives et à leur accompagnement aux ministres.

Quelles sont les conséquences pour la structuration du dispositif ? Le décret indique que l'organisme gestionnaire d'appartements de coordination thérapeutique est un groupement de coopération sociale ou médico-sociale, qui ne peut avoir d'autres objets d'activités que celles de la mise en œuvre du dispositif *Un chez-soi d'abord* pendant les trois années suivant sa création. Cela signifie que ce groupement doit être créé et ne peut être déjà existant. Il impose des organismes qui doivent le composer : un établissement de santé assurant des soins psychiatriques, disposant notamment d'une équipe mobile de psychiatrie à destination des personnes en situation de précarité, un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ou un établissement de santé assurant une prise en charge en addictologie, une personne morale (association, entreprise, établissement...) ayant une activité de gestion locative adaptée et l'agrément pour de l'intermédiation locative. Et si l'organisme gestionnaire

n'a pas dans ses membres un établissement de santé assurant des soins somatiques et disposant d'une permanence d'accès aux soins de santé, un organisme dont l'un des objets est la lutte contre les exclusions, l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, un organisme représentant des usagers en santé mentale et un organisme représentant des personnes dépourvues de logement, il doit réaliser une convention de coopération avec eux.

On retrouve dans la constitution du groupement de coopération médico-sociale, qui est la personnalité juridique du dispositif, différents services concernés par le public ciblé qui s'articulent autour des problématiques de santé, sociale et de logement. Cette constitution juridique, le GCSMS, est un outil de coopération public/privé et assure la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale existant dans le cadre légal depuis 2006¹²². Il permet une mutualisation des moyens, des locaux, du personnel, des services, des équipements pour la mise en œuvre du dispositif. La commande de création de GCSMS fait écho aux profondes reconfigurations des cadres et des modes de financement de l'action publique depuis plusieurs décennies. Comme le remarque Adrien Laurent, un mouvement général de regroupement intervient dans les associations des secteurs de la santé, de l'action sociale et médico-sociale, en raison de fortes contraintes financières, réglementaires et sociales, liées à la régulation publique, qui caractérisent les environnements institutionnels. Ce mouvement s'inscrit dans une volonté affichée de rationaliser l'offre sanitaire et médico-sociale, « conformément aux principes du New Public Management et à la logique de performance ayant présidé à l'adoption de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) » (Laurent, 2021, p.24). Ainsi dès 2010, Corinne Grenier et Sandra Guitton-Philippe relèvent la quasi-injonction des pouvoirs publics aux regroupements, suite aux lois de janvier 2002 (portant rénovation du secteur médico-social) et celle de juillet 2009, dite HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire). Elles rappellent le fort cloisonnement et la fragmentation du champ, « structuré par des institutions professionnelles et des valeurs différenciées prégnantes » (Grenier et Guitton-Philippe, 2011, p.101).

Quelles sont les conséquences juridiques pour la composition de l'équipe ? Le décret indique que les missions sont assurées par une « équipe pluridisciplinaire », avec une

¹²² Voir le Décret n°2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale, pris pour l'application de l'article L. 312-7 du code de l'action sociale et des familles et modifiant ce code (partie réglementaire). [En ligne](#).

direction et un cadre coordinateur d'équipe, des professionnel·les du médical (psychiatre, médecin généraliste, infirmier, un intervenant compétent en addictologie), du social (travailleurs social), de la gestion locative adaptée (une personne en charge de la recherche des logements et de l'intermédiation locative) et un médiateur de santé-pair. Ce dernier est une personne ayant l'expérience de recours aux soins en santé mentale en tant qu'utilisateur. Les membres de l'équipe peuvent être salarié·es de l'organisme gestionnaire, d'un de ses membres, d'un autre organisme avec lequel il a conclu une convention de coopération ou encore exercer à titre libéral dans le cadre d'une convention.

L'article 2 stipule une entrée en vigueur du décret pour le 1^{er} janvier 2017 et que les sites autorisés jusqu'au 30 juin 2018, c'est-à-dire ceux qui étaient « expérimentaux », ont une année pour « se mettre en conformité avec les dispositions du présent décret et présenter une demande d'autorisation ». C'est-à-dire qu'ils doivent créer un GCSMS pour porter leur dispositif *Un chez-soi d'abord* local et être autorisé par l'agence régionale de santé. Il prévoit également l'exercice d'un conseiller technique national jusqu'au 31 décembre 2022 « chargé d'accompagner l'ensemble des établissements autorisés pour son application, notamment en ce qui concerne l'évaluation interne et les pratiques professionnelles », c'est la coordinatrice nationale de l'expérimentation Pascale Estecahandy qui occupe ce poste.

Enfin, le décret est signé par le premier Ministre, Bernard Cazeneuve, la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, et la ministre du logement et de l'habitat durable, Emmanuelle Cosse.

Ainsi l'inscription juridique du dispositif *Un chez-soi d'abord* ordonne une structuration particulière, au modèle existant, de l'organisme gestionnaire : le GCSMS, qui en formalisant la coopération de plusieurs champs d'action (social, médico-sociale, logement social) institutionnalise et rationalise des partenariats. En tant qu'enquêtrice, au travers de mes échanges sur le terrain, j'ai souvent eu l'impression que le gouvernement et la DIHAL avait cherché par cette caractéristique *organisationnelle* du GCSMS à « forcer » des partenariats considérés comme bénéfiques sur les territoires. Ou pour le dire autrement, « à mettre les gens autour de la table » sans forcément prêter attention aux raisons pour lesquelles ces personnes ne se réunissaient pas d'elles-mêmes. Selon ce que j'ai compris, l'intégration du dispositif *Un chez-soi d'abord*

dans le cadre juridique des Appartements de coordination thérapeutique était une facilité législative, il était plus simple d'ajouter un sous-paragraphe que de créer un paragraphe d'établissement. Les originalités principales concernent la durée non conditionnée de l'accompagnement ainsi que la présence de médiatrices de santé-pair dans les équipes. Au cours de notre entretien en 2018, la coordinatrice ne relève pas de désaccord profond du côté du terrain ou des administrations centrales au sujet du décret, et l'enquête ethnographique me permet de partager le même constat à une nuance près.

L'ancrage juridique du programme *Un chez-soi d'abord* fait l'objet d'une controverse. Le décret inscrit le dispositif « Un chez-soi d'abord » dans le Code l'action sociale et des familles au sein des dispositions relatives aux appartements de coordination thérapeutique. En 2013, Gilles Vidon, psychiatre spécialiste de la réhabilitation psychosociale, et Jean-Marc Antoine, coordinateur du programme parisien jouent d'ailleurs au jeu des ressemblances et différences dans une publication pour *L'information psychiatrique* :

On l'aura compris, instruits par l'expérience française de l'hébergement thérapeutique, nous ne doutons pas de la réussite du programme de recherche « Un chez soi d'abord », dont il n'est pas faux de souligner les ressemblances : c'est surtout le soutien au niveau du logement par une équipe pluridisciplinaire qui apparaît l'élément primordial. Parmi les différences, signalons l'absence de contrat thérapeutique formel qui pourrait inquiéter : les personnes logées pouvant à tout moment couper les liens avec l'équipe de recherche. Toutefois, il semble que prévaut fortement l'engagement implicite, de part et d'autre, ce qui explique probablement le faible taux de perdus de vue dans les études anglo-saxonnes et dans les cas déjà introduits dans l'étude française au moment où nous écrivons ces lignes.

Vidon et Antoine, 2013, p.239

Au-delà de la curieuse coïncidence entre les sigles ACT, d'appartements de coordination thérapeutique et d'*Assertive community treatment*/Traitement dynamique communautaire, que relèvent avec humour certain·es enquêté·es, c'est la signification du rapprochement avec les appartements de coordination thérapeutique qui est interrogée, car ce sont deux types dispositifs différents et le rapprochement avec un dispositif d'hébergement est déploré. Néanmoins, le résultat de cette inscription dans les appartements de coordination thérapeutique est que le programme *Un chez-soi*

d'abord a une existence légale pérenne, qui permet son institutionnalisation dans les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme.

D'une problématique locale à une politique d'envergure nationale

Dans cette sous-partie, avec ce récit descriptif et analytique sans pour autant être exhaustif, nous retrouvons la dimension rhétorique et le *modèle de preuves* dans la diffusion du *Housing First* en France. La méthode d'enquête de la sociologie de la traduction montre à nouveau les enjeux de productions d'un savoir et de sa reconnaissance institutionnelle. Notre étude montre un point de départ avec une expérimentation informelle, *Le Marabout* comme « laboratoire social » et sa traduction en données scientifiques, puis la visite de la Ministre de la Santé à laquelle la mise en œuvre d'un dispositif formel de preuves probantes, avec une expérimentation sociale aléatoire, donne suite.

Résumons les mouvements de traduction de cette histoire qui s'est déroulée sur près de dix ans et se conclut par la promulgation d'un décret : une problématisation initiale est formulée à Marseille en 2006, par Vincent Girard et Hermann Händlhuber, au sein du Collectif Logement et Santé et avec Les Nomades Célestes. Cette problématisation – « un toit pour que les personnes à la rue puissent se soigner et être soignées » – définit un point de passage obligé : celui de permettre aux personnes à la rue avec des problèmes psychiatriques d'accéder à un toit pour se soigner et être soignées. Plusieurs phases d'intéressements et d'enrôlements se succèdent ensuite, en écho à la mobilisation médiatique des Enfants de Don Quichotte et à la promulgation de la loi du Droit au logement opposable. D'une manière discrète, le Collectif Logement et santé s'associe avec l'équipe MARSS, des artistes et des gens de la rue au sein d'un immeuble qu'iels squattent, ces alliances sont scellées par des voies légales avec l'accueil de jour des Nomades Célestes, le Groupe d'entraide mutuelle Les Chamanes et l'association *Le Marabout du 46*. Cette première phase aboutit au squat, qualifié de « sanitaire » et de « thérapeutique » en 2007. Ensuite, Vincent Girard sollicite les deux chargés de mission du service de santé publique de la Ville, et iels organisent une rencontre entre Jean Naudin, un éminent professeur de psychiatrie, et le Cabinet du maire pour assurer le soutien de la municipalité et donner une structuration juridique à cette première expérience. C'est ainsi que l'association Habitat alternatif social intègre ce réseau, *Le Marabout* devient une résidence accueil en juillet 2009, scellant cette seconde phase.

La troisième procède d'un changement d'échelle avec la rencontre entre Vincent Girard et d'un conseiller de la Ministre de la Santé. Ils organisent la visite de Roselyne Bachelot au *Marabout* à Marseille. À la suite de celle-ci, elle commande un rapport gouvernemental sur la santé des personnes sans chez soi au psychiatre marseillais, qui s'associe avec Pierre Chauvin à Lille et Pascale Estecahandy à Toulouse. L'arrivée de la santé publique, comme nouvelle alliée dans cette problématisation, conduit à une reformulation de celle-ci : la mauvaise santé des personnes sans abri et leurs difficiles et ponctuels accès aux soins. La publication du rapport en 2010, avec ces trois porteparoles, définit un nouveau point de passage obligé, cette fois-ci auprès de l'État : expérimenter le *Housing First*. Les alliances dans les coulisses gouvernementales, entre Vincent Girard, les agent-es administratives, l'Institut pour la recherche en santé publique, et avec la création de la Délégation interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement, dirigée par le Préfet Alain Régnier, et le lancement par le Ministre, Benoist Apparu, de la stratégie Logement d'abord, constitue une « fenêtre d'opportunité » et retraduit la problématisation en termes de politiques publiques : les inégalités sociales de santé et de recours aux soins.

L'expérimentation du programme *Un chez-soi d'abord* élargit le réseau aux mondes de la recherche (observatoire régional de la santé Midi-Pyrénées, le laboratoire de santé publique à Marseille et le laboratoire de recherche en santé mentale et sciences sociales à Paris) et à des institutions médico-sociales et du logement sur les territoires parisien, lillois, marseillais et toulousain. C'est la quatrième phase.

Enfin, dans la continuité de l'ouverture de la « fenêtre d'opportunité politique », le système d'alliance est élargi et semble stabilisé à la fin de l'expérimentation en 2016. Il est notamment présent dans les grandes administrations, la DIHAL et s'appuie sur les résultats de l'évaluation. Cette cinquième, et dernière phase, se solde par une *mobilisation*, au sens de Callon, qui bénéficie d'un cadre légal pour l'inscrire dans la durée, dont la traduction est la promulgation du décret. Il annonce le travail d'institutionnalisation à mettre en œuvre et dresse les contours du *modèle organisationnel* du programme *Un chez-soi d'abord* en France, dont nous allons à présent rendre compte.

3.2 Institutionnaliser, c'est convenir puis modéliser

La conclusion de la coordinatrice nationale, Pascale Estecahandy, aux Journées inter-sites auxquelles j'assiste en novembre 2016 adresse aux professionnel·les du programme expérimental *Un chez-soi d'abord* des informations cruciales sur leur statut et leurs activités : « Vous n'êtes plus expérimental ! C'est la fin de l'expérimentation ! Et donc le début de la pérennisation avec la modélisation » (25/11/2016, Marseille, carnet n°1).

Au moment de cette observation, le décret du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique *Un chez-soi d'abord* est dans les « tuyaux » des arcanes gouvernementales. L'Article 2 stipule que les équipes qui ont mené l'expérimentation à Marseille, Lille, Toulouse et Paris vont poursuivre leur activité, d'une part, et que d'autres équipes vont être constituées, d'autre part. Les actrices sur le terrain nomment cette première phase « la pérennisation » et la seconde « le déploiement ». Ces deux phases, distinctes et cumulatives, répondent à une perspective d'institutionnalisation, que les actrices qualifient de « modélisation ».

Le problème de l'institutionnalisation est celui d'inscrire le programme en tant que réponse dans le paysage des politiques d'assistance aux sans-abri en France. Le décret le permet au niveau juridique mais encore faut-il fournir des outils pour *organiser* la mise en œuvre sur les sites déjà existants ou pour les futurs. Pour Christian Laval, coordinateur de l'évaluation qualitative, l'enjeu est alors d'inscrire le programme dans le droit commun¹²³. Quand je lui demande ce qui y est signifié par « modélisation », il rappelle qu'au départ les actrices du programme étaient dans « un agir incertain », construisant la légitimité du *Housing First* au fur et à mesure. Selon lui, c'est pour ça que la modélisation n'a pas été pensée au départ, les objectifs n'étaient pas de construire un cahier des charges et « [Maintenant] ça retombe sur le dos de Pascale [Estecahandy] » (Entretien téléphonique, 14/11/2016).

¹²³ Lors de mon séjour au Canada en 2018, le responsable de l'évaluation à Winnipeg me partage cet enjeu similaire lié à la pérennisation, « *sustainability* », celui d'intégrer au sein des politiques et programmes existants le *Housing First* alors qu'il était jusqu'à présent et du fait de son caractère expérimental *ad-hoc*.

Alors comment les actrices de la promotion du programme *Un chez-soi d'abord* décrivent la « modélisation » et ses enjeux ? Quelles sont les traductions de la « modélisation » ?

3.2.1 Les enjeux de la modélisation par les actrices de la coordination du programme

Nous avons vu que le *Housing First* français s'appuie de manière cumulative sur un modèle de preuves reposant sur des pratiques de quantifications, dont les travaux épidémiologiques et de santé publique apportent la preuve de l'efficacité et de l'efficacité de cette action publique (85 % des personnes accompagnées par le programme restent dans leur logement après deux années) et sur une éthique du *care*, dont nous avons commencé à dresser les contours (chapitre 1). La modélisation renvoie ici à l'activité de production d'un *modèle organisationnel* permettant d'organiser cette éthique du *care*¹²⁴. Cette combinaison est une condition selon les actrices du *Housing First* pour l'inscrire dans le temps. L'actuel directeur de l'équipe de Toulouse a réalisé en 2014 un mémoire en sciences de la gestion, sous la direction de Pascale Estecahandy, où il présente la modélisation comme la réponse à la problématique suivante : « Un chez-soi d'abord Toulouse : Comment pérenniser ce programme expérimental au sein de la politique locale de santé publique ? »¹²⁵ (p.34). En novembre 2021, j'échange avec lui au sujet des enjeux de la modélisation :

La modélisation, ça joue le rôle... du possible. En fait, si on pérennise derrière [l'expérimentation], on a déjà un modèle de gouvernance viable qui est déjà prémâché et il y a plus qu'à appliquer quoi. Si tu veux, l'enjeu, il est total dans la modélisation. C'est que sans cette vision de la modélisation et cette dynamique de mobilisation, l'État... Il dit "oui vas y on est Sam [Tsemberis], on essaye le modèle", le modèle expérimental. Mais là, modèle expérimental... c'est-à-dire que tous les ans, tu as les budgets qui sont en jeu sur tes territoires. C'est-à-dire que tous les ans, tu trembles à savoir si ton modèle il pourrait se poursuivre ou pas quoi. Sur

¹²⁴ La modélisation au sens mobilisé ici ne fait donc pas référence à la modélisation épidémiologique, telle qu'on peut la connaître concernant les épidémies par exemple, dont celle récente du Covid—19 et sur laquelle les pouvoirs publics se sont appuyés pour prendre des décisions (Boullier et al., 2021).

¹²⁵ Il était alors secrétaire administratif à mi-temps, son mémoire s'intitule : *Management d'un projet d'innovation médico-sociale. Analyse organisationnelle, structurelle et fonctionnelle : le programme expérimental « Un chez-soi d'abord »*, Mémoire professionnel, Master2 de gestion des institutions et services de santé, Université Paul Sabatier Toulouse-III, 2014.

la question de la modélisation, c'est qu'une fois que tu es dans le Code de l'action sociale et des familles et tout ça, et que t'es autorisé sur quinze ans, tu vois, c'est pas la même, donc le modèle il permet en fait d'inclure de manière pérenne. Sur les territoires et les gens qui sur les territoires se portent candidats, ils ont tous les tenants et les aboutissants, quoi. Ils peuvent pas te dire "Non, mais votre modèle au final j'en peux plus quoi", ils savent dès le départ à quoi ils s'engagent. Mais le modèle, il va plus loin dans le sens où c'est aussi la garantie qu'on s'éloigne pas trop du modèle d'accompagnement. Il y a aussi c'est... L'enjeu, il est énorme à ce niveau-là. La question de comment on organise ces équipes pour avoir un accompagnement qui tienne la route en multi-référence, en horizontalité, tu vois enfin tout ça. Des établissements et une organisation institutionnelle qui permettent ça et qui garantissent ça, c'est pas évident quoi. Et donc bon, bon an mal an, ça permet d'avoir quelques garde-fous à ces niveaux là le modèle qui est... qui est mis en place, qui permet au [programme] *Un chez soi* de communiquer sur ces aspects-là. Parce qu'aujourd'hui, oui, normalement, c'est un établissement qui doit permettre le développement de ces modes de fonctionnement. Là, est-ce que c'est le cas après? C'est censé au moins le permettre.

Vincent Lézac, directeur de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Toulouse, 29 novembre 2021, Toulouse, entretien enregistré.

Dans ces propos, nous constatons l'intersection du « modèle expérimental », *modèle de preuves* et éthique du *care*, à du modèle organisationnel, qui est, selon Vincent Lézac, une garantie de la mise en œuvre du modèle d'accompagnement *Housing First* sur les territoires et dans les années à venir. Lorsque les acteurices parlent de « modélisation », c'est à l'élaboration d'une gouvernance spécifique au programme qu'iels renvoient, constituant une caractéristique du modèle organisationnel. Nous remarquons ici des parallèles avec la sociologie de la quantification, instiguée par Alain Desrosières et notamment sur l'intérêt porté à ce qu'il nomme l'établissement des conventions (2008). Si dans le cas des statistiques, « quantifier, c'est convenir puis mesurer » alors dans celui qui se présente à nous, nous pourrions dire « institutionnaliser, c'est convenir puis modéliser ».

C'est donc à la production de ces conventions que nous allons maintenant nous intéresser, à travers deux instruments de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2012a)_: le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) comme modalité de gouvernance et le cahier des charges national qui définit « les conditions d'organisation et de fonctionnement applicables aux dispositifs d'appartements de

coordination thérapeutique Un chez-soi d'abord » (Cahier des charges national, Juin 2017, p.5). Les GCSMS sont inscrits dans le cahier des charges mais ont été au préalable définis dans le décret, comme décrit dans la sous-partie précédente, en tant qu'organisme gestionnaire du dispositif *Un chez-soi d'abord* sur le territoire où il est implanté.

L'objectif du cahier des charges est d'organiser la mise en œuvre au niveau des institutions. Il constitue le document technique des appels à projets lancés par les agences régionales de santé et sur lequel les réponses s'appuieront¹²⁶. Vincent Lézac précise, une demie-décennie après sa rédaction, que « le cahier des charges, ça va être la ligne de conduite minimale à tenir pour envisager de faire du Chez-soi, mais c'est vraiment à minima » et qu'il y a d'ailleurs « un mouvement pour réécrire certaines parties » (Entretien enregistré, 2021).

Au niveau de l'État, c'est Pascale Estecahandy au sein de la DIHAL qui pilote la modélisation de la gouvernance. Lors de notre premier entretien en octobre 2016, je lui demande où en est la rédaction du cahier des charges :

Pascale Estecahandy : Je le finis normalement, j'espère fin mars.

Enquêtrice : D'accord. C'est ce qu'ils me disaient à Lyon à la FNARS [renommée par la suite Fédération des acteurs de la solidarité], du coup l'appel à projet c'est pour 2017 ?...

Pascale Estecahandy : Ça sera 2018 pour une mise en œuvre..

Enquêtrice : D'accord, du coup ça sera 2018.

Pascale Estecahandy : Enfin, l'appel à projet. À mon avis tout est décalé d'un an, je pense que le temps que les circulaires sortent, que les appels à projet soient faits, à mon avis, je pense qu'on a été trop optimistes. Ce sera un appel à projet courant 2018, pour un démarrage fin 2018, début 2019. Donc on est pas aux pièces. Ce qui me va (*elle rit*). Du coup j'ai un peu plus de temps sur le cahier des charges.

Enquêtrice : Le but c'est de reproduire le modèle pur ?

Pascale Estecahandy : C'est ça, adapter avec le contexte français, tout ce qu'on a appris, mais c'est ça.

¹²⁶ Pour compléter, un guide d'implantation est par la suite rédigé et transmis aux équipes pour les aider dans la mise en œuvre du dispositif.

Enquêtrice : D'avoir le modèle d'une manière un peu homogène sur le territoire français ?

Pascale Estecahandy : Oui, absolument.

Pascale Estecahandy, co-auteurice du rapport, coordinatrice nationale du programme expérimental *Un chez-soi d'abord*, DIHAL, 14 octobre 2016, Paris, entretien enregistré.

S'intéresser au *Housing First* conduit à considérer quelles sont les valeurs portées au sein des instruments de cette action publique, quelle est l'interprétation du social et quelles sont les conceptions du mode de régulation envisagée, car « l'instrument est aussi producteur d'une représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite » (Lascoumes et Le Galès, 2012a, p.99). Lorsque nous échangeons à nouveau sur ce sujet en 2018, après la publication du cahier des charges, Pascale Estecahandy décrit cet enjeu de produire des modalités de gouvernance en lien avec le type d'accompagnement promu :

Pascale Estecahandy : Il y a les médiateurs de santé pair qui sont inscrits. Bien sûr il n'y a pas de statuts, bien sûr il n'y a pas.... Mais quand même ils sont officiellement dedans. Il y a des choses qui ont quand même avancées, je trouve. Alors là sur le cahier des charges, ça a été plus large [que pour le décret]. J'avais commencé à faire une première, deux grandes réunions avec l'ensemble des parties prenantes... du terrain, des acteurs du programme, pour caler les principes fondateurs en dehors des huit principes. [Définir] qu'elles sont les modalités d'organisation qui sont indispensables, qui nous servent de base...

[...] Ils ont acté tout de suite que la pluridisciplinarité, la pluralité des métiers, la pluralité de gestion était la base. Donc à partir de là quand on leur a rendu [le cahier des charges] le groupement [de coopération sociale et médico-sociale] certes, ils ont râlé mais c'était eux qui l'avaient dit. Voilà, après peut-être qu'on s'apercevra que le groupement c'est une mauvaise idée, je sais pas. Mais en tout cas la guerre qui semblait s'ouvrir entre notamment la psychiatrie, l'addictologie... le social, mais pourquoi pas le logement aussi. Elle a pas eu lieu parce que là... c'était fait.

Sur le cahier des charges j'ai fait des réunions où tu as participé ?

Enquêtrice : J'en ai fait quelques unes, oui.

Pascale Estecahandy : Là c'était plus large et où j'avais fait une trame et à partir de cette trame, c'était relativement consensuel. Alors après il est clair qu'il y en a qui

se sont réveillés après... "Mais les financements"... "Mais ceci"... "Le personnel"... [...] Tu vois, encore une fois... ils ont eu un an, avec des réunions... Bon est-ce qu'ils ont pas percuté le truc... bon... Voilà. (*silence*) Je pouvais pas faire autrement, j'ai l'impression. Mais c'est de ma fenêtre qu'on a vraiment embarqué tout le monde... Ça été fait... voilà . Après sûrement on aurait pu faire mieux. Mais j'ai pas eu... De remontées de gens, en tout cas c'est pas arrivé jusqu'à moi disant "non mais là c'est n'importe quoi", "c'est pas du tout...". Alors voilà...

Pascale Estecahandy, coordinatrice nationale du programme *Un chez-soi d'abord*, 1 octobre 2018, Paris, entretien enregistré.

Plusieurs éléments sont significatifs dans cet extrait d'entretien. Tout d'abord, le cahier des charges est présenté comme un dispositif technique complémentaire au décret. Il est à destination des institutions concernées par la mise en œuvre du *Housing First* sur les territoires, que cela soit du côté des services de l'État au niveau local ou celles oeuvrant dans le champ médical et/ou social. En plus d'être annexé aux appels à projet pour la création d'« ACT-Un chez-soi d'abord » lancés par les agences régionales de santé, il est mobilisé en amont par des groupes d'acteurs souhaitant y répondre, comme j'ai pu l'observer à Lyon¹²⁷ et à Grenoble. Ainsi, ce document doit être étayé, « plus large », car au-delà des huit principes, ce sont les valeurs communes au *Housing First*, portées par les acteurs du programme qui doivent être inscrites – elle cite notamment le travail-pair et la pluridisciplinarité – et traduites dans un modèle organisationnel qui permettent une mise en œuvre en adéquation avec ces valeurs. Comme elle me l'indiquera par la suite, elle considère le modèle comme un « outil d'accompagnement au changement », « une sorte de kit », dont les valeurs ne sont pas à discuter : si on accepte le modèle, on accepte tout ce que comprend le modèle – éthique du *care*, modèle organisationnel –, en somme.

3.2.2 Modalités de gouvernance : Les groupements de coopération sociale et médico-sociale

En 2014 dans son mémoire professionnel, Vincent Lézac préconise de constituer des Groupement de coopération sanitaire. Ceux-ci évolueront par la suite en

¹²⁷ Et même lors de la mise en œuvre, d'ailleurs en juin 2022, lors d'un apéritif *Un chez-soi d'abord* à Lyon, l'ancienne coordinatrice de l'équipe lyonnaise, toujours en fonction en tant que travailleuse sociale, explique aux autres personnes présentes que lorsqu'ils ont un doute [sur comment les professionnel·les doivent agir], iels reprennent le cahier des charges.

Groupement de coopération sociale et médico-sociale pour ne pas être restreint au seul champ du sanitaire public, il explique :

Vincent Lézac : Et voilà, et, *(il lit son mémoire sur son ordinateur)* en cas d'innovation légale avec des groupements de coopération médico-sociaux, GCMS, [cela permet d']Offrir un nouvel espace de réflexion, de coordination. C'est ça. J'avais fini par mettre le GCMS. Moi j'étais parti sur le GCS [Groupement de coopération sanitaire] parce que j'avais un exemple à Toulouse qui fonctionnait à peu près. Mais on est obligé de faire du droit public avec ces trucs là. Et ce que je voyais, c'est que GCMS [Groupement de coopération médico-sociale] ça permettait de sortir du droit public. Et ça pouvait te constituer une coquille vide mais en droit privé, donc c'est pour ça que je suis allé sur ce modèle quoi. Parce-que j'ai cherché des modèles de coopération comme ça qui fonctionnent à l'hôpital et je n'ai pas trouvé d'autres. Il y avait déjà des conventions qui avaient été signées entre l'hôpital et des structures médico-sociales et tout et.

Enquêtrice : J'ai l'impression que les conventions, ça a quand même moins de poids.

Vincent Lézac : Les conventions, c'est personne-dépendante.

Enquêtrice : C'est-à-dire qu'il y a moins d'obligations?

Vincent Lézac : Si tu as la personne qui signe ou qui a pondu la convention et qu'elle est à la réunion, elle peut en parler. Mais personne n'est au courant des conventions, donc c'est pas du tout... Ça a pas de poids en tout cas. Et là on aurait juste conventionné, je peux te dire que ça aurait été une explosion totale le truc. Donc il fallait un truc quand même plus solide. Bon du coup, j'ai trouvé ce truc de GCS, c'est pas mal et après j'ai trouvé les GCMS. Et entre-temps il y a des GCSMS qui ont commencé à fleurir à droite, à gauche.

Enquêtrice : Du coup, ce modèle-là de structuration juridique, il permet de sécuriser les relations et l'articulation entre les porteurs ?

Vincent Lézac : C'était surtout que, en fait, comme on devenait un établissement médico-social, il fallait une coquille juridique capable de porter un établissement médico-social. Des conventions n'auraient pas suffi. On aurait pu imaginer de créer une association, hein? Le problème de l'association, c'est que les conseils d'administration, on voit comment ça marche. Si tu veux, c'est pas du tout.... Comment dire.... À mon avis sécurisant. Et puis bon, je pense qu'aujourd'hui de toute façon, le mode de gestion associatif, il est complètement dépassé quoi. Donc

bon. Moi, je me suis dit si on fait une association, au milieu de tout ça, avec tous ces [porteurs]... Enfin, je veux dire, elle va se faire bouffer complètement l'association quoi.

Vincent Lézac, directeur de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Toulouse, 29 novembre 2021, Toulouse, entretien enregistré.

Indiquant les difficultés en termes de droit public et privé, de constitution juridique d'un établissement au fonctionnement par coopération, Vincent Lézac se montre vigilant et dubitatif sur des modalités de gouvernance qui repose sur des conventions ou une gestion associative, et recommande *in fine* les groupements de coopération. Pourtant il relève un biais dans cette préconisation : l'exercice de « modélisation » de la gouvernance qu'il réalise porte uniquement sur le contexte toulousain. Et pourtant, cette production de savoirs territorialisées a eu des effets au niveau national dans la conception du *modèle organisationnel* :

Vincent Lézac : J'avais pas du tout capté moi ce que c'était biaisé, dans le sens où Pascale [Estecahandy, qui était également sa tutrice professionnelle dans le cadre de ce mémoire] au final, elle s'attendait à avoir un truc qu'elle pouvait appliquer au national. Et moi franchement, j'avais pas du tout cette notion-là, parce-que j'aurais pas du tout travaillé les choses comme ça, quoi. [...] Sur les autres villes, j'ai pas du tout regardé comment ça avait été monté et tout ça. La question, moi, c'est que c'était complètement biaisé par rapport à l'utilité finale qu'il a pu avoir. Après je pense pas que ce soit ce mémoire qui ai permis de tout, de tout mettre en place, loin de là. [...] Pascale [Estecahandy] l'a lu, c'est sûr et je pense, d'après ce qu'elle m'a dit, elle a peut-être dit ça pour me faire plaisir, tu vois, mais elle s'est quand même appuyée sur pas mal de trucs pour vendre le projet. Après, je pense pas qu'elle l'ai cité par exemple, tu vois?

Enquêtrice : Mais par exemple, tu aurais pu assister à une réunion et l'entendre dire des choses et te dire « Ah tiens, ça je l'ai écrit ».

Vincent Lézac : Ouais, ça m'arrivait souvent à l'époque. Elle disait « Vincent, avec qui j'ai travaillé ». Mais après, en fait, déjà, il y a des décalages dans ce que j'ai écrit et aujourd'hui par rapport aux groupements. [...]

Enquêtrice : Tu aurais fait quoi de différents si tu avais su qu'il y avait une volonté d'application au niveau national ?

Vincent Lézac : Là aujourd'hui je sais pas, mais j'aurais pas pris le problème dans le sens dans lequel je l'ai pris, quoi. [...] Qu'est-ce que j'aurais fait ? J'aurais mis des

directives beaucoup plus claires et mis une pression beaucoup plus forte sur les porteurs qui s'engagent sur le dispositif à respecter le modèle quoi qu'il arrive. Là, aujourd'hui, il y a clairement des vides, des flous dans lesquels les porteurs s'engouffrent tous pour mettre à mal le modèle. Et comme c'est un dispositif qui est hyper dur à tenir parce qu'on est vachement isolé au final, sur les territoires à travailler sur du rétablissement en santé mentale. Et avec tout ça si en plus, tu as les porteurs qui comprennent pas le projet et qui... *fiou !* Moi je serais allé beaucoup plus loin sur les obligations de gouvernance des porteurs. Mais vraiment beaucoup plus.

Vincent Lézac, directeur de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Toulouse, 29 novembre 2021, Toulouse, entretien enregistré.

Cette modélisation révèle les enjeux qui comptent pour les actrices du programme, en particulier celles sur le terrain, c'est-à-dire conserver et transmettre l'« esprit du *Housing First* » dans le changement d'échelle de sa mise en oeuvre. Leur problème est : comment à travers la modélisation d'une gouvernance protéger le modèle d'accompagnement ?

Vincent Lézac, tout en montrant à nouveau cette intrication des modèles – *preuves, éthique du care, organisationnel* –, développe à propos de l'accompagnement auprès des « locataires », du point de vue de l'organisation :

De quel modèle on parle ? C'est à mon avis là où y'a eu un manque d'explication. C'est qu'on parle du modèle d'accompagnement, c'est-à-dire qu'est ce que nous permet ce modèle adapté d'un modèle américain, qui permet de mettre les personnes à une place où ils se sentent mieux, eux. En fait, c'est ça, le modèle du Chez soi. C'est quel modèle d'accompagnement? Afin de mettre les personnes à la place qu'ils ont envie d'être et de leur donner les moyens, mais d'être leurs propres acteurs et les propres acteurs de leur vie en tant qu'usagers de la psychiatrie, en tant qu'usager ou en tant que patient d'un CSAPA [centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie], mais en étant toujours acteur de sa vie. Et en fait l'enjeu, c'était quelle organisation, quelle structure, quelle... Tout ce que tu veux, qu'est-ce qui va permettre de laisser la latitude suffisante aux équipes d'accompagnement pour que chaque personne puisse avoir un accompagnement qui lui permette d'être à une place où il pourrait être acteur, où il pourrait être... en situation d'élaboration. Et voilà, c'est la question de défendre ses droits, de l'empowerment, et tout ça. Et en fait, la question c'est pas tellement, est-ce que ce modèle va permettre à un tel ou un tel d'y arriver? Et puis

laisser les autres sur le côté. C'est que ce modèle il permet à 85 % d'entre eux d'être dans une position où sur leur premier choix, d'entrer sur le dispositif, à savoir une demande d'appartement autonome, de se stabiliser. Là, tu vois c'est déjà énorme. Mais en fait le modèle là comme ça, ça veut trop rien dire... mais en fait c'est quelle organisation va permettre à ce modèle d'accompagnement d'exister et donc à la personne d'être en lien et de pouvoir nourrir du coup l'accompagnement, plutôt que cet accompagnement soit nourri de dynamiques et de volonté institutionnelle de l'établissement. Donc c'est ça en fait le modèle du Chez-soi, c'est le modèle, tout ce qui est autour du Chez soi, c'est simplement pour permettre de protéger ça. Et tout ce qui a été écrit et construit par les équipes, c'est vraiment dans ce souci là. C'est de permettre de toujours pouvoir positionner l'accompagnement là où la personne a besoin qu'il soit positionné. Mais par rapport à la personne et pas par rapport aux enjeux institutionnels de l'établissement. ce qui est très souvent le cas dans les prises en charge qui leur sont proposés, notamment à l'hôpital, partout quoi.

Vincent Lézac, directeur de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Toulouse, 29 novembre 2021, Toulouse, entretien enregistré.

Dans cet extrait, Vincent Lézac concède une certaine confusion autour du « modèle du Chez-soi ». Il reprend le chiffre de « 85 % », issu du *modèle de preuves*, pour appuyer le modèle d'accompagnement. Celui-ci, « adapté d'un modèle américain » vise à permettre aux individus accompagnés d'être à « une place où ils se sentent mieux », où « ils ont envie d'être », d'être « acteur de sa vie », « de se stabiliser », d'une part. L'accompagnement fourni par les professionnel·les doit être vigilant à « toujours pouvoir [être] positionné là où la personne a besoin qu'il soit positionné », d'autre part. Je développerais cette dimension, en termes d'éthique du *care*, dans la troisième partie de cette thèse. Ici, ce qui nous intéresse, c'est ce que souligne le directeur de l'équipe de Toulouse : pour pouvoir exister, cette éthique du *care* a besoin d'un modèle organisationnel qui facilite l'activité des professionnel·les. Les éléments juridiques et de gouvernance constitutifs de ce *modèle organisationnel* sont traduits par la mise en place de Groupements de coopération sociale et médico-sociale.

3.2.3 S'accorder sur un langage commun : le cahier des charges

La rédaction du cahier des charges est une autre traduction de cette modélisation, cette fois par la production d'un écrit technique. Il est à la fois un des

produits de la modélisation et dans le même temps il y participe par sa conception. Aux journées inter-sites de 2016, j'assiste à l'atelier sur « la planification et la mise en œuvre du dispositif », il est animé par Vincent Lézac et quatorze personnes y participent. Un échange souligne les valeurs intrinsèques au programme que souhaitent mettre en avant les professionnel·les :

Le coordinateur et psychiatre de Marseille explique que les équipes sont « actrices du programme » et que cela demande un vrai investissement, c'est pourquoi il faut que le cahier des charges ne soit pas trop enfermant afin de garder l'« esprit créatif ». Les autres participant·es réagissent en stipulant que c'est une dimension difficile à faire accepter aux porteurs. Selon elleux, la pérennisation et par là-même rendre le *Un chez-soi* légal pose question, iels trouvent que « le décret enferme dans des cases ». Les professionnel·les de l'équipe lillois·es parlent de la souplesse dans l'exercice de leurs activités et relèvent « on est en train de perdre ça ». L'éducateur de Toulouse fait lui référence à un « côté punk », insistant de manière vindicative sur le fait d'assumer que le rétablissement ce sont des pratiques : « Qu'on ait les couilles de l'écrire ». Antoine, étudiant en sciences de gestion et impliqué dans la recherche à Lille, nuance les propos, il s'agit de répondre à « l'injonction à l'institutionnalisation ».

Journées Inter-sites, Atelier n°2, 24 novembre 2016, Marseille, Carnet n°2.

Dans cette « injonction à l'institutionnalisation », le cahier des charges est un outil au sein de laquelle les équipes de terrain doivent s'accorder avec les institutions porteuses sur les valeurs qu'ils soutiennent, comme le rétablissement, et qui doivent se traduire dans un langage commun, non sans controverse.

En avril 2017, j'accompagne des professionnel·les de l'équipe marseillaise à une des réunions dédiées au cahier des charges à Paris. Vingt-deux personnes sont présentes dans une grande salle d'un bâtiment du centre hospitalier Sainte-Anne située dans le quatorzième arrondissement de Paris : la coordinatrice nationale, Pascale Estecahandy, des représentant·es des porteurs logement, social, santé de Paris, le coordinateur, une travailleuse sociale et une infirmière de Paris, les responsables de l'action sociale municipale de Paris et régionale d'Île-de-France, un représentant du porteur sanitaire de Lille, le coordinateur, la psychiatre et une infirmière de Lille, une représentante de l'ARS PACA, un éducateur spécialisé, le chef de service et une infirmière de Marseille ainsi qu'un enquêteur à Lille et une stagiaire de la DIHAL. Le coordinateur-médecin et le cadre administratif de Toulouse rejoignent la réunion en retard. La coordinatrice

nationale anime cette réunion, reprenant le cahier des charges à partir de la page 14, sur le « Contrat de prise en charge ». Équipée d'un vidéo-projecteur, elle modifie au fur et à mesure des échanges le document projeté sur le mur :

Les professionnel·les des équipes d'accompagnement critiquent l'usage de la notion de « prise en charge » qui vient se mettre en opposition à la notion d'accompagnement inscrite dans des pratiques orientées « recovery » (*rétablissement*). Un des coordinateurs insiste sur l'aspect réglementaire et très général de la prise en charge en ajoutant : « ce n'est pas ce qu'on fait ». La coordinatrice nationale propose alors d'ajouter dans la partie « vocabulaire et approches », le terme « accompagnement », les personnes autour de la table acquiescent. Le coordinateur reprend, sur un ton plus ferme : « c'est pas anodin, ce qui pend au nez c'est que ce programme s'ankylose ». Un des enquêteurs évoque leurs réactions quand ils ont vu la première version du cahier des charges, le coordinateur de Paris rappelle que c'est un vieux débat dans le travail social et que « quand on a vu "prise en charge", on s'est dit "tout ça pour ça" ». La représentante de l'Agence régionale de santé PACA conclut que dans son objectif de fournir des éléments de cadrage, le cahier des charges doit utiliser les mots réglementaires : les personnes nouvellement admises dans le programme devront signer un contrat de prise en charge. Réunion pour le cahier des charges , mardi 25 avril 2017, Hôpital Sainte-Anne, Paris, carnet n°3.

Les échanges observés lors de cette réunion illustre les différentes places occupées par les personnes autour de la table, associant des champs d'expertises professionnelles et des points de vue différents. Circulent des caractéristiques du programme *Un chez-soi d'abord*, qui pour être « modélisées », c'est-à-dire intégrée au modèle, doivent être inscrites dans le cahier des charges. La cristallisation des enjeux de traduction autour des significations et termes différents attribués à ces caractéristiques révèlent les expertises professionnelles provenant de différents terrain : celui de la réglementation, de l'institution et de la pratique. La conception, en partie, du *modèle organisationnel* à travers l'élaboration du cahier des charges, produit d'allers et retours entre les différentes personnes concernées¹²⁸ donne à voir des représentations différenciées, confrontant alors un vocabulaire réglementaire et des termes issus des pratiques professionnelles de terrain, et par là même des valeurs. Dans la version finale du cahier

¹²⁸ À l'exception des bénéficiaires.

des charges, il semble qu'une tentative de consensus ai été trouvée : « le contrat de prise en charge » est mentionné dans la partie 8.5.2 titrée « Durée d'accompagnement et modalités de sortie du dispositif – Volet accompagnement », pour stipuler qu'il « sera réévalué au moins une fois par an ».

Ce travail de modélisation, que fournissent des actrices liées au programme *Un chez-soi d'abord*, se traduit par l'établissement de conventions au sein d'outils et dispositifs techniques, les groupements de coopération sociale et médico-sociale et le cahier des charges. En ce sens, ils sont une traduction de l'institutionnalisation de cette action publique. Ce *modèle organisationnel*, dans sa dimension de gouvernance, donne lieu sur les sites qui ont participé à l'expérimentation à une mise en conformité par la création des GCSMS, ce que les actrices nomment « la pérennisation ». Dans la perspective d'éthiques du *care*, il se complète d'autres modalités d'organisation de l'activité, que nous examinerons dans la troisième partie de cette thèse. Je vais à présent rendre compte d'autres enjeux de cette institutionnalisation, désignés par les enquêtées comme « l'essaimage » et le « déploiement ».

3.3 (S')organiser le développement du *Housing First* en Rhône-Alpes

Comme nous avons pu le constater dans les précédents chapitres, la promotion du *Housing First* s'inscrit dans une logique de diffusion et incite à renouveler l'assistance aux personnes sans-abri d'une manière globale. En complément de la « pérennisation », l'institutionnalisation du *Housing First* en France se traduit par le « déploiement » de nouveaux dispositifs *Un chez-soi d'abord*, dont j'ai pu observer la conception à Grenoble et Lyon, et par « l'essaimage » de modes d'interventions reprenant des modalités du modèle *Housing First* sans y adhérer complètement.

Comme l'indique le vice-président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes, « le Logement d'abord c'est le principe général, le changement de paradigme, le *Un chez-soi d'abord* est une des déclinaisons pour des personnes en situation psy » (groupe de travail FNARS Logement d'abord, 29/03/2017, carnet n°1). C'est par cette fédération, la FNARS renommée en 2017 « FAS », que j'ai observé la conception de la mise en œuvre territoriale du *Housing First* en Rhône-Alpes. Mise en contact avec le délégué régional remplaçant en 2016 par ma directrice de thèse, j'intègre dès le début de ma recherche les groupes de travail dont l'objectif est d'organiser la mise en œuvre sur le terrain. Comme nous le verrons, en reprenant les mots de Gérard Gaglio « organiser consiste à essayer de parvenir à un "état de performance souhaité" via des démarches et des dispositifs » (Gaglio 2018:19) et « participe également d'efforts et de tentatives souvent inachevées et fragiles, en situation » (Gaglio, 2018, p. 18).

Je fonde ici mon propos sur des observations de réunions, des échanges informels avec la chargée de mission Logement d'abord de la FAS régionale, Fanny G., avec laquelle je collabore, des échanges par courriels au sein desquels sont aussi transmis des documents (ordre du jour, compte rend de réunion et autres). De quelles manières circule les informations sur le *Housing First* en Rhône-Alpes et quelles en sont les interprétations ? Comment les acteurices s'organisent-iels dans l'objectif de mettre en œuvre des dispositifs *Housing First* ?

3.3.1 Un développement à l'échelle régionale portée par la FAS

À partir de 2016, le développement du *Housing First* en Rhône-Alpes est porté en particulier par des acteurices de la Fédération des acteurs de la solidarité, encore

dénommée à ce moment-là FNARS. Suite à une première journée régionale le 28 avril, où les expérimentations marseillaises des dispositifs *Un chez-soi d'abord* et *Working First 13*, lilloise (*Un chez-soi d'abord*), grenobloise (*Totem*), l'approche orientée rétablissement, avec Patrick Le Cardinal, et le rôle des médiatrices pair-es en santé mentale sont présentées à des adhérent-es de la FNARS, un groupe de travail pour répondre aux appels à projets de type *Housing First* est créé. Celui-ci se réunit pour la première fois le 20 juin en présence de « directeurs d'associations adhérentes [qui] souhaitent travailler à une réponse régionale à l'appel à projet » (Compte rendu, p.1). Deux objectifs sont définis, correspondant aux enjeux de l'action publique : essayer, c'est-à-dire « porter une réflexion autour du logement d'abord [et...] diffuser au niveau régional les pratiques, la philosophie » ; et déployer, autrement dit « répondre opérationnellement à l'appel à projet et donc monter les GCSMS sur les territoires partants pour une cohorte de 100 places » (compte rendu, p.1). À ce moment-là, les informations venant de la DIHAL sur le périmètre d'implantation du dispositif *Un chez-soi d'abord* sont floues, les actrices de ce groupe de travail se demandent s'il est possible d'organiser une réponse régionale afin de « dispatcher » les cent places sur tout le territoire. Cette incertitude persiste lors de la réunion suivante le 9 septembre, les participant-es sont en attente de la promulgation du décret et de la diffusion du cahier des charges.

Au sein de ce groupe de travail, on peut remarquer la présence de représentant-es d'organisations engagées dans des démarches proches du *Housing First*. Le service *Totem* basé à Grenoble, qui fait figure d'exception en tant que dispositif « Logement d'abord » désigné comme « territoire pilote », permet à des « grands exclus » d'accéder à du logement durable depuis 2012 (Lévy 2021). En décembre 2016, des cadres de l'association *La SASSON* indique la récente création du dispositif *Toi(t) d'abord* à Chambéry, qu'ils présentent en mars 2017 : dix logements ainsi qu'un lieu-ressource sont financés pour un public bas seuil refusant le collectif. Lors de cette réunion, le directeur de l'association *Renaître* à Saint-Étienne déclare qu'ils ont dix appartements pour des « grands marginaux », qu'ils veulent « commencer à faire du Logement d'abord », que toutes les actrices sont là mais « le *Housing First* est compliqué à mettre en place »¹²⁹. Dans le Rhône, deux associations sont représentées, LAHSo et France Horizon, qui annoncent une volonté de développer des pratiques

¹²⁹ Sur le territoire stéphanois, l'association Triangle met également en œuvre une traduction de Logement d'abord avec *Un toit pour toi* (Maurin 2016, 2017) mais celle-ci n'est pas représentée lors de ces réunions.

professionnelles proches de celles mises en œuvre dans des dispositifs *Housing First*. Le Vice-président de la FAS régionale ne manque pas de remarquer que « sur la région, il y a du dynamisme » (19/12/2016, carnet n°1), même si les adhérent·es des autres départements de la région ne s'impliquent pas dans ce groupe de travail. Nous pouvons faire l'hypothèse que les représentant·es de l'Ain, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et l'Auvergne ne sont pas *intéressé·es* à ce moment-là et que les trajets pour se rendre aux réunions sont trop contraignants. Les personnes les plus assidues sont par ailleurs celles qui sont engagées au sein de la Fédération au niveau régional et départemental depuis plusieurs années et qui occupent des postes de direction au sein de leur structure, comme l'indique le tableau ci-dessous :

<i>Tableau n°3 : Fonction professionnelle des personnes jouant un rôle important à la FAS</i>		
Territoire	Fonction lors de l'enquête	Rôle au sein de la FAS
Lyon	LAHSo Directrice générale adjointe 2013-juillet 2018	Vice Présidente régionale Janvier 2014 – janv 2018
Grenoble	Relais Ozanam Directeur général 2006-	Vice Président régional Juin 2014-
Lyon	France Horizon Directeur d'établissements Janvier 2015-janvier 2018 Actuel directeur du GCSMS <i>Un chez-soi d'abord</i> Métropole de Lyon depuis janvier 2019	Délégué départemental 69 2013-2015
Chambéry	La SASSON Directrice	Délégué départementale Savoie
Saint-Étienne	Renaître Directeur	Délégué régional remplaçant 2016

Mauricio Aranda et Julien Lévy montrent dans leurs thèses respectives le rôle important de cette fédération dans la construction de la politique d'hébergement social (Aranda, 2019; Lévy, 2021). L'immersion auprès d'acteurices de la Fédération des acteurs de la solidarité régionale permet d'avoir des informations sur la « température politique » au niveau national, alors que les élections présidentielles approchent. Lors de la réunion du 27 mars 2017, Francis S., Vice-président régional fait le point pour les autres participant·es :

Depuis 2008-2009, il n'y a rien qui bouge, mais maintenant la Fondation Abbé Pierre prône le Logement d'abord en Europe et le développement des pensions de famille. Au niveau de la Fédération [des acteurs de la solidarité], depuis plusieurs mois il y a « le souhait d'un groupe d'appui national ». Il juge cependant la

direction nationale « pas assez offensive » alors que « c'est notre secteur le plus concerné par ce changement de pratiques ». Il note que « même si ça semble avancer doucement, d'autres territoires n'avancent pas ». Il ajoute qu'il y a une grosse question sur ce qui va se passer avec les élections, mais au niveau des grandes fédérations il annonce que la question du Logement d'abord va être centrale : sous l'influence des adhérents, les services de l'État vont porter le *Housing First* au niveau des ministres.

Il indique également que les bailleurs sociaux, l'Union Sociale pour l'Habitat, l'ont invité à échanger « alors qu'il y a 6 mois, ils n'étaient pas prêt ».

Groupe de travail FNARS Logement d'abord, Lyon, lundi 27 mars 2017, carnet n°1.

Ces propos sont l'écho des « réserves associatives » concernant le Logement d'abord depuis les premières réflexions conduites par l'ancien Préfet, Alain Régnier, à la DIHAL en 2009 (Lévy, 2021, p.338). La rumeur selon laquelle l'ancien Préfet serait le conseiller au logement au sein de la campagne d'Emmanuel Macron pour la Présidence de la République semble calmer les inquiétudes lors de son élection en mai 2017. En effet, le Président annonce le 11 septembre 2017 le premier Plan quinquennal Logement d'abord.

Entre temps, la FAS régionale a œuvré pour obtenir un financement par l'agence régionale de santé pour une mission d'appui au développement du *Housing First* sur le territoire Rhône-alpin. Fanny G.¹³⁰ prend ainsi son poste le 16 novembre 2016 en tant que « chef de projet 'logement d'abord' FNARS », et a « pour mission de porter et diffuser auprès du réseau l'approche *logement d'abord* et de soutenir les dynamiques locales en cours » (Courriel de la déléguée régionale, 18/11/ 2016). Dans les premiers mois de sa prise de poste, Fanny G. se renseigne sur le *Housing First* en rencontrant la coordinatrice nationale, Pascale Estecahandy et le coordinateur de l'équipe de Paris, Bruno Torregrossa (comptes rendus envoyés par courriel le 18/11/2016) et va en immersion au sein des équipes de Marseille et Lille. Elle transmet par courriels diverses documentations au groupe : un article de presse professionnelle sur le Working First 13, deux powerpoints intitulés *La conception et la mise en place d'un projet Housing First au sein de votre institution*, et *La mise en place de l'accompagnement dans un*

¹³⁰ Travailleuse sociale dans le domaine de l'exclusion, elle écrit avec un ami en 2013 un projet de Logement d'abord sur le territoire lyonnais et créé pour cela l'association Logeurs d'esprits. Voir l'encart « Entrepreneuses en politique » dans la partie I de cette thèse, p.160

projet Housing First de 11 slides chacun (courriels du 9/12/2016), un lien vers une vidéo « Le logement d'abord en Europe, housing first, stratégie en faveur des sans abri SDF » (courriel du 12/12/2016), le décret signé le 28 décembre 2016 par le ministère des affaires sociales et de la santé, relatif aux dispositif "un chez soi d'abord" (courriel du 3/01/2017). Elle organise des séjours d'immersions pour les cadres et professionnel·les intéressé·es au sein des équipes *Un chez-soi d'abord* et du dispositif *Oikéo* à Bordeaux, dont les impressions des quelques jours passés avec les équipes dans leurs activités quotidiennes (réunion, accompagnement) sont partagées au sein du groupe de travail. Également elle met en place plusieurs sessions de formations aux pratiques du rétablissement en santé mentale (courriel du 17/01/2017) avec le psychiatre de l'équipe *Un chez-soi d'abord* et des médiateurs santé pair de Marseille. Le travail de Fanny G. que j'ai eu le plus l'opportunité d'observer, et auquel j'ai collaboré, est celui de l'animation des groupes de travail qui se traduit par la préparation en amont d'un ordre du jour, la gestion de la réunion et la rédaction d'un compte rendu envoyé par courriel par la suite. Durant ces réunions, Fanny G. transmet notamment des informations qui sont attendues par les participant·es au groupe de travail pour savoir comment iels peuvent organiser le développement du *Housing First* sur le territoire.

Pour ce qui concerne le dispositif *Un chez-soi d'abord*, la première interrogation du groupe de travail est celle de l'échelle d'implantation. En juin 2016, bien qu'iels semblent se dire que pour « monter les GCSMS sur les territoires partants pour une cohorte de 100 places [...] le territoire de l'agglomération/métropole est le bon périmètre » (compte rendu, p.2), Lyon, Grenoble et Saint-Étienne pourraient alors être concernées, iels relèvent une difficulté : le cahier des charges sera précis et il n'y a « pas de certitude de dispatcher les cohortes sur toutes les villes, donc certaines villes ne seront pas touchées dans une première vague¹³¹ (100 places) ». En septembre 2016, l'incertitude dans l'attente du décret et du cahier des charges liée à l'échelle d'implantation persiste (Carnet n°1). Quelques mois plus tard, suite à un rendez-vous entre Pascale Estecahandy et Fanny G., accompagnées de la Déléguée et du Vice président de la FAS régionale, l'échelle d'implantation est clarifiée : métropolitaine.

¹³¹ L'objectif de la DIHAL est d'ouvrir quatre nouveaux sites par an, entre 2018 et 2022, pour parvenir à vingt sites. Chaque année d'ouverture de nouveaux appels à projet et de sites sont considérées comme des « vagues ». Au moment de l'enquête, il y a un enjeu particulier pour les actrices en Rhône-Alpes de faire partie de la « première vague », car repousser l'échéance d'un an risquerait de démobiliser les parties prenantes.

Le groupe de travail prend alors une nouvelle dimension car il ne s'agit plus de produire une réponse commune mais plutôt de partager les expériences. Les participant-es de Lyon et Grenoble annoncent s'engager dans la réponse à l'appel à projet, chacun de leurs côtés avec des groupes de travail dédiés qui prendront des intitulés différents au fur et à mesure des tentatives d'organisations. Iels viennent partager les avancées de leurs démarches au sein du groupe jusqu'à la dernière réunion observée le 8 juin 2017. D'autres actrices intéressées comme des professionnel·les de France Horizon (Rhône) et de La SASSON (Savoie) continuent de venir pour échanger sur « l'acculturation » et le « changement des pratiques ». L'idée émerge progressivement, soufflée par la coordinatrice de la DIHAL, de développer un centre-ressource sur le territoire¹³². La mission d'appui régional de Fanny G. recoupe alors deux axes : « accompagner les réponses à appel à projet DIHAL Un chez-soi d'abord », en coordonnant la constitution des GCSMS, et « travailler à l'essaimage du Logement d'abord » (19/12/2016, carnet n°1) ; pour cela, il s'agit de « faire un état des lieux sur les territoires afin de repérer les freins, enjeux etc. ; s'approprier de nouveaux outils, de nouveaux concepts ; partager les expériences transversales ; recenser les avis, questionnements et les faire circuler ; organiser des temps de formations, d'interventions utiles à l'acculturation ; accompagner les structures à se rapprocher des principes du logement d'abord » (Plaquette d'information, *Le réseau FNARS s'engage dans une mission d'appui régionale « Logement d'abord »*, envoyé par courriel le 9/12/2016).

De cette mission qui cumule l'organisation de la mise en œuvre du dispositif *Un chez-soi d'abord* et le développement de pratiques de type *Housing First*, et des directives annoncées par la DIHAL sur l'échelle d'implantation découlent une multiplication et spécialisation des groupes de travail. Ainsi à partir de mars 2017, des groupes de travail dédiés au *Un chez-soi d'abord* à Grenoble et à Lyon viennent suppléer le Groupe de travail FNARS Logement d'abord. Avant de nous plonger dans cette organisation,

¹³² Je ne retracerai pas ici les tentatives, ratés et réussites, de la création de ce centre-ressource. Néanmoins la traduction finale de cet objectif peut être considérée dans la mise en œuvre du Diplôme Universitaire Logement d'abord, d'abord porté par le Collège Coopératif Auvergne Rhône-Alpes puis par l'ORSPERE et l'Université Lyon-II. Fanny G. et la déléguée régionale ont participé aux réunions du comité pédagogique, tout comme moi. La Fédération régionale est affichée comme soutien, au même titre que d'autres institutions, et la déléguée régionale est co-référente du module « Des pratiques professionnelles en mutation ». [Pour consulter la plaquette de communication 2021/2022](#) et lire un entretien de co-responsables (Ravon et Bérut, 2022).

examinons de plus près l'enjeu de l'essaimage, ou autrement dit le travail d'organisation du « changement des pratiques ».

3.3.2 Organiser le changement des pratiques

Une partie du travail de Fanny G., chargée de mission Logement d'abord à la FAS régionale, est d'informer sur la mise en œuvre du *Housing First* et les pratiques professionnelles qui y sont promues. Nous avons déjà remarqué quelques éléments qui fondent ce travail, dont la diffusion et la production de documentations (powerpoint, vidéo, article – Chapitre 2), l'organisation de séjours d'immersion au sein d'équipes ainsi que des formations aux pratiques du rétablissement.

Dès juin 2016, il est noté dans le compte rendu du premier groupe de travail l'objectif de diffuser au niveau régional les pratiques et la philosophie du Logement d'abord. Ce que les actrices nomment « changement des pratiques » est discuté à chaque réunion :

Fanny G. insiste sur le modèle qui révolutionne les équipes, les modes d'intervention et qu'« il faut que les gens soient prêts à changer totalement leurs pratiques », Christine V. ajoute « c'est de la transformation sociale ». Fanny G. rappelle que l'important c'est de « tenir le modèle » (Réduction des risques, travail-pair), comme à Grenoble. Elles relèvent que l'acculturation est un enjeu important, pour lequel le Collectif Soif peut être un outil.

Groupe de travail FNARS Logement d'abord, Lyon, vendredi 9 septembre 2016, carnet n°1.

Les participant-es parlent de « changement de pratiques », « de transformations sociales », de « faire tâche d'huile », « d'acculturation ». David L., chef de service à *Totem* dit que « Le rétablissement, c'est un étendard du changement de culture » ; Francis S. ajoute que c'est un concept encore à creuser ; tandis que pour Fanny G. c'est un « discours très ambivalent, car c'est une démarche qui s'impose et qui vient de l'État », selon elle cela dénature un peu le principe du rétablissement qui vient des usagers.

Groupe de travail FNARS Logement d'abord, Lyon, lundi 19 décembre 2016, carnet n°1.

Philippe R. et Christine V., en tant que directeurices, relèvent que sur le terrain les travailleurs sociaux se sentent dépossédés de leurs savoir-faire et savoir-être. Philippe R. juge que « ce qui fonde leur travail c'est l'incapacité des usagers », Christine V. les cite « vous remettez en questions nos compétences professionnelles ». Iels concluent que s'il faut soutenir le changement avec de l'information et de la communication, ce n'est pas si simple.

Groupe de travail FNARS Logement d'abord, Lyon, lundi 27 mars 2017, carnet n°1.

Fanny G. présente avec la déléguée régionale l'ébauche de la réflexion autour de la création d'un centre ressource pour « mutualiser, optimiser ». Selon elles, cela nécessite de faire un *benchmarking* pour organiser la conduite du changement dans le travail social. Fanny G. demande : « comment on fait circuler le modèle ? ». Le chef de service de *Toi(t) d'abord* à Chambéry pointe alors l'enjeu de l'acculturation. Une professionnelle réagit : « c'est pas nouveau, mais les professionnel·les n'accrochent pas, on y arrive pas, c'est pas tant la ressource, c'est la mise en oeuvre ». Pour Fanny G., « s'il y'a rien derrière [les séjours d'immersion], ça retombe ». Une professionnelle de France Horizon souligne qu'il faut penser à faire le lien entre les DG [directions générales] et les personnes de terrain, « comme ça redescend parce-qu'il y a beaucoup de choses qui passent de personne à personne ».

Groupe de travail FNARS Logement d'abord, Lyon, jeudi 8 juin 2017, carnet n°4.

Dans ces extraits d'observations, les participant·es mettent l'accent sur le changement de paradigme qu'implique selon elleux le *Housing First*, aussi bien en termes de pratiques professionnelles concrètes avec la réduction des risques, le travail-pair et le rétablissement que dans la manière de considérer les personnes accompagnées. C'est autour du rétablissement, comme philosophie et comme pratiques, que se cristallisent les échanges, et à propos duquel sont remontées des critiques. La dernière citation, par une professionnelle de France Horizon, nous conduit à nous intéresser dans le travail de diffusion des informations aux destinataires de celles-ci. Dans ce groupe de travail, sont principalement présent·es des directeurices d'associations de l'assistance aux personnes sans abri, or s'iels peuvent œuvrer à l'implantation stratégique, comme avec l'inscription du Logement d'abord dans le projet social de LAHSo, ce sont les professionnel·les de terrain, « de premières lignes », qui agissent au quotidien auprès des personnes concernées. Les associations telles que France Horizon, La SASSON

avec *Toi(t) d'abord*, LAHSo soucieuses de cet enjeu, font participer à la fois leurs cadres et professionnel·les de terrain aux formations aux pratiques du rétablissement et aux séjours d'immersion¹³³.

Pour mieux comprendre ce travail d'acculturation, nous gagnerons à aller regarder de plus près un exemple concret : le dispositif *Un toi(t) d'abord*¹³⁴. Lors du séminaire régional « Logement d'abord » tenu en décembre 2017, les professionnel·le·s et un des locataires du *Toi(t) d'abord* interviennent. L'équipe se présente comme « réduite », comparée au dispositif ACT *Un chez-soi d'abord*, où il n'y a pas moins de onze professionnel·le·s. Composée d'à peine deux équivalent temps plein dont deux travailleur·se·s sociales et une infirmière, l'équipe est complétée d'un stagiaire en communication, d'une apprentie-sociologue, d'une coordination à deux tête et d'un temps de médecin-généraliste à la demande. Nous avons déjà pu constater l'apparition du dispositif au sein du Groupe de travail FNARS Logement d'abord, lors de leur présentation iels expliquent à l'audience les raisons de son commencement :

L'infirmière explique que le dispositif a « officiellement » démarré en octobre 2016. Le projet avait alors mûri autour d'une personne en rupture d'hébergement et qui « a beaucoup aidé à nourrir le projet ». Puis le dispositif est monté en puissance ; ils ont maintenant treize locataires. L'éducateur revient sur le début du projet : cette personne en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale avait de gros problèmes de santé et a intégré les Lits Halte Soins Santé, mais une situation de violence, une bagarre entre usagers, a remis en question sa prise en charge dans l'association. Sauf qu'il n'y avait pas de solution : pour des raisons vitales la personne ne pouvait être mise dehors tout en ne pouvant pas être admise dans une autre structure, car elles sont toutes gérées par la même association en Savoie. L'éducateur explique alors qu'ils ne « savaient pas trop quoi en faire », soulignant ainsi le problème qu'il « y a des gens qui n'ont pas leur place ». À ce moment-là les coordinateurs ont visité le dispositif *Totem* à Grenoble et se sont dit « Pourquoi pas ! Go ! ». D'ailleurs, l'éducateur remercie la Cheffe de projet à la mission d'appui

¹³³ Se réunit également à Lyon à plusieurs reprises un groupe de travail sur le travail-pair, animé par la chargée de mission pour la plateforme promotion et développement du travail-pair en Auvergne-Rhône-Alpes.

¹³⁴ Grâce à une financement de la FAS régionale, dans un objectif de publication dans les *Working Papers du Collectif Soif*, je réalise une semaine d'observations auprès de l'équipe *Un toi(t) d'abord* en février 2018. Des entretiens, avec le coordinateur, et les deux éducatrices spécialisé·es, ainsi que l'observation de leur présentation lors du séminaire régional en décembre 2017 et une auto-formation au rétablissement en mars 2018 viennent compléter le corpus de données. L'article publié en mai 2019 s'intitule « Faire tâche d'huile » des principes du Housing First : le dispositif « Un Toi(t) d'abord » à Chambéry (Vives, 2019) les propos de cette partie en sont issus.

régionale pour le Logement d'abord pour la proposition et l'accompagnement dans leurs démarches.

Séminaire « Logement d'abord » organisé par la Fédération des acteurs de la solidarité, lundi 12 décembre 2017, Lyon, carnet n°5.

Nous ne sommes pas ici en présence du « storytelling » américain ou marseillais que nous avons analysé en amont, mais nous retrouvons la reconnaissance d'une situation problématique à laquelle il est nécessaire de trouver une solution adéquate. Ce n'est pas le droit au logement qui prime ici, mais bien des circonstances vitales qui sont prises en compte : une personne est exclue pour violence d'un lieu d'hébergement et de soin et refuse d'intégrer une structure à « bas seuil » et/ou collective, cependant elle nécessite des soins. L'association a alors été menée à proposer une autre solution que celles existantes dans son offre de services. Elle lui a proposé d'intégrer un logement en juin 2016 avec un accompagnement médico-social très soutenu dans le cadre d'une mutualisation des professionnel-le-s de différents dispositifs (LHSS, CHRS, équipe de rue). Quelques mois plus tard, l'expérience de l'accompagnement de cette personne à partir d'un logement est considérée comme positive tant par le locataire que par l'association. En septembre 2016, une proposition d'élargir le dispositif à dix personnes est effectuée auprès du Conseil d'Administration et conduit à formaliser « à titre expérimental d'engager un travail d'accompagnement inspiré des principes du *Housing First* pour lutter contre le sans-abrisme ». La validation du Conseil d'Administration acte à ce moment-là le détachement d'un travailleur social dédié à l'équipe, qui sera rejoint ensuite par une éducatrice spécialisée à temps partiel.

L'approche *Housing First* va au-delà de permettre à des personnes sans abri d'accéder rapidement à un logement, elle renvoie à des moyens et des pratiques professionnelles spécifiques qui repose notamment sur une posture professionnelle caractéristique. Celle-ci vise à laisser une marge de manœuvre importante et décisionnaire aux personnes accompagnées, verbalisée par la rhétorique du choix. Ainsi lorsque les professionnel-le-s présentent le dispositif, des termes caractéristiques du « *Housing First* » se dégagent :

Actuellement 13 personnes sont sur du logement dont un couple avec un enfant. L'éducatrice insiste sur le fait que ce soit du logement diffus : il y a quatre logements à Chambéry, quatre à Aix-les-Bains, un à Challes-les-Eaux et un à Yenne. Ils ont une permanence téléphonique, et depuis février 2017 un lieu-ressource avec des permanences qui constitue un lieu-repère pour les personnes. Dans

l'accompagnement des personnes, elle explique qu'iels travaillent en multi-référence et en binôme en prenant un exemple : « on peut très bien monter une étagère en discutant santé ». Elle précise qu'il s'agit d'offrir un service à la carte : le locataire confirme « C'est quand je veux. Une fois par semaine pour moi », tandis que l'infirmière ajoute que pour certaines situations c'est tous les jours. L'éducateur stipule que les locataires participent vraiment à la vie du service car ils peuvent assister aux réunions d'équipe s'ils le veulent et aux rencontres avec les financeurs. Néanmoins, s'il y a le lieu-ressource ils ne font pas trop de temps d'animations car « ce n'est pas trop une demande, les locataires sortent du collectif, ils n'ont pas envie ».

Une personne dans l'assistance demande « Quels ont été les défis par rapport à l'horizontalité avec les locataires ? Comment les relever ? ». L'infirmière explique concernant la santé qu'il s'agit d'accepter le rythme de la personne ; respecter lorsqu'elle n'a pas envie de tel soin, telle visite chez le docteur même si elle est en danger : « c'est elle qui a sa santé en main ». Pour l'éducatrice, « cela s'est fait assez naturellement, on s'est formé, mais on avait déjà conscience », surtout que le départ du dispositif vient d'une situation concrète. L'éducateur rappelle qu'il s'agit d'une mise à l'abri puis d'un travail sur les desiderata de logement, que les pratiques de Visites à domicile (VAD) sont différentes de celles en CHRS où il y a un carcan professionnel et, surtout que « la question de la temporalité est hyper importante », qu'ils n'ont pas d'obligation de résultats et proposent un accompagnement sans limite.

Séminaire « Logement d'abord » organisé par la Fédération des acteurs de la solidarité, lundi 12 décembre 2017, Lyon, carnet n°5.

Certains termes et expressions – logement diffus, permanence téléphonique, lieu-ressource, multi-référence, binôme, participation des locataires, rythme de la personne – font référence aux outils et à la pratique d'accompagnement de différentes mises œuvre du *Housing First* en France. La volonté de l'équipe de s'approprier les outils et les pratiques mises en exergue dans le modèle implanté en France passe par ce que l'on peut nommer un processus de professionnalisation ou d'acculturation aux pratiques professionnelles. Ce processus bénéficie du travail de coordination produit par Fanny G. dans le cadre de sa mission via les séjours d'immersions, les formations aux pratiques du rétablissement et les échanges entre les adhérent-es FNARS.

Cette dynamique régionale liée à une mise à l'agenda du *Housing First* en France légitime ce type de dispositif comme le *Toi(t) d'abord*, en marge des pratiques

habituelles de l'institution porteuse. Comme l'explique le coordinateur, cet accompagnement à la marge d'une personne dans un logement n'est pas si singulier dans l'histoire de l'association :

Coordinateur : On a toujours fait ça mais vraiment sur des situations particulières. Des gens qui trouvaient des places nulle part et qui posaient des problèmes sur le territoire, souvent en catimini. À l'époque on prenait la personne, on lui proposait un logement, on la mettait en logement et on lui proposait un accompagnement de type Accompagnement Social lié au Logement renforcé et autre. On l'a souvent fait, mais pas dans une construction... à dire « voilà le principe c'est le logement d'abord et voilà ». Mais on a toujours un peu ... en Savoie, trouvé des solutions à côté pour ne laisser personne à la rue en fait. Voilà c'était un petit peu ça le principe.

Enquêtrice : Plutôt en complément du dispositif d'hébergement ?

Coordinateur : Exactement. Et puis vraiment à la marge, sans trop le dire. Parce que fallait pas le dire. Parce que c'était pas.. On pouvait pas dire que voilà les gens non méritants on les mettait en logement sans qu'ils aient rien fait. C'était difficile avec l'ensemble de nos CHRS, on leur disait « faut être méritant, faut un dossier de sur-endettement, faut d'abord être un bon payeur, faut qu'on évalue que tu seras un bon locataire et autres, que tu fasses tes preuves, que tu sois gentil et qu'à partir de là, si t'es gentil SDF on te proposera un logement ou on appuiera ta ... ». Mais voyez un petit peu, y'a des fois dans le social y'a des situations où on dit « Bah peut importe allez, ça se fait pas, on le met en logement, au moins la personne elle est pas à la rue et puis on lui propose un accompagnement. Et bon on y mettait pas forcément les moyens d'une équipe pluridisciplinaire à la différence d'aujourd'hui, c'était vraiment très sporadique. C'était l'équipe de rue qui accompagnait, c'était un chef de service.

Coordinateur *Toi(t) d'abord*, 21 février 2018, Chambéry, entretien enregistré.

Cette approche d'accès direct au logement a déjà été mobilisée, en tant qu'outil de gestion de crise dans des cas de pratiques de mise à l'écart de certain-es bénéficiaires de services, soulignant un paradoxe avec la logique du « mérite » habituelle dans le système de prise en charge. Puisque loger des personnes refusées par les centres d'hébergement dans des logements n'est pas une nouveauté sur le territoire savoyard, on peut alors s'interroger sur les conditions qui ont conduit à la formation d'un dispositif en octobre 2016. Pourquoi cette fois-ci une équipe est-elle constituée pour répondre à d'autres situations de ce type ?

Enquêtrice : Comment êtes-vous passés de ces petits logements à la marge au *Toi(t) d'abord* ?

Coordinateur : Disons que c'est la légitimité. Dès qu'il y a eu en France un programme même à titre expérimental qui faisait ses preuves. Donc on a pu aller visiter un petit peu. J'en ai parlé à ma directrice et donc on a pu aller visiter *Totem*. Donc *Totem*. Et du coup après... [Pour] Les administrateurs c'était légitimité, c'était officialisé donc c'était bon. Tant que c'était dit par d'autres ça allait pas mais dès que c'était officialisé avec un dispositif, des financements peut être possibles, y'avait un attrait. J'ai senti un attrait avec la direction, auprès des administrations. Et puis y'avait plus qu'à, puisqu'on avait des situations qui étaient déjà en logement. On a récupéré des situations qui étaient déjà un petit peu difficile. Et voilà on va se faire un petit pôle de *Housing First* (*hésite*).

Coordinateur *Toi(t) d'abord*, 21 février 2018, Chambéry, entretien enregistré.

Des pratiques d'accès direct au logement pré-existaient à l'apparition du *Housing First* dans les discours et les politiques de lutte contre le sans-abrisme. Cependant c'est aussi une dynamique plus générale, nationale et régionale, qui permet la formation du dispositif *Un Toi(t) d'abord*. En effet, au niveau national, la publicisation des résultats du programme *Un chez-soi d'abord* et l'annonce de la pérennisation et du déploiement du programme a contribué à sensibiliser le secteur de l'hébergement, ainsi qu'à susciter de l'intérêt pour la démarche de *Housing First*. Au niveau régional, le dispositif *Totem* est depuis plusieurs années mis en lumière comme un exemple de mise en œuvre hors programme *Un chez-soi d'abord*. Et la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération des Acteurs de la Solidarité en recrutant une cheffe de projet Logement d'abord participe à la diffusion et à l'acculturation du *Housing First*.

La légitimation de projets labellisés *Housing First* au niveau national et régional et l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* rend possible de s'appuyer sur ce *modèle de preuves* et ce *modèle organisationnel* pour revendiquer une légitimation de ces pratiques et la constitution d'une équipe *Un Toi(t) d'abord*. Le développement et le soutien de ce dispositif *ad-hoc* reflètent également un engagement conséquent de la part de la direction de l'association dans un contexte financier précaire, même si à l'échelle territoriale et de l'institution, le dispositif *Un toi(t) d'abord* reste singulier. Plutôt qu'un basculement institutionnel vers l'approche *Housing First*, la mise en œuvre de ce dispositif révèle l'utilisation du *Housing First* comme un outil permettant de gérer certaines situations.

3.3.3 Grenoble et Lyon : un même objectif, des enjeux différents

Il est maintenant temps de s'intéresser au second axe de la mission d'appui régionale de Fanny G., celui de l'accompagnement à la réponse à l'appel à projet *Un chez-soi d'abord*. Comme nous allons le voir, cette dimension du travail de la cheffe de projet, avec laquelle je collabore, se concentre auprès d'acteurs de deux métropoles de la région : Lyon et Grenoble. L'enquête de terrain m'a conduite à observer et participer à des réunions aux différents intitulés, à échanger avec Fanny G., du fait de notre collaboration nous passons du temps ensemble sur les trajets par exemple et correspondons par courriels, ces derniers dans le cadre d'envois plus larges constituent un nombre de données non négligeables et permettent la transmission de documentations. Ainsi sur une période de deux ans et demi, entre septembre 2016 et la fin de l'année 2018, j'ai observé les conceptions et les appropriations locales de la mise en œuvre du programme *Un chez-soi d'abord* à Lyon et Grenoble (voir annexe n°3. L'année 2017 commence avec une nouvelle organisation sur la région, suite aux annonces de l'échelle d'implantation métropolitaine du dispositif. Dans chacune des villes, à Grenoble et à Lyon, se réunissent des personnes d'organisations locales dans des « groupes de travail » animés par Fanny G. Ces groupes composés d'une dizaine de personnes au maximum, selon les intérêts et disponibilités de chacun·es, vont prendre successivement des dénominations différentes, se multiplier et se spécialiser au grès de l'avancement de la préparation à la réponse et des informations auxquels ils accèdent.

Dès 2017, des « comités de pilotage » et « comités de suivi », « collectif ou groupe *Un chez-soi d'abord* » se réunissent et permettent aux actrices engagées de partager l'avancement de la construction du projet sur le territoire avec une vision globale. Au début, ce sont les représentant·es des institutions intéressées qui y participent. Puis iels sont rejoint·es par des représentant·es des pouvoirs publics locaux, en juillet à Lyon et en septembre à Grenoble, d'abord à titre informationnel pour l'agence régionale de santé qui « ne peuvent être juge[s] et parti[es] » car « il va y avoir une concurrence à l'échelle de la région » et pour la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) qui « va financer le programme sur le BOP 177 » (compte rendu, Copil Stratégique Lyon, 5/07/2017, p.4).

D'autres « copils » sont spécialisés, prenant dans un premier temps les termes « stratégique », et « opérationnel » ou « Projet social » jusqu'au deuxième semestre

2017. Les premiers ont pour objectif de constituer le GCSMS, par la définition des organisations membres du groupement, d'échanger et d'arbitrer sur des aspects juridiques (droit privé/droit public, employeur/mise à disposition du personnel), et de commencer l'élaboration de la convention constitutive. Ce document réglementaire doit être fourni lors de la réponse à l'appel à projet et institue le groupement comme l'établissement portant la mise en œuvre du dispositif.

À Grenoble, ces réunions se font en petits comités autonomes entre les potentielles parties prenantes du futur GCSMS, auxquelles nous ne sommes pas convié-es avec Fanny G., dont Francis S., en tant que représentant, partage les réflexions lors des réunions plus générales. En juillet 2017, dans le compte rendu du « collectif stratégique » est mentionné qu'il est « compliqué d'aller plus loin sur le sujet [de l'organisation salariale] en raison de questions juridiques et financières complexes ». Les participant-es, avec Fanny G., veulent demander aux groupement *Un chez-soi d'abord* de Paris et Marseille un exemple de leur convention constitutive de GCSMS et souhaitent commencer la rédaction du projet médico-social en septembre. La cheffe de projet Logement d'abord, leur envoie un plan qui suit le cahier des charges – introduction, territoire cible et modalités, organisation du dispositif, modalités d'inclusion, l'accompagnement, projet d'établissement, les personnes accompagnées, partenariat, ressources humaines, l'administration, formation, budget, suivi et évaluation, mission et activités –, après m'avoir consulté. En février 2018, un échange par courriel entre Francis S. et le directeur de l'intervention et de l'observation sociale du CCAS à destination du groupe partage la volonté d'embaucher une personne dédiée au pilotage de l'appel à réponse sur le territoire :

Comme nous en avons discuté lors du dernier comité de pilotage, les délais pour le montage du projet sont assez contraints et nous craignons de ne pas avoir les ressources en interne du groupe de pilotage pour mener tous les chantiers de front même si Fanny est en soutien. Nous avons alors parlé d'une embauche de chargé de mission sur quelques mois pour être en soutien du projet, en garant du respect du rétro planning et des différents chantiers à mettre en place dont celui de la création du GCSMS. Il y a ainsi plusieurs options :

- Soit nous faisons appel à un prestataire extérieur (cabinet consultant) avec des compétences juridiques. L'accompagnement alors serait beaucoup centré sur les aspects juridiques et moins dans la garantie de continuité du montage du projet + plus cher

- Soit nous embauchons un chargé de mission et finançons par ailleurs (pour relecture et conseil) un intervenant juriste. L'avantage est d'avoir quelqu'un qui suive le projet en continu et le coordonne en lien avec Fanny. Par contre il devra faire appel à d'autres compétences sur les aspects juridiques. Vu les délais, il faudrait aussi trouver quelqu'un déjà bien acculturé au dispositifs Chez soi et Logement d'Abord.

Nous estimons le besoin à environ un 0.5 ETP qui pourrait être financé par l'ARS.

Merci par avance de vos retours afin que nous puissions rapidement prendre une décision et lancer le recrutement.

Courriel envoyé par Francis S. au groupe *Un chez-soi d'abord* – Grenoble, le 13 février 2018.

L'« oiseau rare », « capable d'appréhender rapidement une vision d'ensemble, de rédiger et d'avoir une bonne projection opérationnelle et pragmatique sur l'activité d'un ESMS de 100 places...tout en acceptant d'être à mi-temps ! », comme le désigne dans sa réponse le directeur de l'intervention et de l'observation sociale du CCAS est embauché le 18 mai 2018. La chargée de mission est Carole T., « salariée par la fédération pour simplifier les questions administratives[,] son poste et ses fonctions seront pilotés par le GCSMS », « pour un CDD de 6 mois, avec une possibilité de prolonger jusqu'à 8 ou 9 mois, à 0,5 ETP [équivalent temps plein] », via un financement de l'agence régionale de santé. Elle pilote les groupes de travail dont l'un dédié au GCSMS à partir de cette période-là, tandis que Fanny G. continue d'assurer « un suivi et un appui technique en lien avec [s]es missions (dans le cadre du financement global ARS » (courriel envoyé par Fanny G. au groupe de Grenoble, 4/05/2018).

À Lyon, la configuration de ce groupe est différente, marquée par un fort enjeu de concurrence, sur lequel nous reviendrons plus loin. La présence des membres de l'association Logeurs d'esprit, qui avait la volonté de développer le *Housing First* à Lyon mais n'a ni eu de financements, ni de portage institutionnel pour le mettre en œuvre, poursuit sa démarche *d'intéressement* de la psychiatrie lyonnaise avec la présentation du projet dans les instances médicales (commission médicale d'établissement, conseil des médecins, coordination⁶⁹) (24/03/ 2017, carnet n°1) et notamment de l'EMPP Interface, qu'iels ne jugent pas « pro travail-pair et rétablissement » (15/05/2017, carnet n°1). Aux directeurices de LAHSo, France Horizon, ARIA-Opelia, l'ESSSE et à la déléguée au secteur médico-social ARHM se

joignent lors du « Copil stratégique » en juillet 2017 le directeur d’Alynéa, une chargée de mission de l’agence régionale de santé sur la délégation du Rhône, le chargé de mission de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) en charge du plan départemental d’action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées, l’inspecteur de l’action sanitaire et sociale de la DDCS, un chef de service et une chargée de mission à la Métropole. Bien que Fanny G. fasse part des échanges qu’elle a eu avec la directrice générale déléguée de la Métropole de Lyon lors de cette réunion – « La Métropole n’a pas vocation à piloter ce type projet » (compte rendu, p.1) –, le pilotage de la réponse à l’appel à projet va pourtant changer au second semestre 2017 : la Métropole reprend la main et embauche un consultant, François L., d’Itinere Conseil¹³⁵. C’est à lui que revient la mission d’accompagner la constitution du groupement lyonnais, dans les aspects juridiques et autour des enjeux de gouvernance, et d’animer le groupe de travail. Durant l’année 2018, les représentant-es des quatre structures porteuses, Le Mas, la Fondation ARHM, ARIA et LAHSo¹³⁶ se réunissent à plusieurs reprises pour rédiger la convention constitutive, associant leurs directions respectives. L’assemblée générale a lieu le 19 septembre 2018.

Les seconds « copil » à dimension opérationnelle ont plutôt pour objet d’échanger sur des aspects pratiques de la mise en œuvre du dispositif : la constitution de l’équipe, la captation des logements, l’inclusion des bénéficiaires. Avant la diffusion du cahier des charges en juin 2017 par la DIHAL, celle-ci se montre avare dans la transmission d’informations. Comme l’indique Fanny G. au groupe lyonnais, « le 20 juin, le cahier des charges sera diffusé, ça permet que tout le monde soit sur les mêmes bases » (24/05/2017, carnet n°1). Les actrices engagées dans la réponse à l’appel à projet sur les deux territoires sont donc confrontées à un problème commun : concevoir la mise en œuvre du dispositif sans avoir connaissance des informations réglementaires auxquelles iels devront pourtant se conformer.

¹³⁵ Dans le cadre d’une *Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage dans la conduite du projet « Santé psychique et logement »*, conduite en 2018 pour la Métropole du Grand Lyon. Ce cabinet de conseil et d’évaluation créé en 2011 à Lyon est spécialisé dans l’évaluation des politiques publiques de santé et sociales.

¹³⁶ France Horizon quitte le navire, car comme des professionnel·les l’avaient indiqué à plusieurs reprises, leur public cible n’est pas celui du dispositif *Un chez-soi d’abord*. Mais surtout le directeur qui portait cet intéressement au programme vient d’être embauché à l’association Le Mas et où il prend le poste de directeur du GCSMS Un chez-soi d’abord – Lyon Métropole en janvier 2019.

Iels sont ainsi à la recherche d'informations qu'iels glanent lors des séjours d'immersion dans les équipes *Un chez-soi d'abord* ou par connaissance de « personne-ressource ». Je suis d'ailleurs identifiée comme telle au regard de mon travail d'enquête avec l'équipe de Marseille. Le seul document officiel en leur possession est le décret, mais celui-ci laisse de nombreuses incertitudes, comme l'exprime les participant-es au premier « copil opérationnel » de Grenoble :

Après des échanges sur les critères définissant le public ciblé par le programme *Un chez-soi d'abord* tels qu'ils sont édictés dans le décret, les dix participant-es du groupe opérationnel de Grenoble se questionnent sur qui va accompagner les bénéficiaires. En me référant au décret, que certain-es participant-es ont entre les mains, et en m'appuyant sur les échanges de la réunion « cahier des charges » organisée par la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement à laquelle j'ai assisté le mois précédent, je liste les professionnel-les. Le directeur de l'intervention et de l'observation sociale du Centre communal d'action sociale, qui anime cette réunion en l'absence de Fanny G., note au tableau au fur et à mesure en ajoutant les temps de travail : « 1 médecin généraliste (1 Equivalent Temps Plein), 1 psychiatre (1 à 1,5 etp), 1 coordinateur médical infirmier ou psychiatre, 1 infirmier (1etp), 1 travailleur social (1etp), 4 médiateurs santé pair (à mi-temps, donc 2 etp), 1 expert en addictologie, des professionnels de la gestion locative (3 etp), 1 directeur du Groupement de coopération sociale et médico-sociale et 1 autre poste de coordination (1 ou 2 etp à deux). » Une représentante de l'hôpital, intéressée pour participer au programme, réagit en s'exclamant : « Là, le budget il est plombé, y'a un petit souci ! ». La directrice d'un centre de soins recourant au travail-pair mentionne l'obligation de chercher des financements supplémentaires ; tandis que l'animateur souligne la présence minoritaire du travail social dans l'équipe. La représentante de l'hôpital complète : « ça va être la bagarre, ils vont faire du travail social les autres [désignant les personnels médicaux] ! ».

Première réunion du Groupe opérationnel « Projet social », locaux du Centre Communal d'Action Social, Grenoble, lundi 22 mai 2017, carnet n°1.

En rapportant la composition de l'équipe d'accompagnement, telle qu'elle a été discutée lors de la réunion dédiée au cahier des charges observée, sans pour autant en restituer l'ensemble des débats, j'agis en tant que « personne-ressource » et je fais circuler des informations issues d'une version du cahier des charges, toujours en

production, pour guider les personnes engagées dans le développement local du programme.

La prédominance médicale de l'équipe, et surtout le coût que cela représente, font ici réagir les actrices grenobloises¹³⁷. Une représentante du futur GCSMS souligne « qu'entre le médecin généraliste, le psychiatre et le coordinateur, on ne pourra pas les payer » ; la version finale officielle du cahier des charges n'indique finalement pas les temps de travail. Dans leur réponse à « l'appel à projet pour la création d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) visant le dispositif « Un chez-soi d'abord » dans les départements du Rhône et de l'Isère n°2018-07 »¹³⁸, les membres du GCSMS grenoblois ont rééquilibré la composition de l'équipe entre les champs médical et social : moins de temps de travail pour des professionnel·les médicaux et un plus grand nombre de travailleur·ses sociaux.

À Lyon, le premier « copil opérationnel » traduit le double enjeu de l'intéressement et de l'acculturation d'actrices impliquées localement dans l'assistance aux personnes sans abri, avec les présences nouvelles d'une représentante de Médecin du Monde (qui ne reviendra pas), d'André G., une figure politique locale et d'un psychiatre de l'EMPP Interface qui annonce « dans le montage je crois qu'il faut une EMPP donc on est là » (24/05/2017, Lyon, carnet n°1). Fanny G. revient brièvement sur la question des financements qui sont pas suffisants – citant l'expression « comment faire rentrer un rond dans un carré ? » – sur l'origine de la création de ce groupe de travail et de l'accompagnement qu'elle mène également auprès des actrices à Grenoble. Cette réunion est consacrée à jauger l'engagement et l'intérêt des participant·es à propos du changement des pratiques professionnelles promue par le *Housing First* :

Après le tour de table, Fanny G. projète la version courte de la dernière saison des vidéos de la DIHAL sur le programme *Un chez-soi d'abord*. Suite à la projection, qu'elle conclut en disant « voilà pour la séquence émotion », je recontextualise et indique que ce sont les parcours réussis qui ont été filmés. Fanny G. rappelle les huit principes du dispositif *Un chez-soi d'abord* et demande une animation autonome du groupe. *Silence*. Elle demande alors : « comment vous vous projetez dans vos pratiques ? ». [...] Le psychiatre de l'EMPP Interface indique que pour lui

¹³⁷ Tout comme cela avait été le cas des participant·es à la réunion cahier des charges animée par la coordinatrice nationale de la DIHAL le 25 mai 2017 (Paris, carnet n°3).

¹³⁸ Publié le 6 juillet 2018, sur le site de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et clos le 12 septembre 2018.

c'est « surtout une aide qui manque cruellement plutôt aux travailleurs sociaux qu'à la psychiatrie », il relève la déception des travailleurs sociaux sur le secteur psychiatrique. Il demande : est-ce que [le dispositif] s'adresse aux personnes en centre d'hébergement et de réinsertion sociale ? Ou aux grands errants ? Selon lui, la psychiatrie de secteur n'est pas adaptée pour ces derniers. Il rappelle les missions de l'EMPP, qui est de faire le lien entre le secteur et les CHRS, où il y a beaucoup de personnes délirantes. Il ajoute qu'il faut accepter que ça se passe bien ou pas, d'ailleurs à Interface ils ont rencontré des personnes pour qui ça [le dispositif *Un chez-soi d'abord*] n'avait pas marché : deux à Toulouse et un à Marseille.

Comité de pilotage opérationnel, locaux de la FAS, Lyon, mercredi 24 mai 2017, carnet n°1.

Le psychiatre de l'EMPP Interface est un allié indispensable dans cette phase de conception, or il n'est pas convaincu et est donc à convaincre, car selon le discours qu'il tient auprès des différentes instances (médicale, action sociale) il peut discréditer le programme auprès des actrices locales d'une part, et l'EMPP doit selon le décret faire partie des équipes d'orientation, c'est une porte d'entrée des bénéficiaires dans le dispositif, d'autre part. L'alliance avec la psychiatrie, démarche entamée depuis plusieurs mois, persiste à être un enjeu pour le groupe lyonnais comme en atteste la mention « comment allons-nous travailler le *Housing First* avec le secteur psychiatrique ? » du compte rendu de la réunion de juillet 2017. Lors de ce « copil opérationnel » se présage également une démarche de recherche qui n'aura pas de suite collective, sur les questions d'isolement, de suicide et d'incurie dans les logements avec des doctorant-es, dont certains sont également professionnels (un psychiatre en thèse de philosophie, un psychologue en thèse de psychologie clinique et psychopathologie) et une sociologue à l'ORSPERE.

Ces « copil opérationnels » seront réorganisés et spécialisés en domaine « accompagnement » et « logement » à partir de septembre 2017. La reprise en main par la Métropole de Lyon de la réponse globale à l'appel à projet *Un chez-soi d'abord* formalise deux groupes de travail, en plus de celui dédié au « GCSMS » (courriel envoyé par la Chargée de mission "Accès au logement des publics prioritaires", Métropole de Lyon le 3/10/2017). Le groupe « accompagnement », dont l'animation est laissée à Fanny G., doit aborder « le circuit d'orientation (admissions, sorties), [les m]odalités et processus d'accompagnement sociales, sanitaire et médico-sociale, [le

]lien avec [l']emploi, [la] citoyenneté, [les] loisirs, [la] vie relationnelle, [la f]ormation et [la] diffusion des pratiques [et le d]roit des personnes accueillies ». Lors de la première réunion, elle se rend compte qu'une partie des professionnel·les présent·es ne sont pas familier·es du dispositif *Un chez-soi d'abord* tandis que d'autres pourraient être concerné·es en tant qu'équipes d'orientation. Elle propose de scinder le groupe en deux : elle va échanger avec les premier·ères sur l'acculturation aux changements de pratiques, et m'assigne les second·es sur les questions d'orientation et d'inclusion. De plus, un groupe de travail dédié au « Logement », sous la responsabilité de Nadyah Abdel Salam¹³⁹ pour Est Métropole Habitat dans le cadre du Pôle public de l'habitat, a pour objectifs de traiter « [le c]alibrage et [la] nature de l'offre à mobiliser, [les m]odalités de captation des logements, [l'o]rganisation de l'intermédiation locative et/ou gestion locative adaptée, [la g]estion des besoins et des choix, [le c]ontenu de l'accompagnement lié au logement et gestion des situations complexes ou de crise ».

Au cours de l'avancement de la réponse, des « séminaires *Un chez-soi d'abord* » ont été organisés à Lyon en septembre 2017 et à Grenoble en janvier 2018. Ces évènements se distinguent des « copils » par leur dimension publique. L'objectif est d'inviter les associations, institutions, élu·es, les actrices habituellement désigné·es par l'expression de « partenaires locaux », pour les informer de manière officielle. Les lieux, salles des hôtels métropolitains, ainsi que les actrices en charge de la présentation officialisent la démarche, « l'État » se déplace via la présence de la coordinatrice nationale du programme à la DIHAL, les représentant·se de l'agence régionale de santé et de la direction départementale de la cohésion sociale pour effectuer ce travail de communication institutionnelle auprès des actrices locales.

Ainsi pour la conception des réponses à l'appel à projet du dispositif *Un chez-soi d'abord*, nous retrouvons un travail de coordination médiatisé par des réunions entre des personnes représentant·es d'organisations parties prenantes avec différentes implications à cette élaboration. Au groupe régional Logement d'abord dédié aux adhérent·es de la FAS, s'ajoutent des groupes qui se spécialisent sur des dimensions liées à la future mise en œuvre, « GCSMS », « accompagnement » dont l'objet sera plutôt l'orientation dans le dispositif et « logement » qui se réuniront jusqu'à la fin de

¹³⁹ Urbaniste de formation, elle est chargée de mission pendant six ans pour AURA HLM et en 2017 elle est recrutée comme chargée de mission, en tant que doctorante en sociologie, au GIE La Ville Autrement dans le cadre d'un financement CIFRE. Sa thèse de sociologie est soutenue en novembre 2023 a pour titre *Logement d'abord, un processus d'innovation institutionnelle ? Quelle transformation de la perception et du traitement du sans-abrisme ?*

l'année 2018. En dehors des présences aux réunions, ce travail de coordination se traduit également par des courriels visant à décider de dates de rencontres, à échanger sur divers points, à envoyer des invitations aux temps de regroupement collectif et à transmettre des annonces (embauche, reprise en main par la Métropole de Lyon). Par cette voie, circulent également des documents soit liés aux travaux de ces groupes (ordre du jour, compte rendu, schéma du circuit d'orientation), soit pour y contribuer (ébauche du projet médico-social pour Grenoble, charte d'engagement des membres du groupement gestionnaire, compte rendu du comité de suivi national de décembre 2017, plan d'action, le guide pour le déploiement d'un dispositif ACT *Un chez-soi d'abord*).

Dans cette séquence de conception territoriale de l'action publique, nous constatons qu'à la suite de la publication du cahier des charges en juin 2017 a lieu une accélération progressive de l'organisation, visible en nombre de réunions et de groupes de travail spécialisés jusqu'à la réponse à l'appel à projet en septembre 2018 et à la mise en œuvre concrète des dispositifs *Un chez-soi d'abord* effective au début de l'année 2019 (voir annexe n°3).

De ces modalités d'organisations et de coordinations similaires à Grenoble et à Lyon, et en particulier ici les réunions, émergent des sujets différents. Les actrices de la ville iséroise donnent l'impression d'être connaisseur·ses du *Housing First* et les bien-fondés du programme n'ont jamais, au cours de mes observations, été débattus. Au premier « copil opérationnel » lors d'échanges sur les critères d'inclusion, iels évoquent plutôt la possibilité de réserver des places à des personnes dont iels jugent l'accès au dispositif compliqué, c'est-à-dire les jeunes de moins de vingt-ans, ou impossible, les personnes sans titre de séjour (22/05/2017, carnet n°1). Bénéficiant de l'expérience du dispositif *Totem* porté par Le Relais Ozanam dont Francis S. est le directeur général, c'est un processus d'apprentissage et d'appropriation des dimensions réglementaires, juridiques et opérationnelles qui est observable.

À plusieurs reprises, des réflexions portent sur l'intégration de personnes concernées dans les groupes de travail et les modalités de celle-ci :

Le ou les représentants des personnes sans domicile ne sont pas présents aujourd'hui. Le travail d'association et de participation des « usagers » dans la construction du projet est en cours. Leur présence est possible pour la prochaine

rencontre notamment lors de l'élaboration du projet social. Le problème étant que les personnes mobilisables sont actuellement sur- mobilisée.

Groupe de travail *Un chez-soi d'abord*, Grenoble, 31 mars 2017, Compte rendu, p.2.

Véronique du Centre de soins infirmiers Abbé Grégoire interroge la place des usagers, « la position du malade », comme acteur et partenaire, qui selon elle permet une acculturation immédiate. Le représentant de l'accueil de jour demande : comment j'amène une personne SDF et avec des « troubles psy » dans cette réunion ? La personne qui travaille pour la DDCS demande si cela ne pas être une personne de *Totem*, tandis que le psychiatre du C3R annonce qu'ils ont des personnes-ressources et un travailleur-pair en formation, qu'il faudrait « un usager qui ai un peu avancé dans son processus psy », qu'ils ont un « vivier de personnes rétablies ». La professionnelle du service d'addictologie pose la question du statut, du défraiement et de la rémunération pour ces personnes. Francis S. ajoute que des personnes qui ont une expérience sur l'accès au logement, « [c]eux ont été en galère pour accéder aux dispositifs » serait un plus. Le directeur de l'intervention et de l'observation sociale au CCAS Grenoble nomme, quant à lui, le CRPA. Sur la question de la rémunération, iels font référence au *Collectif Soif* à Lyon. Francis S. ajoute qu'ils ont des fonds, avec la Fondation de France et la FAS, que cela serait possible de trouver 1600-2000€. Véronique conclut qu'« il faut penser à la place des usagers là, dès le départ ».

Groupe de travail *Un chez-soi d'abord* Grenoble, lundi 18 septembre 2017, Grenoble, carnet n°4.

L'enquête ethnographique menée auprès des actrices grenoblois-es me donne l'impression d'être immergée dans une culture militante, dans le sens où les actions menées sont liées à des revendications politiques de justice sociale tandis qu'en comparaison à Lyon c'est une dynamique différente que j'observe. Celle-ci relève de l'intéressement d'actrices extérieur-es au groupe de travail initial dans un contexte de concurrence et de jeux diplomatiques locaux. Le changement de pilotage de la conception de la réponse à l'appel à projet initialement conduit par Fanny G. est, à Lyon repris en main par la Métropole de Lyon en septembre 2017, tandis qu'à Grenoble il est délégué à une chargée de mission recrutée par la FAS en mai 2018. Les deux territoires ne sont pas aux prises des mêmes enjeux de concurrence et il est temps d'y voir plus clair à ce sujet.

3.3.4 Être en concurrence et s'organiser

Jusqu'en juin 2017, les personnes intéressées pour « déployer » le programme *Un chez-soi d'abord* sur leur territoire n'ont pas beaucoup d'informations sur les conditions et modalités du « déploiement » et de la mise en œuvre. Ce climat concurrentiel est présent à deux échelles : régionale, entre Lyon et Grenoble, et à Lyon entre la démarche entamée par la FAS et celle d'un autre réseau d'acteurs lié à Grand Lyon Métropole.

C'est d'abord une crainte de concurrence au niveau régional : quelles seront les quatre premières villes choisies ? Lyon sera-t-elle privilégiée vis-à-vis de Grenoble ? Puisqu'aucune date fixe n'est communiquée, cela génère un sentiment d'urgence dans la préparation de la candidature, il s'agit « d'être prêt ». Lors du comité de pilotage grenoblois en mars 2017, Fanny G. explique au groupe :

Lyon est au même état d'avancement que vous, même s'il y a une logique concurrentielle qui va compliquer » les choses, « *a priori* des villes pourraient être pré-sélectionnées (comme Lyon), nous sommes actuellement en train de chercher ces informations » (Compte rendu, p.4). Elle parle du projet de Bordeaux, avec l'agence régionale de santé dont le directeur est Laforcade, de pérenniser le dispositif *Oikéo*, elle les juge « pro-actifs ». Les personnes présentes demandent « et nous ? », Francis S. indique que « rien n'empêche de discuter avec l'ARS », mais qu'il ne « faut pas se faire bananer après », car les ACT c'est pour 15 ans alors qu'une expérimentation est financée pour un 1 an.

« Proposition : mettre en œuvre une stratégie avec Lyon pour que les deux villes puissent se positionner sur la première vague de l'AAP [appel à projet]. L'idée serait de faire démarrer une des deux villes avant le lancement de l'AAP. Nous sommes actuellement en train de voir quelles sont les stratégies possibles. L'ARS, au niveau régional ne se prononce pas avant les élections et ne connaît pas encore vraiment l'ampleur de leur implication et leur niveau de décision. » (Compte rendu, p.5)

Groupe de travail *Un chez-soi d'abord*, vendredi 31 mars 2017, Grenoble, compte rendu et carnet n°1.

Afin de montrer qu'ils sont prêts à s'engager dans la mise en œuvre d'un dispositif *Un chez-soi d'abord*, les organisations intéressées (bailleur, hôpital, centre de soin infirmier, accueil de jour, association d'insertion) pour constituer le GCSMS à Grenoble rédigent et signent une lettre d'intention. Envoyée en recommandé, celle-ci est

également remise publiquement en main propre à la coordinatrice nationale, Pascale Estecahandy, le 6 avril 2017, lors de la journée officielle organisée par la DIHAL sur le retour sur l'expérimentation *Un chez-soi d'abord*. La production de cette lettre interroge les actrices intéressées à Lyon :

Claudine S., Présidente de Logeurs d'esprits, demande : « pourquoi on est en retard sur Grenoble ? Pourquoi on a pas fait cette lettre ? ». Fanny G. explique le contexte local sur Grenoble facilitant la rédaction, la circulation et la signature de cette lettre, elle ajoute « ce qui est intéressant c'est que la DIHAL réponde et mette en copie les grandes administrations ». Christine V. souligne alors l'enjeu suivant : « Comment on existe ? ».

Comité de pilotage stratégique, Collectif *Un chez-soi d'abord* Lyon Métropole, lundi 15 mai 2017, Lyon, carnet n°1.

Cette dynamique concurrentielle entre les actrices de Lyon et Grenoble repose sur des projections, – iels émettent l'idée d'une future concurrence et s'en inquiètent –, car iels sont encore à cette période-là dans la recherche d'informations, dans un processus d'apprentissage pour organiser la conception territoriale de l'action publique. Deux autres éléments nourrissent cette inquiétude. L'un est lié au fonctionnement de financement par appel à projet auquel des actrices, ici un GCSMS, doivent répondre. Comme la publication est effectuée par l'agence régionale de santé, il y a une crainte qu'il n'y ai qu'un seul appel à projet en Rhône-Alpes et donc l'obligation d'un choix entre deux sites, alors même que les actrices travaillent à organiser cette mise en œuvre. Lors de la réunion à Paris pour la rédaction du cahier des charges en avril 2017, je demande si plusieurs GCSMS, d'une même région, peuvent candidater et être retenus. La coordinatrice nationale ne sait pas répondre mais la représentante de l'agence régionale de santé d'Île-de-France explique qu'il est possible que les ARS publient plusieurs appels à projet sur une même région, en ciblant des territoires (25/04/2017, Paris, carnet n°2). À Lyon et à Grenoble, les actrices ne doutent pas de la possibilité qu'iels auront de mettre en œuvre le dispositif sur le territoire, c'est plutôt la temporalité qui les préoccupe, comme l'indique le compte rendu du comité de pilotage stratégique de Lyon le 15 mai 2017 :

Il y aura la possibilité pour deux villes de la région de se positionner sur l'appel à projet. Par contre, nous ne savons pas si leur déploiement pourra se faire la même année. Ceci implique de savoir si Lyon est une ville pré-positionnée, quels sont les

enjeux politiques ? Est-ce que la DIHAL va vivre des transformations du fait des changements politiques ?

Comité de pilotage stratégique, Collectif *Un chez-soi d'abord* Lyon Métropole, lundi 15 mai 2017, Lyon, compte rendu, p.1.

Ou encore celui de Grenoble le 3 juillet 2017 :

Une stratégie régionale pourrait être mise en avant, en effet deux villes qui répondent à l'AAP sur la même région engendrent une dynamique locale forte, en dehors de l'AAP. D'autant que ceci est intégré dans la dynamique logement d'abord et les pratiques innovantes qui en découlent.

Il faut donc savoir si cela peut se faire en même temps, ou alors avec une année de décalage ?

Nous prévoyons de rencontrer à nouveau P Estecahandy en septembre pour échanger au sujet de la dynamique régionale et du projet de centre ressource. Affaire à suivre...

Collectif stratégie Grenoble, lundi 3 juillet 2017, compte rendu, p.1.

Cet inquiétude de concurrence se résout à la fin de l'année 2017. La coordinatrice nationale confirment aux équipes de l'expérimentation lors des « Journées Inter-sites » de novembre 2017 quels seront les futurs sites : Lyon, Grenoble, Bordeaux et Dijon (24 novembre 2017, Lille). L'intitulé de l'appel à projet publié le 6 juillet 2018 indique la non-concurrence entre les deux départements, l'Isère et le Rhône, et puisque le territoire d'implantation déterminé est celui d'une métropole, Lyon et Grenoble sont directement ciblés.

Un second élément est lié à l'enjeu d'être reconnu-es comme *mobilisé-es*, au sens de la sociologie de la traduction de Callon (Callon 1986), auprès des instances décisionnaires, dont la DIHAL et l'agence régionale de santé. Si la signature collective d'une lettre d'intention, remise à la DIHAL, par les actrices grenobloises est une manière de rendre visible et publique leur mobilisation, la coordinatrice nationale du programme *Un chez-soi d'abord* à la DIHAL, Pascale Estecahandy, est avertie de la mobilisation à Lyon. Plusieurs actrices en sont les portes-paroles, dont Fanny G. dans le cadre de sa mission financée par l'agence régionale de santé, les personnes qui vont en immersion au sein des équipes ayant participé à l'expérimentation et qui échangent sur cette volonté ainsi que moi-même lorsque je raconte le travail d'enquête que je mène dans la région.

L'inquiétude liée à une concurrence est cependant plus forte à Lyon, car deux réseaux d'acteurs se mobilisent sur le territoire. Comme le relève Christine V., au sein du groupe de travail Logement d'abord de la FAS en mars 2017, « Lyon est un exemple très fort de structuration qui part de zéro, il y a un an, avec un groupe de travail qui est allé chercher les acteurs psy, de l'addictologie et du social [...] mais il faut une stratégie à l'égard de la Métropole parce qu'il y a un projet concurrentiel avec GIE » (29/03/2017, Lyon, carnet n°1). Ainsi, le réseau d'acteurs lié à la Fédération des acteurs de la solidarité est en concurrence avec un réseau d'acteurs en lien avec la Métropole de Lyon, dont le GIE La Vie Autrement. Ce groupement rassemble des institutions d'hébergement social (Alynéa, Aralis) et des organismes d'habitat social (Est Métropole Habitat, Rhône Saône Habitat, Société villeurbannaise d'urbanisme), il se désigne « au carrefour du logement et de l'hébergement ».

En menant l'enquête ethnographique aux côtés du réseau d'acteurs lié à la FAS, j'observe leurs réflexions stratégiques concernant les démarches à effectuer pour s'allier à d'autres acteurs et leurs inquiétudes :

Fanny G. explique que le partenariat avec la Métropole est en cours. De plus, elle a, avec la déléguée et le vice président de la FAS régionale, présenté le projet à la directrice de l'AURA HLM, qui est l'association régionale des organismes HLM dont vingt-et-un sont adhérents dans le Rhône.

Christine V., directrice adjointe de LAHSo et vice présidente régionale de la FAS, recommande une « stratégie à tiroir », c'est-à-dire de contacter tous les directeurs généraux. Maryse B., directrice de l'École santé sociale sud est et secrétaire nationale de la FAS, ajoute que « politiquement » il faut rencontrer tout le monde. Christine V. explique que la question du logement est complexe, en dehors de la seule question du GCSMS, et qu'il leur faudra négocier. Ils proposent de solliciter une rencontre avec les trois bailleurs du Pôle public de l'habitat (Grand Lyon habitat, Est métropole habitat, Lyon Métropole habitat), dont le directeur d'Est Métropole Habitat « pour officialiser la démarche ». FG s'inquiète de l'association O.R.LOGES., qui gère un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour des personnes avec des troubles psychiques, qui selon les dires de la Métropole serait un service légitime à répondre à l'AAP. Maryse B. réagit en disant qu'ils sont « sacrément verrouillés », « très à la lyonnaise ».

Comité de pilotage stratégique Collectif *Un chez-soi d'abord* Lyon Métropole, lundi 15 mai 2017, Lyon, compte rendu et carnet n°1.

Il s'agit donc pour le réseau d'acteurs lié à la FAS d'informer les autres acteurs. En juillet 2017, sont alors invité-es au comité de pilotage stratégique le directeur d'Alynéa, des représentant-es des services de l'État (ARS, DDCS) et de la Métropole. Dans le compte rendu qu'elle rédige, mais qu'elle ne semble pas transmettre aux personnes invitées, Fanny G. souligne les enjeux de concurrence, d'après le point de vue de la Métropole :

Initiative foisonnante qui est arrivée. Le souci est de trouver des convergences, et de ne pas courir après la démarche. Il est donc important de trouver le bon espace de coopération respectueux des places de chacun. Le réseau d'acteurs dense sur la métropole il faut donc être vigilant à ne pas avancer séparément les uns des autres. (p.2)

Et celui de la directrice déléguée secteur médico-social de la Fondation ARHM (Action Recherche Handicap et Santé Mentale), associée au groupe de travail de la FAS :

MD B. a reçu le CR de la coordination 69 où le « un chez soi a été présenté par le GIE, Il faut faire attention à ces croisements, qui fait quoi ? attention à la confusion que cela peut créer. Quel est le positionnement ? Est-ce qu'il y a un autre projet de GCSMS en cours ?

C'est la question de la coloration du projet, et de savoir comment les choses sont remontées dans ces espaces.

Logique concurrentielle évidente, qui peut être récupérée pour tout le monde. Les CHS [centre hospitalier] sont sollicités de toute part. Sur le jeu de la concurrence, il aura plusieurs associations qui vont se saisir de cette opportunité. (p.2-3)

C'est l'occasion ici pour la cheffe de projet Logement d'abord de la FAS de rappeler les démarches entamées au sein du groupe, en particulier autour des enjeux de « changement de pratiques » et « d'acculturation », et d'insister sur l'engagement continu de cette organisation :

Question de la concurrence et du pilotage : ce projet même si c'est une opportunité c'est avant tout un changement d'approche concernant l'accompagnement. Les associations devront être prêtes à ce niveau-là aussi. Par exemple cela va venir modifier l'approche interne de leurs établissements. (p.3)

Ce n'est pas un projet qui doit être présenté comme une opportunité pour les opérateurs, mais pour les usagers. C'est une implication idéologique qui implique un positionnement institutionnel qui doit être en adéquation avec les valeurs du

« un chez soi ». Avec ce que cela implique en terme de changement des pratiques. C'est pour cela que les associations déjà engagées ont commencé un travail d'acculturation interne inscrit dans le projet d'établissement. (Même démarche à Grenoble, à Montpellier et à Bordeaux). C'est aussi pour cela que les travaux engagés avec les hôpitaux psychiatriques a nécessité plusieurs mois, puisque la pratique du rétablissement et la question du travail pair fait débat au sein des professionnels de la santé. (p.4)

La coordination a été menée jusque-là par la fédération des acteurs de la solidarité sous l'impulsion de logeurs d'esprits. Nous ne pouvons pas arrêter les travaux en cours, d'autant que des associations sont officiellement engagées comme membres du groupement. C'est important de pouvoir créer un espace pour que les autres opérateurs intéressés puissent se greffer aux groupes de travail sans pour autant perdre ce qui a été engagé et réalisé. (p.4)

Comité de pilotage stratégique, 5 juillet 2017, Lyon, compte rendu.

Pourtant en septembre 2017, c'est la Métropole de Lyon qui prend en main ce travail de coordination. Un séminaire de présentation du projet est organisé dans ces locaux le 29 septembre et lors de l'introduction il est annoncé qu'il « y a une forme d'urgence à coopérer pour une réponse unique collective ». Celle qui prend ensuite la parole est la chargée de mission « accès au logement des publics prioritaires ». Au « pilotage », c'est elle qui envoie un courriel le 3 octobre aux personnes intéressées pour s'inscrire dans les groupes de travail GCSMS, accompagnement et logement. Elle est en lien avec la référente santé-précarité de l'agence régionale de santé. De nombreuses réunions, dont les « comités de suivi », ont lieu dans les bureaux de la Métropole, et deux des référent-es sont liées à la Métropole : François L. dans une mission conseil pour le groupe GCSMS, et Nadyah Adbel Salam, chargée de mission au GIE Est Habitat. Le pilotage de la réponse à l'appel à projet pour la mise en œuvre du dispositif se déplace ainsi de la FAS à la Métropole. L'activité de coordination, liée à l'agencement pour rendre possible la mise en œuvre du programme *Un chez-soi d'abord* se matérialise ici par des personnes, des lieux et des statuts rattachés à Grand Lyon Métropole.

Ce remaniement résout les enjeux de concurrence liée à la crainte de deux dépôts de dossiers en réponse à l'appel à projet, mais les tensions ne s'apaisent pas pour autant. Car les actrices s'affrontent maintenant au sein du même projet. Les présentations et prises de positions lors du séminaire et de la première réunion GCSMS donnent à voir différentes dynamiques qui alimentent cette tension.

D'un côté, il y a le réseau d'acteurices liés à la FAS, qui rappelle qu'iels sont engagé-es depuis plus d'un an dans cette organisation et diffusion du *Housing First* :

Maryse B. intervient en tant que secrétaire nationale de la Fédération des acteurs de la solidarité et indique « Nous sommes engagés depuis longtemps ». Du point de vue de la Fédération, elle présente « cette expérimentation [comme] une aubaine » pour articuler la santé et le social.

Romain W., en tant que directeur de France Horizon, engagé dans le changement des pratiques au sein de son institution fait référence aux immersions au sein des sites *Un chez-soi d'abord* que ses équipes et lui-même ont effectué, et parle d'une « inversion des pratiques ». Selon lui, les ingrédients de la réussite, c'est « la sincérité de la démarche, la formation du personnel, le partenariat ».

Séminaire *Un chez-soi d'abord* Lyon, vendredi 29 septembre 2017, Hôtel de la Métropole, Lyon, carnet n°4.

Tour de table de présentation où les personnes sont invitées à partager leurs réflexions et leur positionnement concernant le dispositif *Un chez-soi d'abord* : Marie-Dominique B., directrice déléguée secteur médico-social Fondation ARHM, parle des premiers travaux menés avec la FAS et les liens tissés avec l'EMPP et CSAPA. Maryse B., secrétaire nationale de la FAS et directrice générale ESSSE, annonce qu'elle travaille depuis six ans sur l'orientation Logement d'abord. Christine V., directrice générale de LAHSo, indique qu'elle fait partie du groupe de travail depuis deux ans et Damien T., directeur d'ARIA, depuis un an et demi. Fanny G. présente son travail pour la FAS régionale.

Groupe de travail GCSMS, Métropole de Lyon, jeudi 30 novembre 2017, carnet n°5.

Cette dimension de la diffusion se révèle dans les échanges. Fanny G., lorsqu'elle présente le contexte historique du dispositif aux participant-es, insiste sur le changement culturel que nécessite la relégation du caractère prédictif de la « capacité à habiter » et rappelle que le principe d'action est le logement comme droit fondamental, ajoutant sur un ton piquant « c'est pas une surprise pour nous, quoique... » (30/11/2017, Lyon, carnet n°5). Alors que d'autres acteurices se montrent intéressé-es par le dispositif mais n'ont pas le même niveau de connaissances :

Jean-Christophe V., psychiatre de l'EMPP Interface, commence ses propos en annonçant vouloir « Introduire un peu de clinique là-dedans » : il parle de « pathologie du lien », « on est des névrotiques qui pensent pour des psychotiques », désignent les futur-es bénéficiaires comme « des personnes qui ne

peuvent pas s'affilier » et « pas capable de raccrocher » [au droit commun]. À propos du programme il indique qu'à « à [s]on avis, la généralisation est très compliquée ».

Cédric Van Styvandel, directeur d'Est Métropole Habitat, revient à la suite du psychiatre sur la logique du Housing First dont les principes « rapide et de son choix [dans l'accès au logement], c'est pas notre métier » et parle de « capacité à habiter ». Il ajoute que « c'est sur qu'avec les points de vigilance de Docteur, on va pas enflammer les foules », mais avec l'annonce du plan quinquennal Logement d'abord à Toulouse, il y a une « remise en cause de tout ». Et il informe à l'audience que cette situation est extrêmement préoccupante pour les bailleurs sociaux.

Séminaire *Un chez-soi d'abord* Lyon, vendredi 29 septembre 2017, Hôtel de la Métropole, Lyon, carnet n°4.

Tour de table de présentation où les personnes sont invitées à partager leurs réflexions et leur positionnement concernant le dispositif *Un chez-soi d'abord* : la directrice des opérations à *Habitat et Humanisme* annonce « moi j'ai pas de choses concrètes, mais c'est un sujet quand même intéressant » tandis que le responsable de site pour *2chosesLune* est présent pour comprendre le montage afin de diversifier leur offre.

Groupe de travail GCSMS, Métropole de Lyon, jeudi 30 novembre 2017, carnet n°5.

Interrogée sur la contribution possible d'ARALIS au projet, sa représentante indique que l'organisme pourrait mettre à disposition des logements de son parc (résidences sociales) selon trois modalités : a) en amont de l'entrée dans un logement, dans une optique de « sas », b) de manière « intercalaire » entre deux logements, si nécessaire, c) en aval dans le cas d'une orientation vers une « pension de famille ».

Plusieurs participants objectent que cette logique de sas est contradictoire avec l'esprit du projet, fondé sur l'accès direct des personnes à un logement, sans étapes préalables de ce type. Pour autant, les autres modalités proposées sont à prendre en compte dans le projet.

Groupe de travail GCSMS, mardi 27 mars 2018, Lyon, compte rendu, p.4.

On peut constater que le niveau de connaissances n'est pas égal pour les actrices citées précédemment : certains propos sont situés dans la logique de la « capacité à habiter » ou proposent des « logements intercalaires », allant à l'encontre de l'accès au logement ordinaire tel que promu dans le *Housing First* ; tandis que d'autres démontrent d'une connaissance fine de la mise en œuvre concrète du dispositif et dans les logements.

Cet intéressement à deux vitesses conduit à des tensions notamment pour la composition du GCSMS. Avec la reprise de la coordination de la réponse à l'appel à projet par la Métropole, celle-ci a pour volonté d'ouvrir la participation à d'autres membres que ceux déjà engagés. Elle insiste notamment pour que Habitat et Humanisme puisse être présent :

Concernant les modalités de travail du groupe GCSMS, François L. indique qu'« il va falloir clarifier, compter les forces, qui en est, qui n'en est pas » car « c'est le groupement constitué qui va déposer le projet ». [...] Il relève comme point à traiter les problèmes liés à la constitution du groupement : qui tranche pour être partie prenante ? Selon quels critères ? La chargée de mission à la Métropole insiste sur le fait de ne pas exclure des membres. François L., répond diplomatiquement que tout le monde peut l'intégrer, ajoutant « on va s'entendre ». Fanny G. réagit en rappelant qu'il manque un-e représentant-e de l'agence régionale de santé à cette réunion et que celle-ci est l'autorité compétente pour trancher. Elle rappelle le cadrage du cahier des charges, l'importance de l'approche culturelle, fait part de situations complexes sur les sites avec des groupements très nombreux comme à Paris. Vindicative, elle stipule qu'« il faut être honnête, on est sur un contexte territoriale tendu, pas comme à Grenoble » et propose plutôt des conventions de coopérations. La chargée de mission à la Métropole répond sèchement que « chacun doit dire ce qu'il veut mettre dans la corbeille de la mariée » et parle de décision collégiale et de méthode de travail. [...] (J'écris dans la marge de mon carnet « ça se bastonne un peu »). [...] Le directeur d'ARIA explique que le périmètre est « coloré » de trois organisations et qu'il y a un noyau à créer ; la chargée de mission de la Métropole insiste pour qu'il y ai un groupe élargi, tandis que Fanny G. souffle bruyamment. François L. temporise : certains membres pourraient constituer un noyau réduit, et l'élargissement pourrait se faire avec des conventions de coopérations. [...] Pour lui, la question du périmètre est importante, mais il s'annonce « pas très inquiet » et proposant une prochaine réunion en février. Il conclut que c'est un « stade difficile de réflexion et de connaissance du sujet », Fanny G. ajoute « et d'engagement ».

Groupe de travail GCSMS, Métropole de Lyon, jeudi 30 novembre 2017, carnet n°5.

La question est posée par la représentante d'Habitat et Humanisme du processus décisionnel relatif à ce périmètre (« Qui va arbitrer la composition du groupement ? »).

La réponse apportée est la suivante :

Le GCSMS sera librement constitué (donc sans arbitrage externe) par les structures a) qui adhèrent au projet et peuvent y contribuer du fait de leurs missions, b) souhaitent s'y engager et en assumer la co responsabilité, c) s'accordent entre elles à cet effet.

De ce fait, une première étape est d'inciter chaque structure participante à se positionner dès que possible sur son souhait d'implication et sur le niveau de celui-ci : premier cercle des membres /deuxième cercle des partenaires liés par une convention / troisième cercle des partenaires (ou observateurs) plus distants (rien n'excluant que tel ou tel de ces derniers puissent rejoindre la structure ultérieurement).

Certains participants défendent l'idée d'un groupement au nombre de membres limité, et privilégiant les conventions de coopération. François L. indique que cette option constitue une hypothèse, mais qu'il convient de laisser à chaque structure la possibilité de se positionner, d'une part, et de s'exprimer sur sa vision du périmètre pertinent, d'autre part.

La question du nombre minimum de membres fait également l'objet de précisions. Le cahier des charges prescrit la présence des trois types de structures au regard de leurs missions respectives (Extrait cahier des charges)

Il recommande également la présence de 3 organismes, entre autres pour sécuriser le fonctionnement du groupement (si le groupement n'est constitué que de 2 membres, le départ de l'un d'eux entraîne sa dissolution). Les participants s'accordent par ailleurs à considérer l'intérêt d'une diversité de membres, comme vecteur de partenariat et de transversalité.

Enfin, Fanny G. et Lola V., insistent sur le fait que la participation au groupement doit avant tout reposer sur l'adhésion aux principes du programme.

Groupe de travail GCSMS, jeudi 30 novembre 2017, Lyon, compte rendu, p.3-4.

La volonté de la part de la Métropole d'inclure Habitat et Humanisme, une organisation avec laquelle iels ont l'habitude de travailler revient à plusieurs reprises, notamment lorsqu'il s'agit d'organiser la captation des logements (28/02/2018, carnet n°5). Cependant les représentant·es d'Habitat et Humanisme ne semblent pas *intéressé·es* car iels cessent de venir aux réunions. C'est un enrôlement sans succès, comme le constate les actrices impliquées dans le GCSMS lors du comité de suivi d'avril 2018 :

La chargée de mission à la Métropole demande à la représentante de l'agence régionale de santé ce qu'il en est de la captation des logements. Celle-ci indique qu'elle a posé la question à Pascale Estecahandy, la coordinatrice nationale, notamment concernant l'agrément d'intermédiation locative : est-ce que cela doit être le GCSMS, un opérateur ou autre ? Pour la coordinatrice, c'est compliqué que l'agrément soit porté par un autre porteur, sur les sites expérimentaux l'agrément est au sein des groupements.

Christine V., directrice de LAHSo, association membre du GCSMS prend la parole : « entre les agréments de LAHSo et Le MAS, à voir avec l'ARHM on pense que c'est possible pour de la captation », « entre nos deux agréments on va pouvoir y aller sans trop de problème, on a les ressources, ce n'est pas un cap si inconséquent à franchir », « c'est pas le tout du sujet même si c'est un peu au centre ». La représentante de l'ARS lui demande ce qu'il en est de la gestion locative. Christine V. répond que ce qui les préoccupe c'est plutôt la captation et explique que les acteurs de la captation sollicités, dont Habitat et Humanisme, ne veulent pas donner que la compétence de la captation sans celle de la gestion locative. Une autre membre du groupement, de la Fondation ARHM, ajoute qu'ils « n'étaient pas là au moment où il fallait le dire, qu'ils ne veulent pas la responsabilité du groupement » et conclut sèchement, « ils ne se sont jamais positionnés, faut qu'on avance, on est quatre à avoir pris la responsabilité ». Romain W., en poste à Le MAS, nuance « on s'est posé la question de ce nouvel acteur, va falloir penser comment ça s'articule avec les autres », tout en rappelant la nécessité d'organisations qui s'engagent au-delà de leur champ, parce-qu'il « va falloir se frotter à la psychiatrie avec une équipe d'éduc et de médiateur ». Christine V. complète : « on a déjà des liens avec Habitat et Humanisme, [mais] c'est peut-être pas la même chose de capter du logement pour un public sans-abri ». La chargée de mission de la Métropole et celle du GIE Est Métropole Habitat insistent : « vous les avez rencontré en tant que GCSMS ? ». Fanny G. répond positivement : « rencontré, oui mais [il n'y a] pas [eu] de réflexion d'intégrer le GCSMS, [il n'y a]

pas d'urgence, on pourra toujours faire une convention ». Le directeur d'ARIA, également membre du GCSMS, ajoute à leur sujet : « c'est pas non plus leur coeur de métier l'accompagnement »

Comité de suivi, locaux de la Métropole, mardi 24 avril 2018, Lyon, Carnet n°5.

Les membres du GCSMS sont stabilisés officiellement à partir de mars 2018. Ce sont les mêmes qui s'organisaient au sein du groupe de travail piloté par Fanny G. pour la Fédération des acteurs de la solidarité : la Fondation ARHM pour la composante hospitalière, ARIA pour l'addictologie et LAHSo et Le MAS pour leurs compétences sociales et l'agrément d'intermédiation locative (courriel de François L., en charge de l'animation du groupe de travail GCSMS, 27/03/2018). Durant l'année 2018, les représentant·es des quatre structures porteuses se réunissent à plusieurs reprises pour rédiger la convention constitutive, associant leurs directions respectives, et l'assemblée générale a lieu le 19 septembre 2018¹⁴⁰.

Pourquoi rapporter ici ces jeux de (mise en) concurrence ? D'abord, parce que l'enquête ethnographique montre le trouble produit par ce jeu de concurrence auprès des actrices impliquées : cela les inquiète, les énerve, et les affecte dans leur organisation. Ensuite, ce sont d'autres intérêts qui sont soulignés : le déploiement du dispositif *Un chez-soi d'abord* intègre l'action publique du Logement d'abord, à la suite de l'annonce du plan quinquennal en 2017. Et la Métropole du Grand Lyon cherche à se positionner comme cheffe de file du Logement d'abord en France, notamment en répondant à cette appel à manifestation d'intérêt (AMI). Louis Bourgois écrit à ce sujet dans sa thèse :

Au niveau local, dans le cadre de ce plan, la métropole de Lyon a été retenue en 2018 comme « territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord » par la Dihal, suite à une réponse portée par la Métropole de Lyon à un Appel à manifestation d'intérêt (Ami). La proposition était axée autour de cinq orientations : « *La production de réponses nouvelles pour ne pas se contenter de gérer les priorités ni de concurrencer les publics dans un secteur en forte tension ; la transformation des modes d'accès au logement et aux services, pour faire plus de place au choix des personnes ; une réforme des métiers de la solidarité, dans une approche plus inclusive, respectant les personnes pour ce qu'elles sont, dans une dynamique de pleine citoyenneté ; une réforme de la commande publique, moins segmentée, plus agile, plus tournée vers la*

¹⁴⁰ Dont j'apprends la date par hasard au cours d'un échange par courriel avec Fanny G., où elle m'écrit : « Pour l'AG j'aurai vraiment aimé que tu puisse venir mais même moi j'ai une invitation exceptionnelle !! ils sont supers frustrants ... » (Courriel 17/09/2018).

réalisation des objectifs que sur l'attention aux modalités prédéfinies ; une réforme de l'évaluation, plus permanente, plus participative » (Métropole de Lyon, 2018).

Le développement de cette approche était dotée pour la première année d'un budget prévisionnel de 1,5 millions d'euros, dont plus de 1 million d'euros alloués par l'État (Viévard, 2019), puis d'un budget similaire sur la deuxième année. La réponse de l'Ami prévoyait notamment l'augmentation de l'offre de logement, dont 350 logements privés à usage social, le doublement du nombre de pensions de familles, la création de 500 places en habitat groupé, la transformation progressive des structures d'hébergement collectif (CHU et CHRS) en logements, ou le développement de logements intercalaires (250 logements en file active) et de logements modulaires (environ 500 places).

Bourgeois, 2021, p.339-40

La Métropole de Lyon s'investit dans le pilotage de la réponse à projet du dispositif *Un chez-soi d'abord*, alors même qu'elle ne peut elle-même y répondre au regard des exigences de la composition du GCSMS. La volonté de développer le Logement d'abord sur ce territoire, se confronte dans cette activité de coordination à d'autres enjeux concurrentiels : la captation des logements – comment capter en peu de temps autant de logements ? – et celui des publics – celui du *Un chez-soi d'abord* et celui dit « prioritaire ». « Durant les deux premières années, le développement du Logement d'abord s'est principalement appuyé sur un mécanisme d'appel à projets à destination des acteurs du secteur AHI », relève Louis Bourgeois (2021, p. 340). Cet effet d'opportunité financière, que représente le dispositif *Un chez-soi d'abord* en termes de montant budgétaire (1 million 400 € par an) et de durée, au moins quinze ans, s'inscrit dans un contexte plus global de financement de l'action sociale dédiée au sans-abrisme, qui certes comme l'ont montré Julien Damon et Julien Lévy a considérablement augmenté ces dernières décennies mais dont le fonctionnement par appel à projet et l'obligation d'efficacité « orchestr[e] la mise en concurrence inter-associative » (Damon, 2012; Lévy, 2021; Morillon et Selim, 2020, p.158).

Conclusion : Les mouvements du Housing First en France

Dans ce chapitre, nous avons retracé les mouvements constitutifs de l'action publique *Un chez-soi d'abord*.

Nous avons mis en évidence les circulations entre territoires : du Canada à la France pour l'expérimentation sociale aléatoire, les apports des quatre équipes expérimentales en réunion pour rédiger le cahier des charges, l'appropriation en Rhône-Alpes. Le récit de la genèse du programme à partir des réseaux d'alliances, publics ou plus discrets, montre les mouvements d'échelle d'implantation : un squat thérapeutique qui devient un dispositif de résidence accueil à Marseille, un rapport gouvernemental sur la santé des personnes sans chez soi qui propose l'expérimentation sociale aléatoire, la conduite de celle-ci dans quatre villes et l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord*, avec la multiplication des espaces d'action.

L'étude des modes d'organisation, de transmission et de construction d'un savoir commun sur le *Housing First* montre l'importance des réunions, appelées « groupes de travail », de la communication par courriels et de la production de documentations pour que les actrices s'organisent, d'une part. L'analyse souligne les controverses, des « coups arrangés », des résistances et des enjeux de concurrences comme faisant également partie de la production de l'action publique, d'autre part.

Chapitre 4 – La sociologue et la commission partenariale d’orientation au dispositif marseillais

Pascale Estecahandy reprend le calendrier : promulgation du décret en décembre 2016, cahier des charges en juin 2017, appel à projets des agences régionales de santé fin 2017/début 2018, début des nouvelles mises en œuvre en 2018.

Dans ce même temps, elle apprend aux équipes qu’elles doivent mettre en place des commissions pour les nouvelles inclusions. Le psychiatre-coordonateur de l’équipe de Marseille, Mathias B., assis dans la salle, réagit : « Cela veut dire qu’à partir de début janvier, on doit faire des commissions ? ». Pascale Estecahandy répond par l’affirmative, « Ah d'accord... », dit-il.

Journées inter-sites expérimentaux *Un chez-soi d’abord*, 25 novembre 2016, Théâtre de l’Œuvre, Marseille, carnet n°2.

Cet extrait de journal de terrain décrit un moment clef de l’institutionnalisation, constitutif du passage du statut expérimental à celui de durable. Il se concrétise par des « commissions » dont les actrices apprennent qu’iels vont devoir les mettre en place. Dans ce chapitre, c’est ce problème – créer et mettre en œuvre une commission –, dans lequel je suis embarquée que nous allons examiner. Pour cela, je reviendrais sur l’émergence d’une commission pour intégrer de nouveaux bénéficiaires au dispositif *Un chez-soi d’abord* ainsi que sur le contexte de ma participation à celle-ci, en tant que coordinatrice sur Marseille. Dans la volonté de poursuivre l’étude des caractéristiques organisationnelles du Housing First, ce chapitre repose essentiellement sur des données de première main issues de la participation observante.

Les récents travaux de thèses en sciences sociales sur des dispositifs d’action publique en direction des personnes sans abri montrent que ce qui est nommée « commission » désigne des organismes ayant un pouvoir de décision concernant l’accès à l’hébergement et au logement ordinaire dans le champ de l’assistance. Julien Lévy les présente comme des « instances partenariales au sein desquelles siègent les institutions et associations impliquées dans le secteur et/ou concernées par les orientations » (Lévy, 2021, p.473), qui se tiennent à échéance régulière (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle...). Selon qu’elles soient liées à des publics (avec le Service intégré de l’accueil et de l’orientation par exemple) ou à l’accès à un dispositif spécifique (logement social ou *Un chez-soi d’abord*, comme ici) leurs objectifs premiers

semblent sensiblement différents. Dans le premier cas, il s'agit de « proposer les appariements les plus pertinents au regard des profils des demandeurs et du type des places » (Schlegel, 2019, p.489), autrement dit de faire concorder l'offre à la demande. Dans le second cas, l'enjeu est « de vérifier la pertinence de la demande pour une orientation et, le cas échéant de la valider ou non » (Lévy, 2021, p. 473). Ces instances sont diverses, après les premières commissions d'assistance aux vagabonds au niveau départemental à partir de 1959 (Aranda, 2019) d'autres ont vu le jour : commission (de régulation) SIAO (Maurin, 2017 ; Schlegel, 2019 ; Lévy, 2021) commission DALO (Weill, 2017) ou encore commission d'attribution de logements sociaux (Bourgeois, 2017 ; Chauvin, 2020).

Ces chercheur·ses ont enquêté sur ces commissions en mobilisant différentes méthodologies, soit par l'étude d'archives (Aranda 2019)_et de documentations ((Chauvin, 2020), soit par l'observation (Bourgeois, 2013; Maurin, 2017; Schlegel, 2019; Weill, 2015) parfois participante (Lévy, 2021), ou encore par entretiens (Chauvin, 2020). Ces travaux permettent de souligner des enjeux pratiques liés à l'organisation et au fonctionnement des commissions.

À propos des commissions d'accès à l'hébergement, Marine Maurin et Vianney Schlegel décrivent des définitions de cet accès renvoyant à des conceptions normatives de l'habiter, – gestion financière, civilités, comportement –, et qui font obstacles à la « norme Logement », pourtant caractéristique des représentations liées à l'intégration dans la société (Bresson, 1997). Maurin constate dans les commissions SIAO de la Loire l'expression de « capacités à habiter » : pour que la personne soit considérée « prête à sortir » du système d'hébergement afin d'accéder au logement, elle doit être « solvable, avoir des ressources stables, payer depuis trois mois une contribution à la structure qui l'héberge, avoir commencé un plan d'apurement si elle a des dettes, et cætera [... et] être un bon voisin » (Maurin, 2017, p. 359). Vianney Schlegel montre que les échanges entre professionnel·les visent à définir collectivement une « situation » qui détermine l'accès à l'hébergement. Ces « échanges adoptent facilement un ton psychologisant (Serre 2009) : l'évaluation du degré d'autonomie, la gestion des tentations liées aux psychotropes, la preuve d'une écoute des conseils ou d'une intériorisation des sanctions, en somme la capacité à s'adapter au fonctionnement des structures d'hébergement et aux pratiques des professionnels », ajoute-t-il (Schlegel, 2019, p.492).

Pierre-Antoine Chauvin relève quant à lui que « le travail de mise en forme des biographies institutionnelles et la mobilisation de certains "topiques de justification" »

tels que le mérite, la nécessité ou la compassion permettent à certain.e.s travailleurs.euses sociaux.ales de défendre des candidatures » (Chauvin, 2020, p. 431) alors même que le passage en commission peut être considéré comme « une épreuve pour les familles, les institutions cultivant l'opacité sur l'élaboration du jugement bureaucratique » (Chauvin, 2020, p. 392). En effet, Pierre-Édouard Weill et Marine Bourgeois, à la suite des travaux de Michael Lispky, insistent sur le pouvoir des agent-es public-ques de proximité (*street-level bureaucrats*¹⁴¹). Celui-ci se manifeste par exemple sous la forme de pratiques discrétionnaires. Les marges de manœuvre en lien avec l'interprétation des lois et des règlements d'applications contreviennent à une application mécanique du droit (Bourgeois, 2013 ; Weill, 2015).

Enfin, Vianney Schlegel signale l'absence des demandeur-ses dans ces commissions, leur demande n'est incarnée qu'au travers de l'évaluation sociale et discussions des professionnel·les : « cette absence contredit frontalement les principes de la loi 2002-2 visant à placer l'usager au cœur de l'accompagnement, et elle traduit bien la visée générale de la commission, qui consiste à déléguer le traitement d'un problème public – ici la pénurie des places d'hébergement – à des personnes spécifiquement mandatées pour le faire – donc de façon sinon discrétionnaire, du moins discrète – et supposées trouver une solution à ce problème qui se pose pourtant en dehors de la commission (Bourdieu 2012) », écrit-il (Schlegel, 2019, p.492).

Ces différents travaux soulignent des habitudes dans la mise en œuvre des commissions : les demandes d'accès effectifs à un droit sont traduites dans des dossiers ou présentée par un-e intermédiaire mais jamais par la personne demandeuse elle-même. Ces situations sont évaluées collectivement selon des critères normatifs et subjectifs dont les modalités ne sont pas toujours transparents pour les personnes concernées.

Voilà donc le problème initial des actrices du dispositif *Un chez-soi d'abord* de Marseille, –créer et mettre en œuvre une commission – qui se trouve inhabituellement problématisé par rapport au champ de l'assistance : comment mettre en œuvre une commission permettant l'attribution d'un logement et d'un accompagnement non coercitif, à des personnes sans abri tout en respectant les principes du programme *Un*

¹⁴¹ Nous pourrions aussi traduire par « les agent-es de première ligne ». Vincent Dubois, qui nous a introduit à la théorie de la *street-level bureaucracy* développée par Michael Lispky, traduit par « agent-es de base », c'est-à-dire « réception des usagers, traitement de leurs demandes, instruction des dossiers, etc » (Dubois 2013).

chez-soi d'abord liée à la philosophie du rétablissement ? C'est-à-dire sans présomption des capacités des personnes, sans notion de mérite et en intégrant les personnes concernées et évitant les pratiques discrétionnaires ?

4.1 Les commissions d'orientation : participation à l'enquête et objet de recherche

Nous avons vu au cours des chapitres précédents que les dispositifs Housing First similaires au programme *Un chez-soi d'abord* ciblent une catégorie spécifique, les « sans-abri chroniques » (chapitre 1 et 3). Ce sont ceux pour lesquels le système dit « en escalier » ne fonctionne pas et qui bénéficient des services d'assistance considérés comme coûteux, car ils ne s'émanent pas du circuit assistanciel. Dans les phases expérimentales de cette action publique, à visée démonstrative dans une logique d'efficacité, les bénéficiaires potentiels intègrent les programmes en rencontrant les équipes de recherche et selon une modalité particulière : le tirage au sort (chapitre 2 et 3). En France, avec l'institutionnalisation du programme, les actrices ont élaboré des critères d'éligibilité que l'on retrouve dans la documentation officielle, le décret de décembre 2016 et le cahier des charges diffusé en juin 2017 (chapitre 3). Ainsi pour être éligible au programme, il faut être « durablement sans-abri », « avoir un trouble psychiatrique sévère » c'est-à-dire un diagnostic de troubles bipolaires ou de schizophrénie, « avoir des besoins élevés » ce qui fait écho au modèle d'accompagnement dit « intensif », vouloir un logement à soi et accepter d'être accompagné·e par une équipe *Un chez-soi d'abord*. À cela se rajoute deux critères : être majeur·e et pouvoir accéder à des ressources stables, généralement le revenu de solidarité active ou l'allocation adulte handicapé, critère contingent au fait d'être en situation régulière sur le territoire français. Si ces critères se libèrent des discriminations habituelles – ne pas avoir d'animaux, être abstinent·e, avoir un suivi psychiatrique – ils persistent à être restrictifs. Comme ailleurs dans le champ de l'action médico-sociale, les logiques de ciblage et de catégorisation conduisent bien souvent à l'établissement de critères d'intégration équivalents à autant de critères d'exclusion.

La question de l'intégration des bénéficiaires au programme *Un chez-soi d'abord* ne se limite pas aux processus de catégorisation et de ciblage du public, elle est également liée à un processus de reconnaissance de l'éligibilité et à des modalités d'organisation de cette intégration. Des modalités d'orientation du public sont rédigées dans le cahier des charges, et comme nous l'avons observé dans le précédent chapitre la rédaction de ce document a été un espace collectif d'échanges, de discussions et de débats. Mais rappelons que les promoteurices du Housing First, en portant la critique du système en escalier, mettent en avant le droit au logement plutôt qu'une logique de mérite et insistent sur un des principaux enseignements de l'expérimentation : il n'y a pas de

prédictibilité à la capacité à habiter. Par cette phrase, souvent répétée et mise en avant avec insistance lors des présentations du programme aussi bien dans des instances institutionnelles que face à des professionnel·les de terrain (chapitre 2), les actrices du *Un chez-soi d'abord* expriment que l'on ne peut aucunement prévoir, ou « évaluer » pour reprendre un terme couramment utilisé dans le travail social, si une personne se maintiendra dans son logement et dans quelle mesure elle habitera son logement. Pour appuyer cet enseignement, les professionnel·les de l'équipe marseillaise aiment à dire qu'à chaque fois qu'ils ont fait des paris, ils les ont perdu. Autrement dit, nul ne peut prédire ce qu'il adviendra pour la personne qui intègre le programme. Et nous pouvons d'ors et déjà imaginer qu'au regard des travaux cités sur les commissions, qui soulignent des évaluations et des jugements sur les capacités et le mérite des potentiel·les bénéficiaires et liés à des normes, le processus d'intégration au programme *Un chez-soi d'abord* a pour ambition de se distinguer de ces logiques.

4.1.1 *L'intéressement de la sociologue*

Comme je l'ai indiqué en introduction, le problème des commissions qui se pose aux actrices du programme *Un chez-soi d'abord* coïncide avec mon entrée sur le terrain à Marseille et vient définir ma posture d'enquête. Mon arrivée sur Marseille s'est faite dans la continuité du départ du coordinateur de l'évaluation qualitative et chercheur sur le site marseillais, puisque mon inscription en thèse débute quelques mois après le départ à la retraite de ce chercheur. Ainsi, lors de mon quatrième séjour au sein de l'équipe, au cours du comité de pilotage local auquel j'assiste, la coordinatrice de l'équipe me présente à Pauline Rhenter, politiste engagée dans l'évaluation qualitative, comme « la relève de la recherche » (23/01/2017, Marseille).

J'aimerais souligner ici deux remarques concernant cette continuité. La première, c'est que les enquêté·es étaient déjà sensibilisé·es à la recherche sociologique et à la présence d'un·e enquêtrice à leurs côtés. Aux dires des membres de l'équipe d'accompagnement de Marseille, la présence du sociologue Christian Laval était très bien perçue et certains le désignent même comme un ami. À plusieurs reprises, son engagement à leurs côtés est souligné, que cela soit par sa réputation de « gars qui n'a pas peur » avec les locataires ou par les interactions en dehors du cadre professionnel lors de temps informels de détente ; et ses qualités de prises de recul et ses questionnements sont également mises en avant. La régularité de ma présence sur le site marseillais contribue à ce que je sois considérée comme membre à part entière au

sein de l'équipe. Je dois cette reconnaissance à ma manière de mener l'enquête à la manière de la participation observante (Gold, 1958). Une seconde remarque s'impose : les enquêté-es sont certes familiarisé-es à l'enquête sociologique mais celle-ci était inscrite dans un contexte particulier, celui de l'expérimentation et de l'évaluation. Comme le relèvent Christian Laval avec Roch Hurtubise, chercheur en travail social sur l'évaluation qualitative canadienne « il est parfois difficile de différencier où sont les limites entre posture d'engagement, posture d'expertise et posture de recherche » (Hurtubise et Laval, 2016, p. 144-145). Puisque les logiques de recherche et d'intervention sont articulées dès le départ, les chercheur-ses sont parties prenantes dans le processus de décision et il est « impossible de s'en tenir à une posture d'extériorité » (Hurtubise et Laval, 2016, p. 144). D'ailleurs, selon le sociologue en charge de la coordination de cette évaluation et enquêteur sur le site marseillais, il s'agissait plus d'un travail d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle que d'une évaluation (17/12/2016, Lyon).

Cette continuité produit des attentes de la part des enquêté-es : je dois (leur) être utile. En janvier 2017, après deux courts séjours à Marseille, je signifie à l'équipe *Un chez-soi d'abord* et aux coordinateurices mon souhait d'être présente plus régulièrement à leurs côtés afin de réaliser une immersion ethnographique. Suite à la réunion d'équipe au cours de laquelle je partage cette volonté, est rédigé dans le compte rendu :

Lola nous parle de son arrivée, et de sa participation au CSD [Un chez-soi d'abord] dans le cadre de sa thèse de sociologie. La modélisation est un des axes de recherche, tout en étant dans l'observance. Elle sera présente lors des réunions institutionnelles, ainsi que pour le montage de la commission d'entrée et de sortie des personnes dans le futur. Cela pourrait nous être bénéfique. Dans l'idéal, elle souhaite faire des visites, sans y être assignée à temps plein.

Réunion d'équipe *Un chez-soi d'abord*, 9/01/2017, Marseille, extrait du compte rendu.

Quelques jours plus tard, ma présence et les modalités de celle-ci font l'objet d'une discussion avec les deux coordinateurices. Mathias B. explique le contexte de mon arrivée : « Lola on l'a rencontré à la journée d'échange à Grenoble et après elle nous a contacté pour venir nous voir, [... dans une perspective exploratoire] on l'a invité aux journées inter-sites ». S'adressant à moi, il m'interroge « et là j'ai l'impression que ton travail prend une autre tournure, parce que tu disais que tu allais venir plus souvent »,

puis ajoute en direction de sa collègue « donc voilà faut qu'on en discute pour que le travail de Lola soit intéressant et voir ce qu'on peut en tirer aussi » (12/01/2017).

Les équipes *Un chez-soi d'abord* ont l'habitude d'être visité·e dans le cadre de la promotion du programme, mes premiers séjours s'inscrivaient donc pour les enquêté·es dans un contexte habituel. Néanmoins lorsque je fais part d'une demande pour une présence plus longue, les coordinateurices cherchent à lui donner du sens. Cela se traduit notamment par un échange autour de mon statut¹⁴² sur le terrain et la proposition d'une transaction : la prise en charge de mon hébergement par le dispositif local en contrepartie d'un service que je rendrais. La suite de la discussion éclaire leurs attentes, bien qu'elles soient différentes. Valérie K. est plus impliquée que son collègue sur le volet institutionnel et elle nous fait comprendre que l'entente entre les acteurices institutionnel·les pour la création du GCSMS à Marseille est compliquée. Pour cette raison, elle fait part de son souhait qu'un travail de compréhension sur ces groupements et les effets de ce type de partenariats soit effectué¹⁴³.

Mathias B. aimerait de son côté que je travaille sur la commission, comme un moyen de réfléchir à l'inclusion des personnes dans le politique, c'est-à-dire à une plus forte implication des personnes concernées dans les décisions politiques. Il partage son constat, « on nous laisse jouer à notre niveau, sur les commissions, etc. Mais après dès qu'on monte d'un niveau, y'a plus personne », « les gens [usagers et professionnels] vont aux réunions mais n'en ressortent rien. »

On retrouve ici la mention de deux instruments de l'action publique, qui apparaissent lors de cette période que les acteurices nomment la « pérennisation », c'est-à-dire la mise en conformité avec un *modèle organisationnel* : le GCSMS et les commissions. Comme le montrait déjà le chapitre précédent, ce sont deux problèmes qui se présentent aux acteurices et que je suis durant l'enquête. Cependant, de par leurs caractéristiques, mon implication en tant que chercheuse est différente concernant ces deux problèmes. Alors que je vais prendre une part active dans la commission à Marseille, prenant la fonction de coordination, j'observe avec une distance proche des

¹⁴² Celui de « stagiaire » est évoqué lors de cette discussion. Au final, je préparerais une convention de stage que nous ne signerons jamais.

¹⁴³ Je ne serais pas sollicitée par la coordinatrice pour participer au montage des GCSMS, probablement car cela nécessitait des compétences juridiques dont je suis dépourvue et que les relations institutionnelles et de pouvoir impliquaient une légitimité que je n'avais pas.

autres professionnel·les de l'équipe la complexité du montage du GCSMS. Voyons maintenant comment je prends cette place de coordinatrice.

4.1.2 Les premières réflexions sur l'organisation de cette commission

Les premières réflexions collectives dont j'ai connaissance sur la mise en place de cette commission sont des événements que les enquêté·es nomment « Journée pour Tous ». La première a lieu le 13 octobre 2016, les participant·es y ont abordé la question des entrées et des sorties dans le dispositif. Est indiqué dans le compte rendu :

Nous sommes partis de l'hypothèse que la question des entrées et des sorties devaient être externalisées, les co-porteurs des dispositifs ne devaient pas être seuls décisionnaires, ni à l'entrée ni à la sortie. Les entrées et les sorties doivent être différenciées dans leur traitement :

- Les entrées selon des critères objectifs,
- Les sorties à géométrie variable.

Remarque : cette proposition vient à la suite d'un débat qui pour les uns insiste sur le fait que la non-connaissance de l'histoire de la personne garantie la rencontre pour le suivi, que le niveau des détails des informations données au bailleur doit rester généraliste, que la neutralité est importante dans l'adressage. Journée pour Tous organisée par l'équipe *Un chez-soi d'abord*, 13/10/2016, Marseille, compte rendu, p.1.

La seconde a lieu le 18 janvier 2017. Son objectif, rencontrer les équipes dites « d'amont » – c'est-à-dire celles qui orientent le public éligible au programme *Un chez-soi d'abord* –, est discuté par Mathias B. lors de la réunion d'équipe du 9 janvier à laquelle j'assiste. Il insiste pour que cette « commission fasse autre chose que [seulement] inclure des gens », car iels sont en charge de l'organiser sans financement associé et qu'il cherche alors d'autres bénéficiaires à ce coût organisationnel. D'après le compte rendu, lors de cette seconde Journée pour tous, des membres de l'équipe rappellent l'historique de l'implantation du programme en France, présentent le décret de pérennisation, le financement et « l'instauration d'un co-portage formalisé [...] rendu obligatoire » avec la création d'un GCSMS. Iels s'appuient ensuite sur le travail en cours mené sur le cahier des charges concernant les inclusions qui étaient auparavant à la charge de l'équipe de recherche :

La recherche a pu évaluer l'efficacité du non-choix par les équipes d'accompagnement pour elle-même et pour les personnes accompagnées.

Pour les ACT « Un Chez Soi d'Abord », la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) a commandé une commission (ou comité) d'orientation du public. Il existe actuellement un travail consultatif des quatre sites expérimentaux et de la DIHAL.

Une plateforme d'orientation pourrait remplir cette tâche. Il existe déjà le Service Intégré Accueil et Orientation (SIAO), mais ce service n'est actuellement pas équipé pour examiner les dossiers de candidature au vu de la composante « psychiatrique » du public. Cela implique la nécessité de la lecture d'un certificat médical confidentiel par un médecin.

Se soulève la question de la place de la personne accompagnée dans cette commission : elle semble peut être pertinente lors de la commission d'entrée, elle l'est beaucoup plus sur le comité de suivi.

Journée pour Tous, 18/01/2017, Cité des Associations, Marseille, compte rendu rédigé par l'équipe, p.2.

Puis les modalités de mise en œuvre de cette commission d'orientation ont été discutées en deux groupes de travail dont les échanges ont été restitués en plénière :

- *Fréquence du comité d'orientation* : une fois par mois, avec une réévaluation après 6 mois, et selon la possibilité d'accueil de nouvelles personnes.
- *Lieu* : tournant, la prochaine rencontre sera organisée par l'équipe de recherche (Dr T.) et permettra le relais.
- *Coordination* : mise en garde sur la nécessité de coordination concernant les orientations croisées. Questionnement sur l'appui à une commission déjà existante ou création d'une nouvelle entité. Questionnement sur la présence ou pas des personnes concernées.
- *Structures souhaitant participer* : EMPP E.Toulouse, EMPP MARSS APHM, SMPR des Baumettes, ASUD, Slepp'In, CCAS (réfèrent RSA), Association « Les Cris des Saltimbanques », Addictions Méditerranée, Accueil de Jour, PASS psychiatrique E.Toulouse, Médecin du Monde, plateforme ADL SIAO, et GCSMS après sa création.
- *Orientation/suivi* : les critères devront être définis, l'obligation de certificat médical joint à la demande va donc entraîner la présence d'un médecin dans la commission de décision.

Journée pour Tous, 18/01/2017, Cité des Associations, Marseille, compte rendu rédigé par l'équipe, p.3.

L'organisation de la commission, même si elle est portée par l'équipe *Un chez-soi d'abord* est censée prendre le chemin d'une gestion collective comme me l'explique Mathias B., le psychiatre-coordonateur de l'équipe : « il a été décidé qu'elle serait portée collectivement et de manière tournante ». Mais lorsque nous échangeons début mars 2017, il s'inquiète : il aimerait que la commission ait une « fonction réseau », permettant « d'activer le partenariat » pour des ré-orientations ou faisant office de commission éthique d'une part, et l'EMPP MARSS doit organiser la première commission mais rien n'a encore été effectué, d'autre part.

Il me demande alors si je pourrais prendre une place de coordination dans cette organisation, en binôme avec l'un·e des membres de l'équipe « puisque tout le monde est en binôme dans cette équipe ». Nous convenons d'une date, le mois suivant, pour une réunion avec les équipes d'amont et il me dit qu'il transmettra l'information à l'équipe MARSS et notamment à la psychiatre-coordinatrice, par ailleurs chercheuse sur l'enquête quantitative du programme expérimental (2/03/2017). Par un échange de courriels qu'il me transmet, Mathias B. lui partage ses craintes et incompréhensions – « Je n'ai au final pas compris [...] que l'idée même de cette commission soient condamnée avant même qu'elle ait pu exister » –, et en s'appuyant sur le soutien de la coordinatrice nationale annonce, « compte tenu du fait que pour le moment (et je suis d'accord avec toi que ce ne doit être que temporaire) la constitution et l'animation de la commission soit de la responsabilité des porteurs, je souhaite que pour l'année 2017, l'association HAS anime et coordonne cette commission. Comme je te l'ai dit une sociologue souhaite y travailler notamment sur son évaluation. » (courriels, 3/03/2017). C'est ainsi que je suis embarquée dans la coordination de cette commission par le psychiatre-coordonateur, dans une volonté de reprendre la main sur cette organisation. Il craint que la gestion collective soit accaparée par l'équipe MARSS, avec qui les relations interpersonnelles sont tendues, et dont le double statut – EMPP et équipe de recherche – produit des ambiguïtés selon lui.

Au sein de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, certain·es professionnel·les sont intéressé·es pour discuter des modalités de la commission et en particulier du dossier de candidature. Nous nous réunissons avec les professionnel·les de la coordination au sens

large, les deux coordinateurices, Valérie K. et Mathias B., le chef de service Salah K., et le secrétaire administratif Bastien B.¹⁴⁴ :

Mathias B. explique qu'il faudrait mettre l'Agence régionale de santé dans la boucle et propose de contacter la personne référente. Il incite également Salah K. à jouer un rôle majeur dans l'organisation de la commission et à faire le tour des partenaires, lui disant : « ce qui en plus te permettra de te faire connaître dans ta fonction de chef de service ».

Nous discutons du nombre de places et Bastien B. nous informe que pour atteindre le nombre réglementaire de 90 personnes logées par le programme, il faudrait inclure vingt nouvelles personnes jusqu'à la fin de l'année 2017. À ce sujet, il soulève deux points de tension. D'une part, la captation des logements lui semble problématique, car il faudrait des appartements d'avance pour pouvoir faire les visiter aux nouvelles personnes et en nombre suffisant pour qu'elles aient le choix, mais selon lui le PACT (ancien nom de SOLIHA, acteur de l'habitat et de l'insertion par le logement) faillit actuellement à ses missions. Valérie K. réagit, pour elle créer la demande pourra justement être un levier de négociation avec le PACT, et cela ne lui semble pas problématique. D'autre part, Bastien B. s'interroge au sujet de l'équipe en faisant référence aux tensions actuelles entre différent-es professionnel·les : est-elle prête à accueillir et à bien accompagner de nouvelles personnes ? Pour Mathias B. ce n'est pas un problème car être dans une équipe d'Assertive Community Treatment implique de travailler en tension.

Lorsque nous décidons du nombre d'inclusions en avril (2), mai (2), juin (2), juillet (1), août (1), septembre (3), octobre (3), novembre (3) et décembre (3), Bastien B. prévient les cadres de l'équipe de la nécessité de se préparer à des résistances de l'équipe et de faire attention à ce que cela « ne capote pas ».

Nous choisissons une date, le 5 avril, pour organiser une réunion d'informations avec les équipes d'orientation. Les professionnel·les insistent sur la nécessité qu'elle ne doit pas « se faire à vide » et « qu'il faut arriver avec des informations et non pas des questions ». Nous décidons donc que lors de cette réunion nous présenterons les outils d'inclusions, c'est-à-dire le dossier à remplir par les équipes d'orientation, le protocole d'entrée et le plan de rétablissement. Je suggère de réaliser une sorte d'état des lieux des intentions et des pratiques d'orientation des équipes et propose de préparer une matrice de questionnaire car « c'est dans mes

¹⁴⁴ Une infirmière était intéressée mais elle est en repos sur ce jour-là, le second psychiatre l'est également mais prétextant qu'il est en train de quitter son poste au sein du programme, il ne participe pas.

compétences ». Je propose différents items pour le questionnaire : critère, pourquoi orienter, comment, nombre de personnes, qu'est-ce qui n'a pas marché. Mathias B. rajoute un item concernant d'autres commissions afin de savoir comment elles fonctionnent. Nous évoquons également la réalisation d'un protocole d'entrée consistant à définir les missions des équipes d'orientation. Mathias B. propose que ce sujet soit abordé lors du Staff Day prévu deux semaines plus tard mais Bastien B. lui rappelle que le programme est déjà planifié et chargé. Ils décident alors qu'ils se chargeront de rédiger ce protocole d'entrée avec l'équipe à un autre moment.

Nous revenons ensuite sur la constitution des membres de la commission. Mathias B. propose la présence d'un médecin psychiatre extérieur à l'équipe dédiée et aux équipes d'orientation. Les organisations Habitat Alternatif Social, l'APHM, Asud et les Cris des Saltimbanques ainsi que d'autres équipes d'orientation préposées sont désignées. Au regard des difficultés de captation des logements, j'insiste sur l'importance de la présence du PACT [SOLIHA], Valérie K. dit que « Jean-François sera d'accord, je le contacte », elle évoque également la présence d'un représentant des médiateurs.

Pour les modalités de (non) sélection, Mathias B. évoque la possibilité du tirage au sort mais nous n'échangeons pas plus à ce sujet, Valérie K. et Mathias B. doivent partir. Je reformule rapidement et récapitule la répartition des tâches pour la réunion du 5 avril (envoi des invitations et les rendez-vous pour les entretiens). Nous décidons également, selon mes dates de présence sur Marseille, que la première commission d'inclusion aura lieu le 26 avril après-midi.

Réunion interne sur la commission avec des professionnel·les coordinateur·ices de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, 8/03/2017, Marseille, carnet de terrain n°2.

Cet extrait nous apprend plusieurs éléments sur l'organisation de la commission. D'abord, et même si cela peut paraître anodin, prévoir une réunion d'informations nécessite des temps de travail préalables, comme celui-ci pour échanger et s'accorder, et des temps de préparation pour constituer les documents à transmettre. Cela signifie également que des personnes doivent s'impliquer et nous pouvons constater ici que nous sommes trois à être volontaires, Mathias B., Bastien B. et moi-même tandis que Salah K. semble plutôt se voir imposer cette implication. La teneur des échanges montrent des enjeux qui s'inscrivent dans le fonctionnement de la commission tout en le dépassant : les relations entre professionnel·les au sein de l'équipe ne sont pas au beau fixe tout comme celle avec le partenaire logement, SOLIHA, dont le travail de captation des logements pour les bénéficiaires du programme n'est pas accompli. De

plus, si l'on remarque dans la discussion la volonté de mettre en place des outils facilitant la mise en œuvre de l'objectif principal de la commission, c'est-à-dire permettre à des personnes d'intégrer le programme *Un chez-soi d'abord*, pour l'heure les modalités de sélection sont peu discutées et encore moins définies. À l'image du fonctionnement de l'équipe à cette période-là, les engagements dans la réalisation de tâches à effectuer ne sont guère honorées. Le désintéressement de Salah K., dont je suis supposée être la binôme dans la coordination de cette commission, me conduit à y réfléchir seule et à distance, car je rentre sur Lyon pour deux semaines.

Comme convenu, j'élabore un questionnaire exploratoire ¹⁴⁵ que j'envoie aux potentielles équipes d'orientation de l'association d'auto-support des usager-ères de drogues ASUD, du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue (CAARUD) Sleep In, de SOLIHA, du SIAO, des services de l'APHM, l'EMPP MARSS et l'EMPP du centre hospitalier Édouard Toulouse. Composé de quatre grandes questions, il vise à consulter ces équipes pour cerner leurs pratiques et attentes :

- (1) Il y a-t-il des personnes que vous comptez orienter sur le programme ?
Combien ?
- (2) Pourquoi comptez vous orienter ces personnes ? Comment pensez vous effectuer cette orientation (explication, orientation alternative, suivi...) ?
- (3) Participez-vous à d'autres commissions ou instances de ce genre ? Si oui, lesquelles ? Que vous apportent ces temps de travail en réseau ?
- (4) Concernant cette commission, comment envisagez-vous votre participation ?
Quelles sont vos attentes ?

Questionnaire relatif à la mise en place de la commission d'inclusion « Un chez-soi d'abord », 13/03/2017, 1 page.

¹⁴⁵ Qui ne relève pas de la méthodologie de recherche quantitative, comme c'est le cas dans les enquêtes statistiques.

Trois d'entre elles répondent, celles qui sont le plus majoritairement concernées en raison du public qu'elles accompagnent.

<i>Tableau n°4 : Réponse des équipes d'amont au questionnaire exploratoire sur leurs pratiques d'orientation</i>					
Institution	(1) Nombre d'orientation	(2) En pratique	(3) Participation à d'autres commissions	(4) Attentes vis-à-vis de cette commission	Commentaires
ASUD Mars Say Yeah Caarud, association de réduction des risques accueil de jour	Environ 5-6 personnes. Toutefois, les personnes que nous souhaitons orienter sur la commission d'inclusion « Un chez-soi d'abord » se retrouvent très souvent dans des situation de rupture de soins au niveau de la psychiatrie. Cela complique la constitution des dossiers concernant la partie médicale.	Dispositif adapté aux besoins repérés auprès des personnes identifiées (accompagnement bas-seuil, proximité, prise en charge globale, etc...). Les orientations sont effectuées par le biais des dossiers ACT que nous adressons directement au service.	Réunions Transition pour le dispositif de Point Marseille, bien que celles-ci soient actuellement suspendues.	Notre présence sur les commissions nous permettra de soutenir oralement les candidatures présentées.	Par ailleurs, nous souhaitons vous faire part de notre difficulté dans la procédure de demande d'admission concernant les dossiers de candidature. En effet, les personnes accompagnées par notre structure, et identifiées par l'équipe comme directement concernées par le programme "un chez soi d'abord" sont des personnes qui se retrouvent très régulièrement dans des situations de rupture de prise en charge avec la psychiatrie; il nous devient alors particulièrement compliqué de faire établir les parties médicales constituant le dossier d'admission, pour des personnes pour lesquelles une inclusion sur le programme "un chez soi d'abord" pourrait être grandement bénéfique.
MARSS EMPP de rue pour le rétablissement sanitaire et social	Oui. Une trentaine.	La prise en charge du Chez-soi d'abord semble adaptée à notre population. C'est de Marss et de sa pratique clinique que le	Logement d'abord ADL Pas satisfaisant en terme pratique / intéressant dans le regroupement (?)	Participation tant dans la réflexion commune du projet en terme pratique, que dans ses implications politiques et territoriales	

		projet s'est créé.			
SLEEP IN Caarud Accueil de jour et hébergement d'urgence	Oui. 10.	Patients psychotiques sans suivi psy et en errance avec (??) +++	Accès direct au logement	Faire avancer nos dossiers et collaborer avec les autres partenaires	

Concernant le nombre que les structures prévoient d'orienter, nous obtenons une fourchette comprise entre six et quarante-six personnes, car il est possible qu'il y ait des doubles, voire des triple comptes, c'est-à-dire que les professionnel·les de ces trois structures ont pu penser à une même personne. Les réponses indiquent que le dispositif est « adapté » en termes de « prise en charge », « d'accompagnement bas-seuil » et de « proximité » auprès des publics rencontrés, qualifiés par le médecin du CAARUD Sleep In comme « des patients psychotiques sans suivi psychiatrique et en errance ». Cette particularité de l'absence du suivi médical est également relevée par les professionnel·les d'ASUD Mars Say Yeah, qui partagent leurs difficultés à remplir la partie médicale d'un dossier d'admission pour des personnes qui sont en « situation de rupture de soins au niveau de la psychiatrie ». Deux des structures participent à la même commission d'accès au logement, « Accès direct au logement » dans le cadre du Logement d'abord, dont nous réentendrons parler plus tard dans l'enquête et dans ce récit, et une autre concernant des accès à l'hébergement. Les attendus de ASUD Mars Say Yeah dans la participation de la commission d'orientation est de permettre à leurs bénéficiaires d'intégrer le dispositif *Un chez-soi d'abord* en soutenant « oralement les candidatures présentées », le Sleep In ajoute une dimension partenariale – « collaborer avec les autres partenaires » – et MARSS indique qu'ils souhaitent participer à « la réflexion commune du projet en terme pratique [et] dans ses implications politiques et territoriales » comme c'est de « sa pratique clinique que le projet s'est créé ».

J'essaie d'étendre cette investigation : j'effectue quelques recherches sur les modalités d'inclusion aux programmes *Housing First* dans les autres pays, mais je ne parviens à trouver que les critères d'éligibilité, et non comment sont sélectionnées les personnes. Je questionne alors différentes personnes. En mars 2017, lors de la présentation du rapport *Le logement d'abord, et après. Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France* par l'Agence nouvelle des solidarités actives et de l'Action Tank Entreprise & Pauvreté je rencontre Jean-Marc Legagneux. Ancien sans-abri et travailleur-pair, il s'est investi dans le Groupe d'Amitié Fraternité né à Toulouse sous la forme d'une structure d'accueil autogérée pour et par les personnes sans abri en

1995 et est coordinateur des Nomades Célestes. Pour lui, et nous pouvons faire le lien avec sa propre expérience, c'est la notion d'urgence qui est à prendre en compte dans la sélection des personnes (13/03/2017, Paris). Le vice-président de la Fédération des acteurs de la solidarité Rhône-Alpes, m'indique à l'image du dispositif *Housing First Totem* à Grenoble que la règle devrait être de prendre les personnes dont les autres structures ne veulent pas mais qu'elle ne doit pas se fonder sur des critères psychiatriques. Enfin, l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille m'invite à contacter l'enquêteur de l'évaluation quantitative. Lors de notre échange téléphonique, il me signale deux choses. D'une part, il questionne le public cible, car selon ses constats l'équipe n'étant pas formée à la réduction des risques elle éprouve des difficultés à accompagner les bénéficiaires consommant des substances par injections. D'autre part, du point de vue de l'égalité, il lui semble plus juste d'inclure de manière préférentielle les personnes ayant participé au programme de recherche, dans l'offre dite habituelle et qui, selon ses dires, demandent « ça y est, c'est à moi ? » (29/03/2017).

Dans ces retours se mêlent le caractère d'urgence liée au situation des personnes, les liens rompus avec des institutions dont les services leur sont destinés, ainsi qu'une remise en question des critères ciblant les bénéficiaires du programme. Au-delà de leurs intérêts certains, je ne suis guère plus avancée pour répondre à ce problème qui commence à me préoccuper de plus en plus : comment ne pas sélectionner les personnes à l'entrée du programme ?

Début avril, je retourne à Marseille pour trois jours¹⁴⁶, la réunion avec les partenaires est prévue pour le mercredi et je partage avec l'équipe les retours que j'ai pu recueillir au sujet de la commission :

Valérie K. et Bastien B. s'exclament d'un ton goguenard que « c'est bien que ce soit moi qui ai demandé [à Jean-Marc Legagneux] ». Valérie K., la coordinatrice, contredit instantanément les propos de l'enquêteur que j'ai consulté, en rappelant que les trois dernières inclusions issues de l'offre habituelle n'ont pas fonctionné.

Certaines personnes de l'équipe se montrent curieuses et demandent si elles peuvent venir à cette commission. J'essaie de les interroger sur ce qui me semble problématique dans le fait de ne pas vouloir de liste d'attente et de ne pas

¹⁴⁶Le jeudi a lieu la journée de restitution de l'expérimentation organisée par la DIHAL au Ministère de la santé à Paris, j'y assiste ainsi que la majorité des professionnel·les des équipes *Un chez-soi d'abord* et les personnes intéressées par le dispositif, dont nous avons précédemment fait mention (équipe *Un toi(t) d'abord*, service *Totem*, représentant·e de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes) et d'autres (chercheuse de l'ORSPERE).

sélectionner les personnes : comment on ne sélectionne pas les personnes ? Valérie K. rebondit en parlant du tirage au sort, tandis que Damien, éducateur spécialisé, explique que cette commission a fait l'objet de débats dans le cahier des charges et que l'équipe de Toulouse se pose également des questions pour la mettre en place. Bastien B. ajoute que la première commission du dispositif lillois aura lieu au mois d'avril et qu'ils ont transmis des documents à ce sujet, qu'il me les passera.

J'insiste en posant des questions : si le premier dossier envoyé et correspondant aux critères est le premier accepté, quid de la temporalité entre les commissions ? Comment faire pour les équipes qui n'ont pas de médecins comme ASUD ? Valérie K. réagit immédiatement sur un ton défensif : « quand ils ont des gens à nous envoyer, ils trouvent un médecin t'inquiète pas ». Je poursuis en m'appuyant sur les retours faisant écho de difficultés pour la constitution des dossiers de la part d'ASUD Mars Say Yeah et à ceux de l'enquêteur et je décris ce qui pourrait selon moi renvoyer à des injustices institutionnelles. Valérie K. me coupe : « de toute façon, il y aura toujours des injustices, on nous dira toujours que c'est injuste ». Je ré-explique alors mon positionnement « D'accord. Moi, mon travail c'est de poser des questions, après les solutions c'est vous qui les trouvez. Que cela soit du tirage au sort ou premier arrivé, premier servi ». Finalement, Valérie K. semble se positionner sur cette dernière proposition.

Après la réunion, je récupère les documents envoyés par l'équipe de Lille qui sont en fait un copier-coller de ceux envoyés par Pascale Estecahandy, la coordinatrice nationale du programme.

Réunion d'équipe *Un chez-soi d'abord*, 3/04/2017, Marseille, carnet de terrain n°2.

Les professionnel·les accompagnant·es de l'équipe se montrent curieux·ses de la commission tout en restant désintéressé·es de l'organisation. En plus de représenter une charge de travail supplémentaire pour elleux, les résultats de l'évaluation ont montré qu'il est préférable qu'ils n'interviennent pas dans la sélection des personnes pour le fonctionnement du dispositif. Ainsi différentes personnes (chercheur·ses, coordinateurices nationale ou locaux·les) ne cessent de leur répéter que ce n'est pas leur place. La posture défensive de la coordinatrice, Valérie K. peut étonner : c'est une personnalité à fort caractère mais ce qui semble plutôt se jouer ici, ce sont les répercussions d'une situation institutionnellement complexe et conflictuelle dans le montage du GCSMS et d'un épuisement face à la critique.

Le mercredi avant la réunion avec les membres pressentis de la commission, je parviens enfin à échanger avec Salah K., mon supposé binôme pour la coordination,

au sujet des documents du dossier d'inclusion. J'ai eu l'impression qu'il m'évitait ces deux derniers jours, et puisque nous n'avons plus beaucoup de temps pour organiser cette réunion, –deux heures ! –, je lui propose de reprendre les documents envoyés par Lille :

- Le questionnaire d'orientation vers le dispositif des ACT « Un chez-soi d'abord » destiné aux équipes d'orientation avec les critères et quelques informations personnelles.
- Un document établissant le diagnostic à l'attention du médecin psychiatre procédant à la validation du diagnostic d'orientation vers les ACT « Un chez-soi d'abord ».
- Une notice d'information à l'intention des équipes d'orientation avec les critères, les pièces à joindre au dossier et les étapes de la procédure.

Initialement, le score MCAS est à joindre dans le dossier mais cette grille me met mal à l'aise¹⁴⁷ alors je suggère à Salah K. qu'on ne l'inclut pas dans les documents que nous allons présenter, il acquiesce et me laisse seule devant l'ordinateur lancer les impressions. Nous nous rendons avec Bastien B., et Salah K. à la réunion qui a lieu à l'université de médecine. Valérie K. nous rejoint sur place tandis que Mathias B. annule sa présence pour remplacer une personne absente au *Working First 13*. Sont également présent-es des membres de l'équipe MARSS dont Julie T., la psychiatre-coordinatrice et chercheuse, un représentant de SOLIHA, du SIAO et la directrice d'ASUD. Plus tard, je note dans mon carnet de terrain : « Cette réunion était pleine de confusion et

¹⁴⁷ Le score MCAS répond au critère de « besoins sanitaires et sociaux élevés », il doit être inférieur ou égal à 62 ; c'est un outil standardisé qui permet d'évaluer le fonctionnement social d'un individu, nommé échelle de capacité de communauté (*Multnomah Community Ability Scales*). Cette grille est habituellement mobilisée dans les services psychiatriques auprès de patient-es psychotiques.

Comme aucune indication n'a été donnée à ce stade-là sur qui et comment cette échelle doit être renseignée, j'essaie de me mettre à la place des personnes. Dans ce cas, à la place de la personne qui remplit ce questionnaire, directement concernée ou pour la personne concernée, je trouve les qualifications symboliquement violentes, d'une part. Pour ne donner qu'un exemple, voici celle du fonctionnement intellectuel : 1) Fonctionnement intellectuel extrêmement faible (incapable de lire et d'écrire) ; 2) Fonctionnement intellectuel assez faible (déficience mentale légère ou problèmes d'alphabétisme ou déficits d'orientation majeurs) ; 3) Fonctionnement intellectuel faible (fonctionnement intellectuel limite ; pensée conceptuelle très limitée ; 2 déficits d'orientation ou plus) ; 4) Fonctionnement intellectuel légèrement sous la normale (QI moyen faible ; légers déficits d'orientation) ; 5) Fonctionnement intellectuel normal ou au-dessus de la normale (bien orienté, avec des habiletés cognitives démontrées en entrevue). D'autre part, les indicateurs « sociaux » ne prennent pas en considération la situation de sans-abrisme des personnes : acceptabilité sociale (En général, comment les gens réagissent-ils à la personne?), intérêt social (À quelle fréquence la personne engage-t-elle des contacts sociaux ou répond-elle à des contacts engagés par d'autres?), efficacité sociale (Quel est le degré d'efficacité de la personne dans ses interactions avec les autres?), réseau social (quelle est l'étendue du réseau de soutien social de la personne?), activités significatives (à quelle fréquence la personne participe-t-elle à des activités significatives qui lui apportent satisfaction?).

finalement ce qui ne devait pas se passer, selon la réunion de préparation, s'est passé. J'ai été très étonnée du désengagement total de Valérie K. et Salah K. face à la main mise par Julie T. ». Regardons les échanges pour comprendre cela :

La réunion commence par un petit moment de flottement où tout le monde semble attendre que l'un ou l'une prenne la parole. De mon côté, je laisse volontairement Salah K. prendre l'animation en charge, ils se répartissent la parole avec Bastien B. et Salah K. explique qu'il s'agit de mettre en place une commission suite au travail sur le cahier des charges qui est mené à Paris depuis le mois d'octobre. Bastien B. ajoute qu'il est important que cela ne soit pas à l'équipe dédiée de décider quelles sont les personnes qui intègrent le dispositif. J'interviens alors un peu dans la précipitation pour faire un retour sur les intentions d'inclusions reçues suite aux questionnaires.

Une des personnes du SIAO interrompt les échanges, faisant part de sa confusion entre des personnes qui semblent se connaître et qu'elle ne connaît pas, elle demande que nous fassions un tour de table. Nous nous présentons chacun-e notre tour. Je profite de ce moment pour distribuer les exemplaires des dossiers d'inclusion.

Julie T., la psychiatre de MARSS, réagit au document attestant le diagnostic psychiatrique : « ça veut dire qu'il faut un médecin pour ouvrir le certificat médical », car selon elle si le diagnostic est partagé collectivement le SMPR ne sera pas présent puisqu'ils sont « protectionnistes ». Elle évoque la possibilité qu'il y ai un médecin centralisé à Paris. Avec l'équipe *Un chez-soi d'abord*, cette information nous laisse un peu au dépourvu, Bastien B. propose de la vérifier. Julie T. s'engage à appeler « Pascale [Estecahandy, coordinatrice nationale du programme] mais il [lui] semble que c'est ce qui avait été décidé ».

J'essaie de poser des questions sur comment ne pas sélectionner. Julie T. se positionne directement sur l'ordre d'arrivée, autrement dit « premier arrivé, premier servi ». Je m'interroge à voix haute : « cela veut dire que si vous envoyez plusieurs candidatures vous allez devoir, vous, sélectionner un ordre de candidature ? ». Elle me répond sur un ton hostile : « ça, on le gère en interne ».

Elle enchaîne en questionnant l'existence de la commission, « à quoi cela sert de se voir ? ». Salah K. explique que cela permet de vérifier, trier les demandes et de fournir une réponse à tout le monde pour une « justice » et éviter « d'auto-alimenter » le dispositif *Un chez-soi d'abord* via une seule équipe d'orientation. Bastien B. propose alors, blagueur, d'instaurer des quotas par équipes. Julie T. résume cela par une « démarche de transparence ».

La directrice d'ASUD rappelle que son équipe se sent démunie pour fournir les certificats médicaux ; je propose que les EMPP fassent les évaluations psychiatriques.

Valérie K. insiste sur le fait qu'il n'y ait pas de liste d'attente, « ce n'est pas une bonne temporalité », s'appuyant sur les retours de la recherche après l'expérimentation et l'intégration compliquée au dispositif des personnes qui faisaient parties du bras témoin, c'est-à-dire de l'offre habituelle.

On se met d'accord sur plusieurs modalités. Les dossiers devront être envoyés une semaine avant la commission. Valérie K. affirme que l'équipe dédiée se désengage complètement de l'organisation de cette commission, tandis que j'informe que ce sera moi qui viendrait avec les dossiers. Le lieu de la première commission fait l'objet de tensions, Valérie K. insiste pour qu'ASUD l'accueille mais la directrice décline. Julie T. réitère sa proposition de l'accueillir et nous concluons qu'elle aura lieu dans les locaux de MARSS. Les membres de MARSS partent alors dans la précipitation, Julie T. dit qu'elle a pris des notes et qu'elle enverra le compte rendu. Le représentant du PACT [SOLIHA], qui est resté observateur durant la réunion, déclare « j'ai la chance de ne pas avoir de lien avec les occupants, mais ce qu'il se passe ici c'est un esprit novateur pour les autres esprits ». Il semble que nous n'ayons plus rien à nous dire, alors nous prenons le chemin du métro. J'échange avec Valérie K. qui me remercie pour ce que j'ai fait, et dubitative je lui réponds que je n'ai vraiment pas fait grand-chose à part un copier-coller de documents, elle réagit : « c'est déjà ça ! Et tu as empêché qu'on se tape tous dessus ». Réunion pour la commission *Un chez-soi d'abord*, 5/04/2017, Marseille, carnet de terrain n°2.

Cette réunion, comme nous l'avons vu dans les divers échanges qui visaient à la préparer, devait être un moment où l'équipe *Un chez-soi d'abord* transmet les modalités de fonctionnement de la commission aux futures équipes d'orientation ASUD et l'EMPP MARSS, et pourtant cela ne se passe pas ainsi.

Cette situation nous permet d'introduire la suite de notre propos : ce qu'il s'y joue s'inscrit dans la durée et a des effets sur l'activité organisationnelle à laquelle je participe. Julie T. demande à quoi cela sert de se réunir pour inclure des personnes dans le dispositif, et si cette question s'inscrit dans des relations conflictuelles entre

l'équipe *Un chez-soi d'abord* et MARSS¹⁴⁸, elle est à prendre au sérieux : à quoi servent *concrètement* les commissions en tant qu'instance collective ? De plus, l'enjeu de ne pas sélectionner les bénéficiaires s'articule à un engagement des équipes d'orientation à des réflexions communes. Au sein de celles-ci, l'obligation du certificat médical est souligné comme un paradoxe tandis que l'élaboration des modalités de choix collectives vise à être les moins discrétionnaires possibles. Enfin, comme nous pouvons le constater cette réunion signe le désistement des membres de l'équipe *Un chez-soi d'abord* dans cette commission tandis que mon implication dans son organisation devient une responsabilité.

Ainsi, la commission d'admission est d'abord un objet d'enquête qui émerge sur le terrain ethnographique : un nouveau dispositif à mettre en place à l'intersection de tensions interpersonnelles. Embarquée aux côtés des actrices dans cette conséquence de l'institutionnalisation, c'est-à-dire le renouvellement des modalités d'inclusion suite à la fin de l'expérimentation, ma recherche se focalise, en partie, sur cette commission au fur et à mesure de mon investissement dans celle-ci. C'est l'originalité des données de ce chapitre dans cette thèse : elles sont directement issues de ma participation à l'élaboration de ce dispositif (Schnapper, 2011).

¹⁴⁸ Comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, MARSS n'est pas n'importe quelle EMPP, c'est de l'initiative de ses membres qu'a commencé le projet de loger des personnes sans abri et la volonté de développer une approche fondée sur le rétablissement en santé mentale.

4.2 À quoi cela sert-il de se réunir en commission ?

Au cours du récit précédent, la mise en œuvre des commissions en tant que réunion d'acteurs est questionnée par le psychiatre-coordonateur de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, Mathias B. Il souhaite lui adosser d'autres objets que l'unique décision d'admettre des personnes dans le dispositif comme « travailler le partenariat » et une « commission d'éthique » pour des situations complexes avec les bénéficiaires. La psychiatre-coordinatrice de MARSS demande également lors de la réunion du 5 avril « à quoi cela sert de se réunir ? ». Se réunir dans une instance nouvellement créée représente une charge de travail supplémentaire pour ces professionnel·les, qui bien qu'ils viennent dans le cadre de leur activité professionnelle, signifie qu'ils ont moins de temps pour effectuer leurs missions quotidiennes, au contact direct des usager·ères.

La littérature sur les commissions en tant que « magistratures sociales » montre que ces instances ont pour objectif de délibérer et ajuster l'attribution d'un droit ou l'accès à des dispositifs d'assistance, selon un principe d'équité (Astier, 2000a). Lors de la réunion du 5 avril, les échanges donnent lieu à la formulation de cinq objectifs : gérer les entrées et les sorties du dispositif *Un chez-soi d'abord*, faire preuve d'objectivité et de transparence dans le choix des personnes admises, trier les demandes et proposer d'autres orientations pour celles qui ne sont pas admises. On constate qu'au-delà du travail socio-administratif de l'inclusion, les « gérer » et les « trier », il y a des enjeux d'objectivité et de transparence. Il s'agit d'éviter la reproduction de commissions où des critères subjectifs et discrétionnaires s'établissent pour sélectionner les personnes, comme cela est souvent le cas dans les commissions SIAO ou DALO. Cela se conjugue à une volonté commune des membres de la commission, qui sont plus ou moins proches de la philosophie du rétablissement, de ne pas se focaliser sur le parcours de la personne. En effet, l'équipe MARSS pratique un accompagnement orienté rétablissement et la directrice d'ASUD Mars Say Yeah a quant à elle effectué son stage de direction au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord* à Marseille. Le travail qui doit être fourni au sein de la commission est celui d'une instance partenariale, permettant aux différentes personnes de se rencontrer et d'échanger lors de ces temps formels mais aussi de manière informelle avant ou après la réunion et durant la pause.

Voyons comment se traduisent concrètement dans la pratique ces relations entre professionnel·les de différentes structures, que le langage du travail social conduit à considérer comme des « partenaires » : dans quelle mesure cette commission est une situation sociale de régulation entre professionnel·les ?

4.2.1 Réguler et relancer le partenariat après un entre-soi expérimental

La première partie de ce chapitre laisse entrevoir des relations conflictuelles préalables à la mise en place de la commission entre des membres de l'équipe *Un chez-soi d'abord* et celle de MARSS. Celles-ci sont à contextualiser dans le rapport ambigu qu'entretiennent des professionnel·les de l'EMPP avec le dispositif *Un chez-soi d'abord*. Ceux-ci ont un lien historique (chapitre 3) avec *Le Marabout*, « squat thérapeutique » auquel s'ajoute une fine connaissance du programme, puisque plusieurs d'entre eux ont été impliqués dans l'évaluation quantitative. J'ai entendu à plusieurs reprises des professionnel·les de l'équipe *Un chez-soi d'abord* maugréer contre des critiques adressées par MARSS sur leurs pratiques d'intervention que le bouche-à-oreille faisait circuler au sein de l'équipe. Le cumul des postures d'engagement, d'intervention et d'expertise brouillent par moments les rapports entre MARSS et le dispositif *Un chez-soi d'abord*, comme lorsque la psychiatre-coordinatrice annonce qu'elle a eu des informations par la coordinatrice nationale que l'équipe *Un chez-soi d'abord* n'a pas eu, et que cela agace les membres de l'équipe dédiée.

Ces rapports sont l'écho d'une autre histoire conflictuelle entre les deux équipes autour du dispositif *Lieu de répit*. Dans le prolongement du squat thérapeutique et du dispositif *Un chez-soi d'abord*, Vincent Girard avec des membres de l'équipe MARSS lance un projet d'accueil « de personnes en situation de crise psychique dans un espace non médicalisé »¹⁴⁹, qui ouvre au début de l'année 2017. Lors d'un échange informel avec Vincent Girard en juin 2022, il m'explique que la coordinatrice de l'équipe *Un chez-soi d'abord* voulait s'y impliquer avec l'association Habitat alternatif social et qu'il a refusé parce que « on s'est toujours dit avec Valérie K., elle c'est le social, moi c'est la psychiatrie. Et le *Lieu de répit*, c'est de la psychiatrie. »

Enfin, ces rapports conflictuels se cristallisent autour de l'orientation des personnes dans le dispositif *Un chez-soi d'abord*. Puisque plusieurs des professionnel·les de MARSS ont intégré l'équipe de l'évaluation quantitative, iels ont participé à inclure les participant·es au programme lors de la recherche expérimentale. Et les

¹⁴⁹ Soutenu par l'association JUST dont l'objectif est de « développer et promouvoir en France et à l'international des expérimentations et actions qui permettent une transformation sociale vers plus de justice sociale en s'appuyant sur la participation active des personnes concernées, en réunissant autant que faire se peut des compétences universitaires, médicales, sociales, d'expérience vécue ». Voir : <https://recherche.lieuderepit.fr/> et <https://just.earth/>.

Une thèse en convention CIFRE en philosophie-épistémologie est réalisée dessus par Ismaël Bechla, sous la direction de Samuel Lézé, depuis octobre 2019 et porte comme titre provisoire « L'individu face à la gestion de la crise psychique. Ethnographie d'un programme de soins communautaire en santé mentale ».

coordinateurices de l'équipe *Un chez-soi d'abord* craignent qu'il y ait une main mise ou une voie privilégiée d'orientation par MARSS au sein du dispositif, c'est pourquoi iels souhaitent ouvrir la commission à d'autres partenaires¹⁵⁰.

La période expérimentale a eu pour effet une activité de l'équipe *Un chez-soi d'abord* reposant sur un entre-soi. La création du GCSMS à Marseille conduit les acteurices du dispositif à chercher de nouveaux partenaires auxquels s'allier et cette démarche s'inscrit dans la création de la commission. Mais le choix des équipes d'orientation ne fait pas l'objet d'une discussion collective. Il est, d'une part, conséquent aux consignes édictées par le décret et le cahier des charges :

Les personnes pourront être orientées par des structures déterminées *a priori* et dites « équipes d'orientation ». Ces structures sont, comme notifié au l'article D. 312-154-1. du CASF :

- Soit une équipe mobile de psychiatrie à destination des personnes en situation de précarité ou une permanence d'accès aux soins de santé comprenant en son sein un psychiatre, organisée en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 3221-4 du code de la santé publique,
- Soit un service médico-psychologique régional aménagé dans un établissement pénitentiaire en application de l'article R. 3221-5 du code de la santé publique,
- Soit un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue ou une structure participant au dispositif de veille sociale²⁰ prévu à l'article L. 345-2 du CASF, sous réserve, dans tous les cas, de l'avis conforme d'un psychiatre.

Décret n°2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord ».

Et relève d'un travail de (recherche de) partenariats réalisés par la coordinatrice de l'équipe, Valérie K., d'autre part. L'évolution de la composition des membres de la commission, au cours des premiers mois de mise en œuvre de celle-ci, permet de constater la présence de partenaires déjà existants, MARSS et ASUD Mars Say Yeah, qui participent à la réunion d'organisation du 5 avril 2017. Puis, de nouvelles représentant·es de dispositifs intègrent la commission et participent aux réflexions de

¹⁵⁰ Malgré tout cela, nous pouvons apporter de la nuance. Des professionnel·les de terrain, c'est-à-dire pas ceux qui sont à la coordination ou aux prises directes avec des enjeux institutionnels, ont conscience du travail fourni par MARSS et de l'utilité de s'entendre avec elleux pour accompagner de manière coordonnée les locataires.

fonctionnement de celle-ci : d'abord l'Espace Santé Jeunes d'Aubagne et des services du Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Addiction Méditerranée, puis le CSAPA Bus 31/32, l'ELMPP du Centre hospitalier Édouard Toulouse, et enfin le CAARUD Sleep'in 13. Après une candidature dont le dossier a été admis, le CSAPA de la prison des Baumettes ne revient pas. Toutes ces équipes représentées répondent au cadre réglementaire : MARSS et l'ELMPP sont les deux équipes mobiles de psychiatrie à destination des personnes en situation de précarité sur le territoire, le service Le Sémaphore d'Addiction Méditerranée et un service du BUS 31/32 sont des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, ASUD Mars Say Yeah et le Sleep'In du Groupe SOS Solidarités sont des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue et enfin l'Espace Santé Jeunes relève des dispositifs de la veille sociale. Cette définition des équipes d'orientation par le cadre réglementaire correspond à la définition du public du dispositif *Un chez-soi d'abord*. Au-delà d'un intérêt de pouvoir orienter des personnes qu'elles accompagnent dans ce dispositif d'accès direct au logement, l'implication de ces équipes et de ces professionnels relève d'enjeux partenariaux. Quatre d'entre elles rejoignent le GCSMS *Un chez-soi d'abord* au cours de l'année 2020 (Association Addiction Méditerranée, Groupe SOS Solidarités, Centre Hospitalier Édouard Toulouse, Association Bus 31/32).

La spécificité de cette mise en œuvre est qu'elle prend cours simultanément aux réflexions portant sur les modalités de celle-ci. Dès la première commission en avril 2017 afin de reconnaître ce travail organisationnel, il est décidé d'une règle : pour qu'une équipe puisse voir la candidature qu'elle oriente acceptée, elle doit avoir participé à la commission précédente. Cette règle a permis de stabiliser les équipes d'orientation de la commission, qui sont alors les équipes auprès desquelles les services doivent se rapprocher pour orienter un-e potentiel·le bénéficiaire¹⁵¹. Des personnes travaillant au SIAO 13 assistent régulièrement aux commissions, comme le prévoit le cadre réglementaire, mais leur présence est à titre d'informations car ils ne soumettent pas de candidature ni ne prennent part aux décisions.

Lors de cette première commission, la responsabilité de l'organisation et de l'administration de la commission est également discutée. Les propositions sont que

¹⁵¹ Émerge d'ailleurs au fur et à mesure des commissions une réflexion : aux vues de la composition des équipes d'orientation et du public auprès desquelles elles sont missionnées, lorsqu'une personne est orientée par une autre organisation il apparaît « problématique » qu'elle ne soit connue d'aucune des équipes, selon une logique de non-recours.

cette responsabilité soit portée par MARSS ou une personne de l'équipe dédié ou de la recherche (du Laboratoire de Santé Publique de Marseille) ou bien qu'elle s'organise en auto-gestion entre les différentes équipes d'orientation. Pour les raisons que nous avons vu précédemment, les actrices soulignent l'importance que cela soit une personne tierce qui coordonne et accepte ma proposition d'être en charge jusqu'en décembre 2017. Cette période d'enquête qui se lie à une nouvelle fonction professionnelle de coordinatrice en plus de celle d'ethnologue est l'occasion pour moi d'apprendre et de développer des compétences d'animation, de conduite de réunion et de réflexions collectives, administratives (réception des dossiers, rédaction de compte rendu) et relationnelles, comme nous allons le voir.

4.2.2 Troubles dans la commission

Après avoir présenté les actrices de cette commission, le contexte dans lequel elle s'inscrit et certains de ces enjeux, il est nécessaire de revenir sur l'une de ces séances qui fut houleuse et primordiale pour la suite. Mais plongeons-nous d'abord dans la réunion de l'équipe *Un chez-soi d'abord* qui précède cette séance et annonce un problème : l'offre ne répond pas à la demande.

Dernière semaine du mois d'août, trois dossiers ont été envoyés par l'équipe MARSS et un par l'EMLPP du Centre Hospitalier d'Édouard Toulouse. MARSS s'enquiert par mail du médecin qui doit examiner les certificats médicaux. En effet, ceux qu'ils ont envoyé à la psychiatre préposée ont eu un retour automatique : « elle est en congé maternité ». Je contacte Mathias B., le psychiatre-coordonneur, de l'équipe *Un chez-soi d'abord* à ce sujet. Il m'indique qu'il va recontacter l'équipe de Toulouse et qu'en attendant, il vérifiera lui-même les certificats médicaux.

Lundi 4 septembre 2017, je suis de retour sur Marseille pour trois jours de terrain. Pour la réunion d'équipe de l'après-midi, j'ai inscrit la date de la commission sur le calendrier. Le sujet est donc abordé en début de réunion. Mathias B., le psychiatre-coordonneur, mène la réunion. Les professionnel·les constatent que les deux dernières personnes incluses, durant les deux mois d'été, sont encore hébergées à l'hôtel. Une éducatrice spécialisée propose de « suspendre l'inclusion ». Mathias B. rappelle qu'il ne suffit pas de mettre les personnes à l'hôtel pendant un mois, sous-entendant qu'il faut les loger. Élodie, infirmière, réplique « on y arrive pas », en rappelant un principe de réalité, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de leur volonté. Un éducateur spécialisé propose que « s'il y a moins de logement, il faut avertir le préfet ». Mathias B. explique le contexte

institutionnel, en l'absence de sa collègue coordinatrice Valérie K., « stratégiquement, il faut éviter tout conflit avec le PACT [SOLIHA] » et que selon lui l'hôtel est contre-productif.

Je demande comment se sont passées les premières inclusions. Élodie indique que les premier et deuxième rendez-vous, par rapport au protocole établi, fonctionnent bien. J'apprends alors qu'une personne hébergée sur *Le Marabout* a intégré le dispositif, sans passer par la commission. Mathias B. prétexte une longue histoire entre « eux et lui », « on le connaît bien ». Pour une personne incluse lors de la commission de mai, les professionnel·les déclarent que le début a été compliqué, le psychiatre-coordonateur tempère : « c'est normal que les débuts soient compliqués ».

Bastien B., moniteur éducateur-secrétaire administratif, demande si fournir un numéro de sécurité sociale pourrait être obligatoire car cela lui permettrait de renseigner les lignes de financements plus rapidement. J'explique que cela ne correspond à aucun critère d'éligibilité au programme mais que je peux l'indiquer sur les dossiers. [...]

Concernant les dossiers médicaux, Mathias B. m'indique que l'équipe de Toulouse est « prise dans des histoires de violences » et qu'ils ont un rendez-vous téléphonique le lendemain pour échanger sur la possibilité que leur médecin vérifie les certificats médicaux.

Je conclus en demandant le nombre d'inclusion pour cette commission et Mathias B. tranche sur deux au lieu de quatre ; une sorte de « juste » milieu entre aucune d'inclusion et quatre, qui paraissent irréalisable pour l'équipe.

Réunion d'équipe *Un chez-soi d'abord*, local de l'équipe, Marseille, 4 septembre 2017, carnet de terrain n°3.

Plusieurs éléments suggèrent des motifs de possibles tensions lors de la commission : les personnes qui ont été incluses dans le dispositif un à deux mois plus tôt sont toujours hébergées à l'hôtel alors que le cadre réglementaire prévoit de leur proposer un logement sous vingt-huit jours ; une intégration au dispositif a eu lieu de manière officieuse et discrétionnaire ; les réactions du psychiatre-coordonateur qui ne considère pas l'expression du malaise de l'équipe dans l'accompagnement à l'accès au logement, sans captation de logement et sans possibilité de revendication politique ; et la diminution par deux des inclusions possibles lors de cette commission.

Ces tensions se transforment en conflit le mercredi suivant¹⁵² lors de la commission :

Le matin, le psychiatre-coordonateur de l'équipe *Un chez-soi d'abord* m'annonce entre deux portes qu'il a un problème d'emploi du temps et qu'il ne pourra pas venir à la commission de l'après-midi, comme c'était prévu.

Je m'y rends seule. La réunion met du temps à démarrer, les personnes arrivent au compte-goutte et comme il manque deux chaises, deux personnes s'assoient alors sur une table contre un mur. Nous recommençons notre tour de table habituel et je suis surprise que deux personnes aient été invitées : l'une travaille pour un service d'une des associations représentées [Laurence D., elle reviendra] et l'autre pour une association de réduction des risques et des dommages (RDR) liés aux consommations d'alcool [Emmanuelle L., elle ne reviendra pas].

Je commence en reprenant les informations relatives au cahier des charges sur les équipes d'orientation et la composition de la commission qui a été publié officiellement à la fin du mois de juin. J'explique qu'en janvier 2018, lorsque que le GCSMS sera créé, au moins un-e référent-e de chaque équipe sera formé-e pour les orientations ; rebondissant sur cette idée du référent-e qui avait été discuté lors de la précédente réunion, à laquelle j'étais absente. Certaines personnes demandent s'il sera possible de former deux référent-es afin de pouvoir jongler selon les disponibilités. Je relis le passage du cahier des charges à voix haute « au moins un référent », tout en précisant que je ne sais pas quelle forme cela prendra.

À propos du certificat médical, j'explique qu'il y a toujours cette volonté de fonctionner avec l'équipe de Toulouse, mais que cette fois-ci c'est le psychiatre de l'équipe qui a vérifié les certificats. Je demande également si les dossiers leur sont faciles à remplir et les réponses sont positives. Emmanuelle L., qui travaille dans la RDR liés aux consommations d'alcool explique que pour son association, le certificat médical c'est compliqué. La psychiatre de MARSS lui indique que dans ce cas il faut orienter la personne pour un suivi dans son EMPP, « mais pas uniquement pour un certificat ».

Je communique la demande de l'équipe dédiée d'avoir les numéros de sécurité sociale et on m'adresse des sourires entendus.

Lorsqu'en m'appuyant sur la page 13 du cahier des charges – « le gestionnaire informera la commission du nombre de places disponibles. Pour cela, il s'appuiera

¹⁵² Je ne saurais pas dire décrire l'ambiance de tensions agressives dans cette pièce, mais d'une manière incarnée elles étaient si palpables et vives, que sans m'en rendre compte mes coudes ont tant frotté de nervosité contre la table que je me les suis brûlé.

sur deux éléments [dont] La capacité de captation de logement sur le territoire lui permettant de proposer aux futurs entrants, un logement au plus tard dans les 8 semaines suivant leur intégration dans le dispositif » –, j'annonce que la captation de logement est actuellement compliquée et qu'il n'y aura ce mois-ci que deux inclusions au lieu de quatre, les personnes autour et sur les tables s'animent et les questions fusent.

La psychiatre de l'EMPP MARSS revient sur l'éviction du dispositif d'une personne incluse car elle n'était pas venue au premier rendez-vous et demande : « est-ce que c'est possible que l'équipe vienne en maraude avec nous au premier rendez-vous ? ». Me remémorant des échanges avec les professionnel·les de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, je lui signale qu'ils essaient de rencontrer son équipe depuis plusieurs mois. La coordinatrice du Bus 31/32 partage son expérience avec le dispositif, actuellement à l'arrêt, Accès direct au logement du SIAO 13 « où on a investi quatre ans, des personnes attendent, on a généré de l'espoir, et puis plus rien ». D'autres professionnel·les s'interrogent si l'équipe *Un chez-soi d'abord* pourraient accompagner des personnes dans des logements autre que ceux captés par le dispositif. MARSS parle notamment d'un futur squat conventionné avec un bail d'occupation temporaire qui devrait bientôt être signé, et demande si des personnes pourraient y habiter et être accompagnées par le dispositif expliquant que « nous on a pas les moyens de les accompagner ». À ce moment-là, la directrice d'ASUD Mars Say Yeah propose de geler les inclusions.

Emmanuelle L., de l'association de RDR liés aux consommations d'alcool pose alors la question des critères stricts. La psychiatre-coordinatrice de MARSS, Julie T., également chercheuse en santé publique dans le cadre de l'évaluation quantitative revient sur les enjeux du dispositif qui vise les « grands marginaux ». La directrice de l'Espace Santé Jeunes poursuit les interrogations, « est-ce qu'il faut que l'exclusion soit installée ? », notamment car le public cible de sa structure est constitué de jeunes, c'est-à-dire de moins de 25 ans. La psychiatre, assise sur la table, rappelle que « ceux pour qui ça marche le plus, c'est les plus graves », et la coordinatrice du Bus 31/32 surenchérit : « ce sont des personnes avec des problématiques multiples, qui sont souvent exclues des structures existantes ». Invitée et nouvelle dans cette commission, Emmanuelle L. relance d'une manière virulente la question du diagnostic en disant que le dispositif exclut des personnes, ce que son attitude corporelle conteste visiblement. Julie T. lui explique que la recherche a montré que cela fonctionnait mieux avec les schizophrènes et moins avec les bipolaires, que le dispositif *Un chez-soi d'abord* est « un outil calibré pour les schizophrènes ». La coordinatrice du BUS 31/32 secoue négativement la tête : « moi, ça ne me va pas qu'on parle de diagnostic ». La directrice d'ASUD Mars Say

Yeah tente de tempérer et de rappeler que nous sommes en France et non en Finlande où tout le monde est logé. Emmanuelle L., de l'association de RDR liées aux consommations d'alcool, insiste, le public de sa structure sont des personnes en souffrance psychique sévère avec des addictions et il faut les aider. Elle clame : « alors comme ils sont pas schizophrènes, ils vont mourir dans la rue ? ». Depuis plusieurs minutes, plusieurs personnes parlent les unes sur les autres et de plus en plus fort. Cela amène la psychiatre de MARSS à revenir sur le nombre de décès, 8% des suivis, qui concernent notamment les personnes avec addictions. La coordinatrice du Bus 31/32 mentionne d'autres hypothèses qui peuvent se rajouter aux addictions comme la solitude, etc. Les professionnel·les du Bus 31/32 et du Sleep In questionnent alors la formation en réduction des risques en addictologie de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, tout en proposant de les former pour travailler le lien entre les équipes.

La directrice d'ASUD Mars Say Yeah relève « c'est vrai qu'on est affamé·e dès qu'il y a des logements ». La discussion s'oriente sur la temporalité des inclusions. La psychiatre de MARSS, qui a participé à inclure des personnes dans le programme de recherche, raconte que dans l'expérimentation cela se passait par téléphone et d'une manière très réactive. Elle ne réagit pas lorsque je la questionne sur le tirage au sort mais elle insiste sur cette temporalité réactive, qui s'articule selon elle avec la demande, comme l'approuve la directrice de l'Espace santé Jeunes. Sur cette question de la demande, la psychiatre propose au regard de son expérience, que lorsqu'une personne demande à entrer dans le dispositif, il suffirait de téléphoner pour savoir si de la place est disponible et une commission se réunirait rapidement. La coordinatrice du Bus 31/32 précise qu'ils n'ont pas les mêmes pratiques : les structures et les compétences sont différentes, « le public est compliqué ». C'est pourquoi la directrice de l'Espace santé jeunes signale qu'il s'agit de construire ici « une culture commune de l'inclusion », et la directrice d'ASUD Mars Say Yeah insiste sur la dimension expérimentale de cette commission. J'insiste sur le fait que le dispositif *Un chez-soi d'abord* n'est pas à considérer comme un dispositif d'urgence ou de mise à l'abri. La coordinatrice du Bus 31/32 s'étonne qu'on ne présente pas les dossiers, stipulant : « je m'étais préparée à ça ». La psychiatre-évaluatrice de MARSS réagit, il s'agit d'éviter de « faire pleurer dans les chaumières ».

L'heure tourne [les commissions sont généralement programmées pour commencer à 14h30 et finir à 16h30]. Les esprits sont échauffés et se pose la question des inclusions dans le dispositif. Quatre dossiers de candidatures éligibles ont été reçus. Cependant au regard de la situation, la question n'est plus à qui faut-il permettre d'accéder au dispositif mais bien si la Commission doit-elle

prendre la décision d'inclure des personnes au risque qu'elles n'accèdent pas au logement rapidement ? La décision de maintenir les candidatures qu'iels portent est d'abord laissée aux aux professionnel·les des équipes qui ont envoyé des dossiers, MARSS et l'ELMPP. La directrice d'ASUD Mars Say Yeah et la coordinatrice du BUS 31/32 signalent que si elles avaient eu des candidatures, elles les auraient retirées aux vues des conditions. La psychiatre de l'ELMPP d'Édouard Toulouse est embêtée, l'intention d'orientation date de la précédente commission en juin 2017, mais c'était leur première participation, elle explique qu'il a fallu du temps pour que « cette dame accepte d'entrer dans un logement », et elle craint que si le dispositif *Un chez-soi d'abord* lui propose un hôtel meublé, celle-ci risque de refuser. Une autre question est posée : est-ce que dans les dossiers envoyés, s'il y a des personnes qui auraient besoin d'abord d'un accompagnement sans être pressées pour autant le logement, un lien pourrait commencer à être tissé ? Très rapidement, les personnes présentes se rendent compte de l'incohérence : « ça dénature le dispositif, c'est pas un *Chez-soi d'abord*, c'est un accompagnement d'abord ! ». On me demande alors mon avis, je ne me sens pas en position facile en raison de l'ambiance tendue. Je réfléchis rapidement et énonce les implications de ces choix : « Je vais faire une réponse de sociologue : que vous choisissiez de geler les inclusions donnent un message fort et un positionnement collectif politique, d'un autre côté cela va mettre à mal l'équipe du *Un chez-soi [d'abord]* dans ses relations interinstitutionnelles qui sont très compliquées en ce moment ». Les membres de la commission reformulent alors : il ne s'agit pas d'une critique de l'équipe mais de leur manque de moyens.

Le seul professionnel de l'équipe MARSS qui est encore présent, les deux autres étant parti·es, prend position pour son équipe et indique qu'il retire les candidatures. Entre temps, Emmanuelle L. de l'association de RDR liés aux consommations d'alcool est partie très énervée, après avoir jeté une enveloppe « candidature » sur la table devant moi. Tout du long des échanges, j'essaie d'insister sur le contexte institutionnel qui n'est (je l'espère) que temporaire : des appartements en travaux vont être disponibles, le PACT [SOLIHA] va capter des logements... Tout le monde est énervé : certain·es critiquent que l'équipe *Un chez-soi d'abord* se soit défaussée de cette mission, la psychiatre de MARSS tempère « Lola s'en occupe alors qu'elle est censée n'être qu'observatrice », d'autres clament « c'est du temps pris sur notre temps de travail, non rémunéré » et attendent un engagement réciproque de la part de l'équipe dédiée, « ça serait bien qu'ils soient au moins là ».

Nous prenons rendez-vous pour la prochaine commission, le 11 octobre, où les personnes insistent pour que des membres de l'équipe *Un chez-soi d'abord* soient

présent-es pour répondre à leurs questions et proposent que la réunion ait lieu dans les locaux d'Habitat alternatif social. Il est 16h30, nous sortons de la salle. J'indique aux personnes que je leur enverrai le compte rendu de cette séance et que j'aimerais qu'iels l'amendent « pour être sûre d'avoir bien tout saisi ». Dehors la discussion se poursuit. La coordinatrice du Bus 31/32 explique qu'elle part de sa structure et que c'est difficile pour certain-es professionnel-es de se positionner sur ces questions de sélection. Elle fait référence à la personne qui était présente lors de la précédente commission pour qui « ça a été très violent ». La personne que je ne connaissais pas de l'association Addiction Méditerranée, Laurence D., m'attrape en aparté : les personnes de la commission n'ont pas à savoir qu'il y a des tensions entre les porteurs et entre les directions. Elle me fait comprendre que j'en ai trop dit.

À la sortie de la commission, j'envoie un SMS aux coordinateurices de l'équipe *Un chez-soi d'abord* pour leur expliquer un peu la situation : les équipes d'orientation au regard de la situation ont retiré les candidatures qu'elles orientaient mais souhaitent exprimer leur soutien à l'équipe *Un chez-soi d'abord*.

Commission d'orientation, 6 septembre 2017, Marseille, carnet de terrain n°3.

La coordinatrice de l'équipe *Un chez-soi d'abord* m'appelle rapidement à la suite de ce message. Elle est en colère et me dit notamment que « s'ils [les équipes d'orientation] ne veulent pas inclure alors que c'est ce qu'on leur demande, on va en trouver des gens qui vont inclure », et « qu'ils n'ont rien compris, c'est parce qu'on a des inclusions qu'on a des appartements ». Un peu plus tard, le psychiatre-coordonateur me téléphone, il est plus tempéré que sa collègue et dubitatif, rappelant la logique de la demande et de l'offre. Il me demande s'iels peuvent outrepasser la commission et proposer des inclusions, je lui explique que s'iels outrepassent la commission, elle n'a plus de raison d'exister, il conclut notre appel en disant : « ça nous fout mal par rapport au PACT [SOLIHA] ». Je leur demande à toustes les deux d'attendre le compte rendu pour réagir.

Dans celui-ci, je rédige :

Deux inclusions sont déclarées possibles ce mois-ci par l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord » en raison de difficultés temporaires de captation de logements.

Quatre candidatures ont été envoyées : 3 par MARSS et 1 par l'ELMPP Édouard Toulouse.

Le temps d'entrée dans le logement étant allongé, plusieurs questions sont posées par les personnes présentes :

- l'équipe du Chez-soi peut-elle accompagner des personnes dans un hébergement trouvé par une autre structure (squat conventionné, etc...) ?

- l'équipe du Chez-soi peut-elle commencer un accompagnement, sans logement, et tisser du lien avec la personne incluse dans le dispositif (maraude, visite, etc) ?

Les professionnel-les présent-es font remonter leurs difficultés concernant la temporalité des personnes par rapport au logement et les incertitudes liées à celui-ci.

Lorsque se pose la question, pour sélectionner deux personnes parmi les quatre, de qui pourrait commencer un accompagnement sans être pressé-e pour un logement, certains membres déclarent que cela dénature le dispositif original « Un chez-soi d'abord ».

Ils reconnaissent le travail du « Un chez-soi » et préfèrent attendre que la captation soit relancée pour inclure des personnes dans le dispositif, tout en ayant conscience que c'est une situation temporaire.

L'objectif de ces temps de commissions depuis le mois d'avril est de réfléchir et construire, tout en expérimentant la commission d'inclusion du « Un chez-soi d'abord » dans le cadre de la pérennisation de ce dispositif. Dans ce contexte-là, les équipes d'orientation présentes souhaitent la présence de membres de l'équipe dédiée « Un chez-soi » dans un temps de question/réponse lors de la prochaine réunion. Un deuxième temps serait ensuite consacré aux inclusions.

Commission *Un chez-soi d'abord*, Marseille, 6 septembre 2017, compte rendu.

Lorsque je le transmets par courriel aux coordinateurices de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, j'ajoute en message :

En y réfléchissant (ça m'a un peu travaillé), je pense qu'il y a deux raisons extérieures qui ont pesé sur cette prise de décision :

- l'ADL [Accès direct vers le logement] avec le SIAO vient de se terminer faute de financements et pour les professionnel-les qui y ont participé et qui sont présent-es dans la commission, le sentiment de s'être investi-e pendant 4 ans et d'avoir encore généré de l'espoir auprès de leurs usagers pour rien, semble leur être resté en travers.

- ils et elles ont beaucoup de questions, notamment de type logistique par rapport à l'accompagnement et au logement (si l'équipe d'amont trouve par exemple un squat à la personne le temps qu'elle rentre dans le logement, est-ce que l'équipe Un chez-soi l'accompagne ?)

De plus, la présence "d'invitées" relance des débats qui ont déjà eu lieu et qui sont intranchables (le diagnostic). Ça, plus, la difficulté éthique pour les professionnelles de construire des critères qui permettent d'inclure des personnes dans le programme (et donc d'exclure la possibilité à d'autres d'y entrer tout de suite).

Bon c'est en construction et encore expérimental... Je comprends bien que la décision de la commission par rapport aux enjeux institutionnels n'est pas pertinente et ne vous arrange pas, néanmoins c'est la première fois que les personnes qui viennent à la commission se positionnent de manière collective et je pense que c'est une bonne chose pour le travail qui va suivre.

Également, cette décision n'est pas une critique du travail du Chez-soi, mais plutôt aussi l'expression (déplacée, certes) d'un rôle-bol général devant le manque de logement et le nombre croissant de personnes en situation de précarité. Courriel envoyé aux coordinateurices du dispositif *Un chez-soi d'abord* Marseille, le 14 septembre 2017.

La coordinatrice après m'avoir remercié pour ce retour « et ce recovery ! »¹⁵³ dans mon message, précise à propos du dispositif Accès direct vers le logement et du manque de logement, qu'ils ne sont pas « un programme de logement d'abord mais *Un chez-soi d'abord* ». Elle rappelle ici la dimension psychiatrique vis-à-vis « d'équipes d'amont [qui] ne sont pas trop branché problèmes psychiatriques mais plus précarité » selon elle, expliquant « pourquoi on n'arrive pas à parler le même langage... ». La colère est passée, elle conclut « Mais c'est pas grave, l'important c'est d'être en marche non ? », faisant-là référence à l'annonce par le Président de la République du plan Logement d'abord quelques jours auparavant.

Cette situation montre différents enjeux d'ordre pratiques et épistémologiques qui troublent l'organisation de cette commission et qui s'articulent au respect des pratiques professionnelles du modèle *Un chez-soi d'abord* revendiquant de s'appuyer sur le logement comme outil à l'accompagnement (Partie III). Comme nous l'avons observé au sein de cette commission, il a été nécessaire de (re)préciser les principes et le public aux (nouvelles) personnes participantes à la commission ; ce qui peut être au bénéfice de l'acculturation et de la diffusion des pratiques *Housing First*, qui est un enjeu en soi observé au chapitre précédent. Néanmoins dans cette configuration, la répétition de débats – pourquoi cibler les personnes avec un diagnostic psychiatrique,

¹⁵³ Pour « rétablissement », je comprends positivement cette expression comme une *private joke* interne aux membres de la communauté *Un chez-soi d'abord*.

par exemple – épuise les participant-es et freine la mise en œuvre. J’ai moi-même ressenti cet épuisement et partagé cette nervosité liée à une perte de temps de devoir expliquer des principes et fonctionnements alors que le temps de réunion est limité et qu’il y a l’objectif commun d’avancer. À ce moment de l’action publique *Un chez-soi d’abord* à Marseille, il ne s’agit pas de convaincre des partenaires du bien-fondé du *Housing First* mais de mettre en place de manière pratique la commission d’inclusion et de trouver des solutions au problème de sélectionner des personnes éligibles au programme. De plus, les réalités de terrain en lien avec le manque de logement ouvrent des interrogations au sujet des possibilités d’actions de l’équipe dédiée. Par exemple, la question de l’équipe EMPP MARSS d’un accompagnement auprès de personnes pouvant habiter dans un squat conventionné, est rejetée par la coordinatrice de l’équipe dédiée au titre de la légalité. Même s’il est tentant de relever l’ironie concernant l’historique du programme à Marseille (chapitre 3) et que la qualification d’illégalité concernant le conventionnement d’un bâtiment occupé peut prêter à discussion, c’est surtout un rappel de ce qui constitue le dispositif *Un chez-soi d’abord* : un accès au logement ordinaire et un accompagnement au suivi intensif.

Comme nous avons pu l’observer, la nécessité opérationnelle s’associe d’une dimension expérimentale, soulignée par une des participantes. Nous pouvons ici l’entendre au sens de l’expérimentation démocratique du philosophe politique, John Dewey¹⁵⁴. Ce qu’il nomme « intelligence collective » ou « intelligence organisée » est l’élément déterminant de cette méthode où « le public agit directement sans faire intervenir d’autorité extérieure pour remettre en cause les dualismes sociaux », qui trouvent notamment leurs expressions dans les inégalités sociales, et pour « la résolution des conflits sociaux », celle-ci « n’est pleinement réalisée que dans le partage et la communication » (Pereira, 2007). Cette dimension nous conduit à considérer cette phase du travail ethnographique dans la perspective de l’enquête pragmatiste où « toute enquête est de nature publique [... qui] s’étend également aux valeurs et à la résolution des problèmes sociaux et politiques » (Cometti, 2022). Active dans la recherche de solutions au problème que pose cette commission d’admission des bénéficiaires du programme *Un chez-soi d’abord*, cette situation souligne une posture que j’incarne en tant qu’enquêtrice, que je qualifierais ici de « diplomate »¹⁵⁵. Dans

¹⁵⁴ Lire notamment John Dewey, 2003 [1927], *Le public et ses problèmes*, trad. J. Zask, Publications de l’Université de Pau/ Farrago/Éd. Léo Scheer.

¹⁵⁵ Au cours de l’année 2017, j’ai qualifié cette posture de « facilitatrice » lors d’une communication à un colloque et dans la publication qui fait suite (Vives, à paraître). Avec le recul des années et le

l'examen du modèle diplomatique, proposé par Baptiste Morizot pour apprendre à co-habiter avec les loups, il mentionne la « science de la négociation », dont le type *contributif* est un modèle exemplaire pour résoudre les conflits en cas de co-habitation vouée à durer. Dans notre étude, il n'y a point de loup, pourtant je reconnais ma posture dans cette définition inspirante : la négociation *contributive* « implique la conscience de la nécessité d'une relation durable et de qualité, entre les membres amenés à se côtoyer sur le long terme. Elle récuse l'illusion d'accord gagnant-gagnant reposant sur les seuls intérêts matériels. Le critère de réussite de ce type de négociation, qui garantit sa robustesse, est alors que chacune des parties ne réussisse pas aux dépens de l'autre. Pour le dire autrement : c'est une négociation où la réussite de chacun dépend de la satisfaction effective de l'autre. » (Morizot, 2023, p.47). Au sein de cette instance je représente le dispositif *Un chez-soi d'abord*, je négocie entre des personnes et je tente de réguler des situations et des relations, avec le plus de tact possible, pour que le fonctionnement de cette commission puisse s'inscrire dans la durée, d'où l'importance de considérer les différentes parties de manière égale.

Ces enjeux épistémologiques se lient à des enjeux pratiques – lié à la définition du public excluant des personnes sans certificat médical attestant de troubles psychiatriques sévères et au partenariat – que nous allons développer par la suite. Avant de poursuivre, notons deux premières adaptations qui ont été faites à la suite de cette réunion houleuse : la présence de membres de l'équipe *Un chez-soi d'abord* en début de réunion et des modifications au protocole d'inclusion avec les équipes partenaires. L'officialisation du début de l'accompagnement, suite à la validation de l'admission au sein du programme en commission, avait été désignée selon un protocole d'entrée en deux rendez-vous. Au premier rendez-vous entre la personne et l'équipe *Un chez-soi d'abord*, l'équipe d'orientation est associée pour (ré)expliquer le dispositif et le mode d'accompagnement ; lors d'un second rendez-vous la personne signifie son accord (ou non) et le travail d'accompagnement commence officiellement¹⁵⁶.

développement auquel je procède dans cette thèse, la qualification de « diplomate » me paraît plus pertinente.

¹⁵⁶ *A priori*, c'est contractualisé, comme le veut le cadre légal, dans un document désignée comme « une feuille d'engagement signée » par le psychiatre-coordonateur en mai 2017. Je n'ai jamais eu connaissance de ce document, ni pu observer son utilisation. En septembre 2019, l'animateur de la commission transmet aux équipes d'orientation un document « Contrat de séjour et d'accompagnement ».

Ces temps, en réunion et avec les nouvelles personnes bénéficiaires, entre les équipes d'orientation et l'équipe dédiée *Un chez-soi d'abord* visent à remettre de la coopération entre les structures et les professionnel·les dans un souci des personnes accompagnées, c'est une des dimensions de ce que les actrices nomment le partenariat. Les participant·es à la commission proposent en octobre 2017 de la renommer, soulignant-là un flou dans les usages aléatoires de « commissions d'inclusion », « admission » ou « d'orientation ». Suite aux échanges à ce sujet, où les termes de « confiance », « communication » et volonté de « transparence » sont mobilisés, j'écris dans le compte rendu :

Les objectifs de cette commission dépassent la validation de dossiers pour intégrer le dispositif « Un chez-soi d'abord », ils visent à améliorer l'articulation entre les équipes d'orientation et l'équipe dédiée, ainsi que l'articulation entre les équipes d'orientation autour des personnes aux problématiques multiples. Cette commission doit aussi être un lieu de soutien inter-équipes et permettre la coordination entre les équipes, ainsi que réfléchir à des solutions pour les personnes n'intégrant pas le dispositif « Un chez-soi d'abord ».

Commission *Un chez-soi d'abord*, 11 octobre 2017, Marseille, compte rendu, p.3.

Les termes proposés pour qualifier la commission sont ceux « d'articulation », « de régulation » ou encore « partenariale » (Compte rendu, Commission *Un chez-soi d'abord*, 6/12/2017). C'est finalement le nom de « Commission partenariale d'orientation Un chez-soi d'abord-Marseille » qui est choisi en janvier 2018 pour désigner cette instance. Rapidement réduit en « CPO », cet acronyme souligne la dimension partenariale du travail, c'est-à-dire collective et de régulation, en amont, pendant et après les orientations des personnes au sein du dispositif, pour laquelle se réunir physiquement est nécessaire. Cependant ce collectif partenarial qui participe à l'élaboration d'une « culture commune de l'orientation » est confronté à une difficulté dans la réponse à notre problème initial : il n'y a pas assez de places disponibles et la captation de logements est difficile. Il est nécessaire de procéder à une sélection parmi les demandes d'intégration au programme.

4.3 Une instance décisionnelle : organiser la non-sélection en commission

Si les enjeux partenariaux intrinsèques à la commission ne sont pas à négliger, il ne faut pas pour autant oublier son objectif premier : être l'instance décisionnelle qui approuve les personnes, parmi un certain nombre de candidatures, qui intégreront le dispositif et bénéficieront d'un accès au logement rapide et d'un accompagnement.

Reprenons un peu ce processus de décision : celle-ci s'appuie sur un dossier comportant plusieurs éléments. La personne demandeuse pourrait venir et s'exprimer lors des réunions mais ce n'est pas le cas et à l'image de la majorité des commissions dans le champ de l'assistance aux sans-abri les dossiers sont présentés par des professionnel·les, qui connaissent habituellement les situations même si ce n'est pas toujours le cas. Pour qu'un dossier arrive en commission, cela signifie qu'un·e ou plusieurs professionnel·les ont identifié une personne dont la « situation » répond aux critères d'inclusion et qui serait intéressée par le programme, qu'iels lui en parle et qu'iels préparent le dossier d'admission. Si nous devons nécessairement garder à l'idée que les professionnel·les orienteur·ses procèdent sûrement à un filtrage des personnes, comme le montrent les travaux sur le non-recours par non-proposition (Warin, 2017, p.53), ceux-ci ont tout de même intégré l'idée que le programme est à la marge du système en escaliers et de ses conditions d'accès au logement.

4.3.1 Les critères d'éligibilité et leurs preuves

La première étape consiste à vérifier si la personne est éligible au programme, c'est-à-dire si elle correspond aux critères définis dans le décret et le cahier des charges. Pour cela, dans le dossier d'admission que je recevais sur une adresse mail spécifique, les professionnel·les avaient des cases à cocher dans le questionnaire d'orientation, correspondant aux critères d'inclusion. Mon travail en amont de la commission consistait à vérifier que toutes les cases étaient cochées « Oui », le cas échéant j'annonçais ce dossier comme ne satisfaisant pas les critères.

Pour la majorité des critères, une mention indique « si possible, joindre un document justificatif ». Interprétée par d'autres dispositifs *Un chez-soi d'abord* comme « le plus possible », cette indication a complexifié la constitution et vérification des dossiers à Lille par exemple ; la première année de mise en œuvre de la commission, la secrétaire de l'EMPP centralise les dossiers et appelle les professionnel·les des structures orienteuses lorsqu'une ou des pièces sont manquantes, se retrouvant face à une charge

de travail considérable. À Marseille, bien qu'une pièce d'identité soit demandée, les participant-es l'entendent plutôt comme « si un justificatif existe, merci de le joindre » : certains dossiers sont donc uniquement constitués du questionnaire d'orientation et du certificat médical, tandis que d'autres fournissent de nombreux justificatifs. Parmi ceux-ci, j'ai reçu des copies de carte d'identité, de titre de séjour ou acte de naissance permettant de justifier de la majorité et de la situation régulière sur le territoire, des attestations de l'assurance maladie répondant au critère d'éligibilité à un régime de protection sociale, des attestations de paiements de la Caisse des allocations familiales (allocation adulte handicapé, revenu de solidarité active, allocation au logement) attestant de la perception de ressources financières, et certains font part de mesure de protection (tutelle ou curatelle).

Le critère lié à la situation d'itinérance absolue ou de logement précaire est défini dans le questionnaire d'orientation, en se référant aux catégories 1 à 4 de la grille ETHOS (*European typology on homelessness and housing exclusion*), typologie européenne de l'exclusion liée au logement développée en 2007. Ces catégories prennent en compte soit les personnes à la rue ou sans abri qui sont hébergées en mise à l'abri, hébergements temporaires ou transitoires ou dans des accueils pour femmes. Cependant les personnes qui sont dans une situation non institutionnelle d'hébergement, comme l'hébergement par un·e tiers (famille, ami·e.s, etc)¹⁵⁷ ou en squat ne sont pas éligibles. L'éligibilité au programme repose sur une définition du sans-abrisme fondée sur l'expérience du circuit assistanciel et l'utilisation de services institutionnels ; cette définition s'inscrit dans le débat national du nombre « avéré de personnes à la rue » qui oppose le gouvernement français et les actrices de la prise en charge des personnes sans abri au niveau territorial (chapitre 2). À part un dossier reçu avec une attestation d'élection de domicile au Centre communal d'action sociale, ce critère ne fait pas l'enjeu de production de preuves pour les participant-es à la commission¹⁵⁸ ; être une équipe d'orientation en est déjà une garantie.

¹⁵⁷ Dans le rapport de recherche *Le logement d'abord saisi par ses destinataires*, Julien Lévy et Gabriel Uribelarrea montrent que « l'hébergement par un particulier » est une ressource courante pour les personnes auprès desquelles ils ont mené l'enquête, tout en renvoyant à une variété de situations d'hébergements (Lévy et Uribelarrea 2023:28-32).

¹⁵⁸ J'observerais des discussions sur la définition l'itinérance absolue et de l'habitat en logement précaire dans le groupe de travail sur la commission d'orientation à Lyon : une participante, cheffe de service au Samu Social, questionne la non prise en compte des personnes habitant en squat tandis que le psychiatre de l'EMPP interroge les situations des personnes hospitalisées sur une longue durée « Faut-il les remettre à la rue pour qu'elle puisse être éligible au dispositif ? » (Observations

Enfin, un critère est lié à l'obligation de joindre un justificatif : celui de la pathologie mentale sévère dont il faut apporter la preuve par un certificat médical. Cette question du diagnostic et du certificat fait l'objet d'une controverse itérative. Des coordinateurices du programme m'ont rapporté que cela « avait fait débat » lors de la rédaction du cahier des charges. Et comme nous l'avons observé, la restriction du public cible par le diagnostic peut être considérée comme un facteur d'exclusion légal : « alors comme ils sont pas schizophrènes, ils vont mourir dans la rue ? » (Madame L., 6/09/2017, Marseille, carnet n°3). Dans la pratique, les équipes d'orientation ne se déclarent pas « égales » pour produire des certificats médicaux ; celles dont les services sont fondés sur la réduction des risques et des dommages rapportent avoir plus de difficultés. En effet, les équipes médicalisées (psychiatrie, addictologie) incluent soit des psychiatres dans leur personnel, soit ont pour habitude de collaborer avec ces professionnel·les travaillant en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ou encore en centre médico-psychologique (CMP). Ainsi la représentante d'ASUD Mars Say Yeah insiste à plusieurs reprises sur la difficulté d'obtenir un diagnostic et un certificat médical, et en particulier pour des personnes qui sont en rupture de soins psychiatriques. L'EMPP MARSS propose son concours et plusieurs dossiers soumis par ASUD et le BUS31/32 bénéficient d'une rencontre avec l'EMPP.

Cette production des certificats médicaux interroge, en effet son rôle peut être significatif en permettant l'accès à un logement à une personne qui en est dépourvue. Comment les psychiatres établissent un diagnostic ? Une seule rencontre peut-elle suffire ? Quelle est la valeur accordée aux informations transmises par les professionnel·les du social qui connaissent bien la personne ? À ces questions sociologiques auxquelles l'enquête ne me permet pas de répondre s'ajoutent une suspicion de la part de l'équipe *Un chez-soi d'abord* : une équipe produirait des « faux » certificats, certains sont signés par une psychiatre en congé maternité, d'autres auraient un diagnostic « arrangeant » pour intégrer le dispositif. Car c'est là un second enjeu : il ne s'agit pas d'avoir une pathologie mentale sévère, il faut avoir le diagnostic adéquat. Comme il est indiqué dans le modèle de certificat médical proposé, c'est le groupe « schizophrénie ou autres troubles psychotiques » qui sont ciblés. Les dossiers dont les personnes ont des diagnostics « d'état limite », « troubles de la personnalité »,

groupe orientation, locaux de la Fédération des acteurs de la solidarité, Lyon, 9 avril 2017, carnet de terrain n°5).

« borderline » sont retoqués. Comme l'expliquait la psychiatre de MARSS, la recherche a démontré que le dispositif *Un chez-soi d'abord* est « un outil calibré pour les schizophrènes » (6/09/ 2017, Marseille, carnet n°3).

Pour des raisons de confidentialité, le contenu des certificats n'est pas discuté en commission. Ils font l'objet d'une vérification préalable par un·e psychiatre qui valide ou invalide l'éligibilité aux critères. Les difficultés liées à la mise en œuvre bricolée de la première année ne nous a pas permis de respecter le secret médical, – j'ai ouvert de nombreux dossiers avec des certificats médicaux que j'ai regardé –, ni les principes du programme – ne rien savoir des personnes qui intègrent le dispositif – puisque c'est le psychiatre de l'équipe qui a procédé à de nombreuses reprises à cette vérification. Cette question du médecin qui atteste la validité du certificat médical a préoccupé les coordinateurices de l'équipe dédiée et a cristallisé des tensions interpersonnelles et institutionnelles entre le psychiatre *Un chez-soi d'abord*, Mathias B., et la psychiatre de l'EMPP MARSS. Dans un premier temps, c'est une psychiatre du service du Professeur Naudin à l'AP-HM, le mentor de Mathias B., qui a été chargée de cette tâche. Mais celle-ci est au milieu de jeux de pouvoirs entre l'équipe *Un chez-soi d'abord* et MARSS, puisqu'elle a précédemment travaillé au sein de l'EMPP mais aussi du dispositif *Un chez-soi d'abord* lillois, ; de quel côté est-elle ? La psychologue de MARSS la situe lors d'une réunion, disant d'un ton vindicatif : « elle est plus *Un chez-soi* que MARSS ». Après plusieurs ratés, – n'ayant pas de retour de la psychiatre c'est celui de l'équipe dédiée qui vérifie les certificats –, nous cherchons une autre solution et finalement, ce processus est délégué à la médecin de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Toulouse.

Au sein même des réunions, l'important n'est pas *qui* vérifie le certificat médical, mais qu'il existe, soit validé et que son contenu ne soit pas discuté en réunion. C'est une source de malaise pour des professionnel·les du secteur social et de la réduction des risques, comme l'indique la travailleuse sociale du BUS31/32 « moi ça me va pas qu'on parle de diagnostic » (6/09/ 2017, Marseille, carnet n°3)¹⁵⁹. De plus, déclarer l'éligibilité aux critères est déjà une indication de diagnostic.

Les controverses autour du diagnostic et du certificat médical se font à bas bruit. Les acteurices en acceptant de participer à la commission, acceptent de jouer le jeu des critères, un certificat médical avec un diagnostic adéquat est un moyen pour une

¹⁵⁹ À Lyon, lors de la première commission-essai, un psychiatre lit à haute voix un certificat médical détaillant le diagnostic d'une personne, long de plusieurs pages, devant les regards outrés et désapprobateurs des professionnel·les de l'intervention sociale (5/11/2018, Lyon, carnet n°5).

personne sans abri d'accéder au logement. Et pourtant, l'obligation de la production de cette preuve est paradoxale au sein du programme *Un chez-soi d'abord* : les personnes sont obligées de rencontrer un psychiatre¹⁶⁰ alors même qu'une fois le dispositif intégré, elles n'ont pas d'obligation de soins. On peut alors imaginer les difficultés que peuvent rencontrer des équipes d'orientations pour expliquer à des personnes en rupture de soin et/ou qui ont eu une mauvaise expérience avec la psychiatrie, que le programme est constitué d'un accès au logement avec un accompagnement respectueux des choix et sans condition de soin, mais dont la rencontre avec un-e psychiatre est nécessaire au préalable. Cette injonction à la production d'un certificat médical mais pas aux soins représente-là un paradoxe.

4.3.2 Modalités du choix

La question de la sélection des personnes par la commission préoccupe moins l'équipe dédiée, plutôt à la recherche d'un-e médecin pour vérifier les certificats médicaux, que l'enquêtrice-coordinatrice. Au cours de la mise en œuvre, il était nécessaire d'élaborer des modalités de choix, ou tout du moins des guides pour les choix entre différentes demandes d'intégration au dispositif. La coordinatrice nationale de la DIHAL indique qu'il faut intégrer les personnes au programme en suivant l'ordre chronologique de réception de la demande et en fonction du nombre de places disponibles. Comme nous l'avons vu, la commission *Un chez-soi d'abord* vise à se démarquer des commissions d'accès à l'hébergement ou au logement discrétionnaires que nous pouvons qualifier de « magistratures sociales » (Astier, 2000b). Cette logique du « premier arrivé, premier servi » est la traduction opérationnelle d'une volonté de se dégager de critères subjectifs sur la situation de la personne. L'objectif est d'éviter l'élaboration d'arguments supplémentaires, récits misérabilistes et projections, pour résoudre la mise en concurrence des personnes demandeuses.

Dès le départ je suis perplexe sur cette règle, je me demande comment la mettre concrètement en place et quels seront ses effets. L'application de cette règle révèle en effet un certain nombre de difficultés dès la première commission en avril 2017. Pour

¹⁶⁰ Volontairement ou non. Par exemple, lorsque j'ai travaillé dans un centre de mise à l'abri durant le premier confinement lié au Covid-19, notre cheffe de service a organisé une hospitalisation en psychiatrie à la demande d'un tiers d'une personne hébergée, dans l'espoir que cette hospitalisation puisse être une voie d'entrée au dispositif *Un chez-soi d'abord* de Lyon. Cette personne a intégré le programme au mois de juin 2020.

donner un point de départ à l'envoi des dossiers, et donc situer le début d'application de cette règle, il est décidé collectivement que les dossiers seront réceptionnés par courriel à partir du mercredi précédent la commission, soit une semaine avant, et qu'ils seront examinés par ordre d'arrivée. Une équipe dans les *startingblocks* a transmis deux dossiers d'orientation dans un même courriel le mercredi, quelques minutes après minuit ; cet envoi s'inscrit dans des enjeux plus larges de disparités institutionnelles. Par exemple, si l'une des équipes est en réunion le mercredi matin, les dossiers de celle-ci seront défavorisés. Comment, et doit-on, préciser la date et l'heure d'envoi ? Comment prendre en compte plusieurs dossiers envoyés dans un même courriel ? Des professionnel·les doivent-ils prendre sur leur temps personnel pour espérer que leurs bénéficiaires accèdent au dispositif ? Dès cette première commission, où la question de la sélection ne s'est pas posée directement car trois dossiers éligibles avaient été envoyés pour trois places disponibles, nous constatons qu'une autre solution que celle du « premier arrivé, premier servi » est à définir.

4.3.3 Valoriser le travail des équipes d'orientation

Au regard de l'organisation de cette commission d'orientation, où la conception de celle-ci se conduit dans le même temps que sa mise en œuvre, il a été décidé de valoriser l'intelligence collective et la participation des équipes d'orientation. Dans un premier temps, c'est la volonté de ne pas exclure de l'orientation des équipes qui a prévalu, c'est-à-dire d'ouvrir les possibilités d'orienter aux institutions et structures concernées par les problèmes du public visé tout en s'assurant de leur participation à la commission. Pour cela, lors de la première réunion en avril 2017 une condition préalable est posée : les équipes ne peuvent orienter que si elles participent à la commission où le dossier d'orientation est soumis ainsi qu'à la précédente. Autrement dit, si l'équipe A souhaite orienter une personne lors de la commission du mois de mars, elle doit être représentée aux réunions de février et mars. L'objectif est d'engager les équipes qui souhaitent orienter à élaborer une « intelligence collective » des modalités du processus d'intégration des personnes dans le programme *Un chez-soi d'abord*. Ainsi, dans la période de stabilisation de la composition des participant·es à cette instance (avril-septembre 2017), pour proposer des orientations, les équipes devaient, en plus d'être présentes, avoir participé à la commission précédente. Si cette condition est contraignante pour les équipes, en particulier pour celles avec de faibles

effectifs, elle permet dans le même temps de valoriser l'engagement des participant·es, dont l'une vient d'ailleurs sur son temps de repos.

4.3.4 Les co-orientations externes

Nous avons vu ce qu'était le principe de co-orientation interne aux membres de la commission pour la production de certificat médical. Une seconde modalité implique les dossiers envoyés doivent systématiquement l'être par une des équipes d'orientation. Cette règle donne lieu à des co-orientations externes, c'est-à-dire que des professionnel·les ou des structures sollicitent les équipes d'orientation pour qu'elles soumettent le dossier en commission.

Ces co-orientations externes se mettent en place progressivement à partir de la cinquième commission en octobre 2017 ; on peut observer deux types d'entre elles. D'une part, celles entre des structures sociales, comme l'Association maison de la jeune fille Jane Pannier qui propose de l'hébergement (places urgence, insertion et lits haltes soin santé) à des femmes sans abri ou l'accueil de jour Boutique solidarité, et l'EMPP MARSS. Ce type de co-orientation relève par ailleurs des missions de l'EMPP, qui est d'intervenir dans les institutions sociales dans une démarche d'« aller vers ». D'autre part, entre des institutions psychiatriques, services hospitaliers ou centres médico-psychologiques, et les deux équipes mobiles précarité psychiatrique, l'ELMPP d'Édouard Toulouse et MARSS. Ces co-orientations renvoient aux liens privilégiés entre institutions et groupes professionnels dans le champ de la psychiatrie et au difficile décloisonnement entre les secteurs sociaux et médicaux.

Si ces types de co-orientations rendent compte d'un travail partenarial entre les organisations et les professionnel·les sur le territoire en amont des orientations, elles ne sont pas sans poser des difficultés. Ces co-orientations externes sont discutées à plusieurs reprises lors des commissions :

Échange autour des orientations des personnes, notamment celles qui concernent les CMP :

Vu le nombre très petit de places disponibles (3 par mois actuellement et 20% de renouvellement de la file active estimé par la suite), nous privilégions les orientations des membres de la commission en collaboration avec nos partenaires de terrain. Nous sommes d'accord pour établir la liste des contacts à privilégier dans chaque structure composant la commission. L'idée générale est d'inclure

surtout les personnes qui sont très éloignées de la prise en charge, même celle d'un CMP. Mais il ne s'agit pas non plus d'une règle.

Commission d'inclusion *Un chez-soi d'abord* Marseille, 15 novembre 2017, compte rendu, p.2.

Orientations « externes » : 3 des 4 situations présentées par les équipes mobiles viennent de l'institution hospitalière (CMP, Centre hospitalier) et ne sont pas connues par [l]es équipes [d'orientation]. Cela pose question car les situations ne peuvent être convenablement présentées et ne sont pas « garantie » par l'équipe d'orientation (éligibilité au regard de la situation vis-à-vis du logement).

Ces situations sont écartées et il est rappelé que les équipes d'orientation doivent intégrer les personnes à leur file active avant de les présenter au Chez-Soi. L'EMLPP craint que ce type de sollicitation par les CMP augmente à l'avenir et que leurs relations partenariales avec les CMP soient impactées négativement si son rôle est de filtrer ces orientations externes.

Plusieurs questions :

- Les équipes mobiles doivent-elles agir comme un filtre vis-à-vis des orientations externes ou cette responsabilité revient-elle à la commission uniquement ?

- Est-ce que les personnes qui ont un suivi régulier avec le CMP relèvent du Chez-Soi, dans un contexte où le rythme des entrées dans le dispositif est en baisse ?

[...] Orientations et inclusions :

9 dossiers reçus pour 2 places. Sleep In : 2 orientations ; ESJ Aubagne : 1 orientation ; BUS 31/32 : 1 orientation ; ELMPP : 2 orientations ; MARSS : 2 orientations ; ASUD : 1 orientation.

5 orientations écartées : 1 d'ASUD (absence de certificat médical), 1 du BUS 31/32 (situation médicale non conforme aux critères du dispositif), 2 de l'EMLPP et 1 de MARSS (manque de connaissance sur ces orientations externes).

Sur les 4 situations restantes, la commission retient 1 orientation de MARSS et 1 orientation de l'ESJ Aubagne au titre de la « fenêtre d'ouverture ».

Commission Partenariale d'Orientation *Un Chez-Soi d'Abord* Marseille, 4 juillet 2018, compte rendu, p.1-2.

Ces co-orientations externes respectent le public cible du dispositif *Un chez-soi d'abord* qui sont, comme cela est rappelé en novembre 2017, « des personnes très éloignées de

la prise en charge ». Néanmoins les contacts par d'autres structures avec les équipes d'orientation nécessitent un travail d'acculturation au programme afin de s'assurer que les demandes soient « adaptées ». Ces demandes croissantes de la part d'autres structures s'inscrivent également dans un contexte : l'information de la reprise des intégrations au sein du dispositif circule, néanmoins le nombre de places reste très limité et ne permet pas de couvrir les besoins d'hébergement et de logement des personnes sans abri sur le territoire. Les échanges au sein de la commission donnent lieu au fur et à mesure à un constat : une orientation se prépare avec la personne demandeuse en particulier et nécessite du temps. Il est donc proposé que les équipes d'orientation soient avant tout en lien avec les personnes que d'autres structures souhaitent orienter, plutôt que d'être un simple relai. Et ce notamment au regard de la composition des membres de la commission, qui permet d'émettre l'hypothèse que si une personne est éligible au programme *Un chez-soi d'abord*, celle-ci devrait *a priori* être connue par au moins une des équipes en raison de leurs spécificités (sociale, psychiatrique, addictologie). En effet, il est complexe pour les membres de la commission de soutenir des orientations de personnes qu'ils ne connaissent pas, et ce pour deux raisons. La première, comme nous l'avons décrit, concerne les critères d'éligibilité et notamment celui de « sans-abrisme durable » qui font peu l'objet de production de preuves car ce sont les équipes d'orientation qui se portent garantes de ceux-ci. Or, comment être garant-e de l'éligibilité d'un individu au dispositif si on ne connaît pas la situation par son expérience professionnelle ? La seconde renvoie à la difficulté qu'exprime les participant-es de présenter convenablement les situations en commission.

4.3.5 Présenter les dossiers

Cette dernière remarque – présenter convenablement les dossiers –, si l'on a en tête que l'un des principes de fonctionnement de cette commission pour la sélection des orientations est de se fonder sur des critères « objectifs » et non discrétionnaires, et de ne pas avoir à « défendre » des dossiers pour les professionnel·les, doit surprendre. La réflexion collective est le produit de confrontations de pratiques : présenter les situations et ne pas chercher à « faire pleurer dans les chaumières » (Julie T., 6/09/2017, carnet n°3). D'ailleurs lorsque des professionnel·les racontent aux autres membres de la commission les parcours de vie des personnes qu'ils accompagnent,

d'autres s'offensent : « Ah bon ? Faut défendre les dossiers ? », « Je croyais qu'on ne faisait pas ça moi, je le connais pas le dossier, je ne suis pas sa référente ». Aux cours de ces réunions, j'ai régulièrement observé que certain·es racontent le parcours des personnes, en focalisant le discours sur la grande précarité de la situation, mentionnant des éléments de type diagnostic psychiatrique ou bien de consommation de substance. Ces récits, qui permettent de personnifier les dossiers, s'inscrivent dans une logique de justification de la part des équipes plutôt que dans une rhétorique misérabiliste. La justesse de l'orientation, un récit de vie donnant corps et concordant avec les critères établis dans le cahier des charges, est donné à voir pour une reconnaissance collective, au sein de relations professionnelles dont il s'agit d'entretenir la confiance à partir d'informations partagées.

Sélectionner : répartition entre les équipes et évaluations internes

Des règles se dessinent au fur et à mesure : seules les équipes d'orientation définies peuvent proposer des dossiers et si d'autres structures souhaitent orienter, celles-ci doivent collaborer avec l'une des organisations de la commission. Mais qu'en est-il des modalités de sélection entre plusieurs dossiers éligibles et connus par les équipes d'orientation ?

En même temps que les réflexions ont cours sur l'organisation de cette instance, le nombre de dossiers soumis augmente tandis que le nombre de places disponibles reste le même, puis diminue ; en 2018 la commission se réunit tous les deux mois pour un maximum de trois places. Alors qu'il y a eu trois orientations pour trois places disponibles lors de la première et seconde commission, sept orientations dont six éligibles sont effectuées en octobre 2017 et en mars 2018 pour le même nombre de places, trois. Cette disparité entre demande et offre impliquent des réflexions sur les modalités de sélection :

Concernant le (non) choix des dossiers, il a été convenu que le système du « premier arrivé premier servi » n'était pas satisfaisant, d'autres possibilités ont été évoquées :

- Qu'il n'y ai qu'une seule équipe d'orientation : Marss.
- Qu'à tour de rôles, les équipes d'orientation envoient des dossiers d'inclusion.

- La recherche (Laboratoire de Santé Publique de Marseille) poursuivrait cette étape du processus d'inclusion, comme dans la phase expérimentale du programme.
 - Que des nombres de places disponibles soient attribués proportionnellement aux besoins et effectifs de suivi des équipes d'orientation.
 - Qu'il y ait une évaluation commune des situations et un choix effectué.
- Réunion Commission Inclusion *Un chez soi d'abord* Marseille, 26 avril 2017, compte rendu, p.1-2.

Lors de la première réunion, plusieurs possibilités privilégiant l'équipe MARSS sont suggérées : qu'elle soit la seule équipe d'orientation, que ce soit l'ancienne équipe de recherche qui orientent ou encore que le nombre de places soit proportionnel à la file active. Rappelons-nous que des jeux de pouvoir étaient observés au début de l'implantation, exprimés à travers le souhait de l'équipe coordinatrice *Un chez-soi d'abord* de ne pas laisser la main de la commission à MARSS et de laisser (de) la place à d'autres équipes. Pour cela un fonctionnement tournant est envisagé : les équipes orientent chacune leur tour ou selon des attributions proportionnelles tandis que la dimension d'intelligence collective serait plus signifiante dans une modalité d'évaluation commune. Ces propositions peuvent apparaître rigides, et elles sont en effet schématiques pour ce qu'elles sont – des propositions –, mais comme nous allons le constater certaines vont se distinguer dans la pratique :

Modalités de sélection :

Les modalités de sélection (*a priori* 6 dossiers pour 4 places en septembre) ont été rediscutées, plusieurs possibilités de fonctionnement ont été proposées et reste à rediscuter : choisir la situation la plus urgente ou une place par structure (4 places/4 structures).

Commission *Un chez-soi d'abord* Marseille, 28 juin 2017, compte rendu.

→ La commission s'accorde sur le fait que « l'ordre chronologique de réception de la demande » n'est pas une solution satisfaisante et poursuit sa réflexion pour d'autres solutions qui seraient plus équitables.

Commission d'inclusion *Un chez-soi d'abord* Marseille, 6 septembre 2017, compte rendu.

Six candidatures dont trois structures sont donc présentées. La répartition déjà discutée lors des précédentes commissions entre les équipes d'orientation fait consensus : les dossiers orientés par l'ELMPP d'Édouard Toulouse et ASUD sont donc retenus. Néanmoins les professionnels présentent brièvement les cas et une caractéristique semble émerger de leur orientation : « la fenêtre d'ouverture », où dans la temporalité actuelle et immédiate de la personne celle-ci souhaite intégrer un appartement personnel. MARSS sélectionne une personne dans les orientations qu'ils effectuaient.

Commission *Un chez-soi d'abord* Marseille, 11 octobre 2017, compte rendu.

La répartition des dossiers semblent jusqu'ici plutôt s'articuler sur une répartition par équipe que par des débats sur les situations des personnes demandeuses.

Commission *Un chez-soi d'abord* Marseille, 06 décembre 2017, compte rendu.

Orientations et inclusions : 7 dossiers ont été reçus. Le dossier de MARSS n'est pas parvenu. Un accusé de réception sera donc envoyé à chaque fois. Baïta Addiction Méditerranée : une orientation. Mais le diagnostic n'est pas concordant aux critères. Sleep'in : deux orientations. ASUD/MARSS : une orientation. ELMPP : trois orientations.

Il y a six candidatures et trois places disponibles à l'inclusion.

Il est décidé d'une place par équipe. Les équipes ont réfléchi en amont aux priorités.

Les situations des personnes n'entrant pas dans le programme lors de cette commission sont brièvement discutés pour trouver d'autres solutions.

Commission Partenariale d'Orientation *Un chez-soi d'abord* Marseille, 14 mars 2018, compte rendu.

- Orientations et inclusions : 6 dossiers reçus. Sleep'In : 2 orientations. Addiction Méditerranée : 1 orientation. Marss : 2 orientations. ESJ : 1 orientation. Le Bus 31/32 pensait avoir orienté une personne mais il y a dû avoir un souci interne sur l'envoi de la candidature.

Il y a donc 6 candidatures émanant de 4 partenaires pour 3 places disponibles.

L'ESJ Aubagne n'étant pas présent et n'ayant pas répondu à l'appel téléphonique réalisé en fin de tour de présentation des situations, il a été décidé de retenir une orientation par partenaire présent. ESJ Aubagne a rappelé 5 minutes après la sollicitation de la commission mais la décision quant à la manière de sélectionner les orientations a été prise collectivement entre temps.

Commission Partenariale d'Orientation *Un chez-soi d'abord* Marseille, 23 mai 2018, compte rendu.

Parce que les professionnel·les ont à l'esprit de ne pas performer une concurrence entre les personnes qu'ils orientent, fondées sur des revendications liées au mérite et/ou à de la pitié, ils ne remettent en question ni les dossiers présentés, ni la pertinence et la légitimité des orientations. Cette volonté de conserver une bonne entente entre les membres de la commission fait suite à celle houleuse de septembre 2017 et donne à voir des répartitions d'orientations entre les équipes présentes, plutôt que focalisées sur les situations des personnes demandeuses. Choisir quelles équipes orientent permet d'une certaine manière de réduire la sélection : la commission ne choisit pas directement les personnes qui intègrent le programme mais les équipes qui orientent (du nombre de une à trois). Cette modalité fait écho à la valorisation et à la reconnaissance du travail fourni par les équipes d'orientation, et se traduit par l'attention collective à ce qu'elles puissent toutes orienter favorablement et leur permettre de le faire. Ainsi au moins une orientation proposée par équipe est acceptée à un moment donné ; que ces propositions soient régulières et plurielles comme celles de l'équipe MARSS ou plus rares et singulières, pour ASUD Mars Say Yeah et l'Espace Santé Jeunes d'Aubagne. Cette répartition sert à maintenir un équilibre au sein de la commission, rétribuant d'une certaine manière la participation des structures.

Cependant elle déplace, en partie, le problème initial au sein même des équipes, où un critère de priorisation est mis en avant par les professionnel·les :

- Orientations et inclusions : 9 dossiers reçus pour 2 places. Sleep In : 2 orientations. ESJ Aubagne : 1 orientation. BUS 31/32 : 1 orientation. ELMPP : 2 orientations. MARSS : 2 orientations. ASUD : 1 orientation. 5 orientations écartées : 1 d'ASUD (absence de certificat médical), 1 du BUS 31/32 (situation médicale non conforme aux critères du dispositif), 2 de l'EMLPP et 1 de MARSS (manque de connaissance sur ces orientations externes).

Sur les 4 situations restantes, la commission retient 1 orientation de MARSS et 1 orientation de l'ESJ au titre de la « fenêtre d'ouverture ».

Commission Partenariale d'Orientation *Un Chez-Soi d'Abord* Marseille, 4 juillet 2018, compte rendu.

Candidatures : 3 places ; 8 candidatures :

ASUD : 1 (certificat ok). BUS 31/32 : 1 (certificat ok). ELMPP : 1 (certificat ok).
MARSS : 3 (certificat ok). Sleep'In : 2 (certificat ok).

Pour faire un résumé depuis le début des inclusions (avril 2017) validées en commission (sur 27) : 13 personnes ont été orientées par MARSS ; 3 personnes par l'ELMPP, 2 personnes par ASUD, 1 personne par le CSAPA/SMPR des Baumettes, 2 personnes par Addiction Méditerranée, 2 personnes par le Sleepin'In, 2 personnes par l'ESJ, 1 personne par ASUD&MARSS, 1 personne par MARSS & le BUS 31/32.

La décision de la sélection est difficile. Toutes les situations correspondent au public par le choix et la demande est formulée depuis longtemps. Sont privilégiées des situations en attente depuis plusieurs mois (troisième passage en commission). Tout en prenant en compte que l'attente et le fait que la candidature soit posée une nouvelle fois en commission n'est pas un critère de sélection.

Les candidatures du Sleep'In, du BUS 31/32 et de l'ELMPP sont retenues. Les équipes d'orientation prendront contact avec l'équipe du Chez-soi.

Commission Partenariale d'Orientation *Un chez-soi d'abord* Marseille, 12 septembre 2018, compte rendu.

Au fur et à mesure des échanges au sein de la commission émerge une notion qui distingue les orientations entre elles : celle de la « fenêtre d'ouverture ». Celle-ci vient désigner pour les professionnel·les un moment particulier qu'iels identifient pour les personnes qu'iels accompagnent et orientent au sein du dispositif. Un des enjeux dans l'accompagnement pour ces professionnel·les pratiquant des accueils « bas-seuil » ou des démarches d'« aller vers » est de tisser des liens de confiance et de « faire émerger une demande » auprès d'un public dont l'expérience au sein du circuit assistanciel peut conduire à des hésitations ou encore à des formes de non-recours, notamment par non-demande concernant l'accès au logement. Les participant·es à la commission, en dépit des critiques qu'iels peuvent formuler sur le programme, croient néanmoins au bénéfice que celui-ci peut apporter à des personnes sans abri. Lorsque qu'elles déclarent vouloir accéder à un logement ordinaire et bénéficier d'un accompagnement pour cela, c'est significatif alors pour les professionnel·les à deux titres. D'une part, cette demande est le résultat d'un travail d'accompagnement qu'iels

fournissent auprès des personnes sans abri où se cumulent liens de confiance, espoir partagé et projection dans l'avenir. D'autre part, si cette demande est insatisfaite alors qu'elle est de l'ordre du possible, cela peut conduire la personne à vivre une énième désillusion et avoir des conséquences néfastes. Pour les professionnel·les, la « fenêtre d'ouverture » se caractérise par une temporalité particulière pour la personne qu'ils évaluent de manière distinctes aux critères pour une mise à l'abri. Cette notion fait curieusement écho à celle de « fenêtre d'opportunité » de John Kingdon, que nous avons mobilisé à propos de l'expérimentation et de l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* en France (chapitre 3). Sans la transposer ici, nous pouvons cependant remarquer la synchronicité sur laquelle s'appuient les professionnel·les de l'orientation, lorsque le nombre de demandes dépasse celui du nombre de places, entre la volonté de la personne d'accéder à un logement, la possibilité pour un·e professionnel·le d'orienter en commission et une place disponible au sein du dispositif marseillais. La sélection des bénéficiaires du dispositif *Un chez-soi d'abord* à Marseille repose toujours sur une évaluation professionnelle de la situation des personnes, mais celle-ci a lieu au sein des équipes d'orientation, et non collectivement en commission. Comme le signale l'équipe MARSS en janvier 2018, elle « s'adapte à la demande en priorisant en interne et en soumettant qu'une candidature à chaque fois » (compte rendu). L'expression de cette notion et sa caractérisation par les professionnel·les participent à ce qu'ils nomment une culture commune de l'orientation.

Conclusion : quitter le terrain, quitter la commission

Dans ce chapitre, j'ai montré comment les actrices du dispositif *Un chez-soi d'abord* répondent au nouveau problème qui se pose à elleux en raison de l'institutionnalisation du programme. C'est-à-dire mettre en place une nouvelle modalité de recrutement des bénéficiaires tout en respectant les principes du *Housing First*, et donc sans présomption aux capacités des personnes, sans notion de mérite, intégrant les personnes concernées et en évitant les pratiques discrétionnaires.

J'occupe une posture particulière car je coordonne l'organisation de cette commission d'admission : cette position me place en tant qu'intermédiaire entre l'équipe *Un chez-soi d'abord* et les celles qui souhaitent orienter des personnes dans le dispositif. Lorsque l'organisation de cette commission s'est stabilisée et qu'il a été temps pour moi de quitter le terrain marseillais, j'ai saisi l'opportunité d'un rapprochement entre le GCSMS *Un chez-soi d'abord* de Marseille et le SIAO : j'ai passé la main de l'animation de la « commission partenariale d'orientation », comme ses membres ont choisi de la nommer, au chargé de mission Logement d'abord du SIAO. J'ai par ailleurs été sollicitée par d'autres équipes pour échanger sur les enjeux liés à cette commission et j'ai rédigé un document récapitulatif¹⁶¹.

La volonté de ne pas choisir les personnes admises à partir d'une évaluation collective liée à la réunion des membres de la commission se heurte à une contrainte documentée dans de nombreux travaux qui examinent ces instances : l'inadéquation entre le nombre d'offres, ici de places disponibles au sein du programme, et de demandes. Nous avons alors pu observer que la réponse la plus adéquate pour les membres de cette commission s'articule à la production d'une « culture commune de l'orientation » et déplace le processus de sélection au sein de leurs équipes.

¹⁶¹ Je transmets aussi volontiers ce document à toute personne m'interrogeant sur les commissions d'orientation au sein du programme *Un chez-soi d'abord* ; cependant il ne semble pas si bien circuler, la nouvelle chargée de mission au SIAO13 qui a repris l'animation des commissions n'en avait pas connaissance. Il se trouve en annexe (Annexe n°4).

Conclusion de partie

Le récit de l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* et de la diffusion du *Housing First* met en évidence les réseaux d'acteurs et d'alliances dans les changements d'échelles de l'action publique. Cette étude des réseaux fait également écho aux controverses et tensions observées dans la mise en place de la commission d'orientation à Marseille.

Dans ces différents espaces d'actions, nous avons souligné le souci des actrices pour les personnes sans abri. Ce souci se traduit au sein du programme *Un chez-soi d'abord* par la conception d'un *modèle organisationnel* observé au niveau institutionnel avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale et la mise en place de la commission d'orientation. Ce modèle organisationnel a deux principaux objectifs : celui d'être reproductible sur tous les sites de mise en œuvre et de celui de permettre la réalisation de l'éthique du *care*.

Cette partie décrit le plus précisément possible l'organisation des actrices du programme *Un chez-soi d'abord* et des professionnel·les pour garantir un accompagnement médico-social des personnes respectueux des principes du *Housing First*.

C'est pourquoi l'étude des modes d'organisation, de transmission et de construction d'un savoir commun sur le *Housing First* permet de montrer l'importance des réunions, appelées « groupes de travail », de la communication par courriels et de la production de documentations pour que les actrices s'organisent, d'une part. L'analyse souligne les controverses, les « coups arrangés », les résistances et les enjeux de concurrences comme faisant également partie de la production de l'action publique, d'autre part.

Partie III : Ethnographie du travail de *care*¹⁶²

Cette troisième partie propose d'observer les pratiques professionnelles au sein du programme *Un chez-soi d'abord*. Nous avons examiné la volonté d'opérer un changement des pratiques et l'institutionnalisation de ce programme dont les revendications se fondent en opposition au modèle dit « en escalier » (Partie II). En dernier lieu, il nous faut à présent porter le regard sur l'expérience quotidienne des personnes accompagnantes et accompagnées.

Les deux chapitres qui suivent sont à chaque fois introduits par une situation ethnographique qui reconstitue plusieurs mois d'accompagnement d'une personne par l'équipe. Je les ai choisis car elles soulignent les dilemmes et les troubles que rencontrent les professionnel·les dans leur activité quotidienne. L'ethnographie conduite au sein de l'équipe de Marseille, entre novembre 2016 et septembre 2018, m'a permis de participer aux activités quotidiennes sur le long terme : réunion de transmissions, réunion d'équipe, visite à domicile, à l'hôpital, réalisation de démarches administratives...

Je m'appuie sur des données ethnographiques, majoritairement des observations réalisées auprès de l'équipe de Marseille, dont j'ai détaillé la méthodologie en introduction générale. Pour les compléter, je mobilise des extraits de comptes rendus de réunions et des courriels transmis en interne (voir annexe n° 5).

L'étude de la traduction empirique des critères d'éligibilité au programme m'a incité à les considérer comme des « vulnérabilités », selon une perspective d'ethnographie du travail de *care*, car comme l'écrit Joan Tronto « le *care* remet fondamentalement en cause l'idée que les individus sont entièrement autonomes et indépendants. Se trouver dans une situation où l'on doit recourir aux soins, c'est être dans une position de vulnérabilité » (Tronto, 2009, p.181).

Berenice Fischer et Joan Tronto proposent de décliner le processus actif du *care* selon quatre phases : la première, « se soucier de » (*caring about*), implique de reconnaître un

162 La traduction de ce terme est délicate, car comme le remarque Caroline Ibois « aucun mot français ne rend précisément ni les nuances, ni la polysémie, ni les implications du terme anglais « *care* »; et l'article qui vient en français le substantiver, là où le mot anglais « *care* » est aussi un verbe, l'assimile de manière abusive à un concept ou à un objet précis : dire « le » *care* est toujours un abus de langage, un appauvrissement, pour désigner une perspective analytique et les faits sociaux, apparemment dispersés dans l'indétermination ordinaire, auxquels cette perspective donne sens » (Ibos, 2019, p.181-82).

besoin ; la seconde, « prendre en charge » (*taking care of*), renvoie au fait de reconnaître que l'on peut « agir pour traiter ces besoins insatisfaits » ; la troisième, « prendre soin » (*care giving*), est liée à un travail matériel et généralement à « un contact direct avec les objets du *care* » ; la quatrième, « recevoir le soin » (*care receiving*), concerne la reconnaissance du soin reçu par l'objet de la sollicitude (Tronto, 2009, p.147-49). C'est la troisième phase « prendre soin » que nous allons déployer, tout en reconnaissant qu'elle s'entremêle à celle qui la précède, « prendre en charge » et celle qui la succède, « recevoir le soin ».

Le chapitre 5 vise à qualifier les vulnérabilités des bénéficiaires du programme *Un chez-soi d'abord* auxquelles les professionnel·les répondent, comment iels y répondent et comment le fonctionnement des équipes est organisé pour y répondre.

Le chapitre 6 est centré sur le logement au prisme des pratiques professionnelles afin d'observer l'organisation nécessaire pour procurer un logement aux personnes et les accompagner à s'y maintenir.

Chapitre 5 – L’attention comme principe d’action

Les promoteurices du *Housing First* revendiquent un programme où les professionnel·les sont à l’écoute des personnes, cherchent à répondre à leurs besoins et s’adaptent à elles et à leurs situations. Ces valeurs constituent une éthique du *care* mise en pratique au sein des dispositifs *Un chez-soi d’abord*. Dans ce chapitre, je propose de caractériser cette éthique en observant les actions menées auprès des bénéficiaires. Pour le dire autrement, quelles sont les réponses apportées aux problèmes individuels des personnes accompagnées, tels que les objectifs du dispositif *Un chez-soi d’abord* les définissent ?

Nous avons étudié les critères d’éligibilité au programme et leurs implications (chapitre 4), investiguons à présent les réponses à ces critères qui sont mises en œuvre au quotidien sur le terrain marseillais. Je souhaite introduire ce chapitre avec des éléments ethnographiques concernant une partie de la trajectoire de Hamza au sein du dispositif à Marseille. Celle-ci représente un « cas négatif » dans le sens où elle ne répond pas aux critères de « sortie positive » du programme alors même que la continuité de l’accompagnement est questionnée par l’équipe. Mais regardons de plus près avant de nommer ce qui fait problème :

Au mois de janvier 2017, l’accompagnement d’un jeune homme marocain diagnostiqué schizophrène et présent depuis plusieurs années dans le dispositif marseillais pose problème à l’équipe. Hamza a des dettes locatives importantes, de douze milles euros réduites ensuite à huit milles, et n’a plus de logement. Il semble avoir été précédemment décidé que s’il payait un peu, l’équipe lui chercherait à nouveau un logement. En plus de ses problèmes financiers, le renouvellement de sa carte de séjour suite au refus de sa naturalisation pour incarcération, qu’il n’est pas allé chercher à la préfecture bloque la situation : un titre de séjour est une condition pour accéder à un logement. Lors de la permanence locative, il a apporté cent euros et demande par la suite à en être remboursé car il n’a pas eu ensuite de proposition de logement. Lors de la réunion du matin suivant, le gestionnaire locatif donne son point de vue critique au sujet de Hamza qui est venu la veille apporter cent euros à la permanence locative : « Il paye dix euros, il pense qu’on lui file un logement ». Un éducateur spécialisé le reprend et précise « 100 euros. C’est ce qui avait été décidé », l’assistant de service social poursuit, « qu’on soit bien d’accord, il a repris de payer un peu et on cherche un logement, ça veut pas dire qu’on le trouve ». L’après-midi, nous rencontrons Hamza avec le chef de service, Salah K., et l’assistante de service social dans les

locaux de l'équipe. Hamza porte une capuche sur la tête ainsi que des lunettes de soleil, celles-ci permettent de dissimuler des égratignures sur son visage, à propos desquelles il nous demande de ne faire « aucun commentaire ». Le début de l'échange entre Salah K., et Hamza est un peu houleux, ce dernier exige que les 100€ lui soient rendus, car « on [lui] avait dit que s'[il] donnai[t] l'argent, [il] aurai[t] un logement et ce n'est pas le cas ». Tous deux haussent la voix, puis Hamza se calme, il exprime avoir très peur de dormir dehors à partir de jeudi soir, la fin prévue de sa prise en charge à l'hôtel, et Salah K. le rassure en lui disant que l'équipe « va lui trouver une solution », sans apporter plus de précision. Hamza insiste sur sa demande de logement et les deux professionnel·les lui rappellent qu'être en possession de son titre de séjour est nécessaire pour accéder à sa demande. L'assistante sociale appelle ensuite l'hôtel pour renouveler son hébergement (10/01/2017, Marseille, carnet n°2).

Le sur-lendemain après un accompagnement infructueux à la préfecture, celle-ci était exceptionnellement fermée, l'infirmière m'explique que la situation avec Hamza est compliquée car il a une « grosse dette locative » et qu'il y a eu « des passages à l'acte dans les locaux » pour lesquels il a été interdit de présence pendant quelques temps (12/01/2017, Marseille, carnet n°2). Par ce terme technique, elle désigne un événement qui m'a été rapporté par un·e autre professionnel·le : Hamza est venu s'y trancher les veines. La solution serait, selon elle, de lui proposer un logement dit « gratuit », où les aides sociales au logement financeraient le loyer.

À la réunion d'équipe à laquelle j'assiste dix jours plus tard, la situation est à nouveau évoquée (23/01/2017, Marseille, carnet n°2). La coordinatrice affirme qu'« au regard de l'accompagnement *Un chez-soi* [qui dure depuis plus de 4 ans], on ne peut plus rien faire pour lui », car il n'a pas de demande en termes de soin étant autonome à ce sujet. Elle précise qu'il est endetté à hauteur de 8000€, la dette du PACT [bailleur social qui prendra le nom de SOLIHA par la suite] ayant été effacée, et que « s'il reste pas avec nous, la dette peut disparaître parce qu'il n'y a pas eu de démarche judiciaire ». À propos de la violence et de l'agressivité de Hamza, elle rappelle au sujet des personnes intégrées au programme *Un chez-soi d'abord* que ce « sont des gens malades » ; j'entends un éducateur spécialisé assis à côté de moi marmonner que « ça n'excuse pas ».

J'observe cette situation problématique au début de mon enquête ethnographique à Marseille, et si je n'ai pas revu Hamza ensuite¹⁶³, celle-ci soulève des enjeux de définition relatifs aux personnes accompagnées par le programme. Ces définitions s'appuient sur des problèmes identifiés, – le logement, les soins et la maladie, la violence –, et montrent selon la perspective du processus actif de *care* que j'emprunte à Joan Tronto, quels « objets » sont définis comme nécessitant des actions pour répondre à ce besoin (Tronto 2008).

Nous prendrons comme point de départ le rappel effectué par la coordinatrice auprès de l'équipe dans l'extrait ethnographique précité – « ce sont des gens malades ». Celle-ci insiste sur la « dimension santé mentale » des pratiques professionnelles et nous conduira à proposer un portrait sociologique des personnes accompagnées (5.1). Nous qualifierons ensuite les critères de l'éthique du *care* du programme *Un chez-soi d'abord* (5.2) et les modalités organisationnelles visant à sa mise en œuvre par les professionnel·les (5.3).

¹⁶³ Bien qu'il m'est possible de retracer « des nouvelles » de lui dans les transmissions effectuées par échanges de mails internes à l'équipe.

5.1 Portrait sociologique : des personnes diagnostiquées avec un trouble psychiatrique sévère

Comme nous l'avons vu tout au long de cette thèse, le programme *Un chez-soi d'abord* est spécifique dans l'accompagnement à la sortie du sans-abrisme par sa prise en compte du domaine psychiatrique. Cette dimension portée par des professionnel·les est d'abord développée par des psychiatres qui veulent amorcer un changement dans la prise en charge (Sam Tsemberis et Vincent Girard – chapitre 1 et 3), puis repose sur les critères d'éligibilité (chapitre 4) et peut être revendiquée par les personnes elles-mêmes. Lors du premier regroupement national inter-sites auquel j'assiste en novembre 2016, Véronique se désigne « en tant qu'hébergée du *Un chez-soi* » pour présenter l'association d'usager·ères *Les cris des Saltimbanques* qui édite un journal dont l'objectif est de « travailler la déstigmatisation » (24/11/2016, Marseille, carnet n°2). Pour décrire les membres de cette association, – des bénéficiaires du dispositif et un professionnel médiateur de santé pair –, elle énonce leur point commun : « un esprit fou dans un corps fou ». Au-delà d'une gestion médicalisée de cette « folie », les professionnel·les adaptent leurs pratiques à des comportements qu'ils associent à des diagnostics. Une stagiaire éducatrice spécialisée m'explique par exemple sa stratégie pour communiquer avec une personne qu'elle désigne comme « paranoïaque » : elle lui pose des questions sans le regarder dans les yeux, en se positionnant sur le côté et en regardant le mur (10/01/2017, Marseille, carnet n°2).

Pour comprendre ce que cette dimension du trouble psychiatrique sévère signifie au sein du dispositif marseillais, nous apporterons d'abord des éléments de contextualisation sur la considération de la santé mentale des personnes sans abri comme un problème nécessitant une réponse adaptée. Puis, nous investiguerons la définition de ce trouble par rapport à la reconnaissance d'un handicap et au champ du rétablissement qui, nous le verrons, entrent en tension dans les pratiques professionnelles. Enfin, nous aborderons la situation de pauvreté du public accompagné et comment les professionnel·les y répondent.

5.1.1 La prise en charge psychiatrique des personnes sans abri

Le développement du *Housing First* s'inscrit comme une réponse aux problèmes de santé mentale des personnes sans abri. Des dispositifs d'intervention psychiatrique qui leur sont dédiés existent depuis plusieurs décennies aux États-Unis, au Canada et en France et reposent notamment sur des démarches « d'aller vers ». Dès 1992, un

rapport fédéral aux États-Unis, *Outcasts on Main Street*, suggère une adaptation de l'organisation des soins en santé mentale pour les personnes sans abri, et nous l'avons vu, Sam Tsemberis faisait partie d'une de ces équipes rattachées à un hôpital psychiatrique (Chapitre 1). En France, des psychiatres ont par ailleurs publié plusieurs ouvrages pour relater leurs expériences professionnelles auprès des plus précaires¹⁶⁴ et la circulaire du 23 novembre 2005 a permis le développement d'équipes mobiles précarité psychiatrique (EMPP)¹⁶⁵. Les dispositifs « d'aller vers » visent à « améliorer l'accessibilité des services », « réduire le non-recours aux politiques sociosanitaires » et donc contribuer à « favoriser l'inclusion sociale » de cette population, les professionnel·les « allant activement à la rencontre de [ces] personnes restées à l'écart, en se déplaçant physiquement vers leurs lieux de vie pour établir un lien avec ces personnes » (Baillergeau & Grymonprez, 2020, p. 119).

Dans une revue de littérature sur des programmes Nord-américains d' « aller vers » en direction de personnes sans abri¹⁶⁶, les auteurices constatent que la plupart ciblent des publics concernés par des problématiques de santé mentale et/ou d'addictions (Olivet et al., 2010). Très régulièrement mobilisée dans le champ de l'action médico-sociale, la notion « d'aller vers » renvoie à des conceptions multiformes : elle désigne aussi bien des équipes mobiles avec des professionnel·les que des bénévoles. Celles-ci peuvent se rendre dans des centres, habitations ou dans la rue, ou bien coordonner la prise en charge avec d'autres services. Ces variations nous conduisent à établir un constat : la prise en charge psychiatrique des personnes sans abri a été organisée et adaptée à leurs situations, notamment par l'action publique. En France, elle est liée à l'organisation plus générale de l'assistance aux personnes sans abri, qui est celle de l'urgence sociale.

Précédemment à cette recherche doctorale, j'avais enquêté dans le cadre de mon mémoire de master en anthropologie auprès d'une EMPP à Bordeaux. Je m'interrogeais au cours de mes réflexions sur cet « aller vers », qui se limitait dans mes

¹⁶⁴ Dont notamment : Quesemand Zucca Sylvie, *Je vous salue ma rue : Clinique de la désocialisation*. Stock, 2007 ; Jean-Pierre Martin, *La rue des précaires, Soins psychiques et précarités*, Éditions Erès, Toulouse, 2011 ; Mercuel, Alain. *Souffrance psychique des sans-abri. Vivre ou survivre*. Odile Jacob, 2012 ; *Santé mentale et précarité. Aller vers et rétablir*, coordonné par Arveiller Jean-Paul, coordonné par Mercuel Alain. Lavoisier, 2012.

¹⁶⁵ Circulaire interministérielle n° DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/n° 521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipe mobile précarité (en ligne).

¹⁶⁶ Réalisée en anglais, les mots-clefs de recherche sont « homeless » ou « homelessness » et « outreach » ou « engagement » pour des études publiées dans les quinze dernières années (Olivet et al., 2010).

observations aux permanences que les professionnel·les effectuaient dans des structures d'accueil d'urgence. Je remarquais que l'organisation quotidienne de l'activité se situait dans les locaux de l'équipe, où les membres recevaient les patient·es sur rendez-vous, avec des délais importants pour rencontrer le psychiatre et je posais la question suivante : « cette EMPP était-elle le centre médico-psychologique du pauvre ? ». Pour Ana Marques, ayant réalisé son terrain de thèse de sociologie au sein d'une EMPP parisienne, « la qualification psychiatrique du phénomène n'est pas la définition du problème public, mais la définition de sa solution » (Marques, 2010, p.105). En cela, le problème social et collectif — des personnes vivant dans les circuits de rue notamment en raison du manque d'emploi adapté, de logements, etc. et en souffrant psychologiquement — est redéfini par des dimensions sanitaires et individuelles et par conséquent, devient un problème technique. Les psychiatres sont alors à considérer comme les technicien·nes de ce problème public « au croisement entre la réalité de la présence de personnes dans la rue, la sensibilité de la société à cette réalité et la tentative frustrée de définir et régler le problème public par une qualification et une action technique (psychiatrique en l'occurrence) » (Marques, 2010, p. 105). Vianney Schlegel souligne, quant à lui, un autre enjeu de la pathologisation comme explication des phénomènes sociaux, celui de « dépolitiser les mécanismes et processus à l'origine des situations de rue » (Schlegel, 2019, p.206-7). Il rappelle que c'est un argument classique des analyses de processus de médicalisation¹⁶⁷, repris par des anthropologues de la santé dont les travaux portent sur les personnes sans domicile aux États-Unis¹⁶⁸. Ainsi se focaliser sur les dimensions de troubles psychiques et psychiatriques des personnes sans abri peut conduire à considérer ce problème public d'une manière individualisante, laissant de côté des enjeux politiques pour une société véritablement égalitaire en droits et services, et venant justifier les mises en œuvre d'intervention de type « aller vers ».

De l'autre côté du spectre des possibilités de prises en charge psychiatrique du sans-abrisme, nous pourrions penser aux dispositifs d'appartements accompagnés en santé

¹⁶⁷ Il cite Szasz, Thomas Stephen. 1961. *The Myth of mental illness: foundations of a theory of personal conduct*. New York: Dell publishing co ; Conrad, Peter, et Joseph W. Schneider. 1992. *Deviance and medicalization: from badness to sickness*. Philadelphia: Temple University Press.

¹⁶⁸ Il cite Lyon-Callo, Vincent. 2000. « Medicalizing Homelessness: The Production of Self-Blame and Self-Governing within Homeless Shelters ». *Medical Anthropology Quarterly* 14 (3) : 328-45 ; Lyon-Callo, Vincent, et Susan Brin Hyatt. 2003. « The Neoliberal State And The Depoliticization Of Poverty: Activist Anthropology And "Ethnography From Below" ». *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development* 32 (2) : 175-204 ; Bourgois, Philippe, et Jeff Schonberg. 2009. *Righteous dopefiend*. Berkeley : University of California Press.

mentale, dont le *Housing First* se rapproche à bien des égards. Dans leur rapport *Loger et soigner, les appartements en santé mentale* les auteures Nicolas Henckes, Marcos Azevedo et Anne Quintin nous rappellent que les modèles de *supported* ou *supportive housing* prennent leurs origines dans les débats nord-américains sur la désinstitutionalisation avec l'idée de « mettre au centre des accompagnements le droit au logement des personnes souffrant de troubles psychiatriques graves au même titre que toute autre personne » (Henckes, Azevedo, et Quintin, 2018, p. 64).

Iels citent d'ailleurs le programme *Un chez-soi d'abord* comme un exemple significatif des dynamiques de créations de dispositifs locaux innovants et de tentatives de rationalisation du champ médico-social dans lequel s'inscrivent les appartements accompagnés, dont l'objectif est de :

résoudre une problématique double : répondre aux difficultés qu'ont les personnes à trouver un logement indépendant et leur apporter un service autant que les aider à acquérir les capacités qui leur permettront de se maintenir dans un logement. Dans ces deux dimensions, les enjeux sociaux et sanitaires sont non seulement indissociables, mais également non distinguables. Profondément, en effet, les personnes présentent des problèmes qu'il est difficile de compartimenter en médicaux ou sociaux. Le régime d'innovation et d'expérimentation dans lequel travaillent les appartements associatifs et plus généralement les appartements accompagnés depuis leur création dans les années 1970 est une des façons d'entretenir une zone grise entre psychiatrie, médico-social et social pour pleinement répondre à ces difficultés que vivent les personnes.

Henckes et al., 2018, p.19-20

On retrouve, dans le *Housing First* français, ce mouvement de va-et-vient entre le sanitaire, le médico-social et le social, qui est à la fois une critique et une réponse aux cloisonnements des dispositifs issus de ces trois mondes. Cependant, les services de logement accompagné en santé mentale ont plutôt pour vocation un accompagnement de personnes avec des diagnostics de troubles psychiatriques ou des handicaps psychiques reconnus, plutôt qu'une ambition de réduire le sans-abrisme comme cela peut être le cas pour les promoteures du *Housing First*. C'est ce point qui vient distinguer dans l'histoire des dispositifs le *Housing First* des autres dispositifs d'assistance psychiatrique aux personnes sans abri.

5.1.2 Handicap psychique et maladie mentale : trouble dans la définition du champ de réponse¹⁶⁹

En 2017, Édouard Gardella adresse aux membres du réseau de recherche Aux frontières du sans-abrisme un courriel d'invitation à communiquer à un colloque sur le handicap au Canada, à Winnipeg, l'été suivant. La demande concerne plus précisément « le handicap psychique et le sans-abrisme » et il a pensé au programme *Un chez-soi d'abord*. Devant l'opportunité de présenter ma recherche au Canada, je réponds positivement, pourtant au moment de préparer ma communication, je rencontre une énigme empirique. Les troubles psychiatriques de certain-es locataires sont visibles, comme en témoigne l'appel téléphonique inquiété d'une voisine de l'un d'entre d'eux rapporté par le psychiatre-coordonateur, « je crois qu'il a des hallucinations ce monsieur » (11/01/2017, Marseille, carnet n°2). La Rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Catalia Devandas-Aguilar, vient par ailleurs visiter le dispositif marseillais en octobre 2017 et « salue les initiatives portées à sa connaissance notamment le programme "Un Chez-soi d'abord", qui fournit des solutions de logement et d'accompagnement individualisées aux personnes avec handicap psychosocial »¹⁷⁰. Cependant, la notion de handicap psychique est invisible dans les discours des professionnel·les et des locataires sur mon terrain d'enquête à Marseille, alors même que la majorité des personnes accompagnées bénéficient de l'Allocation adulte handicapée (AAH) et que près d'un quart d'entre elles sont sous mesure de protection juridique. Pour comprendre cette énigme, je fais l'hypothèse que la notion de handicap psychique est invisibilisée au sein des pratiques professionnelles de l'équipe *Un chez-soi d'abord* par deux facteurs cumulatifs : « l'orientation rétablissement » de celles-ci et les situations de précarité du public.

Le rétablissement en santé mentale

L'implantation du *Housing First* en tant que modèle d'intervention s'accompagne à l'international de la diffusion de pratiques dites orientées rétablissement. En France, la promotion du programme *Un chez-soi d'abord* s'effectue

¹⁶⁹ Cette sous-partie reprend une communication et un chapitre d'ouvrage intitulé « Les pratiques professionnelles au sein du dispositif Un chez-soi d'abord : entre handicap psychique et rétablissement », publié dans *Regards croisés sur le handicap en contexte francophone* en 2021 (Vives, 2021).

¹⁷⁰ Observations préliminaires de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Mme Catalina Devandas-Aguilar au cours de sa visite, du 3 au 13 octobre 2017. En ligne.

en particulier par la mise en avant de la catégorie d'action de « rétablissement » (*recovery*). Pourtant, s'il semble se poser comme une évidence pour les promoteurices français-es dans l'enquête, ce lien entre prise en charge du sans-abrisme et rétablissement m'a donné du fil à retordre pour comprendre comment saisir cet objet au caractère multiforme (Jacobson, 2004; Linder, 2018; McWade, 2016).

Sur mes terrains d'enquête, le rétablissement est tantôt présenté comme une philosophie, comme des pratiques ou bien se traduit sous la forme de documents, tel que le WRAP (Plan de rétablissement) dont des équipes du programme *Un chez-soi d'abord* se saisissent et d'autres non. Dans les premières publications consacrées au programme *Housing First*, Tsemberis et ses co-auteurices mentionnent le rétablissement comme relatif à des étapes d'un processus de guérison des personnes, – ce n'est que plus tard qu'il viendra désigner un mouvement en santé mentale –, et mobilisent d'autres notions issues du champ de la psychiatrie, dont la réhabilitation psychiatrique et le traitement dynamique communautaire (*Assertive community treatment – ACT*). C'est avec ce dernier modèle d'intervention, *ACT*, que nous repérons le lien entre sans-abrisme et rétablissement. Dans le premier article qu'ils publient en 1999, iels précisent des adaptations :

Les équipes ACT sont développées d'après le modèle original de Stein et Test (1980) d'équipes de traitement communautaire et répondent à la majorité des critères de fidélité à ces programmes (Teague, Bond et Drake, 1998), avec quelques modifications qui répondent aux besoins spéciaux de la population cible du dispositif. Cela inclut un nombre important de travailleur·ses pair·es et un·e infirmier·ère pour prendre en charge les nombreux problèmes médicaux de cette population.*

Tsemberis et Asmussen, 1999, p.114

Dans son *Ethnographie de la psychiatrie en milieu ouvert et de la réinsertion* publiée en 1981, l'anthropologue Sue Estroff explique que les programmes de traitement dynamique communautaire ont été conçus comme une alternative à l'hospitalisation psychiatrique, par une unité clinique et de recherche de l'hôpital psychiatrique de Mendota (Wisconsin, États-Unis), pour des « personnes qui ont été impliquées de façon chronique dans le système traditionnel de santé mentale et dont le traitement a échoué » (Estroff, 1998, p.89). Dans ce cadre, le personnel intervient au nom de la personne concernée à son travail, chez elle, dans la rue ou auprès d'autres instances

sociales à titre d'avocat et de coordinateur de services, et la soutient au quotidien (Estroff, 1998, p.90).

À partir des années 1990, le modèle de traitement dynamique communautaire a été de plus en plus développé pour stabiliser et améliorer la qualité de vie des personnes sans abri avec des problématiques psychiatriques, vivant dans des centres d'hébergement, à la rue ou en squat (Rosenheck, 2004). Ces modalités d'intervention, comme l'absence de contrainte dans la durée d'accompagnement et la présence d'une équipe interdisciplinaire couvrant un vaste champ de tâches quotidiennes, sont intégrées au modèle du Housing First. En outre, elles sont abondamment évaluées dans le champ de la santé mentale : des études démontrent que les patient-es sont hospitalisé-es moins longtemps que ceux ne bénéficiant pas de cette intervention et qu'ils sont plus satisfait-es du soin qui leur est apporté. Les réductions de symptômes et l'amélioration de la vie sociale ont pu être documentées. Certaines études indiquent par ailleurs que le coût financier élevé des services de traitement dynamique communautaire s'équilibre avec une réduction du recours aux hôpitaux. Ainsi la mise en œuvre d'une intervention de ce type s'associe d'outils évaluatifs qui permettent d'apporter des preuves d'efficacité et des arguments budgétaires, démarche qui comme nous l'avons vu est intrinsèque à la promotion et la diffusion du Housing First (Chapitre 1, 2 et 3).

C'est l'ouvrage phare de Tsemberis, co-écrit en 2016 avec Padgett et Henwood, qui nous donne des indices pour mieux comprendre ce qui lie historiquement le modèle d'intervention *Housing First* et le rétablissement. Une page est ainsi consacrée à *l'élan du mouvement du rétablissement* :

Un autre changement de paradigme coïncidant a donné au Housing First une légitimité supplémentaire et un mouvement vers l'avant – le mouvement de rétablissement en santé mentale. Ayant des racines communes dans l'empowerment des usager·ères et la réhabilitation psychiatrique (Anthony, 1993 ; Commission New Freedom, 2003), le HF et le mouvement de rétablissement sont apparus sur la scène à peu près en même temps, touchant des circonscriptions qui se chevauchent mais qui sont distinctes. Leur adéquation, tant sur le plan philosophique que pratique, a rendu le HF et le rétablissement complémentaires et synergiques dans leurs effets. Dans un sens, le HF était l'incarnation programmatique du rétablissement appliqué aux besoins des usager·ères sans abri. En même temps, un changement complet et sans précédent dans le traitement de la santé mentale a eu lieu, remettant en question de nombreuses croyances fondamentales sur les maladies mentales graves telles que la schizophrénie.*

Padgett et al., 2016, p.103

Iels poursuivent :

Tout comme le HF apporte un changement profond dans la compréhension de la relation entre le logement et le traitement, le rétablissement dans et au-delà de la maladie mentale exige que les praticien·nes mettent de côté les hypothèses et la formation traditionnelles. Bien que le HF soit utilisé avec des sans-abri non malades mentaux et que le rétablissement s'applique à toutes les personnes atteintes d'une maladie mentale grave, leurs valeurs se chevauchent considérablement. Ces valeurs convergentes – la personne au centre, pensée optimiste (espoir), autodétermination, prise de risque, et donner des opportunités – et la coïncidence avec le mouvement de rétablissement ont donné une légitimité au HF du point de vue de l'usager·ère.*

Padgett et al., 2016, p.104

Le *Housing First* et le rétablissement s'inscrivent au même moment dans des politiques publiques à l'échelle nationale aux États-Unis et au Canada, dans le champ du sans-abrisme et dans celui de la santé mentale, dans un contexte de globalisation des concepts et des pratiques et plutôt que de se faire concurrence, elles renforcent leurs légitimités (Laval, 2018).

La définition du rétablissement telle qu'elle est promue et diffusée par la suite, est celle donnée par William Anthony, directeur jusqu'en 2011 du Centre de réhabilitation psychiatrique à l'Université de Boston. Reprise par l'anthropologue médicale Nora Jacobson, celle-ci indique que c'est : « un processus profondément personnel et unique de changement de ses propres attitudes, valeurs, sentiments, objectifs, habiletés, et rôles », « une façon de vivre une vie satisfaisante, pleine d'espoir et d'y contribuer même avec les limites causées par la maladie », et qui peut être entendue comme « le développement d'un nouveau sens et d'une nouvelle raison d'être à sa vie à mesure qu'un individu dépasse les effets catastrophiques de la maladie mentale » (Jacobson, 2007, p.248). Cette anthropologue a conduit une recherche sur l'implantation du rétablissement dans la politique de santé mentale au Wisconsin à la fin des années 1990, et développe par la suite plusieurs significations du rétablissement : comme preuve, comme expérience, comme idéologie, comme mesures politiques (*policy*) et comme opinions politiques (*politics*) (Jacobson, 2004)¹⁷¹. Selon elle, l'histoire du rétablissement

¹⁷¹Audrey Linder, dans son enquête sociologique sur les savoirs, les pratiques et les expériences du rétablissement en Suisse romande, distingue d'après les textes de Jacobson « trois appropriations

est une réponse « à la fois aux violations systémiques des droits et de la dignité de la personne (suite à 30 ans de conscientisation par le mouvement des usagers et des survivants) et au climat de restriction de coûts en Amérique du Nord ces vingt dernières années » (Jacobson, 2007, p.246). Ici l'articulation entre la défense des droits des personnes et la situation budgétaire des politiques publiques nous rappelle les arguments constitutifs du *Housing First*. « Les définitions du rétablissement sont implicitement des solutions aux problèmes, et les diverses significations reflètent différentes idées quant au niveau où se pose le problème (l'individu, organisation ou le système ou encore la société), la nature et l'ampleur du changement nécessaire pour y remédier (réforme ou transformation), et la stratégie appropriée pour effectuer les changements (changer les attitudes ou changer les pratiques) », écrit Jacobson (2007, p. 256).

En 2015 en France, ce concept est jugé encore très minoritaire par la coordinatrice nationale du programme *Un chez-soi d'abord*, car « contrairement à sa création aux États-Unis, il ne se diffuse pas de prime abord en France à partir d'un mouvement d'usagers de la psychiatrie et, d'autre part, il émerge sur la scène politique dans le cadre d'un programme centré sur la question des publics sans abri » (Estecahandy et al., 2015, p.79). C'est à travers divers programmes et recherches que la diffusion de ce nouveau paradigme s'effectue dans le contexte français, tels que celui du *Un chez-soi d'abord*, mais aussi le programme européen orienté vers le retour à l'emploi EMILIA, le programme de formation de médiatrices de santé pair-es conduit par le CCOMS et la création de Club House.

Les pratiques « orientées rétablissement » se fondent donc, en partie, sur une critique de la conception institutionnelle de la maladie mentale qui réduit la personne à des symptômes et un diagnostic, critique donc d'une connotation péjorative de la maladie. Globalement, le concept se rallie à la reconnaissance de l'expérience subjective de la personne, et le lexique repose sur les capacités, les forces et les compétences. Au sein du programme *Un chez-soi d'abord*, il s'agit pour les professionnel·les de reconnaître les compétences des personnes et de les accompagner à partir de leur choix, en respectant leur rythme dans les prises de décision et surtout en mobilisant la notion d'espoir pour un futur préférable (Estecahandy et al., 2015). Les pratiques d'accompagnement

différentes du « rétablissement » - comme un modèle, comme une évolution subjective de la personne souffrant de troubles psychiques ou comme un concept organisateur des soins - qui continueront de co-habiter dans la psychiatrie romande » (Linder, 2018, p.22).

privilégient et reconnaissent le point de vue de la personne accompagnée comme légitime et visent à s'adapter à ses besoins. Par ailleurs, la présence de médiatrices de santé pair-es dans les équipes *Un chez-soi d'abord* est paradigmatique de cette dimension du rétablissement; elles déclarent « ne pas pouvoir "faire du rétablissement" » sans ces professionnel·les, dont le savoir expérientiel repose sur leurs expériences d'usager·ères des services de la psychiatrie (24/11/2016, Marseille, carnet n°2).

La notion de handicap psychique est relativement récente en France du point de vue législatif¹⁷². Depuis 2005, cette définition s'inscrit en contrepoint de la séparation traditionnelle dans la prise en charge des maladies psychiques, où l'on était soit considéré·e comme « malade » et pris·e en charge par la psychiatrie, soit comme « handicapé·e » et lié·e au secteur médico-social. L'expression « handicap psychique » n'est ni définie ni mobilisée en tant que telle dans la loi mais la reconnaissance d'une telle situation de handicap se fonde sur l'altération de fonctions psychiques (Milano, 2009). Depuis le processus de déshospitalisation amorcé dans les années 1950, les statuts des personnes ayant des troubles psychiques ont subi d'importants remaniements (Vidal-Naquet et Eyraud, 2010). La psychiatrie a été convoquée pour distinguer les troubles psychiques des autres formes de souffrance, révélées par la thématique de la souffrance psychique de plus en plus prégnante dans la société. Par cette distinction se joue également l'accès aux droits du handicap dont le fil directeur de l'intervention publique s'articule à une protection par des statuts (Vidal-Naquet et Eyraud, 2010). En considérant des fonctions psychiques comme altérées, le statut de malade tend à être dépassé pour reconnaître à la personne le statut de personne handicapée et, par conséquent, un droit à compensations des conséquences de son handicap (Vidal-Naquet, 2009).

C'est dans ses différences d'approches et de conceptions des personnes que se situent les termes de résolution de l'énigme sur la prise en compte indistincte des personnes accompagnées par le programme *Un chez-soi d'abord* comme des personnes en situation de handicap psychique. Cette dernière conception est liée à une approche statutaire de la personne, fondée sur la reconnaissance d'un ou plusieurs déficits auxquels des

¹⁷² Voir l'Article 2 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

compensations peuvent répondre (Vidal-Naquet, 2009). Or l'approche par des pratiques orientées rétablissement s'inscrit en contrepoint de cette dimension que nous pourrions qualifier de déficitaire, pour privilégier une conception plus optimiste. Pour autant, si les pratiques orientées rétablissement tendent à invisibiliser les qualifications liées au champ du handicap psychique, les professionnel·les mobilisent cette approche statutaire pour que les personnes qu'ils accompagnent perçoivent des ressources financières liées à ce statut. Les équipes *Un chez-soi d'abord* rencontrent alors une ambivalence dans leurs pratiques, entre démarche de reconnaissance du statut d'handicapé·e et perspective du rétablissement.

Les enjeux financiers de la reconnaissance médico-administrative : l'allocation adulte handicapé

Les pratiques professionnelles de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, bien qu'elles reposent sur une vision optimiste fondée sur l'espoir, s'articulent aussi au principe de réalité, que rappelle d'ailleurs l'un des professionnel au sujet de la situation d'endettement et de l'agressivité de Hamza, présentée en début de chapitre. Le médiateur de santé pair prend la parole, commençant par dire « ce qui m'interroge » : il distingue le processus de rétablissement [et les pratiques associées] qui amène l'équipe, selon lui, à avoir un seuil de tolérance plus élevé comparé à d'autres service, et la réalité qui les rattrape, désignant aussi bien les personnes accompagnées que les professionnel·les et faisant-là référence aux situations d'endettements (23/01/2017, Marseille, carnet n°2).

Pour répondre à la précarité économique des personnes qu'ils accompagnent, le travail des professionnel·les implique des activités classiques de l'accompagnement social tels que l'accès aux droits sociaux et une gestion administrative. Dans le cas de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, la mobilisation de ressources financières générées par la reconnaissance du statut d'handicapé prend une part importante dans l'activité d'accompagnement. Cette reconnaissance se traduit par l'accès à l'allocation adulte handicapé (AAH), à travers sa demande et son maintien. L'AAH est une prestation financière qui vient compenser l'absence totale ou partielle d'activité professionnelle, en raison du handicap. C'est une des aides sociales au montant le plus important, pouvant atteindre un maximum de 819 € mensuels au moment de l'enquête ethnographique¹⁷³.

¹⁷³ En août 2018. Ce montant a depuis été revalorisé.

Les observations montrent les enjeux de son obtention pour les professionnel·les dans leur pratique d'accompagnement :

Audrey est entrée dans le programme en avril 2017. Sur son dossier d'inclusion, elle a rayé la mention « avoir un document médical notifiant l'existence d'une pathologie mentale sévère » pour écrire « problèmes moraux » à la place. Les professionnel·les qui l'orientent dans le programme expliquent qu'elle nie complètement l'existence d'une maladie mentale. Lors des débuts de son intégration dans le dispositif, elle refuse d'ailleurs de parler au psychiatre de l'équipe.

Audrey est dans une très grande précarité financière, elle a moins de 25 ans, est sans emploi et n'a pas d'enfant. Ainsi, au regard de sa situation, elle ne peut bénéficier d'aucune aide financière sur le long terme autre que l'AAH. Durant plusieurs mois, les professionnel·les lui parlent de l'AAH qu'iels lui présentent comme une opportunité financière pour être plus stable. Le médiateur santé pair lui en parle à de nombreuses reprises, en s'efforçant de dé-stigmatiser la situation ; lui aussi touche l'AAH. Dans ce contexte, les professionnel·les travaillent à la reconnaissance d'une situation qui lui permettrait d'accéder à cette ressource financière tout en soulignant les capacités d'Audrey : il lui est difficile de travailler en ce moment, elle a besoin de se reposer, « cela peut arriver à tout le monde ».

Audrey a son appartement mais comme elle est sans ressource financière, elle s'endette au fil des mois. Alors, lorsqu'en mars 2018, elle s'est rendue toute seule aux urgences psychiatriques pour un mal de ventre, il y a eu une sorte d'excitation chez les professionnel·les qui ont vu là une ouverture pour l'inciter à recourir à l'AAH.

Cet exemple révèle l'importance de l'accès à cette aide sociale, certes lié à un statut d'handicapé·e mais considéré comme un outil pour les professionnel·les dans l'accompagnement au maintien dans le logement, car elle permet de répondre, en partie, aux problématiques financières des locataires. D'ailleurs, les ratés de renouvellement sont aussi des fautes professionnelles qui mettent l'équipe dans l'embarras en même temps que le·la bénéficiaire qui peut alors faire face à des dettes. Ainsi, la reconnaissance médico-administrative du statut d'handicapé intégrée aux pratiques orientées rétablissement vise à améliorer la vie des locataires, dans la mesure où iels seraient en capacité de payer leur loyer (Vives, 2021).

Les limites d'une conception positive : le prétexte de la maladie mentale

Cette dimension optimiste liées aux pratiques professionnelles rencontre néanmoins des limites dans certaines situations. La conception positive des locataires se trouve parfois dépassée comme lorsque la coordinatrice de l'équipe rappelle, dans la situation de Hamza, qu'il s'agit avant tout de « malades mentaux ». Cette identité de malade mental-e peut également être mobilisée par des locataires et ainsi influencer sur les pratiques professionnelles, comme le montre cet extrait d'observation :

Véronique, une locataire présente depuis plusieurs années dans le programme arrive dans les bureaux ; elle parle à Rémi, le médiateur santé pair d'un épisode où elle est tombée inconsciente devant l'hôpital car elle a fait de l'hypertension. Elle demande à Daphné, interne en psychiatrie, assise en face d'elle : « Tu es la doctoresse ? Tu peux me faire une ordonnance ? ». À sa demande d'explications, elle raconte qu'elle est partie de l'hôpital car « ils [l]'ont pas soigné alors [elle est] partie ». Daphné réplique qu'en effet, « si tu es sortie comme ça, c'est normal que tu n'aies pas d'ordonnance ». Véronique commence à insister pour avoir du Seresta, un anxiolytique, et un hypotenseur afin de faire baisser sa tension. Elle répète plusieurs fois que « c'est ce qui a tué [s]on père et [s]a tante », que « c'est une maladie assassine ». Daphné refuse un peu plus fermement de faire la prescription et lui conseille d'aller voir son médecin traitant. Elle lui demande son nom [celui du médecin traitant]. Comme je suis devant l'ordinateur, je cherche le numéro de téléphone ainsi que les horaires de consultations et transmet cette information à Véronique. Celle-ci poursuit dans sa demande de médicaments et face à l'énième refus de Daphné, Véronique réplique sur un ton vindicatif qu' « ici c'est pour des malades psychiatriques, tu n'appartiens pas à ici », sous-entendant qu'elle ne remplit pas son rôle de doctoresse en ne prescrivant pas de médicament. Après quelques minutes de discussions, Daphné conclut qu'elle n'a pas d'hypotenseur mais qu'elle va voir si elle a du Seresta ; elle revient quelques instants plus tard en disant « je n'ai pas de Seresta mais j'ai un Valium, ça fera pareil » et donne le cachet à Véronique.

Local de l'équipe Un chez-soi d'abord, 12 mars 2018, Marseille, carnet n°7.

Dans cet extrait d'observation, Véronique mobilise la catégorie de « malade psychiatrique » pour rappeler à l'ordre Daphné, interne en psychiatrie, dans ses pratiques professionnelles. Plusieurs choix pour l'accès au soin étaient et sont à disposition de Véronique : elle aurait pu rester à l'hôpital, elle pourrait se rendre chez son médecin traitant mais c'est au sein de l'équipe Un chez-soi d'abord qu'elle vient chercher le soin. Officiellement, une des missions de l'équipe est de permettre l'accès

au droit commun ; pour cette raison, elle ne prend pas en charge directement le suivi médical et les prescriptions. Pourtant, en rappelant sa « maladie psychiatrique », en insistant fortement et en faisant appel à une forme d'obligation morale, Véronique parvient à ce que Daphné décale son cadre d'action du cadre d'exercice initial pour avoir un médicament (Vives, 2021).

5.1.3 *Vivre avec peu de ressources financières*

Pour compléter ce portrait sociologique, reprenons les propos des coordinateurices au sujet de Hamza: « aux dernières nouvelles, l'accompagnement dans le logement est terminé. Cela va être une période de galère pour Hamza, l'équipe peut l'aider à sa demande, dans les démarches d'hébergement et dans la demande d'un logement social », « on ne lui paye plus d'hôtel ou d'appart », « au regard de l'accompagnement *Un chez-soi* [qui dure depuis plus de 4 ans], on ne peut plus rien faire pour lui », « s'il reste pas avec nous, la dette peut disparaître parce qu'il n'y a pas eu de démarche judiciaire ». La situation de Hamza est problématique pour les professionnel·les à double-titre. D'une part, il est fortement endetté, ce qui l'empêche de bénéficier à nouveau d'un logement dans le cadre du dispositif. Les relations conflictuelles qu'il entretient avec l'équipe montrent la valeur précieuse de 100 € et d'un endroit où dormir. D'autre part, elle se pose en contradiction de la logique *Housing First* : accompagner les personnes vers un mieux-être social et médical en s'appuyant sur un logement. Or les démarches sociales, – carte de séjour, dossier DALO et auprès du SIAO –, et médicales, – Hamza est considéré comme autonome en matière de soins –, ne nécessitent plus l'intervention des professionnel·les.

Cette situation nous rappelle que si les personnes recourent au circuit assistanciel et au système d'habitat précaire, c'est notamment parce qu'elles sont en situation de pauvreté. La dimension de pauvreté économique émerge en tant que problème sur le terrain d'enquête et l'endettement de Hamza n'est pas un cas isolé. Le travail des professionnel·les vise à permettre aux personnes d'accéder à des ressources financières minimum, comme nous l'avons vu avec l'Allocation adulte handicapé. Et cette possibilité d'obtention de ressources légales¹⁷⁴ est un critère d'admissibilité au

¹⁷⁴ Je précise « légale », bien que cela ne soit pas précisé dans les textes ou les discours, il s'agit plutôt d'un implicite, en opposition à l'économie informelle.

programme (chapitre 4). Régulièrement, les activités d'accompagnement, en plus de l'accès au logement, commencent par la réalisation de démarches administratives, – refaire ses papiers d'identités, sa carte vitale –, et sociales – demander les minimas sociaux, la couverture médicale universelle, les aides sociales, au logement et familiales.

En somme, les personnes ont rarement de l'argent économisé et toutes ces démarches d'une complexité sans nom, dont le renouvellement a généralement lieu une fois par an et nécessite à nouveau des documents, maintiennent les personnes en situation de précarité.

La situation de Robbie montre la complexité administrative des revenus et dépenses financières :

Nous allons avec l'assistante sociale, Olivia, chez Robbie, il a des problèmes avec la sécurité sociale. Il nous accueille dans son appartement qui sent l'encens, Robbie parle lentement, il prend du temps pour formuler ses phrases en français appuyée d'un accent irlandais. Il sort un grand classeur dans lequel il organise tous ses documents et nous montre le tableau, accroché au mur, où il note, à la craie, tous ses revenus sociaux du mois : pension d'invalidité, aides de la CAF, AAH, pôle emploi.

Il nous explique qu'il n'a pas perçu le versement prévu par la Sécurité sociale concernant la pension d'invalidité, qu'il est allé les voir mais que personne n'a pu lui expliquer. Olivia B. appelle la sécurité sociale, en se présentant en tant qu'assistante sociale d'une association accompagnant « Monsieur » ; la personne au téléphone demande à Robbie d'attester de son identité. Sur un ton irrité, elle indique sans pédagogie qu'un acompte a été versé le mois précédent, c'est pourquoi il est moins important ce mois-ci. Elle ajoute que son dossier concernant l'aide supplémentaire d'invalidité est en cours de traitement. Olivia B. poursuit l'échange, le ponctuait de grimaces silencieuses. Après avoir raccroché, elle partage son sentiment de manière sarcastique : « Bon elle était gentille cette dame hein ? Elle nous a bien renseigné ».

Nous nous lançons dans des calculs et nous finissons par comprendre qu'entre l'acompte et la cessation des versements de pôle emploi, il manque tout de même 28,71 euros. Olivia B. prend le temps d'expliquer à Robbie les calculs et les comptes, qu'elle note dans son agenda pour son prochain rendez-vous à la sécurité sociale. Elle se connecte ensuite sur son compte de la CAF pour voir où en est la demande

d'AAH, elle est indiquée « en cours » ; Olivia B. suppose qu'elle sera traitée après la réponse de l'aide supplémentaire d'invalidité.

Après tous ces calculs, Olivia B. constate que Robbie a 280 euros pour vivre ce mois-ci. Robbie liste ses dépenses prévues : 33 euros de loyer, la facture d'électricité et sa mutuelle. Olivia B. l'informe au sujet de cette dernière : « tu dois avoir droit soit à la CMU-C, soit à l'ACS, faut que tu en fasses la demande ».

Elle lui propose qu'il passe aux bureaux de l'équipe pour chercher des tickets-services et s'acheter de quoi se nourrir. Il nous raconte être allé chercher un colis alimentaire dernièrement et qu'il s'était retrouvé avec un sandwich et deux tranches de jambon car « la dame gardait tout pour elle ». Olivia B. lui propose également que « l'asso » lui prête de l'argent, « parce qu'on sait que tu vas nous rembourser », mais il refuse. Plusieurs fois elle répète « parce qu'on peut pas vivre avec 280 balles par mois ».

Visite à domicile, mardi 10 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

Cette situation montre une réalité, les personnes ont des difficultés à accorder leurs revenus avec leurs dépenses même si elles semblent dérisoires (33 euros de loyer). En écho à la situation de pauvreté, ces nouvelles dépenses en lien avec le logement conduisent les personnes à faire des choix financiers au quotidien. Les professionnel·les du dispositif marseillais *Un chez-soi d'abord* peuvent pallier au manque de ressources financières, notamment en ce qui concerne l'alimentation en faisant quelques courses avec les personnes ou leur octroyant des ticket-services¹⁷⁵ :

Avec Olivia B., l'assistante sociale, nous nous dirigeons vers l'immeuble de Soso. À notre arrivée, il est dans la rue, son casque de scooter à la main, il nous informe qu'il est sur le départ car il a rendez-vous à son association de suivi addictologique. Il demande : « vous avez pas un ticket service ? J'ai rien mangé depuis hier ». Olivia B. est très embêtée, elle explique que les tickets services sont pour les personnes sans ressource. Elle lui propose de lui acheter un sandwich, il décline « j'ai rendez-vous, et puis c'est pour Minouche aussi, le chat ». Elle lui indique « on en discute en équipe au déjeuner et on t'appelle, d'accord? ».

Nous repartons toutes les deux, et sur le chemin, elle me glisse « on ne voit Soso que quand il a besoin d'argent ». Faire des petites courses avec Soso est accordé en

¹⁷⁵Dans un article écrit avec Marine Maurin sur l'aide alimentaire et le droit à l'alimentation, nous montrons que les tickets services en tant que titres de quasi-monnaie permettent plus de choix pour les personnes que les colis alimentaires tout en maintenant des valeurs morales : les tickets services ou chèques services peuvent être utilisés uniquement pour des produits alimentaires ou d'hygiène, les produits alcoolisés ou de loisirs en sont exclus (Maurin et Vives, 2023).

équipe, même s'il est souligné que la question de l'accompagnement doit être posée avec lui. Elle ne le sera jamais, Soso décède une semaine plus tard d'overdose dans son appartement.

Visite à domicile, mercredi 1 mars 2017, Marseille, carnet n°2.

Les membres de l'équipe *Un chez-soi d'abord* ont des tickets services et un fond de roulement à leur disposition en argent liquide pour les petites dépenses quotidiennes (cafés, petites courses, tickets de transports) ainsi qu'une carte bleue pour des dépenses plus importantes (meubles, prêts). Dans cette situation, Olivia B. énonce une règle à Soso, les tickets services sont pour des personnes sans ressource. Cela renvoie à un droit de regard sur qui est susceptible de bénéficier d'aides financières et selon quelles modalités. Les observations ethnographiques indiquent que ce droit de regard s'articule à des considérations sur la relation d'accompagnement et l'usage de l'argent, et font écho à la notion de « marquage de l'argent » développée par Viviana Zelizer (2005). Il est impensable pour l'équipe de donner ou prêter de l'argent liquide à Soso puisqu'il ne répond pas aux attendus de l'accompagnement au sein du programme, c'est-à-dire se voir ou avoir un contact une fois par semaine. De plus, il est d'usage de ne jamais donner d'argent liquide aux consommatrices de drogues, d'où la proposition en nature d'un sandwich ou de course. Avec d'autres personnes accompagnées au sein du dispositif, le rapport à l'octroi d'aides financières est différent, comme nous l'avons vu avec la proposition d'un prêt d'argent à Robbie, qui n'a que 280 euros pour subsister au mois de janvier 2017. L'équipe « a confiance en lui » : Robbie est régulier dans ses rencontres avec l'équipe, il procède à un suivi budgétaire en notant sur un tableau ses ressources et ses charges mensuelles.

Ces pratiques d'aides financières montrent les choix financiers que doivent effectuer les personnes lorsqu'elles sont en situation de pauvreté. Cela peut être se faire plaisir ou se nourrir, comme nous le montre Stéphanie qui sollicite l'équipe pour des tickets services ou une orientation à la Banque alimentaire car elle a acheté du matériel photographique et n'a plus d'argent (25/01/2017, Marseille, carnet n°2). « La pauvreté peut se décrire comme un "déli de soi permanent" difficile à imaginer pour plupart des gens », écrit Denis Colombi dans son ouvrage de synthèse sociologique des travaux en sciences sociales articulant pauvreté et argent (Colombi, 2020, p.86) . En s'appuyant sur l'enquête menée par Matthew Desmond aux États-Unis et publiée sous le titre *Avis d'expulsion*, Colombi rappelle que les personnes en situation d'extrême

pauvreté doivent en permanence se refuser « des choses »¹⁷⁶ et qu'elles devront très certainement toujours se les refuser. Ce qui peut alors être considéré comme un excès, comme dans la situation de Stéphanie qui n'a plus d'argent pour se nourrir après l'achat d'un appareil photographique, apparaît « comme le produit d'un calcul, un mode de gestion pour faire face à la pauvreté, un comportement parfaitement rationnel » (Colombi, 2020, p.88).

Cela peut aussi être devoir choisir quoi payer entre la nourriture, le chauffage ou le loyer. Les dettes pour factures impayées auprès du fournisseur d'électricité ne sont pas rares¹⁷⁷, mais les discussions de l'équipe autour de l'accès à un nouveau logement pour Hamza par le dispositif alors qu'il est endetté auprès du bailleur de 8 000 euros, nous fait prendre connaissance d'un autre type de dette, locative. Je dois avouer qu'au cours du terrain ethnographique, je n'ai jamais vraiment compris le fonctionnement budgétaire du dispositif vis-à-vis des loyers : entre le financement de l'intermédiation locative, les aides au logement, les ressources individuelles, les « dépannages » de l'équipe. J'ai toutefois pu observer, d'une part, que Hamza n'est pas le seul à être dans cette situation – les dettes locatives chiffrées rapidement à plusieurs milliers d'euros –, et d'autre part qu'elles sont réglées de manière discrétionnaire, à partir d'arrangements entre l'équipe, le bailleur et la personne, sans procédure judiciaire :

À la réunion d'équipe du matin, les professionnel·les se demandent quoi proposer à Stéphanie, qui a une dette locative de 10 000€ : revenir dans son appartement ? Déménager ? Une des éducatrices spécialisées propose « on peut faire comme si

¹⁷⁶Il liste ces choses que les pauvres doivent se refuser d'après un billet de blog de Lisa Wade intitulé *Pourquoi vous devriez vous taire lorsque des pauvres s'achètent une nouvelle paire de Nike** : « Une vie adulte (avoir leur propre appartement, avec des photos sur les murs et de la vaisselle coordonnée) ; une vie confortable (un nouveau matelas, un canapé agréable, de bonnes chaussures qui ne s'useront pas) ; une vie pratique (avoir sa propre voiture, manger à l'extérieur) ; une vie qu'ils puissent eux-mêmes diriger (un métier intéressant, des loisirs, des hobbies, de l'argent pour payer des baby-sitters) ; une vie avec des petits plaisirs (des cafés, des desserts, des fleurs pour la maison, des bains, du vin) ; une vie saine (des fruits et des légumes frais, une mutuelle, du temps pour faire du sport) ; Et tellement, tellement d'autres choses qui ne rentrent pas dans ces catégories (des gadgets technologiques, de la nourriture bio, des voyages, des vêtements et des accessoires coûteux). » (Colombi, 2020, p.86).

¹⁷⁷Pascale Pichon désigne comme un cercle vicieux de la pauvreté et de la précarité : « être logé sans disposer de suffisamment de ressources financières pour assurer les frais inhérents au logement pose un ensemble de problèmes concrets et de vicissitudes. Une fois le logement trouvé, il faut compter avec la précarité énergétique. Comment faire face aux factures récurrentes de gaz, d'électricité, d'eau avec un minimum social ou des ressources aléatoires ? Ces charges prennent de fait une place importante dans le budget des locataires, auxquelles s'ajoutent bien souvent des anciennes dettes de transport ou de pensions alimentaires par exemple, qui rattrapent alors leurs débiteurs et posent à nouveau la question du maintien dans le logement : cercle vicieux de la pauvreté et de la précarité. » (Pichon, 2019, p. 80-81).

elle existait pas cette dette », soutenue par son collègue qui ajoute « on est pas une agence immobilière, on fait de l'accompagnement. »

Réunion du matin, mercredi 26 avril 2017, Marseille, carnet n°2.

Ces arrangements discrétionnaires sont plus ou moins favorables aux personnes accompagnées et montrent que les équipes *Un chez-soi d'abord* ne sont pas des professionnel·les de l'immobilier, comme le rappelle le chargé de gestion locative « j'aime pas trop intégrer des gens dans des appartements chers, ça créé des dettes » (29/05/2017, Marseille, carnet n°2).

La pauvreté économique n'est pas directement prise en charge par les professionnel·les de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille. Lorsqu'elle est professionnellement prise en charge, c'est dans un cadre contraignant de protection (tutelle ou curatelle) ou volontaire avec la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) qui peut durer deux ans. Cette dernière est gérée par le Département et l'une des assistantes sociales, Madame Dupont, semble avoir du succès auprès des locataires car plusieurs d'entre eux ont un contact régulier avec elle, alors même qu'ils peuvent rompre le contrat d'accompagnement à tout moment. Et certain·es trouvent une issue positive à ces difficultés économiques, comme le relève l'éducateur spécialisé, Manuel, à propos d'Adil : « il a de quoi être fier car c'est la première fois depuis longtemps qu'il arrive à la fin du mois avec encore de l'argent sur son compte » (25/01/2017, Marseille, carnet n°2).

Cette sous-partie nous a permis de compléter le portrait sociologique des personnes accompagnées par le dispositif *Un chez-soi d'abord* à Marseille qui sont en situation de pauvreté ; observons à présent comment les professionnel·les composent leurs pratiques professionnelles pour les accompagner.

5.2 Les éthiques du *care* à l'œuvre dans le soutien aux personnes accompagnées

Lorsque le programme *Un chez-soi d'abord* est présenté par ses promoteurices, les arguments rhétoriques d'efficacité et d'efficience mis en avant (chapitre 2) sont par ailleurs nuancés : « ce n'est pas une solution miracle ». Autrement dit, il ne suffit pas de loger les personnes pour qu'elles aillent mieux. L'accès au logement et le travail d'accompagnement autour du maintien dans l'habitation sont avant tout des outils pour les professionnel·les pour accompagner les locataires vers un mieux-être. Bien que le logement ne soit pas conditionné à un accompagnement au sein du dispositif, la situation de Hamza telle qu'elle est problématisée par la coordinatrice, – « au regard de l'accompagnement *Un chez-soi* [qui dure depuis plus de 4 ans], on ne peut plus rien faire pour lui » car il n'a pas de demande en termes de soin étant autonome à ce sujet –, montre que le *Housing First* repose sur une éthique du *care* en direction de personnes qui vont mal, plus qu'une politique d'accès au logement.

Nous observerons d'abord dans quelles mesures les professionnel·les s'inquiètent pour les personnes qu'ils accompagnent, puis comment l'orientation vers le rétablissement cadrent les interactions entre l'équipe, ses membres et les bénéficiaires.

5.2.1 L'attention inquiète portée à la santé des locataires

Les observations menées au sein de l'équipe marseillaise *Un chez-soi d'abord* soulignent le souci et l'attention qu'ont les professionnel·les au quotidien pour les personnes accompagnées. Cette « disposition à l'attention » désignée par Agata Zielinski comme la première étape du processus du *care* est décrite par Fabienne Brugère comme une valeur et des relations essentielles du « prendre soin ». « L'attention aux autres désigne celle ou celui qui est là au bon moment, opportunément et eu égard à ses compétences ou son savoir », écrit cette dernière » (Brugère, 2020, p.67). Comment l'attention est-elle déclinée dans les pratiques et l'activité quotidienne ?

L'attention se traduit en particulier par des inquiétudes des professionnel·les pour les personnes qu'ils accompagnent. Elle peut être exprimée suite à des signalements extérieurs, comme lorsque la monitrice-éducatrice, Alice, transmet en réunion du matin l'information reçue sur le téléphone de la permanence : Frank, un locataire régulièrement en état d'ivresse avancée est tombé sur la voie publique et a été emmené

aux urgences par les pompiers. J'écris dans mon carnet de terrain : « sont inquiets pour Frank » (8/11/2016, Marseille, carnet n°2).

L'expression de l'inquiétude peut par ailleurs s'appuyer sur l'appréciation que se font les professionnel·les de la santé des locataires lors des rencontres, comme permet de le constater cet extrait d'observation :

Je pars en visite à domicile avec le chef de service, Salah K., et un éducateur spécialisé, Damien, chez Christian. Une fois devant sa porte, Damien toque annonçant « Christian, c'est Salah K., Lola et Damien du *Un chez-soi* ». Christian ouvre la porte, le visage émacié. Damien lui indique rapidement « on a pas besoin de rentrer », et lui demande comment il va, s'il a des demandes en termes d'accompagnement. Il lui pose ensuite des questions concernant l'ouverture d'un compte pour l'électricité, ajoutant « parce qu'ils vont bientôt tout couper ». Christian se tient sur le pas de la porte, Salah K. se rapproche de l'encadrement et lui demande à nouveau « comment ça va ? ». Christian répond positivement. Damien clôt cette rencontre en lui disant « on repassera la semaine prochaine ». Pendant que nous redescendons les quatre étages par les escaliers, Damien se tourne vers Salah K., en se touchant le bas du visage pour souligner les traits décharnés de Christian et d'un air soucieux il ajoute : « tu as vu, il était... ».

Visite à domicile, mardi 8 novembre 2016, Marseille, carnet n°1.

Même si ce locataire répond par l'affirmative au « comment ça va ? » des professionnels, ceux-là se partagent leur préoccupation à propos de son état de santé. Par la suite, Damien m'explique que Christian prend de la mescaline, « une spécialité marseillaise », mais qu'il se « l'injecte mal », ce qui lui provoque des abcès régulièrement « alors qu'il sait faire ». « C'est son choix, d'accord, mais bon... », conclut-il.

Une des implications de l'entrée dans le dispositif est d'accepter au moins un contact par semaine avec l'équipe. Bien que le logement ne soit pas conditionné à l'accompagnement, vouloir bénéficier de l'accompagnement *Housing First* est une condition pour entrer dans le programme (chapitre 4). Alors, lorsque les professionnel·les ne parviennent pas à contacter une des personnes accompagnées qu'iels ont l'habitude de voir, cela peut être source d'inquiétude, iels se transmettent ce type d'informations en réunion d'équipe chaque matin :

Laurent n'a pas pu être rencontré la veille. Cela fait quinze jours que l'équipe ne l'a pas vu et iels s'interrogent car « ce n'est pas dans ses habitudes ». Les

professionnel·les qui devaient le voir racontent qu’iels sont rentré·es dans son appartement et n’ont pas vu de « traces de passage ». Une des infirmières réagit « Bon... ben il est pas mort » ; un éducateur spécialisé poursuit « il part [parfois] dans des trucs mystiques, si ça se trouve il fait une retraite spirituelle quelque part ». L’un des assistant·es de service social se montre plus pessimiste et propose d’appeler les hôpitaux et la morgue.

Réunion de transmission, mardi 8 novembre 2016, Marseille, carnet n°1.

L’appréciation des professionnel·les et l’expression d’inquiétudes se complètent de la connaissance des personnes qu’iels accompagnent :

Après la journée de travail, je me joins à plusieurs membres de l’équipe en terrasse d’un bar. Damien, un éducateur spécialisé, raconte sur un ton taquin au chef de service, Salah K., comment l’assistante de service social, Olivia B., s’est inquiétée pour Adil. Elle explique l’avoir croisé dans les escaliers demandant à être hospitalisé. Récente au sein du dispositif, elle s’est renseignée sur le concept de rétablissement et s’appuyant dessus, elle indique : « il verbalisait une demande », « son choix ». S’apprêtant à faire les démarches pour une hospitalisation, elle avait consulté l’infirmière, Élodie, qui lui avait répondu d’un ton soupçonneux : « Il a perdu ses clefs, non ? ». Les personnes autour de la table éclatent de rire, et Damien C. rassure Olivia B. en lui affirmant qu’iels « étaient comme ça aussi au début ».

Temps convivial, mardi 8 novembre 2016, Marseille, carnet n°1.

C’est une appréciation sensible et généralement collective que les professionnel·les formulent au sujet de l’état de « mal-être » des locataires. Celle-ci repose principalement sur leur expérience et la connaissance des personnes qu’iels accompagnent et qui leur permettent de reconnaître des signaux d’inquiétudes à partir de seuils de vigilance individuels aux membres de l’équipe. Cette appréciation de l’état des locataires est ainsi individualisée. À un moment de l’enquête, je me rends compte qu’il y a des noms notés sur le tableau, des bénéficiaires du dispositif donc, dont l’équipe ne parle pas et qu’elle ne va pas rencontrer dans le cadre de l’accompagnement. Ces personnes sont peu nombreuses, l’un d’entre eux vit dans un petit appartement peint intégralement en blanc, où il a retiré tous les fils et câbles des murs, et « change de voix » quand il parle selon le chef de service qui va chez lui une fois par mois pour collecter le loyer. Comme il est régulier dans ses paiements et ne pose pas de problèmes apparents au voisinage, ces rencontres minimales ne produisent pas d’inquiétude pour l’équipe.

L'inquiétude liée au constat que les locataires ne « vont pas bien » s'associe à la crainte que les personnes décèdent, ainsi une part des pratiques professionnelles procèdent d'un accompagnement aux soins.

Accompagner aux soins

Au sein des pratiques professionnelles du *Housing First*, les bénéficiaires ne sont pas obligé·es de se soigner ; il est promu dans ces programmes que le soin relève de leur choix personnel et n'est pas une condition pour pouvoir habiter en logement et être accompagné·e par les équipes *Un chez-soi d'abord* (chapitre 4). Néanmoins, ces équipes sont en partie composées de personnel issu du champ médical (infirmier·ères, médecin généraliste addictologue, aide médico-psychologique, psychiatres, médiateur·ices de santé-pair, psychologue¹⁷⁸) et la moitié du financement du dispositif relève de la Sécurité sociale. Comme nous l'avons énoncé précédemment avec la situation de Véronique, venant chercher le soin – en l'occurrence des médicaments – auprès de l'équipe, les professionnel·les n'ont pas pour objectif de fournir le soin mais de le coordonner et d'accompagner les locataires aux services de santé de droit commun. Lors d'une réunion de présentation du dispositif marseillais à des (potentiels) partenaires institutionnels du logement (chapitre 4), le psychiatre, Camille B., présente l'équipe comme « non-coercitive » en réponse à une cheffe de service qui demande « qu'est-ce qu'il se passe quand les gens vont mal ? ». Véronique indique par ailleurs : « on a cette liberté de se soigner, ou non, ou autrement, ou à un autre moment ». Son propos est soutenu par les regards attentifs du médiateur de santé pair, Rémi R., et Jean, un locataire. Le psychiatre ajoute que c'est pour lui « une nouvelle définition de la crise qu'[il] trouve très pertinente » (23/11/2016, Marseille, carnet n°2). La volonté de se soigner exprimée par un·e locataire peut également être un facteur d'évaluation positive de son état, comme en juge l'infirmière, Élodie, à propos de Magalie : « Elle va vraiment pas mal, c'est la première fois en quatre ans qu'elle parle de soins » (8/11/2016, Marseille, carnet n°2).

L'accompagnement auquel procède l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille ne repose donc pas sur le fait de soigner les personnes, mais bien de les accompagner aux soins et d'accompagner les soins dans une perspective de réduction des risques. Un des exemples anecdotiques pris par le psychiatre-coordonateur pour expliquer comment

¹⁷⁸ Il n'a pas de psychologue à Marseille, cependant l'équipe de Lille a revendiqué l'inscription de ce métier lors de l'écriture du cahier des charges.

l'accompagnement à l'habiter se lie de celui aux soins est le suivant : « Quand tu montes une étagère chez un locataire, en tant que psychiatre tu peux observer comment il est, et en même temps que tu perces un trou, tu peux demander comment ça se passe avec les traitements »¹⁷⁹. Voyons comment ce *prendre soin* de la santé des locataires s'incarne dans l'activité des professionnel·les à partir de la situation de Marvin :

Avec Caroline, la psychiatre, et Daphné, l'interne en psychiatrie, nous allons rencontrer Marvin, un jeune homme, grand et un peu décharné, qui habite avec son chat dans un appartement dont il veut déménager. Nous lui proposons d'aller boire un café dans un bar pas très loin de chez lui. Sur le trajet que nous faisons à pied, nous discutons de son chat, Caramel, et puis nous nous attablons pendant que Caroline va retirer de l'argent. Laure lui demande s'il souhaite toujours déménager, et celui-ci précise qu'il aimerait habiter en dehors du centre-ville. Je sors ma carte de Marseille pour qu'ils me montrent où cela se situe. Marvin a l'air très fatigué et est peu réactif, alors que Laure est très entreprenante et me fait une visite guidée de la ville, le doigt sur la carte. Nous attendons Caroline une quinzaine de minutes, retenue par des appels téléphoniques, car elle est de « permanence ». Quand elle nous rejoint, nous commandons un jus de fruit, Laure un thé et Marvin un café avec un verre d'eau pour l'allonger un peu. Caroline lui demande comment il va. Il répond en lui posant la question : « t'es médecin psychiatre ? », et explique qu'il va pas très bien, que « ça a été compliqué dernièrement ». Il parle de ses médicaments, l'injection retard, et raconte que son psychiatre lui a proposé qu'ils se voient une fois par semaine puisqu'il ne va pas très bien. Caroline poursuit la discussion autour de ses traitements évacuant celle du déménagement, au sujet duquel elle conclut : « Bon en fait t'es bien là, hein ». Puis elle demande la note, et nous quittons le bar indiquant à Marvin « à bientôt », qui s'éloigne déjà en marchant vite.

Visite à domicile, carnet de terrain n°2, mardi 8 novembre 2016, Marseille, carnet n°2.

Deux mois et demi plus tard, en réunion d'équipe, alors que les professionnel·les s'enquière de « faire le lien » avec un dispositif d'aide sociale (mesure

¹⁷⁹ Il a mobilisé cet exemple à plusieurs reprises en public, lors de présentation du programme Un chez-soi d'abord, aussi dans l'idée de montrer une autre manière d'être psychiatre, en montant une étagère plutôt qu'en portant une blouse blanche derrière un bureau.

d'accompagnement social personnalisé) et d'accès au travail (*Working First*¹⁸⁰), un éducateur spécialisé interrompt les échanges :

Manuel signale « on fait comme si ça allait bien » alors que de son point de vue « Marvin ne va pas bien ». Le chef de service valide : « on ne sait pas où il en est niveau soin ».

Réunion de transmission, mardi 24 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

Plus de trois mois plus tard, je suis avec Olivia B., une assistante de service social, et nous avons rendez-vous avec Marvin. Il a récemment déménagé, nous devons l'accompagner acheter de la lessive et raccorder sa machine à laver :

Marvin vient nous retrouver au 44. Je fume une cigarette avec lui et je lui demande comment ça se passe pour lui. Il m'indique être « bien dans son nouvel appartement », bien qu'il ne dorme pas très bien et se réveille la nuit en sueurs. Il m'explique que c'est à cause de son traitement, baisse la voix et murmure « même si entre nous, je le prend pas tout le temps ».

Nous allons, Marvin, Olivia B. et moi au petit supermarché à côté des locaux de l'équipe. Marvin achète de la lessive et une canette de bière. Il conseille une dame âgée sur l'utilisation d'un anti-dégrippant avec humour « il ne faut pas se parfumer avec ». Olivia B. lui achète sur le budget de l'équipe des Ferreros Rocher, justifiant que « c'est bientôt Pâques » et qu'il a besoin de grossir.

Visite à domicile, mardi 4 avril 2017, Marseille, carnet n°2.

En septembre suivant, la médecin addictologue annonce lors de la réunion du mardi avoir croisé Marvin le vendredi soir précédent, alcoolisé, une bière à la main et portant une perruque. Elle juge qu'il était « délirant » (5/09/2017, Marseille, carnet n°3). Elle se rend à son domicile la semaine suivante avec l'assistante de service sociale et transmet des informations à ses collègues par courriel :

Je vous fais un peu le point sur la situation de mr Marvin.

Ce matin vu donc à son domicile, a jeté son matelas car a priori punaises de lit, dort sur le sol avec une couverture.

¹⁸⁰ « Le dispositif d'accompagnement Working First 13 (WF 13), né en 2014 de la collaboration de services travaillant avec les principes et les outils du rétablissement, a pour objectif de proposer un accompagnement vers et en emploi pour des personnes vivant avec des troubles psychiatriques » (Bouloudnine et al., 2022, p. 235).

Il était mieux, on décide après discussion de l'amener à l'HDJ [hôpital de jour], l'hospitalisation + les pompiers n'étaient pas concevables pour lui (et nous vu qu'il était mieux). Arrivés à l'HDJ il voit donc Dr Moulet qui lui fait part de toutes nos inquiétudes depuis 2 mois. Il refuse de nouveau l'hospit[alisation] même libre car il va faire que "regarder un mur"...

Bref Dr Moulet l'entend bien[,] lui refait un "contrat" donc passage IDE [infirmier] tous les jours entre 9h et 12h (numéros enregistrés dans [le téléphone de] la perm[anence ...]), délivrance traitement et après doit aller manger à l'HDJ pr y voir le Dr.

On se quitte sur "on va s'occuper du matelas" monsieur refusant les hôtels ++ ou toute autre solution et souhaitant rester manger à l'HDJ.

[...] A voir si demain il est aussi "bien" [...]

Courriel transmis sur le groupe de l'équipe, transmission visite à domicile de la médecin addictologue, 12 septembre 2017.

L'activité professionnelle autour de ce jeune homme montre l'attention portée à la santé des personnes accompagnées ainsi que l'accompagnement aux soins par l'équipe *Un chez-soi d'abord.*

Cette attention pour la santé de Marvin se décline ici de trois manières différentes. Cela se traduit par de l'information et de l'intervention médicale : comment cela se passe avec ses traitements, quels sont les symptômes constatés, les rendez-vous avec son psychiatre, l'hôpital de jour. Des priorités d'accompagnement sont établies, il semble en effet prioritaire de se soucier de son « état-d'être » plutôt que d'une activité professionnelle ou de sa gestion financière. Ce sont également des attentions plus subtiles, comme lui offrir des friandises grasses pour le remplumer. Il est néanmoins nécessaire de remarquer que Marvin est volontaire, même s'il me confie ne pas toujours prendre son traitement, il va à ses rendez-vous médicaux et partage son état de santé auprès de la psychiatre de l'équipe.

Accompagner les soins

D'autres situations d'inquiétudes renforcées et/ou d'urgence conduisent pourtant à des réflexions sur des pratiques plus coercitives comme celle de l'hospitalisation à la demande d'un tiers dite « sous contrainte ». Parfois, il semble nécessaire de recourir à une hospitalisation contrainte dont la principale justification repose sur un argument de danger, pour soi et/ou les autres, et donc de protection.

Comme le montre l'extrait d'observation précédent, pour les professionnel·les la possibilité d'une hospitalisation doit être une discussion avec la personne concernée, – « l'hospitalisation et les pompiers n'étaient pas concevables pour lui » –, la contrainte ne devant avoir lieu qu'en dernière limite. Les professionnel·les souhaitent éviter la reproduction de mauvais souvenirs pour les personnes concernées comme pour elleux. Un membre de l'équipe me partagera ainsi le souvenir traumatique d'un locataire refusant l'hospitalisation, acculé dans un coin de son appartement, saisi et immobilisé par les pompiers et l'usage de moyens de contentions.

Lorsque l'équipe se pose collectivement la question de la nécessité d'une hospitalisation, elle essaie au préalable de rencontrer la personne :

Lors de la réunion du matin, au sujet de Siam, une professionnelle indique qu'« elle ne va pas bien du tout », « qu'elle se met en danger dans la rue en insultant les passants », son compagnon ayant signalé son inquiétude. Il pense qu'elle ne prend pas bien son traitement, bien qu'elle lui dise le contraire. L'équipe évoque la possibilité d'une hospitalisation mais décide d'abord d'aller la voir, même si ce n'est pas son jour de visite à domicile. L'assistant de service social, Michel, conseille qu'un psychiatre et qu'un médiateur santé-pair y aille. Elle refusera de les voir.

Lundi 9 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

Le vendredi matin suivant, je suis en visite à domicile avec Rémi R., médiateur de santé pair et Michel A., assistant de service social ; les personnes que nous devons rencontrer ne sont pas présentes. Ils décident alors d'aller voir Siam, « qui ne va pas bien en ce moment », et me demande de les laisser car « à trois, on serait trop » (13/01/2017, Marseille, carnet n°2). L'équipe ne procède pas à l'hospitalisation de Siam, iels sont en contact avec elle et ne souhaitent pas précipiter une situation de contrainte.

Avant de recourir à l'hospitalisation sous contrainte, les professionnel·les cherchent à temporiser, comme le montre cet extrait de compte rendu de réunion :

- Michel B.M. : Pas de nouvelles, mot laissé ce matin faisant part de notre inquiétude. MARSS et le CMP [l'EMPP et le centre médico-psychologique] partagent cette inquiétude. Que mettre en œuvre pour le faire « réagir » ? Débarquer avec les pompiers ou passer de façon plus diplomate tous les jours de la semaine ? L'option diplomate semble plus pertinente, surtout par rapport à l'histoire de Mr avec

l'hospit[alisation] sous contrainte avec les pompiers. [Conclusion de la discussion :] Lui proposer d'aller boire un thé à la menthe et manger des gâteaux pourrait le rassurer, installer un climat de confort dans la discussion. On lui laisse un mot demain pour lui proposer, si nous n'avons pas de réponses en milieu de semaine on en reparle pour voir ce qu'on décide.

Pour rappel, la loi nous interdit d'ouvrir la porte d'un appartement occupé, quelle que soit la raison de l'ouverture, même une inquiétude ++. Elle prévoit de contacter les pompiers, à qui nous pouvons donner les clefs pour pénétrer dans le logement. Après, cela reste une contrainte parmi tant d'autres, contradictoire et éventuellement malléable selon les accompagnements et les accords que l'on passe avec les personnes.

Compte rendu de réunion d'équipe, 20 février 2017, Marseille.

Ce n'est cependant pas toujours possible pour l'équipe de rencontrer les personnes qu'elle accompagne et certaines situations relèvent de l'urgence :

Cela fait plusieurs semaines que l'équipe s'inquiète pour Habib. Leur inquiétude est renforcée par la présence d'un dégât des eaux dans son appartement, qui menace de faire effondrer le plafond. La famille qui habite en-dessous est également suivie par l'équipe. Nous nous y rendons avec le psychiatre, Mathias, le mercredi 31 mai 2017. Après avoir longuement toqué à la porte, appelé à haute voix « Habib ! », nous allons voir ses voisins du dessous dont le père nous assure qu'il est là. L'inquiétude au sujet du locataire est aggravée par le risque matériel. Mathias me consulte, demandant si je pense qu'« on doit appeler les pompiers ? ». Je lui rappelle alors l'inquiétude croissante de l'équipe et Mathias appelle les pompiers. Lorsqu'ils arrivent, il leur explique la situation et leur montre un accès, par l'appartement des voisins au rez-de-chaussée dans un petit jardin, à une fenêtre. Il n'a pas les clefs de l'appartement de Habib, et fracturer la porte conduirait à devoir la sécuriser, puis payer des réparations. Le pompier parvient à voir l'intérieur de l'appartement par la fenêtre et constate l'absence d'individu. Dans les courriels internes, le chef de service transmet : « le passage aujourd'hui avec Mat' et les pompiers pour faire hospitaliser monsieur et ouvrir l'appartement n'avait pas de succès. Je repasse demain matin à 8h30 avec Damien pour faire pareil. En plus on a rendez-vous à 9h avec le plombier pour constater les dégâts des eaux ».

Visite à domicile, transmission par courriel, mercredi 31 mai 2017, Marseille, carnet n°3.

Ce locataire sera hospitalisé par la suite durant plusieurs mois. Lors des hospitalisations, les professionnel·les poursuivent leur travail d'accompagnement dans la durée, en rendant visite aux personnes, en participant aux synthèses médicales et en organisant leurs sorties et retours chez elleux.

La santé et le(s) soin(s) des personnes accompagnées sont à la fois source d'inquiétudes et un objet de travail des professionnel·les. La philosophe Agata Zielinski à partir de son travail sur les soins palliatifs, propose une définition de l'éthique de l'attention centrée sur les patient·es où elle articule éthique de l'attention et éthique de la discussion :

L'attention permet de voir à neuf. L'expérience de l'attention est en même temps capacité à modifier son point de vue pour entrer dans une perception plus fine. L'attention produit dès lors une nouvelle manière d'être présent à la personne, à sa singularité : elle permet de s'ajuster à une réalité, de tenir compte des différents paramètres d'une situation. Elle part « d'en bas », du lit du patient, et non d'une posture de surplomb qui croit déjà savoir.

(Zielinski, 2020, p.34-35)

L'éthique de l'attention doit s'articuler à une éthique de la discussion. Lorsqu'une équipe interdisciplinaire est amenée à discuter d'une situation soulevant un questionnement éthique, cette capacité est primordiale. Elle ne se confond pas avec une injonction à renoncer à sa propre opinion. Chacun apporte une facette de la situation du patient ; la mise en commun permet d'apercevoir les différentes facettes, et se faire ainsi, ensemble, une idée plus ajustée de la situation et de la réponse à apporter.

(Zielinski, 2020, p.36)

Cette éthique de l'attention et de la discussion relèvent d'une dimension collective caractéristique des équipes *Un chez-soi d'abord* et s'imprègnent de l'orientation donnée aux pratiques professionnelles qualifiées vers le rétablissement. Observons maintenant de quelles manières le modèle organisationnel du dispositif vise à rendre possible cette éthique du *care*.

5.2.2 Cadrage de l'interaction : des pratiques orientées vers le rétablissement

Entendues comme une invitation « à penser et accompagner les dimensions de la santé mentale à tous moments et non pas à la reléguer à un second plan ou à un

"après" » et insistant « sur la nécessité d'une définition du mieux-être, et donc des objectifs d'accompagnement, par la personne elle-même [...]es pratiques du rétablissement se traduisent donc aussi par une posture professionnelle qui instaure une relation plus symétrique avec la personne accompagnée », écrivent Élodie Gilliot et Audrey Linder (Gilliot et Linder, 2022, p.57). Elles résument ainsi les principes et valeurs fondamentales qui reposent sur la conviction de la possibilité d'un aller-mieux par la diffusion de témoignages de rétablissement, l'inclusion de pair-es-aidant-es ou une attention à l'expérience et l'auto-détermination du mieux-être.

Pour que cela soit possible, plusieurs conditions sont nécessaires : des professionnel·les qui sont en accord avec ces valeurs et un cadre de l'interaction adapté, ou comme l'écrivent Claire Lévy-Vroelant et ses collègues « de produire des espaces appropriés à l'engagement de pratiques communicationnelles singulières » (Lévy-Vroelant, Joubert, et Reinprecht, 2015, p.131). Ce cadrage de l'interaction repose sur plusieurs règles : l'inconditionnalité et la continuité, c'est-à-dire que les personnes sont informées et savent que l'accompagnement par l'équipe *Un chez-soi d'abord* dure autant que de besoin, besoin énoncé par la personne elle-même. Cette règle de la continuité revendiquée comme (quasi) inconditionnelle participe à opérer un changement de pratiques longtemps mises en œuvre dans le système d'accueil, d'hébergement et d'insertion et s'inscrit dans la continuité des évolutions législatives liées au Plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri en 2007. Du côté des professionnel·les, « le droit à l'erreur et à l'échec » est une valeur reformulée sous les termes d'expériences et de leçons à tirer. Le vocabulaire est important, ainsi pour les professionnel·les la perte d'un logement ne doit pas être considérée comme une erreur mais comme un enseignement :

Nous nous rendons avec l'éducateur spécialisé, Manuel, à l'hôpital psychiatrique La Conception, où une réunion de synthèse est prévue pour Aziz, que Manuel décrit comme une « personne qui a du mal à vivre seul ». Le bail de l'appartement qu'il occupait a été résilié du fait d'une hospitalisation de presque un an. Au cours de la réunion, l'interne en psychiatrie dit à Aziz « en tout cas vous semblez être bien entouré, avec des gens qui s'occupent de vous ». Aziz formule l'idée de pouvoir reprendre un appartement. Manuel lui rappelle que cela avait été compliqué pour lui, mais l'informe des adresses d'appartements disponibles. Une d'elles plaît à Aziz car elle est située proche d'une mosquée. À un moment, Aziz cite Nelson Mandela : « je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ».

Après la réunion de synthèse, nous allons fumer une cigarette et Manuel poursuit son échange avec Aziz : il lui dit qu'il est fort, qu'il a vécu son logement comme un échec, qu'il faut changer des petits trucs, il lui parle du plan de rétablissement « le rétablissement c'est tout au long de la vie, du mieux-être, que ce plan-là permettrait de définir qu'est ce qui fait que tu es bien, pas bien, ce que tu veux qu'on fasse quand tu es bien, pas bien ». En partant Manuel lui dit « on te laissera pas tomber, on est là ».

Visite à l'hôpital, mardi 28 février 2017, Marseille, carnet n°2.

Dans cette observation, les professionnel·les soulignent la présence de l'équipe *Un chez-soi d'abord*, comme un « entourage » qui s'occupent et soutient Aziz, en étant à l'écoute – « ce que tu veux qu'on fasse » – et de manière durable – « on te laissera pas tomber ». Cette continuité est incarnée par la possibilité d'être disponible pour les professionnel·les et d'entretenir des relations de proximité avec les personnes accompagnées.

La disponibilité de l'équipe *Un chez-soi d'abord* est organisée selon deux modalités. D'une part, le rythme de présence auprès des personnes accompagnées repose sur une règle qui s'articule à de la souplesse et de la flexibilité dans l'accompagnement. Dans les textes réglementaires du programme, est précisé que les personnes doivent avoir au moins un contact par semaine avec l'équipe, cette dernière fonctionnant sur le principe du suivi intensif lié au traitement dynamique communautaire (*Assertive Community Treatment*). C'est ce « au moins » qui ouvre la voie à des variations. Les personnes ont habituellement un jour de la semaine défini pour ce contact, qui peut être une visite à domicile, un café dans un bar, un appel téléphonique ou même un message pour signaler une absence. Mais si elles en ont besoin, – parce-qu'elles l'énoncent ou que l'équipe, comme nous l'avons observé précédemment, est inquiète –, les professionnel·les multiplient les contacts et rencontres ; c'est par exemple le cas lors de sortie d'hospitalisation ou d'emménagement. D'autre part, le contact est rendu possible par une disponibilité à distance que permet l'usage du téléphone : les personnes accompagnées peuvent appeler un·e membre de l'équipe ou lui écrire pendant de longues plages horaires. À Marseille, les professionnel·les désignent cette possibilité sous l'appellation de « permanence téléphonique » ; de 8 heures du matin à 8 heures du soir, du lundi au vendredi et jusqu'à dix-sept heures le samedi, l'un·e d'entre elleux est joignable.

Au cours de l'enquête, c'est un usage très discuté par l'équipe notamment car ses membres résistent à l'injonction d'une disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, telle qu'elle est inscrite dans le cahier des charges. Cela conduit certain·es professionnel·les à formuler un discours sur les implications de cette disponibilité : dans quel cas devraient-ils être joignables tout de suite et obligatoirement ? La réponse à cette interrogation est celle de situations d'urgence. Rappelant les numéros habilités à y répondre – le 17, le 18 et le 15 –, ils désignent ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire un service de secours ponctuel d'assistance comme la police, les pompiers et les services d'urgences médicales. Mais à la différence de ces services qui ne vous rappelleront jamais pour prendre de vos nouvelles, l'équipe *Un chez-soi d'abord* considère ces appels dans une continuité relationnelle.

Cette flexibilité et la permanence téléphonique visent à proposer une disponibilité étendue et s'inscrivent dans ce que Lise Demailly qualifie de « travail de disponibilité » (Demailly, 2014). Dans cet ouvrage consacré aux équipes mobiles de psychiatrie, la sociologue souligne quatre dimensions d'une éthique de la disponibilité que les observations menées au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord* permettent de retrouver. La mobilité des professionnel·les est caractéristique du *Housing First*, c'est une équipe qui se déplace à la rencontre des personnes et avec elles, tandis que le modèle organisationnel a pour objectif de permettre les trois autres dimensions : la réactivité, la diversité de l'offre et la prise en compte des points de vue des personnes accompagnées.

Cette éthique de la disponibilité s'allie d'un autre aspect relationnel que je souhaite d'abord souligner : la proximité entre les individus qu'ils soient accompagnants ou accompagnés. Au début de l'enquête ethnographique, Olivia B. qui vient d'être recrutée comme assistante sociale me partage son étonnement sur les rapports familiaux qu'entretiennent ses collègues avec les destinataires du programme, éloignés de la notion de « bonne distance » qu'elle a apprise en formation. Cette familiarité s'observe aussi bien dans le langage, – tout le monde est appelé·e par son prénom ou surnom et se tutoie –, que dans certaines gestuelles et comportements, certain·es se font la bise par exemple ou lors d'évènements où toustes s'alcoolisent de manière festive.

Néanmoins cette familiarité s'inscrit dans des rapports cadrés par la relation d'assistance de part et d'autre des parties concernées : certain·es locataires peuvent rappeler à l'équipe qu'elle est à leur service, comme j'ai pu l'expérimenter avec un

locataire insistant de manière véhémement pour que j'appelle son fournisseur internet en raison de dysfonctionnements – « T'es éduc ! C'est ton travail de faire ça, alors tu le fais » – ; tandis que l'équipe revendique une volonté de symétrisation des relations. Comme le rappelle Lise Demailly, la distance entre professionnel·les et usager·ères est la marque et le lieu de l'asymétrie des positions et « tout ceci ne saurait s'obtenir sans le maintien d'un certain mystère, d'un petit décalage avec la conversation ordinaire » (Demailly, 2022, p.20). La « proximité pertinente », reformulation proposée par la sociologue de la « bonne distance » d'usage en travail social, au sein de l'équipe *Un chez-soi d'abord* est un mélange de compétences professionnelles liées au métier et d'un savoir-faire expérientiel qui permet d'aller au-delà d'une identité réduite à ce métier. Ce savoir-faire expérientiel est aussi bien lié aux apprentissages au sein du programme auprès des autres professionnel·les ou d'expériences d'accompagnement qu'à des ressources personnelles, comme les loisirs (bricolage, navigation, cuisine) ou trajectoires personnelles.

Cette éthique de la disponibilité et cette proximité pertinente sont un des ressorts de la continuité relationnelle avec les personnes accompagnées au sein du dispositif. Voyons maintenant comment l'activité de l'équipe est organisée pour permettre la réactivité, la diversité de l'offre et la prise en compte des points de vue des personnes accompagnées, constitutive de cette éthique de la disponibilité, intrinsèque à celle du *care*.

5.3 Un modèle organisationnel au service d'une éthique du *care*

Une manière différente de travailler avec les personnes (chapitre 1) est revendiquée dans le *Housing First* français, c'est ce qui est entendu dans le « changement des pratiques » (chapitre 3). Lorsque les professionnel·les présentent leurs activités d'accompagnement (accès aux droits sociaux, à la santé, etc), il n'est pas rare d'entendre des travailleur·ses sociales du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion protester qu'ils ont des pratiques similaires. Je fais l'hypothèse que ce ne sont pas tant les pratiques professionnelles qui distinguent le *Housing First* d'autres dispositifs que l'organisation du travail pour sa mise en œuvre. Nous avons observé le modèle organisationnel caractérisant le *Housing First* au niveau institutionnel et déterminant les entrées dans le programme (partie II).

Dans cette sous-partie étudions des spécificités de l'organisation au niveau des équipes *Un chez-soi d'abord* dont la « multi-référence » et une organisation commune.

5.3.1 La multi-référence : accompagner collectivement

Les promoteurices du *Housing First* insistent sur la volonté de proposer des formes d'accompagnement et de soutien aux personnes qui prennent en compte leurs points de vue et leurs demandes, qu'elles soient triviales ou singulières. La mise en œuvre d'une éthique de la disponibilité vise à permettre l'adaptation de l'activité des professionnel·les aux attentes des personnes. Au cours de l'expérimentation sociale aléatoire, l'équipe marseillaise a conceptualisé un mode d'organisation du travail et des responsabilités que les autres équipes se sont par la suite approprié : la « multi-référence ».

Voyons comment le coordinateur de l'équipe de Lille présente cette modalité lors d'une session du diplôme universitaire Logement d'abord :

Concernant les équipes pluri-professionnelles, la multi-référence correspond plus à une culture d'équipe, une culture de pratiques et elle prend sens dans une orientation du travail qui vise à faire vivre la politique du rétablissement. Alors, politique ou philosophie du rétablissement ? C'est plutôt une culture commune. Il ne faut pas oublier que le cœur de la pratique consiste à comprendre collectivement ce que la personne demande à l'équipe. Donc c'est « on part bien de la personne, comprendre collectivement ce qu'elle veut, ce qu'elle attend », et pas attendre que la personne ait des attentes qui collent au professionnel·le, qui est en face d'elle. En exemple : il ne faut pas attendre des personnes accompagnées

qu'elles fassent une demande sociale au travailleur social, qu'elles fassent une demande médicale au médecin. Et finalement pour shunter [court-circuiter] cette idée dans les binômes et dans le cadre du multi référencement, les équipes finissent par se présenter uniquement par leur prénom, et plus du tout par leur fonction. Ça lisse les rapports des personnes accompagnées avec l'équipe de professionnel·les et finalement les gens interpellaient Julien, Julie, Camille, Rachid, Gautier et n'interpellaient pas un infirmier, un travailleur social ou un médecin. Et là finalement, ça a complètement changé les rapports. Et ça a ouvert pour nous des pistes de travail et des pistes de liens finalement, avec les personnes qui se construisaient sur des personnalités sur les valeurs humaines plus que sur des valeurs de compétences et des attentes.

Coordinateur de Lille, séance en visioconférence, DU « Logement d'abord », 2022.

Le coordinateur insiste sur la dimension collective de l'accompagnement. Comme le relatent les chercheur·ses de l'évaluation qualitative, c'est une réponse aux pratiques de référence unique critiquées pour l'individualisation de la relation. « L'équipe *Housing First* a préféré suivre un principe de référencement pluri-professionnel non personnalisé et non attribué selon une logique de métiers [...] Il est toutefois resté un acquis de cette séquence : les professionnels se déplaçant au domicile des locataires ou dans un autre lieu de rencontre sont aussi les représentants de toute l'équipe dans sa diversité », écrivent-ils (Laval et al., 2015, p.217).

La multi-référence est une adaptation liée à la composition de l'équipe, qualifiée de pluri-professionnelle du fait des différents métiers représentés, afin d'éviter une division du travail organisée par spécialisation et selon une hiérarchie professionnelle. Les membres de l'équipe sont amené·es à se détacher de leur identité professionnelle selon l'idée que s'ils considèrent les personnes accompagnées dans leur entièreté au-delà de leur diagnostic, cela s'applique également à elleux. Ainsi lorsque le coordinateur de Lille se présente aux étudiant·es ce jour-là, il ajoute qu'il pratique le trail de manière intensive (course à pied en milieu naturel), qu'il est père de trois enfants avec deux mamans différentes et que ces éléments complètent son expérience professionnelle.

La multi-référence « prend sens dans une orientation du travail qui vise à faire vivre la politique du rétablissement » précise-t-il, c'est-à-dire que nous devons la comprendre comme un mode d'organisation visant à mettre en œuvre des pratiques « orientées rétablissement ». Appliquer la philosophie du rétablissement, c'est la partager au sein de l'équipe et avec les personnes accompagnées. En pratique, cela

renvoie à un management que les équipes *Un chez-soi d'abord* désignent par les termes « partagé » et « horizontal ».

Au cours d'un entretien avec un éducateur spécialisé travaillant à Marseille depuis le début du dispositif et de sa carrière, je le questionne sur ces liens entre le management partagé, la multi-référence et la fonction de chef·fe de service :

Il y a eu cette réflexion que Salah devienne chef de service. Parce que c'était important, je pense, pour l'équipe d'avoir, même si on est sur du management partagé... Pas d'avoir quelqu'un qui prend les décisions, mais on va dire quelqu'un qui a toujours le souci de l'autre en fait, parce que c'est surtout ça la place de Salah. Et en tout cas la place du chef de service dans ces équipes, c'est que tu sais qu'il y a quelqu'un qui a le souci de prendre soin de l'équilibre de ça. C'est pas forcément quelqu'un que tu vas voir tous les 30 secondes pour demander l'aval du cadre..

Enquêtrice : Et ce management partagé, c'est en lien direct avec la multi-référence ?

Damien : Oui, pour moi, oui. En fait, c'est en lien avec la multi-référence et donc avec la question du rétablissement. Je pense qu'on peut pas demander à une équipe d'être sur des soins orientés rétablissement, c'est-à-dire, où c'est la personne qui va prendre les décisions pour elle-même. Tu peux pas demander ça, si à l'inverse, ton équipe ne prend pas les décisions pour elle, c'est-à-dire que si t'es sur un système pyramidal où le cadre impose des décisions d'un côté, et en même temps dit « par contre, quand c'est de l'éduc[atif]... » c'est la personne qui est maître de son accompagnement, ça commence à être un peu compliqué.

Damien, éducateur spécialisé, équipe *Un chez-soi d'abord* Marseille, 7 mars 2017, entretien enregistré.

L'organisation de l'accompagnement en multi-référence se présente alors comme une articulation d'actions quotidiennes menées par des professionnel·les indépendamment d'une hiérarchie décisionnaire et intégrées à une forte dimension collective. L'objectif est de proposer une désingularisation de l'accompagnement et dans le même temps une continuité avec le dispositif pour les personnes accompagnées.

Les avantages de cette pratique et culture situées mises en avant par les promoteurices du dispositif *Un chez-soi d'abord* qui s'articulent aux dimensions de diversité de l'offre

et de prise en compte du point de vues des personnes ne sont pourtant pas exemptes de critiques :

En chemin, Michel m'explique qu'il n'est pas satisfait de la multi-référence. Il critique une approche au quotidien, sans anticipation, « on est comme les locataires, on fait au jour le jour », mais reconnaît qu'ils sont réactifs pour un problème de serrures ou d'urgence par exemple. Pour lui, la multi-référence fait qu'il n'y a plus de métiers.

Échange informel, lundi 9 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

Pour certain-es professionnel·les, comme Michel, la multi-référence tend à invisibiliser les qualifications et spécialisations professionnelles. La critique qu'il porte sur « une approche au quotidien » est l'effet de transmissions loupées d'informations au sein de l'équipe ; des locataires le déplorent également. La traduction pratique de la multi-référence c'est « être douze à coordonner plus de cent suivis » m'indique une de ces collègues. Souvent comprise comme opposée à la référence unique, la multi-référence souligne plutôt une culture d'équipe, une manière de se positionner aux côtés des personnes accompagnées dans une volonté de symétrisation de la relation, « elle va s'installer au niveau relationnel mais pas systématiquement dans des thématiques spécialisées de travail de soins [médicaux] », stipule le coordinateur de Lille. L'équipe, incarnée par l'un·e de ces membres, est continuellement disponible pour être présente auprès des personnes qu'elle accompagne. Cette possibilité matérialisée par la multi-référence participe à constituer une éthique de la disponibilité qui est caractéristique des relations d'assistance au sein de ce dispositif.

5.3.2 *Communauté Un Chez-soi d'abord*

Le coordinateur de l'équipe de Lille fait référence à une « culture commune ». Alors qu'est-ce qui est commun aux équipes *Un chez-soi d'abord* ? J'échange à ce sujet avec Damien, recruté après sa formation d'éducateur spécialisé au sein de l'équipe marseillaise dès le début de l'expérimentation, il précise des éléments :

Peut-être qu'on est très proche des collègues des autres sites, parce qu'ils étaient aussi dans une éprouvette à côté, on a partagé les mêmes expériences complexes et du coup ça soude quoi. Et puis tu débarquais, moi avec mes potes éduc[ateur]s et autres, tu parlais de ton taf, à part quelques-uns qui étaient un peu dans le milieu, ils te regardaient avec des yeux comme ça (*mime avec ses mains des yeux écarquillés et les imite*) « Mais t'es complètement malade ! ». Alors que quand tu discutes avec

tes collègues de Paris, de Lille, que t'avais jamais vu, tu dis « ouais, carrément, on a fait pareil ». Et en fait je pense que c'est ça qui a fait qu'on est devenu très proche. C'est qu'on reconnaissait des pairs, en fait, on avait des pairs en face de nous alors que des collègues plus proches qui font le même métier que toi dans la même ville [te disent] « de quoi tu parles toi ! Mais tu prends pas le traitement, tu le mets pas dans l'appart, t'y es malade ! ». Donc oui, la pratique atypique, mais les gens non, j'en suis pas sûr.

Damien, éducateur spécialisé, équipe *Un chez-soi d'abord* Marseille, 7 mars 2017, entretien enregistré.

Damien nous rappelle, avec l'expression « être dans une éprouvette », des éléments significatifs de l'implantation du Housing First en France liés à la dimension expérimentale (Partie I et II). Le programme vise à accompagner les personnes *autrement* que dans le modèle dit « en escalier », imposant des conditions normatives. Mais il est tout de même au bord du circuit assistanciel du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, qui est un environnement réticent, voir hostile, en raison de la randomisation et du tirage au sort.

Damien raconte qu'au tout début, avant même l'accompagnement de leur premier locataire, iels faisaient « des réunions sur tout », pour tout envisager car « l'action partait de zéro ». Au moment de l'institutionnalisation, les professionnel·les insistent sur les caractéristiques de « création », « innovation », « souplesse », « côté punk » de cette production quotidienne d'un agir incertain (24/11/2016, Marseille, carnet n°2). L'hostilité de l'environnement territorial d'implantation du dispositif et le bricolage expérimental se renforcent mutuellement et produisent un entre-soi à deux niveaux, entre les professionnel·les des équipes et entre les équipes, soulignant que Damien se sente plus proche de la psychiatre de l'équipe de Lille que d'une éducatrice spécialisée ayant fait la même école que lui.

Cet entre-soi est également nourri par des rencontres annuelles, des immersions et des échanges téléphoniques (chapitre 3). Les journées inter-sites sont l'occasion pour les professionnel·les d'échanger sur leurs expériences, de constater que bien qu'iels partagent la philosophie du rétablissement, iels ont des modalités d'organisations

différentes. Par exemple, les outils collectifs de suivi d'activité à Marseille ne sont pas les mêmes qu'à Lille¹⁸¹.

Les équipes *Un chez-soi d'abord* de Lille, Paris, Toulouse et bien sûr Marseille partagent une histoire et des épreuves communes en raison de l'expérimentation. C'est pourquoi « la nécessité de trouver une organisation et un fonctionnement d'équipe dans un contexte où la traduction concrète des modèles d'accompagnement (auxquels d'ailleurs tous les membres des équipes n'ont pas été formés) était encore non stabilisée et a donc fait l'objet de questionnements, voire de dissensus », rappellent les chercheur·ses de l'évaluation qualitative (Laval et al., 2018, p.215).

Un modèle organisationnel a ainsi été développé au niveau institutionnel avec les groupements de coopération sociale et médicosociale (chapitre 3) et au niveau du fonctionnement des équipes pour donner les possibilités de réalisation d'une éthique du *care*. Deux outils paradigmatiques de cette organisation visent à permettre la transmission d'informations nécessaire à la mise en œuvre de la multi-référence : les tableaux où est renseignée l'activité quotidienne et les réunions du matin. À Marseille, des grands tableaux blancs aimantés et effaçables, comme ceux que nous pouvons trouver dans les salles de classe, sont accrochés aux murs de la pièce où se réunissent les professionnel·les. Nous pouvons y distinguer deux types d'informations. D'une part, celles qui sont générales à l'ensemble du dispositif et mises à l'ordre du jour des réunions hebdomadaires. Ces réunions d'équipe concernent le fonctionnement institutionnel à propos de la pérennisation ou des rencontres avec des partenaires, un agenda des formations, réunions ou de visites de personnes extérieures ; ainsi que des sujets qui permettent ou entravent le déroulement de l'activité, telles que la gestion du parc des logements et les « situations particulières ». Ce dernier sujet concerne des accompagnements qui questionnent les professionnel·les et nécessitent une discussion collective. Celle de Hamza présentée en début de chapitre en est une ; accompagné depuis plusieurs années par le dispositif, il dort à l'hôtel car il n'a plus de logement en raison d'une dette, il insiste parfois avec agressivité auprès de l'équipe pour qu'elle l'aide :

La situation de Hamza est à nouveau évoquée en réunion d'équipe. Le psychiatre en désignant le nom de Hamza inscrit sur le tableau maugrée : « Comme si on en avait pas suffisamment parlé ». Le psychiatre-coordonateur explique qu' « aux

¹⁸¹ Depuis quelques années, un logiciel a été développé sous la forme d'une application, nommée HOPE, et est utilisée par tous les dispositifs *Un chez-soi d'abord*.

dernières nouvelles, l'accompagnement dans le logement est terminé. Cela va être une période de galère pour Hamza, l'équipe peut l'aider à sa demande, dans les démarches d'hébergement et dans la demande d'un logement social ». La discussion se poursuit, et le psychiatre rappelle les différentes prises de positions successives, notamment que s'il payait, l'accompagnement au logement allait reprendre. Alice raconte que lorsque Hamza est arrivé vendredi dernier, « très remonté » pour exiger un logement HAS, alors qu'il y avait d'autres locataires, les professionnel·les se « sont retrouvés·es comme des cons » selon elle. La présence de la coordinatrice, qui est alors sortie de son bureau et a pris une décision, a calmé Hamza; Alice demande « comment on fait pour faire redescendre sans cheffe ? ». Le médiateur de santé-pair prend la parole, commençant par dire « ce qui m'interroge » et distingue le processus de rétablissement [et les pratiques associées] qui amène l'équipe à avoir un seuil de tolérance plus élevé comparé à d'autres services et la réalité qui les rattrape, désignant aussi bien les personnes accompagnées que l'équipe, faisant-là particulièrement référence aux situations d'endettements. La coordinatrice reprenant le contexte, resitue le point de vue de Hamza – celui-ci avait fait tout ce qui lui avait été dit et il était dans son droit de demander à dormir à l'hôtel –, elle précise « on a affaire à un public qui utilise la violence pour discuter ».

Réunion d'équipe, lundi 23/01/2017, Marseille, carnet n°2.

Au cours des échanges sur les situations particulières, les éléments abordés sont ceux qui troublent de manière persistante la durée de la relation d'accompagnement : des prises de positions différentes et successives – comment calmer et parler avec une personne agressive –, comment mettre en œuvre des pratiques orientées rétablissement alors que des conditions matérielles ou financières l'empêchent. Ces discussions ne remplacent pas un dispositif d'analyse de la pratique professionnelle, mais ont pour objectif de déterminer une ligne directrice commune dans les réponses à apporter aux demandes des personnes ; dans le cas de Hamza, l'équipe peut l'accompagner dans ces démarches mais ne lui proposera pas à nouveau un logement.

D'autre part, des informations sont inscrites sur les murs de la salle commune à l'équipe pour faciliter l'accès aux informations qui organisent l'activité quotidienne. Un tableau concerne l'équipe, toutes les professionnel·les y ont leur prénom, initiales ou surnom et les jours où ils sont présent·es sont indiqués tandis que les autres sont organisés comme un semainier et concernent les bénéficiaires du programme. Sur la ligne à côté de leur nom, une croix ou une mention est inscrite dans la colonne correspondant au jour où il est prévu de les rencontrer. Ces tableaux permettent

d'avoir un aperçu visuel rapide des personnes disponibles pour réaliser les accompagnements et savoir quelles sont les personnes qui devaient être rencontrées la veille et le jour même.

Le second outil de transmission de l'information s'appuie sur ces tableaux, il s'agit des réunions journalières. Tous les matins de la semaine, les professionnel·les se retrouvent à 9 heures. L'un·e d'entre elleux cite les noms un par un des bénéficiaires vu·es ou contacté·es la veille et à voir le jour même. Les prises de paroles jaillissent et pour déterminer la teneur des échanges, observons cinq minutes d'une réunion :

Ce mercredi matin, nous sommes peu nombreux·ses, quatre professionnel·les et moi, alors que l'équipe est habituellement constituée d'une dizaine de personnes. Nous sommes toustes assis·es autour de la table sur laquelle sont posés un gâteau et du café, sauf Alice qui est debout, un stylo effaçable à la main, devant les tableaux accrochés au mur.

Alice : Il est 9 heures moins 5, on va commencer la réunion ! Bonjour à toutes, bonjour à tous, nous sommes chaud, ça y est c'est ensoleillé !

Manuel : (*murmure*) : c'est le printemps.

Alice : C'est le printemps oui ! (*elle se tourne vers le tableau et lit une ligne*) Alors Madame R. Amira, info loyer pour Chevalier Paul, il faut se renseigner pour Chevalier Paul... [*c'est-à-dire l'informer du montant du loyer pour un appartement rue Chevalier Paul*]

Élodie : On lui donnera demain.

Alice : On verra un peu selon... Ah on est mercredi ! [*elle suivait la colonne correspondant au jeudi, il n'est pas prévu que Madame R. Amira soit rencontrée ce mercredi*]

(Plusieurs professionnel·les rient de cette étourderie)

Élodie : C'est pour ça Alice, excuse-nous d'insister. C'est hyper bon [*à propos du gâteau à la carotte que nous partageons*]

Damien : Ouais c'est hyper bon !

Alice : Monsieur Marvin C. a été...

Damien : Monsieur Marvin C. ? [Il regarde en même temps sur son téléphone les courriels de transmission de ces collègues qui ont rencontré Marvin la veille]

Alice : ... a été vu hier.

Élodie : Attend je fais les tranches Alice [*toujours à propos du gâteau*]

Alice : Merci.

Damien : Moi je l'ai pas sur le truc [courriel de transmission] de Daphné. Qui a le mail [à propos] de Christy ?

Élodie : Moi j'ai eu un message de Olivia B. [une collègue avec laquelle elle est amie].

Alice : Il veut pas d'aide pour le ménage, pour le nettoyage.

Élodie : ouais c'est ça.

Alice : Il se sent déjà très bien, il a repris contact avec le « Working First », euh... et il se fait livrer sa machine à laver ici, donc la semaine prochaine nous serons le...

Damien : Mardi prochain ? Parfait je suis en formation [sous-entendant qu'il n'aura pas à porter la machine à laver jusqu'à l'appartement de Marvin C.]

Élodie : Nous serons le 14.

Alice : Merci. [Elle note sur le tableau, au mardi dans la ligne correspondante à Marvin C., livraison machine à laver et poursuit sur un autre nom] Monsieur D. Souleymane, nous l'avons vu hier, nous avons commandé un canapé qui va lui être livré lundi matin...

Damien et Élodie, en même temps qu'Alice parle : C'est vraiment très bon [*le gâteau*].

Alice : ... qui va lui être livré à son domicile. Voilà, j'ai vu un petit peu avec les infirmiers pour voir l'histoire du traitement tout ça, tout ça. Là, rien cette semaine *a priori*. Donc on le voit probablement lundi, canapé livré, [ouverture du compte] EDF, [réalisation de l']état des lieux [d'entrée], laver tout le linge. Lundi matin, une grande matinée. Et mardi, déménagement, signature du bail avec Madame Dupont à 10h30 à son domicile [l'assistante sociale du département en charge de la mesure d'accompagnement social personnalisé].

Damien désigne Élodie : C'est pour toi ça.

Élodie : Oh putain sans dec'. T'y es content toi ? (*rires*)

Alice : Madame D. Marie-France, nombreux appels...

Manuel : Laisse tomber, je vais me mettre sur IntelAsso [change de chaise et s'installe devant l'ordinateur et ouvre ce logiciel de suivi des personnes]

Alice : Le dernier étant qu'elle a très envie qu'on aménage sa terrasse.

Damien : C'est aujourd'hui.

Alice : Impeccable...

Damien : C'est aujourd'hui, on pensait pas être aussi peu nombreux mais cette après-midi, normalement on est plus nombreux. On va acheter, alors sans elle, parce que c'est compliqué pour elle d'y aller, à cause de plein de choses que je vous passe, acheter du faux gazon et elle voudrait aussi du tissu dans les couleurs parmes pour mettre sur le côté.

Alice : Exactement.

Damien : Donc on commence par ça et puis on fera le reste après et voilà.

Alice : Super. Bon voilà. Elle était ravie.

Élodie : Et son chat a disparu !

Lola (enquêteuse) : Son chat a disparu ?

Alice : Oh ben c'est...

Manuel : Vu que c'était pas vraiment son chat...

Alice : Madame Aïcha B., une transmission de Salah K. je crois [le chef de service]. Je pense qu'il va la chercher ce matin, elle a une permission de deux jours.

Élodie : Oui alors. En fait, Salah K. il va chercher Aïcha B. ce matin, il croit que hop-emballé-c'est pesé, ça va prendre un quart d'heure. Dans la réalité il va aller chercher Aïcha B., il va venir récupérer les affaires de Aïcha B., ici, il va se rendre compte qu'il y a beaucoup beaucoup beaucoup beaucoup d'affaires de Aïcha B. à amener en plus d'elle à son appart, et ben on verra comment ça va se passer. Et après il dépose Aïcha B. et sa tonne d'affaires chez elle.

Alice : Okay.

Damien : Il pense faire ça tout seul...

Élodie : En un quart d'heure ce matin.

Alice : Peut-être qu'il compte sur nous ?

Damien : Et il travaille pas cet après-midi.

Élodie : Et ben ça c'est dans ses rêves. Il travaillera pas demain.

Manuel : Et elle va se retrouver toute seule dans son logement, là-bas ?

Élodie : Ouais, pour deux jours.

Manuel : Okay.

Élodie : Ça veut donc dire que pour demain, il faudra la...

Alice : Hum hum... Donc déménagement aujourd'hui et demain. Donc aujourd'hui double déménagement à sept.

Élodie : C'est bien.

Alice : Ah ouais. Monsieur Perpère, (*lit sur le tableau*) plan de travail.

Manuel : On l'a vu hier, il est passé ici au bureau pour payer le loyer et ensuite il nous a amené chez lui pour reprendre un peu les mesures, mais c'était plus symbolique, parce-qu'elles étaient déjà prises pour voir si c'était toujours d'actualité ce plan, on le fait la semaine prochaine avec lui.

Alice : super. Monsieur L. Ilyes...

Damien : Non monsieur L. Ilyes, on est en train de voir, enfin c'est moi qui ai fait ça la dernière fois, pour essayer que la prochaine fois que vous le voyiez il y ait une personne de l'équipe pour commencer à réintroduire des membres de l'équipe. Mais en tout cas y'a rien.

Alice : Okay. C'est délicieux [toujours à propos du gâteau]

Damien : Enfin c'est pas...

Alice : Monsieur Z. Ibrahim a été vu hier..

Damien : C'est pas dans le mail de Daphné.

Alice : C'était Julien et...

Élodie : Ah putain dans le mail de Daphné !

Alice : Delphine !

Élodie : Ah !

Damien : Donc Julien...

Alice : En gros y'avait un objectif, tout ça, je sais pas trop ce qu'ils ont fait.

Élodie à destination de Damien : tu l'as Julien ?

Damien : alors, (*lis sur son téléphone*) n'étant pas là demain, voici pour monsieur R.

Fabrice : Non. Et ... non. J'ai pas.

Damien : On le revoit pas aujourd'hui je pense ?

Alice : Hein ?

Damien : Je pense pas qu'on le revoit aujourd'hui.

Alice : Non non.

Ce long extrait permet d'apprécier la densité des échanges : quatre professionnel·les¹⁸² cherchent des informations et se les communiquent à propos de neuf bénéficiaires, tout en se charriant. Ces cinq minutes de réunion¹⁸³ permettent de souligner des traits ordinaires constitutifs de ces réunions de transmission matinales. D'abord, la familiarité entre les professionnel·les avec des expressions de camaraderie est d'autant plus remarquable dans cet extrait que ce jour-là nous ne sommes que cinq en réunion, et illustre certains liens de complicité au sein de l'équipe. Pour se transmettre les informations, les professionnel·les résument les rencontres auxquelles iels ont participé la veille ou bien consultent le logiciel où les comptes rendus de rencontre sont parfois écrits – Manuel se met devant l'ordinateur dans cet objectif– ainsi que les courriels envoyés par leurs collègues, Daphné, Julien et Delphine, à la recherche de ces informations.

Concernant les personnes accompagnées, leurs noms et prénoms sont cités puis un descriptif rapide de la rencontre passé ou à venir est effectué selon un procédé très factuel, fonctionnant par « objectif », comme une liste à cocher – ne veut pas d'aide pour le ménage, canapé commandé, acheter du faux gazon, déménagement, plan de travail. À la fin de ces réunions, des binômes se constituent, généralement par affinités entre les professionnel·les et/ou avec les locataires ; plus rarement, des binômes « efficaces » sont organisés, où la personne de par sa fonction, sa personnalité ou sa relation avec le locataire jouera un rôle effectif.

Ces réunions de transmission sont un élément central au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord*. Elles sont communes à toutes les équipes et traduisent l'articulation entre le modèle organisationnel et les éthiques du *care* mises en œuvre. Entre les professionnel·les, le partage des informations prime sur des considérations hiérarchiques, comme l'affirme un éducateur spécialisé « ma parole est toute aussi importante que la parole du psychiatre, ce qui n'était pas le cas dans les autres

¹⁸² Je ne me compte pas ici dans les professionnel·les.

¹⁸³ Ce sont ici les cinq premières minutes de la réunion du mercredi 8 mars 2017, la retranscription intégrale fait trente-et-une pages.

structures où je bossais » (entretien enregistré, 25/08/2022), d'une part. Concernant la nature des informations transmises à propos des bénéficiaires, elles visent à être factuelles et descriptives, en écho à une maxime du rétablissement « rien sur nous sans nous », d'autre part.

Tout comme le modèle organisationnel conçu avec les GCSMS pour le niveau institutionnel (chapitre 3), celui qui concerne directement les équipes *Un chez-soi d'abord* vise à rendre possible des pratiques orientées vers le rétablissement.

Conclusion de chapitre : Les possibilités du care

Nous avons présenté les destinataires du programme en observant les besoins reconnus par les professionnel·les et les réponses apportées. Cela a permis d'explorer une ambivalence entre la prise en compte du diagnostic de trouble psychiatrique sévère, la reconnaissance du statut d'handicapé·e et une approche par le rétablissement. Le soin médicalisé n'est pas présenté comme une obligation par les promoteurices et professionnel·les du *Housing First*, qui, nous l'avons observé, s'arrangent pour limiter les expériences de soins contraints et coercitifs. Une éthique de l'attention aux personnes accompagnées est toutefois centrale dans l'activité professionnelle d'accompagnement. C'est l'un des enjeux du programme *Un chez-soi d'abord*, prendre soin, de manière différente que ne le fait le circuit assistanciel social et sanitaire à destination des personnes sans abri, pour améliorer leur existence.

Ces observations permettent de caractériser le *Housing First* en tant qu'éthique du *care* par une éthique de l'attention inquiète et une éthique de la discussion mises en œuvre par les professionnel·les. Elles complètent les analyses de Christian Laval et Delphine Moreau, qui présentent des dilemmes des pratiques de *care* professionnelles en lien avec la perspective du rétablissement (Moreau et Laval, 2015), en soulignant l'imbrication avec des modalités organisationnelles. L'accès au logement dont la formule « le logement n'est pas une finalité mais un moyen » résume la rupture paradigmatique.

Chapitre 6 – Le logement au centre des pratiques

La situation de Hamza exposée précédemment montre que l'accès et le maintien dans un logement n'est pas un long fleuve tranquille ni pour l'accompagné, ni pour les accompagnant-es. Hamza a intégré le programme il y a plusieurs années, mais au moment de l'observation, en janvier 2017, il n'a plus de logement. Il a d'importantes dettes financières, liées au non-paiement du loyer, et la prise en charge de la recherche d'un nouvel appartement par l'équipe fait l'objet de négociations. Pourtant, « l'approche Housing First est structurée entre deux pôles : l'accès immédiat à un logement et la proposition d'un accompagnement global », rappelle Sébastien Lo Sardo (2017, p.9).

Ce chapitre poursuit l'observation de la mise en œuvre du dispositif *Un chez-soi d'abord* en mettant le logement au centre de l'étude. Je présente la situation d'Adil dans son logement afin d'initier quelques axes de réflexions :

Lorsque je débute l'enquête à Marseille, je rencontre Adil qui est accompagné depuis plusieurs années par l'équipe. Il est décrit par l'assistant social, qui le connaît depuis 17 ans alors qu'il était barman et Adil client, comme une « figure du quartier » « à l'air râleur mais qui est fragile ». Il m'explique à ce sujet que l'équipe « a dû le déménager car des gens l'attendaient le 6 du mois en bas de chez lui pour le racketter ».

Adil vient d'emménager dans un appartement loué par un bailleur social, dans un grand immeuble situé sur la Canebière. Celui-ci est massif, composé de trois unités horizontales : au rez-de-chaussée se trouvent des commerces et une antenne du Bataillon des Marins Pompiers, sur deux étages des grandes vitres carrées sont cerclées de bleu et cinq étages des rectangles verticaux cadrent les fenêtres d'habitation. Cet immeuble détonne dans le paysage urbain pour plusieurs raisons. D'une architecture moderne, il dépasse de plusieurs étages ses voisins à l'image bourgeoise du XVIIe, il a une forme arrondie alors que les autres tracent la distinction bâti/rue de manière longiligne. L'accès aux logements s'effectue par des portes vitrées avec interphone, en retrait d'une dizaine de mètres de la voie publique, formant comme une rue intérieure dans le bâtiment. C'est une entrée en recoin, cachée et sombre, dissimulant la fonction d'habitations de cet imposant immeuble. Un gardien occupe une guérite de verre, entourée de nombreuses boîtes aux lettres. Deux grands escaliers distribuent les accès aux différents étages, les portes des appartements en bois, pour certaines décorées de dessin d'enfants s'alignent dans de longs couloirs.

La première fois que je me rends chez Adil, le 23 novembre 2016, je note dans mon carnet de terrain : Adil habite tout près du 44, dans un grand bâtiment un peu glauque. Avec Hugo, stagiaire moniteur-éducateur et Antoine, intervenant social, lorsque nous arrivons devant son appartement, la porte est grande ouverte. On le salue. Il nous dit qu'il était « sur le départ », car il allait au Marabout récupérer ses vêtements lavés. Il râle car sa box internet qui lui donne accès à la télévision ne fonctionne pas et qu'il paye pour ça. Nous restons sur le pas de la porte, Antoine lui demande d'éteindre sa box, de changer de chaîne, puis entre dans l'appartement pour la débrancher et rebrancher lui-même. Je suis au niveau de l'encadrement de la porte et Hugo, resté en retrait dans le couloir, s'exclame « Putain l'odeur ! ». Une odeur nauséabonde émane de l'appartement, les volets sont fermés, le sol est sale, la table basse est surchargée de nourriture, d'alcool et mégots de cigarette, et le lit a un duvet pour couette.

Le 11 janvier 2017, je retourne chez Adil avec Baptiste, aide médico-psychologique. Nous toquons à la porte et Adil nous ouvre. Je suis surprise par la propreté, de sa personne et de son appartement. Il nous explique qu'il a acheté un téléphone fixe la semaine précédente avec Camille, le psychiatre, mais qu'il n'arrive pas à le faire fonctionner. [...] Adil nous parle du dégâts des eaux de la voisine qui ne fait rien à ce sujet. Nous proposons d'aller la voir, mais sa porte reste close.

Je me rends à plusieurs reprises chez Adil jusqu'au début du mois d'avril 2017. Au fur et à mesure, je l'observe échanger avec les professionnel·les sur des dysfonctionnements de téléphone et d'internet, d'installation d'une étagère pour sa box internet, d'un réaménagement de sa cuisine, car « [il] cuisine pas mal ! » appuie l'assistance sociale, et de l'achat et l'installation d'une machine à laver. Il ajoute un tapis au sol, modifie la position des meubles et adopte une chatte, Xena. La coordinatrice qui vient en visite le 5 avril 2017 le félicite pour son appartement qu'elle photographie, s'exclamant « j'en crois pas mes yeux ! ».

Cet aperçu de la situation d'Adil dans son logement au cours de plusieurs mois montre les implications – déménager, réparer, aménager – des objectifs du programme autour du logement : y accéder et s'y maintenir. Comment l'accompagnement médico-social se traduit-il lorsque le logement est un outil pour les professionnel·les ?

Dans ce chapitre, nous observerons d'abord les outils de l'accompagnement à l'habiter, que sont le logement et la visite à domicile (6.1), reprenant ici la distinction proposée par Fanny Bugeja-Bloch : « il y a quelque chose d'humain dans l'habitat alors que le logement désigne plus techniquement le bâti. Le logement peut être inhabité, c'est-à-dire que l'on peut le concevoir pour lui-même, sans présence humaine » (Bugeja-Bloch,

2013, p. 4). Puis, nous considérerons les nouveaux problèmes liés à l'entrée en logement pour les personnes habitantes, que nous qualifierons d'épreuves de l'habiter (6.2). Enfin, nous nous intéresserons aux activités de maintenance au sein du parc des logements (6.3).

6.1 Les outils de l'accompagnement à l'habiter

Le logement est mis en avant par les promoteurices du programme *Un chez-soi d'abord* comme un outil sur lequel les professionnel·les s'appuient dans le cadre des accompagnements qu'ils mènent. Nous distinguons ici deux modalités de cet accompagnement à l'habiter : d'abord les conditions de logement, puis la pratique de la visite. Nous nous demanderons quels sont les logements du programme *Un chez-soi d'abord* ? Quelles sont les implications sociales liées à ces logements en matière d'habiter pour les bénéficiaires ? Et que se passe-t-il lors des visites à domicile ?

6.1.1 Les logements

Les travaux évaluatifs sur les programmes *Housing First* et Logement d'abord, avec un angle qualitatif et une perspective sociologique¹⁸⁴, déclinent des modalités d'accès au logement, un travail de maintien dans le logement, des relations au voisinage, mais aucun ne décrit les logements dans leur dimension matérielle. Plusieurs images pourraient nous venir en tête pour désigner un logement : une maison mitoyenne en banlieue pavillonnaire, un grand appartement situé dans des beaux quartiers et partagé en colocation, une chambre avec toilettes sur le palier en sous-location informelle, une yourte à l'abri des regards... Cette liste, inépuisable, relate une donnée importante : le domicile de chacun·e recouvre bien des réalités différentes en France dont « les inégalités de logement renforcent la dimension verticale de la stratification sociale et expliquent, à travers la variété des styles de vie et des manières de consommer, la dimension horizontale », écrit Fanny Bugeja-Bloch (2013, p. 3). Qualifier les conditions d'habiter des personnes est alors judicieux pour comprendre leurs expériences et les possibilités d'exercices des professionnel·les au sein du programme *Un chez-soi d'abord*¹⁸⁵.

¹⁸⁴ Nous pouvons les situer dans la catégorie des rapports évaluatifs, distinguée par Raitakari (Raitakari et Juhila, 2015), fondés sur des données qualitatives et qui ciblent des programmes de manière monographique : Christian Laval, Jean Mantovani, Delphine Moreau et Pauline Rhenter, 2015, "*Un chez-soi d'abord*" Rapport final du volet qualitatif. Septembre 2011-Décembre 2014. juin 2015, 346 pages ; Sébastien Lo Sardo, 2017, *Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First*, Le Forum - Bruxelles contre les inégalités & Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 132 pages ; Julien Lévy et Gabriel Uribelarrea, *Le logement d'abord saisi par ses destinataires*, Rapport de recherche, Grenoble, mars 2023, 112 pages.

¹⁸⁵ Cette sous-partie s'appuie sur la réflexion entamée dans l'article publié dans *Les cahiers de Rhizome* en 2019 sous le titre « Le logement, allié de la mise en œuvre du programme « Un chez-soi d'abord » ? » (Vives, 2019b).

Qu'est-ce qui est désigné comme un logement dans notre étude ? Dans sa définition légale et réglementaire, c'est-à-dire par le cahier des charges et le décret (chapitre 3), l'objectif du programme est d'accompagner les personnes « directement vers un logement ordinaire de son choix diffus dans la cité » « en location ou en sous-location et de s'y maintenir ». Intéressons-nous à chacun des termes employés pour mieux comprendre quel est cet outil, « le moyen » comme disent les professionnel·les, pour la mise en œuvre de cette action publique.

Matérialité des logements

D'abord, la définition publique du logement, donnée par l'Insee renvoie à deux dimensions. Celle de l'usage : c'est un « local utilisé pour l'habitation » en « résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants ». Et celle de la matérialité, « séparé, c'est-à-dire fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local sauf avec les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, etc) ; indépendant, c'est-à-dire ayant une entrée avec accès direct sur l'extérieur ou sur les parties communes de l'immeuble » (définition, Insee, [en ligne](#)). Le caractère *ordinaire* se définit quant à lui en « opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...) »¹⁸⁶. Il vient spécifier des statuts d'occupation comme celui de locataire contractuel ou de propriétaire, qui ne sont pas de l'ordre de l'hébergement et/ou de l'assistance. Ce caractère renvoie à ce que Maryse Bresson qualifie de « norme Logement », « dans la mesure où la possession d'un toit et d'une adresse constitue une règle sous-tendue par des attentes particulières fortes, dont la violation peut être socialement dénoncée » (Bresson, 1997, p.113). Tandis que dans l'introduction à l'ouvrage collectif *Logements de passage*, Claire Lévy-Vroelant définit le logement ordinaire, en y ajoutant une dimension sensible, par « le fait d'une part de résider dans le cadre du droit commun, soit en tant que propriétaire, soit en tant que locataire, et d'autre part d'y être "chez soi" » (Lévy-Vroelant, 2000, p.14).

Ensuite, le cahier des charges du programme *Un chez-soi d'abord* détermine plusieurs règles concernant l'accès au logement. Celui-ci doit être rapide, *direct*, c'est-à-dire que le pôle logement du dispositif doit « proposer au moins un logement qui correspond à

¹⁸⁶ Lors de l'écriture de cet article en 2018, ces définitions n'existaient pas sur le site de l'Insee, et je ne parvenais pas à trouver une définition légale ou urbanistique de « logement ordinaire », j'avais dû la définir par la négative, c'est-à-dire en excluant tous les logements considérés comme « non ordinaires ». La définition a été publiée en mai 2020 sur le site de l'Insee. [En ligne](#) (consulté le 21/07/2023).

ses choix dans les 8 semaines suivant son intégration » (Cahier des charges national, 2017, p. 23). Le logement doit être *choisi* par la personne et *diffus dans la cité* : ces règles visent à s'écarter des logiques de distribution des places d'hébergements et de la vision d'un logement communautaire (Pleace et Quilgars, 2013), où l'accès au logement s'effectue sur un site unique et les personnes accompagnées habitent dans un même bâtiment (Sylvestre et al., 2017). La dispersion dans la ville, recommandée par les promoteurices initiaux du *Housing First*, vise à promouvoir l'inclusion des personnes dans celle-ci, et à ne pas créer des « ghettos d'anciens SDF ».

Cependant, les observations ethnographiques nuancent l'idéal de l'application de la règle de l'accès direct des personnes sans abri à un logement ordinaire de leur choix. Au cours de l'enquête, le dispositif est mis en œuvre dans des métropoles à forte densité de population, et s'intègre dans un contexte immobilier en tension¹⁸⁷. L'accès au logement dans le cadre du programme, s'il est censé être régulé par des choix individuels et des préférences résidentielles, reste néanmoins soumis aux inégalités d'accès au marché immobilier ; les personnes ont un choix limité parmi un nombre contraint de logements. Au cours de l'enquête réalisée à Marseille, la majorité des logements dans lesquels je me suis rendue étaient situés dans des bâtiments collectifs, dans le sens où ce sont des appartements faisant parties d'immeubles de rapports, et non des maisons isolées (Fijalkow, 2016). Comme l'expliquent les professionnel·les, le choix du logement repose plutôt sur une logique de « par défaut » lors de l'intégration des personnes dans le dispositif ; leur priorité est de quitter le système d'habitat précaire et elles font alors rarement preuve d'exigences explicites. Celles qui ont des critères particuliers, un quartier spécifique par exemple, attendent plus longtemps avant de se voir proposer un logement correspondant à ces critères ou bien les logements proposés n'y correspondent pas. C'est plutôt à l'occasion de mobilités résidentielles, lorsque les personnes ont pour projet d'emménager ailleurs que le choix peut se préciser : cela peut être quitter un quartier pour prendre de la distance avec certaines fréquentations, ou préférer un rez-de-chaussée pour éviter le partage de parties communes ou encore se rapprocher d'un lieu précis, lieu de culte ou de soins.

C'est le cas d'Aziz, hospitalisé depuis plusieurs mois : ses dernières expériences de logements ont été « compliquées » comme le lui rappelle un éducateur spécialisé,

¹⁸⁷ Avec la mise en œuvre du programme à des sites de 50 places, le programme *Un chez-soi d'abord* a été implanté dans des villes dont le marché locatif est « distendu », comme à Saint-Étienne dans la Loire par exemple.

Manuel, en février 2017. Une des adresses d'appartements disponibles plaît à Aziz, car elle se trouve proche d'une mosquée et il est pratiquant. En réunion de transmission, les professionnels échangent sur la possibilité qu'il emménage dans ce quartier :

Manuel : On devait voir Monsieur Aziz N. en fait, parce que c'est sa visite à l'hôpital aussi.

Enquêtrice : Est-ce que du coup, on pourrait organiser une visite avec Bon pasteur ?

Manuel : Ouais on pourrait, parce qu'hier je discutais avec Valérie K. qui trouve aussi l'idée pertinente de lui faire visiter Bon Pasteur. Mais en insistant bien sur le fait qu'il faut essayer de tenter le pari d'essayer de pas reproduire ce qu'il s'est passé sur les autres appart. Donc mettre en place de l'aide à domicile, travailler la question de la socialisation, l'isolement avec ce monsieur.

Damien : Je pense que ça peut vraiment le faire dans ce quartier.

Élodie : Bon pasteur ? Carrément !

Manuel : Moi aussi je pense que dans ce quartier, ça peut être soutenant, après à voir.

Réunion de transmission équipe *Un chez-soi d'abord*, mercredi 8 mars 2017, enregistrée, Marseille.

Selon les membres de l'équipe, la solitude peut être problématique pour Aziz – des discussions sur un changement de dispositifs avec plus de présence (famille gouvernante, établissement et service d'aide par le travail) ont d'ailleurs lieu dans la même période – cependant ils considèrent la situation géographique de cet appartement comme une potentielle alliée pour Aziz.

Enfin, plutôt que d'articuler les choix aux souhaits des personnes (balcon, baignoire, vue sur la mer, quartier spécifique, etc), l'opportunité du choix se restreint en premier lieu à des loyers à bas coûts. Cet enjeu budgétaire est soulevé par Juliette, une infirmière, à propos de Hamza, lorsqu'elle affirme que la solution serait de lui proposer un logement « gratuit », c'est-à-dire un logement dont le loyer serait entièrement financé par les aides sociales au logement. Cette contrainte financière renvoie aux situations de pauvreté des personnes qui intègrent le programme (chapitre 5).

L'immersion ethnographique au sein de l'équipe marseillaise m'a donnée à voir une esquisse générale des logements habités par les bénéficiaires. Les entrées des immeubles anciens et les accès aux appartements offrent une palette diversifiée de

sensations aux personnes : parfois lugubres aux escaliers raides, sombres et dont les carreaux des tomettes cassées rendent le pas incertain dans les immeubles anciens du centre-ville marseillais ; d'autre fois des immeubles plus récents présentent un environnement propre et lisse avec service de nettoyage et moquette. La grande majorité des logements proposés ont une surface habitable réduite au strict minimum légal (9m²). Ce sont très souvent des petits studios ou des une-pièce avec cuisine séparée. Le dernier état des lieux à l'entrée d'un logement auquel j'ai assisté, en 2018, concernait un appartement de 23 m², la kitchenette tenant dans un placard. Les personnes qui habitent un appartement de Type 2, c'est-à-dire deux pièces, ne sont pas très nombreuses ; et c'est généralement suite à une mobilité résidentielle durant leur suivi au sein du programme. Pour la majorité des personnes, la surface disponible ne permet donc pas de séparer les espaces à la bourgeoise : une chambre avec lit et un salon avec canapé. Pour maximiser les usages dans un même espace, les personnes optent souvent pour un canapé-lit. Les appartements qui font partie du parc du dispositif¹⁸⁸ depuis longtemps sont parfois très sales, voire même dans un état vétuste ou insalubre. Au début de l'année 2018, suite à la création du GCSMS, le porteur logement SOLIHA a néanmoins proposé quelques logements en bon état repeints en blanc avec quelques touches de décoration, comme les plinthes et les contours des portes soulignés en peinture grise.

Les statuts d'occupation

Nous l'avons précisé à plusieurs reprises, le programme *Un chez-soi d'abord* n'est pas un dispositif d'hébergement : l'objectif est les personnes accèdent au logement avec un statut de sous-locataire ou locataire. Légalement, le statut de *locataire* renvoie à une égalité de condition partagée, en droits et en devoirs, par toutes les locataires ayant signé un bail de location en leur nom, quelle que soit leur situation socio-économique. Le principe de la séparation du logement et de l'accompagnement s'appuie sur ce statut ; l'accompagnement peut s'arrêter pour n'importe quelle raison, la personne conserve son « droit au maintien dans les lieux » (Lévy-Vroelant, 2000, p.14). Les locataires du programme *Un chez-soi d'abord* ne sont pourtant pas nombreux·ses à avoir ce statut de « locataire en titre ». À Marseille, durant l'enquête, seulement 8,5 % des personnes logées et accompagnées par le programme *Un chez-soi*

¹⁸⁸ Ce que je désigne ici comme le « parc immobilier » du dispositif *Un chez-soi d'abord* correspond à l'activité de gestion locative, les appartements sont majoritairement issus du parc privé mais qui peuvent aussi être issus du parc social, ils n'appartiennent pas au programme.

d'abord ont le statut de locataire en titre¹⁸⁹. Pour certain-es dont c'est le cas, cela représente une grande fierté et il n'est pas rare qu'iels ajoutent lors des présentations d'usage auprès de nouvelles personnes à la suite de leur prénom, la formule « locataire en titre ». Le statut de *sous-locataire* est privilégié : les locataires signent donc majoritairement un contrat de sous-location. Ce statut est « par essence temporaire » puisque l'objectif est que le sous-locataire accède ensuite « en toute indépendance à son propre logement », c'est-à-dire un logement qui ne sera pas loué par l'intermédiaire d'une association ou d'un organisme qui sous-loue et se porte garant-e. La dernière signature de bail à laquelle j'ai assisté, pour le studio de 23m², en septembre 2018, comprenait dans l'intitulé du contrat de sous-location : « l'objet de ce contrat est de permettre la réinsertion par le logement des personnes éprouvant des difficultés particulières à raison de l'inadaptation de leur ressource ou de leur condition d'existence ». Ce statut d'occupation est présenté comme transitoire et le glissement de bail au nom de la personne habitante est l'objectif annoncé. Cependant, la majorité des personnes accompagnées ont le statut d'occupante et non de locataire, complexifiant les rapports de droits en termes locatifs.

Ce statut de sous-locataire est un des effets de l'accès au logement par l'intermédiation locative. Ce dispositif permet à des propriétaires privé-es de louer leurs logements à un tiers social qui prend en charge les risques liés à la location (impayés de loyer, travaux, gestion du peuplement) (Fijalkow, 2009) et de bénéficier d'avantages fiscaux. Par le recours à l'intermédiation locative, les acteurices du programme *Un chez-soi d'abord* peut capter des logements dans le parc privé et les sous-louer : « ce système qui permet de proposer plusieurs visites de logement, de raccourcir les délais d'accès, ainsi que de proposer des déménagements », écrit le coordinateur de l'équipe de Lyon (Boichard, 2021, p.9). Même si les professionnel·les déplorent des résistances pour opérer un glissement de bail au nom de la personne occupante de la part des propriétaires, l'intermédiation locative permet au public du dispositif *Un chez-soi d'abord*, qui peine à répondre aux normes administratives, sociales et économiques de l'accès au logement ordinaire ou social de les contourner.

Ces données de mise en perspective des objectifs prônés par le *Housing First* au regard de l'enquête ethnographique établissent des premières conditions d'habiter au sein du programme *Un chez-soi d'abord*. Ces conditions s'éloignent certes de celles proposées

¹⁸⁹ En 2018, à partir d'un document interne recensant les bénéficiaires du dispositif, leur adresse et statut d'occupation, j'ai réalisé un calcul pour obtenir ce pourcentage.

dans des structures d'hébergements collectifs pour se rapprocher des logements de droit commun, mais le statut d'occupation reste lié à une logique assistancielle. Au cours d'une réunion d'équipe, la coordinatrice rappelle d'ailleurs aux professionnel·les que les états des lieux doivent être fait avec la personne « sinon on [ne l']entraîne pas, ça fait partie de l'habiter » (9/01/2017, Marseille, carnet n°2). En référence à cette notion « d'entraînement » à l'habiter, j'ai remarqué que les professionnel·les mobilisent à plusieurs reprises l'expression « dans la vraie vie », en comparaison de celle que vivent les personnes qu'iels accompagnent.

Les logements en tant que bâti et à travers leurs situations géographiques influencent les conditions d'habiter et les occupant·es n'ont que peu de prises sur ces conditions ; au contraire de l'usage qu'iels font des lieux, selon qu'iels en prennent soin, s'alignent sur des normes de confort, de salubrité et d'hygiène. Les premières conditions d'habiter liées au logement en tant qu'objet matériel et au statut d'occupation montrent que ces deux dimensions interagissent entre elles, les logements évoluent tout autant que leurs occupant·es.

6.1.2 La visite à domicile

Articulée au logement, la visite¹⁹⁰ est une des pratiques d'accompagnement fondamentales au sein du programme *Un chez-soi d'abord*. La « visite au pauvre » n'est pas une nouveauté dans l'intervention médico-sociale ; l'enquête sociale au domicile du pauvre est d'ailleurs une origine du travail social dès le XIXe siècle (Pichon, 2019). Comme le rappellent Kirsi Juhila, Christopher Hall et Suvi Raitakari, une pionnière du travail social Mary Richmond publiait en 1899 un guide sur cette pratique y soulignait « l'espace domestique et sa matérialité comme une ressource précieuse »* (Juhila et al., 2015, p. 105). Néanmoins en tant qu'outil d'évaluation sociale, la visite à domicile « a été critiquée pour son mécanisme de contrôle invisible et sa normativité »* (Juhila et al., 2015, p. 105). Dans cet article, les auteurices s'intéressent aux interactions entre des professionnel·les d'une équipe mobile de santé mentale et les personnes qu'ils visitent à leur domicile. Iels attirent l'attention sur une conception qui se cumule au chez-soi (*home-space*), celle d'un lieu du travail de soin professionnel ; « les dimensions spatiales des soins apportés dans l'environnement domestique devraient être étudiées de plus près afin de comprendre les significations des espaces personnels dans les prestations de soins »* (Juhila et al., 2015, p.104).

L'activité de l'équipe *Un chez-soi d'abord* repose sur ces visites et la réunion de transmission du matin (chapitre 5) a pour objectif de les organiser. Les informations concernant les personnes supposées être rencontrées par les professionnel·les le jour-même sont partagées, ainsi que les « objectifs » de ces rencontres qui sont de nature plurielle comme l'attestent les exemples suivant issus d'une réunion : « acheter du faux gazon », « aller chercher Aïcha B. à la clinique, aller chercher ses affaires et la déposer chez elle », « réunion de synthèse », « appeler et proposer une médiation avec le voisin », « prendre de ses nouvelles », « point financier », « descendre le frigo », « retour sur le séjour », « accrocher tableau au mur » (8/03/2017, Marseille, enregistrée).

À la fin de cette réunion, des binômes se constituent, généralement par affinités entre les professionnel·les et/ou avec les locataires. Ce que l'équipe nomme « VAD », pour Visites à domicile, désigne aussi bien des rencontres dans la ville, au café, à l'hôpital ou une clinique, que retrouver la personne à une station de métro et l'accompagner à

¹⁹⁰ Dans d'autres villes, comme à Paris au moment de l'enquête c'est l'appellation « rencontre à domicile » qui est privilégiée.

l'hôpital ou à un rendez-vous administratif ou encore aller à son domicile et toquer à la porte.

Dans le cadre d'un atelier d'écriture ethnographique¹⁹¹, je tente de résumer de manière sensible cette activité observée au long cours :

Lors des « VAD » (pour Visite à domicile, mais aussi ont aussi lieu à l'hôpital, etc), les jours se ressemblent et sont à la fois différents. Cela m'a donné l'impression plusieurs fois de vivre « un jour sans fin », comme dans le film éponyme où le personnage principal coincé dans une boucle temporelle, revit encore et encore le 2 février.

Parfois, plusieurs VAD « difficiles » sont prévues et le timing semble difficile à tenir et pourtant on voit « déguin », on « fait choux blanc » et le temps se ralentit, s'alourdit. Parfois, sur le chemin d'une VAD on croise un·e locataire qu'on cherche à voir depuis quelques temps, alors on fait un détour dans l'organisation.

En elles-mêmes, les VAD durent une vingtaine de minutes et servent à régler des formalités : monter une étagère (ou mesurer et lister les choses pour monter l'étagère la prochaine fois, ou dans 3 mois), faire les papiers pour la mutuelle, discuter un peu des problèmes avec les voisin·es.

J'ai souvent eu cette sensation qu'on ne prenait pas le temps avec la personne, qu'on passait un peu en coup de vent pour elle, comme un courant d'air. Et en même temps, les silences (on ne sait pas trop comment alimenter la conversation), l'attente (avec EDF au téléphone) ou des volontés d'évitement (la personne a du pus collé aux yeux et ça nous dégoûte) font l'effet d'un lourd étirement du temps. D'ailleurs cette habitude je l'avais prise et cela m'a frappé lorsque je suis allée à Chambéry¹⁹² : car à Marseille lorsque c'est le moment de partir, à Chambéry c'est le moment où les professionnel·les restent pour discuter et « apporter du lien social ».

Ainsi donc les VAD sont une activité routinière dans l'activité de l'équipe, chaque professionnel·le en réalise plusieurs par jour. De temps à autre, ceux qui travaillent depuis le début au sein du dispositif rappellent qu'« une bonne VAD commence chez

¹⁹¹ Exercice réalisé en mai 2018. Je co-organise cet atelier à destination des doctorant·es avec ma collègue doctorante et amie, Domitille Blanco, anthropologue durant un an et demi à raison d'une séance mensuelle.

¹⁹² J'ai réalisé une immersion d'une semaine auprès de l'équipe *Un toi(t) d'abord* à Chambéry dans le cadre d'un financement de la Fédération des acteurs de la solidarité ; j'ai publié un article au sujet de la diffusion des principes Housing First au sein d'une équipe à effectif réduit (Vives 2019a).

la personne et finit au café ». Cependant, si les professionnel·les savent qu’iels font des VAD chaque jour, leur déroulement est fluctuant.

D’une part, il ne suffit pas d’aller au domicile d’une personne pour la rencontrer. Durant plusieurs mois, j’ai observé le retour au local de membres de l’équipe s’exclamant : « On a vu Déguin ! ». Cette personne était pour moi une énigme : je ne l’avais jamais rencontré, son nom n’était pas présent sur le tableau des bénéficiaires, aucun binôme n’était assigné à aller le rencontrer mais de nombreux binômes rentraient de VAD déclarant l’avoir vu, sans qu’il y ait plus d’échange à son sujet. Lorsque j’ai enfin demandé de qui il s’agissait, mes collègues ont beaucoup rit car « déguin » est un pronom provençal qui se traduit par « personne ». Dans les cas où les personnes ne sont pas au rendez-vous, les professionnel·les ont l’habitude laisser un message :

« Salut (*prénom*)

On est passé chez toi, on repasse la semaine prochaine. Si besoin, n’hésite pas à nous appeler au ...

L’équipe du chez-soi. »

Et de glisser ce papier dans l’encadrure de la porte ; cette technique permet à l’équipe de recueillir des indices de passages. Si elle n’a pas de nouvelle de la personne durant plusieurs semaines et que le papier reste en place, cela peut signifier qu’elle n’est pas rentrée chez elle.

D’autre part, ce n’est pas anodin de rendre visite de manière régulière à des personnes à leur domicile, en particulier lorsque l’invitation au passage de la porte est marquée par une relation assistancielle, liant espace privé et lieu de travail. Dans leur article, Kirsi Juhila, Christopher Hall et Suvi Raitakari remarquent que ces interactions peuvent être qualifiées selon deux couples d’identités relationnelles dans les échanges : hôte·sse/invité·e et professionnel·le/client·e (Juhila et al., 2015). Cette distinction est intéressante pour analyser les dynamiques interactionnelles entre professionnel·le et bénéficiaire dans l’espace habité et viennent brouiller « les frontières entre l’espace institutionnel et l’espace domestique »* (Juhila et al., 2015, p.109). Les auteurices présentent le couple hôte·sse/invité·e en lien avec la vie privée – « Les hôte·sses en tant que résidant·es font les règles et décident dans leurs territoires privatifs et il est attendu que les invité·es les respectent »* (Juhila et al., 2015, p.109) – tandis que le couple professionnel·le/client·e se fonde sur des attendus institutionnels.

Les observations ethnographiques au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord* à Marseille nuancent cette proposition analytique. Le brouillage des frontières entre espace d'habitation et lieu d'intervention existe mais il se trouve reconfiguré en raison de la volonté de symétrisation de la relation ; traduite par des pratiques « orientées rétablissement » et la multi-référence (chapitre 5).

Observons deux situations qui nous confrontent aux dimensions intimes du logement :

Nous nous rendons chez Adil avec Baptiste, aide-médico-psychologique ; c'est la première VAD que je fais en binôme avec lui mais ce n'est pas la première fois que je rencontre Adil. Au cours de cette visite, Baptiste lui dit qu'il pourrait mieux dissimuler ses DVD pornographiques¹⁹³ qui sont disposés dans l'étagère en face de son lit et à côté de sa télévision. Adil lui réponds promptement « tu vas pas me la faire, moi j'ai 53 ans ! ». Plus tard, je bois un café avec Baptiste et il revient sur cet épisode avec un air embarrassé, commentant : « surtout que Adil n'est pas du tout hétérosexuel ».

Visite à domicile, mercredi 11 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

Nous allons chez Jean avec Michel, assistant de service social, pour installer l'antenne de sa télévision. Michel frappe à la porte par petits coups, « pour ne pas taper comme un bourrin », et Assia, la compagne de Jean nous ouvre. Jean se tient devant l'évier situé dans la partie cuisine et ne se retourne pas à notre arrivée. Après quelques secondes, Michel demande : « Qu'est-ce que tu es en train de faire Jean ? », puis il comprend que celui-ci est en train d'uriner dans l'évier. Michel lui fait part de son mécontentement, stipulant que « cela ne se fait pas », que « c'est dégoûtant » et qu'il a intérêt à aller se laver les mains « avec du savon » pour pouvoir lui serrer la main ensuite.

Assia est debout au fond de la pièce, les bras croisés et le regard fixé sur Jean, tandis que celui-ci s'allonge à la romaine sur son lit, au centre de la pièce. Le lit est

¹⁹³ Dont nous pouvons voir sur l'une des faces de présentation des femmes nues avec les jambes plâtrées.

dépourvu de housse de matelas et de housse de couette ; une simple couverture roulée en boule s'y trouve ainsi que des mégots et des traces d'origine inconnue.

Jean se plaint, il aimerait changer d'appartement mais Michel lui répond que tant qu'il vivra comme ça, « dans cette saleté et en urinant dans l'évier cela ne pourra pas avoir lieu ». Il insiste sur la présence d'Assia soutenant que Jean « devrait prendre soin de sa compagne ». Nous échangeons sur les élections présidentielles à venir et Michel, qui est délégué syndical à la Confédération générale du travail, taquine Jean tout en lui répétant que ça lui fait plaisir de le voir (Michel revient d'un arrêt maladie de plusieurs mois). Avec Michel, nous essayons de brancher la télévision, nous suivons le circuit du câble, jusqu'au mur et découvrons qu'il n'est connecté à rien, c'est au-delà de nos compétences et Damien vient nous relayer.

Visite à domicile, 9 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

Aller chez les personnes logées dans le cadre du programme *Un chez-soi d'abord* implique d'entrer dans des logements de petites tailles et, nous l'avons indiqué, le lit est généralement la principale assise en dehors d'éventuelles chaises. Les possibilités de séparation ou de nivellement d'accès à des espaces qui seraient plus ou moins intimes sont faibles. Ces observations prolongent la proposition analytique de deux couples d'identités distinctes pour montrer qu'elles se cumulent dans l'interaction, notamment lorsque le·la professionnel·les exprime une gêne. La volonté de symétrisation des relations permet aux professionnel·les au cours de la visite, où iels sont invité·es, de partager des dimensions normatives de l'habiter sans pour autant que les injonctions institutionnelles s'appliquent.

Les visites à domicile, ou ailleurs, permettent d'entretenir le lien avec les personnes accompagnées dans la perspective du rétablissement :

L'approche orientée vers le rétablissement considère les usager·ères des services de santé mentale à la fois comme capables de contrôler leur propre vie et comme ayant besoin d'un soutien à long terme dans leur vie quotidienne. En conséquence, les professionnel·les de la santé mentale sont supposé·es être des soutiens (et non de simples contrôleur·ses ou observateurices) qui respectent et renforcent l'autodétermination et l'intimité (domestique) de l'usager·ère.

Juhila et al., 2015, p.106*

Comme la durée d'accompagnement n'est pas pré-définie et plutôt de longue durée, ce lien et cette présence soutenance vise à pouvoir mettre en œuvre l'éthique du *care* décrite précédemment (chapitre 5).

6.2 Épreuves de l'habiter

Comme nous l'avons rappelé, l'accès au logement n'est pas la finalité du dispositif *Un chez-soi d'abord*. Ainsi l'activité des professionnel·les consistent à aménager, voir faciliter, les conditions d'habiter des personnes dans le souci d'une continuité dans le logement, qu'iels nomment « maintien ». Cette continuité peut être troublée pour de nombreuses raisons (institutionnelle, administrative, médicale, relationnelle, économique, etc) et les conditions d'habiter en font partie. La situation d'Adil, en introduction de ce chapitre, montre que des désagréments font partie de son quotidien. Désagrément ponctuel, comme à la fin du mois de janvier 2017, où je note : « l'appartement est propre, mais deux volets sont cassés et empêchent la luminosité des jours gris de passer ». Et certains s'inscrivent dans le temps, dont le dégât des eaux de l'appartement au-dessus et ses conséquences, des grandes tâches d'humidité au plafond, dont il sera question jusqu'à son déménagement des années plus tard. Les conditions d'habiter sont aussi liées aux usages qui sont faits des lieux par les personnes occupantes, comme le montre les différentes volontés d'aménagement d'Adil, mais elles peuvent être troublées. Ces troubles constituent des épreuves d'habiter (Gardella et Arnaud, 2018). À partir de l'enquête ethnographique je propose d'en distinguer trois types : d'inconfort, de voisinage et de discontinuité résidentielle.

6.2.1 L'épreuve d'inconfort

Deux types d'épreuves d'inconfort sont identifiables, et nous pouvons les distinguer selon leur temporalité, ponctuelle ou continue.

Les troubles que je qualifie d'*épreuve d'inconfort* prennent leurs ancrages dans les possibilités spatiales, matérielles et techniques d'aménager son espace personnel de manière confortable. La norme du confort s'accorde à des préférences, comme dans la situation d'Adil qui aimerait aménager un plan de travail dans sa cuisine car il apprécie cuisiner ou bien installer une étagère pour que sa box internet ne traîne pas au sol. Certaines épreuves d'inconforts sont plus ou moins faciles à résoudre, selon qu'elles se trouvent liées à des contraintes matérielles – une perceuse est nécessaire pour fixer l'étagère, l'évier doit être démonté et remplacé pour laisser suffisamment de place à la machine à laver, l'espace est trop restreint pour accueillir un lit deux places – ; des contraintes financières – le prix d'achat d'une perceuse, d'une machine à laver – ; ou encore de possibilités de résolutions par soi-même – porter seul·e un lit sur plusieurs étages.

Les épreuves d'inconfort peuvent être ponctuelles. Dans ce cas, elles sont plutôt de l'ordre de la détérioration – des vitres cassées, des toilettes bouchées, un robinet endommagé – nécessitant réparation ou bien de la perte, comme celle des clés qui permettent de passer la porte d'entrée. Les épreuves d'inconfort continues concernent des désagréments qui nécessitent généralement une aide extérieure pour les résoudre, le dégât des eaux au plafond d'Adil nous le montre. Pour obtenir des réparations, le bailleur doit se mettre en relation avec l'occupante de l'étage au-dessus, contacter l'expert-e de l'assurance pour effectuer un constat et organiser la réalisation de travaux. Pour Adil, la situation s'éternise, quoiqu'il fasse son plafond reste humide et tâché. Les parasites, dont les punaises de lit, sont également une épreuve continue d'inconfort pour la crainte répétée de la transmission et de l'invasion qu'elles incarnent chez les professionnel·les et les personnes, et les conséquences de leur présence. Pour se préserver des punaises de lit, une certaine hygiène est à respecter et tout ramassage d'affaires déposées dans la rue, qu'elles soient en bois, tissu ou papier est proscrit ; tandis qu'une fois la propagation constatée, un protocole strict et contraignant doit être mis en place¹⁹⁴ et le risque majeur, pour l'occupant-e, est de devoir jeter toutes ses affaires contaminées. Soit son matelas, ses meubles en bois, ses vêtements, etc.

La référence à la machine à laver n'est d'ailleurs pas anecdotique. La présence de cet appareil constitue une norme au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord*, à Marseille son acquisition est conseillée et mise en avant dès l'emménagement. Pouvoir laver ces vêtements à domicile sans fournir d'effort particulier représente un confort, qui facilite le fait d'être vêtu-e de vêtements propres et permet de rompre avec des contraintes liées au circuit assistanciel. La télévision est également un élément central dans l'aménagement, elle fait partie du kit d'entrée et les moments où elle dysfonctionne soulignent son importance pour les personnes.

6.2.2 L'épreuve du voisinage

Les troubles des conditions d'habiter ne se cantonnent pas à l'espace privé délimité matériellement, car les logements qu'occupent les personnes obligent à des relations de proximité et de cohabitation ; ainsi nous identifions l'*épreuve du voisinage*¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Il est généralement conseillé de mettre ses affaires au congélateur durant trois jours ou de laver à haute température. Durant ces périodes, les professionnel·les sont moins enclin·es à entrer dans les appartements et préfèrent voir les personnes à l'extérieur.

¹⁹⁵ J'invite à la lecture de l'article d'Aurélien Troisoefus sur les enjeux de voisinage des personnes souffrant d'un trouble psychiatrique de type schizophrénique ou bipolaire et vivant en milieu

Le voisinage s'inscrit dans des « espaces intermédiaires, communs mais non véritablement collectifs » (Lévy-Vroelant, 2007, p.7) comme la cage d'escalier, le hall d'entrée avec les boîtes aux lettres ou encore le quartier.

C'est en tant que « lieu d'interactions nombreuses » humaines et non-humaines que nous considérons ici le voisinage :

Le voisinage avec ses joies et ses peines, le voisinage dans ses manifestations et ses abstentions, est produit par les propriétés sociales des habitants conjuguées aux formes, à l'image et à l'esprit des lieux. Le décor n'est pas indifférent, loin de là, il permet ou dissuade, provoque ou neutralise, facilite ou décourage. Il n'est cependant rien à lui tout seul, il ne développe ses potentialités ou ne creuse ses défauts que par les usages dont il est l'objet de la part des habitants. C'est de ces ajustements plus ou moins éphémères que résulte le voisinage, c'est à partir d'eux que la réalité sociale émerge.

Lévy-Vroelant, 2007, p.6

Édouard et Jean tous deux locataires accompagnés par le programme habitent l'un à côté de l'autre dans une rue perpendiculaire à une grande avenue, avec un parking d'une dizaine de places et un local commercial surmonté d'un immeuble d'habitation de l'autre côté du trottoir. Chacun dans un studio au rez-de-chaussée, leur porte et unique fenêtre avec barreaux donnent directement sur la rue. Ce n'est pas ici leur voisinage, en tant qu'individus partageant un trottoir et un mur, qui vient constituer une épreuve pour eux, mais la localisation même de leurs logements :

Avec l'assistant social, Michel, nous rendons visite à Édouard S. Michel toque à sa fenêtre et Édouard l'ouvre. Il commence par dire qu'il veut retourner dans la rue parce qu'il y a trop de passages devant sa fenêtre et trop de bruit. Il répète plusieurs fois que « des personnes traînent » devant chez lui et demande des volets pour pouvoir fermer. Il nous montre le bricolage qu'il a réalisé : des planches de bois fixées avec de la ficelle. Michel demande des précisions sur son souhait de volets, ils échangent sur quoi et comment faire. Édouard continue de parler, désignant une femme fumant une cigarette, de l'autre côté de la rue devant des bureaux : « tu vois, elles sont là toute la journée ».

Visite à domicile, lundi 9 janvier 2017, Marseille, carnet n°2.

ordinaire, comme dans notre étude, car il identifie quatre thèmes principaux dans la « façon de voisiner » (Troisoeufs, 2021).

C'est la réunion d'équipe, arrive le point « logement ». Le médiateur santé de pair, Rémi R., annonce que Jean veut déménager, car « il n'a pas que des amis dans le quartier » et qu'« il a peur pour lui et Assia », sa compagne avec qui il vit.

Réunion d'équipe, lundi 29 mai 2017, Marseille, carnet n°2.

La disposition des studios, en accès direct sur la rue, amoindrit les possibilités de distance avec les usages urbains, il n'y a pas dans cette situation d'espaces intermédiaires. L'épreuve du voisinage peut ainsi concerner des étendues différentes. Pour l'un, c'est la vue directe sur la rue et ces usager·ères qui est éprouvante tandis que pour l'autre, elle s'étend au quartier. Le voisinage se caractérise notamment selon des niveaux de tolérance au sein de ces espaces communs, définis à partir de codes et rituels de base qualifiés de « régulations primaires » par Jean Furtos et Michel Joubert (2007). « Si la régulation primaire ne suffit pas, ou si elle est court-circuitée ou neutralisée, des régulations secondaires deviennent nécessaires ; elles pourront se mettre en œuvre par le biais de l'intervention active des voisins, des professionnels et des associations », ajoutent-ils (Furtos et Joubert, 2007, p. 1). L'équipe *Un chez-soi d'abord* est régulièrement sollicitée à ce sujet :

Marvin a récemment emménagé dans un nouvel appartement. Il nous explique, avec l'assistante sociale, Olivia B., que le dimanche précédent des policiers sont venus toquer à sa porte vers 16 heures, pour lui reprocher du tapage nocturne et qu'ils l'ont menacé d'une amende de 380 euros s'ils devaient revenir. Marvin est très inquiet. Il met de la musique sur sa chaîne hifi pour nous montrer à quel volume il l'écoute. Avec Olivia B. nous ne trouvons pas que le volume sonore soit exagéré. Elle propose à Marvin une médiation avec les voisins, « on peut aller les voir pour discuter un peu », il n'est pas intéressé. Circulant dans l'espace, nous essayons de comprendre la configuration des appartements voisins par rapport au sien et lesquels pourraient être gênés, mais cela reste flou. Nous tentons alors de le rassurer, lui répétant plusieurs fois « tu es chez toi, tu peux y faire ce que tu veux, tu as le droit d'écouter de la musique ». Olivia B. évoque le potentiel passé de l'appartement, – le locataire précédent avait peut-être des conflits avec les voisins ? –, pour lui faire comprendre que, peut-être, ce n'est pas contre lui.

Visite à domicile, mardi 4 avril 2017, Marseille, carnet n°2.

Dans cette observation, il semble que les voisin·es de Marvin soient incommodé·es par sa présence sonore et iels ont eu recours à la police pour réguler cette situation. La

menace des policiers inquiète Marvin, et alors qu'il vient d'emménager, il fait face à une *épreuve de voisinage*. Comme le suggère Olivia B., ce n'est probablement pas de son fait – peut-être était-ce préventif en raison d'un passif avec l'ancien locataire ? – et elle lui suggère une médiation, qu'il refuse. Ajoutons qu'une isolation phonique de bonne qualité, comme c'est rarement le cas dans les immeubles de rapports, pourrait aussi prévenir ces situations.

L'*épreuve du voisinage* peut arriver dès les premiers temps de l'emménagement, ou bien plus tard et peut s'inscrire dans la durée. La diversité des situations montre que le trouble de voisinage n'est pas unique, abordé directement par les personnes occupantes ou relayé par les professionnel·les, ce sujet revient régulièrement dans les échanges et comme objet de *souci*. Nous constatons que l'épreuve du voisinage ne renvoie pas ici à des démonstrations de malveillances, mais à l'acceptabilité d'interactions et de présences non sollicitées qui traversent les frontières matérielles (la porte, les murs, les fenêtres) de son habitat : les mêmes personnes qui fument régulièrement sur le trottoir en face, le bruit, les plaintes, les fréquentations humaines et non-humaines du quartier. Ici ces troubles viennent réduire les limites de l'habitat bien que l'inverse puisse également être constaté. L'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille avait dû faire déménager un locataire-occupant, qui après avoir repeint l'entièreté de l'intérieur de son appartement d'une peinture colorée, avait poursuivi sur la façade et le trottoir, étendant son habitat aux espaces partagés de la ville.

Ainsi les limites de l'habitation, et de son usage, sont définies et re-définies au-delà des délimitations spatiales et matérielles et s'inscrivent dans des relations de proximité. Le parcours résidentiel de Bodomalala, au sein du dispositif marseillais montre comment le voisinage peut devenir une épreuve :

En février 2017, nous allons la rencontrer une semaine avant son déménagement avec un éducateur spécialisé, Manuel. Elle vient de sortir d'hospitalisation et vit actuellement dans un appartement insalubre avec un trou conséquent dans la toiture qui donne sur la salle de bain. Elle s'y est installée car le propriétaire de son précédent appartement a donné un congé pour vente. Manuel m'explique que « c'est dommage » parce que des voisines avaient commencé « à la prendre en charge », pour de la peinture, de la cuisine... Selon lui, elle souffre d'une « représentation stigmatisée parce qu'elle peut s'alcooliser et qu'elle a pu se prostituer ». Bodomalala est très fatiguée, nous prenons un café avec elle et discutons du nouveau quartier où elle va s'installer, rue d'Aubagne. Elle nous demande comment c'est, si ce n'est pas dangereux ; comme je réside

temporairement dans un studio situé à côté de cette rue, je lui partage mon sentiment et l'encourage : « je ne me sens pas inquiétée, il y a plein de petits commerces à proximité et plein de plantes partout, c'est très joli ». Bodomalala acquiesce, hésitante.

La semaine suivante, je participe avec deux éducateurs spécialisés au déménagement des affaires de Bodomalala. Nous montons les sacs poubelles et les meubles au troisième étage sans ascenseur, et deux voisins nous aident spontanément dans cette tâche. Néanmoins, elle ne peut pas dormir le soir même dans ce nouvel appartement en raison de la porte anti-squat qui n'a pas été changée, ce qui serait illégal. Une chambre d'hôtel lui est réservée le temps que ce soit réglé.

Plusieurs mois plus tard, en septembre, lors de la réunion générale d'équipe du lundi après-midi, les professionnel·les échangent sur le fait que Bodomalala ne semble pas être dans son logement, « ça fait longtemps qu'on ne l'a pas vu chez elle » notent-ils, et un professionnel rapporte qu'elle se plaint du quartier et des rats dans l'immeuble.

28 février 2017, 8 mars 2017 et 4 avril 2017, Marseille, carnet n°2.

Au-delà de l'épreuve du voisinage, ce récit distingue une troisième épreuve : celle de *la discontinuité résidentielle*.

6.2.3 La discontinuité résidentielle

L'enquête ethnographique à Marseille montre que les personnes accompagnées par l'équipe ne sont pas toutes occupantes d'un logement. Ces discontinuités peuvent être temporaires pour réaliser des travaux ou pour des courts séjours (amical / familial, médical, judiciaire) ou bien de plus longue durée. Le discours porté par les actrices du programme *Un chez-soi d'abord*, fondé sur les pratiques orientées rétablissement, revendique une approche optimiste ; et en pratique, cela signifie que le travail d'accompagnement à l'accès et au maintien en logement s'inscrit dans une continuité du *care*. L'objectif est d'atteindre la possibilité de maintien dans un logement, selon un fonctionnement « d'essais, erreurs », les personnes devant tirer apprentissage de leurs expériences (chapitre 5) ; et les parcours résidentiels des personnes peuvent connaître des discontinuités.

Cette sous-partie met en évidence des épreuves de l'habiter rencontrées par les personnes accompagnées au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord*, qui sont des

conséquences même de l'accès au logement : ne pas avoir un habitat confortable, avoir des problèmes avec ses voisin·es et/ou ne plus (pouvoir) y accéder.

6.3 Maintenir dans l'habitat et les logements

Comme le soulignent les épreuves d'habiter, le logement est à considérer au sein du réseau d'acteurs du programme *Un chez-soi d'abord* ; c'est l'outil fondamental sur lequel s'appuie les professionnel·les pour accompagner les personnes. Toute la période de recherche d'un appartement, de son aménagement et son ameublement est un moyen de créer et de consolider un lien avec la personne. Faire ou aider à faire le ménage dans le logement, tout en permettant d'entretenir le logement selon des règles de propreté, est également un prétexte à la discussion sur la manière dont la personne vit cette nouvelle situation d'habiter : appropriations des lieux, ancrages dans le quartier par exemple (Pichon et al., 2010).

Cette sous-partie propose de poursuivre le « transfert attentionnel » (Denis et Pontille, 2022) et de considérer le logement en tant qu'objet des interactions et de l'attention, afin de compléter l'étude des pratiques professionnelles autour de l'habiter et des logements.

6.3.1 Réparer et améliorer l'habitat intérieur

Les logements Marseille font l'objet d'attention de la part des occupant·es et de l'équipe. Au sein du dispositif *Un chez-soi d'abord*, le maintien des bénéficiaires dans le logement s'articule au maintien de cet espace ; « la maintenance, c'est l'art de faire durer les choses » écrivent Jérôme Denis et David Pontille (2022, p.11). Alors comment les professionnel·les procèdent-ils dans cette articulation complexe pour maintenir à la fois le locataire et le logement ?

Répondre aux dysfonctionnements

Les personnes accompagnées sollicitent régulièrement l'équipe pour agir au sein du logement. L'étude des comptes rendus de réunions d'équipe hebdomadaire, et notamment du point Logement détaillant les travaux qui nécessitent une intervention extérieure aux professionnel·les de l'équipe, montrent la récurrence des dégâts des eaux et des vitres de fenêtres cassées. Ces détériorations peuvent provoquer des épreuves d'inconfort, affectant le maintien dans le logement. L'équipe s'en charge alors, dans le sens proposé par Joan Tronto, « se charger de » (*taking care of*) ; c'est-à-dire « assumer une certaine responsabilité par rapport à un besoin identifié », ici réparer matériellement des éléments du logement, « et de déterminer la nature de la réponse à lui apporter » (Tronto, 2008, p.248). La réponse nécessite d'être professionnalisée

pour des raisons de compétences, d'assurances et de processus administratifs. Pour cela, l'équipe *Un chez-soi d'abord* coordonne une intervention extérieure, déléguant les passages d'expert-es d'assurance et d'agent-es de maintenance. Durant l'enquête, en raison des enjeux liés à la création du GCSMS (partie II) la communication avec le porteur logement pour ces réparations est difficile et diffère la réalisation des réponses à ce besoin identifié¹⁹⁶.

Pour les réparations ou travaux mineurs c'est plutôt l'équipe *Un chez-soi d'abord* qui s'en occupe. Dans les cas où le recours à un plombier est justifié, contacte les services logement, mais pour les situations où *a priori* un-e plombier-ère ne serait pas appelé-e, comme pour un évier bouché, c'est l'équipe qui nettoie le siphon de l'évier ou indique à l'occupant-e de (comment) le faire. Néanmoins, toutes ces membres n'ont pas des connaissances égales en réparation domestique : j'ai pu observer les tâtonnements, recherches de compréhension de l'origine du dysfonctionnement, essais et partage de perplexités... J'ai démontré mon incompetence en matière de fonctionnement de télévision et j'ai pu éprouver l'impatience et l'irritation de certain-es locataires. Or la possibilité de visionner la télévision, via internet ou non, semble primordiale pour les personnes.

A/ménager

Le logement est également un outil pour les professionnel·les dans la mesure où il peut être le reflet d'inquiétudes, comme dans cette petite phrase d'une intervenante souvent entendue : « ça fait longtemps qu'on est pas rentré chez lui, il faudrait vérifier ». La propreté et un intérieur soigné est source de félicitations. Ainsi nous l'avons observé en introduction, la coordinatrice s'exclame positivement lorsqu'elle rend visite à Adil en avril 2017 : « j'en crois pas mes yeux ! » (5/04/2017, Marseille, carnet n°2). En janvier 2018, le médiateur de santé pair, Rémi R., transmet par courriel à ses collègues son enthousiasme concernant la situation de Kévin, « son appartement est très mignon (bien rangé, propre et investi) et comme quoi il faut garder l'espoir et favoriser l'empowerment des personnes », alors même que Kévin est endetté de 700€. Mais plusieurs mois auparavant, Kévin a été hospitalisé ; à ce

¹⁹⁶ Lorsque SOLIHA intègre le GCSMS en tant que porteur logement, l'équipe tente plusieurs modalités visant à la coordination des réparations : des réunions chantier avec un compte rendu, la transmission d'un tableur de demandes et suivis... Depuis 2021, toutes les équipes *Un chez-soi d'abord* utilise un logiciel, nommé HOPE GLA, qui « recense l'ensemble des locataires du programme, tous les appartements en gestion, tous les éléments de gestion comptable (éditions des appels de loyers, suivi des dettes locatives, suivi des encaissements...) et tous les "événements" et les interventions en réponse conduites par l'équipe de gestion locative » (Walter, 2023, p.22).

moment-là dans les courriels était écrit « Ne va pas bien. Appartement dans un état d'incurie ++. Hospitalisation cette semaine ? » (15/05/2017). Dans les situations où les appartements ne sont pas convenablement entretenus, et surtout lorsque cela s'empire, les professionnel·les ne sont pas dans une posture de réprimande envers la personne ; la visite à domicile n'est pas un contrôle social mais contribue à l'éthique de l'attention inquiète (chapitre 5).

Ainsi, lorsque les personnes accompagnées demandent des aménagements pour améliorer leurs logements, dans des intentions de décoration – accrocher un tableau – ou d'arrangements des espaces – installer une étagère –, ce n'est pas la priorité pour l'équipe qui se concentre sur le nécessaire.

Aux dernières journées inter-sites auxquelles j'assiste, en novembre 2018, à Bordeaux un théâtre-forum est organisé. Les différentes équipes sont amenées à proposer des jeux de rôles à propos de leurs pratiques. Elles doivent présenter une scénette de quelques minutes en lien avec des mots-clefs et principes du *Housing First*. L'équipe de Lille a remporté haut la main la coupe. Une proposition de l'équipe marseillaise pour illustrer la multi-référence m'avait marquée :

Cinq membres de l'équipe, les plus ancien·nes, montent sur la scène. Iels n'ont rien préparé et se chuchotent des indications à l'oreille. Une professionnelle s'isole au milieu de la scène, puis deux personnes la rejoignent : iels simulent une visite à domicile.

La « locataire » exprime aux membres de « l'équipe » : « Voilà, j'aimerais une étagère, là (désigne un mur fictif) pour mettre mes CD ». « L'équipe » pose des questions : « quelle taille, une couleur particulière ? » A-t-elle regardé dans les magasins à proximité qui ne sont pas chers ? Elle déclare qu'elle n'a pas d'argent ; « l'équipe » l'informe « on en discute en réunion et on te dit la semaine prochaine ». Elle les remercie. Iels quittent la scène tandis que la « locataire » y reste.

Deux autres professionnel·les montent alors sur scène et jouent la visite à domicile de la semaine suivante. La locataire réitère sa demande d'étagère et l'un des membres de « l'équipe » lui propose qu'iels la construisent ensemble : une planche de bois et deux équerres, iels pourraient aller l'acheter ensemble la semaine prochaine ?

Cette scénette est rejouée plusieurs fois avec une constante – la locataire fait part son souhait d'avoir une étagère – et des réponses différentes de la part des membres de l'équipe : mesure sur le mur et dessin de plan, proposition d'aller en

magasin la semaine suivante, ajout de chevilles à la liste du matériel. Celle qui joue « la locataire » propose une attitude fataliste face aux propositions de « l'équipe ».

La scénette se conclut où « la locataire » montre à « l'équipe » une étagère qu'elle a installée seule.

Journées inter-sites, 15 novembre 2018, Bordeaux, carnet n°8.

Lors de cette observation, j'avais été surprise par la dimension d'auto-critique de l'équipe sur ces pratiques ; car cette scénette n'était pas anodine, j'avais observé ces répétitions, le report et parfois l'énervement des personnes accompagnées. Maintenant je comprends qu'il ne s'agit pas de poser une étagère pour l'équipe, ce qui importe c'est d'en discuter, d'échanger sur les différentes manières de voir et de donner à voir les possibles à la personne dans l'espoir qu'elle se sente capable.

Le soin, dans l'attention et l'action, porté au logement est un indice de l'état de santé des personnes ; et c'est en cela que le logement est un outil pour les professionnel·les *Un chez-soi d'abord*.

6.3.2 Gérer le parc immobilier du dispositif *Un chez-soi d'abord*

Le logement est donc nécessaire à la mise en œuvre du programme, comme le rappelle la commission d'orientation de septembre 2017, où les personnes remarquaient que sans logement : « ça dénature le dispositif, c'est pas *Un chez-soi d'abord*, c'est un accompagnement d'abord ! » (chapitre 4). Pour répondre au principe du *Housing First* de séparation de l'accompagnement et du logement, les équipes sont organisées selon deux missions professionnelles : l'une axée sur l'accompagnement médico-social et l'autre en lien avec le logement.

Cette dernière mission est nommée « pôle logement » ou « gestion locative adaptée » et selon les dispositifs, les organisations sont différentes. Comme je le notais en novembre 2016 lors des journées inter-sites :

L'équipe de Toulouse explique que la professionnelle en charge de la gestion locative a son propre bureau afin de bien marquer la distinction entre le logement et l'accompagnement. Ancienne travailleuse sociale, elle insiste sur le « rappel à la réalité » constitutif des pratiques orientées rétablissement et sur la nécessité de former les technicien·nes au rétablissement, comme c'est le cas à Toulouse. Les professionnel·les des autres villes se montrent très impressionné·es et le

coordinateur de l'équipe de Lille remarque que chez eux « l'identité logement n'est pas assez marquée ».

Journées Inter-sites, Atelier n°2, 24 novembre 2016, Marseille, Carnet de terrain n°2.

Au début du terrain ethnographique à Marseille, un professionnel est missionné pour la gestion locative. Il coordonne la recherche de logements et les travaux à réaliser. Il tient une « permanence locative » un matin en début de mois, en présence d'une salariée en charge du volet comptable de l'association ; elle récupère les loyers qui sont payés en argent liquide et vérifie les versements des aides sociales au logement. En 2018, l'organisation est reconfigurée avec la création du GCSMS et ce sont des salarié·es du porteur logement SOLIHA qui sont en charge de la « gestion locative adaptée »¹⁹⁷.

La mission « gestion locative adaptée » vise à assurer le principe de séparation entre l'accompagnement et le logement. C'est-à-dire que la personne intégrée au dispositif *Un chez-soi d'abord* peut ne plus avoir de logement et continuer à être accompagnée par les professionnel·les, comme nous l'avons observé dans la situation de Hamza (chapitre 5) ; tout comme elle peut cesser d'être accompagnée par l'équipe tout en restant occupante de son logement. Ce principe permet d'assurer la continuité de l'accompagnement et le maintien dans le logement, sans pour autant que l'un conditionne l'autre.

La gestion locative adaptée renvoie, d'une part, à des activités classiques de l'immobilier locatif : trouver des logements, être en lien avec le propriétaire, rédiger les contrats, percevoir les loyers et les charges, entretenir le bâti, suivi des paiements de la CAF, contractualiser une assurance locative, gérer les impayés. Elle s'adapte au public du programme, d'autre part, en prêtant attention à la prévention et la gestion des risques locatifs (impayés, troubles du voisinage, dégradations, etc) et en accompagnant la personne vers l'obtention un bail direct (soit par glissement de bail, soit par un déménagement).

Cette modalité organisationnelle est également liée au dispositif d'intermédiation locative. Dans ce cadre de la sous-location, du point de vue du droit le programme *Un chez-soi d'abord* est l'intermédiaire juridique entre l'occupant·e et le propriétaire, et le programme en tant que « bailleur » est responsable des personnes occupantes envers

¹⁹⁷ Suite à cette période d'institutionnalisation, la coordinatrice de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille prend la fonction de directrice du GCSMS à mi-temps et de directrice de pôle à SOLIHA, puis rejoint cette association à temps plein.

le propriétaire (Formation Gestion locative adaptée *Un chez-soi d'abord*, 17 juin 2022, Lyon).

Glissement de l'objet du *care*

Le logement est donc nécessaire à la mise en œuvre du programme, comme le rappelle la commission d'orientation de septembre 2017, où les personnes remarquaient que sans logement : « ça dénature le dispositif, c'est pas *Un chez-soi d'abord*, c'est un accompagnement d'abord ! » (chapitre 4). Pour répondre au principe du *Housing First* de séparation de l'accompagnement et du logement, les équipes sont organisées selon deux missions professionnelles : l'une axée sur l'accompagnement médico-social et l'autre en lien avec le logement.

Cette dernière mission est nommée « pôle logement » ou « gestion locative adaptée » et selon les dispositifs, les organisations sont différentes. Comme je le notais en novembre 2016 lors des journées inter-sites :

L'équipe de Toulouse explique que la professionnelle en charge de la gestion locative a son propre bureau afin de bien marquer la distinction entre le logement et l'accompagnement. Ancienne travailleuse sociale, elle insiste sur le « rappel à la réalité » constitutif des pratiques orientées rétablissement et sur la nécessité de former les technicien·nes au rétablissement, comme c'est le cas à Toulouse. Les professionnel·les des autres villes se montrent très impressionné·es et le coordinateur de l'équipe de Lille remarque que chez eux « l'identité logement n'est pas assez marquée ».

Journées Inter-sites, Atelier n°2, 24 novembre 2016, Marseille, Carnet de terrain n°2.

Au début du terrain ethnographique à Marseille, un professionnel est missionné pour la gestion locative. Il coordonne la recherche de logements et les travaux à réaliser. Il tient une « permanence locative » un matin en début de mois, en présence d'une salariée en charge du volet comptable de l'association ; elle récupère les loyers qui sont payés en argent liquide et vérifie les versements des aides sociales au logement. En 2018, l'organisation est reconfigurée avec la création du GCSMS et ce sont des salarié·es du porteur logement SOLIHA qui sont en charge de la « gestion locative adaptée »¹⁹⁸.

¹⁹⁸ Suite à cette période d'institutionnalisation, la coordinatrice de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille prend la fonction de directrice du GCSMS à mi-temps et de directrice de pôle à SOLIHA, puis rejoint cette association à temps plein.

La mission « gestion locative adaptée » vise à assurer le principe de séparation entre l'accompagnement et le logement. C'est-à-dire que la personne intégrée au dispositif *Un chez-soi d'abord* peut ne plus avoir de logement et continuer à être accompagnée par les professionnel·les, comme nous l'avons observé dans la situation de Hamza (chapitre 5); tout comme elle peut cesser d'être accompagnée par l'équipe tout en restant occupante de son logement. Ce principe permet d'assurer la continuité de l'accompagnement et le maintien dans le logement, sans pour autant que l'un conditionne l'autre.

La gestion locative adaptée renvoie, d'une part, à des activités classiques de l'immobilier locatif : trouver des logements, être en lien avec le propriétaire, rédiger les contrats, percevoir les loyers et les charges, entretenir le bâti, suivi des paiements de la CAF, contractualiser une assurance locative, gérer les impayés. Elle s'adapte au public du programme, d'autre part, en prêtant attention à la prévention et la gestion des risques locatifs (impayés, troubles du voisinage, dégradations, etc) et en accompagnant la personne vers l'obtention d'un bail direct (soit par glissement de bail, soit par un déménagement).

Cette modalité organisationnelle est également liée au dispositif d'intermédiation locative. Dans ce cadre de la sous-location, du point de vue du droit le programme *Un chez-soi d'abord* est l'intermédiaire juridique entre l'occupant·e et le propriétaire, et le programme en tant que « bailleur » est responsable des personnes occupantes envers le propriétaire (Formation Gestion locative adaptée *Un chez-soi d'abord*, 17 juin 2022, Lyon).

Conclusion : le logement, l'outil indispensable

Dans ce dernier chapitre, j'ai focalisé l'attention ethnographique sur le logement car c'est un élément central du programme *Un chez-soi d'abord*. Considéré comme un outil primordial de l'accompagnement, l'étude montre les adaptations mises en œuvre au sein du dispositif pour rendre possible l'accès au logement, notamment avec la sous-location et la gestion d'un parc immobilier. Les équipes *Un chez-soi d'abord* en rendant visite aux personnes sont amenées à répondre à de nouveaux problèmes que nous avons qualifiés d'épreuves de l'habiter et qui peuvent entraver le maintien dans le logement.

Conclusion générale

Comment expliquer l'implantation du Housing First comme un modèle à suivre ?

La première partie de cette thèse revient sur l'élaboration de la catégorie cible du *Housing First* : les personnes sans abri dites « chroniques », visées par le *Pathways to Housing* aux États-Unis, le programme *At Home / Chez-Soi* au Canada et le programme *Un chez-soi d'abord* en France. Cette catégorie renvoie aux constats d'une utilisation des services sociaux, médicaux et judiciaires considérée comme coûteuse par les pouvoirs publics. Comme cela a été montré par Dahlia Namian, ce ciblage est associé d'outils et de critères qui se font l'écho d'une sur-mobilisation des services pour être éligible (Namian, 2019). Bien que la revendication d'un droit au logement soit intrinsèque aux premières mobilisations pour le *Housing First* aux États-Unis et en France, c'est en tant que *modèle de preuves* que le *Housing First* circule d'abord, selon un dispositif rhétorique. Celui-ci associe, d'une part, la critique d'un modèle de prise en charge dit « en escaliers » construit sur des réponses au sans-abrisme précaires et conditionnelles et, d'autre part, des productions scientifiques de l'efficacité de ces programmes avec les expérimentations sociales aléatoires.

Dans la seconde partie, je me suis intéressée à l'institutionnalisation du programme *Un chez-soi d'abord* en France. En proposant une sociologie de la traduction au sens de Callon, l'analyse met en évidence les réseaux d'actrices et d'alliances, visibles ou discrètes, autour de l'expérience *princeps* d'un squat thérapeutique à Marseille en 2006, de l'expérimentation du programme *Un chez-soi d'abord* ainsi que l'inscription de celui-ci dans l'action publique de manière durable au cours de la décennie 2010. Les observations de l'institutionnalisation montrent le souci des actrices pour concevoir un *modèle organisationnel* attentif aux conditions de réalisation de l'éthique du *care*. Ce modèle organisationnel vise à être reproductible sur tous les sites de sa mise en œuvre. Il se déploie à plusieurs niveaux : celui institutionnel avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale, dans la mise en place de la commission d'orientation et dans le fonctionnement de l'équipe.

La troisième partie vise à décrire les pratiques professionnelles à l'œuvre dans le dispositif *Un chez-soi d'abord*. Les observations ethnographiques soulignent les éthiques de l'attention, de la discussion et de la disponibilité déployées par les professionnel·les pour les personnes qu'ils accompagnent, caractérisant une éthique du *care* auquel le modèle organisationnel répond. Cette partie complète la réponse à la

problématique initiale en présentant des éléments importants pour les actrices et qu'iels aimeraient voir perdurer dans la mise en œuvre du programme *Un chez-soi d'abord*.

Contribution à la sociologie de l'assistance en direction des personnes sans abri

Pour comprendre comment le *Housing First* est devenu un modèle à suivre, je me suis intéressée au dispositif rhétorique sur lequel repose sa promotion internationale et au dispositif d'institutionnalisation qui l'inscrit durablement dans les politiques publiques française. En associant des outils conceptuels de la sociologie de la traduction – les opérations de traductions et d'alliances (Callon, 1986; Latour, 2001) – de la sociologie de l'action publique – l'instrumentation (Lascoumes et Le Galès, 2012a) – et de la science politique – mise à l'agenda, fenêtre d'opportunité (Kingdon, 2010) – à l'enquête documentaire et à l'enquête ethnographique auprès des actrices de premières lignes et destinataires (Dubois, 2012; Lipsky, 1980), cette thèse contribue à la sociologie de l'assistance aux personnes sans abri.

D'abord, elle souligne le rôle d'« entrepreneur·ses » qui, selon des degrés différents, participent à promouvoir le *Housing First* au sein des pouvoirs publics et dans le champ de l'action médico-sociale. Sam Tsemberis aux États-Unis et Vincent Girard en peuvent être reconnus comme des entrepreneurs de cause, si l'on suit Howard Becker (1985). En effet, tous deux occupent une position dominante dans la sphère du soin aux personnes fragiles psychologiquement, psychologue et psychiatre. Cela leur permet d'attirer l'attention des médias sur un « problème social » – les difficultés de soigner des personnes vivant à la rue – et de partir en croisade pour défendre le droit au logement de leurs patient·es. L'analyse du changement d'échelles dans les implantations du *Housing First* permet d'identifier des entrepreneur·ses de politique publiques (Lloyd Pendleton et Philip Manganon aux États-Unis, Pascale Estecahandy et Fanny G. en France), d'associer des soutiens au sein des gouvernements (Olene Walker et Jon Huntsman en Utah, Alain Régnier en France à la DIHAL). John Kingdon décrit leur caractéristique principale comme la « volonté d'investir leurs ressources – temps, énergie, réputation et parfois argent – dans l'espoir d'un retour futur [qui] peut prendre la forme de politiques qu'iels approuvent » (Kingdon, 2010, p.122-123). Enfin, la description de la construction scientifique du *Housing First* comme politique publique met en évidence la présence d'entrepreneur·ses de recherche académique (Denis Culhane, Maryse Marpsat) et de la randomisation (Martin Hirsch, Esther Duflo),

qui font le lien avec les réseaux d'action publique et qui bénéficient d'argent public pour leurs recherches ; ainsi que d'acteurs critiques et capables de construire des plaidoyers (Pierre Gaudreau avec le RAPSIM à Montréal, Manuel Domergue avec la FAP en France).

Ensuite, elle montre le rôle des productions écrites et visuelles dans la circulation et l'appropriation du *Housing First*, dont les résultats de l'expérimentation et le cahier des charges et des dispositifs d'organisation (le groupement de coopération sociale et médico-sociale, la commission d'orientation). Considérées à partir de l'instrumentation de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2012a), les valeurs et significations du mode de régulation envisagé informent sur les volontés de symétrisation des relations et de flexibilité de l'action. En observant les relations entre les professionnel·les et les bénéficiaires, l'analyse reposant sur la perspective du travail de *care* met en évidence une éthique de l'attention, associée à la discussion (Zielinski, 2020), et une éthique de la disponibilité (Demailly, 2014), qui s'inscrit dans la continuité.

Cette étude montre certains des dilemmes et des contraintes liées à l'assistance, tout en soulignant une manière de considérer la personne bénéficiaire (Macé, 2017). Celle-ci prend en compte les vulnérabilités, dans une dialectique entre les effets des inégalités et une volonté de diminution des asymétries liée à la relation assistancielle. Elle repose sur une approche par les capacités, dans une visée de justice sociale. Dans cette perspective, les observations de certaines réceptions du *care* mettent en lumière de nouveaux problèmes, comme les épreuves d'habiter qui émergent, ou en soulignent d'autres qui persistent, tel que la pauvreté économique.

Cette thèse caractérise le *Housing First* comme un programme de lutte contre le sans-abrisme, selon une continuité dans l'accompagnement qui n'est ni rattachée au logement, ni à des critères méritants, ainsi que dans une certaine mesure comme une prévention du retour à une situation de sans-abrisme durable.

C'est un programme de soin dont les modalités s'inscrivent dans des perspectives de réduction des risques, du « rétablissement en santé mentale » et d'auto-détermination. Celui-ci vise également à promouvoir un changement dans le champ de la prise en charge des personnes diagnostiqués avec des troubles psychiatriques sévères, au sein des services psychiatriques et sociaux.

Cependant, le *Housing First* n'est pas un programme de lutte contre la pauvreté. Les problèmes économiques des personnes entraînent des réponses de l'équipe *Un chez-soi*

d'abord caractéristiques du secteur de l'action sociale et de l'insertion : recherche de logements à bas coûts, recours aux aides sociales au logement, sous-location, distributions ponctuelles de tickets services, recours aux minimas sociaux, dispositif d'accès à l'emploi *Working First*¹⁹⁹.

Enfin, le programme *Un chez-soi d'abord* ne s'inscrit pas dans une politique du logement, en dépit de ce que pourrait laisser croire son appellation. Les observations ethnographiques ne permettent pas de rendre compte d'un sentiment du chez-soi. En référence à la théorie ancrée des 4A, développée par une petite équipe de chercheur·ses et pilotée par Pascale Pichon, ce sentiment se traduit chez les personnes qui ne disposent pas de logement en propre par quatre propriétés qui doivent co-exister : l'aménagement dans sa dimension matérielle et relationnelle, l'attachement aux personnes, aux lieux et aux objets de la vie quotidienne qui forment l'entour de la personne, l'appropriation associant confort moderne et discret, et l'ancrage qui répond à la possibilité de participer à la vie de la cité (Pichon, 2019; Pichon et al., 2010).

C'est une des limites de l'enquête réalisée aux côtés des professionnel·les, les destinataires du programme ont plutôt tendance à faire part de leurs problèmes, des épreuves, des manques qu'ils perçoivent, et l'équipe *Un chez-soi d'abord* se concentre sur ceux-ci. Ainsi l'enquête ne souligne pas les dimensions de constitutions d'un chez-soi, mais permet de porter un regard critique sur les conditions normatives et matérielles de la vie en logement proposée par le programme : des appartements petits, fragiles, dont le choix et l'appropriation statutaire sont restreints. Pascale Pichon invite à considérer la « finalité de la politique du logement d'abord [...] comme une sorte de réparation du système d'habitat précaire » (Pichon, 2019, p. 80); tout en ayant conscience du nombre marginal de places disponibles dans ces dispositifs. Les lectures de Joëlle Zask, *Se tenir quelque part sur la terre*, et de Virginia Woolf, *Un lieu à soi*²⁰⁰, mises en perspective avec les résultats de l'enquête ethnographique, à la fois du côté du travail du *care* et des logements, m'encourage plutôt à considérer l'accès au logement au sein du programme *Un chez-soi d'abord* comme la possibilité d'accéder à un « lieu à soi, pour soi », ce qui est néanmoins un aspect essentiel du « chez-soi » :

¹⁹⁹ Dans la continuité des expérimentations sociales aléatoires et de l'aide au développement, soutenu en particulier par Esther Duflo, il pourrait être envisagé d'octroyer l'équivalent d'un salaire en plus d'un logement.

²⁰⁰ C'est la traduction proposée par Marie Darrieussecq du titre *A room of one's own* ([en ligne](#)).

Un lieu n'est tel que si je le *pratique*. Il doit donc être constitué de manière à m'accorder la liberté de le pratiquer

Zask, 2023, p.33

Pour autant, nos capacités d'action dépendent de ce que nous offre un lieu en termes de ressources, de prises, de matériaux. Comme je l'ai dit, le découvrir suppose de le pratiquer et donc de le modifier, sans aller bien sûr jusqu'à le détruire.

Zask, 2023, p. 39

L'enquête pourrait alors se poursuivre du côté des usages quotidiens et sur le long terme, au sein des espaces pratiqués.

Discuter des imbrications des actions militantes, de l'action publique en direction des personnes sans abri et du droit

Arrivée au terme de l'analyse, je propose de mettre en perspective le propos développé dans cette thèse avec les résultats d'une récente recherche à laquelle j'ai collaboré, sur la reconfiguration de la prise en charge des personnes sans abri durant la crise sanitaire²⁰¹. L'enquête s'est déroulée à Saint-Étienne et l'un des axes de recherche que j'ai plus spécifiquement investiguée concernait l'aide alimentaire aux personnes sans abri.

La mise en perspective des résultats de ma thèse avec cette recherche m'a permis de considérer plus largement l'espace urbain comme des lieux-ressources pour les personnes sans abri et celles qui leur portent assistance. Ces ressources sont formalisées à travers les institutions sociales, d'hébergements et de services publics, d'une part. Certaines sont plus informelles, comme les activités de « débrouille » et de glanage, l'habitation en squat et au sein des organisations militantes impliquées dans l'aide aux personnes les plus précaires, d'autre part. L'espace urbain, qu'il soit celui d'une ville moyenne comme Saint-Étienne ou d'une grande ville comme Marseille, considéré à travers l'ensemble de ses ressources permet d'interroger non seulement le droit au logement tel que le promeut le *Housing First* mais plus largement le rapport au droit humain ainsi que l'ensemble des accès aux droits sociaux. Le droit peut être

201 Cofinancé par l'École nationale des solidarités, de l'encadrement et de l'intervention sociale (ENSEIS) et l'Agence nationale de la recherche, la recherche COVABRI a été dirigée par Marine Maurin. Pascale Pichon, Gabriel Urribelarra et Cédric Verbeck complète l'équipe. D'une durée d'un an, elle a débuté en mars 2021.

compris selon deux interprétations qui se complètent. La première est celle qui relève stricto sensu du champ juridique. Selon celle-ci le droit au logement et le droit à l'alimentation sont reconnus dans le droit international et dans le droit français comme des droits fondamentaux. La seconde est celle des réalités sociologiques des effets de ces droits, au sens où leurs reconnaissances dans les textes juridiques et dans des instances ne suffisent pas à les rendre effectifs.

En effet, tant le *Housing First* et la question du droit prioritaire au logement des sans-abri que la recherche s'intéressant à l'accès aux droits fondamentaux et à leur effectivité en tant de crise épidémique montrent les limites de l'existence de ces droits, faisant écho à leur inscription dans un système de marché globalisé. Le droit au logement se traduit plutôt par un droit à l'hébergement dans les dispositifs mis en œuvre car l'accès au logement des plus pauvres se confrontent aux pratiques de spéculations immobilières, favorisant la propriété privée contre un droit à habiter, et aux pratiques locales et transnationales de gentrification (Adam & Comby, 2020). Les limites de ces droits renvoient à des choix contraints pour les personnes, comme ne pas pouvoir choisir son logement ainsi que je l'ai montré dans cette recherche sur le programme *Un chez-soi d'abord*²⁰². En effet, les personnes sont contraintes par les propositions qui leur sont faites, par des rigueurs budgétaires. Ainsi l'opportunité d'accéder à un logement se réalise aux dépens des préférences individuelles. Le droit à l'alimentation des plus pauvres, quant à lui, se traduit majoritairement en France par l'aide alimentaire. Celle-ci provient en grande majorité des « résidus » ou invendus de la grande distribution et du système de l'agroalimentaire. Enfin, l'observation des distributions alimentaires montre que les personnes ne peuvent choisir ni le type de denrées, ni les quantités. Leur seul choix est de ne pas prendre ce dont elles ne veulent pas (Maurin et Vives, 2023).

Quelques éléments peuvent cependant apporter d'autres éléments de compréhension de ces limites. Dans les dispositifs d'aide alimentaire, la distribution de tickets services permet aux personnes subissant le stigmate de la pauvreté produit par l'usage de ces « quasi-monnaies » de choisir leur nourriture, selon un certain montant, et dans certains enseignes. Ces usages sont valorisés notamment dans l'enquête COVABRI par les travailleurs sociaux qui considèrent que les personnes peuvent faire leurs courses « presque comme tout le monde » (Maurin et Vives, 2023). Cette expression peut être

²⁰² C'est également le cas dans d'autres travaux menés sur le Logement d'abord à Lyon et Grenoble (Lévy et Uribebarrea, 2023), et sur le dispositif *Bail d'abord* à Montpellier (Rullière, 2021).

mise en lien avec celle mobilisée par les professionnel·les du programme *Un chez-soi d'abord* : iels utilisent l'expression « la vraie vie », sont confrontées les personnes devant désormais et à nouveau payer un loyer, gérer leur consommation électrique pour éviter des factures exorbitantes, sans désirer un appartement offrant un luxe au-delà du (faible) budget dont elles disposent.

L'analyse des chaînes de coopérations entre des actrices collectives et individuelles dans l'accès à ces droits met en évidence des liens personnels et institutionnels qu'entretiennent des militant·es, ainsi que nous l'avons décrit dans le chapitre 5. Comme les actrices du *Housing First* se présentent en partie comme tel·le, nous pouvons interroger les liens entre action militante, action publique et droit.

Dans cette thèse, j'analyse cette chaîne de coopérations en mobilisant la sociologie de la traduction. Avec Marine Maurin, nous avons mobilisé une autre notion issue de la sociologie de l'action publique, celle de « système d'ordre négocié », proposée par Lascoumes et Le Galès (Lascoumes et Le Galès, 2012b). Nous avons écrit dans une version préliminaire à l'article publié :

Considérant l'aide alimentaire à destination des sans-abri comme un « système d'ordre négocié », nous privilégions ici une analyse des formes et des effets de l'action publique, où les acteurs et actrices en charge de la mise en œuvre de l'aide alimentaire disposent d'« espaces d'actions », où « les institutions font et défont leur clientèle, reconfigurent les enjeux sociaux et imposent leurs priorités » et où « mêmes les groupes les plus revendicatifs agissent en interaction avec les institutions » (Lascoumes et Le Galès, 2012 : 104). Selon cette perspective, l'aide alimentaire ne se limite pas à une politique publique décidée par l'État français ou par l'Union européenne – c'est-à-dire du haut vers le bas – mais procède d'un espace de responsabilités plus ou moins partagées impliquant des situations de coopération entre des individus et groupes aux statuts et rôles différenciés.

Ces deux recherches présentent ainsi complémentirement une nouvelle occasion pour interroger les possibilités de changements et de reconfigurations de l'action publique à partir d'actions militantes. Le terme « d'action » dans cette analyse vise à privilégier les pratiques, plutôt que de se focaliser sur les revendications portées par ces groupes, bien qu'elles soient liées aux pratiques elles-mêmes. Ces groupes militants sont à qualifier comme des groupes organisés en auto-gestion et non institutionnalisés, ils ne bénéficient généralement pas de financements publics. Leurs marges de manœuvre débordent des espaces de la légalité et c'est ce qui les spécifie, mais leurs moyens en termes humains et financiers sont également peu assurés dans la durée.

Dans le cadre du *Housing First* et du contexte marseillais, de l'expérience d'un « squat thérapeutique » a, de fil en aiguille, conduit à une expérimentation sociale randomisée puis à la pérennisation de ce dispositif dans les politiques publiques. Dans la situation stéphanoise, deux collectifs militants s'organisent pour répondre à la crise sociale et sanitaire liée au Covid-19. Dans le premier cas, la figure de Vincent Girard domine le tableau : reconnu comme « charismatique » par les personnes rencontrées, il devient le porte-parole de cette expérience. Dans le second, il n'y a pas de porte-parole public ; plusieurs militant-es ont un rapport privilégié avec le monde institutionnel ou mobilisent des pratiques de communications, iels n'endossent aucun rôle de leader charismatique et ne se présentent pas comme des figures de la cause. Dans les deux cas, nous pouvons observer l'éclatement et la dissolution de ces groupes militants. En somme, ces groupes ne perdurent pas dans le temps.

Au cours de leurs activités, des personnes de ces collectifs militants entretiennent des relations privilégiées avec des « alliés institutionnels » et des professionnel·les de l'assistance. Ces relations de l'ordre de l'informel permettent de « réguler » l'aide apportée aux personnes sans abri. Du côté de l'assistance, on voit dans la recherche COVABRI que ces groupes de jeunes militant-es – les Brigades de solidarité et le Collectif de la Bourse – ont des liens ou en créent avec la Croix-Rouge, l'Asile de Nuit, l'Équipe mobile de rue. À Marseille, les militant-es du squat thérapeutique Le Marabout font partie de l'EMPP MARSS, iels créent un Groupe d'entraide mutuel et s'associent avec l'association Habitat Alternatif Social pour légaliser le squat. Du côté institutionnel, cette légalisation est permise par des relations avec une chargée de mission de la Mairie, qui organise un rendez-vous entre un psychiatre, notable marseillais, et le Cabinet du Maire. Le passage à l'échelle nationale débute par une rencontre avec un conseiller du Cabinet de la Ministre de la Santé d'alors, Roselyne Bachelot, arrangeant la visite de celle-ci au Marabout. À Saint-Étienne, le Collectif de la Bourse a des contacts réguliers avec le SIAO, et un militant en particulier est en lien avec des chargées de mission de la direction des services de cohésion sociale et de la Préfecture. Iels organisent, en plein milieu du confinement, la sortie des personnes habitant un hôtel dont le bail précaire se termine et leurs hébergements. Iels prévoient ensemble l'hébergement des habitants suite à l'expulsion de leur squat. Le Collectif rencontrera cependant une limite institutionnelle, celle des appels à projet pour la gestion d'un lieu d'accueil et d'hébergement. Suite à l'identification d'un ancien CROUS pouvant servir de centre d'hébergement, iels préparent un projet en mettant

en avant l'inconditionnalité d'accueil. Cet appel à projet est remporté par une grande association stéphanoise et les liens institutionnels semblent se rompre à ce moment-là.

Enfin, si ces chaînes de coopérations tiennent à la ténacité de certaines personnes elles relèvent également de contextes favorables. Dans l'enquête COVABRI, c'est la situation liée à la gestion de la crise sanitaire, des réorganisations nécessaires « rapides », et la possibilité d'actions militantes grâce à des interconnaissances préalables. Concernant le programme *Un chez-soi d'abord*, au niveau national, il y a la ténacité de Vincent Girard mais aussi la rencontre avec une Ministre favorable et intéressée par le modèle de l'expérimentation sociale aléatoire.

Cet exercice de comparaison n'a pas pour vertu de proposer une montée en généralité des conditions de possibilité des changements durables dans l'action publique, initiés par des formes de militantisme si différentes. Il souligne toutefois la mise en avant pour ces actrices de la question du droit et de ses accès, en termes de justice sociale et « d'inconditionnalités ». Les Brigades de Solidarité revendiquent de distribuer de la nourriture à tout le monde, sans critère administratif, ni justificatif. Des places pour des personnes dites « sans droit ni titre » étaient prévues dans le projet d'hébergement du Collectif de la Bourse. Et lorsque j'ai rencontré Vincent Girard en juin 2022, il m'annonçait vouloir développer un programme d'accès direct au logement intégrant les exilé·es.

La volonté de cet entrepreneur de cause est ainsi rejointe par les personnes qui militent pour un accès égal et juste au logement, par les professionnel·es accompagnant les personnes sans abri et par les personnes sans abri qui aimeraient avoir un lieu à elle et pour elle, quelles qu'en soient les conditions.

* * *

Ces dernières années j'ai milité pour le droit au logement à Lyon et je suis intervenue en tant que sociologue dans des assemblées réunissant des professionnel·les du champ de l'hébergement social et du logement, en mobilisant mes enquêtes ethnographiques et documentaires, ainsi que mon expérience d'intervenante sociale épisodique. Cette confrontation directe aux besoins exprimés par des personnes d'avoir un endroit à elles, où elles peuvent rester et s'établir ainsi qu'aux professionnel·les qui ne peuvent pas y répondre favorablement met en évidence les limites du programme *Un chez-soi d'abord*

déployé à grand échelle en France au sein d'un second plan quinquennal Logement d'abord.

En 2023, alors qu'en France métropolitaine « sur 100 logements, 82 sont des résidences principales, 10 sont des résidences secondaires ou logements occasionnels, et 8 sont vacants » (Freppel, 2023), que « les ménages propriétaires d'au moins 5 logements représentent 3,5 % des ménages, mais détiennent 50 % des logements en location possédés par des particuliers » (André, Arnold, et Meslin 2021), le constat politique et moral qu'un grand nombre de personnes n'accèdent pas au logement demeure d'actualité.

Au-delà de ces chiffres qui nous invitent à poursuivre l'enquête, la politique publique du logement d'abord dans laquelle s'insère le programme *Un chez soi d'abord* n'a pas encore réussi à prendre le pas sur la politique de l'urgence sociale et son corollaire, « le système d'habitat précaire ».

Bibliographie

- Abdel Salam, Nadyah. 2023. « Logement d'abord, un processus d'innovation institutionnelle ? Quelle transformation de la perception et du traitement du sans-abrisme ? » Thèse de doctorat en Sociologie, Université Côte d'Azur, Nice.
- Adam, Matthieu, et Émeline Comby. 2020. *Le capital dans la cité: une encyclopédie critique de la ville*. Paris: Éditions Amsterdam.
- André, Mathias, Céline Arnold, et Olivier Meslin. 2021. « 24% des ménages détiennent 68% des logements possédés par des particuliers ». p. 91-104 in *Éclairage: la société française après plus d'un an de crise sanitaire*. Insee Références.
- Aranda, Mauricio. 2019. « Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950 ». Thèse de doctorat de science politique, Université Paris Nanterre, Paris, France.
- Astier, Isabelle. 2000a. « Droit à l'emploi et magistratures sociales : vers une politique des situations ? » *Droit et société* (44-45) p.143-55.
- Astier, Isabelle. 2000b. « Présentation ». *Droit et Société* 44(1) p.85-89.
- Baby-Collin, Virginie, et Geneviève Cortes. 2019. « Éditorial ». *Espaces et sociétés* 178(3) p.7-19.
- Baillergeau, Évelyne, et Hans Grymonprez. 2020. « "Aller-vers" les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales ». *Revue française des affaires sociales* (2) p.117-36.
- Barbant, Jean-Christophe. 2011. *Sociologie de l'expertise de l'intervention sociale. Modèles et éthiques de l'ingénierie dans le champ social*. Paris: L'Harmattan.
- Becker, Howard Saul. 1985. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Paris: Éditions Métailié.
- Blanco, Domitille, Mélodie Gauglin, Bénédicte Rivet, et Lola Vives. à paraître. « De l'engagement auprès des personnes enquêtées. Retour sur un dispositif d'analyse des pratiques de recherche de terrain pour doctorant·es ». p. 156-64 in *Ethnographes engagé.e.s. Des implications plurielles en situation d'enquête*. Publications universitaires de Rouen et du Havre.
- Boichard, Martin. 2021. « Une villa à Hollywood : écouter le rêve d'un logement idéal pour soutenir l'espoir d'une vie meilleure ». *Rhizome* 79(1) p.9-9.
- Boullier, Henri, Lise Cornilleau, Jean-Noël Jouzel, et Pierre-André Juven. 2021. « "En attendant d'autres données". Raison modélisatrice, incertitudes et pièges de l'abstraction ». *Terrains & travaux* 38(1) p.5-22.
- Bouloudnine, Raphaël, Sonia Abelanski, Frédéric Debroas, et Vincent Commaille. 2022. « La méthode Working First ». P. 235-41 in *La politique du Logement d'abord en pratique, Théma*. Presses de Rhizome.

- Bourgeois, Marine. 2013. « Choisir les locataires du parc social? Une approche ethnographique de la gestion des HLM ». *Sociologie du Travail* 55 p.56-75.
- Bourgeois, Louis. 2021. « Résorber à bas-bruit. Ethnographie de l'action publique lyonnaise de résorption des squats et bidonvilles de migrants roumains précaires ». Thèse de doctorat de science politique, Université Grenoble Alpes, Grenoble.
- Bresson, Maryse. 1997. « Exclusion et « norme Logement ». Pour une étude des représentations associées à la question sociale ». *Sociétés Contemporaines* 28(1) p.111-26.
- Brugère, Fabienne. 2020. « Pour une société du care. Retour sur dix ans de combat ». *Études* Juillet-Août(7-8) p.61-72.
- Bugeja-Bloch, Fanny. 2013. *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*. Paris: Presse Universitaires de France.
- Callon, Michel. 1986. « ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION: La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique* 36(3) p.169-208.
- Cefai, Daniel. 1996. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseaux. Communication - Technologie - Société* 14(75) p.43-66.
- Cefai, Daniel. 2006. « Chapitre 2. Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain ». p. 33-62 in *La méthodologie qualitative, Collection U*. Paris: Armand Colin.
- Cellard, Caroline, et Nicolas Franck. 2020. *Pair-aidance en santé mentale: Une entraide professionnalisée*. Elsevier Health Sciences.
- Chauvin, Pierre-Antoine. 2020. « L'administration de l'attente. Politiques et trajectoires de relogement des familles sans domicile à Paris ». Thèse de doctorat de Sociologie et de Démographie, Université Paris Nanterre, Nanterre.
- Choppin, Katia, et Edouard Gardella. 2013. *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1978-2012*. Publications Universitaires de Saint-Etienne.
- Chossière, Florent, Pierre Desvaux, et Alex Mahoudeau. 2021. « La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude ». *Annales de géographie* 742(6) p.5-19.
- Coleman, Simon, et Pauline von Hellermann. 2013. *Multi-Sited Ethnography: Problems and Possibilities in the Translocation of Research Methods*. Routledge.
- Colombi, Denis. 2020. *Où va l'argent des pauvres: Fantômes politiques, réalités sociologiques*. Paris: Payot & Rivages.
- Cometti, Jean-Pierre. 2022. « DEWEY JOHN (1859-1952) ». *Encyclopædia Universalis [en ligne]*.
- Culhane, Dennis P. 2008. « The Costs of Homelessness : A Perspective from the United States ». *European Journal of Homelessness* 2 p.97-114.

- Culhane, Dennis P., et Randall Kuhn. 1998. « Patterns and Determinants of Public Shelter Utilization among Homeless Adults in New York City and Philadelphia ». *Journal of Policy Analysis and Management* 17(1) p.23-43.
- Damon, Julien. 2012. *La question SDF. Critique d'une action publique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Darmon, Muriel. 2005. « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain, Summary ». *Genèses* no 58(1) p.98-112.
- Demailly, Lise. 2014. « Introduction : les secteurs de psychiatrie et le "travail de disponibilité" ». P. IX-XIX in *Les équipes mobiles en psychiatrie et le travail de disponibilité, L'Offre de soins en psychiatrie*, édité par L. Demailly, O. Dembinski, et C. Déchamp-Leroux. Montrouge: John Libbey Eurotext.
- Demailly, Lise. 2022. « Significations plurielles de la norme de « bonne distance » dans le travail d'accompagnement ». *Vie sociale* 39(3) p.19-31.
- Denis, Jérôme, et David Pontille. 2022. *Le soin des choses. Politiques de la maintenance*. Paris: La Découverte.
- Desrosières, Alain. 2003. « Historiciser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques ». in *Historicités de l'action publique, CURAPP*. Presse Universitaires de France.
- Desrosières, Alain. 2008. *Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I*. Paris: Presses des Mines.
- Dubois, Vincent. 2012. « Ethnographier l'action publique. Les transformations sociales au prisme de l'enquête de terrain ». *Gouvernement et action publique* (1) p.83-101.
- Dubois, Vincent. 2013. « Le rôle des street-level bureaucrates dans la conduite de l'action publique en France ». en ligne in *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, édité par J.-M. Eymerie-Douzans et G. Bouckaert. Bruxelles: Bruylant-De Boeck.
- Duvoux, Nicolas. 2015. *Les oubliés du rêve américain. Philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Echenberg, Havi, et Laura Munn-Rivard. 2020. *L'itinérance au Canada: définitions et recensements. Étude générale*. Publication n°2020-41-F. Ottawa, Canada: Bibliothèque du Parlement.
- Espeland, Wendy Nelson, et Mitchell L. Stevens. 2008. « A Sociology of Quantification* ». *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie* 49(3) p.401-36.
- Estecahandy, Pascale, Paola Revue, Marie-Laure Sénat, et Julien Billard. 2015. « Le rétablissement. L'exemple du programme français "Un chez-soi d'abord" ». *Empan* 98(2) p.76-81.
- Estroff, Sue. 1998. *Le Labyrinthe de la folie: ethnographie de la psychiatrie en milieu ouvert et de la réinsertion*. Le Plessis-Robinson, France: Empêcheurs de Penser En Rond.

- Falvo, Nick. 2009. « Toronto's Streets to Homes Program ». p. 33 in *Finding Home. Policy Options for Addressing Homelessness in Canada*.
- Falzon, Mark-Anthony, éd. 2009. *Multi-Sited Ethnography: Theory, Praxis and Locality in Contemporary Research: Theory, Praxis and Locality in Contemporary Social Research*. 1 edition. Farnham, England ; Burlington, VT: Routledge.
- Fassin, Didier. 2020. « L'ethnographie et ses publics. Entretien avec Didier Fassin ». *Terrains/Théories* (12).
- Felton, Barbara J. 2003. « Innovation and Implementation in Mental Health Services for Homeless Adults: A Case Study ». *Community Mental Health Journal* 39(4) p.309-22.
- Fijalkow, Yankel. 2009. « Le tiers secteur associatif dans la régulation de l'habitat en France : une hypothèse géographique ». *L'Information géographique* 73(2) p.47-59.
- Fijalkow, Yankel. 2016. *Sociologie du logement*. Paris: La Découverte.
- Freppel, Camille. 2023. « 37,8 millions de logements en France au 1er janvier 2023 ». *Insee Focus* (309).
- Furtos, Jean, et Michel Joubert. 2007. « Édito. » *Rhizome Bulletin National Santé Mentale et Précarité* Le voisinage et ses troubles(29) p.1-3.
- Gaglio, Gérald. 2018. *Du neuf avec des vieux ? télémédecine d'urgence et innovation en contexte gériatrique*. Toulouse: Presses Universitaires du Midi.
- Gardella, Édouard. 2014. « L'urgence social comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980 ». Sciences sociales - Sociologie, École Normale Supérieure de Cachan, ENS Cachan.
- Gardella, Édouard, et Amandine Arnaud. 2018. *Le sans-abrisme comme épreuve d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux. Rapport final*. Paris: Observatoire du samusocial de Paris. Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.
- Gilliot, Élodie, et Audrey Linder. 2022. « Principes du rétablissement et Logement d'abord ». p. 52-64 in *La politique du Logement d'abord en pratique, Théma*. Presses de Rhizome.
- Girard, V., H. Handlhuber, V. Vialars, S. Perrot, G. Castano, N. Payan, et J. Naudin. 2008. « Réduire les inégalités de santé : description d'une expérimentation liant habitat, citoyenneté et troubles psychiatriques sévères ». *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique* 56(6, Supplement) p.S371.
- Girard, Vincent, Pascale Estecahandy, et Pierre Chauvin. 2009. *La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen. Rapport remis à Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé et des Sports*.
- Goering, Paula, Vincent Girard, Tim Aubry, Jayne Barker, Cécile Fortanier, Eric Latimer, Christian Laval, et Aurélie Tinland. 2012. « Conduite d'essais relatifs aux

- politiques qui soutiennent le modèle d'intervention accordant la priorité au logement : l'histoire de deux pays ». *Lien social et Politiques* 67 p.161.
- Gold, Raymond L. 1958. « Roles in Sociological Field Observations ». *Social Forces* 36(3) p.217-23.
- Goldfinger, Stephen M., Russell K. Schutt, George S. Tolomiczenko, Larry Seidman, Walter E. Penk, Winston Turner, et Brina Caplan. 1999. « Housing Placement and Subsequent Days Homeless Among Formerly Homeless Adults With Mental Illness ». *Psychiatric Services* 50(5) p.674-79.
- Grawitz, Madeleine, éd. 1975. *Méthodes des sciences sociales*. Paris, France: Dalloz.
- Greacen, Tim, et Emmanuelle Jouet. 2017. « Le rétablissement : contexte international et situation en France ». p. 15-30 in *Santé mentale et processus de rétablissement, Collectif psychiatrie*. Nîmes: Champ social.
- Grenier, Corinne, et Sandra Guitton-Philippe. 2011. « La question des regroupements / mutualisations dans le champ sanitaire et social: l'institutionnalisation d'un mouvement stratégique ? » *Management Avenir* 47(7) p.98-113.
- Groton, Danielle. 2014. « Are Housing First Programs Effective? A Research Note ». *The Journal of Sociology & Social Welfare* 40(1) p.15.
- Grunenwald, Noémie. 2021. *Sur les bouts de la langue: traduire en féministe/s*. Lille: La Contre Allée.
- Hassenteufel, Patrick. 2008. *Sociologie politique: l'action publique*. Armand Colin. Paris: Armand Colin.
- Henckes, Nicolas, Marcos Azevedo, et Anne Quintin. 2018. *Loger et Soigner. Une sociologie d'un dispositif médico-social: les appartements accompagnés en santé mentale. Rapport de recherche*. CERMES3, Santé Mentale France, Fondation de France.
- Henneguelle, Anaïs, et Arthur Jatteau. 2021. *Sociologie de la quantification*. La Découverte.
- Hopper, Kim. 2003. *Reckoning with homelessness*. Ithaca, N.Y.; London: Cornell University Press.
- Houard, Noémie. 2011. « The French Homelessness Strategy: Reforming Temporary Accommodation, and Access to Housing to Deliver "Housing First": Continuum or Clean Break ? » *European Journal of Homelessness* 5(2) p.83-98.
- Hovland, Ingie. 2009. « Follow the Missionary: Connected and Disconnected Flows of Meaning in the Norwegian Mission Society ». P. 135-48 in *Multi-Sited Ethnography. Theory, Praxis and Locality in Contemporary Research*. Farnham, England ; Burlington, VT: Routledge.
- Hurlburt, Michael S., Patricia A. Wood, et Richard L. Hough. 1996. « Providing Independent Housing for the Homeless Mentally Ill: A Novel Approach to Evaluating Long-Term Longitudinal Housing Patterns ». *Journal of Community Psychology* 24(3) p.291-310.

- Ibos, Caroline. 2019. « Éthiques et politiques du care. Cartographie d'une catégorie critique ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire* (49) p.181-219.
- Jacobson, Nora. 2004. *In Recovery: The Making of Mental Health Policy*. Nashville: Vanderbilt Univ Pr.
- Jacobson, Nora. 2007. « Politiques et pratiques en santé mentale. Comment intégrer le concept du rétablissement ». *Santé mentale au Québec* 32(1) p.245-64.
- Jatteau, Arthur. 2013. « Expérimenter le développement ? Des économistes et leurs terrains ». *Genèses* 93(4) p.8-28.
- Jatteau, Arthur. 2021. *Faire preuve par le chiffre ? Le cas des expérimentations aléatoires en économie*. Institut de la gestion publique et du développement économique.
- Johanna, Ranta, et Juhila Kirsi. 2019. « Constructing a Sense of Home in Floating Support for People Using Drugs ». *Qualitative Social Work* 19(4) p.685-700.
- Johnsen, Sarah, et Lígia Teixeira. 2010. *Staircases, Elevators and Cycles of Change: « Housing First » and Other Housing Models for Homeless People with Complex Support Needs*. London: Crisis.
- Jouve, Élodie, et Pascale Pichon. 2015. « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 110(1) p.46-55.
- Juhila, Kirsi, Christopher Hall, et Suvi Raitakari. 2015. « Interaction during mental health floating support home visits: managing host-guest and professional-client identities in home-spaces ». *Social & Cultural Geography* 17(1) p.101-19.
- Juhila, Kirsi, Suvi Raitakari, et Johanna Ranta. 2022. « Housing First. Combatting Long-Term Homelessness in Finland ». P. 495-513 in *Successful Public Policy in the Nordic Countries: Cases, Lessons, Challenges*, édité par C. de la Porte. Oxford University Press.
- Kertesz, Stefan G., Travis P. Baggett, James J. O'Connell, David S. Buck, et Margot B. Kushel. 2016. « Permanent Supportive Housing for Homeless People — Reframing the Debate ». *New England Journal of Medicine* 375(22) p.2115-17.
- Kingdon, John W. 2010. *Agendas, Alternatives, and Public Policies, Update Edition, with an Epilogue on Health Care*. 2 edition. Boston: Pearson.
- Kirsi, Juhila, et Löfstrand Cecilia Hansen. 2017. « Housing First as a moral tale and a travelling idea. » P. 11-37 in *Den motspänstiga akademikern: Festskrift till Ingrid Sahlin*. Malmö: Égalité.
- Kirsi, Juhila, Holmberg Suvi, Lydahl Doris, et Hall Christopher. 2022. « Observing and Commenting on Clients' Home Environments in Mobile Support Home Visit Interactions: Institutional Gaze, Normalization and Face-Work ». *Housing, Theory and Society* 39(1) p.82-97.
- Kovess-Masféty, Viviane, et Murielle Villani. 2019. « Aidants profanes en psychiatrie et politiques sociales ». *Revue française des affaires sociales* (1) p.55-74.

- Laplantine, François. 2006. *La description ethnographique: L'enquête et ses méthodes*. 3e édition. Paris: Armand Colin.
- Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2012a. « Gouverner par les instruments ».
- Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2012b. *Sociologie de l'action publique*. Domaines et approches. Paris: Armand Colin.
- Latour, Pasteur. 2001. *Pasteur: guerre et paix des microbes. suivi de Irréductions*. Paris: La Découverte.
- Laurent, Adrien. 2021. « II / Le paysage associatif français à l'épreuve des restructurations interorganisationnelles ». p. 19-35 in *L'état du management 2021*. Paris: La Découverte.
- Laval, Christian. 2017. « Parole(s) et savoir(s) des personnes directement concernées : l'exemple du programme expérimental « Un chez-soi d'abord » ». *Vie sociale* (20) p.73-84.
- Laval, Christian. 2018. « Introduction. Un contexte de globalisation des concepts et des pratiques ». *Vie sociale* n° 23-24(3) p.11-20.
- Laval, Christian, Jean Mantovani, Delphine Moreau, et Pauline Rhenter. 2015. « *Un chez-soi d'abord* » *Rapport final du volet qualitatif. Septembre 2011-Décembre 2014*.
- Laval, Christian, Jean Mantovani, Delphine Moreau, et Pauline Rhenter. 2018. « Reconfiguration des métiers en vis-à-vis de la philosophie du rétablissement ». *Vie sociale* 23-24(3-4) p.211-19.
- Lévy, Julien. 2021. « Les "grands exclus": une catégorie d'exceptions. Évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980 ». Thèse de doctorat en Science politique, Université Grenoble Alpes, Grenoble.
- Lévy, Julien, et Gabriel Uribelarrea. 2023. *Le logement d'abord saisi par ses destinataires. Rapport de recherche*. Grenoble: Fondation Université Grenoble Alpes.
- Lévy-Vroelant, Claire. 2000. « Introduction ». p. 11-15 in *Logements de passage. Formes, normes, expériences, Habitat et sociétés*. Paris: L'Harmattan.
- Lévy-Vroelant, Claire, Michel Joubert, et Christoph Reinprecht. 2015. *Agir sur les vulnérabilités. Les interventions de première ligne entre routines, expérimentations et travail à la marge*. Paris: Presses universitaires de Vincennes.
- Lévy-Vroelant, Claire, et Michel. 2007. « Le voisin et le politique: forces et faiblesses des espaces d'intersubjectivité ». *Rhizome Bulletin National Santé Mentale et Précarité* Le voisinage et ses troubles(29) p.4-9.
- Linder, Audrey. 2018. « Des patients aux soignants: Les appropriations du "rétablissement" par les professionnels de la psychiatrie ». *Inter Pares* (7) p.19-25.
- Lipsky, Michael. 1980. *Street-Level Bureaucracy. Dilemma of the Individual in the Public Service*. New York: Russel Sage Foundation.

- Lo Sardo, Sébastien. 2017. *Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First*. Bruxelles: Le Forum - Bruxelles contre les inégalités & Fondation Roi Baudouin.
- Löfstrand, Cecilia Hansen, et Kirsi Juhila. 2012. « The Discourse of Consumer Choice in the Pathways Housing First Model ». *European Journal of Homelessness* 6(2) p.22.
- Macé, Marielle. 2017. *Sidérer, considérer. Migrants en France*. Lagrasse: Verdier.
- Marcus, George E. 1995. « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography ». *Annual Review of Anthropology* 24(1) p.95-117.
- Marcus, George E. 1998. « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography ». p. 79-104 in *Ethnography through Thick and Thin*, édité par G. E. Marcus. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Marpsat, Maryse. 2008. « L'enquête de l'Insee sur les sans-domicile: quelques éléments historiques ». *Courrier des statistiques* (123).
- Marpsat, Maryse. 2012. « Mesure statistique, mesure politique - Le cas des personnes sans-abri ». *Bulletin de Méthodologie Sociologique* (115) p.21-44.
- Marques, Ana. 2010. « Construire sa légitimité au quotidien: le travail micropolitique autour d'une Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité ». Sociologie, EHESS, Paris.
- Maurin, Marine. 2016. « D'un toit au chez soi. L'exemple d'un dispositif de logement de personnes sans abri à Saint-Étienne ». p. 151-66 in *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Maurin, Marine. 2017. « Le genre de l'assistance. Ethnographie comparative de l'accueil des femmes sans abri (Saint-Étienne/Montréal) ». Thèse de doctorat de sociologie, Université Jean Monnet - Saint-Étienne, Saint-Étienne.
- Maurin, Marine, et Lola Vives. 2023. « Faire face à l'insécurité alimentaire des sans-abri en temps de pandémie. Quel droit à l'alimentation ? » *Lien social et Politiques* (90) p.289-309.
- McWade, Brigit. 2016. « Recovery-as-Policy as a Form of Neoliberal State Making ». *Intersectionalities: A Global Journal of Social Work Analysis, Research, Polity, and Practice* 5(3) p.62.
- Milano, Serge. 2009. « Le handicap psychique, d'une loi à l'autre ». *Revue française des affaires sociales* (1) p.17-24.
- Moreau, Delphine, et Christian Laval. 2015. « Care et recovery : jusqu'où ne pas décider pour autrui ? L'exemple du programme "Un chez-soi d'abord" ». *ALTER - European Journal of Disability Research / Revue Européenne de Recherche sur le Handicap* 9(3) p.222-35.
- Morillon, François, et Monique Selim. 2020. « Le travail social à l'épreuve du management. Entretien avec François Morillon réalisé par Monique Selim ». *Journal des anthropologues* 160-161(2-3) p.153-63.

- Morizot, Baptiste. 2023. *Les diplomates: cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*. Marseille: Wildproject.
- Namian, Dahlia. 2018. « La biopolitique du “Logement d’abord”. Effets de construction et de ciblage de l’itinérance chronique ». P. 191-210 in *Innommables, inclassables, ingouvernables: aux frontières du social*. Québec: Presses de l’Université du Québec.
- Namian, Dahlia. 2019. « Governing homelessness through instruments: a critical perspective on housing first’s policy instrumentation ». *Critical Policy Studies* 0(0) p.1-16.
- Namian, Dahlia. 2022. « Homemaking among the ‘chronically homeless’: a critical policy ethnography of Housing First ». *Housing Studies* 37(2) p.332-49.
- Nelson, Geoffrey. 2010. « Housing for People with Serious Mental Illness: Approaches, Evidence, and Transformative Change ». *The Journal of Sociology & Social Welfare* 37(4-Special Issue on Homelessness in Canada) p.25.
- Nelson, Geoffrey, et Rachel Caplan. 2017. « Housing Models for People with Serious Mental Illness. Unpacking Custodial and Supportive Housing Models ». P. 23-44 in *Housing, Citizenship, and Communities for People with Serious Mental Illness. Theory, Research, Practice, and Policy Perspectives*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Nelson, Geoffrey, et Timothy Macleod. 2017. « The Evolution of Housing for People with Serious Mental Illness ». P. 3-22 in *Housing, Citizenship, And Communities For People With Serious Mental Illness*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Ogien, Albert. 2020. « La valeur sociale du chiffre. La quantification de l’action publique entre performance et démocratie ». *Revue Française de Socio-Économie Hors-série(en lutte)* p.99-120.
- Olivet, Jeffrey, Ellen Bassuk, Emily Elstad, Rachael Kenney, et Lauren Jassil. 2010. « Outreach and Engagement in Homeless Services: A Review of the Literature ». *The Open Health Services and Policy Journal* 3(2) p.53-70.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2010. « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie ». *Les terrains de l’enquête* (1).
- Padgett, Deborah K., Benjamin F. Henwood, et Sam Tsemberis. 2016. *Housing First. Ending Homelessness, Transforming Systems, and Changing Lives*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Pereira, Irène. 2007. « La théorie pragmatiste de l’action collective de Dewey ». *revue ; Interrogations ? L’individualité, objet problématique des sciences humaines et sociales*(5) (Consulté le 29 octobre 2022).
- Pichon, Pascale. 2019. « Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d’une théorie ancrée du chez-soi ». *Espaces et sociétés* 1(176-177) p.69-85.

- Pichon, Pascale, Élodie Jouve, Katia Choppin, et David Grand. 2010. *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au « Chez-soi »*. DGAS.
- Pleace, Nicholas, et Deborah Quilgars. 2013. *Improving Health and Social Integration through Housing First. A Review*. FEANTSA - DIHAL.
- Raitakari, Suvi, et Kirsi Juhila. 2015. « Housing First Literature: Different Orientations and Political-Practical Arguments ». *European Journal of Homelessness* 9(1) p.145-89.
- Ravinet, Pauline. 2019. « Fenêtre d'opportunité ». *Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée* p.265-72.
- Ravon, Bertrand, et Nicolas Bérut. 2022. « La formation au Logement d'abord ». p. 242-44 in *La politique du Logement d'abord en pratique, Théma*. Presses de Rhizome.
- Rhenter, Pauline. 2013. « Vers un chez-soi, L'accompagnement de personnes sans abri ayant des troubles psychiques ». *Le sociographe* 2(42) p.59-66.
- Rhenter, Pauline. 2014. « Le programme « un chez-soi d'abord » : mauvais objet, nouveau paradigme ? » *Rhizome* (51).
- Rog, Debra J., et C. Scott Holupka. 2004. « Interventions, Housing ». *Encyclopedia of Homelessness* p.317-21.
- Roman, Nan. 2013. « Éradiquer le sans-abrisme aux États-Unis ». *VST - Vie sociale et traitements* N° 120(4) p.123-30.
- Roman, Nan, et Steve Berg. 2004. « Legislation, Programs, and Policies, U.S. Federal ». *Encyclopedia of Homelessness* p.340-46.
- Rosenfield, Sarah. 1991. « Homelessness and Rehospitalization: The Importance of Housing for the Chronic Mentally Ill ». *Journal of Community Psychology* 19(1) p.60-69.
- Rosenheck, Robert A. 2004. « Assertive Community Treatment (ACT) ». *Encyclopedia of Homelessness* p.15-19.
- Rullière, Marie-Sophie. 2021. « Reconnaître les compétences des personnes dans les processus d'orientation, en territoire de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord ». Mémoire réalisation pour l'obtention du diplôme universitaire Logement d'abord, Université Lyon II - ORSPERE Samdara.
- Sahlin, Ingrid. 2012. « Policies to Address Homelessness: 'Staircase' Models ». p. 255-60 in *International Encyclopedia of Housing and Home*, édité par S. J. Smith. San Diego: Elsevier.
- Salmon, C. 2007. *Storytelling. La machine à fabriquer les images et à formater les esprits*. Paris: La Découverte.
- Schern, David L., C. J. Felton, Richard L. Hough, A. F. Lehman, Stephen M. Goldfinger, Eliecer Valencia, Deborah Dennis, Roger Straw, et Patricia A. Wood. 1997. « Housing Outcomes for Homeless Adults With Mental Illness: Results from the Second-Round McKinney Program ». *Psychiatric Services* 48(2) p. 239-41.

- Schlegel, Vianney. 2019. « Question sociale, question médicale : la professionnalisation de la prise en charge des personnes sans-domicile en France ». *Sociologie*, Université de Lille, Lille.
- Schnapper, Dominique. 2011. « L'expérience-enquête au Conseil constitutionnel. Réflexion sur la méthode ». *Sociologie* Vol. 2(3) p.295-309.
- Schutt, Russell K. 1998. « The Boston McKinney Project ». *Discourse of Sociological Practice* 1(1) p. 10-11.
- Soulé, Bastien. 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches Qualitatives* 27(1) p.127-40.
- Stanhope, Victoria. 2012. « The Ties That Bind: Using Ethnographic Methods to Understand Service Engagement ». *Qualitative Social Work: Research and Practice* 11(4) p.412-30.
- Stefancic, Ana, Sam Tsemberis, Peter Messeri, Robert Drake, et Paula Goering. 2013. « The Pathways Housing First Fidelity Scale for Individuals With Psychiatric Disabilities ». *American Journal of Psychiatric Rehabilitation* 16(4) p.240-61.
- Sylvestre, John, Geoffrey Nelson, et Tim Aubry. 2017. *Housing, Citizenship, And Communities For People With Serious Mental Illness. Theory, Reseach, Practice, And Policy Perspectives*. Oxford University Press. Oxford.
- Tournay, Virginie. 2011. *Sociologie des institutions*. Presse Universitaires de France.
- Trochim, William M. K. 1989. « An introduction to concept mapping for planning and evaluation ». *Evaluation and Program Planning* 12(1) p.1-16.
- Troisoeufs, Aurélien. 2021. « Voisiner et santé mentale : l'art de la distance relationnelle ». *L'information psychiatrique* 97(7) p.573-79.
- Tronto, Joan. 2009. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris: La Découverte.
- Tronto, Joan C. 2008. « Du care ». *Revue du MAUSS* 32(2):243-65.
- Tsemberis, Sam, et Sara Asmussen. 1999. « From Streets to Homes ». *Alcoholism Treatment Quarterly* 17(1-2) p.113-31.
- Tsemberis, Sam, et Ronda F. Eisenberg. 2000. « Pathways to Housing: Supported Housing for Street-Dwelling Homeless Individuals With Psychiatric Disabilities ». *Psychiatric Services* 51(4) p. 487-93
- Vidal-Naquet, Pierre A. 2009. « Maladie mentale, handicap psychique : un double statut problématique ». *Vie sociale* (1) p.13-29.
- Vidal-Naquet, Pierre A., et Benoît Eyraud. 2010. « 18. Au Royaume-Uni et en France, la protection de la vulnérabilité psychique ». p. 355-73 in *Le handicap au risque des cultures, Connaissances de la diversité*. Toulouse: ERES.

- Vidon, Gilles, et Jean-Marc Antoine. 2013. « De l'hébergement thérapeutique au « Un chez soi d'abord » ». *L'information psychiatrique* me 89(3):233-40.
- Vives, Lola. 2014. « Ethnologie d'une action publique au croisement de la psychiatrie et du social : Les Équipes Mobiles Précarité-Psychiatrie, CMP du pauvre ? » Mémoire de recherche master, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Vives, Lola. 2019a. « "Faire tâche d'huile" des principes du Housing First : le dispositif "Un Toi(t) d'abord" à Chambéry ». *Les Working Paper du Collectif Soif* (4).
- Vives, Lola. 2019b. « Le logement, allié de la mise en oeuvre du programme "Un chez-soi d'abord" ? » *Les Cahiers de Rhizome* (71) p.92-100.
- Vives, Lola. 2021. « Les pratiques professionnelles au sein du dispositif "Un chez-soi d'abord" : entre handicap psychique et rétablissement. » p. 367-74 in *Regards croisés sur le handicap en contexte francophone, Handicap et citoyenneté*. Clermont-Ferrand: Presses Universitaires Blaise Pascal.
- Vives, Lola. à paraître. « Engagement(s) à plusieurs niveaux. Accompagnement opérationnel et caution scientifique pour mener l'enquête au sein du programme "Un chez-soi d'abord". » p. 156-64 in *Ethnographes engagé.e.s. Des implications plurielles en situation d'enquête*. Publications universitaires de Rouen et du Havre.
- Waegemakers Schiff, Jeannette, et John Rook. 2012. « Housing First: Where Is the Evidence? » *The Homeless Hub* (1) p.29.
- Walter, Romain. 2023. « « Qu'est-ce que maintenir ? De l'art de faire durer les choses au chez-soi d'abord de Lyon » ». Université Lyon-II et ORSPERE-SAMDARRA, Mémoire réalisé dans le cadre du Diplôme universitaire Logement d'abord. Mémoire réalisé dans le cadre du Diplôme universitaire Logement d'abord.
- Warin, Philippe. 2017. *Le non-recours aux politiques sociales*. FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble.
- Weill, Pierre-Edouard. 2015. « L'exercice collectif du pouvoir discrétionnaire. Les commissions Droit au logement opposable (DALO) ». *Politix* 112(4) p.223-44.
- Woodhall-Melnik, Julia R., et James R. Dunn. 2016. « A Systematic Review of Outcomes Associated with Participation in Housing First Programs ». *Housing Studies* 31(3) p.287-304.
- Zask, Joëlle. 2023. *Se tenir quelque part sur la Terre: comment parler des lieux qu'on aime*. Paris: Premier Parallèle.
- Zelizer, Viviana. 2005. *La signification sociale de l'argent*. Paris: Seuil.
- Zielinski, Agata. 2020. « 5. Une éthique de l'attention centrée sur le patient ». p. 33-38 in *Soins palliatifs*. Vol. 2e éd., *Aide-Mémoire*. Paris: Dunod.

Annexes

Annexe n°2 : Référence des articles pour la revue de presse « Sam Tsemberis »

N°	Titre des Publications	Diffusion	Tendance politique	Date	Titre de l'article	Pays de diffusion	Langue d'écriture
1	<i>Mother Jones</i>	Journal	Gauche	2004/12/20	Give Me a Home	États-Unis d'Amérique	Anglais
2	<i>Mother Jones</i>	Journal	Gauche	2004/12/22	Life on the Inside	États-Unis d'Amérique	Anglais
3	<i>Boston Globe</i>	Journal national		2007/06/25	First things first	États-Unis d'Amérique	Anglais
4	<i>Las Vegas Sun</i>	Journal local	Démocrate	2008/04/24	First things first : For Homeless, a home	États-Unis d'Amérique	Anglais
5	<i>New York Times</i>	Journal national		2011/04/08	In Helping Others, Finding What Was Never Truly Lost	États-Unis d'Amérique	Anglais
6	<i>The New Orleans Advocate</i>	Média	Alternatif	2012/03/22	« Housing First » model of addressing homelessness is discussed	États-Unis d'Amérique	Anglais
7	<i>Smithsonian</i>	Journal		2012/05/17	Inside the Plan to Get 100000 Homeless Off the Streets	États-Unis d'Amérique	Anglais
8	CNN	Média télévisuel		2013/04/29	Fewer homeless, a Bush legacy	États-Unis d'Amérique	Anglais
9	<i>Toronto Star</i>	Journal	Centre-Gauche	2013/04/30	How the federal government plans to end homelessness	Canada	Anglais
10	<i>NPR (National Public Radio)</i>	Média national radiophonique		2013/05/02	Colorado Weighs Reopening Psychiatric Hospital For Homeless	États-Unis d'Amérique	Anglais
11	<i>The American Conservative</i>	Journal	Conservateur	2014/03/19	The Answer to Homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais
12	<i>Washington Post</i>	Journal	Centre-Droite	2014/08/08	Why Denver is trucking its homeless to the middle of nowhere	États-Unis d'Amérique	Anglais
13	<i>USA Today</i>	Journal national		2014/08/27	Mental disorders keep thousands of homeless on streets	États-Unis d'Amérique	Anglais
14	<i>New York Daily News</i>	Tabloïd local		2014/09/07	Mentally disabled New Yorkers face eviction as Pathways to Housing program fails to pay landlords	États-Unis d'Amérique	Anglais
16	<i>Il Fatto Quotidiano</i>	Journal	Alternatif	2014/10/05	Emergenza casa, i progetti per dare subito un tetto a chi vive in strada	Italie	Italien
17	<i>The Observer</i>	Média		2014/10/30	Charity Moneyball	États-Unis d'Amérique	Anglais
18	<i>The Conversation US</i>	Média		2014/12/05	Being drug free should'nt be a requirement to receive housing	États-Unis d'Amérique	Anglais
19	<i>Expansión.com</i>	Journal d'économie		2014/12/16	Housing First, el modelo de esperanza para los «sin techo »	Espagne	Espagnol
20	<i>City Lab</i>	Média spécialisé dans les questions d'urbanisme		2014/12/22	How the Cycle of Chronic Homelessness Begins – and Ends	États-Unis d'Amérique	Anglais
21	<i>The American Prospect</i>	Média	Gauche	2015/01/27	« Housing First » Policy for Addressing Homelessness Hamstrung By Funding Issues	États-Unis d'Amérique	Anglais
22	<i>NationSwell</i>	Média	Alternatif	2015/01/29	Meet the Courageous Man Who Has Housed 1393 Chronically Homeless Individuals in Utah	États-Unis d'Amérique	Anglais
23	<i>Mother Jones</i>	Journal	Gauche	2015/02/17	The shockingly Simple, Surprisingly Cost-Effective Way to End Homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais

24	<i>New York Times</i>	Journal national		2015/02/19	Homes to the Homeless, It's Fiscally Sensible and the Right Thing To Do	États-Unis d'Amérique	Anglais
25	<i>Playground Magazine</i>	Média		2015/03/09	Solución vagabundos sencilla parece imposible	Espagne	Espagnol
26	<i>Boing Boing</i>	Média	Alternatif	2015/03/11	The cost-effective way to help the « chronically homeless » pay for their housing	États-Unis d'Amérique	Anglais
27	<i>Alter : échos</i>	Média	Alternatif spécialisé sur les questions sociales	2015/03/20	Sam Tsemberis : « Les gens s'en sortent plus facilement de leurs addictions que de la pauvreté »	Belgique	Français
28	<i>Washington Post</i>	Journal	Centre-Droite	2015/04/15	The surprisingly simple way Utah solved chronic homelessness and save millions	États-Unis d'Amérique	Anglais
29	<i>The Portland Press Herald</i>	Journal local		2015/04/19	How Utah beat chronic homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais
30	<i>NRK</i>	Média national radiophonique		2015/05/02	En desperat form for bousing	Norvège	Norvégien
31	<i>Washington Post</i>			2015/05/06	Meet the Outsider who accidentally solved chronic homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais
32	<i>TakePart</i>	Média		2015/05/08	What If the Key to Ending Homelessness Is Just That -a Key ?	États-Unis d'Amérique	Anglais
33	<i>Le Vif</i>	Journal		2015/05/08	Un homme a trouvé la solution pour résoudre le problème de sans-abris.	Belgique	Français
34	<i>Huffington Post France</i>	Média		2015/05/19	Pour aider les SDF, « Housing First », la solution toute simple trouvée par l'Utah	France	Français
35	<i>The Globe and Mail</i>	Journal		2015/05/28	Inside the world's best mental-health program to keep homeless people off the street	Canada	Anglais
36	<i>Tennessean</i>	Journal local		2015/05/28	'Housing First' concept could help reduce Nashville homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais
37	<i>Business Insider Australia</i>	Média d'économie		2015-05-29	The cheapest way to end homelessness is ridiculously simple, according to the largest-ever US study	Australie	Anglais
38	<i>Stuff</i>	Média national et local		2015/06/12	Housing the homeless in Hamilton	Nouvelle-Zélande	Anglais
39	<i>L'actualité</i>	Journal	Libéral	2015/07/24	Oui, on peut éradiquer l'itinérance	Canada (Québec)	Français
40	<i>Huffington Post Canada</i>	Média		2015/08/14	Canada Could End Homelessness. And It'll Only Cost You \$46 A Year	Canada	Anglais
41	<i>Diario Metro de Puerto Rico</i>	Journal		2015/09/07	Buscan soluciones para atender la población de personas sin hogar	Porto Rico	Espagnol
42	<i>Seattle Weekly</i>	Journal local		2015/09/08	The Solution to Seattle's Homeless Problem Is Painfully Obvious	États-Unis d'Amérique	Anglais
43	<i>Sydney Morning Herald</i>	Journal	Centre-Gauche	2015/09/19	Pregnant and homeless Chantelle given a bed after visiting pop-up housing office	Australie	Anglais

44	<i>L'actualité</i>	Journal	Libéral	2015/10/09	Itinérance : le logement d'abord !	Canada (Québec)	français
45	<i>Stuff</i>	Média national et local		2015/10/21	Homelessness could end in NZ with Housing First approach, expert says	Nouvelle-Zélande	Anglais
46	<i>Los Angeles Times</i>	Journal		2015/11/01	In upscale Pacific Palisades, reaching out to a rising homeless population	États-Unis d'Amérique	Anglais
47	<i>Diamond</i>	Journal		2015/11/27	生活困窮者に「家」を提供すれば、社会保障費は削減できる	Japon	Japonais
48	<i>Dziennik Gazeta Prawna</i>	Journal d'économie et juridique		2015/11/27	Polski system: Nie zamarzna, nie zgina z głodu, ale nadal będą bezdomni	Pologne	Polonais
49	<i>Sarasota Herald Tribune</i>	Journal local		2015/11/28	No easy solution on homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais
50	<i>NPR (National Public Radio)</i>	Média national radiophonique		2015/12/10	Utah Reduced Chronic Homelessness By 91 Percent : Here's How	États-Unis d'Amérique	Anglais
51	<i>Washington Post</i>	Journal	Centre-Droite	2015/12/31	12 stories this year that inspired us to live better lives	États-Unis d'Amérique	Anglais
52	<i>Take Part</i>	Média		2016/01/27	When Temperatures Drop Below Freezing, What Happens to the Homeless ?	États-Unis d'Amérique	Anglais
53	<i>Times Colonist</i>	Journal local		2016/02/17	Victoria documentary on homeless hits the road for national tour	Canada	Anglais
54	<i>North Coast Journal</i>	Journal local		2016/02/25	Homing the Houseless Housing First is spreading across the nation, but can it work in Humboldt?	États-Unis d'Amérique	Anglais
55	<i>NOL</i>			2016/02/28	Fedél feltételek nélkül	Hongrie	Hongrois
56	<i>The Republican Journal</i>	Journal local		2016/03/03	What happened to Group Home Foundation ?	États-Unis d'Amérique	Anglais
57	<i>Vita</i>	Média spécialisé sur les questions sociales		2016/03/14	Agli homeless diamo le chiavi di casa	Italie	Italien
58	<i>Grand Rapids Business Journal</i>	Journal local		2016/04/10	Well House hits milestone of helping 100 homeless	États-Unis d'Amérique	Anglais
59	<i>Göteborgs-Posten</i>	Journal national	Libéral	2016/04/14	Allt fler hemlösa får bostad först	Suède	Suédois
60	<i>Epoch Times</i>	Journal	Extrême-droite, à tendance complotiste	2016/04/22	先给住房游民真的变少了	Chine	Chinois
61	<i>BBC news</i>	Média national		2016/04/26	Should we give every homeless person a home ?	États-Unis d'Amérique ; Canada	Anglais
62	<i>Reno Gazette Journal</i>	Journal local		2016/06/16	New Reno program helps homeless get into permanent homes	États-Unis d'Amérique	Anglais
63	<i>Scoop</i>	Média local		2016/07/07	Damp sleeping bags, but not spirits	Nouvelle-Zélande	Anglais
64	<i>Vita</i>	Média	Alternatif spécialisé sur les questions sociales	2016/07/13	Housing First, primo bilancio dopo due anni di sperimentazione	Italie	Italien
65	<i>Lost Coast Outpost</i>	Journal local		2016/08/11	Community Leaders Look Toward Big-Picture Solutions for Homelessness at Housing First Summit	États-Unis d'Amérique	Anglais
66	<i>Journalist's Resource</i>	Média		2016/08/26	Chronic homelessness and the Housing First program : Research review of how programs have worked	États-Unis d'Amérique	Anglais

67	<i>Corriere della Sera</i>	Journal national	Conservateur	2016/10/17	Housing First e HomelessZERO, ecco le nuove pratiche di contrasto alla povertà	Italie	Italien
68	<i>Il Fatto Quotidiano</i>	Journal politique indépendant		2016/10/2	Emergenza casa, a due anni dall'avvio del progetto Housing first oltre 500 homeless accolti. E metà contribuisce alle spese	Italie	Italien
69	<i>Rapid Growth</i>	Média local		2016/11/06	How to end homelessness : Housing First founder Dr. Sam Tsemberis	États-Unis d'Amérique	Anglais
70	<i>El País Brasil</i>	Journal		2016/11/13	O método para tinar milhares de 'sem-tetos' da rua	Brésil	Portugais
71	<i>MiBiz</i>	Journal local		2016/11/27	Q&A : Sam Tsemberis, Founder Pathways Housing First	États-Unis d'Amérique	Anglais
72	<i>El Comercio digital</i>	Journal local		2016/12/09	El programa de vivienda para personas sin hogar entrega sus tres primeros pisos	Espagne	Espagnol
73	<i>POLITICO Magazine</i>	Média politique		2016/12/15	« It Makes You Human Again »	États-Unis d'Amérique	Anglais
74	<i>NPR (National Public Radio)</i>	Média national radiophonique		2017/01/27	For Many Homeless, Finding Housing Is Only The First Step Toward Stability	États-Unis d'Amérique	Anglais
75	<i>The journal</i>	Média		2017/01/28	Meet the team taking chronic rough sleepers off the streets of Dublin and giving them their own home	Irlande	Anglais
76	<i>CBC</i>	Média télévisuel		2017/02/21	Not in my park ! How B.C.mayors are handling homeless campers	Canada	Anglais
77	<i>New York Times</i>	Journal national		2017/02/27	Homeless Find a Champion in Canada's Medecine Hat	États-Unis d'Amérique	Anglais
78	<i>Colorado Public Radio</i>	Média local radiophonique		2017/03/08	Colorado's Fort Lyon Treats Addicts In The 'Middle Of Nowhere.' Does It Work?	États-Unis d'Amérique	Anglais
79	<i>The News Lens</i>	Média		2017/03/17	「先安居、後脫困」是香港露宿者的出路嗎？	Tawain	Chinois
80	<i>Marlborough Express</i>	Journal local		2017/03/22	Housing First officially launched in Auckland	Nouvelle-Zélande	Anglais
81	<i>Alternatives Économiques</i>	Journal d'économie	Gauche	2017/05/09	La révolution Un chez-soi d'abord	France	Français
82	<i>Dcist</i>	Média local		2017/06/29	D.C. Has Made Remarkable Progress Toward Ending Chronic Homelessness. Will It Continue ?	États-Unis d'Amérique	Anglais

83	<i>The San Diego Union-Tribune</i>	Journal local		2017/06/29	Gordon Walker takes helm at Homeless Task Force	États-Unis d'Amérique	Anglais
84	<i>Sactown Magazine</i>	Journal local		2017/07/05	A Welcome Home	États-Unis d'Amérique	Anglais
85	<i>La Voz de Asturias</i>	Journal local		2017/07/17	Cinco «sintechos» de Oviedo reciben las llaves de sus nuevos hogares	Espagne	Espagnol
86	<i>La Politica Online</i>	Média d'économie		2017/08/04	La Ciudad quiere ser garante para que los sin techo puedan alquilar	Argentine	Espagnol
87	<i>El País</i>	Journal national		2017/09/26	El Ayuntamiento dará 135 viviendas para los sintecho	Espagne	Espagnol
88	<i>CBS Los Angeles</i>	Média local		2017/12/28	Solutions to Homelessness Come With Their Own Challenges	États-Unis d'Amérique	Anglais
89	<i>Leinster Leader</i>	Journal local		2018/02/05	Peter McVerry to expand services to homeless in Kildare	Irlande	Anglais
90	<i>New York Daily News</i>	Tabloïd local		2018/02/13	Homeless group in \$25M bankruptcy fight failed to pay rent for	États-Unis d'Amérique	Anglais
91	<i>Limerick Leader</i>	Journal local		2018/02/18	Charity to house ten people in new Housing First plan in Limerick	Irlande	Anglais
92	<i>New York Times</i>	Journal national		2018/02/23	Four Northeast States Pledge to Share Gun Safety Data	États-Unis d'Amérique	Anglais
93	<i>La Informacion</i>	Média d'économie		2018/03/05	Así erradica Finlandia la mendicidad: casas unipersonales para los sintecho	Espagne	Espagnol
94	<i>New York Times</i>	Journal national		2018/03/06	Nakesha Williams Died Homeless on a Manhattan Street. Should she Have Been Forced Into Treatment ?	États-Unis d'Amérique	Anglais
95	<i>Veja São Paulo</i>	Journal		2018/04/20	As propostas para melhorar a vida dos 20 000 moradores de rua da capital	Brésil	Portugais
96	<i>CBC</i>	Média national radiophonique		2018/05/08	New Zealand to house country's entire homeless population before winter hits next month	Nouvelle-Zélande	Anglais
97	<i>DeWereldMorgen .be</i>	Média	Alternatif	2018/05/18	Het Kanaalplan, dé oplossing voor Molenbeek? Pleidooi voor een koele redenering	Belgique	Néerlandais
98	<i>Stuff</i>	Média national et local		2018/07/04	High number of homeless Aucklanders staying off streets after being given homes	Nouvelle-Zélande	Anglais
99	<i>The New Zealand Herald</i>	Journal	Conservateur	2018/07/25	More than 500 Auckland homeless helped into homes by new initiative	Nouvelle-Zélande	Anglais

100	<i>Marlborough Express</i>	Journal local		2018/07/31	Housing shortage first hurdle as Housing First moves to Marlborough	Nouvelle-Zélande	Anglais
101	<i>The Dominion Post</i>	Journal national	Centre-Droite	2018/08/02	Chronic homelessness in New Zealand can be fixed by Housing First, expert says	Nouvelle-Zélande	Anglais
102	<i>The journal</i>	Média		2018/10/24	The government is trying to reduce chronic homelessness... Here's how Finland ended it	Irlande	Anglais
103	<i>Het Parool</i>	Journal national et local	Gauche	2018/11/05	Dankzij Sam Tsemberis hebben 1000 daklozen een huis in de stad	Pays-Bas	Néerlandais
104	<i>The Hutchinson News</i>	Journal local		2019/01/08	Kansas embraces housing program for mentally ill	États-Unis d'Amérique	Anglais
105	<i>CPR News</i>	Journal local		2019/03/15	While Denver's Tiny Homes For The Homeless Help, They May Not Be A City-Sized Solution	États-Unis d'Amérique	Anglais
106	<i>La Vanguardia</i>	Journal national		2019/05/04	Un 80% de las personas sin hogar consigue dejar la calle con 'housing first'	Espagne	Espagnol
107	<i>The National</i>	Journal national		2019/05/04	New York expert : 'Scotland can end its homeless problem. There's no excuse'	Ecosse	Anglais
108	<i>Marlborough Express</i>	Journal local		2019/05/15	Housing First in Blenheim still needs landlords first	Nouvelle-Zélande	Anglais
109	<i>The National</i>	Journal national		2019/05/21	Edinburg hosts Housing First Scotland Conference	Ecosse	Anglais
110	<i>Radio New Zealand</i>	Média national radiophonique		2019/05/25	New money to house homeless sparks hope in Whangarei	Nouvelle-Zélande	Anglais
111	<i>5280 The Denver Magazine</i>	Journal local		2019/05/28	Denver's Beloved Community Village Finds a New Home	États-Unis d'Amérique	Anglais
112	<i>La Verdad</i>	Journal local		2019/06/03	Bajo un techno	Espagne	Espagnol
113	<i>Los Angeles Times</i>	Journal		2019/06/10	Homelessness is a crisis in California. Why are 2020 candidates mostly ignoring it ?	États-Unis d'Amérique	Anglais
114	<i>E15</i>	Journal d'économie		2019/06/13	Inspiraci v bydlení pro Česko lze hledat ve Finsku	République Tchèque	Tchèque
115	<i>Seattle Times</i>	Journal local		2019/06/13	Homelessness is a crisis in some parts of the country. Why are 2020 candidates ignoring it ?	États-Unis d'Amérique	Anglais
116	<i>NewsChannel10</i>	Média local		2019/06/15	Mayor Ginger Nelson to host Mayor's Summit on Homelessness	États-Unis d'Amérique	Anglais
117	<i>Termoli online</i>	Média local		2019/06/17	« Un rifugio sicuro », non si tratta solo di migranti	Italie	Italien
118	<i>Long Beach Post</i>	Média local		2019/06/21	« Just house them » : This long Beach campus is getting people off the streets	États-Unis d'Amérique	Anglais
119	<i>Primonumero.it</i>	Média local		2019/06/26	Diritto all'abitare ed emergenza casa al centro del convegno per la Giornata del Rifugiato	Italie	Italien
120	<i>Winnipeg Free Press</i>	Journal local		2019/07/06	Homing in on a solution	Canada	Anglais
121	<i>Bloomberg Australie-NZ</i>	Média d'économie		2019/07/18	How Finland slashed homelessness by 40 per cent	Australie ; Nouvelle-Zélande	Anglais

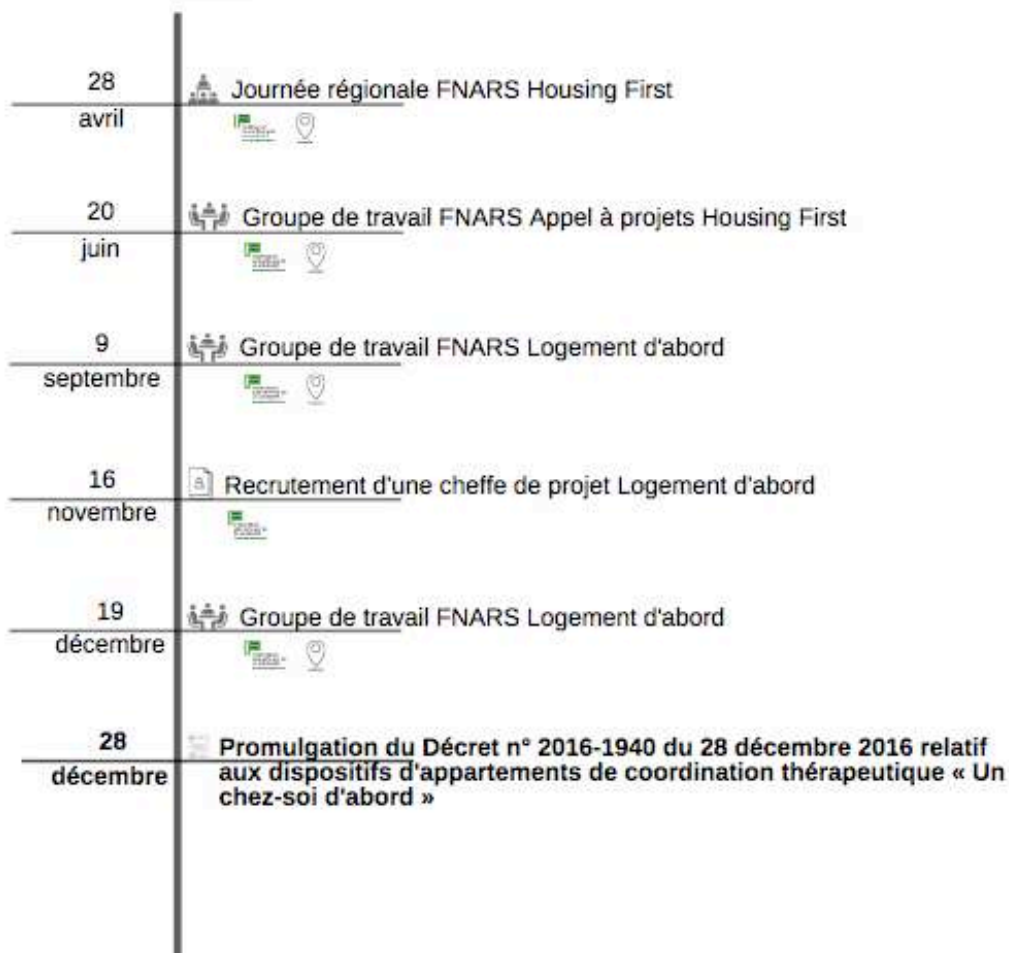
122	<i>Jurnal</i>	Journal national		2019/07/19	Cum a reușit Finlanda să reducă cu 40% numărul persoanelor fără adăpost	Moldavie	Roumain
123	<i>The Hamilton Spectator</i>	Journal local		2019/07/21	How Finland slashed homelessness by 40 per cent	Canada	Anglais
124	<i>Forsal</i>	Média d'économie		2019/07/25	Amerykańska idea inspiruje Finlandię. Tu praktycznie nie ma bezdomnych	Pologne	Polonais
125	<i>Jornal de Negocios</i>	Journal d'économie		2019/07/28	Finlândia reduz número de sem-abrigo em 40% inspirada em modelo dos EUA	Portugal	Portugais
126	<i>hvg</i>			2019/08/27	Bíróság helyett bérlakások: működne nálunk a hajléktalanokat segítő finn modell?	Hongrie	Hongrois
127	<i>La Nacion</i>	Journal national	Conservateur	2019/09/05	Casas gratis y sentido de pertenencia, la fórmula finlandesa para salvar a los sin techo	Argentine	Espagnol
128	<i>El País Brasil</i>	Journal	Libéral ; Conservateur	2019/09/05	A fórmula finlandesa para salvar os 'sem teto'	Brésil	Portugais
129	<i>Diário de Notícias</i>	Journal national	Centre	2019/09/08	Nova casa, nova vida. Como a Finlândia se tornou o primeiro país da UE a reduzir os sem-abrigo	Portugal	Portugais
130	<i>El Sol</i>	Média		2019/09/11	La fórmula finlandesa para salvar a la gente sin techo	Argentine	Espagnol
131	<i>Radio Futuro</i>	Média radiophonique		2019/09/16	El exitoso plan de Finlandia para reducir la cantidad de personas sin hogar	Chili	Espagnol
132	<i>The Conversation CA</i>	Média		2019/09/30	A proven way to end homelessness in Canada	Canada	Anglais
133	<i>Nordbayern</i>	Journal local		2019/10/25	"Housing first": Bündnis will neues Hilfsmodell für Obdachlose	Allemagne	Allemand

S'organiser pour répondre à l'appel à projet *Un chez-soi d'abord* en Rhône-Alpes : Chronologie

2016



acteurs






2017

Grenoble




Lyon

24
mars

 Comité de Pilotage FNARS
 

27 mars
Groupe régional FNARS

 Logement d'abord
 




Groupe de travail 
 

31
mars

6 avril 2017 – Journée officielle organisée par la DIHAL au Ministère de la Santé
Retour sur l'expérimentation Un chez-soi d'abord




dihal

15
mai

 Comité de Pilotage stratégique Collectif Lyon
 

Réunion GCSMS 
 

11
mai

Comité de pilotage Projet social 
 

22
mai

24
mai

 Comité de Pilotage Opérationnel
 

8 juin
Groupe régional FNARS

 Logement d'abord
 

Collectif Stratégique 
 

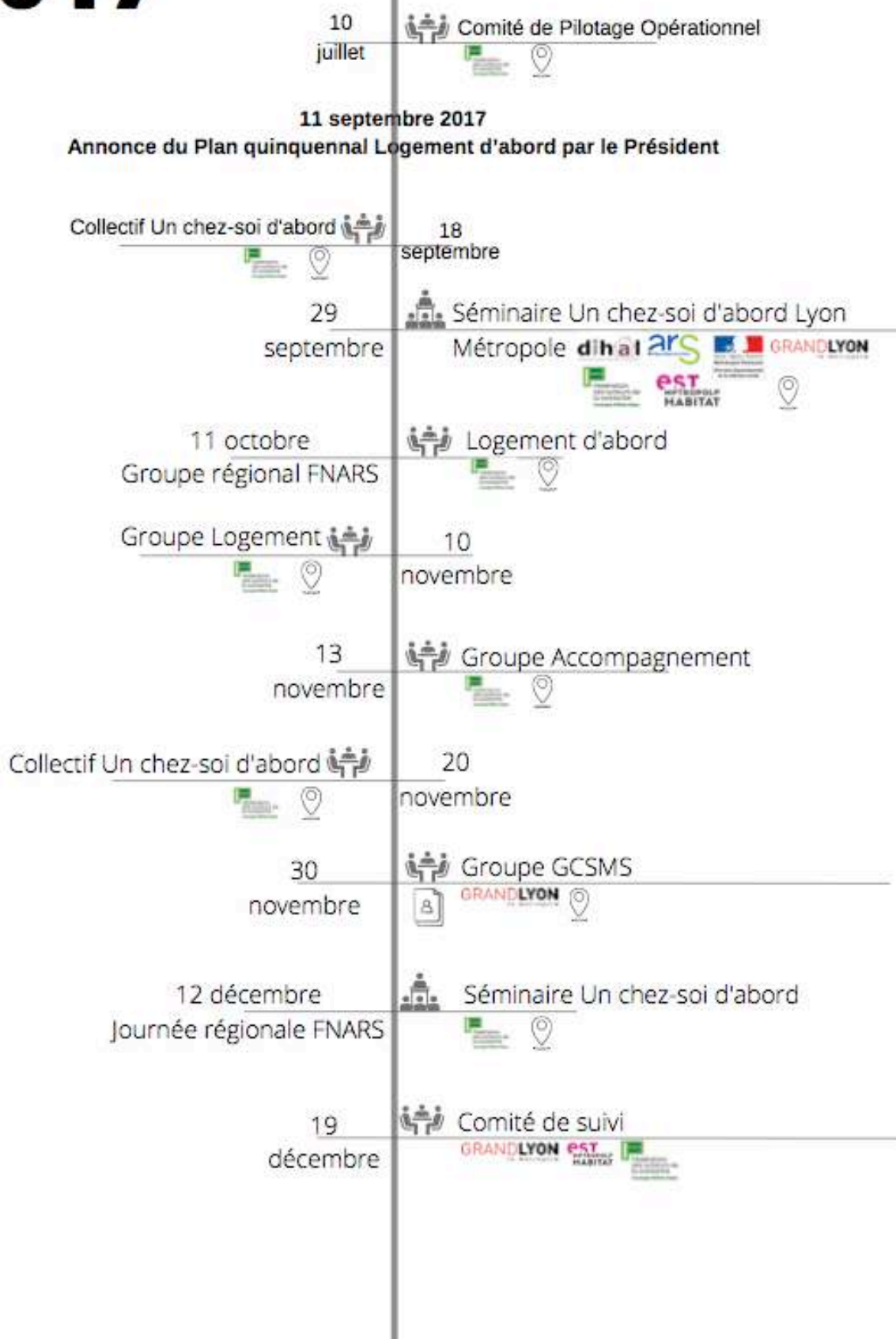
3
juillet

5
juillet

 Comité de Pilotage Stratégique
   

2017 Grenoble













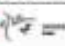


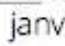
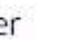








Lyon



2018

Grenoble







































Lyon

15 janvier	 Groupe accompagnement	 
Collectif Un chez-soi d'abord 	17 janvier	 
25 janvier	 Groupe Logement	 
Séminaire Un chez-soi d'abord 	29 janvier	              

2018

Grenoble

Lyon

Groupe orientation 	29	
 		mars
5		Réunion interne GCSMS
avril		
6		Groupe orientation
avril	 	
24		Comité de suivi
avril	  	
Groupe orientation 	25	
 		avril
26		Groupe logement
avril	 	
Groupe logement 	27	
 		avril
14		Groupe orientation
mai	 	
Groupe GCSMS 	14	
 		mai
Comité de suivi 	16	
     		mai
16		Groupe accompagnement et soin
mai	 	
Recrutement chargée de mission 	18	
 Appui au déploiement		mai

2018

Grenoble

Lyon

Groupe orientation 


23

mai



28

mai

 Groupe accompagnement et soin




11

juin

 Groupe orientation/inclusion



Comité de suivi 

18

juin



Groupe orientation 

25



mai



27

juin

 GCSMS - Rencontre avec Pascale

Estecahandy   

6 juillet 2018

Parution des appels à projet sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes




12

mai

 Groupe accompagnement et soin



Groupe orientation 

29

août




10

septembre

 Groupe orientation/inclusion



Comité de suivi 

12

septembre



Groupe orientation 

19

septembre























Gjh ;

2018

Grenoble

Lyon

19 septembre	 Assemblée générale constitutive GCSMS (restreinte)	
4 octobre	 Commission d'audition ARS 	
Groupe orientation   	15 octobre	
Assemblée générale constitutive GCSMS (publique) 	16 octobre	
5 novembre	 Commission d'orientation test  	
Groupe Logement   	13 novembre	
23 novembre 2018 Réunion à la DIHAL : proposition d'accompagnement par la coordination nationales des sites du chez-soi créé en 2018 di h a l		
3 décembre	 Première commission d'orientation  	
Réunion d'information sur le développement du projet Un chez-soi d'abord 	3 décembre	
Première commission d'orientation   	4 décembre	

Annexe n°4 : Retour sur la mise en place de la commission partenariale d'orientation

« Un chez-soi d'abord » à Marseille Avril 2016 – Septembre 2018

À la fin de la période expérimentale et suite à la pérennisation du programme « Un chez-soi d'abord », les équipes dédiées ont été chargées de l'organisation de la mise en place de la commission d'orientation (alors nommée Commission d'inclusion). Ces commissions ont pour objectif d'organiser le recrutement des nouvelles personnes intégrant le programme, recrutement effectué par l'équipe de recherche lors de la phase expérimentale.

Afin de suivre les recommandations des chercheur.se.s de l'évaluation qualitative, l'équipe dédiée de Marseille ne souhaitait pas prendre part aux décisions et au processus de sélection. C'est dans ce contexte-là que Lola Vives a été mandatée, en sa qualité de doctorante en sociologie, pour prendre en charge la coordination de la mise en place et de l'organisation de la commission.

Les équipes d'orientations

Une phase de repérage des équipes d'orientation et une prospective de leurs besoins a d'abord été effectuée. Le groupe des équipes d'orientations s'est constituée au fil des mois et sa composition s'est stabilisée en septembre 2017.

Ce sont une ou deux personnes de ces équipes qui viennent en commission et ce sont généralement les mêmes. Elles ont une fonction de « référente Un chez-soi d'abord » au sein de leur équipe et ont également pour rôle d'informer les professionnel.le.s de leur structure des modalités et des critères d'intégration ainsi que du fonctionnement dans le programme « Un chez-soi d'abord ».

Ces « référent.e.s » ont insisté sur l'importance d'un groupe stabilisé où un lien de confiance s'est créé pour la bonne tenue des commissions.

Les équipes d'orientation sont définies dans les différents documents officiels relatifs à la mise en œuvre du « Un chez-soi d'abord » dont le cahier des charges (juin 2017, pp.12-13). Extrait :

Les personnes pourront être orientées par des structures déterminées à priori et dites « équipes d'orientation ».

Ces structures sont, comme notifié au l'article D. 312-154-1. du CASF :

- Soit une équipe mobile de psychiatrie à destination des personnes en situation de précarité ou une permanence d'accès aux soins de santé comprenant en son sein un psychiatre, organisée en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 3221-4 du code de la santé publique,
- Soit un service médico-psychologique régional aménagé dans un établissement pénitentiaire en application de l'article R. 3221-5 du code de la santé publique,
- Soit un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue ou une structure participant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 du CASF, sous réserve, dans tous les cas, de l'avis conforme d'un psychiatre.

Les équipes d'orientations sur Marseille sont :

- **L'ELMPP Édouard Toulouse** et **l'EMPP MARSS** en leur qualité d'Équipe Mobile Précarité Psychiatrique
- **Addiction Méditerranée Baïta, ASUD « Mars Say Yeah », BUS 31/32 et CAARUD Sleep'In 13** en leur qualité de dispositifs en direction de personnes en situation d'addiction
- **Espace Santé Jeune Aubagne**, en sa qualité de dispositif participant à la veille sociale

Lors d'une des première réunions d'information, le 5 avril 2017, les objectifs de cette commission ont été discutés :

- **Gérer les entrées et les sorties**
- **Être objectif dans le choix**
- **Trier les demandes**
- **Orienter les gens**
- **Transparence**

Enjeu actuel : la co-orientation par les équipes d'orientation de personnes orientées par d'autres structures

Cette situation s'est déjà posée. En effet, les **équipes d'orientation n'ont pas vocation à orienter uniquement les personnes qu'elles accompagnent mais ont également**

pour mission de faire le lien lorsque des personnes accompagnées par des structures externes à la commission souhaitent intégrer le programme « Un chez-soi d'abord ».

Le rôle des équipes d'orientation est alors d'informer sur les critères et modalités d'admission au sein du programme. C'est également par les équipes d'orientation qu'est transmis le dossier d'admission (transmis à la structure correspondante pour être renseigné, transmis à la coordination de la commission pour passage en commission).

Ce rôle d'intermédiaire dans les orientations, s'il est primordial pour ne bloquer aucune candidature, peut néanmoins mettre en difficulté les référent.e.s des équipes d'orientation : surcharge de travail pour l'information et la constitution du dossier, légitimité à présenter un dossier d'une personne non accompagnée par sa structure, impact sur le partenariat et les relations avec la structure, garantie de la « bonne » orientation, etc..

Enjeu futur : l'intégration de nouvelle(s) équipe(s) d'orientation

Avec la publicisation du programme « Un chez-soi d'abord » et de son succès²⁰³, de nouvelles structures s'intéressent de plus en plus au programme et pensent que certains individus faisant parti de leur public pourraient répondre aux critères d'admission. Ainsi, il est fort probable que de nouvelles structures demandent à être « équipe d'orientation Un chez-soi d'abord » et à ainsi siéger à la Commission Partenariale d'Orientation Un chez-soi d'abord.

Plusieurs dimensions semblent à être à prendre en compte dans ces situations :

1/ Le groupe des « équipes d'orientations » est stabilisé.

- Il a travaillé ensemble depuis avril 2017 à l'organisation des procédures d'orientation et d'admission au programme « Un chez-soi d'abord », il faut donc leur reconnaître ce travail fourni.

- Il ne faut pas prendre à la légère l'effet de perturbation sur l'équilibre du groupe, et par là-même de la bonne tenue des commissions, dû à l'intégration d'une nouvelle « équipe d'orientation ».

2/ Les équipes d'orientation telles que définies dans le cahier des charges rencontrent chacune d'elles au moins un des critères (besoins) correspondant au public visé par le

²⁰³N'hésitons pas à prendre également en compte les conséquences du manque de places d'hébergement et de logement sur le territoire.

programme « Un chez-soi d'abord ». Les « équipes d'orientation » semble déjà couvrir le territoire marseillais.

Plusieurs questions à se poser si ces situations sont rencontrées afin de nourrir la réflexion :

- Pourquoi la structure en demande n'a t-elle pas pris part aux réflexions de constitution de la commission ? (pas l'information, pas les moyens nécessaires, pas l'intérêt à ce moment-là)

- Si la personne en demande d'intégration dans le programme « Un chez-soi d'abord » n'est connue d'aucune des équipes d'orientation définie, pourquoi ? (nouvelle sur le territoire, éloignée de toute forme d'accompagnement, correspond de justesse aux critères, etc)

Proposition dans le cas de co-orientation : Prendre le temps de préparer l'orientation, et donc le dossier d'admission.

- à priori si la personne répond aux critères d'admission du programme « Un chez-soi d'abord » sa situation pourra aussi bénéficier de l'accompagnement d'une des équipes d'orientation

- préparer au mieux l'orientation et donc l'admission, en informant correctement et en s'assurant du souhait de la personne d'être logée ET accompagnée par l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord » favorisera un meilleur relais auprès de l'équipe Un chez-soi d'abord.

- le programme « Un chez-soi d'abord » n'est pas un dispositif d'urgence. Sa vocation n'est pas de pallier aux manques de réponses adaptées sur le territoire.

Proposition dans le cas de demande d'intégration à la commission par une nouvelle équipe :

- que cette équipe soit co-optée par une ou plusieurs équipes d'orientations qui l'auront déjà informé des modalités d'orientation et de sélection

- que la pertinence de cette demande soit évaluée et discutée en commission par les équipes d'orientation (sans la présence de l'équipe demandeuse)

La construction d'un processus de sélection

L'objectif de la coordination menée par Lola Vives était de créer une instance externe à l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord » qui valide les admissions au sein du

programme : la commission d'inclusion Un Chez-soi d'abord, ensuite renommée Commission Partenariale d'Orientation Un Chez-soi d'abord Marseille (CPO).

L'enjeu intrinsèque à la mise en œuvre de cette commission était : **tout en validant des admissions il était souhaité d'éviter de sélectionner sur des critères subjectifs les candidatures.**

La DIHAL avait proposé la règle de la sélection par ordre d'arrivée chronologique sur une boîte mail. Or cette modalité posait des questions :

- à partir de quelle date et heure, l'envoi des dossiers étaient-ils possible ? L'imposition d'une date et heure pouvant alors renvoyer à des injustices institutionnelles, les structures n'ayant pas les mêmes moyens humains et matériels.

- si une équipe est la première à envoyer des dossiers et qu'elle en envoie 10 : comment effectuer la sélection ?

- le rôle de la commission et la participation à cette instance posait alors question : les professionnel.le.s allaient prendre sur leur temps afin d'uniquement vérifier des horaires sur des dossiers ?

Pour les équipes d'orientation d'autres modalités étaient alors à envisager.

Dans un premier temps, afin de soutenir l'engagement des participant.e.s dans cette réflexion une condition a été posée : pour orienter, l'équipe d'orientation devait être présente à la commission précédente de la candidature et lors de la commission où la candidature était présentée. Cette condition, depuis que le groupe s'est stabilisé, est maintenant révolue.

Dans un second temps, afin de laisser l'opportunité à des équipes d'orientation aux moyens plus restreints ou qui orientent un nombre moins important de personnes que d'autres équipes d'orientation, une règle de « répartition des admissions par équipe » s'est instaurée.

Une sélection articulée par rapport aux équipes d'orientation

1/Plusieurs équipes d'orientation ont un seul dossier admis parmi les candidatures d'admissions qu'elles orientent ; plutôt que cela soit une seule équipe dont plusieurs dossiers sont admis²⁰⁴.

²⁰⁴Cela dépend évidemment du nombre de place disponibles, du nombre de candidatures et d'équipes qui orientent.

2/Le groupe fait attention à « équilibrer » les admissions orientées par les équipes. Si une équipe oriente moins régulièrement que d'autres, le dossier de candidature qu'elle présente pourra être privilégié.

3/Les équipes d'orientation choisissent en interne le dossier de candidature (si elles en ont proposé plusieurs) qu'elles privilégient, selon leurs propres connaissances de la situation.

En séance, les situations des personnes sont brièvement énoncées afin que le groupe prenne connaissance que la situation répond aux critères d'admissions.

Enjeu actuel/futur : lorsqu'il y a un nombre plus important de candidatures que de places disponibles

Deux ou trois places sont disponibles trimestriellement pour l'admission de nouvelles personnes dans le programme « Un chez-soi d'abord ». Lors de la Commission Partenariale d'Orientation de juillet 2018, neuf dossiers de candidatures ont été envoyés par six équipes d'orientation.

Dans tous les cas les effets de sélection seront injustes. Les membres de la commission peuvent veiller à ce que toutes les équipes aient la possibilité d'échanger sur les sujets abordés et qu'il n'y ai pas de rapport de pouvoir entre elles. Privilégier une communication transparente semble le plus pertinent pour la bonne tenue des commissions.

Enjeu actuel/futur : lorsque des candidatures sont déposées d'une commission à l'autre

L'objectif est d'agir selon la temporalité de la personne en demande et lorsque l'admission au programme « Un Chez-Soi d'abord » est validée de proposer des logements rapidement. Dans le cahier des charges, il est indiqué que tout dossier non retenu sera détruit et qu'il n'y aura pas de liste d'attente²⁰⁵.

Néanmoins des candidatures sont proposées à de nouvelles commissions, lorsqu'elles n'ont pas été validées une première fois. Afin de ne pas avoir à re-produire un dossier d'admission, les équipes d'orientation utilisent le même. Une modalité de durée serait à définir. Par exemple, 6 mois maximum, ce qui voudrait qu'un dossier pourrait être

²⁰⁵Ce qui viendrait reproduire les attentes, longues, d'accès à d'autres dispositifs.

présenté à deux commissions et lors de la deuxième avec l'ajout d'un document attestant que la demande est toujours d'actualité pour la personne.

Aide à penser :

Les équipes d'orientation ont fait part « d'une fenêtre d'ouverture » auprès des personnes qui souhaitent être admises dans le programme « Un chez-soi d'abord ». Loin de se rapprocher d'une preuve d'une potentielle capacité à habiter²⁰⁶, cette fenêtre d'ouverture se caractérise par une temporalité où la personne est en demande d'un logement personnel et d'un accompagnement spécifique. L'acceptation de l'accompagnement par l'équipe « Un chez-soi » et la compréhension de cette condition²⁰⁷ semble être un point saillant dans les premiers temps de l'intégration au programme et pour que celle-ci se passe au mieux.

Un dossier d'admission reposant sur la confiance

Des documents ont été fournis par la DIHAL : un questionnaire d'orientation ainsi qu'un certificat médical. À chaque critère doit être apportée une pièce justificative (pièce d'identité, relevé de droits CPAM). De plus, la grille MCAS²⁰⁸ doit être renseignée.

Les équipes d'orientation se sont rapidement positionnées pour un dossier plus léger, sans pièce justificative (si elles sont à produire) et grille MCAS. Les équipes d'orientation se portent alors garantes des critères et revendiquent de se faire confiance sur le sujet.

Enjeu actuel : en cas de co-orientation avec une autre structure

Cette garantie et confiance sont perturbées lors que les équipes d'orientation orientent des candidatures à la demande d'autres structures et dont elles ne connaissent rien.

Enjeu actuel : une demande de l'équipe dédiée

²⁰⁶ Les résultats de l'expérimentation montrent qu'il n'y a pas de prédiction possible à la capacité à habiter.

²⁰⁷ Pour bénéficier du logement via le programme « Un chez-soi d'abord », il faut être accompagné.e par l'équipe dédiée et accepter à minima une visite par semaine.

²⁰⁸ Qui permet d'évaluer le critère de « besoins élevés ».

Pour pouvoir inscrire une nouvelle personne sur ses listes (d'accompagnement et donc de financement), l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord » a besoin à minima d'un numéro de sécurité sociale.

Le certificat médical

La question du certificat médical a été l'objet de nombreuses discussions :

- Il semble paradoxal, même si cela est accepté par les équipes d'orientation, qu'un certificat médical rédigé par un.e médecin-psychiatre soit nécessaire pour être admis.e dans un programme où le suivi médical n'est pas une condition.
- Pour certaines équipes d'orientation, non pourvues en personnel médical, l'obtention d'un certificat médical est plus compliquée que pour les équipes d'orientation avec un.e psychiatre. Néanmoins, des co-orientations entre les équipes d'orientation ont (en partie) remédié à cette difficulté.
- Le certificat médical comprend des données faisant l'objet du secret médical. Seul.e un.e médecin peut le consulter et approuver la validité du diagnostic par rapport au critère d'entrée (pathologie mentale sévère, relevant du groupe diagnostic : troubles psychotiques). À qui l'envoyer ? Par quels moyens ?

Les premiers temps de la mise en œuvre, en attendant de trouver une solution, la ou le psychiatre de l'équipe dédiée consultait les certificats médicaux et validaient le critère. Or, ce procédé ne correspond pas à l'idée que l'équipe dédiée ne doit rien connaître de la personne avant de la rencontrer lors de son intégration.

Les certificats médicaux ont ensuite été transmis à un.e autre psychiatre de l'AP-HM de Marseille, puis à la psychiatre de l'équipe dédiée de Toulouse. La transmission par mail implique une adresse mail sécurisée. Ce procédé dépend de la disponibilité de cette autre psychiatre et la solution d'urgence (la ou le psychiatre de l'équipe dédiée de Marseille) a parfois été mobilisée.

Le déroulé d'une séance de Commission Partenariale d'Orientation

1/ Temps d'échange avec des membres de l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord »

Ce temps permet d'aborder des questions institutionnelles, organisationnelles, de fonctionnement des intégrations et de revenir sur les dernières inclusions. Ce temps a été organisé à la demande des équipes d'orientation et favorisent les échanges et un partenariat actif entre les équipes.

À la fin de ce temps (30-45 min), les membres de l'équipe dédiée partent.

2/ L'animatrice.teur expose l'ordre du jour : des actualités, les questions qui sont à traiter²⁰⁹, le nombre de dossiers reçus, suite aux envois des équipes d'orientation, signale les dossiers qui ne répondent pas au(x) critère(s) d'intégration et donne le nombre de places disponibles.

3/Une discussion s'engage sur les dossiers de candidatures afin de choisir lesquels seront validés.

4/L'information est transmise par téléphone à l'équipe dédiée.

5/Les équipes d'orientation font part du nombre de candidatures qu'elles envisagent d'orienter lors de la commission suivante.

Passation de la coordination et animation du la Commission Partenariale d'Orientation au SIAO

Rôle jusqu'à présent de Lola Vives :

- Gérer la boîte mail de la commission : Réception des dossiers de candidatures (avec accusé de réception), transmission pour validation des certificats, réponse aux questions et demandes d'informations, envoi des informations sur les Commissions Partenariale d'Orientation (date et horaire, compte-rendu)
- Préparer un ordre du jour à partir des informations transmises par l'équipe
- Animer le temps de réunion
- Transmettre les décisions prises en commission à l'équipe et les dossiers admis
- Rédiger et transmettre le compte-rendu

La mission était de faire l'intermédiaire entre l'équipe « Un chez-soi d'abord » et les membres de la Commission Partenariale d'Orientation en avant de la séance, puis dans le sens inverse après la séance. Trois types de tâches se distinguent : administrative, coordination et animation.

²⁰⁹Comme à chaque fois qu'une nouvelle situation requestionnant les modalités d'orientation et d'admission se pose. Par exemple, le cas des orientations par d'autres structures a été et sera discuté.

Convention de Collaboration entre le SIAO 13 et le « Un chez-soi d'abord » Marseille

Article 1 : Objet de la présente convention

Dans le cadre de la gestion du dispositif d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » menée par le GCSM « Un chez-soi d'abord » Marseille, le GCSMS « SIAO 13 » apporte ses compétences au sein de la COMMISSION PARTENARIALE D'ORIENTATION afin d'en assurer l'animation :

- a. animer physiquement une réunion bimestrielle avec les partenaires concernés (cf article 2)
- b. rédiger les comptes-rendus de ces réunions (6 comptes-rendus par an)

Par ailleurs, le GCSMS SIAO 13 s'engage à :

- prêter au GCSMS « Un chez-soi d'abord Marseille » le matériel suivant : logiciel de dépôts et saisie de données.

(...)

Article 2 : Déroulé de la réunion

La réunion de la COMMISSION PARTENARIALE D'ORIENTATION se déroulera sur une base d'une réunion une fois tous les deux mois, le deuxième mercredi après midi du mois en cours.

Cette réunion associant l'ensemble des partenaires cités dans le préambule aura une durée de 1h30 se décomposant en 2 phases :

- Une première phase de 30 minutes au cours de laquelle sera présente l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord » Marseille. Cette partie de la réunion sera dédiée à une information réciproque sur l'actualité du dispositif « Un chez-soi d'abord » Marseille ainsi que de l'ensemble des membres de la commission. De plus, ce temps sera l'occasion d'un retour par l'équipe dédiée « Un chez-soi d'abord » Marseille des inclusions décidées lors de la précédente commission.
- Une deuxième phase d'1h qui sera consacrée au choix des personnes à inclure dans le dispositif « Un chez-soi d'abord » Marseille.

Le lieu de la réunion sera tournant chez l'un des différents membres de la commission.

Annexe 1 : Notice d'information (à actualiser)

Document actualisé - Octobre 2017



Notice d'information à l'intention des équipes d'orientation Protocole d'intégration vers les Appartements de Coordination Thérapeutiques « Un Chez-Soi d'abord » - Marseille

Sont éligibles à l'intégration dans le dispositif des ACT « Un Chez-Soi d'abord », les personnes ayant les critères suivants :

- Etre durablement sans-abri
- Avoir une pathologie mentale sévère
- Avoir des besoins sanitaires et sociaux élevés nécessitant un accompagnement intensif

Le dossier à adresser par mail au gestionnaire du dispositif comprend obligatoirement :

- Le questionnaire d'orientation remplie par l'équipe d'orientation avec signature de la personne
- Le certificat médical

Sont facultatives, bien que souhaitées, les pièces suivantes :

- La photocopie du titre de séjour en cours de validité ou de la pièce d'identité ou de tout autre document (extrait d'acte de naissance, récépissé de vol ou perte) justifiant l'identité de la personne
- Attestation de droits CPAM ou numéro de sécurité sociale de la personne

commission.1chezsoi@has.asso.fr

La procédure suivra plusieurs étapes :

Etape 1 : Envoi des documents au gestionnaire du dispositif. Le certificat médical sera vérifié par un médecin d'un autre site « Un chez-soi d'abord ».

Etape 2 : La commission vérifiera les critères d'éligibilité.

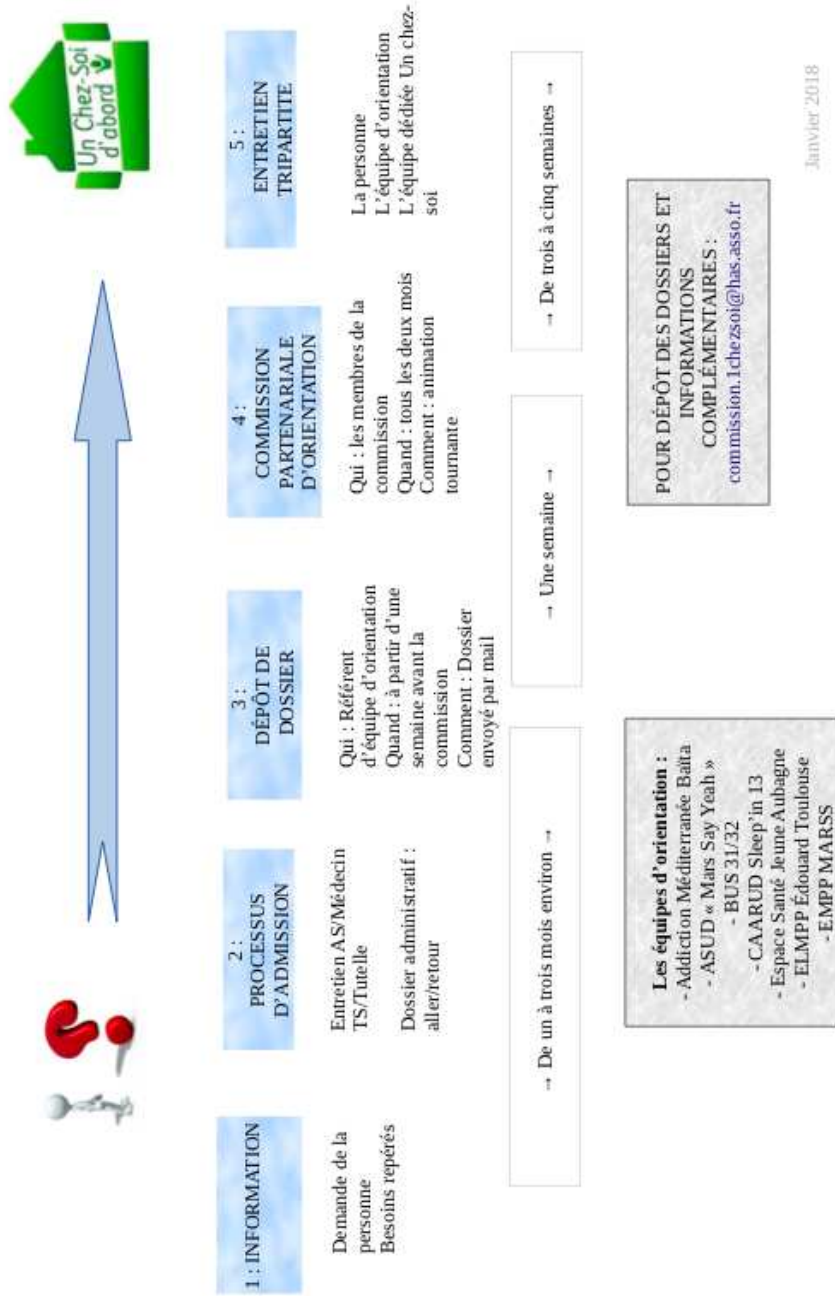
Il n'y aura pas de liste d'attente ; le refus sera motivé par la commission à la personne et à l'équipe d'orientation. L'équipe pluridisciplinaire ne sera en aucun cas sollicitée sur cette phase d'orientation.

Etape 3 : L'ensemble des documents adressés à la commission seront classés dans le dossier de la personne si celle-ci est intégrée dans le dispositif des ACT « Un Chez-Soi d'abord ».

Etape 3 bis : Dans le cas contraire, les documents seront détruits.

Annexe 2 : Le parcours d'orientation

LE PARCOURS D'ORIENTATION DANS LE DISPOSITIF « UN CHEZ-SOI D'ABORD » À MARSEILLE



Annexe 3 : Dossier d'admission

Document actualisé - Octobre 2017



QUESTIONNAIRE D'ORIENTATION VERS LE DISPOSITIF DES ACT « UN CHEZ-SOI D'ABORD » - Marseille DESTINE AUX ÉQUIPES D'ORIENTATION

Ce questionnaire sera transmis par mail aux porteurs du dispositif :

commission.1chezsoi@has.asso.fr

Il sera classé dans le dossier de la personne si celle-ci est intégrée dans le dispositif « Un chez-soi d'abord ». Il sera détruit dans le cas contraire. Ce document est rédigé avec l'accord de la personne.

NOM : _____ Prénom : _____

Date De Naissance : ___ / ___ / _____

Nom de la structure : _____

Déclare (cocher les cases) :

Souhaiter être intégré-e au dispositif « Un chez-soi d'abord »

Désirer un logement personnel

- La personne a-t-elle des souhaits concernant le logement (quartier, prix du loyer, étage, etc..) ?
Si oui, indiquez les :

Date : ___ / ___ / _____

Signature de la personne

CRITERES EN VUE DE L'ORIENTATION

- Etre âgé-e de 18 ans ou plus (si possible, joindre un document justificatif)

Oui

Non

- Etre en situation régulière (titre de séjour en cours de validité ; si possible, joindre un document justificatif)

Oui

Non

- Etre en situation d'itinérance absolue ou de logement précaire tels que définis ci-dessous :

Oui

Non

L'itinérance absolue est définie par le fait d'être « sans domicile fixe » depuis au moins 7 nuits et d'avoir peu de chances de se trouver un logement au cours du mois suivant.

Le fait d'être « sans domicile fixe » regroupe les lieux d'hébergement d'urgence et les endroits publics ou privés dont un être humain ne se sert pas d'habitude pour dormir régulièrement (par exemple, à l'extérieur, dans la rue, dans les parcs, dans des entrées de portes, dans des véhicules stationnés, des squats ou des garages).

Les personnes qui sont sorties de l'hôpital dans lequel elles séjournaient depuis moins de 3 mois ou d'un établissement pénitentiaire, qui sont sans endroit où aller et qui étaient en situation d'itinérance absolue avant leur séjour, sont considérées en situation d'itinérance absolue.

Etre en situation de logement précaire est définie comme le fait d'avoir pour résidence principale un foyer d'hébergement d'urgence, un hôtel ou un hôtel meublé et d'avoir connu au moins deux épisodes d'itinérance absolue au cours de l'année écoulée ou un seul épisode d'itinérance absolue mais d'une durée d'au moins quatre semaines au cours de l'année écoulée.

- Avoir un document médical notifiant l'existence d'une pathologie mentale sévère (joindre le certificat)

Oui

Non

- Relever (ou pouvant relever) d'un régime de protection sociale (si possible, joindre un document justificatif)

Oui

Non

- Relever (ou pouvant relever) de ressources (si possible, joindre un document justificatif)

Oui

Non

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Si la personne relève d'une mesure de protection, s'agit-il d'une :

Tutelle

Curatelle

Nom et contact de son représentant légal :



A l'attention du médecin psychiatre procédant à la validation du diagnostic d'orientation vers les ACT « Un Chez-Soi d'abord »

A adresser sous pli confidentiel à : Dr _____

RAPPEL :

Sont éligibles à l'intégration dans le dispositif « Un chez-soi d'abord », les personnes ayant les critères suivants :

Etre durablement sans-abri

Avoir une pathologie mentale relevant du groupe diagnostique : **schizophrénie ou autre troubles psychotiques**

Avoir des besoins sanitaires et sociaux élevés nécessitant un accompagnement intensif

NOM : _____ Prénom : _____

DDN : ___ / ___ / _____

Présente une pathologie relevant du groupe diagnostique **schizophrénie ou autre troubles psychotiques**

Oui

Non

Diagnostic principal:

Diagnostic associés psychiatriques :

Diagnostic addictologique :

DATE : ___ / ___ / _____ Tampon et signature :

Annexe n°5 : Les courriels internes à l'équipe Un chez-soi d'abord de Marseille, type de données

Il ne s'agit d'échanges de courriels entre des interlocuteurices du terrain et moi ; mais de la réception d'informations transmises par mail via un *googlegroup* interne à l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille. J'en suis membre depuis le 10 janvier 2017 et j'ai été supprimée du groupe en octobre 2018.

En juin 2018, il est composé de vingt membres, toutes ces personnes composent l'équipe, ou ont été stagiaires au cours de l'année dernière (et dont les relations sont positives). J'ai déjà assisté à « une séance de ménage » des membres où l'infirmière demandait à l'administrateur du groupe de « supprimer les personnes qui n'ont peut-être plus à recevoir les infos du Chez-soi » (l'ancien psychiatre, l'ancien travailleur social, l'ancien gestionnaire locative). Sa demande faisait écho à la fin d'un mouvement dans les effectifs de l'équipe, un changement institutionnel qui a fragilisé la dynamique de l'équipe et qui reflétait surtout les dissensions professionnelles et personnelles entre certains membres et ex-membres de l'équipe.

Des informations institutionnelles

La coordinatrice, maintenant directrice du GCSMS, a utilisé ce moyen de communication pour transmettre les informations sur les avancées de la constitution du GCSMS. D'abord assez silencieuse sur ce sujet sur le *googlegroup*, dans une période de forte tension entre elle et sa hiérarchie, où il me semble qu'elle a tenté de protéger son équipe sur le terrain en faisant le tampon entre elle (l'équipe) et cette hiérarchie, l'ancien directeur d'HAS. Puis, elle a commencé à transmettre certains échanges de courriel et les avancées de la constitution du GCSMS en révélant les tensions, dissensions et petits coups bas. Cette communication institutionnelle plus ouverte aux membres de son équipe passe aussi par l'envoi des différentes écritures de la Convention constitutive et l'actualité des validations administratives du GCSMS.

Lorsque le dispositif dépendait encore de HAS, les informations institutionnelles étaient aussi envoyées sur ce mail du type : les Assemblées Générales, le changement de direction.

Les transmissions

Un autre type d'informations sont les « transmissions ». Les professionnel·les envoient via ce *googlegroup* les informations qu'ils souhaitent transmettre à leurs collègues au sujet des personnes accompagnées : ce qui a été fait, ce qui est à faire, les inquiétudes,

les encouragements. Ces « transmissions » sont supposées être rentrées dans le logiciel de saisie, « IA » (pour Intel-Asso), mais lorsque iels n'ont pas eu le temps ou ne sont pas repassé·es par le local, ces informations sont transmises par mail. Cela me permet, même en étant loin, de suivre où en est l'accompagnement des personnes.

L'équipe : le formel et l'informel

Des informations concerne aussi directement l'équipe. Tous lundis sont transmis les compte rendus d'équipe sur le *googlegroup*, que je lis avec attention chaque lundi. La manière dont il est annoncé révèle les ambiances de réunion, mais c'est aussi le lieu d'échanges plus informel et de gentilles moqueries entre les membres qui participe de la vie sociale de l'équipe.

Résumé

Le programme *Un chez-soi d'abord*, dispositif de Logement d'abord/*Housing First*, est mis en œuvre depuis 2012 en France. Préalablement implanté sous la forme d'expérimentations randomisées aléatoires aux États-Unis à partir des années 1990, au Canada (2008-2012) et en France (2012-2016), il a été développé au cours de cette dernière décennie sur la majorité des territoires urbains français.

Par ce programme, les personnes sans abri accèdent rapidement à un logement individuel et sont accompagnées par une équipe pluri-professionnelle pour s'y maintenir et « aller mieux », selon leurs choix personnels. Le dispositif *Un chez-soi d'abord* cible spécifiquement des personnes sans abri de longue durée, diagnostiquées avec des troubles psychiatriques sévères et promeut un travail d'accompagnement médico-social dit « orienté rétablissement ».

Cette recherche entamée en 2016 propose une sociologie de l'action sociale visant à comprendre l'émergence et l'implantation du *Housing First* comme un modèle à suivre dans les politiques publiques du sans-abrisme. À partir d'une démarche ethnographique de l'action publique, l'ensemble des matériaux repose sur une immersion de longue durée au sein de l'équipe *Un chez-soi d'abord* de Marseille ; de la participation à des groupes de travail en Rhône-Alpes avec des actrices qui s'organisent pour développer le *Housing First* sur le territoire ; et d'une enquête documentaire retraçant la genèse états-unienne et française.

Trois parties constituent le développement du propos. Dans la première, j'analyse le dispositif rhétorique du *Housing First* qui vise à convaincre des bienfaits aussi bien financiers que sociaux de ce programme, décliné comme une politique fondée sur les preuves (*evidence based policy*). La seconde investigate l'institutionnalisation en France du *Housing First* en s'intéressant à trois outils de l'action publique: le cahier des charges, les groupements de coopération sociale et médico-sociale et les commissions d'orientation. La troisième se focalise sur l'activité des professionnel·les auprès des personnes accompagnées et met en évidence les éthiques de l'attention, de la discussion et de la disponibilité déployées, ainsi que les soucis liés au logement.

Ces parties permettent de souligner trois caractéristiques qui constituent le *Housing First* au cours de son institutionnalisation en France : c'est à la fois un modèle de preuves, un modèle organisationnel et une éthique du *care*.